This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE NOEL TEXIER, A PONS

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

I

1876-1879

SAINTES

Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE

RUE ESCHASSERIAUX, 42

PARIS

J. BAUR, LIBRAIRE

RUE DES SAINTS-PÈRES, 11

PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE

QUAI MALAQUAIS, 15

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

DC611
S325R4
v.1

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Indépendamment de la publication de son volume annuel de documents inédits, la Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis crée un *Bulletin* pour servir de lien non seulement entre ses membres, mais encore entre tous ceux qui, dans les deux Charentes, s'intéressent aux choses intellectuelles, et mettre en communication les hommes qui ont le goût de l'histoire, de la science, de la littérature, auteurs et éditeurs, imprimeurs et sociétés savantes, libraires et journalistes, amateurs et écrivains. Car, qui ne l'a pas constaté vingt fois? un livre édité à La Rochelle ne parvient pas toujours jusqu'à Saintes, et l'article historique qui paraît dans le *Journal de Marennes* ou l'*Indicateur de Barbezieux* restera ignoré à Jonzac et à Saint-Jean-d'Angély, où peut-être quelques personnes auraient intérêt à le connaître. Les recueils de nos Académies locales, qui mériteraient pourtant d'être répandus, ne sont lus que par les seuls membres de ces Sociétés. Que dire des ouvrages publiés dans le reste de la France ou à l'étranger? Souvent dans les mémoires d'une société du Havre ou de Marseille, dans des livres qui, par leur titre,

Digitized by Google

semblaient n'intéresser en rien la Charente-Inférieure, nous avons trouvé des pages importantes pour notre histoire, des comptes-rendus d'auteurs saintongeais ou aunisiens.

Il a manqué jusqu'ici une voix qui fît connaître, signalât, vulgarisât tout cela. Les journaux, absorbés par la tâche politique de chaque jour, ne peuvent qu'accidentellement s'occuper de quelques ouvrages. Seule une vaste association qui s'étend sur tous les points de notre circonscription historique, qui a de ses membres à Paris, dans les principales villes de France, tous ayant ou l'habitude ou le goût de l'étude et l'amour du développement intellectuel de notre province, pouvait exécuter ce programme, vaste et difficile pour un particulier, simple et facile pour une Société.

Il faut de plus inspirer le goût des recherches, indiquer aussi la manière de travailler, et partant mettre au jour ce que les archives privées ou publiques, les presbytères et les mairies, les greffes et les minutes des notaires cachent encore.

Ce *Bulletin* contiendra, outre les procès-verbaux de la Société des Archives, dont il sera l'organe, l'annonce au moins de tout ouvrage intéressant la circonscription historique, soit qu'il ait été édité, publié ou imprimé dans la région, ou bien qu'il soit d'un auteur né ou habitant dans le pays, et le compte-rendu de ceux dont il serait adressé deux exemplaires à la Société ; l'indication des comptes-rendus de ces mêmes ouvrages faits par la presse de Paris ou des départements ; le sommaire des articles littéraires ou historiques des feuilles locales, l'analyse des travaux des Sociétés, etc. Ce sera la partie habituelle ; puis viendront les documents de moindre importance qui

Digitized by Google

n'auraient pu trouver place dans le volume des *Archives*, et qui cependant seraient dignes d'être conservés : actes d'état civil, actes notariés, etc.; puis les réimpressions de pièces rarissimes que nos statuts n'admettent pas dans le volume, puisqu'elles ont déjà été imprimées; une bibliographie des journaux locaux, enfin diverses communications laissées à l'initiative de chaque membre.

On voit, par ce simple programme, toute l'importance du *Bulletin*. Il sera indispensable à tous ceux qui s'occupent de ce qu'on appelle le livre : auteurs, imprimeurs, éditeurs, libraires, publicistes, savants, écrivains en tous genres, instituteurs, bibliothécaires, lettrés, amateurs. Il servira d'intermédiaire entre les abonnés qui auront des demandes à faire, des questions à résoudre, et qui, souvent embarrassés, ne sachant à qui s'adresser, trouveront là des gens compétents pour leur fournir les renseignements désirés. Tout le monde peut collaborer, car chacun peut avoir une pièce à communiquer, une nouvelle littéraire ou archéologique à annoncer, un récit à faire, une indication à donner, une trouvaille à signaler. Nous recommandons principalement les archives des greffes et des mairies, les registres paroissiaux, les minutes de notaire, tous moyens d'études et objets de recherches qui sont sous la main. Ainsi nous parviendrons à connaître notre histoire locale, et à exciter le goût de l'étude dans notre contrée.

Le *Bulletin* de la Société des Archives, dont le Secrétaire est spécialement chargé, paraît tous les trois mois. Il sera envoyé gratis à tous les membres de la Société. Le prix de l'abonnement pour les non-souscripteurs est de 3 francs par an.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance générale du 28 *mai* 1874. (1)

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis s'est réunie à Saintes, pour la première fois, dans une des salles de l'Hôtel de ville, le 28 mai 1874.

M. le comte de Clervaux, adjoint au maire de la ville de Saintes, a pris provisoirement la présidence de l'assemblée, ayant pour assesseurs M. Louis Audiat et M. de Tilly, qui a rempli les fonctions de secrétaire.

M. Audiat expose que, depuis plusieurs années, il avait conçu l'idée de fonder à Saintes une Société pour publier les documents inédits relatifs à l'histoire des provinces d'Aunis et de Saintonge et des pays qui ont fait partie ou des anciens diocèses de La Rochelle et de Saintes ou de la généralité de La Rochelle. Préserver de la destruction, en les imprimant, les pièces des archives publiques ou privées qui ont échappé à des désastres trop répétés, tel que l'incendie si déplorable de la bibliothèque de Saintes; rendre lisibles pour tout le monde des textes souvent indéchiffrables aux personnes peu versées dans la science paléographique; mettre à la portée de tous des volumes importants pour l'histoire locale; ranimer par là le goût de l'étude et mieux faire connaître le passé d'une région encore imparfaitement connue, tel est le but qu'il s'est proposé. Pour arriver à ce résultat l'association était le seul moyen pratique. Le concours que lui promit un archiviste-paléographe distingué, M. Adolphe Bouyer, l'un de nos compatriotes, l'adhésion spontanée de MM. les conseillers généraux et de M. le préfet, lui permirent de réaliser son projet. M. Audiat ajoute qu'encouragé par ces premiers succès, il a songé à convoquer tous les adhérents, pour constituer définitivement la Société. Mais avant d'obtenir de M. le préfet l'autorisation nécessaire, il lui paraît indispensable d'arrêter préalablement les statuts de la nouvelle association.

(1) Nous donnons dans le 1er numéro du *Bulletin* un résumé très succint des premières réunions de la Société.

Digitized by Google

Après un échange d'observations, l'assemblée procède à la nomination des membres du Bureau, par scrutin de liste. M. Dufaure, membre de l'Académie française, qui a bien voulu figurer parmi les premiers adhérents, est acclamé comme Président d'honneur. Ont ensuite été élus : *Président*, M. Louis Audiat ; *Vice-président*, M. le comte Th. de Bremond d'Ars ; *Secrétaire*, M. H. de Tilly ; *Secrétaire-adjoint*, M. A. de Bonsonge ; *Trésorier*, M. Taillasson.

L'assemblée a en outre nommé pour faire partie du Comité de publication : MM. Babinet de Rencogne et L. de Richemond, archivistes départementaux ; MM. de Beaucorps, Adolphe Bouyer, et Georges Musset, archivistes-paléographe.

M. Audiat donne ensuite lecture du projet de règlement de la Société, dont tous les articles sont successivement discutés, et adoptés à l'unanimité.

L'assemblée avant de se séparer, pour reconnaître ce que M. Audiat a fait dans l'intérêt de la Société, lui décerne le titre de fondateur, et lui vote un exemplaire spécial des publications de la compagnie portant cette mention.

Séance générale du 24 *mai* 1875.

M. Audiat, président, adresse à l'assemblée quelques paroles, pour rendre compte de l'état de la Société et stimuler le zèle de chacun de ses membres. Il constate les progrès rapides qu'a faits la nouvelle entreprise et les sérieuses garanties de durée qu'elle offre dès son début. Mais pour continuer une œuvre difficile, il faut le concours de tous. Les uns par leur travail, les autres par leurs recherches, tous par la propagande, doivent s'efforcer de contribuer efficacement à l'extension de la Société.

M. le Président rend ensuite hommage au dévouement de MM. de Rencogne, de Richemond, Adolphe Bouyer et Musset. Grâce à leurs laborieuses investigations, il y a déjà assez de documents rassemblés, pour composer un second et un troisième volume. MM. de Bremond, de Tilly et de Bonsonge doivent aussi être signalés, pour leur utile et fructueuse collaboration.

Digitized by Google

Après avoir appelé l'attention de l'assemblée sur les savants travaux de MM. Lacurie, Delayant, de Richemond et Luguet, M. le Président fait remarquer qu'il reste encore un vaste champ à explorer. N'avons-nous pas d'ailleurs à combler les vides que la mort a laissés parmi nous ? A ce propos il a payé un légitime tribut d'éloges et de regrets à MM Chollet, Rainguet, Jourdan et Grasilier, dont la mémoire sera pieusement conservée parmi les amis de la science.

M. de Tilly, secrétaire, lit son rapport sur l'état général de la société.

M. Jouan fait connaître le résultat de ses recherches dans le canton de Cozes. On y a remarqué de curieux détails sur l'état de cette contrée aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. (1)

M. de Bremond d'Ars donne communication d'une importante biographie d'Ogier de Gombaud, l'un de nos poètes saintongeais, par M. René Kerviler, membre de la Société (2), ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Nazaire. (3)

M. Paul Normand a envoyé soixante-huit pièces sur la baronnie de Matha. Quelques unes, qui datent du XIII^e^ siècle, offrent des types remarquables au point de vue de la rédaction. Elles présentent aussi un aperçu fort intéressant des lois et coutumes, qui régissaient notre pays, à une époque qu'on considère à tort comme barbare. (4)

Sur la proposition de M. Henri Savary, l'Assemblée vote des remerciements au Bureau et au Comité de publication.

Séance du 23 *décembre* 1876, *à Cognac.*

Discours par M. Louis Audiat, président ; — Notice sur la paroisse de Saint-Martin de Cognac, par M. Barraud ; — Une association de charité à Talmont-sur-Gironde, par

(1) La note de M. Eutrope Jouan, *Comment on trouve*, a paru dans la *Chronique Charentaise*, de Saint-Jean-d'Angély ; n° du 8 juillet 1875 ; t. II, p. 68.

(2) Désormais le signe (*) remplacera ces mots *Membre de la Société*, quand il y aura besoin de cette indication.

(3) Cette étude a paru dans la *Revue d'Aquitaine*, de Poitiers ; n^os^ des 15 octobre 1875-14 mars 1876, et a été publiée à part.

(4) Le travail de M. Paul Normand a été publié par la *Chronique Charentaise* des 1^er^ et 8 août 1875 ; t. II, p. 98 et 107.

Digitized by Google

M. E. Jouan; — Découverte du testament d'Aufrédy, par M. L. M. de Richemond; — La loi des bouilleurs de cru en 1723, par M. Ch. Dangibeaud; — Les anciennes bibliothèques de Cognac, par M. Jules Pellisson; — Remerciements à la Société et Notice sur les Récollets de Cognac, par M. Paul Mercier.

Voir le *Courrier des deux Charentes*, de Saintes, des 28 et 31 décembre; — L'*Indicateur*, de Cognac, du 28; — Le *Progrès de la Charente-Inférieure*, de Saintes, du 29; — L'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, de Saintes, et l'*Ère nouvelle*, de Cognac, du 30; — La *Chronique Charentaise*, de Saint-Jean-d'Angély, et la *Charente-Inférieure*, de La Rochelle, du 4 janvier 1877.

—

Dans la séance du 7 janvier 1877, ont été admis comme membres de la Société :

MM.

Eugène Belliard, au Charbon-Blanc, par Mirambeau.

P.-A. Bernard, docteur en droit, juge d'instruction à Saintes.

Louis Curaudeau, à Cozes.

Henry Dupuy, pharmacien, à Cognac.

Héraud, négociant à Cognac.

Hospitel de Lhomandie, secrétaire de la Commission départementale, à Bordeaux.

Gabriel de la Chateigneraye, négociant à Cognac.

Loychon et Ribéraud, imprimeurs à Saintes.

Paul Mercier, juge au tribunal civil de Cognac.

L'abbé Mongis, curé d'Angoulins.

Sylvestre Moulon, négociant à Cognac, ancien président du tribunal de commerce.

L'abbé Renaud, curé de Chenac.

Alexandre Robin, négociant à Cognac.

Lodoïs de Roumefort, propriétaire au château de Vervant.

Robert Toyon, à Rochefort.

La commune de Varaize, Maire M. Himbourg.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

—

Le tome III des *Archives*, 1 vol. in-8° de 480 pages, est en distribution. MM. les Sociétaires peuvent faire prendre leur exemplaire chez les correspondants indiqués par les circulaires des 18 septembre et 15 décembre 1876.

—

Aux termes de l'art. II du Réglement, la cotisation de 1877 est due à partir du 1er janvier. Nous prions les membres de la Société de vouloir bien verser sans délai la somme de 12 francs pour la 4e annuité. Quelques personnes sont encore en retard pour l'année 1876 (3e annuité, représentée par le t. III des *Archives*.)

—

Il reste encore quelques photographies du plan de Saint-Jean-d'Angély, à joindre au *Journal* du siége, (1er volume des *Archives*.) Le prix est de 1 fr.

—

Les exemplaires du volume *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes* (in-8°, 554 pages, prix : 10 fr.), dont la Société a eu la disposition, ont été remis aux souscripteurs qui, conformément à la circulaire du 12 juin, ont envoyé 2 fr. 50 et leur cotisation de 1876. Depuis plusieurs mois, l'ouvrage est épuisé, et le Trésorier ne peut plus répondre aux demandes tardives qui lui parviennent.

—

Cette année, la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne aura lieu les 4, 5 et 6 avril prochain. Les membres de la Société qui auraient des lectures à faire, voudront bien envoyer au Bureau leur manuscrit avant le 5 mars. Il est accordé une réduction de demi-place en chemin de fer, pour les membres — le nombre est limité — que la Société déléguera.

—

Le 10 février 1877, à Paris, hôtel Drouot, vente d'autographes, parmi lesquels : de Sybille-Emilie d'Amalby, comtesse de Comminges ; de Julie d'Angennes, duchesse de Montausier ; de Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon, comtesse de Bouillers ;

Digitized by Google

de Jeanne-Françoise de Montluc, princesse de Chalais; de Marie du Cambout, 2e femme de Bernard de la Valette d'Epernon, (Plassac, 29 mars 1642); de Henriette et Marie de la Tour d'Auvergne, duchesses de la Trémoille; d'Emilie de Hesse, duchesse de la Trémoille; de Françoise d'Aubigné, duchesse de Maintenon; de Catherine d'Angennes, femme de Louis de la Trémoille; de Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan; d'Anne Poussart du Vigean, duchesse de Richelieu; de M.-A. de la Trémoille, princesse des Ursins.

—

En 1876, découvertes de souterrains-refuges à Saint-Pallais-de-Négrignac, par M. l'abbé Codéran; — à Saint-Pallais-sur-Mer, par M. Laurent, professeur au collége de Saintes, — aux Chailloux, commune de Tanzac, par M. Louis Audiat; — à Brie-sous-Archiac, par M. l'abbé Mongis: — de sépultures à Angoulins, par le même; — au village du Maine, commune de Tesson, par M. l'abbé Richard. Voir pour ce dernier fait: *Progrès de la Charente-Inférieure*, de Saintes, (13 septembre) où des amphores sont dites urnes funéraires; *Revue litteraire* du journal l'*Univers*, 25 octobre (1re année, no 2, p. 35), où la trouvaille est dite intéresser les études *préhistoriques*. — « Un puits cylindrique vertical d'environ 1 m. 10 de diamètre sur 1 m. 30 de profondeur, dit M. Laurent du souterrain de Saint-Pallais dans une note qu'il nous adresse, donne accès à un étroit corridor suivant une ligne en retour d'équerre, et conduisant à une vaste chambre elliptique dont le plafond peut mesurer au milieu près de 2 m. de hauteur. Dans le corridor, des rainures verticales, des sortes de trous à verrous auprès de ces rainures; d'étroites ouvertures circulaires permettant d'observer de l'intérieur d'un détour dans le détour qui précède, et semblant avoir servi pour le guet ou la défense; deux puits latéraux creusés aux angles des détours: tout témoigne de l'importance de cette habitation, dont une partie seulement a été mise à jour. En effet, une autre chambre d'assez grandes proportions, à moitié comblée, se trouve à la suite de la première, avec laquelle elle communique par un étroit corridor. Au fond du puits d'accès, j'ai trouvé un fragment de lame de lance et des anneaux que la rouille n'a pas entièrement consumés. Peut-être y aurait-il là matière à d'intéressantes recherches archéologiques. »

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

I. — Charles-Paul-Emile Albert, né à Cognac, le 14 germinal an III, mort dans cette ville dans la nuit du 26 au 27 septembre 1876, avocat à Cognac depuis 1817, trente-trois fois bâtonnier de l'ordre, juge suppléant au tribunal civil pendant vingt-six ans, président du bureau d'assistance judiciaire; premier adjoint au maire de Cognac de 1830 à 1838; membre du conseil municipal jusqu'en 1865, secrétaire du même conseil; nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par décret du 11 janvier 1876; a publié deux traductions en vers : les *Lusiades* (1859, Paris, Cosse et Marchal, 1 vol. in-12), et la *Jérusalem délivrée* (1868 mêmes éditeurs, 2 vol. in-8°); il laisse une traduction manuscrite de *Roland furieux*, également en vers; a légué à la ville de Cognac sa bibliothèque, composée de 7,258 volumes imprimés et manuscrits. Le 16 novembre 1876, le conseil municipal de Cognac a décidé qu'un buste de marbre lui sera érigé et placé dans la bibliothèque de la ville qui prendra le nom de *Bibliothèque Albert*. Un article nécrologique lui a été consacré dans l'*Indicateur*, de Cognac, du 1er octobre 1876, et reproduit par le *Charentais*, d'Angoulême, le 20 octobre. J. P.

II. — Jacques-Michel-Théodore, marquis de Grailly s'est éteint à 88 ans, dans son château de Panloy, commune du Port-d'Envaux, près de Saintes, le 23 juin 1876. Il était le doyen d'âge de nos sociétaires. Né le 28 décembre 1788, de l'illustre famille de Foix-Grailly, il était fils d'Henri, comte de Grailly, marquis de Touverac, seigneur de Lavagnac, Sainte-Terre et Castegens, et de Marie-Anne Michel de Saint-Dizant, dame des baronnies du Château et de La Chaume, du bailliage de Nancras, de Panloy et de La Tour. Destiné à la carrière des armes, il fut incorporé parmi les gardes d'honneur de l'Empereur, et à la première restauration il entra dans la compagnie des gendarmes de la maison militaire du roi. Après les Cent-Jours ce corps fut licencié, et M. de Grailly prit du service dans le régiment des chasseurs de Marie-Thérèse. Mais exempt d'ambition personnelle et de tout désir d'avancement, il n'aspirait qu'à revenir au milieu de sa famille, où l'attendait une vie simple et retirée dans sa chère solitude de Panloy. Il avait épousé, le 21 février 1820, Jeanne-Henriette-Armande de Guerre. Dès lors il ne quitta plus son château de Panloy, et

Digitized by Google

en fit une délicieuse résidence. Il accepta les modestes fonctions de maire de la commune du Port-d'Envaux, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années avec un louable dévouement. Sa vie tout entière fut consacrée à des œuvres de bienfaisance, pour les quelles il trouvait dans Mme de Grailly l'auxiliaire la plus empressée. Son opulente demeure était accessible à toutes les misères et à toutes les souffrances. Aux précieuses qualités du cœur, il alliait un caractère plein de droiture, de sérénité et de bienveillance que le sentiment religieux rehaussait de son éclat le plus pur. Sous un extérieur froid en apparence, se cachaient les formes gracieuses de la plus exquise urbanité; et la distinction d'un vrai gentilhomme. Il s'intéressait à tout ce qui intéressait le pays. Aussi avait-il applaudi à nos projets, et encouragé notre œuvre en s'inscrivant l'un des premiers parmi nos souscripteurs.

H. DE T.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Archives des missions scientifiques et littéraires, tome III, seconde livraison. 1876 : — *Troisième rapport* de M. le comte H. de La Ferrière, *sur les recherches faites au* British muséum *et au* Record office, *concernant les documents relatifs à l'Histoire de France au XVI^e siècle;* contient, p. 676 et suivantes diverses lettres : du « ministre Languillier, » des maire et échevins, des habitants de La Rochelle, à la reine d'Angleterre, Elisabeth, où l'on trouve, p. 676 : « Vostre Majesté ne peult, ny ne doibt tenir la ligue de ceux qui veullent exterminer vostre peuple de Guienne, qui de toute éternité vous appartient et vous est subject, de quoy vostre dicte Majesté luy faict encore cest honneur d'em porter les armes. » — Languiller était un gentilhomme poitevin. La phrase citée est des « habitants », c'est-à-dire quelques réfugiés.

Bulletin de la société archéologique du Finistère. Le tome IV — (avril-juillet 1876) contient un article de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars sur le célèbre capitaine Romegoux.

L'*Ere nouvelle*, de Cognac, n^os^ des 12, 15 octobre. 12 novembre, 24 décembre 1876, publie : *Chronique d'entre Seugne et Charente. Archiac* ; par P. L. (Paul Lacroix.)

L'*Indicateur*, de Cognac, n° du 7 décembre 1876, publie : *Une exécution capitale à Cognac en 1822* (réimpression par M. Jules Pellisson.)

Digitized by Google

Journal officiel, 9, 10, 20 et 22 décembre 1876 : — *Un enlèvement au XVIII^e siècle. Mademoiselle de Moras et le comte de la Roche-Courbon* (Charles-Angélique, comte de Courbon-Blénac), par M. Jules Claretie. Voir le *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* de E.-J.-F. Barbier, publié par la société de l'Histoire de France. L'éditeur, M. A. de La Villegille, fait t. II, p. 177, célébrer le mariage à « Contré près Villefagnan, dans le département de la Charente, le 1 novembre 1737, » au lieu de « Contré dans la Charente-Inférieure, près d'Aulnay, et le *8* novembre, ainsi qu'il résulte de l'acte de mariage qu'a publié la *Chronique Charentaise* du 4 novembre 1876, sans se douter qu'il y avait là tout un drame. M. Claretie place à tort La Roche-Courbon (commune de Saint-Porchaire) dans la paroisse de Contré.

Revue politique et littéraire, du 23 décembre 1876 : *Etudes nouvelles sur l'ancienne France.* M. L. AUDIAT (à propos de *Nicolas Pasquier*), article par M. Georges de Nouvion.

La *Revue des documents historiques*, août 1876, contient : *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.*

Revue des Sociétés savantes des départements, (6^e^ série, tome III, mars-avril 1876), cite parmi les lecteurs des réunions de la Sorbonne : M. L. Audiat, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Les origines de l'imprimerie en Aunis;* M. H. Luguet, membre de la Société archéologique de Saintes : *La philosophie de Leibnitz et la philosophie de J.-B. Duhamel;* page 326, M. Gustave de Rencogne, président de la Société archéologique et historique de la Charente : *Note sur deux mosaïques découvertes dans une villa gallo-romaine au bourg de Fouqueure, canton d'Aigre* (Charente); page 358, M. Lecoq de Boisbaudran, de Cognac, communication sur sa découverte du gallium.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Bulletin, 2^e^ série, tome XIV (Le Mans, 1874), contient, pages 941-956 : *Description d'un refuge découvert en 1864 dans le département de la Charente-Inférieure* (Chez-les-Moines, commune de Saint-Bonnet, près Mirambeau), par M. David.

Univers, du 2 septembre 1876; article de M. l'abbé E. Boyer, sur les *Tableaux évangéliques et topographiques des Lieux Saints*, de M. l'abbé Letard, curé du Petit-Niort-Mirambeau.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

1° D. — M. l'abbé Ianze, curé de Saint-Mandé, près Aulnay, nous apprend qu'il existe dans son église un tableau représentant *Sainte Madeleine en extase,* et portant par derrière la mention suivante : « A Xaintes par Bragny 1657. » Il demande si l'on connaît quelque chose de cet artiste saintongeais, et si l'on a quelques détails sur lui.

R. — On remarque dans l'église de Varzay, près Saintes, un tableau représentant le crucifiement de Notre-Seigneur, la sainte Vierge et sainte Madeleine au pied de la croix, avec un pèlerin tenant son bourdon à la main. Derrière cette toile est l'inscription : « A Xaintes par Bragny. »

2° D — Dans le *Catalogue des livres et manuscrits de M. Luzarche,* (Paris, 1869, 2 vol. in-8°), t. II, p. 177, on lit : « N° 5011. Paraphrasis ad consuetudinem Santangeliacam, auctore Jac. Vigneo, in suprema curia Burdigalensi et foro Santonum præsidialium causarum patrono. *Santonis, J. Bichon,* 1638, in-4°, v. marbr. (*aux armes de Turgot*). — Cette coutume de Saint-Jean-d'Angély est en *français;* le commentaire seul est en latin. Exemplaire du poëte saintongeais GOMBAULD, avec sa signature *autographe* et sa devise sur le titre. » Peut-on savoir quel est le propriétaire actuel de ce volume ?

3° D. — Quelle est l'origine étymologique de ce dicton populaire : « Je m'en moque comme de l'an quarante? ».

4° D. — Connaît-on la raison historique du nom : « Blanc-l'œil » porté par une rue de la ville de Saintes ?

VARIÉTÉS

1384, *6 mai.* — Délibération du corps de ville de Saint-Jean-d'Angély autorisant la levée d'une taille de 20 livres sur les habitants de la ville, pour rembourser l'emprunt destiné à payer la rançon d'Olivier du Guesclin, frère du connétable.

Mezée tenue par monseigneur le maire, le vendredi VI jour de may l'an mil CCC IIIIXX et quatre ; et sont présens à la

Digitized by Google

dite mezée sire Ambrois de Mastaz, sire Jehan de Saumur, sire Bernart Tronquiere, sire André Coutelier, sire Bernart de Marteaux le jeune, Hugues Bidaut, Robert, le maire, Jehan Garin, Guillaume Giraut, Guillaume Colombea, Giraut Border, Jehan Roussea, Pierre Ferragu, Guillaume Audoin, Pierre de Mavineau, Geoffroy Gaïart, Jehan Gillebert, Jehan Chauvea, Guillaume Suiraut Barber, Jehan Bernart, Bertram Giraut, Pierre Recommadeur, Bernart la Roque, Jehan Blanc, Jehan Savater, Guillaume Bouteville, Mathelin Broussait. Les queulx sont d'assent que l'on facet la tailhée sur tous les habitans de la somme de vingt livres qui ont esté empruntées de l'argent du souchet pour paier l'aide que l'on fait à monseigneur Olivier du Glesquin (Il avait été fait prisonnier au siége de Cherbourg en 1378, et avait été mis à rançon de 40,000 francs. FROISSART, l. II, c. 37, édit. Buchon, t. II, p. 41) pour païer sa rençon et accomplir le test de feu monseigneur le connestable, son frère.

Extrait du registre ayant pour titre : « C'est le papier de la mairie sire Guillaume Roilhe et fut receu le... jour d'avrilh l'an de grace 1384 ». *Archives de la ville de Saint-Jean-d'Angély* ; série B. B. *Communiqué par M. L. C. Saudau, chargé du classement.*

—

1657 *30 août.* — Bénédiction du cimetière et des cloches de Pisany. — *Archives de Pisany. Communiqué par M. H. de T.*

Le troisième jour du moy d'aoust mil six cent cinquante sept l'église de Pisany et ses cymetières ont été besnits, et la cloche baptisée et nommée Marie par François Chauvet, sieur de la Chassagne, et honorable femme Marie Perruchon, femme de sieur Jan Seuillet, ses pareins et marines, par messire Michel Peys, chanoine en l'église cathédralle de Saint-Pierre de Xaintes, grand archidiacre de Xainctonge, qui a fait touttes les cérémonies solamnellement dedans et dehors la dicte église, qui a pour patron sainct Léonard.

—

1736. — Réparations à l'église de Saint-Maigrin, canton d'Archiac, « bâtie il y a peut-être cent ans », dit P.-D. Rainguet, *Études sur l'arrondissement de Jonzac* (1869), page 59.

Le dixneufiesme jour du mois de juin mil sept cent trante six avant midy, les fondemants de la fassade de l'église parroissialle de Saint-Mégrin ont estés fondés et commancé à construire par

Digitized by Google

Jean Piget, de Sainte-Radégonde, et par le nommé Balanger, maître-garson de Jean Routier, maître-tailleur de pierre du feaux-bourg Saint-Eutrope-lès-Saintes, auquel l'adjudication de la réparation de la dite église a estée livrée par M. Compagnon, subdélégué à Saintes (2), pour la somme de 5,020 livres pour le santuaire et cœur pour 2,695 livres et la nef pour 2,325 livres, et la chapelle de Mgr le comte fesant pour luy m'a estée livrée à 400 livres. La première pierre de l'ar boutant de l'aille gauche de la ditte église a estée posée par Marie Bouchaud, fille de mon frère ; la seconde par M. Berthe, receveur au Ch^au (1), la troisième et pierre du second arbouttant de laditte fassade joignant l'allée a estée posée par Jacque Bouchaud, mon fils cadet ; il y avoit plusieurs habitants présants : M. Pierre Ranson et Jean Ranson, mon filleul ; Pierre Gardrat, maître Guillaume de la Fenestre, pratitien, et autre de La Fenestre, chirurgien, son oncle. Le révérand père Fillon, carme déservant la paroisse, y estoit aussy ; ce que je certiffe véritable et en foy de quoy jay signé.

BOUCHAUD.

*Note écrite sur la feuille de garde d'un exemplaire de l'*USANCE DE SAINTES, *et communiquée par M. Jules Pellisson, avocat à Cognac.*

BIBLIOGRAPHIE

Académie de La Rochelle. Séance publique. — La Rochelle, imp. Siret, in-8°.

Actes et mémoires de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, t. II, n° 6, 209-331 pages. — Saintes, imp. Hus, in-8°

Almanach rural. L'Appel au peuple. — La Rochelle, imp. Dubois, in-32.

(1) *Château*, sans doute.

(2) Jacques Compagnon, seigneur de Feusses, Thaims et Thézac, conseiller du roi et son avocat au présidial de Saintes. Voir *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 60.

Digitized by Google

Annales de la Société des sciences naturelles de l'académie de La Rochelle. — La Rochelle, imp. Siret, in-8°.

Annales de l'archiconfrérie du Saint-Viatique. Août 1876. XII[e] et dernier bulletin trimestriel, publié par la direction de l'archiconfrérie : MM. l'abbé Bonnet, archiprêtre de Saint-Pierre de Saintes, directeur; l'abbé E. Portier, vicaire de Saint-Pierre de Saintes, sous-directeur; l'abbé E. Vallée, secrétaire. — Saintes, imp. Hus, in-8°, 32 pages.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 2[e] vol., 1875, grand in-8°; Paris, Champion; Saintes, Mortreuil; 488 pages. — Compte-rendu dans la *Charente-Inférieure*, du 26 octobre 1876; — la *Chronique charentaise*, — le *Bulletin religieux*, de La Rochelle, du 4 novembre 1876; — le *Journal de Marennes*, 19 et 26 novembre 1876; — le *Courrier des deux Charentes*, du 7 décembre 1876; — le *Bulletin monumental*, 5[e] série, t. IV, n° 8, p. 881.

Audiat (Louis). — *Un fils d'Estienne Pasquier. Nicolas Pasquier, seigneur de Mainxe et de Balanzac, lieutenant général à Cognac.* Étude sur sa vie et ses écrits. 2[e] édition. — Paris, Didier, 1876, in-8°, grav. 299 p. — Compte-rendu dans la *Revue des sociétés savantes* (6[e] série, t. III, p. 41; janvier-février 1876), par M. le comte de Luçay; — la *Charente-Inférieure*, 9 avril 1876, par M. R. (de Richemond); — le *Journal de Paris*, 15 avril, par M. E. de Barthélemy; — l'*Indicateur*, de Cognac, 21 mai, par M. Jules Pellisson; — le *Poitou*, de Niort, 3 septembre, par M. de Rochave; — l'*Ère nouvelle*, de Cognac, du 18 janvier 1874.

A l'appendice l'ouvrage contient : Jugement de l'élection de Blois (1660) et arrêt du Conseil d'État (1668), qui maintiennent P. Pasquier dans sa noblesse; — Testament de Louis Pasquier, lieutenant du roi à Saint-Martin de Ré (1712); — Inventaire après décès de Louis Pasquier; — Contrat de mariage de Jacques Favereau et de Marguerite Pasquier (1617); — Raymond de Montaigne, correspondant de Nicolas Pasquier, etc.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance générale du 28 septembre 1876

M. de Tilly, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 mai 1875 qui est adopté, et de son rapport sur la Société. L'Assemblée adresse ses félicitations à M. le secrétaire.

M. Taillasson, trésorier, fait ensuite connaître la position financière de la Société.

M. le Président ajoute que le nombre de 270 souscripteurs sur lequel on peut compter définitivement, assure une recette annuelle de 3,300 francs environ. Cette somme, indépendamment des subventions de l'Etat et du département, suffit pour faire face aux dépenses que doivent entraîner les publications de la Société.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle, adressant ses félicitations sur le second volume des Archives. L'approbation d'un homme aussi compétent, est un puissant encouragement pour la Société.

M. le Président propose la création d'un bulletin périodique, dont il expose le programme. La publication de ce fascicule offrirait plusieurs avantages. Il servirait de lien entre les sociétaires, en les tenant au courant du mouvement intellectuel de la province. Il estime que son impression coûterait 350 francs, si on la faisait paraître six fois chaque année.

Digitized by Google

M. Musset préférerait la publication d'un deuxième volume à celle du Bulletin.

M. le Président fait remarquer le temps considérable qu'exige la préparation des matières destinées à entrer dans un volume, et par suite la difficulté d'en publier deux dans une année. Après cette discussion, l'Assemblée adopte la création d'un Bulletin trimestriel, qui sera envoyé gratuitement à chacun des sociétaires, et, moyennant un abonnement de 3 francs par an, à toute personne en dehors de la Société. Le Secrétaire en demeure particulièrement chargé.

M. le Président appelle l'attention de l'Assemblée sur le projet de tirage à part des travaux des auteurs. Il leur serait accordé, s'ils le demandent, 25 exemplaires des pièces fournies, à condition qu'elles remplissent deux feuilles d'impression.

Il y aurait lieu aussi de modifier les articles VII et IX du Règlement, d'après lesquels la réimpression des pièces insérées dans le volume est interdite aux auteurs.

Ces deux propositions sont adoptées. (1)

Il est ensuite procédé au renouvellement des membres du Bureau et du Comité de publication, conformément à l'article IV du Règlement. Ont été élus, *Président* : M. Audiat; *Vice-Président*: M. le comte Th. de Bremond d'Ars; *Secrétaire :* M. H. de Tilly; *Secrétaire-adjoint :* M. Ch. Dangibeaud; *Trésorier* : M. A. Taillasson

MM. le vicomte de Beaucorps, le baron de la Morinerie, Musset, de Rencogne et de Richemond, ont été désignés, après un nouveau scrutin, pour faire partie du Comité de publication.

MM. Musset et Jouan présentent ensuite des travaux que l'heure avancée ne permet pas de lire. Leur communication est ajournée à une prochaine réunion.

A la fin de la séance, M. Audiat exprime ses remerciements à l'Assemblée de lui avoir de nouveau déféré la présidence de la Société. Il l'assure qu'il continuera, dans la mesure de ses forces, à contribuer au développement de la Société.

(1) Pour ces articles VII et IX modifiés, voir le Règlement, en tête du 3e volume.

Digitized by Google

Séance du 7 janvier 1877.

Conformément au vœu émis par l'Assemblée générale, le Bureau décide que le 1er numéro du *Bulletin*, tiré à 500 exemplaires, sera publié le plus tôt possible, et en confie l'impression à MM. Ribéraud et Loychon, membres de la Société. — M. de Tilly, secrétaire, est chargé de la rédaction. — Admission de plusieurs membres. — M. de Bremond insiste sur la nécessité de faire rentrer les cotisations en retard. — Vote de remerciements à ceux de MM. les Sociétaires qui ont organisé la séance publique de Cognac et en particulier à M. Jules Pellisson.

Séance du 3 février.

Le Bureau s'occupe de la publication du 4e volume. Il résulte de la situation de la caisse fournie par M. le Trésorier, dans la séance générale du 28 septembre 1876, qu'il reste encore à recouvrer 159 souscriptions sur l'annuité de 1876 et plusieurs sur les annuités antérieures. Le Bureau invite en conséquence M. le Trésorier à faire payer les souscripteurs en retard. En présence du surcroît d'occupations occasionné par le nombre plus considérable des Sociétaires, l'Assemblée nomme, en vertu de l'article IV du règlement, un Trésorier qui exercera ses fonctions jusqu'à l'époque de la réunion générale. M. Taillasson, qui était chargé de ces attributions, continuera toutefois à faire partie du Bureau. — Examen du mémoire de l'impression du 3e volume, dont le prix s'élève à 2,312 francs, en y comprenant les tirages à part.

Séance du 7 mars.

L'Assemblée délibère sur la composition du 4e volume. L'ordre des matières qui doivent y être insérées est réglé. — M. Musset lit un mémoire intitulé : *Un Parlement au petit pied. Le présidial de La Rochelle,* qu'il destine aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne. Ce travail sera envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique, avec l'approbation de la Société. — Le Bureau délègue MM. Audiat et Musset, pour la représenter à la réunion des Sociétés savantes, qui aura lieu à Paris, les 3, 4 et 5 avril prochain.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU *de la situation financière de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, par le Trésorier, à la séance générale du 28 septembre* **1876** :

	DOIT		AVOIR		RESTE en caisse	
VOLUME 1874						
Recettes	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
292 souscriptions à 12 fr			3504	»		
Souscription du Conseil général, 300 fr			300	»		
TOTAL des recettes pour le volume 1874			3794	»		
Dépenses						
Impressions de circulaires pour la constitution de la Société	290	70				
Impression du volume 1874	2001	90				
Gravures	289	25				
Frais de correspondances, envois d'imprimés, transports	466	95				
TOTAL des dépenses pour le volume 1874	3039	80				
Reste en caisse pour le volume 1874, sept cent cinquante-quatre francs vingt centimes					754	20
VOLUME 1875						
Recettes						
269 souscriptions à 12 fr			3228	»		
Souscription du Conseil général			300	»		
TOTAL des recettes pour le volume 1875			3528	»		
Dépenses						
Presses à copier, cartonnage	30	80				
Impression de circulaires	50	»				
Gravures	30	»				
Impression du volume	2183	90				
Frais de correspondances, envois d'imprimés, transports	431	10				
TOTAL des dépenses pour le volume 1875	2726	60				
Reste en caisse pour le volume 1875, huit cent un francs quatre-vingt-dix centimes					801	90
RÉCAPITULATION						
Somme restant en caisse pour le volume 1874					754	20
Somme restant en caisse pour le volume 1875					801	90
TOTAL					1556	10
A laquelle somme il convient d'ajouter pour encaissement de 57 souscriptions pour le volume de 1876					654	»
Reste en caisse à ce jour, sauf erreur ou omission					2210	10

Le Trésorier de la Société, A. TAILLASSON.

Digitized by Google

Dans la séance du mois de février 1877, ont été admis comme membres de la Société :

MM. Bazin-Duval, propriétaire à Cognac.
Bisseuil, avoué à La Rochelle, membre du Conseil général pour Saint-Pierre d'Oleron.
Bollon, licencié en droit, notaire à Tonnay-Boutonne.
Bougnaud (la commune de). Maire, M.
Gaillard, notaire à Saint-Pierre d'Oleron.
Guillet, Théodore, négociant d'eaux-de-vie à Saintes.
Saint-Martin (de), Théodore, propriétaire à Cognac.
Saint-Porchaire (la commune de). Maire, M. Sicot.
Semussac (la commune de), Maire. M. Thomas.

AVIS ET NOUVELLES

Ont annoncé le *Bulletin :* l'*Écho saintongeais*, de Saint-Jean-d'Angély, du 18 janvier ; l'*Annonce*, de La Rochelle ; le *Bulletin religieux*, de La Rochelle, et l'*Avenir*, de Surgères, du 20 janvier ; la *Seudre*, de Marennes, du 21 ; la *Chronique charentaise*, de Saint-Jean, du 25 janvier ; le *Journal de Marennes*, du 28 ; la *Volonté nationale*, de Saint-Jean-d'Angély, du 7 février ; le *Polybiblion*, de février 1877.

—

La *Revue des questions historiques* (janvier 1876 p. 311), signale les travaux de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ;* — et aussi la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 janvier 1877, article de M. Charles Louandre.

—

Les membres de la Société qui n'ont pas encore retiré le volume de 1876 sont priés de le faire le plus tôt possible, en acquittant la cotisation de 1877 qui doit être payée dans les deux premiers mois de l'année.

—

Le nombre croissant des Sociétaires ne permettant plus à M. Taillasson de s'occuper avec autant de zèle qu'il le voudrait de l'administration de la Société, le Bureau, en vertu de l'art IV du règlement, a nommé, pour remplir les fonctions de trésorier jusqu'à la prochaine Assemblée générale, M. Richer, directeur

Digitized by Google

de l'école communale de Saintes. En conséquence, c'est à M. Richer, à l'ancien palais de justice, à Saintes, qu'il faudra s'adresser pour réclamer les publications de la Société ou verser les cotisations.

—

La *Biographie de la Charente-Inférieure*, par MM. Henri Feuilleret et Louis de Richemond, qui est sur le point d'être terminée, formera deux volumes format charpentier, tirés à cent exemplaires. La souscription à *six francs* est ouverte dans les bureaux de la *Charente-Inférieure*, 20, rue de l'Escale, à La Rochelle.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

Actes et mémoires de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et société d'archéologie de Saintes. Le tome II, n° 6 (Saintes, imp. Hus, 1876, in-8°, 122 p.), contient : les procès-verbaux des séances, du 14 novembre 1872 au 10 mai 1875; — Le *Registre* de François Tabourin, prêtre et prévôt des choristes en l'église Saint-Pierre de Saintes sous le règne d'Henri IV et pendant la minorité de Louis XIII (analyse par l'abbé Cholet). Ce sont des notes personnelles, des indications que l'auteur avait prises pour lui-même avec renvoi au manuscrit et qu'on a reproduites photographiquement avec ses abréviations et ses réflexions. Quelques exemples : p. 263: « (17) Guillebaud les vendredis l'office de la croix. (18) id. les samedis, marais à Luzat appelés les marais de la doyenne. (19) id. le dimanche après l'élévation; » p. 264 : « les plus proches parents dem[t] à la R. et le plus proche parent qui en aiy, c'est un Berne; » p. 245: « v° — 1542. — Ferme f[te] par M[rs] du chapitre du ceau (sceau) de la Court c[d] mine? de M. de X; » p. 244 : « f° 2 — 1545, 16 Janv. — Chapniers. Jehan fedix village des essarts; » page 274 : « (ces derniers mots sont d'une écriture plus jaunace que le reste), » laquelle écriture plus *jaunace* est, page 275 : « (d'une encre un plus (sic) jaune) ; » p. 280 : « f° 235 v° 236 — Crucifixum, Crucifixum... il y a là de la conscience, Messieurs... » ; puis les noms mutilés : « M. de Senonches » pour *Senouches* ; « Jehan de Guinauson » pour *Guinanson* ; « Charles de Coussis » pour *Coucis* ; « Bonnot » pour *Bouvot* ; « Jehan Nanyeres » et « Jehan Manieres » pour *Navières* ; « Louis Maulhien » pour *Mauchen ;* p. 267 : « les rentes q. tient f[bis] Chesull »

Digitized by Google

pour *que tient François Chesnel*, ou bien, p. 258 : « à St-Assaire (Au Seure); » Saint-Assaire est Saint-Césaire et non Le Seurre. Les abréviations et le système orthographique rendent presque le texte inintelligible pour ceux qui ne connaissent pas l'original. Ainsi : « chap^ie f^e, qrd vic., les innoc^ts, deux q^rs de prés, seb^n, vigile de la mad. f^e 275 v°, siège de la R , St-Jean dy, les murs de la V. de X., la seign^ie de M. de X. » Cela signifie : chapellenie fondée, grand vicaire, les innocents, deux quartiers de pré, Sébastien, vigile de la Madeleine, siège de La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, la ville de Saintes, la seigneurie de M. de Saintes, ou bien encore : « d^t la pres^on, feu G^m Vzain, Gaulthier g^d Viv^t prêtre, la V. M^ie » pour : dont la présentation, feu Guillaume Uzain, Gaultier quand vivait prêtre, la vierge Marie ; enfin ces phrases p. 261 : « proc^r au siége presid. M^on assise dev^t les Cordeliers ; » pour procureur au siége présidial ; maison assise devant ; p. 258 : « M^r et M^e de Xaintes et le chapitre pour raison de ce qu'ils av^t comprins les dits Sieurs et dame, » pour l'évêque de Saintes et l'abbesse de Saintes ; p. 273 : « M^t de M^r Joachim Raval frère de de X. » pour : Mort de M. Joachim Raoul, frère de M. (l'évêque) de Saintes ; et p. 264 : « M^r Vincent Chanistre et M^e Escole de l'église de X, » pour : M. Vincent, chantre et maître-école de l'église de Saintes. On pourrait multiplier les exemples ; — 3° « Confrontation de la sirrie de Pons 19 mai 1622 ». C'est l'aveu et dénombrement de Henri d'Albret. L'auteur de cette publication et l'origine de cette pièce ne sont pas indiqués ; — 4° « Mémoires. Fonds anciens. *Tamnum et le dolmen de Meschers*, par M. le ch^er de Vaudreuil. Extrait du Registre des délibérations de la Société d'Archéologie de Saintes. Séance du 2 Mai 1839 ; » 4 pages qui se terminent ainsi : « Le château que possédait l'ancien seigneur de cette commune est dénommé le *château Bardon*. Ces deux dernières syllabes sont évidemment celtiques et signifient la Montagne et la Forteresse des Bardes ; » — 5° « *Note* adressée à la Société d'Archéologie de Saintes sur les recherches faites dans l'île d'Oleron par M. H. Luguet » ; et « 6° *Rapport* sur les monuments celtiques de l'île d'Oleron », par le même ; 14 pages avec une lithographie ; — 7° par M. l'abbé Valleau, *lettre* au président, résumé des articles qui ont paru dans le *Bulletin religieux*, (n^os des 24 janvier, 7 février, 23 mai, 5 et 12 septembre, 31 octobre et 8 novembre 1874), sur Saint-Jean-d'Angle, Saint-Fort-sur-Brouage, Saint-Symphorien, Broue, Champagne et Pont-l'Abbé (4 pages) ; — 8° Souterrain-refuge et sépulture de Brives (3 pages), par M. Luguet, avec une lithographie publiée dans le *Bulletin*

Digitized by Google

monumental de 1875 (t. 3 de la 5e série page 83) ; — 9° Compte rendu, par M. de Richemond, d'une « Etude historique sur Fonfroide, abbaye de l'ordre de Citeaux, située dans le diocèse et la vicomté de Narbonne, de 1093 à 1790, par M. E. Cauvet, membre de la commission archéologique de Narbonne, Montpellier et Paris. — 1875, XVI. — 608 p. in-8°. »

La *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. XXXVII, 1876, contient p. 244-252, de notre collaborateur M. Paul Marchegay, *Charte en vers de l'an 1121*, tirée du cartulaire du Ronceray d'Angers. Il a été fait un tirage à part ; 8 pages.

Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente (quatrième série, tome X, année 1875) contient les pièces relatives à notre région, dont la nomenclature suit : — *Note sur un registre de l'état civil de la paroisse de Houlettes*, par M. Babinet de Rencogne ; — *Note sur la grotte-refuge de Chez-les-Longs*, commune de Saint-André des Combes, par M. Paul Mercier ; — *Le château de Bouteville ;* — *Les gouverneurs de l'Angoumois ;* — *Les gouverneurs de Cognac ;* — *Bernard de Javerzac,* par M. Paul Lacroix ; — *Les assemblées des protestants au désert* dans l'élection de Cognac, après la révocation de l'édit de Nantes, d'après les archives de la Charente-Inférieure, par M. Louis de Richemond. Les trois mémoires de M. Lacroix et celui de M. de Rencogne ont été tirés à part.

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes : XIIIe année, numéro 3 (22 juillet 1876), p. 28 : *L'abbé Belnet, chanoine de La Rochelle* (nécrologie) ; — 6 et 7 (12 et 17 août 1876), p. 71 et 83 : *Le comte Aymar de Dampierre* (nécrologie) ; — nos 8, 10, 11 et 18, (26 août, 9 et 16 septembre, 4 novembre 1876), p. 85, 105, 117, 203 : *L'abbé Dières-Monplaisir, curé de Saint-Martin-de-Ré* (par M. l'abbé Joly, curé de Bussac-lès-Saintes), (fragment d'une biographie publiée depuis) ; — n° 9 (2 septembre 1876), p. 100 : *L'abbé Alexandre Gellé* (nécrologie) ; — n° 11, (16 septembre) p. 120 : *Une page d'Eugène Fromentin* ; — n° 13 (30 septembre) p. 143 : *Un épisode de la vie de M. Dières*, par M. l'abbé C. Bonnaud ; — n° 16 (21 octobre) p. 179 : *Les maisons de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu dans les diocèses de La Rochelle et de Saintes, avant la Révolution de 93*, où l'auteur a confondu l'hôpital de Saint-Pierre-ès-liens de la Charité à Saintes, dont l'église a été démolie en 1872, avec l'hôpital Saint-Louis ou hôpital général qui existe encore. Avant la Révolution, il y avait à Saintes trois hôpitaux ;

Digitized by Google

— nos 16, 17, 18 (21 et 28 octobre, 4 novembre) p. 185, 195, 289 : *Un Mac-Mahon à Chenac en 1725 et 1727*, par M. le curé de Chenac ; réponse (par M. Louis Audiat) ; autre note de M. l'abbé Renaud ; — n° 20 (18 novembre) p. 225 : *Une relique insigne de Saint-Eutrope* (extrait du 2e volume des *Archives*) ; — *Fondation du culte divin à l'aumônerie d'Aufrédi, en 1216* (extrait de la *Chronique charentaise*, du 21 octobre 1876) ; — nos 21, 22 et 23 : *Notes sur l'histoire religieuse de Marennes*, par M. l'abbé Valleau ; — n° 25 (23 décembre) p. 285 : *L'abbaye du grand Saint-Bibien*, près Vouhé, ordre de Fontevrault, où l'auteur confond un prieuré avec une abbaye.

Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy, publiée pour la Société de l'Histoire de France par François Morand (Paris, Renouard, 1876), p. 72, chapitre XXXIV : « Comment la ville de Soubize en Guyenne fut prinse et desmolie par le duc de Bourbon, et conte de La Marche sur les Anglais (1412). »

L'*Ere nouvelle des Charentes*, de Cognac : *L'eau-de-vie*, 21 décembre 1876 et janvier 1877, 7, 14 et 25 ; — 1er février : *Discours* de M. Moullon * à l'installation de M. Hennessy, comme président du tribunal de commerce à Cognac ; — 8 février : *Notice sur la marquise de Verdelin* (Marie-Magdeleine de Bremond d'Ars), à propos de la rue qui porte son nom à Cognac.

Journal officiel, du 20 janvier 1877 : *Notice sur M. Garsonnet*, par M. Ernest Bersot *, de l'Institut ; — 22, 24, 25 et 26 janvier, (reproduit par *La Seudre*, de Marennes, 11 février) : *Rapport* de M. G. Bouchon-Brandely, secrétaire du collége de France, relatif à l'ostréiculture dans les îles de Ré, d'Oleron, à Marennes, à La Tremblade, au Verdon.

Dans la *Nouvelle géographie universelle ;* t. II, p. 514-523 ; (Hachette, 1876), *Charente-Inférieure*, M. Elisée Reclus parle du « capitole » de Saintes qui n'a jamais existé ; et de « l'illustre inventeur *angevin* Bernard Palissy. » Il cite M. Letelié *. La description du cours de la Charente commence page 433. Il y a deux vues de la Charente-Inférieure, d'après les eaux fortes de M. Lancelot : *Ars en Ré* et *La Rochelle*.

Le *Phare littéraire, écho de Royan*, (imprimeur et rédacteur en chef, M. Victor Billaud,) contient : 1re année, n° 1, 28 janvier 1877 : *La lanterne des morts à Fenioux* ; — n° 2, 4 février, *Le fanal d'Ebéon* ; — n° 3, 11 février, *Grille en fer à Burie ; le siège de Mornac ;* — n° 6, 4, 11, 18 mars et suivants ; *La presse périodique à Royan, son histoire*, par M. P. Jônain.

Digitized by Google

Le Protée, journal illustré de Cognac, imprimé à Pons, chez M. Noël Texier (21 et 28 janvier, et 4 et 11 février) : *Les Carrières de Saint-Même*, par M. Lacroix, reproduit par l'*Ère nouvelle*, du 22 et 29 mars ; — 21 janvier, *Marguerite de Valois*, par M. Gubeta ; — 4 février, *Guez de Balzac*. Le dernier n° a paru le 4 mars.

Revue de Champagne et de Brie, juillet, août, septembre, 1876 ; *La Champagne à l'Académie française*, par M. Kerviler.*

Revue des Deux-Mondes, du 15 janvier 1877 : *La question du phylloxera en 1876. L'extension du fléau et les moyens de le combattre*, par M. J.-E. Planchon. — *Le Correspondant*, des 25 janvier et 10 février : *Le phylloxera et le budget*, par M. A. Certes. Il cite les expériences à Chérac de M. Delaage de Saluces.*

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES. — N° 1. *Le peintre Bragny, p. 13.* — En février 1664, est marraine à Saint-Vivien de Saintes, Angélique Bragny qui signe avec Françoise Bragny et P. Bragny. — A Nieul-lès-Saintes, dans l'église, est un tableau représentant Saint-Martin qui partage son manteau avec un mendiant. On lit : *Ce tableau a été donné à l'église de Nieul par monsieur Marion, lieutenant des chirurgiens de Xaintonge. Fait à Xaintes par Bragny 1656.* L. A.

N° 3. *Je m'en moque comme de l'an quarante.* — On lit dans Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. 13, verbo *l'an quarante :* « L'an mil huit cent quarante, qui devait, d'après une croyance populaire, être marquée par la fin du monde. » P. B.

Au commencement de chaque année, le peuple gaulois, accompagnant ses druides et ses magistrats, se rendait processionnellement dans la forêt en criant : « Au Gui-l'an-neuf. » Dans l'idée du peuple, l'an neuf était un terme fixe, un *non plus ultra*. Ainsi l'an 40 ne devant jamais arriver, on pouvait s'en moquer impunément. Il y a un demi-siècle passé, lorsque les bons villageois de Chaniers ou de La Chapelle se paraient encore du *cucullus*, ils se servaient de cette expression pour dire qu'une chose sera de longue durée ou n'aura jamais de fin : « O durerat autant que la Guille d'enneu. » P.-G. B.

Digitized by Google

On a voulu trouver l'origine de ce dicton dans les appréhensions non justifiées qu'avaient fait naître, à l'approche de l'an mil, ces paroles de l'Evangile : « mille ans et plus. » (1) Mais comme il n'y avait dans ce passage du Nouveau Testament rien de spécial à l'an 40, cette interprétation a été rejetée. En voici une autre, qui aura sans doute plus de succès. Elle n'est pas due à la cuisinière de Molière, mais à un cordon bleu de notre cru saintongeais, Marie-Anne Perrineau, « née native » du faubourg Saint-Pallais de la ville de Saintes. Cette fille prononçait le dicton en question : « Je m'en moque comme de l'ancoran. » Ce fut un trait de lumière. On sait en effet que dans le patois Saintongeais, *l'alcoran* se prononce *l'ancoran*. *L'an quarante* était évidemment une corruption de *l'ancoran*, et le dicton ainsi prononcé était une protestation traditionnelle et religieuse de nos pères contre la doctrine et le régime de *l'alcoran*, dont ils avaient été menacés par suite de l'invasion des Sarrazins. ROCHAVE.

Dans mon enfance, à Saintes, j'entendais parfois de vieux serviteurs se servir de ce dicton et aussi mes parents ; seulement ils ne le formulaient pas tous de la même manière. Un jour, voulant redresser les fautes de langage de notre gouvernante qui ne cessait de répéter qu'elle se souciait de telle chose comme de *l'ancoran*, je la repris avec toute l'assurance de mon petit savoir, lui faisant observer qu'il fallait dire : *de l'an quarante*. Mon père survint, qui trancha la question et déclara qu'on devait dire : *Je m'en soucie comme de l'Alcoran*. Il est certain que ce dicton se justifie s'il a dû son origine, comme je le suppose, au mépris qu'avaient les croisés pour *l'Alcoran*. A. DE B.

N° 4. *Rue Blanc-l'Œil.* — Il existe plusieurs familles portant le nom de *Blanleuil*, à Angoulême notamment. Ne serait-ce pas cette famille qui aurait donné son nom à la rue qui nous occupe ? P. B.

La rue Blanleuil fut habitée par un médecin qui lui a laissé son nom. Il existe à Baignes-Sainte-Radégonde un notaire de ce nom, qu'on croit être un des descendants de ce médecin. P.-G. B.

QUESTIONS. N° 5. — Quels étaient les noms patronymiques et prénoms de d'Argence, à qui le prince de Condé venait de rendre son gantelet, au moment où il fut massacré par Montesquiou à la bataille de Jarnac, 13 mars 1569 ?

(1) Les terreurs de l'an mil auraient été inventées par M. Michelet. Voir *Revue des questions historiques*. livraison du 1er janvier 1873, p. 145. *Note du secrétaire*.

Digitized by Google

N° 6. — D. Quelle est l'étymologie du nom de la *Bertonnière*, ou *Bretonnière*, porté par un quartier du faubourg de la ville de Saintes.

N° 7. — D. Quelle est l'origine, dans le patois saintongeais, du verbe neutre *bronzer*, pour *déborder?* du nom de *mogette*, pour haricot? du mot *talbot*, pour exprimer une sorte d'entraves suspendues au cou des animaux? R.

N° 8. — Existe-t-il sur l'histoire de la botanique dans la Charente-Inférieure, la préface de la *Flore de l'Ouest* par James Lloyd exceptée, un autre ouvrage que celui de L. Faye: *Note sur les progrès de l'étude de la botanique dans le département de la Charente-Inférieure;* Poitiers, autographie Pichot, 1846? P. B.

N° 9. — 1753. 25 mars. Baptême en l'église des dames religieuses de Cognac, *l'église paroissiale de Saint-Léger de Cognac étant fermée depuis peu de jours et ne s'y faisant aucune fonction, à cause des excès et scandales qui s'y sont commis*, de Jean-Jacques Philippe, né le 23, fils de Jean Fé de Ségeville, président civil et criminel de Cognac, et de Marie-Louise-Ursule Moucheteau. A-t-on des renseignements sur la nature des faits scandaleux commis dans l'église Saint-Léger? J. P.

N° 10. — A l'entrée du bourg d'Archiac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac, on lit sur des écriteaux de bois : *La mendicité et le séjour des Bohémiens sont interdits dans la commune d'Archiac.* De quelle époque est cette inscription ?

VARIÉTÉS

1761. UN BÉNÉDICTIN DE BAIGNES, PEINTRE DE PORTRAITS.

Dans l'*Extrait du procès-verbal du chapitre général de la congrégation des Bénédictins exempts, tenu en l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, Diocèse de Bordeaux, le premier de may de l'année mil sept cens soixante-un et les deux jours suivants*, pièce de 10 p in f°, imprimée « pour être envoyé des exemplaires dans toutes les abbayes de la congrégation,» s. l. n. d. sans nom d'imprimeur, (*Bibliothèque de M. Jules Pellisson, avocat à Cognac*) on lit à la page 6 :

« L'abbaye de Baignes, Diocèse de Saintes, auroit été appelée. Dom de Montauzon, Prieur d'icelle, auroit comparu, et dit que ses confrères n'auroient pu envoyer de députez vu le petit nombre

Digitized by Google

des religieux, qui sont actuellement dans l'Abbaye, qu'il étoit édifié de la conduite de ses Religieux, et que leur comportement étoit régulier à l'exception de celuy de Dom Daine qui étoit absent depuis très longtemps : que luy Prieur luy auroit souvent écrit de vouloir se rendre pour remplir ses devoirs ; mais que ledit Daine n'auroit fait aucun cas de ses avertissements et qu'il étoit actuellement à Bordeaux, et comme l'assemblée générale a été informée que ce Religieux, au lieu de remplir les devoirs de son état, consommoit presque tout son temps en faisant des portraits de toute espèce : sur la réquisition du syndic général a ordonné, comme il ordonne, audit Daine d'avoir à se retirer dans l'Abbaye dans un mois pour le plus tard ; prohibe et défend au même Religieux de portraire le sexe, le tout sous peine d'interdit, et de suspense encourue par ce seul fait, dès qu'il aura connaissance de la présente ordonnance. »

BIBLIOGRAPHIE

(Audiat.) — *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, publiés par (et aux frais de) M. le baron Eschasseriaux. — Saintes, imp. P. Orliaguet. Paris, Champion ; 1876, gr. in-8°, 554 pages. — Cet ouvrage contient : 1° L'inventaire des archives de l'hôtel de ville antérieures à 1790 ; 2° L'analyse des registres de police de 1728 à 1790 ; 3° Priviléges de la ville et du corps de ville de Saintes ; 4° Lettres de Charles XIII relatives aux portes de Saintes (1484) ; 5° Liste des maires, échevins et conseillers municipaux de la ville de Saintes jusqu'en 1874 ; notice et filiations des familles de l'échevinage ; notes historiques inédites ; 6° Armorial des maires et échevins ; 7° Anoblissement des maires ou échevins de Saintes ; 8° Election des maires et échevins de Saintes ; Prestation de serment. Nomination d'officiers de la milice bourgeoise ; 9° Délibérations du corps de ville de 1579 à 1732 ; 10° Réunion des charges de la milice bourgeoise au corps de ville ; 11° Etablissement de l'octroi et des casernes ; 12° Rôle des habitants pour payer les dettes de la ville, en 1742 ; 13° Tarif des octrois de la ville en 1759 ; 14° Observations sur la ville de Saintes ; 15° Acquisition d'un emplace-

Digitized by Google

ment pour les casernes et emprunt ; 16° Sommaire des délibérations du corps de ville de 1788 à 1790 ; 17° Emeute à Saint-Thomas de Cosnac ; 18° Assemblée primaire pour la formation du département ; 19° Délibérations de 1792, 1793, 1831, 1842, 1867 ; 20° Table onomastique par M. H. de Tilly.

Dans cet ouvrage si important, parmi un nombre considérable de faits, de noms et de dates, nous avons relevé les erreurs suivantes : p. 32, au lieu de *Brouillaud*, lisez *Bouillaud* ; p. 33 : *Armand*, lisez *Arnaud* ; p. 34 : *Jeanne* et non *Marie* Farnoulx ; p. 44, ligne 18 : la *Béraudière*, et non la *Briandière* ; p. 48, l. 19 : *Daudenet*, et non *Dudouet* ; p. 49, l. 32 : *du Tirac* et non *de Tirac* ; p. 70, l. 8 : *Daviotets*, lisez *des Daviotières* ; p. 81, l. 45 : lire *lieutenant de la maréchaussée de Saintonge* ; p. 88, l. 2 : *Poittetin*, lisez *Poittevin* ; p. 119, l. 15 : *Sarran*, lisez *Sarrau* ; p. 58, lire : « laissant deux fils : 1° Martin-Marie-Charles Boudens de Vanderbourg... qui n'eut pas d'enfants de mademoiselle de Ravel son épouse ; 2° Louis-Auguste, né à Saintes le 1er mars 1767, lieutenant au régiment de Vivarais infanterie, qui de mademoiselle Compagnon de Thézac eut trois filles : Louise-Edwige, Louise-Annette-Joséphine, et Isabelle-Jacqueline-Alexandrine qui habite Saintes. » M. de La Morinerie, *La noblesse de Saintonge*, avait commis la même erreur, p. 26 : p. 130, l. 2 : *refendues*, lire *défendues* ; p. 131, note, l. 8 : *Toufou* pour *Torfou* ; p. 135, l 69 : *de Barre* pour *de Barro* ; p. 136, l. 4 : 1654, au lieu de 1554 ; p. 141, note, l. 26 : *Couvidou* et *Couvidon* ; p. 147, note, l. 16 : *1856* pour *1866* ; p. 150, l. 7 ; *Goulard* pour *Soulard* ; p. 180, note 1 : *d'escadron* pour *escadre* ; p. 239, note, l. 19 : *Burle* et *Burles*, lisez, *Burlé* ou *Beurlé* ; p. 255, l. 2 : *seigneur de Taillebourg*. Les Moreau n'ont jamais possédé *Taillebourg*, mais *Panloy*, qui relevait de la seigneurie de Taillebourg ; p. 258, note 1 : *Josias* et non *Jonas* ; p. 396, note 2 : *du Gua*, au lieu de *du Bois* ; p. 404, note 1, l. 1, *Dompierre* et non *Dampierre* ; p. 416, note 1, l. 11 : *Gansarde*, est mis pour *Gansas* ou *Gansar* ; p. 419, l. 6 : *prétation*, lisez *prestation* ; p. 554 : *Vineroux*, lisez *Viveroux*, etc. — Compte-rendu par M. Tamizey de Larroque, dans la *Revue des questions historiques*, livraison d'avril 1877, p. 713.

Digitized by Google

Aussy (d'). — *De l'origine des rôles d'Oleron.* — Poitiers, imp. générale de l'Ouest, 1876, in-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*).

Babinet de Rencogne. — *Note sur un registre de l'état civil de la paroisse de Houlettes.* — Angoulême, imp. Chassaignac et Cie, 1876, 8°, 15 p. (Extrait du *Bulletin de la société archéologique de la Charente*).

Bardonnet. — *Niort et la Rochelle* de 1220 à 1224. Notes et documents. — Niort, Clouzot, 1874, in-8°, 70 pages.

Bibliophile (le) Bordelais. Catalogue de livres... de Ch. Lefebvre (nos 46 et 47). — Pons, imp. Noël Texier, 1876-1877, in-8°.

Boucherie.* — *Une nouvelle révision des poèmes de Clermont.* — Montpellier, imp, Ricoteau, Hamelin et Cie; Paris, Maisonneuve, in-8°, 24 p.

— *Une colonie Limousine en Saintonge* (Saint-Eutrope). — Paris, Maisonneuve, in-8°, 1876. (Extrait de la *Revue des langues romanes*, 2e série, T. 1, novembre).

Bouguereau. — *Fleurs des champs.* — *Vendangeuses*, d'après W. Bouguereau. (Galerie photographique.) Paris photog. Goupil.

Bremond d'Ars (Anatole de). — *Alphabet de l'art militaire de Jean Montgeon, sieur de Haut-Puy de Fleac, angoumoisin*, annoté par Anatole de Bremond d'Ars. (Extrait du *Bulletin de la société archéologique de la Charente.*) — Compte-rendu par M. le comte de Luçay, dans la *Revue des sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 43; dans le *Cabinet historique*, décembre 1875, p. 292.

Brochard (dr). — *Manuel pratique du sevrage*; guide des mères et des nourrices. Orné de gravures. — Paris, libr. ve Adr. Delahaye, in-18, 1 fr. 50.

— *Des bains de mer chez les enfants*; 2e édition, revue et corrigée, avec gravures; Paris, imp. Walder; lib. Normand, ve Delahaye et Cie, in-18 jésus, 260 p.; 2 fr. 50.

Bulletin de l'académie des muses Santones, 1876, août-octobre, n° I. — Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié, 1876, 4°, 16 p.

Digitized by Google

Bulletin (n^os^ 3 et 4) *de la Commission départementale* instituée pour l'étude du phylloxera. Janvier-mars 1877. — Saintes, imp. Hus, 1877, 8°, 48 et 24 p.

CASTAGNARY. — *Les jésuites devant la loi française* — Paris imp. Debons et C^ie^; lib. Decaux, 1877, 32°, 116 p.; 1 fr.

CHAIGNEAU. — *Projet de création d'un nouveau cimetière à Aulnay.* — Adolphe Bonnin, Saint-Jean-d'Angély.

CHATEAU-RENAULD (M^me^ de) (Anne Pérard). — *Eloge historique d'Anne de Montmorency, duc et pair, maréchal, connétable de France.....* Discours qui a obtenu l'accessit au jugement de de l'académie de La Rochelle. — Paris, imp. A. Chaix, in-8° XXII-122 p. (Réimpression de l'édition de 1783; tirée à petit nombre.)

Chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély à Niort. Demande de tracé par la vallée de la Boutonne. — Saint-Jean-d'Angély, typ. Lemarié, 1876, 4°, 14 p. (Signé : Nestor Perthuis de La Salle*).

Compte-rendu de la boulangerie actionnaire de Nieul-sur-Mer. — La Rochelle, imp. Deslandes, in-4°.

Compte-rendu de la société mutuelle d'assurance contre l'incendie Aunis-Saintonge. — La Rochelle, imp. Siret, in-8°. (Directeur, M. Ernest Callot*).

COUTURIER. — *Première lettre des ouvriers de la marine aux députés.* — La Rochelle, imp. Siret, in-4°.

CRAON (princesse de). — *Direction générale des archives de Paris*, 17 août 1755. — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-8°.

— *Extraits des Archives du directoire de la Charente-Inférieure*, 11 juin 1807. — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-8°.

— *Extrait du registre des délibérations du conseil de la commune de Saint-Martin-de-Villeneuve*, 12 mai 1809. — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-8°.

— *Cession par M. de Jumillac au s^r^ Apert de La Rue*; 5 novembre 1812. — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-8°.

— *Mémoire à MM. les premiers présidents et conseillers composant la chambre civile de la cour d'appel de Poitiers.* — Rochefort, imp. Triaud et Guy, in-4°.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ[1]

ARTICLE 1er. — Il est formé, sous le nom de *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, une Association pour la publication de documents inédits, pièces et travaux historiques relatifs à la Saintonge et à l'Aunis (Généralité de La Rochelle, qui s'étendait de Coutras à Marans) et les anciens diocèses de La Rochelle et de Saintes.

ART. II. — La Société se compose de toutes personnes qui adhèrent au présent règlement, et s'engagent à verser, dans les deux premiers mois de chaque année, la somme de *douze* francs. En échange de cette cotisation, les membres auront les publications de la Société, un volume au moins par an. Les sociétaires nouveaux devront verser leur souscription dans le mois qui suivra leur adhésion.

ART. III. — La Société, dont le siége est à Saintes, point central de la circonscription historique, se réunira au moins une fois tous les ans en assemblée générale, et, autant que possible, successivement dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement, pour décider les questions qui lui seront soumises,

(1) Délibéré en Assemblée générale le 28 mai 1874, et modifié dans l'Assemblée générale du 28 septembre 1876. Voir le procès-verbal de la séance, page 17 du *Bulletin*, n° d'avril 1877.

Digitized by Google

et, s'il y a lieu, entendre, après approbation du Bureau, la lecture des travaux présentés.

ART. IV. — Elle est administrée par un Bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, et aidée par un Comité de cinq membres, qui seront tous nommés à la majorité dans l'assemblée générale pour deux ans et pourront être réélus.

Le Bureau et le Comité pourvoiront provisoirement, jusqu'à l'assemblée générale, aux vacances du Bureau et du Comité.

Le Bureau règle l'emploi des fonds, et, avec le Comité chargé de préparer les publications, prononce l'admission des pièces ou travaux présentés.

ART. V. — Le président représente la Société dans ses relations extérieures, convoque et préside les réunions, reçoit la correspondance et détermine la part de travail qui peut incomber à chacun.

ART. VI. — Les membres de la Compagnie sont invités à recueillir tous les renseignements inédits et les documents manuscrits relatifs à l'histoire de la circonscription. Les notes de peu d'étendue et les analyses de pièces pourront être groupées sous le titre de *Mélanges*. Les documents ne seront accompagnés que d'une très courte notice. Quelques travaux historiques pourront accessoirement trouver place dans les publications de la Société.

ART. VII. — L'auteur d'un travail inséré n'en redeviendra maître que six mois après la publication du volume. Il en sera de même du tirage à part qui en aurait été fait.

ART. VIII. — Les volumes de la Société, tirés presque exclusivement pour les souscripteurs et dont la Société se réserve la vente, seront toujours vendus à un prix supérieur à la cotisation.

ART. IX. — L'auteur d'un travail suivi, égal à deux feuilles au moins d'impression, recevra gratis, s'il le désire, un tirage à part de vingt-cinq exemplaires. Les membres du Bureau et du Comité, et le sociétaire chargé des tables du volume auront droit à un exemplaire de ce volume.

Digitized by Google

ART. X — La Société sera constituée dès qu'elle comptera 150 souscripteurs. Elle se réunira alors en assemblée générale pour l'adoption définitive du règlement, la nomination du Bureau et du Comité.

ART. XI. — Le présent règlement ne pourra être modifié que de l'assentiment des deux tiers des membres présents à la séance. La lettre de convocation énoncera les points qui seront soumis à une nouvelle discussion. Toute demande de modification du règlement devra être faite par écrit et signée de trois membres.

—

Le Bureau et le Comité de publication sont aussi composées pour les années 1876-1877 :

BUREAU : *Président d'honneur* : JULES DUFAURE, de l'Académie française, sénateur, à Vizelle, par Cozes (Charente-Inférieure). — *Président* : LOUIS AUDIAT, bibliothécaire-archiviste, à Saintes, lauréat de l'Institut, officier de l'Instruction publique.— *Vice-président* : Le comte THÉOPHILE DE BREMOND D'ARS, à Vénérand, par Saintes. — *Secrétaire* : HIPPOLYTE DE TILLY, maire de Pessines, par Saintes. — *Secrétaire-adjoint* : CHARLES DANGIBEAUD, avocat, à Saintes. — *Trésorier* : RICHER, directeur de l'école communale, à Saintes, rue du Palais.

COMITÉ DE PUBLICATION : Le vicomte MAXIME DE BEAUCORPS, archiviste-paléographe, au Fief de Genouillé, par Muron (Charente-Inférieure), et à Orléans. — Le baron LÉON DE LA MORINERIE, à Paris. — GEORGES MUSSET, archiviste-paléographe, à Thairé, par La Jarrie (Charente-Inférieure). — GUSTAVE DE RENCOGNE, archiviste de la Charente, à Angoulême, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. — LOUIS DE RICHEMOND, archiviste de la Charente-Inférieure, à La Rochelle, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 11 *mars* 1877

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres, qui prouvent que la publication du *Bulletin* a été accueillie avec faveur.

Il demande l'autorisation d'augmenter le tirage du IVe volume, en raison du nombre croissant des souscripteurs : car il serait nécessaire d'avoir un certain nombre d'exemplaires en réserve, soit pour satisfaire aux demandes des nouveaux sociétaires, soit pour en mettre quelques-uns en vente. Cette proposition, combattue par MM. de Bremond et Dangibeaud, est ajournée à une prochaine séance.

M. Richer, directeur de l'Ecole communale de Saintes, est nommé trésorier de la Société. Il devra s'entendre avec M. Taillasson, pour le réglement des comptes de la Société.

Séance du 29 *avril*

M. Richer, trésorier de la Société, est installé dans ses fonctions. — Admission de plusieurs membres. — Discussion relative à l'augmentation du tirage du IVe volume, qui serait porté de 350 à 375. Le président fait remarquer qu'il y a jusqu'à ce jour 327 sociétaires; si l'on tient compte des doubles exemplaires accordés, de ceux qui sont envoyés au Ministre, au Conseil général, au dépôt légal, 341 volumes vont se trouver employés. Il serait donc urgent d'avoir 30 et quelques exemplaires de plus pour les nouveaux sociétaires, ou pour la vente.

MM. de Bremond et Dangibeaud font observer que le nombre de 327 souscripteurs n'est pas assuré, puisque tous n'ont pas encore payé leur cotisation annuelle. Il est répondu que le fait seul de n'avoir pas retiré son engagement dans les deux premiers mois de l'année, constitue pour le sociétaire une obligation, d'après le réglement; dès lors, son adhésion est définitive. Après discussion, le Bureau décide que le IVe volume sera tiré à 375 exemplaires.

Sur la proposition de M. le président, le Bureau est aussi d'avis d'envoyer un exemplaire du IVe volume, aux grandes

Digitized by Google

revues, telles que la *Bibliothèque de l'École des chartes*, *la Société d'histoire de France*, *la Revue des questions historiques*, etc. : ce serait moyen d'obtenir une certaine publicité pour la Société, par suite des comptes-rendus que ces périodiques insèreraient dans leurs colonnes, en échange de ce don.

Séance du 17 *juin*

Le Président annonce le décès de M. de Blossac, le doyen de nos sociétaires, et fait en quelques mots son éloge. — Admission de nouveaux membres.

M. Richer, trésorier, donne connaissance de la situation financière de la Société. Il y a environ 3,000 fr. en caisse et il reste encore 150 cotisations environ à recouvrer sur l'annuité de 1877. Le Bureau engage M. le trésorier à faire payer MM. les souscripteurs en retard.

Le Président demande que le prochain numéro du *Bulletin* ait deux feuilles d'impression au lieu d'une, afin de pouvoir se mettre au courant. Les matières intéressantes abondent et les dimensions sont trop restreintes. Il demande aussi une gravure pour un objet qu'il présente. Ces deux propositions sont acceptées. — Vote d'une somme annuelle de 30 francs pour une personne chargée du service : distribution du volume et du *Bulletin* aux souscripteurs de Saintes, recouvrements de cotisations, etc.

—

Dans les séances des 29 avril et 17 juin, ont été admis comme membres de la Société :

MM. Paul-Emile Benureau, instituteur, à Chamouillac,

Le vicomte Amaury Bouchard d'Aubeterre, à Marsat, par Riom, (Puy-de-Dôme).

L'abbé Brunaud, curé du Chay, par Saujon.

Albert Castaigne, négociant à Bassac (Charente).

Julien-Ernest Chevalier, directeur de la Banque de l'Algérie, à Alger.

Léonce Gaschet, receveur de l'enregistrement, à Cognac.

Edmond Lainé, négociant, à Cognac.

Le baron G. d'Huart, préfet de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

De Lamberterie, sous-préfet de Saintes.

Paul Roullet, maire et négociant à Jarnac, (Charente).

La commune de Saujon. Maire, M. Massiou.

De Toyon, membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Ciers-du-Taillon, par Mirambeau.

L'abbé Van den Brule, curé de Saint-François-de-Sales, à Paris, place Wagram, 5 (Boulevard Malesherbes).

AVIS ET NOUVELLES

Ont rendu compte du IIe volume des *Archives*, la *Revue des questions historiques*, livraison d'avril 1877; du IIIe volume, le *Polybiblion*, (février 1877); la *Charente-Inférieure*, de La Rochelle, (15 mars); le *Rappel charentais*, de Saintes, (15 avril); l'*Indépendant*, de Saintes, (28 avril); le *Bulletin religieux du diocèse*, de La Rochelle, du 28; les *Tablettes des Deux-Charentes*, de Rochefort, du 19 mai; le *Courrier des Deux-Charentes*, (31 mai), article de M. H. de T; l'*Indicateur de Cognac*, (31 mai), article de M. X... (M. Pellisson); la *Seudre*, de Marennes, (3 juin), article de M. W. M.

Le *Journal des villes et campagnes*, du 3 avril, et le *Monde*, du 23, ont reproduit la lettre de Louis XIV publiée dans le IIIe volume des *Archives*, p. 432.

—

La *Chronique Charentaise*, (15 juin), et la *Volonté nationale*, de Saint-Jean-d'Angély, (13 juin), rendent compte du *Bulletin* et le pillent.

—

Le IVe volume des *Archives* est sous presse. Les feuilles 2 à 10 sont tirées. Les feuilles 11-18 sont en épreuves.

—

En décembre prochain, la section littéraire de l'Académie de La Rochelle décernera une médaille d'argent au lauréat du concours de triolets qui sera clos le 1er octobre 1877. Le choix du sujet est libre. Toute pièce non inédite sera exclue.

—

La Société des fêtes de Charité de la Rochelle offre une médaille d'or de 100 francs à l'auteur d'une pièce de théâtre, en

Digitized by Google

3 actes au moins, (en prose), et une médaille d'argent pour une pièce en un acte (en vers ou en prose), dont le sujet sera emprunté à l'histoire de la Rochelle.

Le concours sera clos le 30 novembre 1877. La Société se réserve le droit de faire représenter les pièces primées, autant de fois qu'elle le voudra, sans avoir à payer à l'auteur autre chose que... sa médaille. Elle fournit en outre des notices sur l'histoire locale.

—

M. Noël Texier, typographe à Pons *, a obtenu à l'exposition régionale d'Angoulême une médaille de bronze.

—

Par arrêté en date du 7 avril 1877, M. René Kerviler *, ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), a été nommé officier d'académie.

—

Un plat de Bernard Palissy vient d'être vendu, ces jours derniers, à Londres, 162 livres sterl. (4,050 fr.)

—

M. Pierre-Victor BILLAUD, à Royan, a fait sa déclaration pour être imprimeur en lettres et libraire à Royan, le 18 décembre 1876.

M. François-Mathieu-Louis GUIMBELLOT a fait sa déclaration d'imprimeur en lettres à Blanzac (Charente), le 12 mars 1877, remplaçant son père.

Mme veuve MARTIN, née Clémentine TRUTUIT, a fait sa déclaration d'imprimeur en lettres à Barbezieux (Charente), le 12 mars 1877, remplaçant son mari.

M. Elie-Jacques QUOD a fait sa déclaration d'imprimeur-lithographe à Saint-Mégrin, le 27 février 1877.

—

Sous le titre : *Saint Eutrope et son prieuré*, M. Louis Audiat a réuni les pièces qui ont paru dans les t. II et III de la Société, et y a joint *La vie du glorieux martyr de Iésus-Christ saint Eutrope, apostre des Saintongeois et premier evesque de Saintes*, imprimée à Saintes en 1619. Le tout forme un beau volume de 540 pages, dont le prix sur papier vergé à bras est de 10 fr. et de 7 fr. 50 sur papier vélin. La *Vie de saint Eutrope*, tirée à part, est de 1 fr.

—

Un mémoire intitulé : *Un Parlement au petit pied. Le présidial de La Rochelle*, présenté par M. Georges Musset à la

Digitized by Google

réunion de la Sorbonne en avril 1877, va paraître prochainement en une brochure in-8° de 80 pages environ, tiré à 200 exemplaires. Prix : 3 fr. Les membres de la Société qui, avant le 1er septembre, enverront leur souscription au président ou au secrétaire de la Société des Archives, paieront l'exemplaire 2 fr. au lieu de 3 fr.

—

M. Noël Texier, imprimeur à Pons, va publier un volume : *Les origines de l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, par M. Louis Audiat.

Cet ouvrage, dont l'auteur a lu une partie aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1876, sera imprimé en caractères elzéviriens, avec ornements typographiques du XVIe siècle, et reproduira les marques des premiers imprimeurs de notre province. Il ne sera tiré que 300 exemplaires numérotés ; 200 sur papier vélin blanc fort à 5 fr., 75 sur papier chamois, à 8 fr., et 25 sur papier de Hollande, à 8 fr.

Les membres de la Société des Archives qui, avant le 1er août, enverront leur souscription soit au président soit à l'éditeur, ne paieront l'exemplaire que 3 fr. 50 sur papier vélin blanc, et 6 fr. 50 pour les deux autres tirages.

—

Les artistes du département de la Charente-Inférieure qui ont des toiles au salon de 1877, sont :

MM. AUGUIN (Louis-Augustin), né à Rochefort : *Le rocher*, *Belle journée d'octobre*, *Les ombrages de juillet* ; — BOUGUEREAU (Willam-Adolphe), membre de l'Institut, né à La Rochelle ; *Vierge consolatrice*, *La jeunesse et l'amour* ; — BOUVET (Georges-Nicolas), né à La Rochelle : *François Denis*, peinture sur porcelaine ; — BRILLOUIN (Louis-Georges), né à Saint-Jean-d'Angély : *Les racoleurs*, *Bouquet à Chloé* et *Stances à Sylvie*, gouaches ; — BROSSARD, (André-Guillaume-Etienne), né à La Rochelle : *Portrait du Dr Mendel*, *Portrait de Mme G.-B.* ; — BRUNEAU (Adrien-Louis), né à Marennes : *Cannetons et papillons*, *Souris et noisettes*, aquarelle ; — COQUAND (Paul), né à Surgères : *La solitude des gorges d'Apremont*, *Le plateau de Bellecroix* ; — FANTY-LESCURE (Ursule-Emma), née à La Rochelle : *Pêches et raisins*, *Roses et marguerites* ; — GALLARD-LÉPINAY (Emmanuel), né à Aulnay : *Avant-port du Havre* ; — GENTY (Emmanuel), né à Dampierre-sur-Boutonne : *Portraits de Mme D.* et de *Mme K. B.* ; — GOURMEL (Victor-Jean), né à l'île de Ré : *Ramasseuses de varech et pêcheuses de coquillages* ; — HUAS (Pierre), né à La Rochelle :

Digitized by Google

Portrait de Mlle de J., Giroflées; — LUCAS (Marie-Félix-Hippolyte), né à Rochefort : *Une halte d'avant-garde, Portrait de Mlle E.-L.*; — CHARLET (Pierre-Louis-Omer), né au Château-d'Oleron : *Maris-Stella;* — REGERT (Franck), né à Saint-Pierre-d'Oleron, *Greuze d'après son portrait par lui-même*, peinture sur porcelaine; — ROULLET (Gaston), né à Ars : *Arrivage des bois de Norwège, Grand bassin à flot de Honfleur, Pêcheurs*, souvenir de Honfleur.

M. Baudrit, de Genève, a peint la côte de Royan; Cathelinaux, de Warcq (Meuse), un chien saintongeais; Arthur de Gassowski, des sites des environs de Pons; Pradelle, les coteaux de Saint-Georges-de-Didonne. Albert Ballu, fils de l'architecte de la ville de Paris, a exposé quatre chassis contenant un projet détaillé de reconstruction de l'église fortifiée d'Esnandes.

—

Le 4 août 1876, M. Alexandre-Paul, né à Niort, le 25 mai 1829, demeurant à Surgères, s'est pourvu devant le garde des sceaux, à l'effet d'ajouter à son nom celui de *Rouvier*, sous lequel il est connu et de se nommer légalement à l'avenir, *Alexandre-Paul Rouvier*.

Le 5 octobre 1876, M. Emmery (Georges-Louis), capitaine d'état major, né à La Rochelle le 9 juin 1842, tant pour lui que pour ses deux enfants mineurs, se pourvoit à l'effet d'ajouter à son nom celui de *de Grozyeulx*. Ce nom complétement éteint, est celui de son grand oncle. (*Annuaire de la noblesse*, 1877, p. 192 et 194.)

—

Dans son audience du 11 mai 1876, le tribunal civil de Saint-Jean-d'Angély a prononcé un jugement ordonnant la rectification du nom de *Perthuis* en y ajoutant celui *de La Salle*; de telle sorte que le nom véritable soit *Perthuis de La Salle*.

Cette famille, originaire de Paris, est issue de « noble homme Jacques Perthuis, conseiller secrétaire du roy en sa cour de parlement. » Elle passa en Poitou l'an 1688, et portait le nom de *Perthuis de La Salle*. A l'époque de la Révolution, Charles-Emmanuel Perthuis de La Salle, seigneur du Pouzact, fut désigné dans son acte de mariage sous le nom de Perthuis-Lasalle, que ses descendants continuèrent de porter. Voir *Annuaire de la noblesse*, par M. Borel d'Hauterive, année 1877, p. 323.

—

Le *Bulletin de la Société Franklin, journal des bibliothèques populaires*, n° 131 (1er juin), annonce la création d'une bibliothè-

Digitized by Google

que populaire dans la Charente-Inférieure : au Bois (Ile de Ré), 895 habitants ; à Courçon, 1263 habitants ; à Lalaigne, 527 habitants, canton de Courçon ; à Saint-Christophe, 1028 habitants, et à Lagord, 758 habitants ; fondations dues à l'initiative du cercle Rochelais de la ligue de l'enseignement.

NÉCROLOGIE.

La Société des Archives a perdu son doyen d'âge et l'un de ses membres les plus dévoués. M. de Blossac est mort à Saintes le 29 mai dans sa 88e année, et a été enterré le 1er juin au milieu d'un grand concours de peuple, riches et pauvres, qui avaient tenu à donner, à cet homme de bien, un dernier témoignage d'estime.

Michel-Edouard-Marie Locquet de Blossac, membre de l'Académie de Bordeaux, et de la Société des Archives historiques, était né le 20 août 1789 au château de la Guinarois, paroisse de Saint-Meloir-des-Ondes, diocèse de Saint-Malo. Fils de Charles-Augustin-Jean-Baptiste Locquet de Blossac, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, petit-fils de Michel-Agathange Locquet de Châteaudacy, il était par sa mère Flore-Anne-Marie de Bedée, neveu-breton de Châteaubriand, parenté dont il était fier à bon droit. C'est même l'auteur du *Génie du Christianisme* et de la *Monarchie selon la Charte*, qui lui commença son éducation. Est-ce à son influence qu'Edouard de Blossac dut son goût pour la poésie, son amour pour Dieu et sa foi pour le roi ?

Emigré à Londres avec ses parents — son père échappa au désastre de Quiberon, — il passa ses premières années dans les plus dures privations. Il étudiait le droit à Rennes, lorsqu'arriva la Restauration. Après les cent jours, il fut nommé sous-préfet de chef-lieu à Bourg, puis à la fin de cette année 1815, les sous-préfectures de chefs-lieux ayant été supprimées, il fut replacé, le 16 janvier 1816, à Saintes, où son père fut receveur principal des contributions indirectes. C'est dans cette ville que, le 12 août 1816, il épousa Marie-Antoinette de La Guarrigue de La Tournerie, fille de Jean-Savinien-Marie, fusillé à Quiberon, et de Marie-Hippolyte de Cumont ; heureuse union que la mort rompit en 1873. En 1821, il fut envoyé comme sous-préfet à Figeac, et le 20

Digitized by Google

mars 1822 à Marmande. Le 20 mars 1828, une ordonnance royale l'appela comme secrétaire général à la préfecture de police, sous M. de Belleyme, puis sous M. Mangin. En 1830, il n'hésita pas, et quoique sans fortune alors, donna sa démission. Il vint se fixer à Saintes, où il a passé le reste de sa longue existence. On peut dire que jamais une infortune n'a fait un vain appel à sa bourse ou à son cœur. Il aimait à faire le bien. Ame ardente, facile à l'enthousiasme, il est demeuré toujours fidèle à ses premières affections. Les lettres qu'il cultivait avec passion, lui ont valu, outre les joies intimes qu'elles procurent à tous, quelques bonnes et solides amitiés qui ont été la consolation et le charme de sa vie. Jusqu'à la dernière heure, il a conservé intactes toutes ses facultés, et sa facilité d'esprit, et sa fraîcheur d'imagination, et sa richesse d'improvisation ; on pourrait dire qu'il est mort en rimant un sonnet. Il s'est éteint sans douleur, sans effort, sans maladie. (1)

On a de lui : *Heures de poésie* ; Paris, d'Urtubie et Worms, 1838, 8°, 364 pages ; *Nouvelles heures de poésie*, La Rochelle, G. Mareschal, imprimeur, 1842, 2 vol. in-8°, non mis en vente ; *Discours* prononcé, le dimanche 17 mars 1850, à la distribution des prix de l'école des frères, classe des adultes, à Saintes ; Saintes, imprim. Chavignaud, 1850, in-8°, 15 pages (extrait du *Mémorial de l'Ouest); Jeanne d'Arc*, chronique de France, lue à la soirée littéraire pour la statue de B. Palissy ; La Rochelle, imprim. Z. Drouineau, 8°, 21 p. (extrait du *Bulletin religieux de La Rochelle)* ; *Contes, fables et sonnets* ; Paris, J. Lecoffre, 1866, in-12, 2 vol.; Saintes, imprim. Lassus ; et *Adieux à la poésie*, Saintes, typ. P. Orliaguet, 1870, in-8°, 7 pages (extrait des *Annales de la Société des arts, sciences et belles lettres de Saintes*, t. I). Il laisse un nombre considérable de poésies, fables, sonnets, pièces diverses. Il se disposait même à publier un petit recueil de ses derniers sonnets.

M. de Blossac était chevalier de la Légion d'honneur. Les honneurs militaires lui ont été rendus. Il avait exprimé le désir qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. M. Hippolyte de Tilly a fait son éloge funèbre dans le *Bulletin religieux*, de La Rochelle, du 16 juin. L. A.

---

(1) Courcelles, *Hist. des Pairs*, t. VI, des *Pairs de France*, p. 75, trompé par le nom, a fait sous-préfet de Bourg, le 12 août 1815, « le vicomte de La Bourdonnaye-Blossac. » Les Locquet de Granville, de Chateaudacy et de Blossac, n'étaient pas la même famille que les Bourdonnaye de Blossac.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

RÉPONSES. — N° 1, p. 13. Le *Paraphrasis*, de Gombauld. — Je compte parmi les livres intéressants de ma bibliothèque Saintongeaise l'exemplaire du commentaire latin de Desvignes sur la coutume de la Saint-Jean-d'Angély, qui appartint à Gombauld le poëte et à Turgot l'homme d'État. La note du catalogue Lusarche a besoin d'être complétée, et je crois qu'il n'est pas indifférent de de le faire, à raison même de la rareté du livre. Je reprends d'abord son titre in-extenso :

PARAPHRASIS AD CONSVETVDINEM SANTANGELIACAM. AVTHORE D. IACOBO VIGNEO I. C. DOCT. IN SVPREMA CVRIA BVRDIGALENSI ET FORO SANTONVM PRAESIDALIVM CAVSARVM PATRONO *praxeos peritissimo.* (Ici la marque de Bichon : La biche, et la devise : HORRIFICOS COELI PARIT INTER CERVA FRAGORES.) SANTONIS *Apud* IOANNEM BICHON, *Typographum Regium.* M. DC. XXXVIII. In 4°.

On trouve écrit en deux lignes, à gauche et à droite de la marque de l'imprimeur, cette invocation tirée d'un psaume de David : *In te domine speraui et non confundar. Gombauld.* L'une des gardes porte la lettre et ce chiffre : F 45, d'une ancienne bibliothèque. Sur le catalogue de Turgot, le *Paraphrasis* est inscrit au n° 638. (1).

La reliure en veau marbré est aux armes de Turgot : *D'hermines fretté de gueules de 10 pièces.* (2).

DE LA MORINERIE.

N° 3, p. 13 et 26. *Je m'en moque comme de l'an quarante.* — En Bretagne on sourit à l'idée que les druides gaulois pouvaient crier : AU GUI L'AN NEUF ! Les druides ne parlaient guères français, et *l'an neuf*, l'année nouvelle, se traduit en langue celte par cette locution : *Bloavez novez.* Il n'y a donc rien là de commun avec ce dicton : « Je m'en moque comme de l'an quarante. »

A. DE B.

En 1771, paraissait un livre anonyme intitulé : « *L'an deux mille quatre cent quarante, ou rêve s'il en fut jamais.* » L'auteur, Mercier, connu surtout par son *Tableau de Paris*, y faisait indirectement la critique des mœurs, des usages et des institu-

(1) Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. Turgot, ministre d'État... Paris, Barrois l'ainé, 1782, in-8°.

(2) Voir Johannis Guigard, *Armorial du Bibliophile*, Paris, 1870-1873, in-8°.

Digitized by Google

tions de son siècle, en retraçant les progrès que, suivant lui, le temps devait amener. Les contemporains durent considérer ce *rêve*, dont certaines hardiesses ne leur déplaisaient pas, comme l'œuvre d'un esprit aventureux, et tourner en dérision les améliorations invraisemblables qu'on leur promettait pour le XXV^e^ siècle. Comment cet âge d'or, qu'ils ne verraient jamais, pouvait-il les intéresser ? Aussi, en parlant d'une chose indifférente, prit-on l'usage de dire : « Je m'en moque comme de l'an deux mille quatre cent quarante »; puis par abréviation le dicton se réduisit à cette expression : « Je m'en moque comme de l'an quarante, » c'est-à-dire comme d'une chose trop éloignée pour être nuisible ou utile, et trop chimérique pour croire à son existence même future. EDMOND BOURCY.

N° 6, p. 28. — Etymologie du nom de la *Bertonnière* ou *Bretonnière*. — Ce nom fut donné au quartier de Saintes, où les *Bretons*, marchands de toile, venaient s'installer avec leurs marchandises. A. DE B.

On trouve marraine à un baptême en la paroisse Saint-Vivien, 6 février 1741, N. de La Bretonnière, fille de messire de La Bretonnière, de la paroisse de Sainte-Colombe, et parrain, François Bonhommeau, fils de messire (*sic*) Daniel Bonhommeau, marchand de cette ville. Cette famille La Bretonnière avait-elle donné ou emprunté son nom au faubourg de La Bretonnière, compris alors dans la paroisse Saint-Vivien de Saintes? Cette hypothèse supposerait à ceux de ce nom une très grande ancienneté.

ROCHAVE.

N° 7, p. 28. — Origine des mots patois : *Bronzer, Mogette, Talbot*. — *Bronzer*, c'est sans doute une comparaison avec le bronze en fusion qui déborde de l'orifice du moule. A. DE B.

Bronzer n'aurait-il pas pris son origine dans le substantif germanique *Brunn*, FONTAINE, pour exprimer que le liquide qui déborde, coule comme d'une fontaine? MALTOUCHE.

Mogette (haricot), c'est le contenant pour le contenu. En Languedoc, la mogette était une mesure de capacité, fractionnaire du muid, comme qui dirait l'ancien picotin de Saintonge. Les Italiens disent *moggio* (muid), et au dérivé, *moggaita*, pour désigner l'espace de terrain nécessaire pour semer un muid de blé. En Saintonge, on aura nommé *mogette*, la quantité de haricots qui se vendait usuellement au marché. MALTOUCHE.

Digitized by Google

Talbot serait peut-être une expression figurée empruntée aux souvenirs de la domination anglaise et des exploits bien gênants et *entravants* pour nos pères, du célèbre capitaine Jean *Talbot*, « maréchal de France », gouverneur de la Guienne (pour le roi d'Angleterre) et tué au siége de Castillon, en 1453.

MALTOUCHE.

A. d'Aubigné emploie cette expression, *talbot*, au figuré : « Trois habitants de ceux qu'ils appelaient huguenots souffrans, lui apportent les clefs ; il laisse sur la porte un corporal qu'on luiavait donné pour *talbot* et qui l'importunait. » *Hist.* I ; 336. M. Littré, dans son *Dictionnaire*, en fait mention, mais n'achève pas sa dissertation sur l'origine de ce mot. Il se contente de dire qu'il est composé de *tal* et *bot*, botte de feuillages, fagot, *bouillée*. Ainsi en patois breton *Bot de ru* veut dire *bouillée* de chêne, *Bot de lio*, touffe de lierre. Il est probable que primitivement on attachait au front des bestiaux, pour modérer leur course, une sorte de fagot de branchages liés en botte. Horace n'a-t-il pas dit (liv. I satir III) *fenum habet in cornu?* Plus tard, on remplaça le fagot de branchages par une pièce de bois suspendue au cou. En Bretagne le nom de *talbot* désigne une espèce d'abat-jour formé d'une planchette attachée aux cornes des vaches trop maraudeuses, de manière à les empêcher de manger les pommiers, les haies et les arbustes. Evidemment le mot *talbot*, usité en Saintonge comme il l'est en Bretagne, pour exprimer une sorte d'entraves suspendues au front ou au cou des animaux, est dérivé de deux mots celtiques, *tal* et *bot*. A. DE B.

N° 10, p. 28. — *Les bohémiens à Archiac*. — Cette inscription est toute récente; elle date peut-être de cinq ou six ans.

DEMANDES

N° 11. — Quels seigneurs, héritiers ou représentants de la famille Martel, et par conséquent des sires de Pons, partageaient en 1789, avec l'abbesse de Saintes, le bailliage de Marennes et ses annexes ? D. A.

N° 12. — Dans le canton de Montguyon, quand un plaideur veut faire entendre à son adversaire qu'il est bien décidé à épuiser tous les degrés de juridiction, il lui dit : *Je te mènerai, s'il le faut, jusqu'à la cour des évêques d'Agen.* — Quelle est l'origine de ce dicton ? J. P.

N° 13. — Peut-on déterminer et préciser géographiquement le *Plassac*, qui avait appartenu à la famille du célèbre chevalier de

Digitized by Google

Méré, et dont l'un de ses frères porta le nom ? (Voir la brochure intitulée : *Le chevalier de Méré, son véritable nom patronymique*, etc. in-8°, édit. Clouzot, Niort, 1869, page 41).

ROCHAVE.

N° 14.— Il a été trouvé à Loix, île de Ré, dans le mur d'une vieille maison en ruines, que les plus anciens habitants ne se souviennent pas d'avoir vu construire et que leurs pères même, disent-ils, ont toujours connue aussi délabrée, un petit objet de cuivre massif représentant un barillet, et dont nous donnons ici la figure, grandeur naturelle.

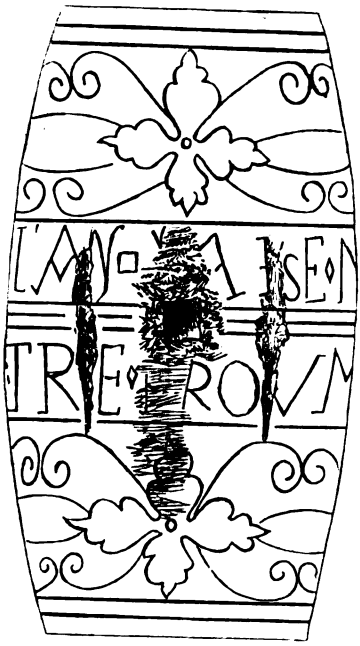

Le volume est de 95 centimètres cubes ; le poids, 820 grammes ; la densité 8, 7. Cette espèce de baril, au moment de la trouvaille, était traversée de part en part, au centre, par une tige en fer grosse comme le petit doigt d'un homme, et dans la partie supérieure, longue de quelques centimètres seulement ; elle tomba en poussière au premier contact. Dans sa longueur il a été aussi traversé par une tige de fer, mais beaucoup plus faible, dont les extrémités sont visibles.

Digitized by Google

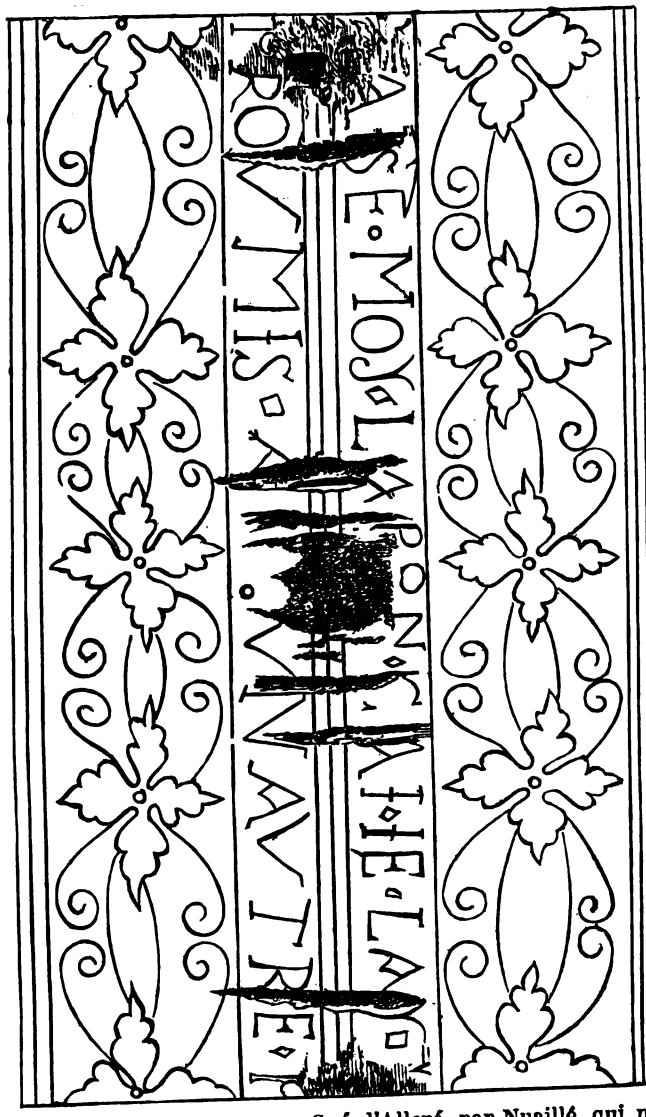

M. Babaud, instituteur au Gué d'Alleré, par Nuaillé, qui nous transmet ces détails, nous demande l'emploi de cet objet et le

Digitized by Google

sens de l'inscription. Plusieurs savants consultés sont en désaccord. Est-ce un fil à plomb? est-ce un marteau? La seconde gravure reproduit l'objet dans son développement.

N° 15. — On sait qu'au moyen-âge les Juifs, par mesure de police, étaient relégués dans certains quartiers des villes, qui prirent de là les noms de *cités* ou de *rues des Juifs* ou *de la Juiverie*. On demande où était située, à Saintes, la rue de la Juiverie?

N° 16. — Où était à Saintes la *rue des Menuts*, paroisse Saint-Michel, en 1770?

N° 17. — D'où vient le nom de *rue des Iles* donné à une rue de Saintes?

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Ami (L') de la maison, mai 1877 (4e année, n° 5), contient BERNARD D'ALISSY, article où l'on retrouve l'histoire du «martyre» de Palissy à la Bastille et celle de la visite du roi Henri III, qui n'y mit jamais les pieds.

Archives historiques du Poitou. Le t. IV (1875) contient : *Registre des comptes d'Alfonse, comte de Poitiers*, publié par M. Bardonnet* (années 1243-1248), où il est question des fermes et revenus de différents fiefs situés en Saintonge et en Aunis, tels que Tonnay-Boutonne, Benon, Tonnay-Charente, Surgères, Saint-Jean-d'Angély, des dépenses faites pour les garnisons des châteaux de Saintes, de Merpins, de Cognac, etc. On y trouve les noms de plusieurs seigneurs de ces deux provinces; — L'*Eloge funèbre de Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers*, par Catherine de La Trémoille, qui lui succéda dans cette dignité, et qui était fille de Gilbert de La Trémoille, marquis de Royan, (réimpression), p. 342; — *Lettres d'Eléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Zell*, publiées par M. Louis de La Rochebrochard,* p. 362; — *Visites des monastères de l'ordre de Cluny situés dans la province de Poitou* (1330 et 1343), par M. Redet, p. 407; il y est question des monastères de Saint-Georges-de-Didonne, Barbezieux, l'île d'Aix, Breuillet, Saint-Eutrope de Saintes, le Vergeroux, Croix-Chapeau, etc.; — *Lettres des rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers*,

Digitized by Google

(1515-1569), par M. Bélisaire Ledain. Beaucoup de ces lettres ont rapport aux guerres en Saintonge, Aunis, Angoumois et aux mouvements des villes de Saintes, Cognac, Angoulême, etc.

Archives historiques du département de la Gironde, tome XV, année 1874 : p. 64 (1168), L'évêque de Xaintes accompagne Eléonor, fille du roy d'Angleterre, lors de son mariage avec Alphonse II, roi de Castille ; — p. 65 (1312), Guillaume de Lamothe transféré de Bazas à l'évêché de Xaintes ; — p. 212 (1455), Lettre de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, écrite de Cognac à Arnaud II de Bourdeille et autres lettres de Bourdeille ; communication de M. Louis Audiat ; — p. 478 (1678), M. de Lacroix-Maron, conseiller au parlement de Bordeaux ; — p. 488 (1677), Election de Cognac comprise dans le *Mémoire* de l'intendant de la généralité de Bordeaux sur les lieux où il y a des temples de la religion ; — p. 496 (1682), Liste des gentilshommes de la généralité de Bordeaux qui font faire dans leurs châteaux l'exercice de la R. P. R. Diocèse de Saintes : le marquis de Thors, au Douhet ; le sieur de Beaumont, à Cravans, etc.; — p. 512 (1685), Etat des temples interdits, diocèse de Saintes ; — p. 513 (1685), Etat des seigneurs faisant l'exercice de la R. P. R. : la marquise de Mirambeau, le sieur de Beaumont, à Cravans, etc.; — Rôle des ministres de la R. P. R. autorisés à quitter Bordeaux : Orillard, ministre de Saintes ; Jouneau, de Barbezieux ; Aubin, de Cravans ; Carrier, de Segonzac ; Goussé, d'Ozillac, etc.; — p. 528 (1689), Femmes protestantes restées en Guyenne : M^me^ de Pressac, de Saint-Jean-d'Angély ; M^me^ de Belleville, etc.; — p. 529 (1690), Pensions aux protestants convertis : MM. du Roullet, à Cognac, neveux de M. de Chatellaillon ; — p. 531 (1695), Nouvelles converties gémissant dans les prisons : Montendre et Saint-Etienne, en Saintonge.

Bulletin monumental, t. XLII, n° 6, p. 643. Dans le mémoire de M. l'abbé Desnoyers, relatif à la sainte Larme de Vendôme, on cite ces lignes : « Le 24 octobre 1792, les conseillers municipaux de Vendôme firent briser les chasses... Cent cinquante pierres précieuses et quarante perles furent détachées de la chasse et de celle de saint Eutrope. » — Tome XLIII, n° 8, p. 829 (1876), dans *Tours archéologique*, M. Grandmaison cite l'artiste Michel Colombe : « De 1507 à 1509 il a fait un sépulcre du Christ pour l'église de Saint-Sauveur de La Rochelle. » Voir Jourdan, *Ephémérides historiques de La Rochelle*, t. II, p. 178.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

1387, 1er *Juin.* — Rassemblement de la flotte destinée à opérer une descente en Angleterre. Quittance du salaire et des frais de voyage de Jean Innocent. — *Orig. parch. Sceau enlevé. Bib. de M. de La Morinerie.*

En 1386 une descente en Angleterre avait été décidée sous le commandement de l'amiral Jean de Vienne et du connétable Olivier de Clisson, quatorze cents vaisseaux rassemblés dans le port de l'Ecluse devaient transporter 100,000 hommes de pied, 50,000 chevaux et des approvisionnements considérables. Au mois d'août, le roi Charles VI arrive en Flandres. Il n'attend plus que le duc de Berri pour donner l'ordre du départ ; mais le duc, sous différents prétextes, ne rejoint l'armée qu'au mois de novembre. Il fallut remettre l'expédition à l'année suivante : la saison était trop avancée, la flotte ne pouvait plus tenir la mer ; on la dissémina le long des côtes.

En 1387, dès qu'il fut possible de reprendre les opérations, le roi ordonna la réunion de la flotte. Les gouverneurs des provinces maritimes reçurent des instructions en conséquence. C'est ainsi que le gouverneur de La Rochelle, Jean de Montmor, dut procéder au rassemblement des navires qui avaient hiverné dans les ports de son gouvernement. Des commissaires spéciaux furent nécessairement employés à ce soin. Voici la quittance de l'un de ces agents :

Sachent touz que ge Johan Innocent confesse auoir eu et receu de Johan le Flament, trezorer des guerres du Roy, nostre sire, quatre frans d'or pour mon salaire et despens d'aler de La Rochelle en Fors, en Olonne et à Saint-Gile sus vie et ès haures et pors d'environ arrester le nauire que trouuer y pourroie nécessaire et proffitable pour le seruice du Roy, nostre dit seigneur, pour l'armée ordennée estre mise présentement sur mer, par le commandement et mandement à moy sur ce fait par monsieur Jaques de Montmor, cheualier, chambellain du Roy, nostre sire, et commissaire dudit seigneur ordonné sur ce ; desquelx quatre frans d'or ge me tien à bien paié et content, et en quipte le Roy, nostre sire, ledit trézorer et touz autres à qui quiptance en puit et doit appartenir. En tesmoing de ce, ge en Pay donne audit trézorer ceste quiptance scellée à ma requeste du contrescel

Digitized by Google

du scel roial establi aus contraux en ladite ville pour ledit seigneur gardé par Johan Garin, le premer jour de jung l'an mil CCC IIII XX et sept.

JOSSELIN (avec paraphe).

L'expédition eut le même sort que l'année précédente : elle avorta. Notre rochelais Amos Barbot écrit à ce sujet : « Comme le connétable de Clisson et l'amiral de France Jean de Vienne se préparaient à mettre à la voile, le duc de Bretagne, Jean de Montfort, favorisant l'anglais, fit retenir prisonnier ledit connétable pour dissiper la dite flotte et les desseins du Roi. »

Jean de Montmor était gouverneur de La Rochelle de 1372. Lui et son frère Michelet sont désignés dans un titre de 1373 comme gardes et gouverneurs de l'île d'Oleron. En 1381, Jean de Montmor avait le gouvernement du Dauphiné.

LA MORINERIE.

—

1424, *13 août.* — Quittance de Jean de Chabanais, gouverneur de Cognac. — *Original sur parchemin. Archives et communication de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, à Nantes.*

Saichent tous que je Jehan de Chabanais, escuier d'escurie de monseigneur le duc d'Orléans et cappitaine et garde de ses chastel et chastellenie de Cougnac sur Charente, confesse avoir eu et reçeu de Jacques Bouchet, trésorier général de mondit seigneur le duc, la somme de deux cens livres tournois, laquelle somme le conseil de mondit seigneur m'a fait délivrer comptant à mon fils Jehan de Chabanais, par mandement et provision sur ce qui me peut et pourra estre deu de mes gaiges que mondit seigneur m'a pieça ordonnés, à cause de mon dit office pour l'année présente qui finira au dernier jour de septembre prochain venant ; de laquelle somme de deux cens livres tournois dessusdite je me tiens pour contant et bien payé, et en quicte mondit seigneur le duc, sondit trésorier et tous autres, tesmoings mon scel et seing manuel cy contre mis le XIIJ[e] jour d'aoust l'an mil CCCC vint et quatre. JEHAN DE CHABANES.

Sceau de cire rouge, armorié (25 millimètres de largeur et 28 millimètres de hauteur) représentant dans l'écu deux lions léopardés, l'un sur l'autre, surmontés d'un lambel à 5 pendants.

Digitized by Google

Pour supports un lion et un griffon, et pour cimier, un léopard. En légende : IEHAN DE CHABANAIS.

On remarque que le gouverneur de Cognac signe JEHAN DE CHABANES, bien que dans le texte de la quittance et sur son sceau le nom soit écrit CHABANAIS. Jean de Chabanais était très âgé en 1424 : on le voit par sa signature tracée d'une main tremblante, et il suivait sans doute l'ancienne orthographe plus conforme au nom latin *Cabanensis*. Ce même Jean de Chabanais avait signé une quittance le 8 septembre 1418, pour lui et les huit écuyers qui servaient sous ses ordres, contre les Anglais. Dans cette quittance, il ajoute la qualification de seigneur de Comporté-sur-Charente. En 1425, le 19 septembre, son fils Jean de Chabanais fut également chargé de représenter son père pour rendre hommage au Roi de la seigneurie de Comporté-sur-Charente et autres fiefs. (*Archives nat. Registre 553.*) On ne peut voir l'indication des émaux dans l'empreinte un peu fruste ci-dessus décrite, mais les couleurs étaient *or* et *gueules*, comme pour toutes les familles sorties de la maison d'Aquitaine. Le lambel prouve bien ici que les seigneurs de Comporté-sur-Charente étaient les puînés des princes de Chabanais de la première race.

—

UNE PROMESSE DE MARIAGE EN 1680

Jeanne Guinot, dite mademoiselle de Gombaudière, fille de Gilles Guinot, écuyer, seigneur de la Gombaudière et de Mageloup en Floirac, et de Jeanne Vigier, était orpheline et demeurait au château de Rioux, lorsqu'elle épousa, par contrat du 24 juillet 1680, passé audit lieu de Rioux (par Fouchier, notaire royal), son cousin germain, Charles Guinot de La Chapelle, fils de Jean Guinot, baron de Rioux, et de Marie Guinot. Ce mariage avait été précédé d'un contrat et de promesses signées, qui avaient sous notre ancienne législation, plus d'importance qu'ils n'en auraient de nos jours. Voici le texte de cet engagement passionné et quelque peu dramatique, qui nous a paru remarquable par la naïveté du style et des sentiments :

A Mageloup, le 6 janvier 1680.

Je Janne Guinot promais à monsieur de La Chapelle, mon couzain, de luy garder une fidélité inviolablle pandan son absance à larme (armée) et promais lespouser à son retour par des enclinaison toute particulier que je me san pour luy qui duront ottand que jorès eun momand de vie. Se sera luy qui sera toujous l'obegait de mais tandrese. Il iy a bien des

Digitized by Google

chose de plus forte qui sont pasé, qui est eun contrat, mais ce que jescris nès seullemant quune nouvelle réitérasion que je luy fais de la posesion de mon ceur. Je le pris de conter qui le posède antièremant ; de ne jamais le retirer à moin que je m'apersoive de quelque enfidélité. Mais omoin que de sela, il le posédera jusque au tombos. Ses les asurance que lui donne unne couzine qui ne ce dit plus à elle, mais anteirmant à luy.

Siné de son sang : GOMBODIÈRE (GOMBODIÈRE)
(*sic*, avec parenthèse).

On remarque en effet que la signature est de caractères plus pâles que ceux du corps du billet, ce qui indique qu'ils ont été réellement tracés à l'aide du sang de cette généreuse cousine. Que si quelque jeune pédant s'avisait de trouver à redire à l'orthographe de la pauvre fille, nous le renverrions aussitôt à celle de sa propre grand mère. Quant à son aïeule vivant à la même date (1680), moins avancée que Jeanne Guinot, elle ne devait même pas savoir signer son nom. — Dans le contrat de mariage ci-dessus mentionné, mademoiselle de Gombaudière se constitue en dot tous les biens à elle échus par le décès de ses père et mère, et donne pour vendre lesdits biens et les aliéner, plein pouvoir à son futur époux, après toutefois qu'il aura atteint l'âge de majorité.

MALTOUCHE

—

COLLECTION DE MICHEL BEGON, INTENDANT A LA ROCHELLE (1)

A la Bibliothèque nationale, M[ss]; collection dite *Mélanges* de Clairambault, vol. 1068, on lit, p. 243 :

« Je vous renvoye, Monsieur, et je l'aurois deu faire plutôt, l'inventaire du cabinet de M. Begon. Je l'ay vu à Paris en 1720, tems auquel M. le maréchal d'Estrées voulut l'acheter; ce qui ne s'effectua point. Je vous renouvelle toujours avec plaisir les assurances de la sincérité parfaite avec laquelle j'ai l'honneur d'estre, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

« A Versailles le 17 février 1731.

RAUDOT.

P. 244: « Je trouve par une note de M. Baudelot que M. Begon, intendant de marine, avait acheté tous les dessins de M. Nointel. M. Begon est mort à La Rochelle, et je sais, à n'en pouvoir douter,

(1) Pour Begon voir t. II des *Archives*, p. 17.

Digitized by Google

qu'un petit libraire de La Rochelle avait acheté sa bibliothèque. Dans un petit catalogue qu'il envoya à Paris dans le tems, il n'est fait mention d'aucun dessin (*sic*). Ne reste-t-il aucun des parens de ce M. Begon qui put dire ce qu'ils sont devenus? J'espère tout de la mémoire et des connaissances de monsieur Clairambault. »

A la suite de la lettre de Raudot à Clairambault, se lit cette note qui n'est ni datée, ni signée : « J'ay eu les lettres de M. Nointel qui sont au dépôt ; mais je ne trouve aucun éclaircissement et peu de choses curieuses. Il n'y a rien à la Bibliothèque du Roy qui concerne ce beau voyage. »

P. 245 : Extrait des inventaires du cabinet de M. Begon, intendant de la marine et de la généralité de La Rochelle. Imprimé de 4 pages in 4° avec cette date : « A Rochefort, le premier juin 1699. » On signale, dans cet extrait, la bibliothèque de Begon composée de sept mille volumes, dont un quart in-4° et le reste in-8°, in-12, in-16, etc. P. TAMIZEY DE LARROQUE. *

—

1780, *6 septembre*. — Lettre du baron de Montmorency (1) à M. d'Aussy.

A La Rochelle, le 6 septembre 1780.

Je vous rends grâces, Monsieur, de l'advis que vous me donnés. Vostre lettre est arrivée un moment avant M. de Belzunce (2), qui n'a pas manqué de me faire la proposition que je n'ay pas acceptée. Je suis charmé d'apprendre que M. de Saint-Pierre, commissaire des guerres à La Rochelle, est hors d'affaire : car j'étais très affligé de l'état où je le sçavois. Il faudra que vous travailliez avec le comte de Saint-Simon pour les canoniers garde-côtes. J'espère que les maladies ont cessé, et je suis charmé que vous n'en ayez été attaqué ni vous ni les vôtres, à qui je vous prie de dire bien des choses de ma part.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. MONTMORENCY.

A M. d'Aussy, commissaire des guerres à Saint-Jean-d'Angély.

(1) Lieutenant général des armées du roi, chevalier de ses ordres, commandant en chef l'Aunis, Poitou et Saintonge.

(2) Le marquis de Belzunce, mestre de camp commandant le régiment de Belzunce dragons, en garnison à Saintes. Ce régiment comptait parmi ses lieutenants en premier un Caradeuc de La Chalotais.

Digitized by Google

1789, *28, 29 et 30 juillet.* — **Mouvement populaire à Angeduc, canton de Barbezieux, et dans les paroisses voisines.**

« L'émute est arrivé à Angeduc sur les dix heures du soir du 28 jeuillet 1789. Ainsi que dans les autres paroisses circonvoisines on battoit le tocsein dans toutes les cloches. La dite paroisse d'Angeduc fut à Blanzac, le 29 de jeuillet 1789. On crioit partout : « L'ennemi arrive. » On disoit que Rufait avoit été mis au pillage ; point du tout.

Le 30 jeuillet 1789, il passa au bourg d'Angeduc le nommé Baucheraud, de la paroisse d'Anbleville, qui venoit du côté de Barbezieux ; il dit : « Armez-vous, l'ennemi arrive à Barbezieux. » En moins d'un quart d'heure le nommé Rulier, de Jurignac, passa aussi au bourgt d'Angeduc, qui couroit à bride abattue : « Armez-vous, l'ennemi arrive à Barbezieux. » En moins de dix minutes, le sieur Lusinier, du village de Chabrignac, vient aussi, qui dit qu'il falloit sonner la cloche, que l'ennemi arrivoit à Barbezieux. On sonne et on part aussitôt pour Barbezieux ; et nous fumes presque en moitié du chemin de Barbezieux que nous rencontrâmes des personnes qui en venoient, qui dirent que c'étoit une fausse alarte. Ils y avoient été pour défendre la ville de Barbezieux.

Il y en avoit qui avoient des fusils, les autres des broches de fer, des faux emmanché en l'enrever, des serceaud, des alberde. Enfin c'étoit chose pitoyable à voir ; les femmes crioient de toutes parts : « Voici l'ennemi ! » et ce ne fut rien.

Note copiée sur un registre de l'époque appartenant à M. Bernier, de Barbezieux. Communication de M. Jules Pellisson, avocat à Cognac.

—

LA CHALOTAIS A SAINTES

Nous avons donné au III[e] vol. des *Archives historiques*, page 444 et suivantes, une correspondance de MM. de La Chalotais, père et fils. Dans cet article où *Anne-Jacques-Raoul* de La Chalotais est appelé *Aimé-Jean-Raoul*, on a omis d'indiquer que ce dernier, « plus tard procureur général au parlement de Bretagne », l'avait été précédemment et conjointement avec son père. C'est ce qui est établi dans l'acte de naissance de la fille qu'il eut à Saintes, de son premier mariage.

Digitized by Google

« Ce seizième avril mil sept cent soixante-neuf, Marie-Louise-Anne, fille légitime de haut et puissant seigneur messire Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc, chevalier, comte dudit lieu, conseiller du Roi en ses conseils et son procureur général au parlement de Bretagne, et de haute et puissante dame madame Marie de Coëtmen, son épouse, née du même jour, a été baptisée en l'église cathédrale et paroissiale Saint-Pierre de Saintes. » Pas de signatures.

Il est à regretter que l'on ait omis dans cet acte de donner les noms des parrain et marraine. Marie-Louise-Anne, qui paraît avoir été fille unique de ce premier mariage de son père, fut plus tard madame de Bouteville. De son second mariage avec mademoiselle de Montbourcher, Anne-Jacques-Raoul eut plusieurs filles et un fils : Raoul-Marie-Victor de Caradeuc de La Chalotais, qui a été le père de madame la comtesse de Falloux, morte ces jours derniers, femme de l'ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Académie française.

On lit aussi sur le registre des inhumations de la paroisse Saint-Michel de Saintes : « Le onze janvier 1774, a été inhumé dans cette église, en présence des soussignés, le corps de dame Marie-Gabrielle de La Chalotais, veuve de messire Charles-Isaac-Marie-Magdeleine de Boissard, écuyer, décédée le neuf, âgée de trente-trois ans et demi. BOUYER, *prêtre*. JEAN RIVALET. DANGIBEAUD, *curé de Saint-Michel*. »

Cet acte modifie et ratifie certains prénoms des personnages mentionnés en la note de la page 446 du III^e^ vol., et nous apprend que la dame de Boissard, évidemment fille de Louis-René de Caradeuc, le célèbre procureur général, est morte à Saintes, quelques mois avant la délivrance et le départ de ses proches.

ROCHAVE.

—

Le *Catalogue de la Bibliothèque de M. E. Clerc de Landresse* (Paris, in-8°, 1862, 2^e^ partie) mentionne les trois pièces suivantes, sous le n° 73 : « 1° Charte par laquelle Eudes Bernard, valet, et Sibille, sa femme, de la paroisse de Creyssac, (Cressac, commune du canton de Blanzac, arrondissement d'Angoulême), diocèse de Saintes, promettent de marier Isabelle, leur fille, à Jean de Montauzier, demeurant à Angoulême, neveu de Guillaume de Montauzier, chanoine d'Angoulême, lorsque l'un et l'autre auront atteint l'âge de se marier. Donné l'an 1284. »

Digitized by Google

« 2° Charte relative aux droits et priviléges des habitants de Saintes? Donné l'an 1407, le 7 juin. (En très mauvais état).

« 3° Bulle du pape Clément, annulant la dignité de sous-diacre conférée à Nicolas de Montaigne, de la ville et du diocèse de Saintes. Donné à Rome, à Sainte Marie Majeure, l'an 1674. »

Le *Catalogue de la librairie historique et archéologique* de Dumoulin, (in-8°, 1869) mentionne, sous le n° 1330, le manuscrit suivant :

« Etat en 1727 de la communauté des religieuses de Notre-Dame de Saintes, pièce in folio. — Manuscrit curieux ; on y trouvera avec le nom des religieuses, l'indication des propriétés et revenus de l'abbaye. »

A. B.

BIBLIOGRAPHIE

Création d'un port d'escale et de refuge dans la rade de l'île d'Aix. — Rochefort, imp. Thèze, in-8°.

Daudin-Clavaud. — *Discours prononcé à l'institution diocésaine de Pons.* — Pons, Noël, Texier, in-8°.

Dasque (Auguste). — *Fleur de mai*, valse pour piano. — Saintes, Dasque, éditeur, 1876, 4°, 5 p.

— *Un doux souvenir*, polka-mazurka. — Saintes, Louis, Dasque, éditeur, 1874, in-4°, 5 p.

— *Le Petit Follet*, quadrille pour violon. — Saintes, Dasque.

Delayant. — 22e *rapport sur les travaux de la Société littéraire de La Rochelle.*

Devers (Dr A.) — *Le christianisme et le matérialisme devant la raison et la science* (poésie). Cercle catholique de Saint-Jean-d'Angély, séance d'ouverture. — Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié, 1877, 8°, 8 p.

Ducos de la Haille (J.-F.-G.) — *Ce qu'était l'île d'Oleron... ce qu'elle est... et ce qu'elle pourrait être.* — Marennes, A. Florentin, 1876, 8°, 55 pages.

Digitized by Google

DURET (Théodore). — *Histoire de quatre ans*, 1870-1873. T. 1. La chute de l'empire. — Paris, Charpentier, in-18, 378 p., 3 fr. 50

DUTOUQUET (Ernest). — *Œuvres posthumes, avec une notice par Gustave Drouineau.* — La Rochelle, imp. Siret, in-8°, 400 p.

DUVERGER. — *Testament douanier.* — La Rochelle, imp. Mareschal et Martin, in-8°.

Exposition des œuvres d'Eugène Fromentin à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, mars 1877. Notice biographique par Louis Gonse. — Paris, imp. Quantin, 8°, 62, p. 1 fr.

L'abbé Belnet, chanoine titulaire de la cathédrale de La Rochelle. — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-8°. (Extrait du *Bulletin religieux.*)

Fête de l'association amicale des anciens élèves de Pons. — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-8°, 1876.

FLEURY. — *Le bibliophile de l'Aunis et de la Saintonge.* (Catalogue de livres en vente.)

FOURNAT. — *Rapport fait au conseil municipal de Saintes sur l'établissement d'une école communale dans le faubourg de Saint-Eutrope.* — Saintes, imp. Amaudry, in-8°.

FROMENTIN (Eugène). — *Une année dans le Sahel,* 4e édition. — Paris, imp. et lib. Plon, 1877, in-18, 306 p.

— *Un été dans le Sahara,* 4e édition. — Paris, Plon, 1877, in-18, XXIII — 286 p., 3 fr. 50.

Souvenir d'Enesh (Haute-Egypte) d'après Fromentin; salon de 1876. — Paris, photog. Goupil, grand in-f°.

DROUINEAU (Gustave). — *Compte-rendu des travaux des quatre sections de l'Académie de La Rochelle,* le 16 décembre 1876.

FEUILLERET et DE RICHEMOND. — *Biographie de la Charente-Inférieure* (Aunis et Saintonge) — Niort, Clouzot; La Rochelle, Petit, 1877, 2 vol. in-12, 852 p., 10 fr. — Compte rendu dans le *Courrier des Deux Charentes*, de Saintes, du 26 avril; de *La Charente-Inférieure,* de La Rochelle, du 10 mai, reproduisant la *Chronique Charentaise*, du 9 mai; le *Courrier*, de La Rochelle, du 12; le *Moniteur du Cantal*, du 13 juin; le *Moniteur des Bibliophiles*, de Bordeaux, du 9 mai 1877.

Digitized by Google

GABORIAU. — *Progrès compagnonique.* — Surgères, imp. Tessier, in-12.

GARCEAUD. — *Aubépine et Lilas* (poésies). — Marennes, imp. Florentin aîné, in-8°.

GAUDIN (Paul). — *Essai sur Eugène Fromentin*, conférence faite le 9 décembre 1876. — La Rochelle, imp. Siret.

GAUDOIS (Achille). — *Les monarchie et la république ou les priviléges de l'égalité.* — Pons, imp. Noël Texier, in-8°.

GAUTIER. — *Les gens de Mazerolles*, (album). — Pons, imp. Noël Texier, in-4°.

GELINEAU (Dr). — *Après le bal*, comédie en un acte et en vers. — Surgères, imp. J. Tessier, in-8°, 36 p.

GIRAUDIAS (Louis). — *Enumération des plantes phanérogames et des fougères observées dans le canton de Limogue, (Lot).* — Angers, imp. E. Barassé, in-8° de 32 p.

GONZALÉS (Emmanuel). — *Les danseurs du Caucase.* — Paris, Dentu, 1876, in-18, avec illustrations ; 3 fr. 50 c.

— *La Servante du diable.* — Paris, Dentu, 1877, in-18, 352 p. 3 fr.

— *Grand almanach de Saintes, année* 1877. — Saintes, Hus, 1876, in-18, 100 p.

GROC (Alcide). — *Carte du département de la Charente-Inférieure...* gravé et imprimé par MM. Chaix, 1876.

JÔNAIN et BILLAUD. — *Brises Santones.* — Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié, in-12.

JÔNAIN. — *Mappemonde grammaticale ou grammaire graphique* (dessinée, figurée aux yeux), universelle, applicable à toutes les langues alphabétiques. Tableau in folio. — Royan, imp. Florentin-Blanchard, 1876.

— *Notice historique sur la commune de Gemozac*, par un indigène, d'après les mémoires du curé Pouzaux et d'autres manuscrits. — Saint-Jean-d'Angély, Lemarié, 1876, in-8°, 142 p.

JUILLOT (Lucien). — *Giraud le faux monnayeur.* — Pons, imp. Noël Texier, in 4°.

KERVILER (René). — *Documents pour servir à l'histoire de Saint-Nazaire*; recueillis et annotés par René Kerviler, de

Digitized by Google

Saint-Nazaire (1453-1714). — Saint-Nazaire, imp. Gérard, 1877, in-32, 139 p.

— *Guillaume Bautru, comte de Serrant*, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1588-1665). — Le Mans, imprimerie Monnoyer; Paris, lib. Menu, in-8°, VI-89 p.

— *La Saintonge et l'Aunis à l'Académie française. J. Ogier de Gombauld*, 1570-1666. Etude biographique et littéraire sur sa vie et ses ouvrages. — Paris, Aug. Aubry, in-8° de 103-pages. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.)

— *Henri-François Salomon de Virelade et sa correspondance inédite* (1620-1670) — Paris. Dumoulin, in-8° de 58 pages. — Page 12, lettre du 30 juillet 1648, relative à la Fronde en Saintonge, à Mortagne; page 18, lettre du 22 juillet 1657, relative au passage de Mazarin en Saintonge, aux nièces de Mazarin à La Rochelle.

— *La Presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond* (1589-1649). — Paris, Baur, 1877, in-8°, 55 p. (Extrait du *Correspondant*).

— *Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire* (Loire-Inférieure) du VI^e^ au XVIII^e^ siècle. — Nantes, imp. Forest et Grimaud, 8°, 95 p.

Lacroix (P.) — *Chroniques, faits historiques et traditions de l'Angoumois occidental* (papier fort). — Paris, 1876, in-12, br. 3 fr. 50.

— *Le Château de Bouteville*. — Paris, Dumoulin, 1876, in-8°, 2 fr. 50.

— *Les gouverneurs de l'Angoumois*. — Paris, 1876, in-8°, 2 fr.

— *Les gouverneurs de Cognac*. — Paris, 1876, in 8°, 2 fr.

— *Notice sur Bernard de Javrezac, poète angoumoisin, au XVII^e^ siècle*. — Paris, Dumoulin, 1876, in-8°, 1 fr. 50.

(Ces trois ouvrages sont extraits du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1875.)

La Trémoille (Le duc Louis de) — *Chartrier de Thouars*. Documents historiques et généalogiques. — Paris, 1877. in-8°, 449 p. (Tiré à 200 exemplaires, non mis dans le commerce). Achevé d'imprimer le XXV avril 1877 par Vin-

Digitized by Google

cent Forest et Emile Grimaud, à Nantes. Le papier fabriqué exprès par Dambricourt frères, à Hollines (Pas-de-Calais). Le filigrane porte : OU VERTU GUIDE HONNEUR SUIT devise du duc. Sceaux; 36 gravures. Pièces du plus haut intérêt. M. Marchegay a publié (*Bibliothèque de l'école des chartes*, 1876, t. XXXVII, p. 322), et tiré à part une partie de la table de ces pièces. — Compte-rendu par M. Louis Audiat dans la *Revue des questions historiques*, de juillet 1877.

LEBOUROUX (l'abbé). — *Controverse entre Bossuet et Fénelon*, au sujet du quiétisme de madame Guyon, présentée au triple point de vue de l'histoire, de la théologie et de la philosophie. — Rochefort, imp. Thèze, in-8° 298 p.

LETELIÉ (A.-L). — *Esprit-Charles Le Terme*, sous-préfet de Marennes 1828-1837. — Marennes, A. Florentin, 8°, 25 p. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*).

— *Notice sur l'abbé Brassaud...* curé-archiprêtre de Marennes. — Marennes, impr. A. Florentin, 1876, in-32, 22 p.

LECOQ DE BOISBAUDRAN. — *Sur un nouveau métal, le gallium.* — Paris, imprimerie de Gauthier-Villars, 42 p., in-8°, planche. (Extrait des *Annales de chimie et de physique*, 5e série t. X; 1877).

LEMOYNE (André). — *Les Charmeuses. Les Roses d'Antan. Paysages de mer.* — in-18 jésus, 297 p. Paris, imp. Chamerot; lib. Charpentier, in-18, 297 p., 3 fr. 50 c. (27 janvier 1877).

— *Alise d'Evran.* — Paris, Sandoz, 1876, in-18, 150 p. 2 fr.

LÉRIDON. — *Eloge de M. F. Laferrière*, prononcé à l'occasion de l'installation de son buste dans la chambre des avocats du barreau d'Angoulême, le 10 décembre 1876. — Angoulême, imp. Chasseignac, 1877, 8°, 54 p.

LESSON. — *Notes sur l'identité de la calenture et du delirium tremens.* — Rochefort, imp. Triaud et Guy.

MARCHEGAY (Paul). — *Trois lettres à messieurs les administrateurs des hospices d'Angers, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste.* — Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, 8°, 71 p. — Il y a une réponse de M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire,

Digitized by Google

sous ce titre : *L'inventaire et le chartrier de l'hôpital de Saint-Jean d'Angers. Lettre à M. P. Marchegay.* — Angers, impr. E. Barassé, 1877, 8°, 39 p.

— *La rançon d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne*, 1451-1477. — Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley 1877, in-8°, 48 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XXXVIII).

MÉLINGE (l'abbé Calixte). — *Philosophie du surnaturel*, thèse pour le doctorat présentée à la faculté de théologie de Paris, en 1876. — Surgères, imp. Tessier, 1876, 8°, x-89. — Cette thèse a valu le titre de docteur à M. l'abbé Mélinge.

Mémoires et conclusion présentés par divers propriétaires expropriés par la compagnie de la Seudre (commune de Royan), aux jurés d'expropriation. — Marennes, imp. Florentin-Blanchard, in-4°

MERCIER. — *Méthode de lecture en onze leçons et six tableaux à l'usage des écoles primaires et des salles d'asile, pour apprendre très promptement à lire aux enfants et aux adultes.* — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-12.

MESCHINET DE RICHEMOND. — *Découverte du testament original d'Aufredi.* (Lecture faite, le 23 décembre 1876, à la séance publique de la Société des Archives hist. de la Saintonge, à Cognac.) — La Rochelle, imp. Siret, 1877, 8°, 16 p. M. Cognacq a photographié le testament. (*Annales de l'Académie de La Rochelle*, séance publique de 1876.)

MONTBRUN (Edgard). — *Le Livre d'or des poëtes.* — Marennes, typ. Florentin-Blanchard, 1877, 8°, 247 p. — Ce 1er volume contient les biographies, entre autres de MM. Louis Audiat; Victor Billaud, de Saint-Julien-de-l'Escap; Jean-Camille Chaigneau, de Villeneuve-la-Comtesse; Eutrope Lambert, de Jarnac-Charente; Mme Nelly Lieutier, de La Tremblade; Edmond Maguier, de Rioux; Oscar de Poli, de Rochefort; Mme Gagne (Elise Moreau), de Rochefort, et Edgard Montbrun (Marie-Evariste Mouton) de Restaud. — Compte-rendu dans le *Polybiblion* de juin 1877 *(Revue universelle de bibliographie)* par M. L. A.

MOREAU (Marcellin). — *Tableaux anecdotiques de la vie de l'écolier.* — Paris, Haton, 12°, 333 p., 2 fr. 50.

Digitized by Google

cent Forest et Emile Grimaud, à Nantes. Le papier fabriqué exprès par Dambricourt frères, à Hollines (Pas-de-Calais). Le filigrane porte : OU VERTU GUIDE HONNEUR SUIT devise du duc. Sceaux; 36 gravures. Pièces du plus haut intérêt. M. Marchegay a publié (*Bibliothèque de l'école des chartes*, 1876, t. XXXVII, p. 322), et tiré à part une partie de la table de ces pièces. — Compte-rendu par M. Louis Audiat dans la *Revue des questions historiques*, de juillet 1877.

LEBOUROUX (l'abbé). — *Controverse entre Bossuet et Fénelon*, au sujet du quiétisme de madame Guyon, présentée au triple point de vue de l'histoire, de la théologie et de la philosophie. — Rochefort, imp. Thèze, in-8° 298 p.

LETELIÉ (A.-L). — *Esprit-Charles Le Terme*, sous-préfet de Marennes 1828-1837. — Marennes, A. Florentin, 8°, 25 p. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*).

— *Notice sur l'abbé Brassaud...* curé-archiprêtre de Marennes. — Marennes, impr. A. Florentin, 1876, in-32, 22 p.

LECOQ DE BOISBAUDRAN. — *Sur un nouveau métal, le gallium.* — Paris, imprimerie de Gauthier-Villars, 42 p., in-8°, planche. (Extrait des *Annales de chimie et de physique*, 5e série t. X; 1877).

LEMOYNE (André). — *Les Charmeuses. Les Roses d'Antan. Paysages de mer.* — in-18 jésus, 297 p. Paris, imp. Chamerot; lib. Charpentier, in-18, 297 p., 3 fr. 50 c. (27 janvier 1877).

— *Alise d'Evran.* — Paris, Sandoz, 1876, in-18, 150 p. 2 fr.

LÉRIDON. — *Eloge de M. F. Laferrière*, prononcé à l'occasion de l'installation de son buste dans la chambre des avocats du barreau d'Angoulême, le 10 décembre 1876. — Angoulême, imp. Chasseignac, 1877, 8°, 54 p.

LESSON. — *Notes sur l'identité de la calenture et du delirium tremens.* — Rochefort, imp. Triaud et Guy.

MARCHEGAY (Paul). — *Trois lettres à messieurs les administrateurs des hospices d'Angers, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste.* — Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, 8°, 71 p. — Il y a une réponse de M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire,

Digitized by Google

sous ce titre : *L'inventaire et le chartrier de l'hôpital de Saint-Jean d'Angers. Lettre à M. P. Marchegay.* — Angers, impr. E. Barassé, 1877, 8°, 39 p.

— *La rançon d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne*, 1451-1477. — Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley 1877, in-8°, 48 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XXXVIII).

MÉLINGE (l'abbé Calixte). — *Philosophie du surnaturel*, thèse pour le doctorat présentée à la faculté de théologie de Paris, en 1876. — Surgères, imp. Tessier, 1876, 8°, x-89. — Cette thèse a valu le titre de docteur à M. l'abbé Mélinge.

Mémoires et conclusion présentés par divers propriétaires expropriés par la compagnie de la Seudre (commune de Royan), aux jurés d'expropriation. — Marennes, imp. Florentin-Blanchard, in-4°

MERCIER. — *Méthode de lecture en onze leçons et six tableaux à l'usage des écoles primaires et des salles d'asile, pour apprendre très promptement à lire aux enfants et aux adultes.* — La Rochelle, imp. P. Dubois, in-12.

MESCHINET DE RICHEMOND. — *Découverte du testament original d'Aufredi.* (Lecture faite, le 23 décembre 1876, à la séance publique de la Société des Archives hist. de la Saintonge, à Cognac.) — La Rochelle, imp. Siret, 1877, 8°, 16 p. M. Cognacq a photographié le testament. (*Annales de l'Académie de La Rochelle*, séance publique de 1876.)

MONTBRUN (Edgard). — *Le Livre d'or des poëtes.* — Marennes, typ. Florentin-Blanchard, 1877, 8°, 247 p. — Ce 1er volume contient les biographies, entre autres de MM. Louis Audiat; Victor Billaud, de Saint-Julien-de-l'Escap; Jean-Camille Chaigneau, de Villeneuve-la-Comtesse; Eutrope Lambert, de Jarnac-Charente; Mme Nelly Lieutier, de La Tremblade; Edmond Maguier, de Rioux; Oscar de Poli, de Rochefort; Mme Gagne (Elise Moreau), de Rochefort, et Edgard Montbrun (Marie-Evariste Mouton) de Restaud. — Compte-rendu dans le *Polybiblion* de juin 1877 *(Revue universelle de bibliographie)* par M. L. A.

MOREAU (Marcellin). — *Tableaux anecdotiques de la vie de l'écolier.* — Paris, Haton, 12°, 333 p., 2 fr. 50.

Digitized by Google

MORISSONNEAU. — *Circulaire adressée à M. le président et MM. les membres du Conseil général de la Charente-Inférieure.* — Saintes, imp. Orliaguet, in-8°.

MOUILLEFERT. — *Le Phylloxera.* Résumé des résultats obtenus en 1876, à la station viticole de Cognac. Mode d'emploi des sulfo-carbonates alcalins. — Paris, imp. Chamerot, 1877, in-8°, 55 p.

Musée de Rochefort fondé en 1859. — Rochefort, imp. Thèze et C^ie^, in-8°.

MUSSET. — *Le cavalier au portail de Notre-Dame de Saintes.* — Paris, imp. Pillet et Dumoulin, 1877 (27 avril), 8°, 16 p. (Extrait de la *Revue archéologique*, de décembre 1873). C'est une réponse au mémoire de M. Louis Audiat ; *Les cavaliers au portail des églises.*

Noces (les) d'or de M. l'abbé Pierre Renault, chanoine honoraire, curé de Saint-Fort-sur-Gironde. — Surgères, imp. J. Tessier, 1876, 8°, 9 p.

Observations météorologiques de la commission départementale de la Charente-Inférieure. — La Rochelle, imp. Mareschal et Martin, 1877, 8°.

Organisation d'observations météréologiques dans la Charente-Inférieure. — Rochefort, imp. Triaud et Guy.

PAPILLAUD. — *Sur quelques indications du chloral et du bromure de potassium;* par M. le docteur Lucien-Henri-Almès Papillaud, de Saujon (Charente-Inférieure). — Nantes, imp. Forest et Grimaud, 1876, in-8°, 7 pages. (Extrait de l'*Annuaire de l'association pour l'avancement des sciences*, 1875.)

PAQUIER. — *Hernies, goutte, hémorrhoïdes, maladies de la vessie. Moyen le plus sûr de les soulager toujours promptement et d'obtenir guérison radicale.* — Cognac, imp. Bérauld ; Dompierre-Saintes, l'auteur, 1877, in 8°, 31 p.

PELLISSON (Jules). — *Registre des délibérations du Consistoire de Barbezieux* (1680-1684). — Paris, Dumoulin, 1877, in-8°, 54 pages.

— *Notice sur la perte de Barbezieux.* — (1629-1630). — Paris, Dumoulin, 1877, in-8°, 30 pages.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 16 septembre 1877

Le Président annonce le décès de M. Gustave Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente, qui était membre du comité de publication de la Société, et paye un juste tribut de regrets à la mémoire de notre savant collègue.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique qui accorde une subvention de 400 francs à la Société, « pour encourager, dit-il, les travaux de cette compagnie et lui donner un témoignage de son intérêt. »

M. Perthuis de La Salle écrit pour faire observer, à propos d'un article du dernier numéro du *Bulletin*, page 41, que le jugement ordonnant la rectification de son nom de famille constate que ses ancêtres s'appelaient *Perthuis de La Salle*.

Le Président demande, vu l'abondance des matières, que le prochain numéro du *Bulletin* ait exceptionnellement deux feuilles d'impression. — Accordé.

Admission de membres.

Le Président soumet au Bureau une difficulté relative à l'impression du volume. — Elle sera réglée postérieurement.

—

Dans la séance du 16 septembre ont été admis comme membres de la Société :

Digitized by Google

M. Louis Béraud, sous-préfet de Rochefort, officier d'Académie.

M. de Fleury, archiviste-paléographe, archiviste de la Charente, à Angoulême.

AVIS ET NOUVELLES

Par arrêté du 19 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé à la Société des *Archives historiques de la Saintonge* une allocation de quatre cents francs.

—

Etat de l'impression du IVe volume : feuilles 2–18 tirées ; 19–24, en bons à tirer ; 25–27 en première épreuve.

—

M. P. de Fleury, archiviste du département de Loir-et-Cher, a été nommé aux mêmes fonctions à Angoulême, en remplacement de M. Babinet de Rencogne, décédé.

—

Le *Polybiblion, revue bibliographique universelle*, 2e série, t. VIe, XXe de la collection ; 2e livraison, août 1877, p. 170, a reproduit en analyse notre article nécrologique sur M. Edouard de Blossac.

—

Le 2 août dernier. dans sa séance publique, l'Académie française a décerné un des prix Montyon de quinze cents francs, à M. René Kerviler, ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), auteur d'un ouvrage intitulé : *la Bretagne à l'Académie française*, et de six biographies académiques, parmi lesquelles se trouve *Jean Ogier de Gombaud*, de Saint-Just de Lussac en Marennes.

L'Académie a partagé le prix Marcellin Guérin, cinq mille francs, entre M. Charles Capmas et M. Eugène Pelletan, de Royan, sénateur, pour ses deux volumes : *Jarrousseau, le pasteur du désert*, et *Royan, la naissance d'une ville.*

Dans sa séance du 27 jnillet 1877, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a accordé une mention honorable à M. Chabanneau, receveur des postes à Cognac, pour sa *Grammaire limou-*

Digitized by Google

sine ; phonétique ; et à M. Alfred Richard*, archiviste de la Vienne, pour son livre les *Colliberts*.

—

Le 31 août, a eu lieu, à Royan, la séance annuelle de l'*Académie des muses santones*, sous la présidence de M. Pierre Jônain ; on y a décerné le prix du concours de poésie, dont le sujet était *Bernard Palissy*. Le premier prix a été accordé à M. Paul Laur, à Paris ; le second à M. Victor Honorat, du Var. Dans un autre concours, dont le sujet était laissé au choix, ont été classés premiers *ex æquo*, MM. Auguste Buchot, professeur à La Réole, et Ogier d'Ivry, capitaine au 9e hussards, à Vesoul ; puis viennent MM. Marc Bonnefoy, capitaine-rapporteur au conseil de guerre, à Toulon ; Ferdinand Huart, à Paris ; Félicien Maurel, à Nimes ; Robert Le Minihy de la Villehervé, au Hâvre. A cette séance a été lue une poésie, *Clair de lune à Foncillon*, de M. Edmond Maguier*.

—

M. Albert (Georges), à Saint-Jean-d'Angély, a fait sa déclaration de libraire à Saint-Jean-d'Angély, le 13 juillet 1877.

Mme veuve Elisa Bruneteau, née Autreux, a fait sa déclaration de libraire à la Rochelle, le 31 mai 1877, remplaçant son mari.

Mme veuve Mareschal, à la Rochelle, a fait sa déclaration d'imprimeur en lettres à la Rochelle, remplaçant son mari, le 17 juillet 1877.

M. Léon Noguès a fait sa déclaration de libraire à Cognac, le 13 juillet 1877, remplaçant son père.

—

On vient de créer à Saïgon, sous le nom du marquis de Chasseloup-Laubat, un collége indigène, où les jeunes Annamites reçoivent l'instruction secondaire.

—

Le 5 juin 1877, a été représenté au petit séminaire de Montlieu, à l'occasion de la réunion de la Société amicale des anciens élèves de cet établissement, un drame chrétien en vers, *Muritta*, dû au talent de M. le chanoine A. Rainguet, ancien supérieur.

—

Il existait dans la commune de Geay, arrondissement de Saintes, à Civrac, un dolmen important. Ce monument mesurant

Digitized by Google

quatre mètres trente centimètres de pourtour et cinquante centimètres d'épaisseur, élevé sur trois pierres brutes fichées en terre, vient d'être complètement détruit, et ses débris ont été employés à paver les chemins. D'après la légende du pays, le roi saint Louis s'y serait reposé, en 1242, après la bataille de Taillebourg.

—

Un rapport de la commission française des Monuments historiques cite parmi les édifices récemment mutilés l'église de Sainte-Marie des Dames à Saintes.

—

ERRATA. — Page 57 du *Bulletin*, ligne 12, au lieu de *Bouteville*, lire *Bonteville ;* ligne 25, au lieu de « *ratifie* certains prénoms », lire : *rectifie ;* — page 64, avant dernière ligne, lire : « Notice sur la *peste* de Barbezieux » et non *perte*.

NÉCROLOGIE.

I. — La Société des *Archives* vient de faire une perte cruelle. Un des membres de son comité de publication, M. Gustave Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente, inspecteur des archives communales et hospitalières du même département, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, président de la société archéologique et historique de la Charente, est mort presque subitement à Angoulême, le 11 août dernier.

Louis-Antoine-Joseph-Pierre-Gustave Babinet de Rencogne, fils de Pierre-Auguste Babinet de Rencogne et de Joséphine de Jean de Jovelle, était né le 13 décembre 1831, à Montaigon, commune de Gourville, canton de Rouillac. Le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, t. 1, p. 186-191, donne des détails étendus sur sa famille qui depuis deux siècles a fourni un grand nombre d'hommes distingués. Un de ses ancêtres, Pierre-Mathieu Babinet, seigneur du Peux, de Joué et de Chaume, commissaire aux saisies réelles, maire de Poitiers de 1727 à 1730, avait épousé, en juillet 1721, Madeleine Babin, fille de Philippe Babin de Rencogne, écuyer, et de Françoise Mesnard ; il devint ainsi seigneur de Rencogne, paroisse de Mons, près Aigre. Il portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles du même en chef*

Digitized by Google

el d'un croissant d'argent en pointe, avec cette devise : LICET MAJOR SEMPER IDEM. Son fils, Pierre, écuyer, seigneur de Rencogne, assista par procuration à l'assemblée de la noblesse du Poitou tenue à Poitiers en 1789.

Après avoir fait de brillantes études au lycée d'Angoulême, Gustave de Rencogne se fixa dans cette ville et publia dans les journaux des feuilletons de critique musicale et des notices historiques. Sa vocation pour la paléographie se révéla à la suite de relations qu'il entretint avec plusieurs archéologues. Cette vocation se développa très rapidement. Membre de la Société archéologique de la Charente dès 1855, il fut nommé en 1859, archiviste-adjoint aux archives départementales qui étaient alors sous la direction de M. de Jussieu. Il succéda à ce dernier le 1er janvier 1861.

Aimant avec passion son pays natal, M. de Rencogne employa son ardeur infatigable à terminer le classement de l'immense dépôt qui venait de lui être confié. On lui doit notamment la mise en ordre des minutes de notaires, collection unique en son genre : car elle est la plus considérable de France. Favorisé de la fortune, aucune dépense ne l'arrêtait quand il s'agissait de sauver de la destruction un monument angoumoisin de quelque nature qu'il fût. Toutes les éditions des écrivains charentais prenaient place dans sa bibliothèque composée d'au moins sept mille volumes. Les tableaux, gravures, autographes, faïences, vases et objets d'art se rattachant à notre histoire locale, étaient aussi l'objet de ses recherches souvent couronnées de succès. On sait avec quel zèle intelligent il parvint tout dernièrement à conserver les belles mosaïques de Fouqueure.

Sa vaste érudition, fruit d'un travail opiniâtre, le plaça bientôt au premier rang parmi les archéologues charentais. En 1865, il fut nommé secrétaire de la Société archéologique. En 1868, après la mort de M. Gellibert des Seguins, il fut appelé au fauteuil de la présidence qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Dans sa carrière d'écrivain, si courte, hélas ! et si bien remplie, M. de Rencogne a touché à bien des sujets. Il laisse beaucoup de travaux inachevés. Voici la liste aussi complète que possible de ceux qu'il lui a été donné de pouvoir terminer. Citons d'abord par ordre de date les documents et mémoires qu'il a publiés de 1859 à 1876 dans le *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente et qui ont presque tous été tirés à part :

Ordonnance de Philippe III accordant aux habitants d'Angoulême le droit de faire construire un port sur la Cha-

Digitized by Google

rente (juillet 1280) ; Lettre de M. de Montpensier père à la reine mère (8 décembre 1575); Requête au roy de la noblesse d'Angoumois, Xaintonge et Aunis, lui demandant modération pour le pauvre peuple des taxes mises sur ces provinces ruinées par la guerre (1590) ; Rapport sommaire sur l'ensemble des archives du greffe de la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois ; Lettre de Guy Chabot (8 juin 1561) et de Charles de Bony, évêque d'Angoulême (20 novembre 1575) à la reine mère ; Notice et dissertation sur un fragment du cartulaire de l'abbaye de Lesterps ; Relation du pillage de l'abbaye de la Couronne par les protestants en 1562 et 1568, suivie des inventaires des reliques et objets précieux de cette abbaye dressés en 1555 et 1556 (extraits inédits de la chronique française de l'abbaye de la Couronne, par Antoine Boutroys, chanoine régulier de cette abbaye) ; Charte d'Almodis, comtesse de la Marche, en faveur de l'abbaye de Lesterps ; Rôles du ban et arrière-ban des provinces d'Angoumois et Saintonge en 1467, 1689 et 1758 ; Inauguration d'une foire en Angoumois sous Henri IV (6 mai 1598) ; Rôle des vingtièmes imposés sur les nobles et privilégiés de l'élection d'Angoulême en 1780 ; Procès verbaux constatant le brûlement officiel des titres féodaux à Angoulême, Cognac et Confolens ; Courte notice sur les archives départementales de la Charente; Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en Angoumois au XVI^e^ siècle ; Rôle des fiefs et arrière-fiefs du siége royal de Cognac en 1703 ; Description et prix d'un antiphonaire noté à l'usage du diocèse de Saintes d'après une charte de 1389 ; Fons Barbesiliensis, idylle inédite d'un poëte anonyme de Barbezieux ; Du commencement de l'année en Angoumois au moyen âge et dans les temps modernes ; Les confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV ; Note sur une charte d'annoblissement accordée par un grand feudataire en 1290 ; Les origines de la maison de Nesmond, rectification au Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-Desbois ; Note sur la seigneurie de Maillou ; Nouvelle chronologie historique des maires de la ville d'Angoulême, publiée avec de nombreuses pièces justificatives (avec deux suppléments); *Eloge de M. E. Gellibert des Seguins*, prononcé dans la séance solennelle tenue à l'Hôtel de Ville d'Angoulême, le 15 décembre 1869, par les Sociétés archéologique et d'agriculture réunies pour inaugurer le portrait de leur président commun ;

Digitized by Google

Documents historiques sur l'Angoumois; (1re série), comprenant : *Deux singuliers hommages (21 février 1362, 4 novembre 1390)*; *Testament de Michel Ravaillac, procureur au présidial d'Angoulême, (10 mars 1586); Deux curieux monitoires (7 décembre 1540, 12 juin 1632); Acte de fondation du couvent des révérends pères Récollets de Confolens, (25 mars 1616-9 octobre 1626); Mémoire sur la fondation de l'église et du chapitre collégial de Notre-Dame de La Rochefoucaud, (26 janvier 1662); Eloge de J.-F. Eusèbe Castaigne,* bibliothécaire de la ville d'Angoulême, fondateur et vice-président honoraire de la Société archéologique et historique de la Charente, prononcé à Angoulême dans la salle de la bibliothèque, à l'inauguration du buste en marbre du défunt, le 15 juin 1870; *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en Angoumois au XVIe siècle, (2e série); Notice sur le fief des Bouchauds dans les limites duquel est situé un théâtre romain; Le testament de l'alzac, publié pour la première fois,* (avec un fac-simile); *Documents paléographiques et bibliographiques extraits des archives d'Angoulême et publiés pour la première fois,* (avec deux fac-simile et cinq lithographies); *Documents historiques sur l'Angoumois (2e série),* comprenant : *Fondation de l'aumônerie Saint-Michel, faite en la paroisse Saint-André par Pierre de Meung, chanoine d'Angoulême* (21 novembre 1371); *Lettres patentes du roi Henri III, portant création d'un siége d'élection à Cognac,* (août 1576); *Lettres patentes du roi Henri III pour la réparation des pont et port de la Charente à Angoulême,* (28 août 1575); *Permission de faire graver en taille-douce un tableau représentant la naissance du Dauphin, accordée par le roi Louis XIV à frère Jacques de Rippes, religieux clerc de l'abbaye de Saint-Cybard sous les murs d'Angoulême,* (23 janvier 1644); *Enquête et ordonnance concernant les archives de l'Hôtel de Ville et du présidial d'Angoulême* (1667); *Une sentence de l'officialité d'Angoulême,* (29 août 1667); *Lettres patentes du roi Louis XV ordonnant la suspension des privilèges de noblesse rétablis en faveur de la maison de ville de Cognac, par lettres du mois de février 1719,* (6 septembre 1723); *Lettres patentes du roi Louis XV, ordonnant la vente des anciens baliveaux défectueux dans les bois de la Grande-Garenne, près Angoulême,* (19 avril 1735); *Déclaration des revenus du chapitre cathédral d'Angoulême,* (1752); *Notice sur Jean-François-Léopold Galzain, ancien préfet de la Charente; Note sur un*

Digitized by Google

registre de l'état civil de la paroisse de Houlette; Du nom véritable de l'oratoire consacré à Notre-Dame sous les murs d'Angoulême; Oraison de François de Nesmond, Angoumoisin; nouvelle édition publiée sur l'imprimé communiqué par Mgr X. Barbier de Montault.

Le *Bulletin* de 1876, actuellement en cours d'impression, contiendra un travail intitulé : *Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois.* Dans le 1er volume du *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, (Paris, Aubry, 1863, in-8°) M. de Rencogne a publié : *Procès-verbal de l'exécution d'un cadavre en Angoumois au XVe siècle*, (1469), et dans le second volume, (Angoulême, Goumard, 1866) *Testament de Gabriel de La Charlonye, juge-prévôt honoraire de la ville et chatellenie d'Angoulême*, (11 septembre 1646).

Dans les *Documents historiques sur l'Angoumois*, publication faite comme la précédente par la Société archéologique de la Charente, M. de Rencogne a édité pour la première fois le curieux manuscrit de la Bibliothèque nationale intitulé : *Mémoire sur l'Angoumois par Jean Gervais, lieutenant criminel au présidial d'Angoulême*, (Paris, Aubry, 1864, in-8°).

On lui doit également : *Une mézée du corps de ville d'Angoulême au XVIe siècle*, (157?), grandeur de l'original, publiée pour la première fois d'après le manuscrit des archives de l'Hôtel de Ville pour servir à son étude historique sur la commune d'Angoulême (Angoulême, Goumard, 1868, grand in-folio avec planche en couleur) ; *Allocution prononcée dans la séance de rentrée de la Société archéologique et historique de la Charente*, le 10 novembre 1875, à l'occasion de la mort de monseigneur Antoine-Charles Cousseau, ancien évêque d'Angoulême, (Angoulême, imprimerie Chasseignac, in-8°) ; *Les mosaïques de Fouqueure*, rapport lu l'année dernière, lors de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne et publié dans les journaux d'Angoulême ; *Discours lu à l'inauguration de la statue de Marguerite de Valois à Angoulême*, reproduit dans le journal la *Charente* du 20 mai 1877.

Parmi ses œuvres de jeunesse publiées dans les journaux littéraires d'Angoulême, nous avons retrouvé : *le Bien et le mal qu'on a dit d'Angoulême, de l'Angoumois et des Angoumoisins*, (*l'Arlequin*, nos du 18 novembre au 30 décembre 1860).

Voici enfin les documents qu'il a publiés dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, p. 163 : *Testament*

Digitized by Google

de Guillaume de Blanzac, (1232), *de Guillaume Lecourt, bourgeois de Beauvais-sur-Matha* (1295). Il avait préparé pour les prochains volumes de la Société, plusieurs séries de documents auxquels il ne lui restait qu'à mettre la dernière main.

Gustave de Rencogne était encore membre du Comité de surveillance et d'achat de livres de la bibliothèque publique d'Angoulême et membre de la commission du musée. Il fut en outre nommé président de la commission des Beaux-arts à l'exposition régionale d'Angoulême de 1877. On se souvient de l'impulsion qu'il donna à cette œuvre. Il y épuisa ses forces déjà ébranlées, et très peu de jours après son retour des Pyrénées où il était allé chercher le repos, il expirait. Ses funérailles ont eu lieu à Angoulême le 13 août dernier, au milieu du concours des membres de la Société qu'il dirigeait avec tant d'autorité. M. Joseph Castaigne, vice-président, a prononcé sur sa tombe, au nom de la Société, un discours où il s'est fait, en termes émus, l'organe des regrets de ses collègues et de ses nombreux amis. M. Œmile Biais lui a consacré un article nécrologique dans la *Charente* des 13 et 14 août, et M. de Richemond dans la *Charente-Inférieure*, de La Rochelle, du 23, reproduit par la *Chronique charentaise*, de Saint-Jean-d'Angély, du 16 septembre.

M. de Rencogne avait épousé à Toulouse, en octobre 1858, Mlle Sidonie de Dubor ; il laisse un fils âgé de 18 ans. Les amis des lettres et des arts garderont longtemps le souvenir de cet homme d'élite qui sut faire de sa fortune un usage si intelligent, de ce savant chez qui le sens critique était si développé, de ce chercheur laborieux qui eut la bonne fortune de conserver à son pays les mosaïques de Fouqueure et de lui faire connaître le testament de Balzac.

JULES PELLISSON.

—

II. — M. Claude Gigon, docteur en médecine, médecin du lycée et des prisons, ancien médecin des hôpitaux et hospices d'Angoulême, ancien membre du conseil municipal, ancien vice-président de la Société archéologique et historique de la Charente et de l'Association médicale du département de la Charente, officier de l'instruction publique, est décédé le 13 septembre, à l'âge de soixante-six ans, dans sa demeure, à Angoulême, rue du Soleil. La mort l'a frappé tout à coup, à l'heure où l'on disait partout dans la ville que le maréchal-président, sur la présentation de la commission des hospices, allait le nommer chevalier de la légion d'honneur, juste récompense de ses services publics depuis plus de quarante ans. Ses obsèques ont eu lieu le 14, dans l'église

Digitized by Google

cathédrale de Saint-Pierre. Sur sa tombe, M. le Dr Eyriaud, au nom de l'Association médicale, a rappelé les titres du défunt à l'estime de ses confrères et à la reconnaissance de ses clients. Puis, un ami de la famille, M. le Dr Barthélemy Benoit, médecin en chef de l'hôpital maritime de Rochefort, professeur à l'école de médecine, officier de la légion d'honneur, a payé un tribut légitime d'hommages et de regrets à la mémoire du médecin et du citoyen. « Caractère droit, loyal, cœur aimant, généreux, dévoué à tous les siens, il n'a jamais refusé ses soins aux malheureux, ses services à une infortune imméritée. » M. Dérivau, avocat à Angoulême, son ami, lui a consacré un article dans le *Charentais* du 17 septembre. Il raconte ce court dialogue qui fait un égal honneur à tous les deux : « En 1870, à la nouvelle de la perte de la première bataille de l'armée française contre la nation allemande, le docteur Gigon, en proie à un sentiment patriotique qui lui faisait oublier son âge et ses attachements de famille, écrivit sur le champ au ministre de la guerre, le suppliant de lui expédier au plus vite une commission de service médical dans les ambulances des armées en campagne où ses deux fils combattaient. La patrie est une mère, disait-il ; quand elle est en danger, tous ses enfants doivent voler à son secours. — Et ton âge ? — Le patriotisme est de tous les âges. — Et ta fille ? — Ma fille !... ma fille !... N'es-tu pas là ! »

Claude Gigon avait publié plusieurs ouvrages d'histoire et d'archéologie locales. En voici la liste : *Mémoire pour la conservation du château d'Angoulême*, avec deux vues photographiées et trois plans du château à différentes époques, avec légendes explicatives, inséré au *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, de 1859 ; deux éditions à part ; *Notice historique sur Hugues II, évêque d'Angoulême*, insérée au *Bulletin* de 1862 ; tirage à part avec deux lithographies ; *Gérard II, évêque d'Angoulême, et ses détracteurs* ; épisode du schisme d'Aquitaine, (1130-1136), dans le *Bulletin* de 1862 ; tirage à part ; *Documents sur la peste de Barbezieux*, (1629-1630), même *Bulletin* ; *Notice biographique sur les deux officiers généraux de Ruffec, les barons Laroche et Pinoteau*, avec deux portraits, au *Bulletin* de 1863 ; *Note sur un registre de l'abbaye de Bassac*, même *Bulletin* ; *Discours prononcé sur la tombe de M. Eusèbe Castaigne*, par le Dr Gigon, vice-président de la Société archéologique, le 22 novembre 1866 ; *Les victimes de la Terreur du département de la Charente*, récits historiques, première série, 8°, *Bulletin* de 1866 ; deux édi-

Digitized by Google

tions de cet ouvrage dans une même année outre celle du *Bulletin*, la première avec deux portraits; la deuxième sans portraits, mais beaucoup plus étendue; *Note sur les anciens hôpitaux et les maisons de secours de la ville d'Angoulême*, avec trois planches gravées; *Bulletin* de 1867; tirage à part in 8°; *Le château de Touvre* (faussement appelé château de Ravaillac); *Bulletin* de 1868-1869, p. 431, avec deux lithographies; *Recherche de l'antiquité d'Engoulesme*, par Elie Vinet, 1567, réimprimé et publié avec nouvelles notes historiques et philologique, 8°, 1876; 2e édition, 1877. Il allait publier la deuxième série des *Victimes de la Terreur*, comprenant trente nouvelles notices avec un grand nombre de documents originaux à l'appui, émanant des comités révolutionnaires de La Rochefoucauld, Cognac, Confolens, et tirés des archives nationales.

A.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES.

N° 5, p. 27. Le *nom patronymique de d'Argence* (bataille de Jarnac, 1569, 13 mars). — Le récit de la mort de Condé, à la bataille de Jarnac, est présenté par les divers historiens avec de notables variantes. D'après Davila, quand le prince fut attaqué par Montesquiou, il « résistait vaillemment, un genou en terre », ce qui implique qu'il ne s'était pas rendu prisonnier. Mais la narration de Davila, généralement taxé de partialité pour les Valois, est suspecte. Brantôme insinue que Montesquiou avait reçu l'ordre secret du duc d'Anjou de le délivrer de ce puissant adversaire; et cette insinuation ne pouvait manquer d'être donnée comme une certitude par la majeure partie des écrivains qui se sont succédé en se copiant, en même temps qu'ils copiaient Pierre de Bourdeille. Il est assez remarquable que ce dernier ne craint pas de dire, en parlant de Montesquiou : « C'étoit un brave et vaillant gentilhomme, et bonhomme avec cela ». Il ajoute encore que Condé se rendit prisonnier à d'Argence et à Le Rogier, honnête gentilhomme de M. de La Vauguyon. M. le duc d'Aumale, en son *Histoire de sprinces de Condé*, t. II, p. 71, raconte aussi que le prince se rendit à deux gentilhommes catholiques, dont l'un était bien toujours d'Argence, tandis que l'autre se serait appelé Saint-Jean.

Digitized by Google

Voici maintenant le récit de Massiou, *Histoire de la Saintonge*, t. IV, p. 1459 : « Condé désarmé fut lâchement assassiné par un *obscur* gentilhomme gascon, nommé Montesquiou. » Le baron de Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, un obscur gentilhomme !!! Pour trouver une pareille phrase, il fallait l'historien Rochelais et sa grande ignorance de certaines choses. Quoiqu'il en soit, il reste bien démontré que d'Argence joua, dans ce sinistre et triste drame, un rôle chevaleresque et parfaitement honorable ; mais l'histoire ne nous paraît pas avoir été suffisamment généreuse à son égard, en ne transmettant à la postérité que la moitié de son nom. Essayons donc de le faire connaître tout entier.

Léon de Polignac, chevalier de l'ordre du roi, seigneur d'Ecoyeux et de Vénérand, gouverneur de Saintes, épousa, le 23 novembre 1577, Catherine Tizon, fille de Cibar Tizon, chevalier, seigneur d'Argence, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Catherine de Villebresme. L'ordre des temps permet de supposer que ce *Cibar* Tizon pouvait être le d'Argence de 1569 : car en admettant que sa fille se soit mariée vers l'âge de 20 ans, ce qui reporterait ladate de sa naissanceà l'an 1557, le père pouvait bien vivre en 1569. De plus, on voit qu'il est qualifié « gentilhomme ordinaire de la chambre du roi », titre honorifique qui supposait une certaine notoriété.

Vigier de la Pille, en son *Histoire de l'Angoumois*, assure que ce *Cibard* Tison (car il s'agit évidemment du même personnage) se qualifiait en 1571 « chevalier, seigneur d'Argence et de Fissac, et gouverneur d'Angoumois ». Cette dernière qualification justifierait ce que disent les historiens, qu'il aurait été connu et même *des amis* du prince de Condé. Corlieu nous apprend que ce *Cibard* était fils de Charles Tison ; qu'il avait un frère appelé Benoit, et qu'ils descendaient d'Hélie Tison, chevalier du temps de la reine Isabelle, comtesse d'Angoulême, lequel Hélie avait épousé Dauphine de La Monnoye, dame d'Argence, au 13e siècle. « C'était une très ancienne et très illustre famille de la province, ajoute Vigier de la Pille, et Duchesne, en la préface de son *Histoire des Chastaigners*, dit qu'il y a plusieurs maisons nobles, anciennes, qui n'ont point ajouté de particule à leurs noms, et il cite pour l'Angoumois les Tison ».

Un dicton bien connu : Les Tisons, les Achards et les Voisins, du pays d'Angoumois ont chassé les Sarrasins », témoigne de l'estime et de la renommée dont jouissait dans ce pays l'antique famille des Tisons. Elle s'est fondue, au 17e siècle, dans celle des

Digitized by Google

Joumard-Achard, par le mariage de Gabrielle Tison avecGaspard Joumard, chevalier, seigneur de Sufferte, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, petit fils de Marguerite de Saint-Jean. Le contrat, en date du 15 juillet 1608, reçu par Braud, notaire royal à Angoulême, stipule expressément que les enfants à naître de ce mariage, porteront les nom et armes de Tizon : *d'or, à 2 lions passants de gueules.*

Cette Gabrielle Tison, dernière de son nom, était fille de Françoise de La Rochebeaucourt et de François Tison, chevalier, seigneur d'Argence, qui pouvait être lui-même fils de Cybard d'Argence, vivant en 1569.

Nous ne connaissons sous le nom de d'Argence, en Angoumois, qu'un hameau considérable de la commune de Champniers près d'Angoulême. Tout porte à croire que ce hameau aura donné ou emprunté son nom à la principale seigneurie des Tisons. Et à ce propos nous ferons observer que notre savant collégue, M. le baron de La Morinerie, en son livre d'ailleurs si exact : *La Noblesse de Saintonge aux États Généraux*, page 148, doit s'être rendu coupable d'une distraction, en indiquant comme l'ami de M. de Voltaire... et surtout du roi de Prusse, Frédéric II, François Achard-Joumard, marquis d'Argence de Dirac, tandis que ce « pourvoyeur de pâtés truffés » signait marquis d'*Argens* et non pas d'*Argence*. Il s'appelait Jean-Baptiste Boyer, et était né à Aix en Provence, où son père, Pierre-Jean de Boyer, marquis d'Argens, était procureur général au parlement. (LACHENAYE, III, p. 98.)

On se demandera peut-être s'il est indispensable que le d'Argence qui nous occupe — celui de la bataille de Jarnac — ait été angoumoisin, et s'il ne pouvait pas être, par exemple, de la province de Normandie, où il y avait aussi une seigneurie de ce nom ? Mais il ne faut pas perdre de vue que d'après le récit de Mgr le duc d'Aumale, emprunté à d'Aubigné, d'Argence ne fut pas seul à recevoir la parole du noble vaincu de Jarnac, et qu'il avait pour second, dans cet acte de généreux dévouement, un gentilhomme du nom de Saint-Jean. Or, les Saint-Jean, seigneurs de Saint-Laurent, de Mondésir et de La Martelle, qui portaient pour armes : *d'argent à la croix de gueules, cantonnée de 4 renards de sable*, étaient du Périgord, c'est-à-dire voisins des Tisons. Il y a donc lieu de croire que d'Argence et Saint-Jean, servant dans la même compagnie, étaient de la même contrée, suivant l'usage de ces temps, circonstance qui vient à l'appui de notre thèse.

MALTOUCHE.

Digitized by Google

N° 7, p. 28. *Origine du mot mogette ou mongette (haricot).* — En Gascogne, on désigne les haricots sous la dénomination de *moungette*. Cette expression est dérivée de *mounge*, qui, en patois gascon signifie *moine*. Les Gascons avaient sans doute donné aux haricots le nom de *moungette*, parce que les moines en faisaient leur nourriture habituelle. *Moungette*, *mongette* ou *mogette* pourraient bien être la même expression et avoir une origine commune. E. E.

Dans une transaction des 22 juin et 4 août 1770 entre le chapitre de Saintes et Ch. Laroche, curé de Chérac, je lis cette phrase : « Fèves, gesses, garobes, millet, petites fèves vulgairement appelés *mongettes*. » A.

N° 12, p. 46. *Je te mènerai jusqu'à la cour des évêques d'Agen.* — Ce dicton est complètement inconnu dans l'Agenais. Je ne l'ai rencontré dans aucun livre et ne l'ai jamais entendu prononcer. Agen, 28 août 1877. A. M.

Voici une réponse un peu hasardée, que nous soumettons humblement à la sagacité de notre savant collègue, M. J. Pellisson. Pendant la durée de l'institution des chambres de l'Edit, chambres ou cours mixtes où étaient jugés les procès dans lesquels les réformés étaient parties en appel, ces procès pour la Saintonge ressortissaient à la cour d'Agen. L'ironie des plaideurs aura pu assimiler à des prélats les assesseurs en robe rouge. C'est ce qui expliquerait pourquoi le dicton parle des *évêques* et non pas de l'*évêque* d'Agen. ROCHAVE.

N° 13, p. 46. *Le Plassac du chevalier de Méré.* — Ce devait être le logis de Plassac, paroisse de Verrières, canton de Segonzac (Charente), que Cassini écrit *Plessac*. Or, dans un acte de 1644, relaté par M. Beauchet-Filleau, le frère du chevalier de Méré, Josias Gombaud, est précisément qualifié seigneur de *Plessac*, et non *Plassac*. De plus, le père du chevalier, Benoît Gombaud, sieur de Méré, est cité parmi les gentilshommes de la province « d'Angoumois » qui, avec le maire Normand, se mettent à la tête de l'entreprise tentée, au nom du parti de la Ligue, contre le duc d'Epernon, à Angoulême, en 1588. (Voir Marvaud, *Etudes sur l'Angoumois*, p. 304). Il résulte de ce passage : 1° que la famille du chevalier de Méré était loin d'être protestante, comme l'ont avancé certains historiens ; 2° qu'elle habitait alors l'Angoumois. Si l'on rapproche de cette dernière circonstance le passage de la

Digitized by Google

lettre du chevalier à Mme la marquise d'Ars, où il dit à cette dame qu'il « prétend lui porter lui-même » les titres qu'elle lui avait prêtés, on sera bien disposé à admettre qu'il entend par là profiter d'un voyage en Angoumois, c'est-à-dire à Plassac-Verrières, qui avoisinait les terres du Fresne et de Saint-Fort-sur-Né, appartenant à la famille de Mme d'Ars. Ars n'était pas non plus éloigné de Plassac-Verrières. Cette proximité de lieux suffit à expliquer l'intimité des relations entre les deux familles, outre qu'elles étaient alliées. Tout concorde donc pour faire admettre que le Plassac des Gombaud était celui du canton de Segonzac.

MALTOUCHE.

N° 14, p. 47. *Objet trouvé à Loix.* — 1° Quelques personnes ont pensé que c'était un marteau de sculpteur, mais il est impossible d'admettre cette opinion. L'une des extrémités du barillet de cuivre serait usée, s'il eût servi à frapper sur un ciseau. Dans le cas où il aurait été destiné à cet usage, il n'eut pas été nécessaire qu'il fut percé de part en part dans le sens de la longueur. 2° D'autres ont cru que c'était un fil-à-plomb. Mais à quoi bon le trou qui le traverse dans le sens de la largeur ? Pourquoi cette inscription ? 3° Il en est enfin qui le considèrent comme un chef-d'œuvre d'ouvrier, pour être reçu maître. Les ouvriers qui aspiraient à la maîtrise, ne faisaient de chef-d'œuvre qu'en exécutant un objet déterminé du métier qu'ils voulaient embrasser. 4° Le barrillet de cuivre que représente la gravure est simplement un maillet dont on servait encore au XVIe siècle, comme d'une arme offensive. L'objet, étant emmanché au bout d'une tige de fer, devait produire une grande force de propulsion ; de plus les deux trous pratiqués aux extrémités s'expliquent par la présence d'une pointe de fer qui pouvait faire une entaille à l'armure de l'adversaire. Les maillotins tiraient leur nom de maillets semblables, dont ils étaient pourvus. M. Viollet-Leduc (*Dictionnaire du mobilier français*, tome VI) a décrit ce genre de maillets et en a reproduit par la gravure plusieurs spécimens ; celui de la page 181, représente assez exactement l'objet qui nous occupe ; « Ces maillets de plomb, dit ce savant, se composaient d'un cylindre de ce métal, emmanché au bout d'un long bâton, au moyen de deux éclisses de fer. Il est évident que c'était une arme excellente pour assommer les gens, mais qu'à la guerre, ces masses de plomb devaient être promptement déformées. On perfectionna bientôt ce marteau. La masse principale était coulée en plomb avec deux pointes de fer à chaque extrémité du cylindre. Cette masse était percée d'un trou carré, à travers lequel passaient les branches

Digitized by Google

soudées à une dague de fer. Ces branches étaient rivées au manche de bois, à section carrée à la partie supérieure. » Enfin l'inscription : LAISE MOY LA PON (pointe ?) CAR IE LAY PROVMISE A VN AVTRE, exprime une phrase goguenarde que semble dire l'agresseur à son adversaire : « Je te donne un coup ; mais laisse-moi la pointe de mon arme ; car je l'ai promise à un autre. »

H. de T.

N° 15, p. 49. *La rue de la Juiverie à Saintes.* — « Le 15 mars 1642, Marie Berthus, autorisée par son mari, Joachim du Bourg, conseiller du roi et receveur des tailles en l'Election de Saintes et y demeurant, loue et afferme à honnête femme, Marie Sanson, veuve de François Laisné, marchand, partie du logis appartenant aux sieurs et demoiselle du Bourg, appelé le Petit-Logis, au bout de leur Grand-Logis, sis en la rue *Juifve*, confrontant d'un bout aux salles dudit grand logis, et d'autre bout à la maison de Denis Noël, maitre tailleur d'habits. ..... Iceluy petit logis est séparé par une muraille et entre deux, dit la basse-court desdit logis, et qui voisine avec le dit Noël. La location est consentie pour un an et demi, au prix de six vingt livres par an. Fait et passé au logis des sieur et demoiselle du Bourg, en présence de Dominique Foreau, sergent royal, et de Jean Réveillaud, clerc, demeurant audit Xaintes, témoins requis, pardevant Limouzin, notaire royal à Xaintes. » *Extrait des archives de la famille du Bourg.* — Il résulte de cet acte que la *rue Juive*, sorte d'impasse, devait être située au fond de la cour de l'hôtel de la rue Vieille-Prison, qui appartient de nos jours à M. Anatole de Bremond d'Ars, et qui lui vient par succession en ligne directe de Joachim du Bourg, mentionné dans ce contrat. Cette ruelle devait remonter vers l'emplacement occupé par le le jardin de M. Paul Drilhon. On sait du reste que les Juifs étaient jadis relégués et enfermés dans des cités ou culs-de-sac. Tout porte à croire que l'impasse en question avait alors une sortie sur la rue Vieille-Prison. D'après la tradition, la maison des du Bourg aurait été édifiée en 1572 par Dominique du Bourg, qui fut plus tard (1598) maire de la ville de Saintes. Voir *Documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, pages 43 et 44, par M. Audiat.

ROCHAVE.

N° 17. page 49. Le nom de la rue *des Iles* à Saintes. — Ce nom a été donné à une rue de la ville de Saintes, parce que la Charente qui coule en face, formait dans cet endroit plusieurs îles. C'est ce qu'indique le plan de Saintes par Georges Braunius en 1560. A.

Digitized by Google

Le nom de cette rue pourrait venir de la famille saintongeaise *Isle*, qui l'aurait habitée. D.

DEMANDES

N° 18. — Quelle est l'étymologie des mots saintongeais *zire* pour *horreur*, et *natre* pour *méchant*, *incorrigible* ?

N° 19. — Jean Ogier de Gombaud, l'un des fondateurs de l'Académie française et Saintongeais, avait-il pour nom patronymique ou de famille, celui d'*Ogier* ou celui de *Gombaud* ? Si *Ogier* est patronymique, comment expliquer *Gombaud* ? Y aurait-il eu un fief ou un logis de ce dernier nom ? Où était-il situé ? Et à quelle famille appartenait le poète ? MALTOUCHE.

N° 20. — Comment concilier ce qu'avancent Armand Maichin, et d'après lui la *Biographie saintongeaise*, que la famille des d'Aguesseau tirerait son origine de Pierre d'Aguesseau, lieutenant général au siége de Saint-Jean-d'Angély en 1520, et maire de cette ville en 1542, charge qui conférait alors la noblesse, avec ce que dit le généalogiste Laisné (*Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles*) : « François d'Aguesseau, marchand, puis échevin d'Amiens, fut anobli par lettres de l'an 1597, registrées en la cour des aides, le 9 août 1613, pour avoir contribué à la réduction de cette ville à l'obéissance du Roi ? » Prière à nos collégues, particulièrement ceux de Saint-Jean-d'Angély, de résoudre cette difficulté. Bon de COMPORTÉ.

N° 21. — On lit dans le journal *La Commune*, publié à Angoulême (n° du 10 mai 1857) : « On trouve à la librairie Alvarez, rue de la Lune, 24 : « *Diverses poésies de P. Arquesson, Saintongeois*, » divisées en trois parties : la première appelée la Muse sérieuse, » la seconde Latine, la troisième Joyeuse ou Amoureuse. Sainctes, » de l'imprimerie de François Audebert, 1598 ; 1 vol. in-8°. » Ce volume a-t-il été acquis par un amateur saintongeais ? J. P.

N° 22. — A-t-on des renseignements sur la fabrication des épingles à Barbezieux et à Baignes ? Sait-on si les épingliers de ces deux villes étaient organisés en corporation ? J. P.

N° 13. — Sur un morceau de papier qui appartient à M. P.-B. Barraud, de Cognac, on lit d'une écriture du XVIII^e siècle :

« Guerre civile en l'an 1569. Sous le Reigne de Charles IX contre les protestants de Saint-Jean-d'Angély, Sébastien de Leuxembourgt, duc de Martigours et gouverneur de Bretaigne, fut tué et fut transporté à Saint-Pierre de Saintes. On n'a trouvé ce corps lundy 15 avril 1764, sans être endommagé non plus que

Digitized by Google

son suaire. Voilà les nouvelles qui se débitent à Saint-Jean venant de Saintes. »

Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, marquis de Baugey, vicomte de *Martigues*, dit le chevalier sans peur, fils de François de Luxembourg, IIe du nom, et de Charlotte de Brosse, époux de Marie de Beaucaire, assista aux batailles de Mérignac, de Jarnac et de Moncontour et fut tué à Saint-Jean-d'Angély, le 19 novembre 1569. Son corps fut porté à Guingamp en Bretagne. D'après le P. Anselme, tome VIII p. 217, répété par Moréri, tome VI page 521, son corps fut transporté à Guingamp en Bretagne et enterré dans l'église des Cordeliers en 1613. Sa femme, Marie de Beaucaire, y fut inhumée près de lui. On demande quelle est la valeur de la note ci-dessus. A.

N° 23. — Sait-on quelle est l'origine du nom de *Rousset*, donné dès 1548 à une porte de la ville de Barbezieux, alors que cette ville était place forte ?

N° 24. — Où étaient situés, en la ville de Saintes, le canton dit de la *Pentecôte ?* — « les prisons royales de la ville de Xaintes », au XVIIe siècle ? — la maison de Dominique Dubourg, maire de Saintes en 1599, et celle de Jean Bichon, imprimeur, en 1618?

N° 25. — A-t-on des renseignements sur l'hôpital de Chalais et sur les religieuses de l'ordre de Saint-Dominique qui tenaient cet hôpital ? J. P.

N° 26. — Quelle est l'origine du mot *cayen*, employé en Saintonge comme épithète malsonnante ?

N° 27. — Dans le *Courrier des deux Charentes*, 9 août 1877, on lit cette phrase prononcée à la distribution des prix du collége de Saintes, par M. Texcier, professeur d'histoire : « Henri IV n'a-t-il pas appelé la Charente « le plus joli ruisseau de son royaume? » On demande quel auteur rapporte ce mot si souvent cité; et sur quoi se fondent quelques historiens qui le donnent comme de François Ier.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département d'Indre-et-Loire, tomes 41 et 42 (1872 et 1873) : étude de M. Alonzo Péan sur les origines du pineau. L'auteur montre le progrès de la culture de la vigne

Digitized by Google

en Touraine, et il invoque, en faveur de l'excellence du pineau et de sa culture dans la province, le témoignage de Rabelais. Compte-rendu de cette étude, par M. E. Levasseur, inséré dans la *Revue des Sociétes savantes*, sixième série, tome II, page 325, où on lit : « On sait que le pineau est le meilleur cépage cultivé dans la France centrale ; c'est à lui que la Bourgogne doit en partie la renommée de ses grands vins. Deux cépages rivaux se disputent ses coteaux : le pineau qui rend, année moyenne, 13 hectolitres à l'hectare, et le gamay qui en donne jusqu'à 40. Mais le gamay est bien inférieur, et à une époque ou les rois et les princes ne craignaient pas de régler par édit les cultures ainsi que les industries, le gamay a été souvent proscrit comme indigne de pousser sur les bons terroirs de la province. En 1395, Philippe-le-Bon rendait une ordonnance dans laquelle il faisait un pompeux éloge du pineau, défendait de fumer les ceps et prescrivait d'arracher le gamay, « très mauvais et très déloyal « plant, duquel vient très grand abondance de vins. » La défense a subsisté jusqu'en 1792, plus ou moins observée. Depuis ce temps, le gamay et le fumier ont pris leur revanche. M. Alonzo Péan s'efforce de donner une origine antique à notre cépage. Il attribue à son nom la même étymologie qu'aux mots *PINEIN* et *Vinum :* c'est la boisson par excellence. Il le montre d'abord, avec Columelle, couvrant les coteaux du Bordelais, où il aurait été planté par les Ibères qui eux-mêmes l'auraient, dans la suite de leurs migrations, apporté d'Orient, peut-être des flancs du Liban, où les Maronites cultivent encore la vigne. La critique doit être très sobre d'affirmations sur de pareilles étymologies et sur des origines si lointaines. Mais du moins l'auteur montre bien le progrès de la culture de la vigne en Touraine, et il peut invoquer, en faveur de l'excellence du pineau et de sa culture dans la province, le témoignage de Rabelais, non moins expressif que celui du duc de Bourgogne : « O lacryma christi ! c'est de la « Desvinière (la Desvinière était un cru de Touraine) ; c'est du « pineau ! ô le gentil vin blanc, et par mon âme ce n'est que vin « de tafetaz. »

Archives du Poitou. Le t. V, 1876, in-8°, XLVII-473 p. (Poitiers, imp. Oudin), contient : *Actes de l'assemblée générale des églises réformées de France et souveraineté du Béarn* (1620-1622), publiés par M. Anatole de Barthélemy.

Bibliothèque (La) de l'école des chartes, t. XXXVII, (1876) p. 574, parmi les inventaires sommaires des archives départementales en cours de publication, cite : « Charente-Inférieure, en

Digitized by Google

cours d'impression : Introduction 3 feuilles ; A, 1 f. ; C, 8 f. ; D, 1 f. ; E, 7 f. ; E, supplément 8 f. Introduction 1 f. ; G, 9 f. ; H, 5 f. — Annexes à l'inventaire des archives départementales : Aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, hospice de Saint-Charles, Pons et autres de Rochefort, 11 f. ; Hôpital général de La Rochelle, 3 f. ; Ville de Rochefort, 12 f.

Avenir (*L'*), de Surgères, publie dans les nos des 25 août, 1er, 8 et 15 septembre 1877, *Un chroniqueur rochelois du XVe siècle*, par M. Paul d'Estrées ; il s'agit d'*Une relation sur Jeanne d'Arc*, qu'a publiée la *Revue historique* de juillet 1877, sous la signature de J. Quicherat, d'après un extrait du *Livre noir* de La Rochelle, communiqué par M. de Richemond.

Bulletin monumental (*Le*) 5e série, tome 5, 43e de la collection, n° 3, publie *Inscriptions et devises horaires*, et cite l'inscription de Pérignac, p. 255 : ME LUMEN VOS UMBRA. L'auteur, M. le baron de Rivière, ajoute à tort : « Dans une maison de l'ancien collége. » *L'Épigraphie santone* p. 224, cite cette inscription, et p. 172, celle de Saint-Pierre de Saintes :

TEMPORA CVNCTA SVIS VISITANTES DISCITE VOTIS.

Voici l'inscription qu'on lit sur un cadran scolaire dans le jardin de l'institution diocésaire de Pons :

DE CONVÊTV FF MINORV CONVENTVALIVM PONTINIACENSIVM REVERENDO ADMODVM PATRE LVDOVICO BERNARD COMMISSARIO GENERALI AC EXPROVIN GVARDIANO DO SORB ELABORATVM.

Bulletin (*Le*), *de la société historique et archéologique du Périgord*, tome 1er, parle des dessins de M. Dupuy représentant « des pans entiers de l'enceinte murale de la cité de Périgueux dans lesquels, comme à Saintes, sont noyées des pierres équarries, des chapiteaux, des tambours de colonnes cannelées. » Compte-rendu par M. Edmond Le Blant, dans la *Revue des sociétés savantes*, sixième série, tome II, page 251.

Cabinet historique (mars-avril 1877) : *Le comte Charles d'Aubigné*, par M. H. Bordier. (Fragment d'une notice destinée à *La France protestante*) : « ... Jean d'Aubigné, de la ville de Loudun, fut élevé domestique de Jaquette de Montbron, dame d'Archiac, parce qu'il était cousin ou cousin-germain de Michelle Joly, femme de chambre de cette dame, et depuis femme d'Aubin d'Abbeville, juge d'Archiac et de Mathas... »

Charentais (*Le*), d'Angoulême, des 31 mars et 1er avril 1877 ; art. de M. Dérivau sur les poésies d'Eutrope Lambert, à Jarnac : *Feuilles de rose; — Les Etapes du cœur; — Enfantines.*

Digitized by Google

Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, (mai-juin 1877), contient : *Discours d'ouverture*, par M. Ernest Bersot.

Correspondant, t. CVI, 3e livraison, p. 539, (10 février 1877). Dans un article : *Les droits féodaux et la révolution*, M. de Loménie, de l'Académie française, pour prouver que « ce n'est pas la Révolution qui a donné la terre aux paysans, selon le mot d'Alexis de Tocqueville, » s'exprime ainsi : « Un député de la Saintonge, M. de Richier (1), intervient dans la discussion relative au rachat des droits féodaux, dans une séance de la Constituante : « Permettez-moi, dit-il, de citer un fait que je connais bien, puis« qu'il m'est personnel. Je possède un fief en agrier de deux cents « pièces de vin sur trois mille propriété particulières. » (2)

Débris de Quiberon (Les), par M. Eugène de la Gournerie, (Nantes, chez Libaros, 1875, in-8°), contient les noms de plusieurs personnages de notre ancienne province : Pallet d'Antraize Saint-Jean-d'Angély, p. 47 et 104 ; de Lage de Volude, p. 51 et 148 ; Desmier de Chenon, p. 70 ; d'Anglars, de Nachamps (Charente-Inférieure), p. 103 ; Beaupoil de Saint-Aulaire (Jonzac), p. 105 ; Beaucorps de l'Epineuil, près Saintes, p. 107 ; Chadeau de La Clocheterie (Rochefort), p. 123 ; Froger de La Clisse et de l'Aiguille, p. 133 ; La Guarigue (Rochefort), p. 134 ; La Laurencie (Villeneuve-la-Comtesse) p. 152 ; Castin de Guérin de La Magdeleine, p. 156 ; de Mainard, lisez *Meynard* (de La Rochelle), p. 156 ; Bidé de Maurville, p. 162.

Ere nouvelle, de Cognac, 12 avril 1877 : *La Tour de Pons*, par M. L. ; reproduction par le *Phare littéraire*, du 15 et le *Progrès de la Charente-Inférieure*, de Saintes, du 20-22 avril, 3, 27 et 31 mai, 17 et 21 juin, 5 et 15 juillet ; *Recherches historiques*

(1) Jacques-Raymond de Richier, seigneur de Touchelonge en Marennes, capitaine au régiment de Beaujolais infanterie, etc, député de la sénéchaussée de Saintes aux Etats Généraux, incarcéré à Brouage en 1791, mort à Marennes le 9 février 1800.

(2) « Plus on étudie les faits, plus on se convainc de la vérité de cette pensée de Tocqueville : « La Révolution n'a pas créé la petite propriété ; elle l'a libérée. » L'opinion vulgaire consiste à se représenter tous les citoyens, avant 89, comme des serfs qui seraient devenus tout à coup des hommes libres et des propriétaires. Rien de semblable. Si les Français eussent été des serfs en 1789, ils n'auraient pas fait de révolution. Il n'y a pas d'exemple dans le monde de révolutions opérées par des serfs ; c'est parce que les paysans étaient devenus propriétaires de fait, qu'ils ne pouvaient plus supporter de maîtres. » *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1877, p. 331. t. XXIII, art. de M. Paul Jannet : *La propriété pendant la Révolution.*

Digitized by Google

sur Châteauneuf-Charente, par M. L.;— *Le château de Triac*, 13 et 20 septembre; *Recherches historiques sur Matha et ses seigneurs*, par X. L'auteur prétend « qu'après la date de 1777 on ne trouve plus trace des Bourdeille-Matha ». Il se serait épargné cette erreur, s'il avait consulté l'ouvrage de M. le baron de La Morinerie : *La noblesse de Saintonge et d'Aunis aux Etats-Généraux de 1789*, où il aurait vu, p. 164, que la branche de Matha est encore représentée, de nos jours, par M. le marquis de Bourdeille-Matha, marié à demoiselle de Galz de Malvirade, dont postérité. Ce dernier est arrière petit-fils au 4e degré d'Henri, marquis de Bourdeille, et de Marie-Suzanne Prévost de Sansac, auxquels s'arrête la notice que nous signalons. Simple observation : pourquoi l'auteur qualifie-t-il le P. Anselme « bénédictin », quand il était augustin déchaussé? Pourquoi écrit-il Gabriel de Beauvain (nom barbare), au lieu de *Beauvais*, qui est un surnom des La Cropte de Chantérac?

Baron de SAINT-FORT-SUR-NÉ.

Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, (Paris, Hachette, 1876. 1er volume, p. 263-269), contient quelques pages sur Cordouan, Oleron (Uliarus, Oliarionensis insula), l'île de Ré, l'île Madame, Brouage, le *Portus Santonum*, la Charente (Canentelus ou *Carantonus fluvius*), l'*Oceanus santonicus*... L'auteur mentionne les noms de M. Louis Audiat, pour son *Epigraphie santone et aunisienne*, M. l'abbé Lacurie, pour sa *Notice sur le pays des Santons*, M. Kerviler et M. A. de Barthélemy.

Indicateur de Cognac, 15 avril 1877 : *Le pavage de la ville de Cognac en 1736*, par M. J. P. (Jules Pelisson).

Journal officiel de la République française, 23 janvier 1877, p. 492, *Les archives nationales*, par M. Jules Claretie, cite une lettre de Joseph Vernet à M. de Marigny, datée de Rochefort, le 12 novembre, 1761 et où Vernet, arrivé à Rochefort, écrit au marquis pour lui demander ses ordres au sujet des tableaux de ce port qu'il doit exécuter. Il lui annonce l'envoi à Paris des petits tableaux dont il avait eu la commande, et lui demande la permission, quand il aura fait un bon ouvrage, de l'offrir à madame de Pompadour : « Il y a douze jours, dit-il, que je suis icy pour profiter de l'armement qu'on y fait, qui me fournit des objets convenables à orner les tableaux que je fays pour le roy. » — 2 mai 1877, article signé E. C. (Emile Chédieu), *Explorations et Voyage en Palestine*, sur les *Tableaux évangéliques des lieux saints* par M. l'abbé Letard.

Digitized by Google

Mémoires de la société nationale d'agriculture d'Angers ; tome XVIII, 1875, page 77, citent, d'après le *Bulletin de la société philomatique du Morbihan* (2e semestre 1871) p. 140, ce passage d'un article sur les cacous : « Les drapiers de Josselin descendaient d'une colonie de huguenots de La Rochelle ou de Montauban, que le vicomte de Rohan aurait fait venir pour utiliser les laines de la contrée, où, avant leur arrivée, on ne s'habillait que de toile. Aussi ont ils conservé la dénominations de calvins graissous. »

Musique (La) à Bordeaux, revue mensuelle sous la direction de M. Anatole Loquin, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville. Premier n°, février 1877.

Dans la *Nouvelle géographie universelle*, M. Elisée Reclus cite, parmi ses collaborateurs pour la partie relative à la Saintonge, MM. Marchegay, Charles Botton et Lételié.

Phare littéraire, écho de Royan, (6 mai 1877). Dans un article sur *Royan*, l'auteur met Royan en Aunis, et prétend que le mot *aulnis* vient des *alains ;* — (3 juin 1877), sous le titre : *Grands effets d'une petite cause*, reproduit Massiou, *Histoire de la Saintonge*, t. II, p. 378-387.

Polybiblion de 1876 : Bibliographie raisonnée de l'Académie française par M. René Kerviler. Il cite (n° de novembre, p. 148) : « Bernard Palissy devant l'*académie* en 1854. » Lizez : l'*académie des sciences ;* — (août 1877) : Adolphe Bouyer, compte-rendu sur *Michel Begon*, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, publié par M. Georges Musset, archiviste-paléographe, et extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II.

La revue d'Aquitaine scientifique et littéraire, (Poitiers, imprimerie générale de l'Ouest, mai 1875 à mai 1876) a publié : nos 3-10, 12, 13, 18-24, vicomte de Lastic Saint-Jal, *Controverses religieuses des XVIe et XVIIe siècle ;* — nos 5 à 9, 23, Richard, *les missions apostoliques dans l'Aquitaine ;* — n° 14, Delayant, *Cauriana ;* 11 et 12, *Aliénor d'Aquitaine ;* — 11-15, 17, 18, 21, René Kerviler, *La Saintonge et l'Aunis à l'Académie française. Jean Ogier de Gombauld ;* — Louis Audiat, *Saintes et Toulouse*, sonnet ; et n° 14, *Le frère de madame de Maintenon. Charles d'Aubigné après sa mort ;* — n° 16, (1er janvier 1876), D. d'Aussy, *De l'origine des rôles d'Oleron ;* (tiré à part) ; — n° 17, Raoul de Croy, *Un bienfaiteur inconnu* (Walton), *Chronique de Saintonge ;* — 17 à 19, Lételié, *Un*

Digitized by Google

sous-préfet de Marennes, Esprit-Charles Le Terme; — 19, KEMMERER, *La seigneurie de l'Isle de Ré* du *VI*e *au XIII*e *siècle*; — 21, 23, 24, L. AUDIAT, *Une fondation d'hôpital par un philanthrope anonyme, le marquis Guinot de Monconseil*; — 22, 23, DELAYANT, *L'Aunis au X*e *siècle d'après le cartulaire de Saint-Cyprien*; — 14, 16, 18, 19, 20, UN CHERCHEUR, BONSERGENT, TARTARIN, *Les deux Mamoris* (polémique à propos de Mamoris, chanoine de Saintes); — 19, LOUIS AUDIAT, *Signe de mort*, (sonnet), et 24, *Revue bibliographique*, ouvrages de MM. Geay-Besse, de Mongis, Henri Luguet, l'abbé Letard, l'abbé Braud, Paul Gaudin, Jules Pellisson, Chatonet, Anatole de Bremond d'Ars, René Kerviler.

Revue de Gascogne, tome XVIII, livraisons de mai, août et septembre : *Un neveu de Michel Montaigne, Raymond de Montaigne président à Saintes, évêque de Bayonne*, par M. Louis Audiat.

Revue des Sociétés savantes, 6e série, tome II, p. 375 : Testament de Marie comtesse d'Eu (1260) publié par M. Ch. de Beaurepaire : « Item lego ecclesie xantonensi C solidos... item volo et constituo quod idem Alphonsus, dominus et maritus meus, habeat baillum et custodiam liberorum nostrorum communium quantum ad totam terram qui michi competit in pictaviensi et xantonensi diocesibus. » — T. IV, juillet-septembre 1876, contient : p. 74, compte-rendu par M. Hippeau du volume des *Annales de l'académie de La Rochelle*, année 1876, reproduit par la *Chronique charentaise* du 19 août 1877 ; — p. 160, rapport par M. G. Desjardins sur divers documents que M. Meschinet de Richemond, archiviste du département de la Charente-Inférieure, a trouvés dans les registres des notaires de La Rochelle, Boutin et Noyreau (1421-1469), et dont il a envoyé des copies ou des extraits au comité des Sociétés savantes, à Paris, savoir : 1° Testament et inventaire du mobilier de Guillaume de La Lande, charpentier de vaisseau et bourgeois de La Rochelle, partant pour lever en Ecosse des troupes en faveur du dauphin de France, depuis Charles VII, qui a été rédigé le 17 juin 1421 ; 2° don à l'église de Saint-Sauveur de La Rochelle, par sire Jehan Le Boursier, écuyer, maire de la ville, d'une image de Notre-Dame d'Abondance, en argent, avec 40 écus d'or, pour les frais d'installation, moyennant le droit de sépulture près l'autel du Saint-Sépulcre, 22 décembre 1422 ; 3° bail pour un an du revenu, en deniers et en cire, des reliques de Saint-Nicolas, passé par la confrérie de Saint-Antoine, des-

Digitized by Google

servie en l'église de Saint-Nicolas de La Rochelle, à Jean Faivre, curé de Saint-Nicolas, moyennant un loyer de six livres tournois, De plus ledit curé, par dévotion, donne 65 sous pour faire un tableau à l'autel de Saint-Nicolas, 18 janvier 1467; 4° marché de la fourniture du bois nécessaire à la charpente d'une maison, 7 novembre 1468; 5° livraison, par le prieur du Temple de La Rochelle à la municipalité de cette ville d'une cloche pesant 1000 livres à employer à la fonte du gros zinc que l'on veut fondre à la monnaie, 19 septembre 1469; 6° legs fait par messire Guillaume Garreau à la compagnie des chapelains de l'église Saint-Sauveur de La Rochelle, « d'un sien bréviayre, de gros volume, à l'ordinaire de Xaintes, qui fut à messire Jehan Garreau, prestre, son oncle, compaignon de ladite compaignie, à son vivant..... pour icellui bréviaire tenir et exploiter par lesdits chappellains compaignons et leurs successeurs en ladite compaignie et aussi par ledit Jehan Garreau, tant seulement pour eulx ou aider et issuir en cuer de ladite église » etc. Dans d'autres actes des mêmes notaires, M. de Richemond a relevé : le prix, au 20 juillet 1423, « d'un grant cheval bayart à longue queue, pour le charroi de 35 tonneaux de vin de Laleu » d'un lieu quelconque, à la volonté de l'acquéreur, jusqu'à La Rochelle; le prix d'un autre cheval avec « les ouseau et esperons » pour 42 sous 11 deniers tournois, 26 novembre 1468; le prix d'une paire de souliers pour hommes à 6 sous, pour femmes à 3 sous 4 deniers, en 1424; l'indication du commencement de l'année au 25 mars; la mention de l'entrée à La Rochelle, le 6 juillet 1469, de Charles, duc de Guyenne, par la porte Saint-Nicolas, « vestu d'une robe courte de damas blanc fourrée de martres, monté sur un cheval bayart, et fut la ville parée; » enfin deux autres pièces qu'insère, p. 162, la *Revue*, savoir : 1° l'engagement d'accomplir un pélerinage par procuration moyennant 10 écus d'or moitié de poids et moitié « assez compettans, » le 29 mai 1423; et 2° un marché pour la confection d'un livre d'heures avec vignettes et initiales d'or et d'azur, prix de 6 livres tournois, 3 juin 1468; p. 285, rapport par M. F. de Guilhermy, sur la découverte faite par MM. de Richemond, sur l'emplacement d'une chapelle dépendante de l'ancienne abbaye des Châtelliers, dans l'église de Saint-Laurent, commune de La Flotte (île de Ré), de deux dalles funéraires, dont l'une a été dessinée par M. le major Gaucherel, de Saintes; rapport reproduit par la *Chronique charentaise* du 19 août 1877.

Revue historique, nobiliaire et biographique, janvier-février

Digitized by Google

1876, art. de M. le comte de Sornay, *Epigraphie héraldique du département de la Nièvre*, cite, p. 21, l'inscription suivante qui se trouve en l'église de Myennes (Nièvre) :

CY. GIST. LE. COEUR. DE. NOBLE. HOME. RENE. DE. VIELBOVRG. LIE VTENANT. DVNE. CONPAGNYE. AV. REGIMENT. DES. GARDES. DV. ROY. LEQUEL. EVT. LE. BRAS. EMPORTE. DVN. COUP. DE. CANON. AV. SIEGE. DE. LA. ROCHELLE. DE. LAQVELLE. BLESSVRE. IL. EST. MORT. A. LAAGE. VINGT. TROES. AINS. SON. CORPS. REPOS. EN. LEGLISE. DE. EETRE. PRES. DE. LA. ROCHELLE. PRIE. DIEU. POVR. SON. AME. CESTE. EGLISE. A ESTE. REPAREE. DE. BIENC. QVIL. Y. A. DONE. 1628.

Revue des questions historiques, avril 1876, p. 589 ; trois lettres inédites de Saint-François de Paule. Dans l'une adressée à M. Bajoue, supérieur des prêtres de la mission de Lorm à Lorm on lit ce qui suit : « Nous vous avons déjà destiné M. Liebbe pour enseigner le seminaire de Monteichs, et voicy la seconde fois qu'yl est party de Richelieu pour s'y en aller ; la première fois il s'en retourna de Poitiers pour y avoir appris que les passages étaient fermés de gens de guerre, et depuis il a tiré sur Xaintes, d'où il m'a escrit qu'yl attendoit l'occasion de partir pour Bourdeaux et ensuite pour Montauban, de sorte que jespere que vous le verrez bientost, s'il n'a trouvé de grands empeschements. Je loue Dieu des auances qui se font pour mettre ce seminaire sur pied, et de la grace qu'yl vous a fait trouver en l'esprit de M. d'Agan, qui a tant d'ardeur pour ce bon œuvre et tant de bonne volonté pour la compagnie; je me donne la confiance de l'en remercier par une lettre qui accompagne la présente. M. Cuissot ne manquera pas de vous donner copie de l'établissement à Caors, si vous luy demandez, sinon je vous la donnoiray d'ycy ; mais il me semble qu'yl y a plus de sureté à suivre celle de Xaintes à cause que toutes les formalités ont esté gardées en l'union de la cure... » — (octobre 1876, p. 514) : *Le mot de l'ailly allant à l'échafaud*, par M. Louis Audiat ; reproduit par la *Chronique charentaise* des 18 janvier et 28 février 1877.

Volonté nationale (La) du 13 juin et la *Chronique charentaise* du 15 publient : « *Déclaration du roy*, du 7 juin 1644, par laquelle tous les habitans et autres personnes qui sont de présent ès villes de La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, sont déclarés criminels de lèze-majesté. » C'est la reproduction d'une plaquette imprimée à Paris, par A. Estienne en 1644, in-12, 8 pages.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Il a été trouvé, en 1876, à Saintes, dans un champ appartenant au sieur Chaillou, serrurier, et situé sur la hauteur qui domine le cimetière de Saint-Vivien, un bloc grossier de pierre, presque carré, de 60 centimètres de hauteur, portant sur l'une des faces une énorme tête gravée en creux, d'un caractère barbare mais non sans quelque grandeur.

Le front est décoré d'une rouelle ; la partie droite de la figure est entourée d'un serpent taillé en relief, dont la queue est mutilée en deux endroits. Ce monument de l'art gaulois, antérieur à l'invasion romaine, nous a paru digne d'être gravé ; il offre d'ailleurs aux recherches des archéologues un sujet d'études très-important et soulève plus d'un problème.

Digitized by Google

1448, 12 *Mars.* — Certificat du bailli du bailliage d'Aunis concernant certains articles de recette du compte de Hugues Sauvestre, receveur ordinaire du roi en Saintonge et à La Rochelle. — *Orig. parch.; sceau de cire rouge fruste. Bib. de M. de La Morinerie.*

Pierre Lucas, licencié en loix, lieutenant de monseigneur le bailly d'Aulnis, à touz ceulx qui ces lettres verront, salut : Sauoir faisons que depuis l'onziesme jour du moys d'octobre l'an mil IIIJ^{c} XLVJ jusques à la feste Sainct Jehan Baptiste en suivant mil IIIJ^{c} XLVIJ, oudit bailliage d'Aulnis ne sont escheues ne obuenues aucunes forfaictures, épaues, biens d'ennemis, ne aucuns droiz de nauffrages et grosses auantures qui soit venu à nostre cognoissance et dont il nous soit aparu. En tesmoing de ce nous en auons donné ceste présente cetifficacion a Adenete de Cambray, vefue de feu Hugues Sauuestre, naguères receueur ordinaire du roy nostre sire en Xainctonge et à La Rochelle, pour à lui valloir où il appartiendra. Fait en ladite ville de La Rochelle soubz notre scel, le XIJ^{me} jour de mars l'an mil IIIJ^{c} XLVIIJ.

P. Lucas. (avec paraphe.)

BIBLIOGRAPHIE

Pellisson (Jules). — *Les anciennes bibliothèques de Cognac.* Notice lue, le 23 décembre 1876, à Cognac, à la réunion générale de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* — Cognac, imp. Durosier, 1877, 8°, 16 p. — Compte-rendu dans le *Polybiblion* de juillet 1877, p. 90, par M. Louis Audiat, et dans la *Chronique Charentaise* du 15 juillet, par M. Alexandre Vincent.

Perdrigeat. — *Manuel des bons écoliers*, journal des enfants studieux. — Rochefort, rue des Petites-Allées, paraissant le 15 de chaque mois, par livraison de 20 p. in 8°. (Abonnement, 3 fr. 75 par an.) 2^{e} série, 17^{e} année. Rochefort, 1877, imp. Thèze, 8°. Directeur, M. F. Perdrigeat,

Digitized by Google

ancien instituteur, ancien professeur, ancien économe du collége de Rochefort.

PERTHUIS DE LA SALLE. — *Thèse pour la licence.* — Rochefort, imp. Thèze, in-8°.

Pétition au Conseil général des habitants de la commune de Saint-Hippolyte. — Rochefort, Triaud et Guy, 1876, in-4°.

Pétition au Sénat. — La Rochelle, imp P. Dubois, in-4°, 1876.

PIOLIN (Dom Paul). — *Les prêtres déportés dans la rade de Rochefort en* 1793 *et* 1794. Lettre de Simon Guilloreau à Pierre Hesmivy d'Auribeau, document inédit publié par le R. P. Dom Paul Piolin. — Mamers, imp Fleury et Dangin, 1876, in-8°, 22 pages.

PROS (Docteur). — *Point noir non politique.* — La Rochelle, imp. Siret, 1876, in-8°.

RAINGUET (L'abbé Augustin). — *Ixile*, (tragédie en 3 actes et en vers, avec chœurs). — Montlieu, procure du petit séminaire ; Surgères, imp. Tessier, in-12, 72 p., 2e édition.

— *Sainte Eustelle*, drame chrétien en trois actes avec chœurs. — Surgères, J. Tessier, imprimeur-éditeur, in-12, 96 p. — Compte-rendu de ces deux ouvrages par M. L. A. dans la *Chronique charentaise* du 5 août 1877.

Rayonnement de la vie spirituelle. — Marennes, imp. Florentin-Blanchard, 1876, in-8°.

Réglement de la société des secours mutuels des ouvriers de Rochefort. — Rochefort, Thèze et Cie, 1876, in-16.

Réglement et tarif des médicaments de la société des ouvriers laboureurs de Rochefort. — Rochefort, Triaud et Guy, 1876, in-8°.

RAYMOND (Louis). — *Les prêtres déportés en* 1793. — Paris, lib. de la Soc. Bibliographique, 1877, in-18, 36 p.

REIGNIER (Le Dr Gabriel). — *Dieu, ses preuves*, (poëme philosophique). — Paris, A. Lemerre, 1877, 8°, p. 15 ; Surgères, imp. Tessier.

REISET (comte de). — *Le château de Crécy et madame de Pompadour.* — Chartres, imp. Edouard Garnier, 8°, 81 p.

— *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clothilde*

Digitized by Google

de France, (sœur de Louis XVI), reine de Sardaigne. — Paris, Firmin Didot, 1876, in-12, 394 p., 1 gravure. Prix : 6 fr.

Reynaud. — *Les travaux publics de la France.* Livraisons 11 à 20, format in-folio, 80 p. et 50 pl. (Paris lib. J. Rothschild), contiennent le *Phare de Cordouan,* le *Port de La Rochelle*, etc.

Rivière. — *Nouveau procédé pour reproduire les dessins de broderie.* — Rochefort, Triaud et Guy, 1876, in-8.

Richard (Alfred). — *Les Colliberts.* Etude lue à la séance publique annuelle de la société des antiquaires de l'Ouest, le 7 janvier 1876. — Poitiers, Dupré, 8°, 45 p. (Extrait des *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest)*; a obtenu une mention honorable à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Saintes (A.-E. de). — *La nécessité du travail, ou l'enfant abandonné.* — Limoges, imp. et lib. F.-F. Ardant frères ; Paris, même maison, in-8°, 143 p. et grav.

— *Les délassements de mon fils.* — Limoges, imp. et lib. F.-F. Ardant frères ; Paris, même maison, in-8°, 120 p. et grav.

— *Les délassements de ma fille.* — Limoges, imp. et lib. E. Ardant, 1877, in-12, 144 p.

— *Les voyages du petit André en Afrique.* — Limoges, lib. Ardant, in-32, 63 p. (L'auteur est M. Alexis Emmery, de Saintes).

Sebilleau. — *Thèse pour la licence.* — Rochefort, Thèse et Cie, 1876, in-8°.

Société protectrice des animaux. — Marans, Fraigneau, in-8°.

Société philanthropique de secours mutuels de Pons. — Pons, impr. Noël Tessier, in-8°.

Société pour favoriser le développement de Royan. Bull. n° 1. — Royan, imp. Florentin-Blanchard, in-8°, 148 p. et 2 plans.

Statuts de la Société de gymnastique de La Rochelle. — La Rochelle, imp. Siret, in-12.

Statuts de l'Union de Marans, société mutuelle libre. — Marans, Fraigneau, in-12°.

Digitized by Google

Statuts de la société de secours mutuels des ouvriers de la commune de Saujon. — Marennes, imp. Florentin-Blanchard, in-8°.

Sylvestre du Four. — *Instruction morale d'un père à son fils qui part pour un long voyage,* (1678). Edition publiée par M. L. de Richemond. — Toulouse, Société des livres religieux, 1876, in-12, 108 p.

Tamizey de Larroque. — *Documents inédits sur Gassendi.* — Le Mans, imp. Monnoyer, 1877, in-8°, 36 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques*).

— *Louis XIII à Bordeaux.* — Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1876, in-8°, 47 pages.

Tanon. — *Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, au XIV^e^ siècle.* — Pons, imp Texier ; Paris, lib. Willem, 8°, 10 fr.

(Thèze.) — *Le Port de Rochefort devant la Commission du budget.* — Rochefort, impr. Thèze, 8°, 44 p. (La préface est signée *Ch. Thèze.* A la p. 30 est cité le *Mémoire* de Begon, publié par M. Musset dans le t. II des *Archives*).

Thomas (Mgr). — *Histoire et culte de sainte Eustelle.* — La Rochelle, imp. P. Dubois, 1876, in-8°.

— *Lettre pastorale. Restauration du culte de sainte Eustelle.* — La Rochelle, 1876, imp. Deslandes, in-8°.

— *Lettre pour des prières publiques à l'ouverture des Chambres.* — La Rochelle, imp. Deslandes, 1876, in-4°.

— *Lettre pastorale et mandement pour le saint temps de carême de l'an de grâce* 1876. *Histoire et culte de sainte Eustelle.* La Rochelle, imp. Deslandes, 1876, in-8°, 25 p.

— *Lettre pastorale et mandement pour le carême de l'an de grâce* 1877. *La sanctification du dimanche.* — La Rochelle, J. Deslandes, imp.-lib. 1877, 4°, 26 p.

Torné-Chavigny. — *Ce qui sera !* Almanach du grand prophète Nostradamus pour 1877, d'après les commentaires de l'abbé H. Torné-Chavigny, connu comme curé de La Clotte et de Saint-Denis-du-Pin, (diocèse La Rochelle). — Paris, imp Roussel, 8°, 136 p.

Digitized by Google

Translation solennelle des reliques de saint Fauste, martyr, au petit séminaire de Richemont, le 7 janvier 1877. — Angoulême, imp. Baillarger, 8°, 26 pages.

Travaux de la société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Année 1875-76. — Rochefort, imp. Thèze, in-8° de 135 pages.

TURNER (E.) — *Les planches anatomiques de J. Dryander et de G. H. Ryff. Les six premières planches anatomiques de Vésale et leurs contrefaçons.* — Paris, imp. Martinet, 1877, 8°, 22 p., 14 juin. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie).*

VERDIER. — *Blocus du territoire d'Assinie.* — La Rochelle, imp. Siret, in-8°.

— *Echange du territoire colonial.* — La Rochelle, imp. Siret, in-8°.

VINCENT. — *Une excursion botanique à la forêt de Vouvant, (Vendée).* Lecture faite, le 16 décembre 1876, à la séance publique de l'académie de La Rochelle. — La Rochelle, imp. Siret, in-8°, 16 pages.

VINET (Elie). — *Recherche de l'antiquité d'Engoulesme,* 1567. Réimprimé et publié par le Dr Cl. Gigon. — Angoulême, Goumard, 1876, in-8°, III-71 pages. La deuxième édition, III-95, (1877), contient des *Notes et commentaires* qu'on ne trouve pas dans la première. Compte-rendu par M. Louis Audiat dans la *Revue des questions historiques* d'octobre 1876, 40e livraison, p. 676.

Vœux présentés au Corps législatif et à M. le Ministre de la Marine par les travailleurs maritimes. — Rochefort, Triaud et Guy, in-8°.

VOYÉ (Antonin). — *Le Croisé,* tragédie historique en quatre actes, en vers. Représentée par la société des amis chrétiens de Saint-Jean-d'Angély, février 1876. — Surgères, imp. J. Tessier, in-8°, 103 p. — Compte-rendu dans la *Chronique charentaise* du 5 août 1877, par M. L. A.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 9 décembre 1877.

Le Président annonce le décès de M. le colonel de La Sauzaye, directeur du génie à Bordeaux, et fait en quelques mots son éloge. Le secrétaire est chargé de lui consacrer un article nécrologique dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Il donne ensuite communication de lettres de MM. de Longperrier et de Falloux, de l'Institut, et Léon Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, relatives au *Bulletin*.

Le Président demande, vu l'abondance des matières, que le prochain numéro du *Bulletin* ait deux feuilles d'impression. — Adopté.

Il propose de fixer la réunion générale des sociétaires à l'époque où paraîtra le 4e volume des publications de la Société. Les travaux d'impression de ce volume sont très avancés, et dans peu de temps il pourra être livré aux souscripteurs. — Adopté.

Le Trésorier fait connaître la situation financière de la Société. L'encaisse est de 4.000 francs environ, indépendamment d'une somme de 500 francs qui reste à recouvrer.

Admission de nouveaux membres.

Digitized by Google

Dans la séance du 7 décembre, ont été admis comme membres de la Société :

MM. Louis PLANTY, négociant à Saintes ;

Le marquis de QUEUX DE SAINT-HILAIRE, à Paris.

AVIS ET NOUVELLES

La réunion annuelle de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, pour le renouvellement du Bureau et du Comité de publication, aura lieu le mercredi 27 février prochain, à une heure, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à Saintes. Cet avis tiendra lieu de lettre d'invitation. Les membres de la Société, qui auraient des lectures à faire, sont priés de les communiquer au bureau, quelques jours avant la réunion.

—

Le tome IV des *Archives*, 1 vol. grand in-8° de 528 pages, avec une eau-forte, (l'église de Lonzac), par M. Léon Gaucherel, l'éminent artiste, est en distribution. Chaque souscripteur, ayant payé la cotisation de 1877 (12 francs), est prié de faire retirer son exemplaire, au moyen du bon à toucher qui lui est envoyé, chez un de nos correspondants : A Niort, chez M. Clouzot, libraire, pour les Deux-Sèvres ; à Paris, chez M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15, pour Paris et les départements, sauf ceux indiqués ; à Cognac, chez M. Broussard, notaire, pour les arrondissements de Barbezieux et de Cognac ; à La Rochelle, chez M. Ernest Callot, rue Réaumur, pour l'arrondissement de La Rochelle ; à Rochefort, chez M. Thèze, imprimeur, pour l'arrondissement de Rochefort ; à Jonzac, chez M. Camus, négociant, pour l'arrondissement de Jonzac ; à Marennes, chez M. Florentin, aîné, libraire, pour l'arrondissement de Marennes ; à Saint-Jean-d'Angély, chez M. Saudau, greffier, pour l'arrondissement de Saint-Jean ; à Saintes, chez le trésorier, M. Richer, directeur de l'école communale, rue du Palais, pour l'arrondissement de Saintes. Nous en exceptons les personnes qui ont donné d'autres indications, ou un autre mode d'envoi, tel que par la poste. On est prié d'acquitter en même temps la cotisation de 1878, exigible d'avance, dont notre correspondant délivrera quittance.

—

Digitized by Google

Chaque année, pendant la semaine de Pâques, ont lieu à la Sorbonne les réunions des délégués des Sociétés savantes des départements. Les membres de la Société des *Archives* qui auraient des lectures à faire, voudront bien envoyer au bureau leur manuscrit avant le quinze mars prochain. Il est accordé une réduction de demi-place en chemin de fer, aux membres, — le nombre est limité, — que la Société déléguera.

—

Les membres de la Société sont priés de rectifier les erreurs qui auraient pu se glisser dans la liste des membres, page VIII du IV^e^ volume *des Archives*.

—

Dans sa session de décembre 1877, le Conseil général de la Charente-Inférieure a accordé une subvention de 300 francs à la Société des *Archives*.

—

La *Revue des questions historiques*, (1^er^ octobre 1877), p. 649, publie un compte-rendu du III^e^ volume des *Archives*, par M. Tamizey de Larroque, et l'*Avenir de Surgères*, (n° du 8 décembre 1877), rend compte du 4^e^ numéro du *Bulletin de la Société*.

—

Par décret du Président de la République, (12 octobre 1877), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Paul de Lamberterie, sous-préfet de l'arrondissement de Saintes : 15 ans 1/2 de services, dont 8 comme secrétaire-général ou sous-préfet, engagé volontaire et capitaine des mobilisés du Lot, pendant la guerre de 1870-1871. *(Journal officiel.)*

—

Par décret du 17 novembre 1877, le bey de Tunis a conféré à M. Nestor Perthuis de La Salle, d'Aulnay, avocat du barreau de Marseille, secrétaire de la Compagnie de navigation Valery, la croix de commandeur de l'ordre du Nicham, pour services rendus à ses nationaux.

—

Le 31 décembre 1877, est décédé à Saintes, dans sa 72^e^ année, Bernard-Félix Godard de Labosterie, ancien receveur des contributions indirectes, qui a publié : *La Charente (Inférieure) pittoresque, Saintes* ; in-18 de 64 p. imprimé en 1862 à Saintes par Hus.

—

Digitized by Google

Dans la séance du 7 décembre, ont été admis comme membres de la Société :

MM. Louis PLANTY, négociant à Saintes ;

Le marquis de QUEUX DE SAINT-HILAIRE, à Paris.

AVIS ET NOUVELLES

La réunion annuelle de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, pour le renouvellement du Bureau et du Comité de publication, aura lieu le mercredi 27 février prochain, à une heure, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à Saintes. Cet avis tiendra lieu de lettre d'invitation. Les membres de la Société, qui auraient des lectures à faire, sont priés de les communiquer au bureau, quelques jours avant la réunion.

—

Le tome IV des *Archives*, 1 vol. grand in-8° de 528 pages, avec une eau-forte, (l'église de Lonzac), par M. Léon Gaucherel, l'éminent artiste, est en distribution. Chaque souscripteur, ayant payé la cotisation de 1877 (12 francs), est prié de faire retirer son exemplaire, au moyen du bon à toucher qui lui est envoyé, chez un de nos correspondants : A Niort, chez M. Clouzot, libraire, pour les Deux-Sèvres ; à Paris, chez M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15, pour Paris et les départements, sauf ceux indiqués ; à Cognac, chez M. Broussard, notaire, pour les arrondissements de Barbezieux et de Cognac ; à La Rochelle, chez M. Ernest Callot, rue Réaumur, pour l'arrondissement de La Rochelle ; à Rochefort, chez M. Thèze, imprimeur, pour l'arrondissement de Rochefort ; à Jonzac, chez M. Camus, négociant, pour l'arrondissement de Jonzac ; à Marennes, chez M. Florentin, aîné, libraire, pour l'arrondissement de Marennes ; à Saint-Jean-d'Angély, chez M. Saudau, greffier, pour l'arrondissement de Saint-Jean ; à Saintes, chez le trésorier, M. Richer, directeur de l'école communale, rue du Palais, pour l'arrondissement de Saintes. Nous en exceptons les personnes qui ont donné d'autres indications, ou un autre mode d'envoi, tel que par la poste. On est prié d'acquitter en même temps la cotisation de 1878, exigible d'avance, dont notre correspondant délivrera quittance.

—

Digitized by Google

Chaque année, pendant la semaine de Pâques, ont lieu à la Sorbonne les réunions des délégués des Sociétés savantes des départements. Les membres de la Société des *Archives* qui auraient des lectures à faire, voudront bien envoyer au bureau leur manuscrit avant le quinze mars prochain. Il est accordé une réduction de demi-place en chemin de fer, aux membres, — le nombre est limité, — que la Société déléguera.

—

Les membres de la Société sont priés de rectifier les erreurs qui auraient pu se glisser dans la liste des membres, page VIII du IV^e^ volume *des Archives*.

—

Dans sa session de décembre 1877, le Conseil général de la Charente-Inférieure a accordé une subvention de 300 francs à la Société des *Archives*.

—

La *Revue des questions historiques*, (1^er^ octobre 1877), p. 649, publie un compte-rendu du III^e^ volume des *Archives*, par M. Tamizey de Larroque, et l'*Avenir de Surgères*, (n° du 8 décembre 1877), rend compte du 4^e^ numéro du *Bulletin de la Société*.

—

Par décret du Président de la République, (12 octobre 1877), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Paul de Lamberterie, sous-préfet de l'arrondissement de Saintes : 15 ans 1/2 de services, dont 8 comme secrétaire-général ou sous-préfet, engagé volontaire et capitaine des mobilisés du Lot, pendant la guerre de 1870-1871. *(Journal officiel.)*

—

Par décret du 17 novembre 1877, le bey de Tunis a conféré à M. Nestor Perthuis de La Salle, d'Aulnay, avocat du barreau de Marseille, secrétaire de la Compagnie de navigation Valery, la croix de commandeur de l'ordre du Nicham, pour services rendus à ses nationaux.

—

Le 31 décembre 1877, est décédé à Saintes, dans sa 72^e^ année, Bernard-Félix Godard de Labosterie, ancien receveur des contributions indirectes, qui a publié : *La Charente (Inférieure) pittoresque, Saintes* ; in-18 de 64 p. imprimé en 1862 à Saintes par Hus.

—

Digitized by Google

M. Daniel Bernard, de Royan, ancien élève de l'école des Chartes, vient d'être nommé Conservateur de la Bibliothèque nationale de l'Arsenal, à Paris.

NÉCROLOGIE.

I.— M. le colonel de La Sauzaye, directeur du génie à Bordeaux, est décédé dans cette ville le 3 novembre dernier. Marie-Henri-Auguste Masson de La Sauzaye, était né à Saintes le 19 juillet 1819. Après de bonnes études au collége de cette ville, il entra successivement à l'école polytechnique et à l'école d'application du Génie. Sous-lieutenant en 1842, il partit l'année suivante comme lieutenant pour les iles de la Réunion, où il devint capitaine. On l'envoya ensuite à notre colonie de Mayotte, sur les côtes de Madagascar, pour présider à la construction d'établissements importants. De retour en France, il fut désigné pour la place de Paris. Sa haute intelligence, et son énergie attirèrent l'attention du général de Sallenave, qui se l'attacha comme aide-de-camp. C'est en cette qualité qu'il s'occupa activement de l'organisation des grands établissements militaires, dont le second empire dota la capitale. A l'époque de la guerre d'Italie, Henri de La Sauzaye, capitaine au 2e du génie, se trouva aux combats du Turbigo et de Melegnano, puis aux batailles de Magenta et de Solferino. Au retour de cette campagne, le capitaine de La Sauzaye passa chef du génie à Vendôme, où il reçut le grade de chef de bataillon. De là il fut envoyé à Mascara en Algérie, puis à Rochefort. Il était à La Rochelle, lorsque commença la grande crise de 1870. Les hautes capacités du commandant de La Sauzaye, le firent désigner pour mettre Mézières en état de défense. Il relia cette place à Charleville au moyen de fortifications improvisées et fut assez heureux pour repousser les Prussiens. Ce premier succès lui valut comme récompense le grade de lieutenant-colonel. Il fut appelé d'abord à remplir les fonctions de chef d'état-major du génie de l'armée du général Faidherbe, et quelques jours après celles de commandant du génie du 23e corps. C'est avec cet emploi qu'il prit une part active aux combats de Vermand, et à la désastreuse bataille de Saint-Quentin. Quand la paix fut conclue, le lieutenant-colonel de La Sauzaye revint prendre son ancien poste à La Rochelle. En 1874 il y fut nommé colonel-directeur du génie, et quelques temps après, passa aux mêmes fonctions à Bordeaux. M. de La Sauzaye avait été nommé chevalier de la

Digitized by Google

Légion-d'Honneur le 2 août 1850, et officier le 13 mars 1869 ; il était aussi décoré des médailles d'Italie et de Sardaigne. En 1849, le 5 février, il avait épousé Marie-Emma du Breuil de Théon de Châteaubardon, d'une noble famille de Saintonge. Est-il besoin d'énumérer les services qu'il a rendus, en contribuant dans notre région à la réorganisation du casernement et à l'amélioration de nos défenses maritimes? La ville de Saintes particulièrement perd beaucoup à cette mort; il avait pour elle de vastes projets de casernement. Les honneurs militaires lui ont été rendus à Bordeaux, le 5 novembre, par les troupes du 18e corps d'armée, et un service funèbre a été célébré à Notre-Dame. Ses obsèques ont eu lieu à Saintes, le 7 novembre. Le *Courrier des Deux-Charentes*, dans son numéro du 11 novembre, a rendu compte de ces diverses cérémonies, et reproduit le discours prononcé sur sa tombe par M. Segretin, chef de bataillon du génie.

H. de T.

II — Le contre-amiral Louis Desaulces de Freycinet, major-général de la marine, vient de mourir à Rochefort, sa ville natale. Il était d'une famille qui compte de nombreux et illustres services dans la marine; son père, l'amiral de Freycinet, avait été préfet maritime à Rochefort, et son oncle fut l'un de nos plus intrépides et de nos plus savants navigateurs. Entré en 1836 à l'école navale, il débuta par l'expédition du Mexique, où il annonça les plus heureuses dispositions pour la carrière qu'il venait d'embrasser. Louis de Freycinet fit ensuite une longue campagne, successivement embarqué sur l'escadre d'évolutions de la Méditerrannée, sur le bâtiment du commandant de la station de Terre-Neuve, et sur la corvette *La Constantine*. L'habileté qu'il montra dans ces divers postes, lui valut en 1857, le grade de capitaine de frégate. En 1864 il fut nommé capitaine de vaisseau, et obtint alors plusieurs commandements, où par sa fermeté, par sa haute intelligence, il sut triompher de circonstances difficiles et conjurer bien des dangers, notamment dans les mers de Chine et au Mexique. Il commanda successivement la *Gloire*, l'*Armide* et la *Reine blanche*, et soutint la réputation d'habile manœuvrier qu'il s'était déjà faite dans ses précédentes navigations. Appelé au conseil des travaux en 1875, Louis de Freycinet fournit de nouvelles preuves de sa science et de son jugement éclairé. Nommé commandeur de la Légion-d'Honneur en 1872, il fut promu au grade de contre-amiral en 1876. Ce brillant officier était destiné à rendre encore de nombreux et signalés services, lorsqu'une mort prématurée l'a enlevé à l'affection de ses frères

Digitized by Google

d'armes et de ses concitoyens, dont il avait acquis les sympathies, par la bienveillance de son caractère et la distinction de son esprit. Le *Progrès de la Charente-Inférieure* lui a consacré un article nécrologique, dans son numéro du 30 décembre 1877.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° V, p. 27 et 75. *Le nom patronymique de d'Argence.* — Le Montesquiou, dont il est question à la bataille de Jarnac, était François, gentilhomme de la maison du duc d'Anjou et capitaine de sa garde suisse. Il était le troisième fils de Jean, baron de Montesquiou, et de Gabrielle de Villemur. Ses aînés ne paraissent pas s'être mariés, et lui-même ne laissa pas de postérité de Catherine d'Ornezan qu'il avait épousée le 13 juin 1569, c'est-à-dire trois mois, jour pour jour, après le combat de Jarnac. Leur sœur, Anne de Montesquiou, héritière de la baronnie de ce nom, la porta à son mari, Fabien de Montluc, 4e fils du maréchal Blaise de Montluc, qu'elle avait épousé par contrat du 9 janvier 1570. Ce mariage réunit les deux branches de Montesquiou et de Montluc qui sortaient d'une même tige. Voir Lachenaye, X, p. 329. Telle était la maison à laquelle appartenait cet « obscur gentilhomme gascon », dont parle avec tant de désinvolture Massiou, en son *Histoire de la Saintonge*.

MALTOUCHE.

Ah ! pour le coup, Monsieur Maltouche, c'est mal touché ! Le pourvoyeur de pâtés de M. de Voltaire est bien le marquis d'Argence de Dirac. Je renvoie tout simplement à la lettre du vieux malade de Ferney, en date du 11 novembre 1776, adressée à « M. le marquis d'Argence de Dirac », où il le prie de faire son compliment au curé de Jarnac, et encore à la lettre du 23 janvier 1778 où il remercie le même marquis d'Argence de Dirac de son pâté de perdrix. Que viennent donc faire ici le *marquis d'Argens* et la *distraction de M. de La Morinerie* ?

LA MORINERIE.

Il y a deux correspondants de Voltaire dont le nom est à peu près semblable, d'Argens et d'Argence, tous deux marquis. L'un, comme l'a dit M. Maltouche, était Jean-Baptiste Boyer, marquis d'Argens, né à Aix en Provence, le 24 juin 1704, mort le 11 juin 177 près de Toulon, ami de Voltaire et de Frédéric, et auteur de plu-

Digitized by Google

sieurs ouvrages. L'autre, François Achard-Joumard-Tizon d'Argence, marquis de Dirac et d'Argence, capitaine au régiment de Navarre infanterie. La correspondance de Voltaire contient beaucoup de lettres à l'un et à l'autre. Voir en particulier celle du 11 novembre 1776 : « Je fais mon compliment au curé de Jarnac sur son goupillon... » et celle du 24 juin 1778 : « A M. le marquis d'Argence de Dirac. Je vous dois des remerciements, pour votre pâté de perdrix... » Ajoutons à ce propos que, le 1er juin 1875, devant le tribunal civil d'Angoulême, M. le marquis Tison d'Argence, qui habite la Sarthe, réclamait 68 lettres autographes, dont 26 inédites, adressées par Voltaire à son aïeul et trouvées reliées en un petit volume dans la succession du sieur M..., décédé à Angoulême au commencement de 1875. Les héritiers prétendaient que possession vaut titre. Le tribunal jugea que la règle ne s'applique pas aux meubles, dont l'identité est constatée par leur nature même et qui comme les lettres missives présentent sur la suscription le nom du destinataire. M..., avait reçu ces lettres de son père, mandataire vers 1820 du marquis Tison d'Argence qui avait des intérêts nombreux dans l'Angoumois. Les lettres ont été restituées à l'arrière petit-fils du correspondant de Voltaire ; et les amateurs, alléchés par l'annonce qu'elles allaient être mises en vente à l'hôtel Drouot, ont dû porter envie à l'heureux propriétaire. Voir la *Presse* du 7 juin 1875 ; la *Charente* du 11 juin, ou le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. X, 1875, page 461. M. Maltouche a confondu d'Argens et d'Argence. Mais comme de ces deux correspondants l'un était cher au cœur de Voltaire et l'autre à son estomac, et que ce cher homme avait l'estomac près du cœur, l'erreur de M. Maltouche est donc bien atténuée.

M.

N° VII, p. 28 et 78. *Origine du mot* mogette, *ou* mongette, *haricot*. — M. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, s'exprime ainsi : « Mongette (mon-jè-t'), *s. f.* Nom du haricot dans le sud-ouest de la France. » Mais il ne donne pas l'étymologie. Raynouard, dans son *Lexique roman*, IV, 255, écrit : « Monge, mongue, morgue, moneguf, moyne, *s. m.* ; gr. *monos*, moine, religieux, » et aussi : « Monja, monga, morga, moyna, *s. f.*; religieuse, moinesse. » Toutefois dans les dérivés de *MONASTERIUM, moûtier*, il n'indique pas monjette. Mais Honnorat, *Dictionnaire provençal-français*, II, 677, dit positivement : « Moungea... religieuse ; moungea, haricot ; » et « Moungeta, *s. f.* (moundgète) ; mourgueta, dim. de moungea, jeune ou

Digitized by Google

petite religieuse; » enfin : « Moungetas, *s. f. pl.* (moundgètes) ; moungils favaroaus, moungeas. Noms qu'on donne en Languedoc à une variété de haricots en graine, qui sont blancs, à ombilic noir. Etym. de mounga, religieuse, parce qu'il y en a dont le costume est blanc. » Ainsi l'explication de M. E. E... est donc la vraie : *Mongette* vient de *moine*, d'autant que *monachus* donne très correctement en vieux français *monge*, d'où *mongette*. Mais le haricot a-t-il pris son nom des moines, parce qu'il était plus particulièrement leur nourriture ou qu'il était vêtu de la même couleur ? Voilà une nouvelle question. Le facétieux M. Jônain a une autre interprétation ; au lieu de *mogettes*, il écrit : *maujhettes*. Cela lui donne prétexte de faire dériver ce mot de *jeter* et *mauvais*, *mau-jette ;* et il écrit sérieusement: « Maujhettes, haricots faisant jeter mau-vais air. »

L. A.

N° XIII, p. 46 et 78. *Le* Plassac *du chevalier de Méré.* — Nous pouvons relever, en passant, une erreur et une omission dans l'intéressante brochure intitulée : *Le chevalier de Méré.* Il y est dit, p. 16, que le *Méré* des Gombaud devait être celui de la paroisse de Périgné, près Brioux, tandis que le *Méré* près d'Aiffres aurait été celui des Louveau de la Règle. Or, c'est celui de Brioux, que possédaient les Louveau, et ce doit être le Méré-Lévescaut, situé près de Beaussay (autre terre des Gombaud), qui avait donné son nom au chevalier. Quant à l'omission, la voici : M. Sauzé clôt son intéressante discussion (brochure déjà citée, p. 34) par la reproduction de l'acte d'inhumation du chevalier de Méré, acte signé : « Charlotte du Landreau et *Comenge* », et l'écrivain judicieux, après avoir donné l'explication de la personnalité de Charlotte du Landreau, ne dit rien du second personnage. Il n'était autre que Henri de Commenge (ou Commenges), seigneur de La Ferrière et de Biron, en Saintonge, maréchal de camp, marié à Françoise Yongues, sœur utérine du chevalier ; à moins que ce fût Françoise Yongues elle-même, qui aura pu signer du nom de son mari. Nous pourrions bien aussi rectifier quelques erreurs dans la filiation des Gombaud ; mais ces observations nous feraient dépasser de beaucoup les bornes d'une simple *réponse.*

MALTOUCHE.

N° XVI, pages 49 et 80. *Nom de la rue des Iles, à Saintes.* — Georges Braun, sur le plan de Saintes, en 1560, indique bien, en effet, *un* ilot en amont du pont et en face du petit Port qui s'ouvrait devant la rue *des Iles.* L'étymologie n'aurait donc rien d'invraisemblable, surtout s'il y avait eu *plusieurs* îles. Quant a

Digitized by Google

la famille *Isle* de Beauchesne, encore représentée en Saintonge, et dont le maire de Mesclers, *primus magistratus*, raconte dans une inscription les efforts pour la reconstruction de l'église, *cum potenti concursu domus Isle*, rien ne prouve qu'elle ait ha-habité là. Voici la vraie origine du nom de cette rue.

C'était à Nancy, le 31 août 1790. Les Suisses de Châteauvieux s'étaient mutinés. Le marquis de Bouillé, chargé de comprimer la révolte, avait avec lui deux régiments, celui du roi et mestre de camp. Les Suisses braquent à la porte de la ville contre son avant-garde un canon chargé à mitraille. Alors, un jeune officier du régiment du roi, Antoine-Joseph-Marc Desilles, né à Saint-Malo, se jette à la gueule d'un canon : « Ne tirez pas, s'écrie-t-il, ce sont vos amis, vos frères. » Atteint de quatre coups de feu, foulé aux pieds, il est emporté mourant et ne survécut qu'un mois à ses blessures. Voir la *Biographie générale* de Didot, t. XIII, p. 830; Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. I., p. 58; L. Blanc, *Histoire de la Révolution*, V, 38, et aussi le *Moniteur universel*, année 1790, nos 248, 277, 278, 296, et année 1791, no 31. On célébra partout l'héroïsme du jeune officier. Saintes donna son nom à une de ses rues et fit une fête en son honneur. Je tiens le fait d'un vieillard qui y avait assisté. Il faut donc écrire RUE DESILLES. A.

N° XVIII, page 81. *Etymologie des mots saintongeais* natre *et* zire. — 1° Le mot *natre* pourrait venir du latin *natrix*, serpent nageur qui répand son venin dans les eaux qu'il parcourt. Ce reptile aura offert à l'esprit populaire le type de la perversité. B.

Dans le langage du bas Limousin *natre* signifie plaisant, facétieux : « Faire lou natre,» faire le plaisant. En Saintonge, *natre*, veut dire indocile, méchant D.

Natre, c'est le NATRIX du latin. NATRIX, chez les Romains, signifia un serpent d'eau, puis une cravache faite avec la peau de ce serpent, un fouet dont les maitres d'école usaient souvent, à l'instar de ce pédagogue de l'île de Jersey dont parle M. Louis Audiat dans sa biographie de M. Ed. de Blossac, lequel frappait ses élèves avec des pattes de homard. Enfin cette hydre, ce serpent d'eau, cette vipère est devenue, comme chez nous, un homme méchant et dangereux. Tibère disait de Caligula, selon Suétone (*Caligula*, chapitre XI), qu'il nourrissait un serpent pour le peuple romain : « Se *natricem* populo romano... educare. »

J. A.

Digitized by Google

2° *Zire.* — On lit dans *Les aventures du baron de Fœneste*, livre III, chapitre IV ; « O me fat graon zire de vredé fors le pouiz », que l'éditeur de 1855, Prosper Mérimée, — Paris, P. Jannet, — page 138, écrit *graonzire* et traduit : « J'ai grand courroux d'être obligé de décamper hors du pays, » faisant ainsi dériver *zire* de *ira*, colère, comme il le dit page XX de la préface, et comme il corrige le *graonzire* des anciennes éditions. D'Aubigné était saintongeais, Monsieur l'académicien ; il savait son saintongeais, et il a mis *zire*, horreur, et non *ire*, colère. Vous ajoutez : « Il est évident que c'est à tort qu'on a écrit d'un seul mot *graonzire*, en français *grande ire*, grande colère. » Oui, l'on a eu tort d'écrire, en un seul mot *graonzire* ; mais vous avez eu tort d'écrire, vous, *graonz'ire*. Ah ! si vous aviez su le saintongeais !... Vous n'auriez peut-être pas reconstruit sur la place Bassompierre l'arc de Germanicus. L.

Joubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, s'exprime ainsi : « *Zir*, s. m. ; *zir*, s. f. impatience, dépit. Dérivé peut-être du latin *ira* avec le *z* euphonique, ou abréviation de *déplaisir*. » Or *déplaisir* se rend très souvent par *désir* en syncopant *plai*. Ainsi, on dit : « Ah ! que tu me fais grand *désir !* » pour *déplaisir*. Et comme *désir* se prononce *desir*, *d'sir*, on voit que *grand d'sir* a pu très bien devenir *grand zire*, le *ds* équivalant à *z*. A.

N° XIX, page 51. *Le nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud.* — La question a déjà été posée dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 25 mai 1870 (VI, 296) avec quelques détails.

La réponse se trouve au n° du 25 juin 1870 (VI, 375) signée : E. G. P. Elle ne tranche rien. Gombault est le nom d'une famille de la R. P. R., de la côte de Marennes.

L. DE LA M.

N° XXIII, page 82. *Le nom de Porte-Rousset à Barbezieux.* — Nous avons ouï dire que le grand père de M. Rousset, président actuel du tribunal de Saintes, était originaire de la paroisse de Lérignac, près Barbezieux. Il est donc à croire que cette porte de la ville aura emprunté son nom à quelque circonstance se rapportant à la famille Rousset, de Lérignac. DE B.

N° XXIV, page 83. *Le canton de la Pentecoste, la maison de Dominique du Bourg, celle de Jean Bichon, et les prisons royales à Saintes.* — 1° Le canton *Pentecoste.* Je lis dans l'ouvrage de M. Louis Audiat, *Saint-Pierre de Saintes*, page 142 :

Digitized by Google

« 1° La maison commune dudit Xaintes, la halle y joignant et toutes les maisons jusqu'à la ruette qui est entre la maison où demeure M. Emery, apothicaire, et la maison de feu M. Coudreau, conseiller. Plus, la maison où demeure M. Taumur, chirurgien, au canton appelé Pentecoste ; la maison de M. Pichon, marchand, et de feu M. Polhestor, joignantes l'une et l'autre près le canton Pentecoste. » Il semblerait d'après ce texte que le canton Pentecoste devait être aux environs du Palais Royal, c'est-à-dire l'ancien palais de justice, aujourd'hui école communale. L.

Le 15 juin 1618, par acte passé devant Berthault, notaire à Saintes, honnête fille Marguerite Ogier, tant pour elle que pour Jeanne Ogier, sa sœur, afferme à demoiselle Claire d'Authon, veuve de Comte de la Tour, écuyer, sieur de Bonnemie, demeurant lesdites parties en la ville de Saintes, savoir est : la maison appartenant auxdits Ogier, de ladite ville de Xaintes, confrontant d'un bout à la rue qui va *du canton Pantecoste* à l'église des Jacobins d'un côté, et par le devant à la maison des hoirs de feu maître François Badiffe, avocat, pour trois années, à raison de 90 livres par an, ainsi signé à la minute : CLERE D'AUTON. MARGUERITE OGIER. Il résulte de ces confrontations, du reste incomplètes, que le canton de la Pentecôte devait être la place qui de nos jours fait face à l'ancien palais de justice. T. B.

Jean Gobeau, sieur de La Moure, et Michel Gobeau, seigneur de La Canarde, étaient frères. Après leur mort, leurs biens furent décrétés par arrêt de la cour de Guyenne, du 29 juillet 1682, et, par suite, ils furent adjugés à un nommé Chabot, boulanger, à Saintes, moyennant 3,000 livres. Jean Gobeau, sieur de la Grange, héritier, fit une surenchère de 600 livres et prit possession, suivant, procès-verbal du 26 septembre 1683, dressé par Tremblier, sergent royal à La Chapelle. Dans les biens adjugés se trouvait ayant appartenu à Michel Gobeau, le domaine de La Moure, quatre livres de marais salans en la paroisse de Saint-Sorlin de Marennes et six pièces de pré en la Palud. La maison était située à Saintes, près le canton de la Pentecoste, paroisse Saint-Pierre ; elle consistait en plusieurs chambres hautes et basses, couroir, basse-cour, cave, cuisine, grenier et autres servitudes, et confrontait de deux côtés aux maisons de Robert, avocat près la cour, d'un bout par le devant à la rue publique qui conduit dudit canton de la Pentecoste aux Récollets, et d'un bout par le derrière, vers la grande basse-cour de la maison, à celle de défunt Jean Nobaly, prêtre, que tient à présent la veuve Audouin, menuisier, et encore d'un côté la petite basse-cour où

Digitized by Google

sont les latrines hautes et basses de ladite maison, à la veuve de feu Robert, aussi avocat. La maison Gobeau se trouvait donc entre deux autres appartenant à la famille Robert qui, de notoriété, en possédait plusieurs dans la rue Desilles. Toutes les trois étaient elles-mêmes placées entre deux points de repère : les Récollets et le canton de la Pentecoste. En suivant rigoureusement ces désignations, il faudrait voir le canton de la Pentecoste dans l'intersection de la rue Saint-Michel et des rues de la Comédie et Desilles ; mais cette dénomination de canton devait s'appliquer à une étendue plus considérable et désigner un lieu spécial à certains actes de commerce ou autres, et comprendre toute la partie extrême de la rue Saint-Michel, sur laquelle il a probablement été commis des anticipations du côté droit en allant vers la rue du Marché. P.-B. B.

A l'aide des deux documents transcrits, on peut fixer d'une façon approximative l'emplacement du canton de la Pentecoste. D'après le premier, on allait du canton de la Pentecoste aux Jacobins ; d'après le second, on y allait aux Récollets. Or les Jacobins se trouvant rue de la Loi et les Récollets rue Desilles, sur cette ligne presque droite qui va du Capitole à la Charente, le canton de la Pentecoste était entre les Jacobins et les Récollets, soit au carrefour de la rue Eschasseriaux et de la rue de la Comédie, soit à celui de la rue Saint-Michel et de la rue Desilles. (*Note de la Rédaction.*)

(2°) *La maison de Dominique Dubourg.* — L'emplacement de la maison de Dominique Dubourg, maire de Saintes en 1599, est occupée aujourd'hui par celle du docteur Briault. Par suite d'arrangements de famille consignés dans une transaction passée devant Robert, notaire, le 25 mars 1610, la maison dont s'agit appartenait en commun à Catherine Caillet, veuve de Dubourg, père, et à Dominique Dubourg, leur fils. Ceux-ci la partagent entr'eux et la désignent comme suit : « Plus est demeuré, sera et demeurera à ladite demoiselle Caillet pour sa part de la maison située en la présente ville près l'église des Jacobins, la rue entre deulx, où les parties résident actuellement, le costé de ladite maison qui touche à celle qu'avoit eu en mariage demoiselle Marguerite Dubourg, joignant à la salle basse, et oultre la salle haulte et grenier estant sur icelle, avec le petit logis qui est joignant ceulx desdits Jacobins. La part de M. Dubourg fut composée du derrière de la maison qui avait issue sur la rue appelée aujourd'hui rue *de la marine*. Peu après la transaction qui la rendait propriétaire de la dite maison, la demoiselle Caillet

Digitized by Google

veuve Dubourg, alors épouse de Samuel Frétard, sieur d'Anvillers, la loua à Guy Manès, marchand, et dans le bail on la désigne ainsi : La maison aux dits sieur et demoiselle appartenant, située en cette ville de Xaintes, paroisse Saint-Pierre, vis-à-vis l'église des Jacobins, tout ainsi qu'icelle maison leur est avenue par le partage fait entr'eux et M. Mᵉ Dominique Dubourg, sieur de Dion, conseiller et maitre des requêtes ordinaires de la royne Marguerite. » P.-B. B.

Nota. — On écrit généralement *Dubourg*, le nom de ce magistrat saintongeais et de sa famille. C'est à tort : nous avons sous les yeux plusieurs exemplaires de sa signature autographe, écrite en deux mots DE BOURG.

N° XXV, p. 82. *Les Domicaines à Chalais.* — Des religieuses hospitalières furent établies à Chalais en 1690 par l'évêque de Saintes et les principaux habitants, pour le soin des malades et l'instruction des jeunes filles. B.

Des lettres patentes de Louis XV (juin 1726) autorisent l'établissement à Chalais « d'un nouvel hopital et communauté de regieuses hospitalières. » Ce qui fait voir que ce nouvel établissement succédait à un autre, plus ancien. Il y eut de plus un acte de démission des biens légués pour la fondation dudit hôpital par Mathieu Pacaud et Geneviève Choquier, du 19 octobre 1726. La fondation fut consentie par le seigneur de la principauté et la communauté des habitants de Chalais, 19 et 20 octobre 1726, actes qui prouvent que les habitants étaient consultés pour les affaires intéressant la communauté, et qu'on pourrait trouver dans les minutes de quelque notaire. Les deux religieuses fondatrices, Marie-Françoise de Pot de Piégut et Marie-Anne Senamaud, du tiers ordre de Saint-Dominique, venaient de l'hôpital de Magnac avec une lettre d'obédience de l'évêque de Limoges (20 août 1726) et un engagement de la supérieure de Magnac, Magdeleine Ponte des Forges, de payer annuellement cent livres à chacune des sœurs. Le 29 octobre 1728, le vicaire général de Saintes, Gaspard Marquantin de Closmorin, accorda l'autorisation nécessaire: « recevoir des novices,... prendre des pensionnaires de leur sexe, tenir des écoles, enseigner publiquement à lire, écrire et prier Dieu aux jeunes filles... »

Louis A.

N° XXVI, p. 82. *Origine du mot* Cayen. — Ce terme de mépris ou d'injure, *cayen*, doit être attribué au passage, ou mieux au séjour d'individus, la plupart sans aveu, qu'on a dirigés, à

Digitized by Google

plusieurs époques, vers notre colonie de Cayenne. Ces gens, en général dirigés sur Rochefort, étaient, en attendant leur embarquement, répartis dans les localités voisines de la Saintonge et de l'Aunis. Comme tous les émigrants ordinairement sans ressources, ils épuisaient bien vite les allocations de l'Etat ou des Compagnies qui les avaient décidés à s'expatrier. N'étant pas d'une honorabilité à toute épreuve, ils se livraient à des rapines dont eurent plus d'une fois à se plaindre les habitants du pays. Le souvenir de ces actes répréhensibles justifie naturellement l'emploi du mot *cayen*, par lequel nos populations expriment le mépris que leur inspiraient les émigrants ; et ce terme, pris en mauvaise part, s'est perpétué jusqu'à nous.

Dr E. Berchon.

Cayen est appliqué en Saintonge aux paysans particulièrement, comme terme de mépris. Ne serait-ce pas une altération du mot *payen*, traduction du latin *paganus*, qui signifiait primitivemen habitant d'un pagus, par conséquent paysan ? N.

En patois populaire saintongeais, on donne au ventre le nom de *cail* : le cail d'un cochon, etc., et dans nos campagnes, on donne ce nom de *cail*, comme sobriquet, aux gens gros et ventrus. Le mot *caïen* serait resté donc comme souvenir de l'ancienne appellation de « ventres rouges. » R. S.

QUESTIONS

N° XXVIII. — Quelle est la date de l'entrée en fonctions de Théophile Rossel, pasteur à Saintes ? Est-il mort dans cette ville ? Quelle est la date de sa dernière signature ? Son fils, appelé comme lui Théophile, fut pasteur à Cognac où il abjura, d'après Haag (*La France protestante*), et fut ensuite conseiller au présidial de La Rochelle. Sait-on à quelle époque il commença accomplir cette fonction et quand il partit de La Rochelle ? A-t-on des détails particuliers sur son séjour dans cette ville ? Sait-on si Théodore de Rossel, écuyer, sieur ou seigneur de Nonac, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de la marine en 1693, était fils du pasteur de Cognac ? Je recevrai avec reconnaissance tons les renseignements qu'on voudra bien me donner sur la famille Rossel.

Jules Pellisson.

N° XXIX. — Connait-on une pièce de vers latins sur la prise de La Rochelle, intitulée : *Rupellæ ab invicto Rege Christianissimo Ludovico XIII obsessæ anno 1628 prosopopœia*, commençant ainsi :

Digitized by Google

Clara meis Rupella malis, quæ sola tot hostes,
Tot reges invicta tuli, nunc certa futuræ
Cladis et instanti fatis damnata ruinæ,
Non expectato servor captiva triumpho ?

Sait-on si cette pièce a été imprimée et quel en est l'auteur !

J. P.

N° XXX. — N'existe-t-il pas, commune de Châteauneuf, un pont appelé pont Bremond ? On demande l'origine de ce nom.

R.

N° XXXI. — Quelles sont la date et la durée de l'institution d'un présidial à Marennes ? R.

N° XXXII. — D'où vient le nom de Pont des Monards, à Saintes ? B.

N° XXXIII. — On lit, page 146, t. 2 du *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure :* « Travaux d'art. Restauration d'églises. — Crypte de Saint-Eutrope, 5 campanes, 10,629 f. 05. — Eglise d'Aunay, 2 campanes, 1,556 f. — Eglise de Thenac, 1 campane, 411 f. 68. — Eglise de Rétaud, 1 campane, 418 f. 60. — Eglise de Rioux, 1 campane, 425 f. 30. — Eglise d'Arces, 3 campanes, 3,145 f. 50. — Eglise de Vinax, 1 campane, 1,749 f. 75. — Eglise de Plassay, 1 campane, 146 f. 25.— Eglise de Vénérand, 1 campane, 90 f. »— On demande ce que signifie le mot *campane*. D.

N° XXXIV. — Pourquoi les villes affublent-elles leur écusson d'une couronne murale, Saintes et Rochefort par exemple, tandis que d'autres, La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, n'ont pas cet ornement ? Quelle est l'origine de la couronne murale comme timbre des écussons de ville ?

Voici les questions auxquelles il n'a pas été fourni de réponses : N° VIII, p. 28, histoire de la botanique dans la Charente-Inférieure ; n° IX, p. 28, interdiction de l'église Saint-Léger de Cognac en 1753 ; n° XI, p. 46, représentants des Pons à Marennes en 1789 ; n° XVI, p. 49, rue des Menuts à Saintes ; n° XX, p. 81, les d'Aguesseau à Saint-Jean-d'Angély ; n° XXI, p. 81, les « divers es poésies de P. Arquesson » ; n° XXII, p. 81, fabrication des épingles à Barbezieux et à Baignes ; n° XXIII (et non XIII comme on l'a imprimé), p. 81, Luxembourg enterré à Saintes ; n° XXVII, p. 81, la Charente, le plus joli fossé du royaume. Nous appelons sur ces points l'attention de nos doctes collaborateurs.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

1428, *11 janvier.* — Quittance donnée par Geoffroy de Mareuil, sénéchal de Saintonge, à Thomas d'Arondel. — *Original sur parchemin ; sans sceau. Arch. des Basses-Pyrénées, série E 640. Communication de M. Paul Raymond, archiviste.*

Geffroy de Marueilh, seigneur dudit lieu, conseiller et chambellan du Roy, nostre sire, et son seneschal en Xaintonge, faiz assavoir que comme entre moy ledit de Marueilh et aucuns commis de par Jehan Beauchamp, ait esté acordé que messire Thomas d'Arondel sera quipte pour la some de mille escuz d'or avecques certaines aultres choses qu'il me paiera à cause de mez droiz, et pour ce que mon très honnouré seigneur monseigneur de Laigle se disoit avoir droit sur ledit messire Thomas d'Arondel, lequel droit il a quipté pour lui et les siens et ceulx qui de lui auront cause, ainsi que plus applain appert par sa quiptance à moy donnée, scellée de son scel et signée de sa main, non obstant les choses dessus dictes par acord fait entre ledit monseigneur de Laigle et moi, je ledit de Marueilh prometz par la foy et serment de mon corps que des deniers contans que recevroy de la somme des mille escuz paieroy bien et loyaulment à mondit seigneur de Laigle la moitié, et en tesmoin de ce faire et accomplir en ay ces letres scellées de mon scel et signées de ma propre main, le XI[e] jour de janvier l'an de grace mil quatre cent ving quatre. MAREULH.

1618, *29 décembre.* — Une brouille de ménage. Lettre d'un avocat saintongeais à sa femme. — *Papier dans les minutes de Bertauld, notaire royal à Saintes. Communication de M. Théophile de Bremond d'Ars.*

Aujourd'huy vingt-neufiesme de décembre mil six cents dix-huit, par devant moy notaire royal en Xaintonge soubsigné et en présence des témoins bas nommés, a comparu en sa personne monsieur maître Pierre Philippier, sieur de Coulombiers, advocat en la cour de parlement de Bourdeaux, demeurant en ceste ville de Xaintes ; lequel a dit et déclairé

Digitized by Google

que le jour d'hyer il auroit envoyé Pierre Chauvin, son serviteur, aveq son cheval en la ville de Cougnac pour porter une lettre missive adressante à damoiselle Anne Audoin, sa femme, par laquelle il prioit ladite Audoin se voulloir retirer aveq luy en la ville de Xaintes en sa maison pour y demeurer et vivre ensemble, comme doibvent et sont tenus de faire mary et femme ; ce qu'ayant faict ledict Chauvin et baillé ladicte missive à ladicte damoiselle en ladite ville de Cougnac, luy auroit dict qu'elle ne se voulloit retirer ni venir demeurer aveq ledict sieur Philippier ; ce que ledict Chauvin a recongnu et déclairé estre véritable ; dont et de tout ce que dessus ledict sieur Philippier a requis acte à moy dict notaire que luy ai octroyé pour valloir et servir ce que de raison, et de ce que ledict sieur Philippier a protesté que ladicte lettre missive ne luy pourra nuire ne préjudicier ne aux contractz et déclarations cy devant faictes entre luy et sa dicte femme. Faict à Xaintes, en la maison du dict sieur Philippier, en présence de Estienne Dupoursay, marchand, de Jean et André Lardeaux, père et fils, tailleurs d'abitz, demeurant audict Xainctes.

PHILIPPIER, *requérant ladicte déclaration faicte ce jourd'huy par mon valet.* DUPOURSAY. LARDEAU. ANDRÉ LARDEAU. BERTAULD, *notaire royal à Xaintes, lequel a retenu ladicte lettre :*

« Madamoyselle, Si l'une des plus belles parties de la vengence est le pouvoir que Dieu nous a donné de vouloir pardonner à ceus que nous croyons nous avoir offencés, vous me permettrés de dire que, pour faire preuve de vostre douceur et débonnaireté, vous devés mettre en oubly tout ce qui sçauroit empescher votre retour avec moy après vous en estre allée à mon dessu et sans vous en avoir jamais donné le sujet et ne vous avoir offencée en rien que ce soit ; néantmoins si c'est par offence que vous veuilliez vous prévaloir de vostre départ d'avec moy à mon dessu, elle ne peut estre grande, et si vous l'estimés telle, je vous prieray de me la remettre et de retourner, considérant que vostre humeur en reluira plus d'honneur de m'avoir pardonné, me pouvant chastier par vostre éloignement, que de m'avoir chastié me pou-

Digitized by Google

vant pardonner. Ce n'est pas toutefois que vous prie de revenir si vostre bonté mesme ne vous y convie. J'ayme autent que vous donniés ce retour à vostre affection qu'à mes prières : car je croiray vous estre plus redevable si vous me revenés voir comme celle qui me porte de l'amitié que comme celle à laquelle je suis obligé d'en porter, puisque l'amitié vous oblige aussi bien que le devoir, qui me rend, Madamoyselle, vostre fidelle et loyal amy et mary.

» PHILIPPIER.

« De nostre mayson à Xaintes, ce vingt-huict décembre mil six cens dix-huit. »

—

1685, *3 décembre.* — Bénédiction d'une cloche que les protestants avaient enlevée à l'église de Saint-Savinien. — *Extrait des registres paroissiaux de Saint-Savinien par M. Louis Audiat.*

Aujourd'hui quatriesme jour du mois de décembre (1685), par ordre et commission de monsieur l'évesque de Saintes, nous avons béni, soubz le nom et protection de sainte Hélène, la cloche qui estoit cy devant au presche de ceux de la R. P. R. du présent lieu de Saint-Savinien, du poids de quatre cent vingt-sept livres, à nous adjugée par sa Majesté pour nous avoir esté enlevée de notre clocher par ceux de la R. P. R. Et ledit nom a été imposé par maître Jérémie Melon, sieur du Cluseau, et dame Hélaine Mauchen, veuve de messire Paul Isle, escuyer, seigneur du Quince, en présence des soussignez : H. MOUCHEN DE QUINCE. MELON. BOUYER. M. MELON. MARIE FAYET. JACQUE CLÉRITAUD.J. BONGIRAULD (1), *prestre, curé de Saint-Savinien.*

En marge : CLOCHE DES HUGUENOTS.

(1) Bongiraud, docteur en théologie, prêtre et curé de Saint-Savinien, archiprêtre de l'archiprêtré de Taillebourg, mourut le 7 novembre 1712, et fut enterré le 8 par Goffré, curé de Bords, Chadenne, curé d'Archingeay, Bounelès, prieur de Bignay, Ayrault, curé de Grangent, Moyraut, curé de Champdolent et frère Jean Jun, religieux augustin de Saint-Savinien, desservant la paroisse. Il eut pour successeur Béchet.

—

Digitized by Google

1739, *21 décembre.* — Mandement (1) de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, sur la publication des indulgences accordées par Clément XII à la chapelle de Notre-Dame de la Croix au diocèse d'Auch (2). — *Communication de M. Jules Pellisson.*

..... Qui se confesseront à leur commodité, et diront ledit jour trois fois le *Pater noster* et trois fois l'*Ave Maria* à l'hon-

(1) Ce mandement, qui ne porte pas de nom d'imprimeur, se trouve au bas d'un placard in-folio servant de couverture au registre paroissial de Genté de 1748, conservé au greffe du tribunal civil de Cognac. Ce placard est imprimé sur deux colonnes ; la partie supérieure est enlevée. J'ai reproduit tout ce qu'on peut lire encore. JULES PELLISSON.

(2) Notre-Dame de la Croix est une chapelle de dévotion et de pélérinage, toujours fréquentée, qui s'élève sur la pente d'une colline au midi et à peu de distance de Marciac (Gers). Sans ornement notable et sans style, ce monument présente au-dessus de la porte d'entrée une plaque de marbre noir, où se lisent ces vers :

MARCIACAM CVM DIRA LVES SVBVERTERET VRBEM
IPSAMET HANC IVSSIT MATER SIBI VIRGO DICARI
SVB CRVCIS AVSPICIIS GNATIQVE INSIGNIBVS ÆDEM.
ANNO MDCLIIII.

La peste en question, sur laquelle les registres de la paroisse ont conservé des données sûres, régna en 1653 et 1654. Au plus fort du fléau, raconte Montlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. V. (supplément) p. 627, « la sainte Vierge apparut à une pieuse femme du peuple qui était sortie de la ville pour cueillir du bois mort le long des haies. Elle annonça que le fléau ne cesserait que lorsqu'on lui aurait élevé une chapelle dans ce lieu même, sous le vocable de Notre-Dame de la Croix. Les habitants de Marciac refusèrent d'abord d'ajouter foi à la vision ; mais comme la mortalité ne tarda pas à augmenter, ils crurent voir une punition du ciel dans cette recrudescence et mirent la main à l'œuvre. A peine avaient-ils posé la première pierre, que le fléau s'arrêta, et peu de temps après il disparut sans retour. »

L'auteur renvoie lui-même à une notice de M. Casimir Clausade, *La chapelle de Notre-Dame de la Croix à Marciac*, chronique, (Auch, J. Foix, 1849, in-8° de 62 p.) On y voit que l'autorisation d'ériger la chapelle de Notre-Dame de la Croix fut donnée par M. de Vic, archevêque d'Auch (1626-1661) ; mais l'acte est perdu. On y trouve le sommaire des indulgences accordées par Innocent XI à une confrérie érigée dans la chapelle, ainsi que le règlement de ladite confrérie, suivi de quelques mentions de miracles, et une indulgence plénière accordée à la même confrérie par Benoit XIII.

Le 17 octobre 1875, après la consécration de l'église paroissiale de Notre-Dame de Marciac, récemment restaurée, eut lieu la pose de la première pierre d'une nouvelle église de Notre-Dame de la Croix, qu'a commencée l'abbé Lasalle, curé-doyen de Marciac, cérémonie présidée par le cardinal-archevêque de Bordeaux assisté de l'archevêque d'Auch et des évêques d'Agen, de Tarbes et de Montauban. Cette nouvelle église qui coûtera de 150 à 200,000 francs, s'élèvera un peu en amont de la chapelle actuelle de Notre-Dame de la Croix, qui subsiste en son entier, et où ont encore lieu bien des pélérinages, particulièrement le lundi de la Pentecôte.

(*Note de M. Léonce Couture*).

Digitized by Google

neur des trois heures que Notre Seigneur demeura attaché sur la croix, les fait participans de toutes les Messes, Prières, Oraisons et autres bonnes œuvres qui se gagnent à Rome, en Jérusalem et à Saint-Jacques, lesquelles dureront à perpétuité.

Dans ladite dévote Chapelle Dieu y opère journellement de grands Miracles, comme quantité d'Aveugles, Muets, Sourds, Paralytiques, Hydropiques et autres personnes qui ont été bien recommandées d'une particulière dévotion, y ont obtenu une parfaite guérison, dont voici un petit abrégé.

Jean Jugo, Métayer de la métairie de Cassoublanc près de Marciac, étant hydropique et d'un âge avancé, abandonné des Médecins qui déclarèrent qu'il n'y avoit aucun lieu d'espérer qu'il pût guérir, après avoir reçu l'extrême-onction, de sorte qu'on n'attendoit que le moment de sa mort, il se recommanda à Notre-Dame de la Croix et se traîna avec deux bâtons à ladite chapelle; et après y avoir fait sa dévotion il fut guéri.

Une fille du sieur Montaud, de la Paroisse de Monlezun, ayant été mordue d'un chien enragé, devint véritablement enragée, jusqu'à se jetter sur son père et ses frères pour les mordre; mais elle fut miraculeusement guérie par l'intercession de Notre-Dame de la Croix, y ayant été recommandée par ses parens.

Le 13 août 1734, Madame Marie-Madelaine de Corneilhan, veuve de Messire de Pomirol-Gramond, Premier Président de Villefranche de Rouërgue, étant attaquée d'une maladie très dangereuse, elle fit vœu à Notre-Dame de la Croix et fut entièrement guérie. Le procés-verbal de cette guérison a été fait et légalisé par Messieurs les consuls dudit Villefranche le 27 Juillet 1736.

Le 27 Janvier 1735, Jeanne Brunel, âgée de vingt-cinq ans, de la paroisse de Prunet, Diocèse de Saint-Flour, étant muette et impotente de tout son corps, son père la fit mettre de la Confrérie et donna une Messe; il n'eut pas plutôt donné l'argent qu'elle se leva pleine de santé et parla distinctement comme si elle n'avait jamais été muette. Le Procès-verbal se

Digitized by Google

fit le 3 Février 1735, légalisé à Saint-Flour le 19 dudit mois par Monseigneur l'Evêque de Saint-Flour.

Le 19 Juillet 1735, M. Besson curé de Montmelard, étant attaqué de la pierre et. . . . . .
. . . . . de ce moment il recouvra la santé.

Le 20 Juin 1736, Guillaume Roux, de Blesle, Diocèse de Saint-Flour, après avoir gardé deux ans une espèce de chancre sur la lèvre inférieure où les médecins ne pouvoient lui donner aucun soulagement, il ne se fut pas plutôt recommandé à Notre-Dame de la Croix que quatre jours après ledit chancre tomba sans qu'il sentît de douleur.

Au mois de Juillet 1736, Jeanne Vidale de la ville de Saint-Chinian, Diocèse de Saint-Pons, province de Languedoc, étant persécutée par un mauvais Esprit depuis dix ans, ayant invoqué l'assistance de la Très-Sainte Vierge Notre-Dame de la Croix, elle se fit recevoir dans la confrérie ; peu de jours après elle se trouva délivrée de tout mal.

Du même mois, Laurens Tabouriech et sa femme ayant une fille qui ne marchoit pas depuis un an, le même jour qu'ils l'eurent mise dans ladite confrérie, elle marcha aussi librement que personne puisse faire.

Anne Verry, de la Ville de Périgueux, âgée de six ans, venue au monde paralytique et n'ayant jamais marché, fut recommandée par sa mère à Notre Dame de la Croix le 12 août 1736, jour de la publication de la Bulle dans l'Eglise Cathédrale de ladite ville, et à son retour, elle la trouva marchant parfaitement, ce qu'elle fait encore.

Le 15 Novembre de la même année, Catherine Châtagnier a été guérie, d'une incommodité aux jambes et aux mains qui l'empêchoit d'agir en aucune manière, par l'intercession de Notre-Dame de la Croix. Madame sa mère ayant fait vœu le même jour, sa fille fut entièrement guérie et agit comme si elle n'avoit jamais eu aucun mal.

Tous lesquels miracles ci-dessus énoncés et autres même en grand nombre sont attestés par les Procès-verbaux qui en ont été faits d'un chacun en particulier et légalisez par

Digitized by Google

Nosseigneurs les Evêques Diocésains ou Messieurs les Vicaires Généraux, les Consuls ou Echevins où les miracles sont arrivez.

Tous les fidèles chrétiens gagneront Indulgence plénière le jour de leur entrée et réception dans la Confrérie de Notre-Dame de la Croix ; pour cet effet chacun pourra donner ce que bon lui semblera, soit or, argent, bled, linge et autres choses à la volonté d'un chacun ; en le remettant aux quêteurs ils en seront déchargez comme si eux-mêmes le portoient à ladite Chapelle.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SAINTES

Léon de Beaumont, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque et Seigneur de Saintes, Conseiller du Roy en ses Conseils. A Messieurs les Archiprêtres, Curez et Vicaires de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur. Vu la procuration donnée par Messieurs du Chapitre de Marciac, légalisée par Messieurs les Vicaires Généraux de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Polignac, Archevêque d'Auch et Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, au sieur Jacques Pons. Nous vous exhortons de recevoir bénignement le susdit Pons ou ceux qui seront commis de sa part lorsqu'ils se présenteront à vous, à publier les Indulgences accordées par Notre Saint-Père le Pape Clément XII à la Chapelle de Notre-Dame de la Croix au Diocèse d'Auch, et de porter les Fidèles à donner leurs charités pour participer aux prières et Messes qui se célèbrent tous les jours pour les bienfaiteurs dans ladite Chapelle. En outre nous recommandons de procurer un Marguiller pour aider à faire la Quête dans vos Paroisses et donner un certificat du produit des Quêtes afin que les Charités des Fidèles soient fidèlement remises à ladite Chapelle ; le présent valable pour un an. Défendons à tous Curez et Vicaires de notre Diocèse de publier aucunes indulgences sans notre Attache, Seing et Contreseing de notre Secrétaire ordinaire. Donné à Saintes, le 21 Décembre 1739.

Signé : ✝ Léon, *évêque et seigneur de Saintes.*

Par Monseigneur : Genty, *secrétaire.*

—

Digitized by Google

EXTRAITS DES REGISTRES PAROISSIAUX DE BARBEZIEUX ET DE CHALAIS. — *Communiqués par M. Jules Pellisson, avocat à Cognac.*

1729, 17 *septembre.— Mariage de Jean Gédéon de Toyon et de Anne-Marguerite Charpentier de Chanterenne.*

Le dix-sept septembre 1729 a été célébré le mariage de messire Jean Gédéon de Toyon, écuyer, seigneur de Trotard et de Beaulieu, ancien capitaine au régiment Dauphin infanterie, âgé d'environ quarente ans, fils de défunts messire Claude de Toyon, écuyer, et de dame Marguerite de Pindray de la paroisse de Saint-Bonnet, avec demoiselle Anne-Marguerite Charpentier de Chanterenne, âgée de vingt-six ans, fille de défunts M. Jean-Louis Charpentier de Chanterenne, conseiller du roy, commissaire ordinaire des guerres en Saintonge et Engoumois, et de dame Elisabeth Fournet, de cette paroisse... (*Formules*). Témoins messire Jean Gédéon de Pindray, chevalier, seigneur de Gadebor, nepveu de l'époux, messire François de Belot, écuyer, (1) dame Marguerite Charpentier de Chanterenne et dame Elizabeth Charpentier de Chanterenne, épouse de M. Fiacre Hilaire de Saugeron, conseiller du roy en sa cour des aydes, beau-frère et sœurs de laditte épouse..... ANNE-MARGUERITE DE CHARPANTIER. MARGUERITTE CHANTERENE. DE CHANTERENE. DE BELLOT. DE BELLOT. JEAN GÉDÉON DE TOYON. CHARPANTIER DE SAUGERON. DE PINDRAY. BAUDRY. BELLOT. F. COFFRE. GARAT, *curé de Barbezieux.*

1757, 21 février.— Acte de décès de Jean Charles de Talleyrand, prince de Chalais.

Le vingt-quatrième jour du mois de février de l'an mille sept cens cinquante-sept, est décédé dans son château de Chalais très haut et très puissant Jean-Charles de Taillerand, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, baron de Mareuil, Salles et Yviers, grand d'Espagne de la première classe et gouverneur des villes, châteaux et provinces du Berry. Son

(1) 26 mars 1724, baptême à Barbezieux d'Antoine-Joseph de Bellot, fils de François de Bellot, écuyer, seigneur de Segonzac, et de Marguerite Charpentier de Chanterenne ; parrain, Antoine de Bellot, marraine Elizabeth Charpentier de Chanterenne.

Digitized by Google

corps a été inhumé le vingt-six du mois et an que dessus dans les sépultures ordinaires de ses pères, dans l'église de la paroisse, en présence des habitans et des messieurs les curés de sa terre, du nombre desquels étoient monsieur Hardy, archiprêtre de Chalais et curé de Montboyer, et autre monsieur Hardy et Barreau, ses vicaires, qui l'ont assisté à la grand-messe et qui ont signé avec moi. FRÈRE LAVIGNE, *prieur des Augustins et curé de Chalais.* HARDY, *curé de Montboyer, archiprêtre de Chalais.* HARDY, *vicaire de Montboyer* (1). BARRAUD.

1771, 20 janvier. — Acte de décès de Marie-Françoise de Rochechouart de Mortemart, princesse de Chalais.

Le vingt du mois de janvier 1771 a été enterrée dans l'église dame Marie-Françoise de Rochechouart de Mortemar, veuve en premières noces de messire Michel Chamillart, marquis de Cany, grand maréchal des logis de la maison du roy et en secondes noces de monseigneur Jean-Charles Talleyran de Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, âgée de quatre vingt cinq ans et dix sept jours, décédée le 18 de ce mois, à une heure après-midy, munie des sacrements de l'église. FRERE DUPEYRÉ, *prieur des Augustins et curé de Chalais.*

1774, 3 août. — Mariage de Pierre-Michel Méhée de l'Etang et d'Elisabeth Laugerat.

Le trois d'août 1774 après la célébration des fiançailles faittes avant-hier dans cette église entre messire Pierre-Michel Méhée de Lestang, seigneur de Lestang (2), fils légitime de feu messire Etienne Méhée de Létang et de vivante dame Madeleine Lévéquot, ledit sieur de Létang, âgé d'environ quarante ans, de cette ville, d'une part, et demoiselle Elizabeth Laugerat Largentrie, âgée de trante-sept ans, fille légitime de deffunts sieur Jean Laugerat Largentrie, marchand et demoiselle Jeanne Gardrat, aussi de cette ville, d'autre part..... (*Formules*). N'étant venu à ma connois-

(1) L'Etang est dans la commune de Barbezieux.

(2) Voir pour les Hardy, dont était le célèbre P. Martial, la *Biographie Saintongeaise*, p. 306; *Saint-Pierre de Saintes*, p. 86, et *Etudes, documents relatifs à la ville de Saintes*, p. 80.

Digitized by Google

sance aucune sorte d'empeschements que celluy de parenté du deux au troisième degré par consanguinité..... je leur ai imparti la bénédiction nuptiale, en présence de messire Pierre Henry de Létang, chevallier de Méhée, ancien officier au régiment de Poitou, frère de l'époux, qui a signé, de François Ferrier, vitrier, et de Jean Naudin, laboureur, qui n'a sceu signer. ELIZABETE LOGERAT MÉHÉE DE LÉTANG. CHRISTOPHLE PELLETAN, *vicaire* (1).

1784, 25 octobre. — Mariage d'Antoine-Henry de Guérin et de Jeanne-Elizabeth Laugerat.

Le lundy vingt-cinq octobre mille sept cents quatre vingts-quatre, vu la dispense de deux bans accordée par monseigneur l'évêque de Saintes... Sur le certificat d'une publication, faite tant en cette église qu'en celle de la paroisse de Roch et Monlieu, des promesses de mariage entre messire Antoine-Henry de Guérin, écuyer, fils légitime de deffunts messire Pierre de Guérin, en son vivant chevalier, conseiller du roi et son lieutenant général d'épée de Saintonge, et de dame Françoise-Louise de Mirande, du lieu de Monlieu, paroisse de Roch, veuf de demoiselle Marie-Anne de Voisin, et dame Jeanne-Elizabeth Laugerat, veuve de Michel-Pierre de Méhée, sieur de Létang, fille légitime de deffunts sieur Laugerat, bourgeois, et de demoiselle Jeanne Gardrat, de la présente ville et paroisse. (*Formules*). Témoins : Jacques de Bonlieu, François Pellegaud, Guillaume Petouraux, Antoine Hilairet. GUÉRIN. LOGERAT DE MÉHÉE DE GUÉRIN. DEBONLIEU. HILLAIRET. PAITOUREAU. PELLEGAUD. CHASTEAUNEUF, *archiprêtre de Barbezieux.*

1790, 27 janvier. — Acte de décès d'Antoine-Henri de Guérin (2).

Le mercredy vingt-sept janvier mil sept cent quatre-vingt-dix, a été inhumé dans cette église le corps de messire Antoine-Henry de Guérin, époux en secondes noces de

(1) 8 avril 1776, inhumation de Pierre-Michel Méhée, écuyer, seigneur de l'Etang, mort la veille.

(2) Voir encore pour les Guérin, pages 46, 105 etc, *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes* (1876).

Digitized by Google

Jeanne-Elizabeth Laugerat, décédé le jour précédent, muni de sacremens, âgé d'environ quatre-vingt-un an; l'enterrement fait en présence de messire François de Mallet, seigneur de Lavaur de Chillac, neveu du deffunt, de messire Michel-Guy de Ferrière, chevalier de Saint-Louis, de messire Michel de Toyon de Brie, de Joseph Brinbeuf-Dulary et autres, qui ont signé. LE VICOMTE DE MALET. FERRIÈRE. TOYON DE BRIE. DUCOURAUD. PRESSAC DE LIONCEL. J. DULARY. DODART. DES BOUCHARDIÈRES. L'ABBÉ DE PRESSAC, *vicaire général*. F. BOITEAU, *gardien des Cordeliers*. BARBOT, *vicaire de Barbezieux*. CHASTEAUNEUF, *archiprêtre de Barbezieux*.

—

1775, *28 décembre*. — Le maréchal de Sennectère (1) autorise son petit-fils à être parrain à Pisany. — *Registres paroissiaux de Pisany. Communication de M. H. de Tilly.*

Nous avons trouvé bon que Charles-Emmanuel de Sennecterre, notre petit-fils, tint sur les fonds de baptême l'enfant qui naîtra du sieur Pitard, notre fermier de Pisany, et de lui donner son nom; et en conséquence il a choisi pour marraine Jeanne Dejois, femme de Julien Tourneur, et pour le représenter le sieur Guichard, lieutenant et juge à Pisany, lequel donnera à l'enfant le nom de Charles, si c'est un garçon, et de Charlotte, si c'est une fille. En foi de quoi nous avons donné audit sieur Pitard le présent signé de notre main et écrit. A Didonne, le vingt-huit de décembre mil sept cent soixante etquinze. LE MAAL DE SENNECTÈRE.

—

1784, *9 janvier*. — Lettre du comte de Saint-Simon à M. Joly d'Aussy, commissaire provincial des guerres de Saintonge. — *Original sur papier aux archives de M. Denis d'Aussy, à Crazannes.*

Saintes, le 9 janvier 1784.

Je vous fais part, mon cher d'Aussy, que le roi vient de

(1) Jean-Charles de Saint-Nectaire ou Sennectère, commandant général en Poitou, Saintonge et pays d'Aunis (1757) maréchal de France en 1757, mort à Paris en 1771, eut de Marie-Marthe de Saint-Pierre Henri-Charles de Saint-Nectaire, marquis de Royan, Pisany, Brésillas, Saint-Georges-des-Coteaux, baron de Didonne, Arvert et Saujon, époux de Louise de Crussol d'Uzès, mort en 1785. Son fils Charles-Emmanuel, colonel d'infanterie, était décédé avant lui. Sa fille Charlotte, mariée en 1773 au maréchal d'Armentières, fut guillotinée en 1794. Voir Gervaud, *Eloge du maréchal de Sénectère*; La Rochelle, Siret, 1855.

Digitized by Google

m'accorder 6,000 liv. de pension en me laissant l'espérance de nouvelles grâces et de me rendre mon inspection lorsqu'il lui plaira de remettre sur pied les canonniers gardes-côtes. Vous allez rester seul chargé de leur levée, par conséquent de leur formation ; et je suis certain qu'avec votre intelligence et la justice avec laquelle vous conduirez cette opération, au premier ordre, elle sera composée d'hommes propres à faire la guerre et que je la trouverai en aussi bon état que je l'ai quittée. Vous connoissez mon attachement pour les sujets du roi qui la composent : il est inutile de vous les recommander ; j'ai trop d'exemples que personne n'est plus à même que vous, en exécutant les ordonnances de Sa Majesté, de consoler les paysans qui tombent au sort et de leur donner les premiers élans du courage qui se trouve dans le cœur de tout bon Français. Mon seul regret est de n'avoir plus de travail à faire avec vous et de ne plus être à portée de dire au ministre tout ce que vous valez ; mais votre mérite parlera toujours pour vous et vous procurera l'avancement que vous méritez. Voilà, mon cher d'Aussy, le vœu de mon cœur qui est une suite de l'attachement que vous m'avez inspiré et de l'amitié avec laquelle j'ai l'honneur d'être, mon cher commissaire, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE COMTE DE SAINT-SIMON.

—

1800, *27 octobre.* — Proclamation du comte Antoine Français, de Nantes, préfet de la Charente-Inférieure, qui met les monuments romains sous la sauvegarde des amis des arts. — *Placard imprimé, à la Bibliothèque de Saintes. Communication de M. Louis Audiat.*

INSTRUCTION PUBLIQUE

MONUMENS

Le Préfet du département de la Charente-Inférieure,

Place sous la sauve-garde de tous les amis des Arts et de la gloire de leur pays, les débris des Monumens romains, qui attestent la grandeur, l'antiquité et la célébrité de la ville de Saintes, et fournissent aux Savans et aux Artistes des sujets de méditation et des moyens d'agrandir la carrière des

Digitized by Google

connaissances humaines. Ceux qui achèveraient de dégrader ces précieux débris seraient en quelque sorte les continuateurs des Visigoths et des peuples barbares qui ont anéanti les travaux de nos aïeux. Il est ordonné au Professeur d'histoire de veiller à la conservation de ces Monumens, et à tous les Officiers de police de dénoncer leurs destructeurs.

Fait à Saintes, le 5 Brumaire, an IX de la République française, une et indivisible

Signé : FRANÇAIS.

Par le Préfet :

Le secrétaire général, Signé : ROY.

A Saintes, chez Corinthe et Hus, imprimeur de la Préfecture, place St-Pierre.

—

Le *Catalogue de la Bibliothèque de M. F. Soleil,* caissier principal de la Banque de France (Paris, Potier, 1871, in-8°), mentionne, sous le n° 1812 *bis : Discours de la beauté des dames, prins de l'italien du seigneur Ange Firenzuola, par I. Pallet, Saintongeois:* Paris, Abel l'Angelier, 1587, in-12.

Le Catalogue de la librairie de Saint-Denis et Mallet, juillet 1877, n° 2,518, mentionne un opuscule de Pierre de La Roche, Sainctongeois, intitulé : *Congratulation sur le mariage du Roi et de très haute et très illustre princesse Elisabeth d'Autriche. A très puissant seigneur messire René de Voyer, vicomte de Paulmy.* Paris, Denis Dupré, 1570, petit in-8° de 8 feuillets. (1) J. P.

—

(1) On lit, page 18 t. II, de la *Bibliothèque françoise* de Lacroix du Maine (édit., de 1772) : « I. Pallet, Saintongeois. Il a traduit d'Italien en François un Discours de la Beauté des Dames, imprimé à Paris par Abel l'Angelier, l'an 1578 ; » et page 316 : « Pierre de La Roche, Saintongeois. Il a écrit en vers alexandrins la congratulation sur le mariage du Roi de France, très chrétien, et madame Élisabeth d'Austriche, son épouse, imprimée à Paris, l'an 1570, chez Denys du Pré. » Antoine du Verdier, dans sa *Bibliothèque françoise*, t. III, p. 326, (édit. de Rigoley de Juvigny) dit de ce dernier : « Pierre de La Roche, Sainctongeois, a traduit du grec d'Antoine Valet, en vers françois, Chant funèbre sur le trépas de Messire Jean de Voyer, Chevalier de l'Ordre du Roi, Vicomte de Paulmy, etc., imprimé avec le tombeau du dit Sieur, fait en plusieurs langues, à Paris, in-4°, par Jean Bienné, 1571 » Ni la *Biographie saintongeaise* de P. Rainguet, ni la *Biographie du département de la Charente-Inférieure,* par MM. Feuilleret et L. de Richemond, ne parlent de ces deux écrivains.

(*Note de la rédaction*)

Digitized by Google

LES DU PATY A BUSSAC

Il y a des lieux qui, aussi bien que les hommes et les livres, ont de la chance : *Habent sua fata.* Bussac, petite commune à 4 kilomètres de Saintes, est de ce nombre. C'est là, dit-on, que Fénelon a composé son *Télémaque* et que du Paty a écrit ses *Lettres sur l'Italie.* Les sites sont si gracieux, la vallée de Fontcouverte est si fraîche, *frigida Tempe*, les pâturages si riants, *mugitusque boum*, les arbres si ombreux, *mollesque sub arbore somni*, les eaux si limpides courent si lentement dans les prés, *obliquo laborat lympha fugax trepidare rivo*, que l'imagination des habitants y a vite transporté les sites de la Grèce et de l'Italie, et s'est persuadée que, pour peindre, l'archevêque de Cambrai et l'avocat général au parlement de Bordeaux n'avaient eu qu'à copier. J'ai prouvé que, quant à Fénelon, l'historiette était fausse. Voir *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, t. VII, 1er semestre 1868, p. 276, *Le* Télémaque *à Bussac.* (1)

Pour du Paty, Rainguet dans la *Biographie saintongeaise*, p. 221, dit en propres termes : « C'est en ce dernier lieu (Bussac) qu'il rassembla et mit en ordre les matériaux de ses *Lettres sur l'Italie*, qui ne furent réellement qu'un choix parmi le grand nombre de ses notes apportées de Rome ; ce qui a fait dire à quelques biographes que ces *Lettres* avaient été écrites à Bussac. » La *Petite biographie des hommes illustres de la Charente-Inférieure* par M. Feuilleret, répétant Rainguet, s'exprime ainsi : « Ses *Lettres sur l'Italie*, écrites de Bussac, respirent un air de fraîcheur dû sans doute au séjour charmant que l'auteur choisit pour y écrire ses impressions de voyage. » Ajoutons que dans un *erratum* M. L. de Richemond vient de supprimer seulement « *écrites de Bussac.* »

Or, j'ai vu, lu, eu en mains les originaux des *Lettres sur l'Italie* ; ce sont vraiment des lettres écrites de l'Italie. Elles portent les suscriptions et les timbres de la poste. Encore

(1) Dans un charmant et spirituel discours, M. Texcier, professeur d'histoire au collège de Saintes, disait encore tout récemment à la distribution des prix : « N'est-ce pas à vos portes que l'auteur du *Télémaque* a vu « ces horizons faits « pour le plaisir des yeux ? » *Courrier des deux Charentes*, 9 août 1877.

Digitized by Google

une légende qui s'en va,... mais qu'on continuera à répéter.

Ce qui seul peut-être rappelle Bussac dans les œuvres du président du Paty, ce sont les vers suivants de son second fils (Louis-Emmanuel-Félicité Mercier du Paty) statuaire, membre de l'Académie française, écrits en lettre d'or dans la soucoupe d'une tasse faite pour sa mère, (Marie-Louise Freteau de Pény), et sur laquelle était peint le château de Bussac. Nous les devons à l'obligeante communication de M. le général du Paty, son neveu :

Le séjour qu'habite une mère
A son fils est toujours présent.
Par une agréable chimère
Je m'y reporte en le traçant :
Un fleuve embellit son rivage ;
Mais, pour réflechir votre image,
Son onde pure est un miroir
Moins fidèle que le cœur tendre
Où chaque jour pour vous revoir
Je n'ai besoin que de descendre.

Ajoutons à ces vers inédits l'impromptu suivant du même auteur. Un jour, Emmanuel du Paty arrive à l'hôtel Gaillon, chez sa mère. C'était le 15 août ; Fanny, sa sœur, lui crie : « Tu n'as pas apporté de bouquet ! » Il s'avance, traverse le vaste salon à l'extrémité duquel sa mère était assise, la salue, lui baise respectueusement les mains, et lui dit :

Il ne faut pas de longue phrase
Pour vous peindre nos sentiments ;
Un seul mot servira de base
A l'offre de nos vœux constants.
Pour vous fêter, mère chérie,
Il suffira de vous nommer,
Puisque dans le nom de *Marie*
On trouvera le mot *aimer*.

Emmanuel du Paty, né le 30 juillet 1775 au château de Hé, Saint-Martin de Blanquefort (Gironde), aspirant de marine sur le *Vengeur* au combat du 10 prairial an II, puis capitaine du génie maritime, puis homme de lettres et poëte dramatique, officier de la légion d'honneur, mourut à Paris en 1852.

Louis Audiat.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Almanach de l'Aunis et de la Saintonge, 1877 — La Rochelle, typ. Siret, in-12, 48 p., 10 centimes.

Almanach paroissial pour 1877, dans le diocèse de La Rochelle, 26e année. — La Rochelle, imp. Deslandes, in-18, de 72 p., 20 centimes.

Annales municipales de la ville de Saintes; année 1876. (Délibérations du conseil municipal). — Saintes, 1876, imp. Gay, in-8°, 270 p.

Aubigné (Agrippa d'). — *Œuvres complètes...* publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par E. Réaume et de Caussade. — Paris, Lemerre, t. IV, in-8°, 410 p., 10 fr.

Audiat. — *Saint Eutrope et son prieuré, documents inédits.* — Saintes, lib. Mme Mortreuil; Paris, Champion; in-8°, 450 p. (Extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II et III.)

— *Vie de saint Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr.* — Saintes, Mme Mortreuil; Paris, Champion, in 8°, 61 p. (Extrait de l'ouvrage : *Saint Eutrope et son prieuré;* réimpression de 1619, par M. Louis Audiat.)

Bérauld. — *Annuaire administratif, commercial, industriel et statistique de l'arrondissement de Cognac*, 5e année, 1877. — Cognac, imp. Bérauld, in-12, 264 p.

Bertall. — *La vigne, voyage autour des vins de France.* (Cognac, chais, distillation, etc.) — Paris, Plon, 1877, 24 novembre, 4°, 663 p.; 20 francs.

Bouguereau. — *Notice sur M. Pils*, lue à l'Académie des Beaux-Arts, le 27 janvier 1877. — Paris, imp. Firmin-Didot, 4°, 12 p.

Bouquet de la Grye. — *Recherches hydrographiques sur le régime des côtes*, 6e *cahier. Etude hydrographique de la baie de La Rochelle et projet d'établissement d'un nouveau bassin à flot.* — Paris, 1877, im. nation., in-4°, 82 p. et 15 pl.; librairie Challemel.

Brochard (le Dr). — *Almanach illustré de la jeune mère*,

Digitized by Google

4e année. — Paris, Plon, 7 septembre 1877, in-8°, 54 p., 50 centimes.

Brochard. — *L'art d'élever les enfants.* — Paris, imp. Balitout-Questroy, 1877, in-8°, 30 p.

Bulletin de la Commission départementale instituée pour l'étude du phylloxera, bulletin n° 5. — Saintes, imp. Hus, 1877, in-8° de 29 p.

Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, n° 1, premier trimestre 1877. — Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié, 1877, 8°, 16 p. ; n° 2, 16 p.

Champlain. — *Carte de la Nouvelle France, augmentée depuis la dernière, servant à la navigation faicte en son vray méridien*, par le sieur de Champlain.— Paris, 1632, 2 feuilles, 40 p. (Reproduction en *fac-simile* par M. Pilinski).

Conseil d'arrondissement de Cognac. Procès-verbaux des délibérations, années 1871-1876 inclusivement. — Cognac, imp. Bérauld, 1877, gr. in-8°, 138 p.

Dasque. — *Hélène*, valse pour violon ou flûte et piston. — Saintes, Dasque.

— *Le Vatican*, quadrille pour violon. — Saintes, Dasque.

— *La fée du printemps*, polka-mazurka pour violon ou flûte et piston — Saintes, Dasque.

— *Les bords de la Seudre*, valse pour violon ou flûte et piston. — Saintes, Dasque.

— *Les brises de la plage*, polka-mazurque pour violon ou flûte et piston. — Saintes, Dasque.

— *Un doux souvenir*, polka-mazurka pour musique militaire. — Paris, David, 1877.

D(uchassaing) l'abbé J. — *Vie du bienheureux Giraud des Salles, fondateur des abbayes du Bournet et de Tusson* (Charente). — La brochure se termine par un appendice d'une page sur *les deux monastères de Tusson*. L'auteur aurait pu trouver une note intéressante dans l'ouvrage *Nicolas Pasquier* par M. Louis Audiat (Paris, Didier, 1876, in-8°, page 105 et suivantes), chapitre VI : *La candidature officielle au couvent* de Tusson. — Angoulême, imp. Baillarger, 1877, in-8° de 36 pages. — C'est la traduction des actes qui se trouvent dans les Bollandistes, du XXIII octobre.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 10 février 1878.

Le Président propose de fixer au 27, à une heure, la réunion générale des sociétaires, et le même jour, à 10 heures, l'assemblée des membres du Bureau et du Comité de publication. Adopté.

Il donne communication du mémoire de M. Bouserez, imprimeur, d'après lequel les frais d'impression du 4e volume s'élèvent à la somme de 2,415 fr., y compris les tirages à part offerts aux auteurs. Après examen du compte de l'imprimeur, le Bureau décide qu'il y a lieu de lui demander une réduction.

Séance du 27 février.

Règlement sur l'indemnité à allouer pour la personne chargée du service de la Société : Distribution du volume et du *Bulletin*, recouvrement des cotisations, etc. Accordé 10 francs pour 1876 et 30 francs pour 1878.

Il est décidé, que pour faciliter les recherches, le 5e volume contiendra une table chronologique de toutes les pièces publiées dans les cinq volumes

Publiera-t-on en entier un travail, envoyé par M de Richemond, qui remplira à peu près le prochain volume? Le Président dit qu'il est certainement plus avantageux de réunir, de grouper, tout ce qui se rapporte à un sujet, et surtout

Digitized by Google

de ne pas partager un mémoire. D'autre part, il faut songer que le plus grand nombre des sociétaires demande un peu de variété dans la composition du volume et que chacun aime bien à y trouver quelque chose qui l'intéresse particulièrement. Or, tout en respectant les droits de la science historique, que nous devons surtout avoir en vue, il faut, autant que possible, donner satisfaction à des désirs légitimes. Sans doute, notre publication sérieuse et austère n'aura jamais les allures d'un feuilleton, dont on renvoie la suite au prochain numéro ; mais il n'y aurait pas un très grave inconvénient à répartir sur deux volumes un mémoire très long; ce que font du reste des Revues fort importantes, pour des travaux considérables. On a déjà scindé *Saint-Jean-d'Angély en* 1621, *les apothicaires de Cognac* et *Saint-Eutrope*. Le moyen de tout concilier, serait de publier deux volumes cette année. A l'unanimité l'Assemblée décide, que le mémoire en question sera scindé, si la Société ne fait imprimer cette année qu'un volume, et qu'il y sera inséré en entier, si l'état financier permet d'en faire paraître deux. Il est ensuite procédé au choix des pièces qni doivent composer le prochain volume.

Demande de M Richer, trésorier. — Renvoyée à l'Assemblée générale.

Le mémoire de l'imprimeur est réglé à la somme de 2,302 fr. 50 cent., prix du IV^e^ volume.

Il sera rappelé aux auteurs, une décision prise déjà de mettre à leur charge, les corrections typographiques qui viennent de leur fait.

Séance générale du 27 février.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance générale du 28 septembre 1876.

Lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, relative à la réunion à la Sorbonne des délégués des Sociétés savantes.

M. H. de Tilly, secrétaire, lit son rapport sur l'état général de la Société.

Le Président, après avoir payé un tribut de regrets aux membres de la Société morts depuis la dernière réunion :

Digitized by Google

MM. Emile Albert, le marquis de Grailly, Edouard de Blossac, l'amiral de Freycinet, le docteur Gigon, le colonel de La Sauzaye, Dupuy, Gustave de Rencogne, expose que le nombre des sociétaires, qui s'est notablement accru, s'élève à 320 environ et que cette année on a été obligé d'augmenter le tirage du volume. Notre trésorier a recouvré un grand nombre de cotisations en retard ; et, malgré quelques retardataires, notre situation financière est très bonne. M. le ministre a augmenté de 100 francs la subvention qu'il nous accordait, et le Conseil général nous a encore alloué cette année 300 francs. Le *Bulletin* a été accueilli avec faveur, et le nombre de ceux qui y collaborent s'augmente chaque jour ; il rend de réels services et engage au travail. Les volumes, imprimés avec beaucoup de soin, presque avec luxe, par un habile typographe, ont été l'objet d'éloges qui reviennent à nos doctes collaborateurs et au comité de publication. Ainsi notre Société, fondée dans un moment difficile, a pu éviter les obstacles du début. Elle est dans une bonne voie. Encore quelques efforts, et elle arrivera à publier trois volumes tous les deux ans. Les matériaux ne manquent pas ; à défaut d'œuvres capitales, il y a une foule de documents fort importants ; et nous avons la plus entière confiance dans le zèle déjà éprouvé de nos érudits : MM. Adolphe Bouyer, Théophile de Bremond d'Ars, Barraud, Ed. de Barthélemy, Eutrope Jouan, Paul Marchegay, Maxime de Beaucorps, Georges Musset, Jules Pellisson, Paul Raymond, Louis de Richemond, L. Saudau, Tamizey de Larroque, etc.

Le Président propose, vu l'importance que prend le *Bulletin* et le nombre des notes ou travaux envoyés, de le faire paraître par deux feuilles d'impression, et de voter des remerciements au secrétaire M. de Tilly, chargé spécialement de cette publication. Accordé.

Il demande des remerciements pour les correspondants, qui veulent bien se charger de remettre les volumes aux destinataires, et de recouvrer les cotisations, en particulier pour M. Broussard, notaire à Cognac.

En l'absence du trésorier, le secrétaire rend compte de la situation financière de la Société ; l'encaisse nette est de 2,143

Digitized by Google

francs 94 c.; il reste à recouvrer environ 250 cotisations sur l'annuité de 1878, c'est-à-dire 3,000 francs approximativement. Le président, en présence de cet état satisfaisant de nos finances, est d'avis de publier deux volumes dans cette même année, si, d'ici à quelque temps, tous les sociétaires se sont acquittés. Adopté.

Lecture d'une lettre par laquelle M. Richer, trésorier nommé à la place de M. André Taillasson qui ne pouvait plus s'occuper de ses fonctions aussi activement qu'il l'aurait désiré, donne sa démission.

M. de Fleury, archiviste de la Charente, présent à la séance, offre de fouiller les archives qui lui sont confiées, et de communiquer à la Société toutes les pièces pouvant intéresser la Saintonge.

Lecture de deux notices, l'une sur le docteur Gigon, d'Angoulême, par M. Dérivau, avocat l'autre sur M. Albert, de Cognac, par M. Jules Pellisson. Divers autres travaux ont été communiqués à l'assemblée : *La Rochelle au temps de Charles VII, à propos d'une relation rochelaise sur Jeanne-d'Arc,* par M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure ; *le prieuré et la seigneurie de Dorion,* en la commune de Chaniers, par M. P.-B. Barraud, de Cognac ; une note de M. Eutrope Jouan, de Mortagne, sur le *Chevalier de Méré*, l'ami de Pascal et de madame de Maintenon, où l'auteur prouve que ce seigneur a possédé le fief de Plassac dans la paroisse d'Épargnes ; un mémoire par lequel M. Jules Pellisson, avocat, sous-bibliothécaire de la ville de Cognac, démontre que *Charles de Sainte-Maure, duc de Montauzier*, était né au château de Montauzier, dont on voit encore les ruines à Baignes-Sainte-Radégonde, et non à Sainte-Maure, en Touraine, comme le prétendent quelques écrivains ; enfin une savante dissertation de M. Georges Musset sur *l'établissement des greffes des insinuations ecclésiastiques*, à propos d'un registre des insinuations de Saintes.

M. de Clervaux émet l'avis, dans le cas où l'on pourrait publier deux volumes dans la même année, d'en consacrer un à des travaux purement historiques.

M. Audiat répond que le but de la Société est de publier

Digitized by Google

des textes et non des mémoires ; et que si, d'après le règlement, quelques mémoires peuvent être publiés, c'est au comité de publication qu'appartient exclusivement le droit de composer les volumes.

Il a ensuite été procédé à l'élection, pour deux ans, des membres du bureau et du comité de publication.

AVIS ET NOUVELLES

La Charente-Inférieure du 24 février, contient un compte-rendu du IV^e^ volume de la Société des *Archives*, reproduit par la *Volonté nationale*, de Saint-Jean-d'Angély, du 3 mars.

—

Ont rendu compte du *Bulletin : l'Avenir* de Surgères, du 23 février 1878 ; le *Courrier des deux Charentes* du 31 janvier, et du 24 mars ; le *Rappel charentais*, du 24 février ; la *Revue de Gascogne* (février 1878) qui, avec trop d'indulgence et d'amabilité, déclare notre modeste publication « digne de servir de modèle à ses rivales de tous les départements. »

—

Ont rendu compte de la séance générale du 27 février : le *Courrier des deux Charentes*, du 7 mars ; l'*Avenir*, de Surgères ; l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, du 9 mars ; la *Charente-Inférieure* ; le *Rappel charentais* ; l'*Ere nouvelle*, de Cognac ; le *Progrès*, du 10 mars ; le *Bulletin religieux*, de La Rochelle, du 16, et la *Chronique charentaise*, du 17.

—

Le *Bulletin* est sous la direction et la responsabilité du secrétaire de la Société.

—

Aux termes de l'article II du règlement, la cotisation des membres de la Société doit être versée dans les deux premiers mois de l'année. Il y a des membres qui n'ont pas encore versé l'annuité de 1878. Le nombre des exemplaires dépendant du nombre des souscripteurs, il est indispensable que nous sachions dès le commencement de l'annee, à quel chiffre nous tirerons le volume de 1878, V^e^ de la collection.

—

Digitized by Google

La Société a l'espoir de publier cette année deux volumes au lieu d'un ; cela dépendra beaucoup de l'empressement que les membres mettront à acquitter leur cotisation et de leur zèle à gagner de nouveaux souscripteurs. Ceux qui n'auront pas acquittés toutes leurs cotisations avant le 1er mai, y compris celle de 1878, due depuis plus d'un mois, n'auront pas droit aux volumes à venir.

—

Plusieurs communes, qui ont souscrit aux volumes de la Société, sont en retard pour verser leur cotisation. Nous n'adressons le volume qu'aux ayant-droit, c'est-à-dire à qui a payé l'annuité que représente ce volume. MM. les maires sont priés de vouloir bien, en faisant retirer le volume paru, solder les cotisations en retard. Ils peuvent envoyer la somme avec un mandat, que le trésorier leur renverra après l'avoir acquitté. Pour n'avoir pas de lacune dans la collection, il sera bon d'inscrire au budget primitif de 1879 la somme de 12 fr. pour le volume de 1879 et, au budget supplétif, la somme de 12 fr. pour le volume de 1878, si elle n'était point portée au budget de 1878.

—

Le *Bulletin* de la Société des *Archives* n'est pas un journal, destiné à informer ses lecteurs de ce qui se passe chaque jour. Il serait vite dépassé par les périodiques qui paraissent chaque jour ou même chaque semaine, puisque sa publicité est trimestrielle. Par conséquent sous la rubrique, *Nouvelles*, il ne faut point chercher des faits, qu'il serait le premier à raconter. Notre œuvre est essentiellement historique. Nous ne mentionnons donc, que ce qui a ce caractère ou qui peut intéresser les membres de la Société soit individuellement, soit dans l'ensemble, sans avoir la prétention de devancer les journaux ou même sans songer à leur apprendre quelque chose. Il ne faudrait donc pas s'étonner si nos nouvelles étaient quelques fois vieilles de plusieurs mois.

—

Dans sa circulaire du 31 janvier dernier, M. le ministre de l'instruction publique, annonce qu'à l'occasion de l'exposition universelle aurait lieu, à Paris, au mois de septembre prochain, un congrès international des sociétés savantes. Ce projet ne sera pas un obstacle aux réunions ordinaires, tenues dans les vacances de Pâques. Des lectures et des conférences publiques seront donc faites à la Sorbonne, les 24, 25 et 26 avril. Les mémoires devront être envoyés au ministre un mois au moins à l'avance, après qu'ils auront été approuvés par une société savante. Ils devront

Digitized by Google

principalement traiter des annales, des institutions, de la littérature et des antiquités nationales. La période contemporaine, à partir de 1789, reste en dehors du programme. Les travaux imprimés, quels qu'ils soient, ne sont pas admis. Tout envoi qui ne remplira pas ces conditions, ou qui parviendra au ministère après le 24 mars, sera rigoureusement écarté. Quant aux mémoires qui y auront satisfait, ils seront soumis au comité, qui désignera ceux dont il sera donné lecture en séance publique. La durée de chaque lecture ne saurait dépasser vingt minutes. Quand les mémoires seront trop étendus, les auteurs se borneront à en donner un résumé.

Dans la section des sciences, les savants pourront être admis à exposer, soit verbalement, soit par écrit, les résultats de leurs recherches, lors même que ces travaux ne seraient pas inédits, mais à la condition que la publication n'en aurait pas été faite antérieurement à la réunion de 1877. Chaque auteur devra adresser, avant le 8 avril, l'indication précise du sujet de la communication qu'il se propose de faire. Leur durée ne pourra dépasser quinze ou vingt minutes.

Des billets à prix réduit seront délivrés par les compagnies des chemins de fer, aux délégués désignés par les sociétés pour les représenter.

—

Dans sa séance semestrielle du 8 novembre dernier, la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure a entendu la lecture d'un travail de M. Eutrope Jouan, de Mortagne*, sur la commune d'Arces près Cozes, et d'un compte-rendu de M. l'abbé Eutrope Vallée sur les *Tableaux topographiques des lieux saints*, de M. l'abbé Letard, curé de Saint-Simon-de-Bordes.

—

La commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure a renouvelé, dans la même séance, son bureau qui se trouve ainsi composé pour l'année 1878 : *Présidents d'honneur*, M. le baron Eschasseriaux, député, et M. l'abbé J. Lacurie ; *président*, M. l'abbé Julien-Laferrière, aumônier du collége de Saintes; *vice-président*, M. H. de Tilly, maire de Pessines; *secrétaire*, M. Marcel de Fonrémis ; *secrétaire-adjoint*, M. l'abbé E. Vallée, et *trésorier*, M. André Taillasson, pharmacien.

—

Un tableau publié par le *Journal officiel* du 13 juillet 1877 établit, qu'en 1875-1876 le nombre des écoles publiques laïques, pour la Charente-Inférieure, était de 316 spéciales aux garçons, 224 spé-

Digitized by Google

ciales aux filles, 134 mixtes ; en outre 5 écoles libres tenaient lieu d'écoles publiques, 1 pour les garçons, 3 pour les filles, 1 mixte ; il y avait dix écoles de hameau. Les écoles publiques congréganistes étaient : 5 spéciales aux garçons, 64 aux filles, 3 mixtes ; 8 écoles libres spéciales aux filles, tenaient lieu d'écoles publiques. En tout, 679 écoles publiques et écoles libres tenant lieu d'écoles publiques tenues par les laïques, 81 par les congréganistes. Les écoles laïques étaient : 26 pour les garçons, 78 pour les filles, 3 mixtes ; et les congréganistes : 3 garçons, 60 filles, 1 mixte.

Le nombre des instituteurs laïques dans les écoles publiques était : 437 titulaires et 96 adjoints ; des instituteurs congréganistes : 5 titulaires et 17 adjoints. Les institutrices laïques : 247 titulaires et 27 adjointes ; congréganistes : 27 titulaires, et 22 adjointes.

Le nombre des religieuses vouées à l'enseignement public ou privé, était pour les titulaires : 66 publiques et 67 privées ; et pour les adjointes, de 97 publiques et 210 libres.

—

M. le ministre de l'instruction publique a souscrit à l'ouvrage de M. Louis Audiat : *Nicolas Pasquier*, lieutenant général à Cognac, (seigneur de Balanzac et de Mainxe et maître des requêtes), étude sur sa vie et ses travaux ; un vol. in-8°, Paris, Didier, 1877, 2e édition.

—

D'après le rapport adressé au ministre de l'instruction publique par M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, le dépôt légal a fait arriver à cet établissement, en 1876, environ 45,300 articles, dont la Charente a fourni 69, et la Charente-Inférieure 132. (*Journal officiel* du 27 Juin 1877.)

—

Nous avons à enregistrer la mort de M. l'abbé J.-B. Rochet, chanoine honoraire, curé-doyen de Cozes, décédé le 29 décembre dernier, auteur d'une *Histoire de Saint-Jean-Chrysostôme*, et celle de M. l'abbé P. Augustin Petit, doyen du chapitre de la cathédrale de La Rochelle, décédé le 16 février. Il a écrit de nombreux ouvrages, dont la liste a été imprimée à La Rochelle, par Drouineau, 8°, 4 p. Voir dans le *Bulletin religieux*, du 5 janvier 1878, l'article nécrologique consacré à l'abbé Rochet ; et dans celui du 2 mars, celui de l'abbé A. Petit.

—

Digitized by Google

Etat de l'impression du V^e^ volume des *Archives* : Feuilles 2-5 en bons à tirer ; 6-9 en épreuves.

—

Nous apprenons la mort de M. Pierre-Simon Callot, ancien maire de La Rochelle. Le prochain n° du *Bulletin* lui consacrera un article.

—

M. le marquis Elie de Dampierre,* ancien député des Landes, ancien conseiller général de la Charente-Inférieure, lauréat de la prime d'honneur agricole, a été nommé président de la Société des agriculteurs de France, en remplacement de M. Drouyn de Lhuys.

—

Dans la séance administrative du 27 décembre, *la Société française d'archéologie*, a nommé membre de la Société M. l'abbé Mongis,* curé d'Angoulins.

—

Par décret du Président de la République, en date du 7 février 1878, M. Paul Duret, de Saint-Jean-d'Angély,* conseiller à la Cour d'appel de Rennes, 40 ans de services, été nommé chevalier de la Légion d'honneur. (*Journal officiel* du 8 février.)

—

Dans sa séance publique du 22 décembre, présidée par M. Beltrémieux qui a lu son rapport sur les travaux de l'année, l'Académie de la Rochelle a distribué les médailles de météréologie. Elles ont été accordées à MM. *Appraillé*, professeur à l'école normale de Lagord ; *Bourdeau*, instituteur communal à Villars-les-Bois, et *Thomazeau*, instituteur communal à Montlieu. La grande médaille d'argent offerte par la ville de La Rochelle, pour la section des sciences naturelles (botanique), a été obtenue par M. *Foucaud*, instituteur à Saint-Christophe. Un concours de poésie avait aussi été ouvert par *la Société littéraire*. Le genre admis était le triolet. Sur quarante-cinq concurrents, trois ont été couronnés : M. Gabriel *Marc*, de Paris (1^re^ médaille), pour sa *Glaneuse ;* M. Alexandre *Vincent*, de Niort (2^e^ médaille), pour sa *Visite au village* ; M Paul *Collin*, de Paris, pour sa *Causerie*. Il y a eu plusieurs lectures : 1° Le rapport de M. le secrétaire perpétuel sur le concours de poésie ; 2° Le travail de M. Drouineau fils, l'*Hygiène appliquée aux maisons d'école* ; 3° *Le rôle de La Rochelle sous Charles VII*, par M. de Richemond ; et 4° *L'instinct maternel chez les insectes*, par M. Lusson.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. Henri Dupuy, pharmacien à Cognac, est décédé dans cette ville le 10 janvier dernier, après une longue maladie. Il était né à Jarnac, le 14 janvier 1833. Il fit ses études à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges, où il soutint, le 9 septembre 1859, ses *Synthèses de pharmacie et de chimie* (Limoges, imp. Chatras, in-4°, 12 pages). Il était juge suppléant au tribunal de commerce de Cognac, vice-président honoraire de la Société de bienfaisance mutuelle, président de la Société de panification, membre du jury médical, membre de plusieurs sociétés musicales et de plusieurs sociétés de bienfaisance.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Indicateur de Cognac (L'), 23 décembre 1877, publie : *Un noël Bordelais*, par M. J. P. (Jules Pellisson).

Magasin pittoresque, XLV^e^ année juillet 1877, p. 209 : *Le château d'Usson en Saintonge* (Charente-Inférieure) ; dessin de M. Lancelot, représentant le pigeonnier ; texte de M. Louis Audiat. Quelques fautes typographiques : la *fraie* pour *fuie* ; *Robaine* pour *Rabaine*, *Romane* pour *Ransanne*.

Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon, de Vabres, de Clermont, d'Uzès et de Mende (abbé de Saint-Jean-d'Angély, 1346), par l'abbé Albanès ; Marseille, Lebon, 1877, 8°.

Nouveau journal, 1^re^ année, n° 44, (11 octobre 1877) : *Un tour de France : Saintes*, article reproduit dans le *Courrier des Deux Charentes*, de Saintes, 9 décembre 1877, avec de notables additions par M. E. V.

Revue de l'Agenais (La), livraisons d'août et septembre 1877, contient p. 333-363 : *Un petit-neveu de Chateaubriand, sous-préfet de Marmande* ; *M. E. de Blossac*, par M. Louis Audiat.

Revue (La) *des sociétés savantes des départements*, tome v, avril 1877, qui a paru en mars 1878, contient les rapports sur les lectures faites en 1876 à la Sorbonne. Nous y trouvons mentionnés ou analysés : (page 501), *Notice sur le traité qui a pour titre* : « Processus sive negociandi modi themata sermo-

Digitized by Google

num, de Jean de La Rochelle », par M. Henry Luguet, de l'île d'Oleron, professeur de philosophie au collége de Saintes ; (puis p. 313), *Des fêtes dans la Charente-Inférieure au XIX^e^ siècle*, par M. Eugène Lemarié, de Saint-Jean-d'Angély ; *Le présidial de La Rochelle*, par M. Georges Musset, de Thairé, et (page 444), *Mémoire sur les sépultures d'Angoulins, près La Rochelle, découvertes en 1875 et 1876*, par M. l'abbé Mongis, curé d'Angoulins, tous les trois membres de la Société des *Archives*.

Tablettes (Les) *des bibliophiles de Guyenne*, t. II, XVII-397 p. (Bordeaux, impr. d'Em. Crugy, 1877, 8°), contiennent : *Inventaire de la collection des ouvrages et documents sur Michel de Montagne*, par Gabriel Richou, et *lettres inédites de Françoise de La Chassagne*, par M. Jules Delpit ;* ouvrage magnifiquement imprimé, où se trouve l'indication de tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à l'auteur des *Essais*, et qui, réuni par le D^r^ J.-F. Payen, est aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale. Nous y relevons quelques indications intéressantes pour nous : Vue de Brouage ; château de Condé (Charente-Inférieure); (?) tour de Cordouan ; maison de Henri II et de Diane de Poitiers, à La Rochelle ; Saint-Jean-d'Angély ; puis des pièces manuscrites des de Pons, de Diane d'Angoulême, Guy et Léonor Chabot, François d'Epinay-Saint-Luc, les Grailly, les Montaigne, François de Jussas, Epernon, Bernard *de* Palissy, Estienne Pasquier, etc... Compte-rendu par M. G. Brunet, dans le *Folybiblion* de janvier 1878, page 161.

Tablettes (Les) *des Charentes*, de Rochefort, 12 décembre 1877, reproduisent de la *Gazette de France* l'article nécrologique de M. le marquis de Dampierre, ancien député, sur M. le comte Gustave de Saint-Légier d'Orignac. Voir aussi, dans le *Courrier des deux Charentes*, du 9 décembre, un article par E. V. et dans le n° du 23, un autre article signé : « Comtesse Euphémie de Saint-Légier. »

QUESTIONS ET RÉPONSES

Comme on l'a pu voir déjà, la direction du *Bulletin* laisse à chacun des collaborateurs la liberté et aussi la responsabilité de ses appréciations. Chacun expose ici les solutions qu'il croit bon-

Digitized by Google

nes ; et elle ne prétend pas se faire juge entre les opinions contraires. Il y a des étymologies qu'elle trouve mauvaises ; elle les insère, avec l'espoir que d'autres en viendront montrer la fausseté, ainsi que cela a eu lieu plus d'une fois. Il est inutile d'ajouter que personne n'est responsable de l'opinion émise, personne... que l'auteur lui-même.

RÉPONSES

N° XIX, p. 51 et 106. *Le nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud.* — Un des hommes qui ont le plus vécu dans l'intimité de Gombauld, Conrart, en l'*Avertissement* qu'il a mis en tête des « *Traitez et Lettres de feu M. de Gombaud, touchant la Religion.* (*A la sphère*) *A Amsterdam, chez Pierre Lanclume. M. DC. LXIX. In-12*, volume imprimé par conséquent 3 ans après la mort de son confrère à l'Académie, semble trancher la question tout simplement par un trait d'union, à moins que ce signe ne soit là encore une faute de l'imprimeur, déjà coupable d'avoir supprimé l'avant dernière lettre du nom de notre compatriote.

Quoiqu'il en soit, l'avertissement de Conrart porte ceci : « Jean-Oger de Gombaud étoit gentilhomme de Xaintonge.... et sentant son homme de qualité.... »

Pour Conrart, si je m'en rapporte au trait d'union qui relie les mots *Jean* et *Oger*, Gombauld est le nom patronymique. Sans vouloir me prononcer définitivement, puisque les documents précis font encore défaut, j'ajouterai qu'il n'existe sur la côte saintongeaise aucune famille du nom d'Oger ou Ogier appartenant à la noblesse ou lui touchant de près par sa situation et ses alliances, au lieu qu'on y rencontre dans ces conditions les Gombauld du présidial de Saintes, dont étaient les deux avocats du roi Pierre et Abel Gombauld, de 1588 à 1632 (1), et les sieurs de La Croix en Arvert. LA MORINERIE.

N° XX, p. 81. *Origine de la noblesse des Daguesseau.* — Armand Maichin et la *Biographie saintongeaise* sont dans l'erreur, en faisant remonter la noblesse des Daguesseau à la mairie de Pierre Daguesseau de 1542 ; en voici la preuve : Le corps de ville de Saint-Jean d'Angély, était composé de cent membres, dont les vingt-cinq premiers (le maire, 12 échevins et 12 conseillers) étaient anoblis par leur charge. Ils ne jouissaient des priviléges de la noblesse que pendant la durée de leurs fonctions et ils ne transmettaient la noblesse à leur postérité, qu'au-

(1) Dates extrêmes où je les rencontre en fonctions.

Digitized by Google

tant qu'ils mouraient en charge. Les soixante-quinze autres membres, appelés « pairs » étaient seulement dispensés des commissions et charges publiques qui ne dépendaient pas de la commune. Ceux des membres nobles de l'échevinage, qui se livraient au commerce, pouvaient continuer leurs opérations sans déroger ; mais leurs héritiers devaient vivre noblement à peine de déchéance. Enfin il était d'usage de conférer au maire ancien, qui n'était que pair, la première place d'échevin ou de conseiller vacante, afin de lui conserver la noblesse (1). Or Pierre Daguesseau, lieutenant général civil et criminel au siége de Saint-Jean-d'Angély, n'était que pair lorsqu'il fut élu maire en 1542. En 1550 il prend encore cette qualité dans l'opposition qu'il fit, le 23 juin, (2) à la nomination comme échevin et conseiller de deux de ses collégues du corps de ville, dans le but évident d'être nommé lui-même à une de ces deux places, par priorité, en sa qualité de maire ancien. Ses concurrents de leur côté opposaient à ses prétentions un édit du roi défendant aux « officiers de robe longue » de faire partie des communautés des villes.

Il ressort évidemment de ces faits que Pierre Daguessean, en reprenant sa place de pair après sa mairie de 1562, avait cessé de jouir des priviléges de la noblesse ; qu'il était encore pair en 1550, et que ce n'est qu'après cette date qu'il a pu être anobli et peut-être seulement après sa seconde mairie de 1563, en obtenant sa nomination à l'échevinage. En admettant cette dernière supposition, et que mourant en charge, il ait transmis la noblesse à sa postérité, le François Daguesseau, de Lainé, en se livrant au commerce, ayant dérogé et perdu sa noblesse de naissance, a fort bien pu, en 1597, en acquérir une nouvelle, comme récompense des services qu'il avait rendus au roi lors de la reddition d'Amiens.

L.-C. SAUDAU.

N° XXIV, p. 82 et 108. *La maison de Dominique du Bourg.* — « 1637, 22 avril. R. P. Henri Gatuel, docteur en théologie et prieur du couvent des frères prêcheurs de la ville de Xaintes, s'oppose à ce que noble homme Joachim du Bourg, receveur des tailles en Xaintonge, bâtisse auprès dudit couvent et au bout du couchant d'icelui, sinon en laissant une allée de 9 pieds depuis le logement dudit couvent jusques à la rue publique, en passant tout au long dudit bout d'église, pour avoir une porte à sortir en ladite rue et un ruisseau pour écouler les ordures et immondices

(1) Archives de Saint-Jean-d'Angély. A A n° 36.
(2) Archives de Saint-Jean-d'Angély. B B. n° 41.

Digitized by Google

de la cuisine et de l'évier, ainsi que le tout était de tout temps et ancienneté et jusques à un an passé seulement, que ledit sieur de Bourg a commencé d'usurper ladite allée et fermer ladite porte sur la rue, au grand préjudice et incommodité dudit couvent, dans lequel retiennent toutes lesdites immondices et ordures depuis l'usurpation d'icelle allée; protestant ledit sieur prieur; etc. Et advenant le 10 décembre 1638, frère Jehan Chapelan, sous-prieur dudit couvent, se désiste au nom du conseil dudit couvent et prieuré, de l'opposition ci-dessus faite par ledit frère Gatuel, dont acte, etc. (*Minutes de Limousin.*)

On se demande si ces indications plus qu'embrouillées sont de nature à infirmer ou à corroborer le système de réponse adopté par M. P.-B. B., page 108 du *Bulletin*, qui pose la maison des du Bourg sur l'emplacement aujourd'hui occupé par la maison Briault. Il est dit, dans un autre passage du *Bulletin* (à propos de la *rue Juive*), que l'ancien hôtel du Bourg ne serait autre que celui possédé par M. de B. A., rue Vieille-Prison. Tout porte à croire que ce propriétaire, à titre héréditaire, possède quelques documents décisifs sur cette question; nous faisons appel à son obligeance et à son érudition. Les « petits livres » ne pourraient rien ici en faveur « des grands savants. » M.

N° XXIV, p. 82. *Les prisons royales à Saintes.* — « 1630, le 18 décembre, étant dans la Grand'Rue, au-devant de la porte de la conciergerie dudit Saintes, s'est présenté Fr ançois Angibaud, écuyer, sieur de La Potinière (1), conseiller du roi et prévôt provincial de la maréchaussée de Xaintonge, lequel, parlant à N. Lafargue, femme de Pierre Perruchon, concierge desdites prisons, l'a sommée et interpellée d'ouvrir lesdites prisons pour qu'il écroue le nommé Brelaye, ci-devant religieux de l'abbaye de Bassac, qu'il avait constitué prisonnier à la requête de M. Blanchard, lieutenant particulier au présidial de Xaintes; qui avait été pris et saisi avec le nommé Badiffe, fils du sieur Badiffe, avocat en cette ville, dans la maison du sieur Blanchard, chantre dudit Xaintes, en sa maison de ladite chanterie, en ladite ville, et qui était renfermé dans icelle pour voler et dérober ce qui était en ladite maison; laquelle Delafargue aurait répondu, en parlant

(1) Il était décédé avant le 22 février 1637, que sa veuve, Catherine Blanchard, afferme une maison à elle appartenant et située au-devant de la Poissonnerie, faisant coin de rue, au prix de cent livres tournois par an.— Ce doit être la maison qui de nos jours appartenait au docteur Viaud, en la rue aux Herbes, et qui avait appartenu à madame de La Taste, née Dangibaud.

Digitized by Google

par la fenêtre de la chambre haute de ladite conciergerie, que son mari était malade au lit et qu'elle n'ouvrirait pas la porte, et qu'elle n'avait que faire desdits prisonniers ; ce que ledit sieur Angibaud a pris pour refus, et proteste contre ledit Perruchon et sa femme de tout ce qu'il peut et doit protester et de s'en plaindre à Messieurs les présidiaux dudit Xaintes et autres qu'il appartiendra ; dont il a requis acte audit notaire, qui le lui a octroyé pour lui servir et valoir, etc. Fait en présence de Jehan Adam, archer, et Louis Garnier, marchand, demeurans à Xaintes.» LIMOUZIN, *notaire à Xaintes.* — Donc, les prisons royales étaient situées en la Grand'Rue. R. CH. S.

3° *La maison de Jean Bichon.* — Le 6 septembre 1618, a lieu un échange entre honorable homme maître Charles Fourestier, avocat au Parlement de Bordeaux, demeurant en la ville de Cougnac, d'une part, et Jehan Bichon, maître imprimeur, et honnête femme Marie Fourestier, sa femme, sœur dudit Charles, demeurans à Xaintes, d'autre part, sçavoir : Ledit Fourestier cède aux dits Bichon et Fourestier, une maison tubliée, avec ses appartenances et dépendances, située en la présente ville de Xaintes, *rue des Jacobins*, tenue à rente, *avec celle appartenant à la dite Fourestier*, du prieur. ... (rongé ; peut-être « *du dit lieu* », car le supérieur des Jacobins avait le titre de prieur), au devoir de 12 deniers, confrontant d'un bout [à la] susdite rue des Jacobins, d'un côté et d'un bout à la maison, fourniou et autres appartenances de la maison des héritiers de feu maître Pierre Merlat, avocat à Xaintes ; d'autre côté, *à la maison de ladite Fourestier*, et tout ainsi qu'elle a été délaissée audit Charles Fourestier par le contrat de partage fait avec ladite Marie Fourestier, sa sœur, des biens de défunts maître Anthoine Fourestier, notaire royal, et Philippe Reparon, sa femme, en date du 25 février 1612, reçu Tourneur, notaire royal ; et en retour lesdits Bichon et Fourestier, sadite femme, délaissent audit Charles Fourestier, le nombre de 8 journaux, 80 carreaux de terre labourable, situés en la paroisse Saint-Vivien-lès-Xaintes, seigneurie de Bellivet, tenus à l'agrier au huitain des fruits de la dite seigneurie de Bellivet et Roumefort, et droit d'a... de deux picotins d'avoine par journal, confrontant d'un côté à la terre de Michel Piocheau, d'autre, à celle de Bourseiquot, d'un bout aux terres des Guiets et Danyaux ; plus, deux loppins de pré, situés en la prairie de la Pommeraye, tenus à rente du prieur du dit lieu, au devoir que les parties n'ont pu déclarer. Et la maison cédée à Bichon et à sa

Digitized by Google

femme, étant de plus grande valeur que les terres et prés cédés par eux, ils donnent en récompense audit Fourestier la somme de 280 livres tournois, dont 80 payées comptant, et les 200 restant payables, 100 à la Saint-Jean-Baptiste 1619, et 100 à la Saint-Jean-Baptiste 1620. Fait et passé à Xaintes en la susdite maison apparten... (rongé) le six septembre 1618, en présence de Joachim Loquet, procureur au siége présidial dudit Xaintes, et Jacques Poinsot. C. FOURESTIER. LOQUET. MARIE FOURESTIER. BICHON. JACQUES POINSOT. BERTAULD, *notaire royal*.

[1] N° XXVI, p. 82 et 109. *Origine du mot* cayen, *épithète malsonnante.— La chronique charentaise*, de Saint-Jean-d'Angély, dans son n° du 21 octobre 1876 (3e année, n° 17),— article (de M. E. D.), reproduit en résumé par le *Bulletin religieux*, de La Rochelle, 11 novembre 1876, p. 221), — recherchant l'origine du mot *cayen* usité en Saintonge comme épithète malsonnante, prétend que ce mot date de 1763-1767, où des étrangers, flamands et allemands, attendant leur embarquement pour *Cayenne*, se livraient à Rochefort et aux environs à toute espèce de méfaits. Un *cayen*, c'est donc un malfaiteur en destination de Cayenne. Or, il est facile de montrer la fausseté de cette étymologie. D'abord Cayenne ne commença à être lieu de déportation que sous le Directoire (1797). Puis les 12,000 émigrants, colons volontaires, qui furent envoyés par le gouvernement français en 1763, sortaient pour la plupart de l'Alsace et de la Lorraine. Ensuite le mot *cayenne* est usité à Brest et en général dans les ports maritimes, où il signifie une caserne qui reçoit les marins levés pour le service, et aussi la cuisine commune où les équipages des bâtiments de guerre font cuire leurs aliments durant l'armement et le désarmement. C'est le sens que donne, t. II, p. 252, l'*Encyclopédie militaire et maritime* du comte de Chesnel, copié par M. Littré dans son *Dictionnaire de la langue française*. De plus, en Berry la *caïenne* ou *caillenne* est une espèce de calotte à large fond carré qui sert de charpente à la coiffure des paysannes de la Vallée-Noire, aux environs de La Châtre, semblable du reste à celle que portait Anne de Bretagne à la cour. « Sur le derrière de sa tête, dit Georges Sand, (*La petite Fadette*) la *cayenne* retombait jusque sur son cou. » Le vin de *caillenne* est, dans cette province, un vin qui ne peut troubler qu'une tête de femme. Voir, t. I, p. 197, le *Glossaire du centre de la France* par le comte Jaubert. A Rochefort, dans l'arsenal, une cayenne est la cuisine dont il est question plus haut, et au dehors, c'est une espèce de chai qui sert de lieu de

Digitized by Google

décharge. Mais, dans Ducange, CAYA est *domus*, la maison, le chai, l'ouvroir, le cellier. Une pièce de 1378 le montre bien : « Le guet qui estoit sur les murs et sur les *caennes*. » On voit donc que le mot *cayenne* ne date pas de 1763, puisqu'on le trouve dès le XIV^e^ siècle. Or, qui ne comprend que *cayen*, c'est l'habitant de la *cayenne*, comme paysan est l'habitant du pays ? La cayenne étant une pauvre maison, un chétif logis, une cabine, celui qui y gîte obtiendra moins de considération que l'hôte d'un palais. De là, le sens méprisant attaché au mot *cayen*. M. P. Jônain, dans son *Dictionnaire du patois saintongeais*, p. 90, fait dériver *cayen* de *payen*, et dit que c'est une « injure adressée au paysan par le militaire, comme aussi *pékin*. Et, en effet, ajoute-t-il pour raison, le soldat, sous l'obéissance passive, est le catholique par excellence. La France le prouve trop bien quelquefois. » On ne s'attendait guère à voir le catholicisme en jeu dans une question d'étymologie. L'auteur ne se refuse pas le petit mot pour rire : car, par une contradiction qui saute aux yeux, il met plus bas : « CAYENNE, pauvre cabane. » Pour nous, le cayen est donc l'habitant de la cayenne, et la cayenne une espèce de taudis, primitivement une petite maison qu'a, à un moment, imitée la coiffure des femmes. Louis AUDIAT.

N° XXVIII, p. 110. *Théophile Rossel, pasteur à Saintes.* — On lit dans *le Diaire* de Merlin : « Le dernier may 1607, a presché en ceste ville (de La Rochelle) M. Théophile Roussel, dit La Rosée, qui avoit reçu l'imposition des mains en son église de Barbezieux, le 20 may audit an. Il a fort contenté nostre église. »

N.

Théophile Rossel, ministre à Saintes, et Paul Jacquot sont témoins au contrat de mariage (reçu l'aboul, notaire à Saintes, le 5 janvier 1650) de François d'Ocoy, écuyer sieur de Saint-Trojan, et d'Anne Gombauld. François d'Ocoy était fils de Jean-Casimir d'Ocooy, chevalier, seigneur de Couvrelles, Saint-Trojan, Saint-Bris, du fief de Rochefort et des marais de Bazauge en partie, et Anne Gombauld était fille de feu Abel Gombauld, conseiller et avocat du roi au siége de Saintes, et de Marie Jousselin. J.

Consulter la *France protestante*, t. IX, p. 6. A. B.

N° XXXI. *Date et durée de l'institution d'un présidial à Marennes.* — L'institution de la sénéchaussée et siége présidial de Marennes eut lieu en vertu d'un édit de novembre 1639. Cette sénéchaussée comprenait 55 paroisses distraites de celles de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély. Par suite de l'opposition du comte

Digitized by Google

de Marennes, de l'abbesse de Saintes, des officiers du présidial de Saintes et du siége royal de Saint-Jean-d'Angély, l'exécution de l'édit fut retardée jusqu'en 1646. Au bout de 20 années d'existence environ, le présidial de Marennes fut supprimé. Un édit de mars 1667 en prononça la suppression. Le premier président et lieutenant général du siége fut Jacques de Saint-Mathieu, seigneur de la Movinière, et le dernier Pierre Chertemps, seigneur de Seuil. L'hôtel du présidial était situé rue du Marais; il passa à la famille de Richier. En 1770, on voyait au-dessus de la porte d'entrée les armes du roi, au-dessous des armoiries royales celles des Richier. A l'intérieur on remarquait la salle du conseil décorée de l'écusson de France accompagné de devises et d'emblèmes relatifs à la couronne. LA MORINERIE.

N° XXXIII, page 111. *Les* campanes *de la Commission des arts.* — Le mot *campane* a plusieurs significations; c'est une ceinture de soie ornée de petites clochettes; c'est un ornement de sculpture à houppes en formes de clochettes; c'est aussi une chaudière pour cuire le savon; enfin, selon M. Littré, c'est aussi une tumeur arrondie qui se développe au jarret du cheval. Mais tous ces sens dépendent du mot étymologique CAMPANA, qui veut dire *cloche.* Or, comment *5 campanes* auraient-elles coûté à Saint-Eutrope 10,629 fr. 05 centimes, et à Plassay une *campane*, 146 fr. 25 seulement? D'autant que la cloche qu'on peut avoir pour 146 fr. ne serait pas bien grosse, même en y ajoutant les 25 centimes, et qu'elle pèserait certainement moins au cou de la jument de Gargantua que le bourdon de Notre-Dame. Et puis la Commission des arts fournit-elle des clochettes à toutes les églises du département? De quelque côté qu'on l'envisage, la question est difficile. Je verrais volontiers, dans le texte imprimé, une coquille, mais une coquille neuf fois répétée. Si on lisait par exemple, *campagnes* au lieu de *campanes*, on verrait très bien qu'on a pu faire des travaux de restauration en 2 ou 3 campagnes, c'est-à-dire saisons. L. DE L.

N° XXXIV, p. 111. *La couronne murale sur le blason des villes.* — La couronne murale à créneaux est une invention de l'Empire. D'après le décret impérial du 9 mars 1809 et l'*Armorial général de l'Empire français* par Henry Simon, les bonnes villes de premier ordre eurent « une couronne murale à sept créneaux d'or, sommée d'une aigle naissante pour cimier... » et « celles de second ordre une couronne murale à cinq créneaux d'argent pour cimier. » Voir page 431 le 1er vol. des *Archives*

Digitized by Google

historiques de la Saintonge, où se trouvent ces indications, et partant la réponse à la question. Avant cette date, les villes sommaient leur écu d'une couronne — de marquis, comte, duc baron - selon qu'elles étaient chefs-lieux d'un marquisat, d'un comté, d'un duché, d'une baronnie. M. Tisserand, qui a publié deux gros et splendides volumes sur *Les armoiries de la ville Paris*, déclare, tome I, page 90, que les couronnes murales « n'ont guère commencé à être en usage que dans les premières annnées de notre siècle, lorsqu'on réglementa les armoiries des villes et des nouveaux nobles créés par Napoléon Ier. » Cependant le savant auteur ajoute que « sur le plan de Bretez, dit plan de Turgot, les armoiries de Paris sont surmontées d'*une sorte* de couron e murale. » C'est le seul exemple qu'il a trouvé de couronne murale antérieure à l'Empire; et encore n'est-ce qu'*une sorte* de couronne. Donc la couronne murale, datant de l'Empire, est anti-héraldique. Chevillard, qui est une autorité en la matière, met une couronne ducale, comtale, baronnale, etc. C'est ainsi qu'il faut faire. B. N.

La couronne murale est une figure héraldique employée pour distinguer les armoiries des villes de celles des familles. La ville de Saint-Jean-d'Angély la remplace depuis plus de cinq siècles par une couronne royale, en mémoire de ce qu'en 1341, Philippe de Valois la réunit pour toujours à la couronne de de France, pour récompenser ses habitants de leur vaillance et de leur fidélité à la France. L'emblème, dont la ville de Saint-Jean-d'Angély *affuble* ses armoiries, n'est donc pas ridicule, et elle doit conserver avec fierté ce glorieux souvenir d'un passé encore peu connu, mais dont ses archives conservent de nombreux témoignages. L.-C. SAUDAU.

Ainsi que le relate M. Louis Audiat, dans sa notice sur les sceaux, publiée dans le premier volume de la Société des *Archives historiques*, l'origine de la couronne murale comme timbre de l'écusson des villes ne remonte qu'au décret impérial du 17 mai 1809. En ce qui concerne la ville de Rochefort, elle portait, jadis, comme le dit M. Louis Audiat, d'*azur à un rocher d'or, mouvant de la pointe de l'écu, sommé d'une fleur de lys d'or;* l'écusson timbré de la couronne royale. Le conseil municipal de 1809 ignorait-il l'existence de ces armoiries? les considérait-il comme nulles parce qu'elles n'étaient pas consacrées par des lettres patentes régulières, ou a-t-il seulement voulu s'attirer les bonnes grâces de l'Empire en répudiant tout souvenir

Digitized by Google

de l'ancien régime? Toujours est-il que, par une délibération du 28 novembre 1809 (1), ses membres votaient à l'unanimité une supplique au gouvernement impérial, afin de voir concéder à la ville des armoiries ayant pour emblèmes, « un rocher, surmonté d'un fort, et au-dessous du rocher, la Charente, dans laquelle serait un vaisseau de guerre, et pour légende : Ville de Rochefort. » En considération de cette demande, l'empereur, sur la proposition du prince archichancelier, octroya à la ville de Rochefort, par décret du 7 janvier 1813, les armoiries suivantes : « *Coupé au premier parti, à dextre des villes de seconde classe, qui est d'azur à un N d'or, surmonté d'une étoile rayonnante du même; à senestre, d'or à la roche de sable sommée d'un fort du même; au deuxième, de sable, soutenu d'une rivière en champagne d'argent, chargée d'un vaisseau de guerre d'or, brochant sur le tout.* » Voulons, dit le décret, que les ornements extérieurs des dites armoiries, ainsi que ceux des villes de même classe, conservent « une couronne murale à cinq créneaux d'argent, pour cimier, traversée en fasce d'un caducée contourné, du même, auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre, d'olivier, l'autre à senestre, de chêne, aussi d'argent, noués et rattachés par des bandelettes d'azur. » Abandonnées en 1815 pour l'ancien écusson royal, ces armoiries reparurent après 1830; mais, comme le fait observer M. Louis Audiat, l'N est devenu à certains moments embarassant, et a été remplacé par l'étoile rayonnante d'azur, parfois même par rien du tout, suivant le bon plaisir du graveur. Il est, du reste, désirable dans l'intérêt des monuments publics que cet N malencontreux soit à jamais proscrit, pour épargner de brutales détériorations aux écussons sculptés sur la pierre, ainsi que cela s'est pratiqué à certaines époques révolutionnaires.

JULES DE SAINT-MARTIN.

(1) En conséquence « Le sieur Imbert, maire de la ville de Rochefort, département de la Charente (sic) s'est retiré par devant notre cousin le Prince archichancelier de l'Empire à l'effet d'obtenir nos lettres patentes portant concession d'armoiries; sur quoi, notre dit cousin le Prince archichancelier de l'Empire a fait vérifier en sa présence, par notre Conseil du sceau des titres, que le Conseil municipal de Rochefort, dans une délibération à laquelle furent présents les sieurs Imbert, maire, Guérin, Tardy, Bouffard, Pelletreau, Choyme, Bonhomme, Papin, Texier, Réjou, Faure, Guay, Fouché, Nivard, Goduc, Jollivet, Vivez, Jousserant, Dupont, Braud, Paslom, Rulland, Brelay, membres du Conseil, et Mollière, secrétaire, a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres patentes portant concession d'armoiries, et que la dite délibération a été approuvée par les autorités administratives compétentes.... » Lettres patentes du 3 janvier 1813, signées : NAPOLÉON et CAMBACÉRÈS.

Digitized by Google

QUESTIONS

N° XXXV. — On demande la date précise de la construction du château du Douhet, et les nom et prénoms du seigneur qui le fit édifier. M. L. T.

N° XXXVI. — En 1722, le comte de Taillebourg (Frédéric-Guillaume de la Trémoille), qualifié « premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne » (*sic*), fait sommation à Antoine de Bobène, écuyer, seigneur du Brandet, demeurant en la paroisse de Saint-Fort-sous-Brouage, d'avoir à lui rendre l'hommage du dit fief du Brandet. Prière à M. Marchegay, si versé dans ces matières, de nous faire savoir à quel titre le comte de Taillebourg était en même temps baron de Tonnay-Boutonne ? Etait-ce comme acquéreur ou comme héritier de cette baronnie en tout ou partie ? N'est-ce pas comme seigneur de Tonnay-Boutonne qu'il se qualifie *premier baron* de Saintonge ? B.

N° XXXVII. — Quel est l'auteur d'une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée *Sainte Eustelle*, et publiée in-12°, à La Rochelle, en 1857 ? G.

N° XXXVIII. — Où était à Saintes le canton des *Forges* ? Pourquoi cette dénomination ? P.-B. B.

VARIÉTÉS

XVI*e siècle*.— On lit sur la couverture d'un registre des minutes de Perraud, notaire royal à Saintes, pour les années 1544-47 : (1)

Au premier lieu de ceste blanche chartre
Dieu y soyt mis, affin que ne m'escarte ;
Et par ainsy fault tousjours estre prest :
Car pas à pas la mor nous suyt de près.

Bon faict sçavoir et bien apprandre :
Car sy tu pers bien et pécune,
Ta sienc qu'on ne peult prandre
Te sert tousjours contre fortune.

(1) Parmi les successeurs de Perraud, nous croyons que l'on peut compter : de Guimbails qui passa un acte en 1609, Verdat en 1610, Bertauld en 1611-1620 et Limousin, en 1627-1640, qui se qualifiait « notaire royal et apostolique. » L'étude de Perraud et de ses successeurs était celle du clergé et particulièrement des chanoines de Saint-Pierre de Saintes. Les minutes de ces notaires sont donc d'un grand secours pour l'historique du chapitre de notre cité. Marquis DE ROCHAVE.

Digitized by Google

Celluy qui prand d'estudier la paine
S'avancera, la chose est bien certaine.
Le paresseulx asne demourera ;
Son faict par tout tel le déclairera

Dames d'houneur é vertueuses,
Qui houneur aymés principalle,
Soyés en grandement sougneuses
Pour l'augmenter en général.

Effans, vous pourès hault monter
Par escripture, je vous assure,
Ainsy la devès fréquanter
Et y metre tout vostre cure.

Fuis donc le train des inffans malureulx ;
Mectz-toy au ranc des bons et vertueulx,
Estudient de ceur et de corraige
Pour acquérir le nom d'ung houme saige.

Donné my fault à l'escollier
Ung coup ou deux dessus ces faisses
Et puys.... (*illisible*).... le dessoubs... (1)
..... (*rongé*). . . . . .

—

Extraits des Registres paroissiaux de Barbezieux. — *Communiqués par M. Jules Pellisson, avocat à Cognac.*

1711, 13 août. — Bénédiction d'une cloche à Barbezieux.

Le 13 aoust 1711, en vertu de la commission à moy adressée par messieurs les grans vicaires de Saintes, j'ay béni nostre seconde cloche soubs le nom de messire Camille Le Tellier, abbé de Louvois, marquis de Barbezieux, et de dame Elisabet Fournet (2), épouse de messire Jean-Louis Charpan-

(1) On conviendra que si la versification est mauvaise, la punition n'est pas d'un style plus relevé.

(2) 15 novembre 1724, inhumation dans l'église d'Elisabeth Fournet, veuve de Jean-Louis Charpentier, seigneur de Chanterenne, conseiller du roi, etc., décédée du jour de devant après avoir avec édification reçu les sacrements ; l'office fait par les curés de Saint-Hilaire, de Xandeville, de Montchaude, de Barret, de la Garde, de Reignac, de Challignac, de Saint-Bonnet, tous les religieux du couvent des Cordeliers et Dumergue, curé de Barbezieux.

Digitized by Google

tier de Chanterenne, commissaire des guerres et séneschal de Barbezieux, qui ont signé avec moy, fors ledit seigneur de Louvois, absent, qui a esté représenté par Camille Charpentier. DESBORDES,(1) *curé.* ELISABETH FOURNET DE CHANTERENNE. CHARPENTIER. DE CHANTERENNE. LÉVÉQUOT, *fabriqueur.*

1734, 15 juin. — Passage à Barbezieux de l'ambassade de France en Espagne.

Le 15e juin 1734 a été fait l'enterrement d'Alexandre, dit Guinée, âgé d'environ quinze ans, More de nation, domestique de M. le comte de Rottembourg, ambassadeur pour le Roy en Espagne, ledit domestique décédé le même jour, après avoir été baptisé dans le danger de mort en son lit par le Père Ranville, (2) cordellier, et ledit domestique a eu pour parrain Alexandre Klingelhofr, écuyer de M. le comte de Rottembourg (3) On n'a fait qu'ondoyer ledit domestique sans aucune autre cérémonie; et ledit enterrement a été fait en présence dudit parein du domestique et de Jean Rabit, sacristain, qui a déclaré ne sçavoir signer. ALEXANDRE KLINGELHÖFER. GARAT, *curé de Barbezieux.* (4)

1781, 18 novembre. — Réjouissances publiques à Barbezieux à l'occasion de la naissance du Dauphin.

Le dimanche dix-huit novembre mille sept cents quatre vingt-un, on chanta dans cette église une messe solemnelle en action de grâces de la naissance de monseigneur le Dauphin, né le vingt-deux du mois précédent. Cette fête fut annoncée

(1) 30 mai 1723, enterrement de Pierre Desbordes, curé de Barbezieux, très regretté de ses paroissiens, âgé de soixante et trois ans, ayant servi la paroisse trente et six ans avec beaucoup de soin, son troupeau vivant avec beaucoup d'édification.

(2) Son nom est Baptin de Ranville.

(3) Coïncidence. Gabrielle-Anne Baudéan de Parabère, sœur de l'abbesse de Saintes, et mariée en 1735 à Frédéric-Rodolphe, comte de Rottembourg, mestre de camp de cavalerie, fut à Saintes, avec l'évêque P. de Lacoré, marraine d'un juif de 50 ans, Daniel Morange, de Metz. Voir *Études et documents relatifs à la ville de Saintes*, p. 45. — L'ambassadeur dont il est question doit être Conrad-Alexandre, comte de Rottembourg, brigadier des armées du roi, son ambassadeur extraordinaire en Espagne et ci-devant ambassadeur auprès du roi de Prusse, né en 1684, fait chevalier du Saint-Esprit en 1729, fils de Nicolas-Frédéric, et marié en 1721.

(4) François Garat, mort le 4 juillet 1763, était curé de Barbezieux depuis le mois d'août 1725.

Digitized by Google

la veille par le son de toutes les cloches. A l'issue des vêpres qui ce jour là ne se dirent qu'à trois heures et demie, on chanta le *Te Deum* avec les oraisons *Pro gratiarum actione* et *Post mulieris partum ;* on alla processionnellement à la bénédiction du feu de joie, d'où l'on revint en chantant l'*Exaudiat* et l'oraison pour le roi. Il y eut illumination dans toute la ville et grand souper chez M. Drilhon, juge de la ville. (1) Les fagots du feu de joie furent fournis par le château. CHASTEAUNEUF, *archiprêtre de Barbezieux.*

1781, 26 novembre, — Service célébré dans l'église de Barbezieux pour M. de la Porte.

Le lundy vingt-six novembre mille sept cents quatre vingt-un on a fait dans cette église un service solennel pour feu M. de La Porte, bienfaiteur de cette église. On en avoit averti la paroisse le dimanche précédent au prône de la messe paroissiale ; et la veille à l'*Angelus* du soir, il avoit été annoncé par le son de la grosse cloche.

Nota. — M. l'abbé de Pressac paye les honoraires qui se montent à..... CHASTEAUNEUF, *archiprêtre de Barbezieux.*

1781, 27 novembre. — Service célébré dans l'église de Barbezieux pour l'abbé de Louvois.

Le mardy vingt-sept novembre mille sept cents quatre vingt un, on a fait dans cette église un service solennel pour feu messire Camille, abbé de Louvois. La paroisse en avoit été avertie le dimanche précédent au prône de la grand-messe, et il a été annoncé la veille à l'*Angelus* du soir par le son de la grosse cloche. On l'a célébré ce matin à dix heures comme on célébra hier le précédent.

Nota. — Le receveur du château paye les honoraires qui se montent à..... CHASTEAUNEUF, *archiprêtre de Barbezieux.*

(1) 30 septembre 1788, inhumation dans l'église, de Paul Drilhon, avocat en parlement, juge sénéchal du marquisat de Barbezieux, sub-délégué de la généralité de la Rochelle au département de Barbezieux, directeur du bureau de la poste aux lettres de la même ville, décédé le jour précédent, âgé d'environ cinquante-trois ans, veuf de Marie Pilon, en présence de Paul-François, Paul-Jacques-François et Etienne Drilhon, cousin, fils et frère du défunt.

Digitized by Google

1786, 11 janvier. — Une abjuration à Barbezieux.

Le mercredy onze janvier mille sept cents quatre vingt-six, Jeanne Guimberteau, fille, âgée d'environ soixante ans, demeurant au haut faubourg de Barbezieux, après plusieurs entretiens avec le soussigné, archiprêtre, curé dudit Barbezieux, sur le fait de la religion prétendue réformée, se sentant plus dangereusement malade, et pressée du désir sincère de rentrer dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine, bien convaincue qu'hors d'elle il n'y a point de salut, a fait appeler ledit sieur curé qui a trouvé en elle la plus parfaite soumission à tous les avis qu'il lui a donné sur ce qu'il lui falloit croire et faire pour assurer son salut éternel ; et après s'être assuré de ses bonnes dispositions, ledit sieur curé lui a porté cejourd'huy le saint sacrement de l'eucharistie, parce qu'il la trouvoit en danger de mort, et par conséquent hors d'état de venir à l'église ; et avant de le lui administrer en forme de viatique, il lui a fait à haute et intelligible voix la lecture de la profession de foi, dressée par notre Saint-Père le pape Pie IV, de glorieuse mémoire. Après laquelle lecture ladite Guimberteau a dit, devant un grand nombre d'assistans convoqués par le son de la grosse cloche et qui tous avoient accompagné le Très Saint-Sacrement avec un cierge allumé, que ladite profession de foi contenoit les vrais sentiments dans lesquels elle étoit résolue, avec la grâce de Dieu, de vivre et de mourir. Nous, dit curé, en vertu du pouvoir à nous accordé par monseigneur l'évêque de Xaintes, lui avons donné l'absolution des censures qu'elle pouvoit avoir encourues en professant les erreurs de Calvin. Nous lui avons donné ensuite l'absolution sacramentelle, après quoi nous avons eu la consolation de la voir entrer dans les sentimens de la plus tendre piété que nous lui avons suggéré, soit avant soit après la communion que nous lui avons administré en forme de viatique. En témoignage de quoi ont signé avec nous. MARIE-ANNE BRUNETEAU. JEANNE COFFRE. MARIE DRILHON. JANNE ESMEIN. CATHERINE DRILHON. CHASTEAUNEUF, *archiprêtre de Barbezieux.*

—

Digitized by Google

1763, *16 mars.*— Lettre de Simon-Pierre de Lacoré (1), évêque de Saintes, au comte de Bremond d'Ars d'Orlac. — *Communication de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars.*

A Saintes, le 16 mars 1763.

Quelque plaisir que j'eusse eu de vous voir avant votre départ pour Bordeaux, Monsieur, j'approuve fort que vous vous soyiez servi de la commodité du carrosse qui partoit dans le momant. Je vous eusse parlé de l'affaire qui m'intéresse, et qui est entre les mains de M. le procureur général. Ce magistrat ne manquera pas de connoître, par luy-mesme, la malignité qu'il y a eu de me faire entrer dans une cause, qui m'étoit totalemant étrangère.

Il se peut faire que la demoiselle des Barbalières eut parlé chez moy d'une manière tout au plus imprudente : je luy en imposay sur le champ, plustost dans la vue d'empescher qu'elle n'allast plus loin, que pour la blasmer de ce qu'elle avoit déjà dit. Cependant, on a fait dire aux témoins que, quoique je l'eusse réprimandée vivemant, je l'avois attirée à ma maison *de plaisance*, où elle étoit actuellemant, pour faire entendre, que si je paroissois la blasmer, je l'autorisois, par mes complaisances, dans ses mauvais discours contre le roy et les parlements.

Il faut observer que je n'avois permis à cette demoiselle de venir chez moy qu'à la sollicitation de mademoiselle de Mastin, aveugle, et à laquelle elle tenoit compagnie.

Dès que j'ay eu connaissance de l'article qui me concernoit dans les dépositions, j'en ay fait reproche aux témoins qui m'ont unaniment répondu qu'ils n'avoient parlé, qu'après avoir été interrogés sur ce fait particulier quoique non compris dans la plainte et totalement étranger. Le père Rivière, prieur des Jacobins, ajoute mesme que c'est du lieutenant criminel qu'il a seu que cette demoiselle étoit à ma campagne, et que la déposition a été tournée d'une façon différente de ce qu'il avoit dit ; et il est prest à s'expliquer

(1) Simon-Pierre de Lacoré est mort au château du Douhet, le 12 septembre 1763. Le 14 mars de l'année précédente, il avait écrit au parlement de Bordeaux en faveur des jésuites.

Digitized by Google

dans le récollemant. Mais on ne l'a point compris au nombre de ceux qui doivent aller à Bordeaux.

Vous voyez, Monsieur, que j'ay intérest que ce fait s'éclaircisse, et que ce religieux soit appelé préférablemant à bien d'autres, dont les dépositions sont totalemant indifférentes. Le lieutenant criminel a beau dire qu'il n'a point interrogé, qu'il s'est borné à lire la plainte, et n'a fait que dicter ce que les témoins ont dit d'eux-mêmes, il ne persuadera pas que différentes personnes se soient entendues pour parler d'un fait étranger, et pour s'en expliquer presque dans les mesmes termes, tels que celuy de maison *de plaisance*.

D'ailleurs, l'accusée n'a pas été un jour entier chez moy. Elle y arriva le mardy, et en repartit le mercredy. Ainsy, cet article de dépositions ne peut estre imputé qu'au juge seul et à mauvaise intention. Le recollemant des témoins est donc nécessaire pour éc'aircir la vérité.

Ce sont des réflexions, que je vous prie de faire faire à M. le procureur général. Je compte sur votre amitié, et suis avec le plus sincère attachemant, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† Simon P., *évêque de Saintes.*

—

1786, *1er novembre.* — Lettre du comte de Saint-Simon à sa sœur pour lui recommander Joly d'Aussy.— *Original sur papier à M. Denys d'Aussy.*

Le 1er novembre 1786.

Monsieur d'Aussy, commissaire des guerres employé dans cette province, ma chère sœur, est un de mes amis dont je fais beaucoup de cas. Il sollicite une faveur dont il vous rendra compte lui-même. Madame sa mère est demoiselle de qualité, puisqu'elle est de son nom Campet de Saujon (1). Tout ce que je sais c'est que M. le comte de Puységur (2), ainsi que M. l'intendant s'intéressent fortement à lui;

(1) Jeanne-Esther de Campet de Saujon, fille de François de Campet de Saujon, seigneur de Prinçay et de Jeanne Tirères.

(2) Pierre-Louis de Chastenet, comte de Puységur, lieutenant général des armées du roi, ministre de la guerre du 30 novembre 1788 au 15 juillet 1789, commandant de cette province.

Digitized by Google

et comme il aura l'honneur de vous remettre son mémoire, je vous prie instamment de solliciter pour lui auprès de M. de Breteuil (1), qui, je crois est celui des ministres qui doit prendre connaissance de cette affaire (2).

Charmé de cette occasion de vous assurer des sentiments d'attachement et d'amitié avec lesquels je ne cesserai d'être ma chère sœur, pour la vie votre très humble et très obéissant serviteur. SAINT-SIMON (3).

1814, *30 juin.* — « Service solennel pour Leurs Majestés Louis XVI ; Marie-Antoinette d'Autriche, son auguste épouse ; Louis XVII ; Son Altesse Royale madame Elisabeth et Son Altesse Sérénissime Mgr le duc d'Enghien, qui sera célébré jeudi 30 du mois de juin 1814, à dix heures du matin, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, de la ville de Saintes. » — *Placard imprimé, appartenant à M. Ch. Dangibeaud. Communication de M. Ch. Dangibeaud.*

Mercredi vingt-neuf, toutes les cloches de la ville de Saintes sonneront depuis sept heures du soir jusqu'à huit.

Jeudi les cloches sonneront également depuis six heures du matin jusqu'à..... A huit heures les tambours batteront l'assemblée ; la garde-nationale, la gendarmerie et les troupes de la garnison se prépareront pour assister à la cérémonie religieuse et s'assembleront à neuf heures sur la place de la Fontaine.

A neuf heures et demie les membres des corps constitués, MM. les fonctionnaires civils, judiciaires et militaires se réuniront à l'Hôtel de la Sous-préfecture. A dix heures le cortége partira dans l'ordre du cérémonial et se rendra avec son escorte à l'église de Saint-Pierre.

Les personnes en uniforme et MM. les militaires porteront le crêpe au bras et à l'épée. Il ne sera admis dans l'enceinte où se célèbrera le service que les personnes vêtues en noir.

(1) Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, ministre d'état.

(2) Il s'agissait d'un projet de canalisation de la Boutonne.

(3) Le comte de Saint-Simon, ancien garde du corps du roi de Pologne, promu brigadier de cavalerie le 1er mars 1780, était fils de Louis-François de Saint-Simon, marquis de Sandricourt, mort lieutenant-général en 1753. Il fut chargé en 1783 de l'organisation du corps des canoniers-gardes-côtes dans la Saintonge et l'Aunis.

Digitized by Google

Le cortége, après la cérémonie religieuse, sera reconduit dans le même ordre à la Sous-Préfecture.

Le deuil sera porté toute la journée. Les habitants sont invités à le manifester par des signes extérieurs, à la façade de leur maison.

Saintes, le 27 juin 1814.

Le maire de la ville de Saintes,

ESCHASSERIAUX.

A Saintes, chez Hus et Corinthe, imprimeurs de la Sous-Préfecture.

—

Le *répertoire de la librairie Morgand et Fatout* (Paris, 1878 in-8°) annonce, sous le numéro 2,100 : « *Sermon du révérend Père Rendouble, capucin de l'île d'Oleron, prêché aux dames Feuillantines du même endroit, le 27 novembre* 1717 ; in-12, très joli manuscrit, écrit par F. F. Fyot, calligraphe célèbre, émule de Jarry. Le sujet est facétieux. »

—

Le *catalogue de la librairie de madame veuve Hénaux*, février 1878, n° 79, mentionne un livre d'Estourneau, écrivain saintongeais. Nous avons sous les yeux l'exemplaire catalogué. C'est un in-octavo de 446 feuillets paginés au recto, plus un feuillet pour l'*Achevé d'imprimer*, et 16 feuillets non chiffrés pour le titre, l'épître dédicatoire au duc d'Anjou, la préface et la table qui se trouve au commencement du volume. Il est intitulé : « *Histoire, ou commentaires de toutes choses mémorables, advenues depuis LXX ans en ça par toutes les parties du monde, tant au faict séculier que Ecclésiastic : composez premièrement par Laurens Surius et nouvellement mis en François par Iacq. Estourneau Xainctongeois. Le tout reveu, corrigé et augmenté. A Très-hault et très puissant Prince Monseigneur le Duc d'Anjou frère du Roy. Tierce édition*, à Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Saint-Iaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage. M. D. LXXIII. » Le dernier feuillet, non paginé, porte : « Achevé d'imprimer par Maurice Ménier, pour la tierce édition, le vingt-deuxiesme jour de may mil cinq cens septante-trois. » On lit en tête du

Digitized by Google

premier feuillet : « *Histoire de toutes choses mémorables, advenues par tout le monde depuis septante ans en ça, composée par Laurent Surius Chartreux et nouvellement mise en François par Iacques Estourneau, de Beauvoix en Saintonge.* » Voilà encore un auteur saintongeais qu'a oublié la *Biographie saintongeaise* de Damien Rainguet.

BIBLIOGRAPHIE

FONSSAGRIVES. — *Traité d'hygiène navale*, 2e édition, complètement remaniée. — Paris, lib. J.-B Baillière, 1877, in-8°, XVI. — 919 p.

— *Traité de thérapeutique appliquée, basée sur les indications*, suivi d'un précis de thérapeutique et de posologie infantiles, et de notions de *pharmologie* usuelle sur les médicaments signalés dans le cours de l'ouvrage. — Montpellier, Coulet; Paris, lib. Ve A. Delahaye, 1877, t. I, in-8°, XII. — 810 p.

FROMENTIN (E). — *Les maîtres d'autrefois. Belgique, Hollande;* 3e édition. — Paris, imp. et lib. Plon, in-18 jésus, 1878, 452 p.

GAULLE (Mme de). — *Marie-Eustelle, ou la fervente adoratrice du Saint-Sacrement*, — Paris, imp. Lefort, 1877, in-8°, 144 p. et grav.

CASTEX. — *Le trésor des cultivateurs ou le médecin-vétérinaire chez soi.* — Cognac, imp. Bérauld, 1872, in-12, 100 p., fig.

GÉLINEAU (Dr). — *De la diathèse unique, des maladies qu'elle détermine et de leur traitement*, par le Dr Gélineau, ancien chirurgien-major de la marine, membre de l'Académie de La Rochelle, membre correspondant de la Société des médecins du bureau de bienfaisance de Paris. — Surgères, imp Tessier, 1877, in-12, 25 p.

GONZALÈS (Emmanuel). — *L'hôtesse du connétable.* — Paris, bureaux du *Siècle*, 1877, 4°, 89 p; 1 f. 20.

Digitized by Google

— *Les Frères de la côte.* — Paris, imp. Larousse, 1877, 4°, 72 p.

— *Les sabotiers de la Forêt Noire.* — Paris, imp Voisvenel, 1877, 4°, 70 p.

Guérin (P.). — *Le Phylloxera. Les insecticides et les cépages résistants.* — Saintes, imp. Orliaguet; Paris, G. Masson, 1877, in-12. 105 p. et fig.

Instruction relative à l'harmonium à rubans organisés transpositeurs, inventé par J.-L. Bonhomme, de Cognac. — Cognac, imp. Béraud, 1877, in-8°, 8 p.

Jean (Eugène). — *Poésies.* — La Rochelle, Deslandes, 1877, 8°, 31 p.

Joanne. — *Géographie de la Charente-Inférieure*, avec une carte coloriée et 14 gravures. — Paris, 1877, Hachette, in-8°, 64 p.; 10 f.

Jonain (P.-A.). — *Édifice civil et politique de la France.* — Royan, imp. Billaud, 1877, in-plano, 1 p., 72 p., 50 c.

— *Guide général de l'étranger à Royan et dans les environs.* — Royan, imp. et lib. Billaud, 1877, 8°, 96 p. avec carte; 1 f.

Kerviler (René). — *Essai d'une bibliographie raisonnée de l'Académie française.* — Paris, lib. de la Société bibliographique, 1877, 8°, imp. extrait du *Polybiblion*; tiré à 110 exemplaires, dont 10 sur papier vélin, et numérotés.

— *Le Maine à l'Académie française. Marin et Pierre Cureau de la Chambre* (1596 1693). Etude sur leur vie et leurs écrits. — Mamers, imp. Fleury et Dangers, 1877, 8°. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, et tiré à 75 exemplaires.)

Laboratoire de chimie agricole, industrielle, médicale, fondé à La Rochelle par la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Règlements et tarifs. — La Rochelle, Mareschal et Martin, 1877, in-8°.

Levray (Alph.). — *Coligny, Agrippa d'Aubigné.* — Paris, lib. Bouhoure, 1877, in-12, 72 pages; 60 c.

Lieutier (Mme Nelly). — *Juliette et Marie. Le Petit homme aux lunettes bleues.* — Saint-Germain, imp. Bardin; Paris, Bouhoure; 1877, in-12, 72 p. et 1 grav., 60 cent.

Digitized by Google

Marchegay (Paul). — *Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, de* 1067 *à* 1200 *environ.* — Tours, imp. Bouserez, 1878, in-8°, 57 p. (Extrait du IV^e^ vol. des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

— *Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent.* — Les Roches-Bariteaud (Vendée), 1877, in-8°, 48 p.)

— *Documents originaux et inédits sur l'Aunis et la Saintonge*, première partie. — Les Roches-Bariteaud (Vendée), chez l'auteur, 1877, in-8°, 56 pages. (Tirage à part des documents publiés à Saint-Jean-d'Angély par *La Volonté nationale* et *La Chronique charentaise.*)

— *La rançon d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne.* — Chez l'auteur, les Roches-Bariteaud (Vendée), 1877, in-8°, 48 p.

Médecine (*La*) *des ferments* (4^e^ année, n° 11, 1887) par le docteur Déclat. — Surgères, imp. J. Tessier, 1877, in-8° de 16 p.

Moinet (le D^r^ E.). — *Des indications particulières des eaux de César et des Espagnols à Cauterets (Hautes-Pyrénées).* — Paris, G. Masson, 1877, 8°, VIII. 77 p.; 1 f.

Monuments et vues : Abside de l'église abbatiale de Notre-Dame de Saintes (XII^e^ siècle); — Eglise de Chermignac (XII^e^ siècle) et croix hosannière du XV^e^ siècle; — Façade de l'église abbatiale de Notre-Dame de Saintes (XII^e^ siècle); — Portail principal de l'église abbatiale de Notre-Dame de Saintes (XII^e^ siècle); — La Vierge des marins, près la digue de Richelieu, à La Rochelle. — Paris, imp. Eudes.

Mouillefert. — *Le Phylloxera.* Expériences du Comité de Cognac. — Paris, G. Masson, 1877, in-4°, 80 pages.

— *Le Phylloxera.* Comité de Cognac. Résumé des résultats obtenus. — Cognac, lib. M^lles^ Quiot, in-16, 48 p.

Musset (Georges). — *Documents en langue vulgaire et dons royaux.* — Tours, imp. Paul Bouserez, 1878, in-8°, 24 p. (Extrait du IV^e^ volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

— *Notice sur Châtelaillon* (bains de mer).— Surgères, imp. J. Tessier, 1877, in-18, 24 p.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 24 mars 1878.

Le Président fait part de la démission de M. Charles Dangibeaud, trésorier. Le Bureau prie M. Richer de reprendre ses fonctions.

Le Président donne communication à l'assemblée de plusieurs lettres relatives au *Bulletin*.

Il annonce le décès de M. Callot, ancien conseiller de préfecture et ancien maire de La Rochelle.

Le Bureau nomme pour délégués de la Société aux réunions de la Sorbonne : MM. Audiat et Adolphe Bouyer, et décide qu'on enverra, pour y être lus, le travail de M. Jouan, intitulé : *Le Plassac du chevalier de Méré;* celui de M. Jules Pellisson : *Le lieu de naissance du duc de Montausier*, et celui de M. Georges Musset : *Recherches sur les insinuations ecclésiastiques.*

Le Président annonce la démission de M. de Richemond, comme membre du Comité de publication. Le Bureau désigne pour le remplacer M. Ph. Tamizey de Larroque, membre correspondant de l'Institut.

M. Richer, trésorier, donne lecture de la correspondance échangée avec M. Taillasson, ancien trésorier, qui lui refuse la communication de ses registres. Le Bureau, désirant connaître l'encaisse réelle de la Société, est d'avis qu'une lettre

Digitized by Google

soit adressée à M. Taillasson, pour le prier de remettre à M. Richer ses registres et les fonds qu'il a entre les mains.

Les comptes de M. Richer sont approuvés.

Séance du 30 *mars* 1878

Le Président invite M. Taillasson, ancien trésorier, à rendre compte des sommes qu'il a touchées et des dépenses qu'il a payées. M. Taillasson a remis à M. Richer, trésorier actuel, le registre des recettes et dépenses ainsi que l'encaisse nette des fonds montant à 1,456 fr. 20 c.; il en a été donné récépissé à M. Taillasson.

Le Président a ensuite donné lecture de diverses lettres des membres du Comité qui acceptent la nomination de M. Tamizey de Larroque, comme membre du Comité de publication.

M. Dangibeaud donne lecture d'une correspondance échangée avec M. de Richemond. M. de Richemond, archiviste à La Rochelle, avait proposé la publication d'un manuscrit, le *Diaire* de Jacques Merlin. La proposition acceptée, M. de Richemond livra sa copie que nous avions lieu de croire exacte et correcte. Selon l'usage, il lui fut rappelé, et par écrit et par l'envoi de l'avis ordinaire imprimé, que les changements apportés par l'auteur à son manuscrit une fois livré à l'impression seraient à sa charge. Dès les premières feuilles, les corrections furent tellement nombreuses, qu'on lui fit remarquer les frais considérables entraînés par ses changements. Il se plaint alors qu'on ait fait des suppressions qui dénaturent le texte. On répond : Pas un mot n'a été changé ; et on l'invite à indiquer ce qui aurait été supprimé, en lui offrant de le rétablir. M. de Richemond envoie un passage prétendu supprimé qui, vérification faite, ne se trouve ni dans la copie par lui envoyée ni même dans le manuscrit original, et qu'il a pris dans un autre ouvrage, imprimé depuis longtemps. On lui fait remarquer son erreur, et on l'engage à corriger sur l'original, le texte qu'il a fourni étant complètement altéré. M. de Richemond écrit qu'il refuse de continuer la publication commencée.

Digitized by Google

Devant cette manière d'agir, que faire, demande le Président? Renoncer à la publication du manuscrit et mettre les frais faits jusqu'ici à la charge de l'auteur? Ne vaudrait-il pas mieux chercher un autre éditeur ? Cette dernière proposition acceptée par le Bureau sera soumise au Comité.

Admission de nouveaux membres.

Séance du 14 avril 1878

Le Président soumet à l'approbation du Bureau le mémoire du typographe chargé de l'impression du 5e no du *Bulletin*, qui s'élève pour ce no à 114 fr. 50 c. — Approuvé.

Admission de plusieurs sociétaires.

Lecture d'une lettre de M. Tamizey de Larroque qui accepte sa nomination de membre du Comité de publication.

Le Président raconte ses démarches pour trouver un éditeur à la publication commencée et obtenir la communication du manuscrit original. M. Dangibeaud veut bien se charger de surveiller l'impression.

M. Dangibeaud, qui a étudié le manuscrit et la copie de M. de Richemond, montre que cette copie n'est que la copie d'une autre copie. Il y a des différences prodigieuses. Ainsi, dans le texte fourni à la Société par M. de Richemond, l'orthographe est modernisée ; les phrases coupées, abrégées, changées, résumées ; le style devient souvent indirect. Une foule de paragraphes sont indiqués par un titre et n'existent pas. La copie de M. de Richemond et l'original n'ont peut-être pas une ligne identique. Grâce à une révision sévère de la copie et à une correction faite sur l'original, on peut arriver à livrer au public un texte correct. Mais il y aurait à maintenir beaucoup des suppressions faites par le premier éditeur, tels que faits généraux de l'histoire de France, ou incidents trop intimes du ménage de l'auteur : maladies, remèdes, promenades, mort d'animaux domestiques, ou bien les chaleurs du mois d'août et les froids de décembre, toutes choses qui n'apprennent absolument rien et rempliraient aisément tout un de nos volumes.

Digitized by Google

A l'unanimité le Bureau est d'avis que les frais des corrections faites par M. de Richemond sur son manuscrit et légitimement dûs, lui seront réclamés, et aussi ceux qui résulteront de la réimpression de sa préface.

Le trésorier a relevé une erreur matérielle dans les comptes de M. Taillasson, qui l'a reconnue. La somme remise par ce dernier est de 1,551 fr. 20 centimes.

Le V^e^ volume contiendra la table chronologique de tous les documents publiés dans les cinq premiers volumes. M. de Tilly est chargé de cette table.

—

Par suite des élections du 27 février et des 24 et 30 mars, le Bureau et le Comité sont ainsi composés pour les années 1878 et 1879 :

Bureau : *Président,* M. Louis Audiat, bibliothécaire-archiviste, à Saintes, professeur de rhétorique au collège ; *vice-président*, M. le comte Théophile de Bremond d'Ars, à Vénérand, par Saintes; *secrétaire*, M. Hippolyte de Tilly, maire de Pessines, par Saintes ; *secrétaire-adjoint*, M. Ch. Dangibeaud, avocat ; *trésorier*, M. C. Richer, directeur de l'Ecole communale de Saintes.

Comité de publication : M. Adolphe Bouyer, archiviste-paléographe, à Paris ; — M. Paul de Fleury, archiviste-paléographe, archiviste de la Charente, à Angoulême ; — M. le baron Léon de La Morinerie, chef de division à la préfecture de la Seine, à Paris ; — M. Georges Musset, archiviste-paléographe, à Thairé, par La Jarrie ; — M. Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, à Gontaud, (Lot-et-Garonne).

—

Dans les séances des 30 mars, 14 avril et 15 juin derniers, ont été admis comme membres de la Société des *Archives* :

MM. Allard, notaire à Rochefort, présenté par M. Musset.

Arnaud (Victor), notaire à Lonzac, par Archiac, présenté par M. Audiat.

Babinot (Ferdinand), licencié en droit, au Maine-Garnier, commune de Chérac, présenté par M. Dangibeaud.

Digitized by Google

Bachelier (Léon), à Saintes, présenté par M. Audiat.

Crozes (Gaston), notaire à Mortagne, présenté par M. Jouan.

Dusauze, instituteur à Lonzac, présenté par M. Audiat.

Grégoire (Marcel), sous-préfet de Marennes, présenté par M. Audiat.

Grieu d'Estimauville (René de), sous préfet de Saint-Jean-d'Angély, présenté par M. Saudau.

Moindron (Ferdinand), juge-suppléant au tribunal civil de Saintes, présenté par M. Audiat.

Monnerot (Amynthe), docteur-médecin, maire de Lonzac, présenté par M. Audiat.

Rencogne (de), à Angoulême, présenté par M. Audiat.

Mgr. Sebaux, évêque d'Angoulême, présenté par le même.

AVIS ET NOUVELLES

Malgré des avis réitérés, beaucoup de sociétaires sont encore en retard pour le payement de l'annuité de 1878. Comme nous publierons deux volumes cette année, il est urgent que les cotisations rentrent exactement et le plus tôt possible. Le TRÉSORIER FERA TRAITE au 15 JUILLET sur ceux qui ne se seraient pas acquittés. Il importe à la bonne administration de la Société que les sommes dues soient versées régulièrement.

—

Le Rappel charentais, de Saintes, n° du 14 avril, article signé : Ed. M. (Edmond Maguier), a rendu compte du 6e n° du *Bulletin*, et, le 20 mars, du IVe volume, article signé : Edmond Maguier, et reproduit par la *Volonté nationale*, du 20 juin, et la *Chronique charentaise*, du 23.

—

L'Union, chronique des Sociétés savantes, (15 avril 1878), rend compte de la séance du 27 février de la Société.

—

La *Revue politique et littéraire*, n° du 11 mai 1878, contient un article de M. G. de N. (Georges de Nouvion), intitulé : *L'histoire en province ; la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, commençant ainsi : « Cette Société est

Digitized by Google

de date toute récente; mais, par l'importance de ses publications, elle s'est placée dès ses débuts au premier rang parmi les compagnies savantes des départements. »

—

Etat de l'impression du V^e^ volume des *Archives :* Feuilles 2-23 tirées; 24-28 en épreuves. Restent les tables. L'impression du VI^e^ volume va commencer.

—

Exemplaires en magasin au 15 juin 1878 : I^er^ volume 40 ; II^e^, 34 ; III^e^, 27 ; et IV^e^, 59, non compris les quelques exemplaires qui sont en dépôt chez les correspondants. Plusieurs membres n'ont pas encore retiré leur exemplaire du IV^e^ volume.

En présence du petit nombre d'exemplaires qui restent, le Bureau, dans sa séance du 15 juin, a décidé de réserver pour collection vingt exemplaires de chaque volume, qui pourraient cependant être vendus séparément, mais au prix de 25 fr. les exemplaires sur papier ordinaire et 35 fr. les exemplaires en grand papier. Il reste donc à vendre aux prix ordinaires 20 exemplaires du I^er^ volume ; 14 du II^e^ et 7 du III^e^.

—

Les 24, 25 et 26 avril ont eu lieu, à la Sorbonne, les réunions annuelles des Sociétés savantes des départements. La Société des *Archives* y comptait plusieurs de ses membres et y avait envoyé plusieurs mémoires : *Recherches sur les greffes des insinuations ecclésiastiques* à propos d'un registre des insinuations de Saintes, qui sera prochainement publié, par M. Georges Musset, archiviste-paléographe, conseiller d'arrondissement ; *Dissertation sur le lieu de naissance de Sainte-Maure, duc de Montausier,* que l'auteur, M. Jules Pellisson, avocat et sous-bibliothécaire à Cognac, restitue à notre contrée, contrairement aux assertions de quelques écrivains qui le font naître en Touraine ; *Le chevalier de Méré, seigneur de Plassac en Saintonge*, par M. Eutrope Jouan, qui prouve qu'*Antoine Gombaud* de Plassac, chevalier de Méré, l'ami de Pascal, de M^me^ de Maintenon, de Balzac, nommé *Georges Brossin* par tous les biographes depuis Moréri, possédait le fief de Plassac, dans la commune d'Epargnes, où il pourrait bien être né. (Voir le *Journal officiel* du 25 avril, p. 4,426 ; la *Revue politique et littéraire* du 4 mai etc.) M. Eugène Lemarié, imprimeur à Saint-Jean-d'Angély, membre de la Société des *Archives*, a lu à la section d'archéologie une note sur *Le puits du pilori à Saint-Jean-d'Angély*, et

Digitized by Google

M. l'abbé Richard, de Tesson, un mémoire publié dans le *Courrier des deux Charentes* du 5 mai 1878, sur la découverte qui a eu lieu à Tesson au mois de septembre 1876, (*Officel* des 26 et 27). A la section des Beaux-Arts, M. l'abbé Laferrière, chanoine de La Rochelle, a communiqué un travail qui commence par ces mots: « Monseigneur, » et qui finit ainsi : « Votre très humble et très obéissant serviteur ; » c'est la dédicace-préface « d'un inventaire des richesses d'art du diocèse », qu'il se propose de publier. (*Officiel* du 25).

—

A la séance du 9 mai 1878 de la Commission des arts, ont été lus divers travaux : par M. Georges Musset, archiviste-paléographe, *Notice sur les sépultures du Martrais*, commune de Chérac, qui datent du VIe siècle ; par M. Eutrope Jouan, *Une Monographie de la commune de Chenac*, canton de Cozes ; par M. Hippolyte de Tilly, un compte-rendu de l'opuscule de M. Boucherie : *Une colonie limousine en Saintonge.*

—

M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, conseiller général du Finistère, a été nommé membre de la Société des Antiquaires de France, le 3 avril dernier.

—

Par décision de Mgr l'évêque de La Rochelle et Saintes, en date du 16 mars 1878, M. l'abbé Paul d'Isle, curé-doyen de Saujon, a été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de La Rochelle.

—

Dans sa séance annuelle tenue au palais des Beaux-Arts, l'Association pour l'encouragement des études grecques en France a nommé secrétaire-adjoint M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire.

—

M. Debetz (Hubert-Eloi), à Jarnac (Charente), a fait sa déclaration de libraire, le 15 février 1878.

—

Voici d'après la *Revue des Sociétés savantes* (VIe série, t. V, avril 1877, p. 515), les noms des membres titulaires honoraires et non résidants du comité, des correspondants et des correspondants honoraires du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, en ce qui touche la Société des *Archives historiques* : président de la section d'histoire et de philologie, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve des

Digitized by Google

Petits-Champs ; membre titulaire, M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré; membre titulaire de la section d'archéologie, M. Edouard de Barthélemy, ancien auditeur, au Conseil d'état, 80, rue de l'Université ; membre non résidant du Comité, M. Paul Marchegay, archiviste honoraire de Maine et-Loire, aux Roches-Baritaud, (Vendée); correspondants du Ministère, MM. René Kerviler, ingénieur ordinaire à Saint-Nazaire, (Loire-Inférieure); Paul Raymond, secrétaire-général de la préfecture des Basses-Pyrénées, à Pau ; Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, à La Rochelle; Tamizey de Larroque (Jacques-Philippe), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Gontaud, (Lot-et-Garonne); Paul de Fleury, archiviste du département de la Charente, à Angoulême; Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.

—

Le 30 mars 1878, a été joué sur le théâtre de La Rochelle un drame en prose, *Jean Guiton*, couronné par la Société des fêtes de charité de cette ville et dont l'auteur est M. Alexandre Vincent, de Saint-Jean-d'Angély, clerc d'avoué à La Rochelle et président de l'Académie des Muses santones à Royan, connu déjà par plusieurs poésies.

—

On vient de mettre à nu dans un champ appartenant à M. Allaire, contigu à la route qui va du Bas-Médoc au Port-d'Envaux, en Saint-Vivien, et où on avait déjà fait des découvertes, deux auges intactes de pierre, l'une de 2 mètres, l'autre d'un mètre 50, renfermant : la première, des ossements d'adulte les pieds tournés vers l'orient ; la seconde, ceux d'un enfant. Les couvercles légèrement prismatiques étaient brisés. Près de là une autre sépulture était recouverte de tuiles romaines.

—

Le 31 mars 1878, est mort à Saintes M. l'abbé Lacurie (*Joseph-Louis* sur son acte de décès, *Victor-Auguste-Scipion* sur son acte de naissance), chanoine honoraire de La Rochelle, membre de l'Institut des provinces, de l'Institut archéologique d'Angleterre et d'Irlande, inspecteur divisionnaire des monuments historiques de la Société française, président honoraire de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, officier d'Académie, chorévêque du patriarchat de Chaldée, chanoine honoraire de Smyrme et archiprêtre honoraire de l'église de Cilicie, né à Pons le 12 janvier 1799. Après ses premières études

Digitized by Google

à Toulouse et à Saint-Jean-d'Angély, ordonné prêtre en 1822, successivement vicaire de Saint-Eutrope de Saintes, et en même temps desservant Varzay, curé de Varzay et desservant Rétaud, puis curé de Corme-Royal, en 1835 professeur de philosophie au grand séminaire de La Rochelle, aumônier du collége de Saintes en 1837, et en 1852 professeur de philosophie; il fut l'un des fondateurs de la Société d'archéologie de Saintes et a publié divers ouvrages d'histoire et d'archéologie locales. Voir dans le *Courrier des deux Charentes* (Saintes, le 4 avril 1878), reproduit par le *Bulletin religieux*, de La Rochelle (13 avril 1878), un article nécrologique très complet de M. E. V. (l'abbé Eutrope Vallée), et aussi son éloge funèbre par M. H. de Tilly, et une note dans le *Polybiblion* de mai, p. 466. La Commission des arts a proposé de lui élever un monuments par souscription.

—

M. Gustave Drouineau, clerc de notaire, professeur au collége de Civray, étudiant en droit et avocat, auteur lyrique et dramatique, romancier, néo-chrétien, est mort le 19 avril 1878, à l'hospice des aliénés de Lafond, près La Rochelle, et non en janvier 1835, comme le disent MM. Louandre et Bourquelot dans la *Littérature française contemporaine*, t. III, p. 287. Il était né à La Rochelle, le 22 février 1798. La part qu'il prit au mouvement insurrectionnel de 1830 lui fit obtenir la décoration de juillet. Il avait publié plusieurs pièces de théâtre, dont l'une, *Rienzi*, eut beauconp de succès, un certain nombre de romans et quelques poésies. Voir dans la *Chronique charentaise*, nos des 5 et 12 mai 1878, un article nécrologique sur lui. La *France contemporaine*, II, 595, et la *Littérature française contemporaine*, III, 287, ont donné la liste de ses ouvrages.

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

L'article *Questions et Réponses* sera fort court dans ce numéro. Nous lui donnerons de longs développements dans le prochain.

XXXIX. — Quelle est cette Marguerite de Queux, dont il est question à l'article VARIÉTÉS, p. 172 du *Bulletin*? L'écriture de

Digitized by Google

cette lettre et de cette poésie doit être du commencement du XVII[e] siècle, et le style ne contredit pas cette date approximative. Comment se trouvait-elle cousine de Garipault ? Ne serait-ce qu'une alliance de cœur ! De B.

XL. — Sait-on si Bichon fut, à son époque, le seul imprimeur de la ville de Saintes ? — Existait-il alors un imprimeur à Cognac, et quel était son nom ? — Connaît-on une liste complète des imprimeurs de Saint-Jean-d'Angély ? J. L.

NÉCROLOGIE.

I. — La Société des *Archives* a perdu un de ses membres, la ville de La Rochelle un de ses citoyens les plus distingués. M. Pierre-Simon Callot, né à La Rochelle, le 28 août 1790, y est mort le 16 mars 1878. Cette longue carrière a été troublée par bien des chagrins, remplie par bien des travaux. Le nombreux cortége qui accompagnait ses restes au champ de repos, rendait hommage à une vie privée fort honorable, à une vie publique fort utile. Maire de sa ville en 1830, M. Callot a beaucoup fait; il a donné une grande impulsion. Nous n'avons, nous, à l'apprécier que comme érudit.

En érudition aussi, M. Callot a donné une impulsion heureuse et l'on pourrait appeler son école le groupe des travailleurs qui, de nos jours, ont cultivé à La Rochelle l'histoire locale. Ce qui le distingue parmi eux, c'est l'union de l'étendue à la sobriété; c'est qu'il avait été conduit aux études historiques par la pratique des affaires, à l'érudition par le patriotisme.

Outre un assez grand nombre d'articles d'histoire locale disséminés dans les journaux de la ville, M. Callot laisse deux livres importants, intitulés l'un : *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle*, 1628, (La Rochelle, librairie Caillaud, 1847, in-8°, 140 pages ; 2[e] édition, La Rochelle, lib. Thoreux, 1872, XV-145) ; l'autre : *La Rochelle protestante* (La Rochelle, imp. Mareschal, 1864, in-8°, 140 p.).

La monographie de Guiton, tout en relevant bien des erreurs, ôte à ce personnage tout caractère légendaire pour lui rendre sa véritable physionomie. Elle est d'une érudition singulièrement exacte, mais si sobre et si sévère qu'on est tenté de lui repro-

Digitized by Google

cher de la sécheresse. Dans sa juste haine de toute déclamation, M. Callot réprime ses élans, étouffe ses émotions, et cependant on les sent; on sent le citoyen qui a vécu dans des temps moins malheureux sans doute, mais qui ont eu aussi leurs difficultés; l'administrateur qui s'est posé, lui aussi, dans ses veilles, de rudes, de cruels problèmes; derrière l'auteur, on trouve l'homme. C'est de son cœur que part ce cri : « La religion, l'honneur, la patrie, peut-on mourir pour de plus nobles causes? »

Au titre de *La Rochelle protestante* sont ajoutées ces dates : 1226–1792. Elles étonnent d'abord; elles répondent à cette pensée que si la Réforme a eu des développements si grands et si rapides à La Rochelle, c'est qu'elle y a trouvé un terrain tout préparé, c'est qu'elle fut secondée par deux ordres de faits opposés, les priviléges que la commune avait obtenus, la guerre sourde qui leur fut faite par François Ier et par ses successeurs. Cette étude n'a pas beaucoup de nouveauté; mais elle est courte et pleine, les jugements y sont élevés et énoncés avec modération.

Ces deux livres obtinrent un véritable honneur. Le ministre de l'instruction publique les trouva dignes d'être placés dans les bibliothèques communales projetées en vue de l'instruction populaire; il en fit demander le prix à M. Callot qui en mit généreusement plus de cent exemplaires à sa disposition. Ce sont là des travaux qui, sans donner l'immortalité, honorent cependant une mémoire.

L. DELAYANT.

—

II. — M. Jean-*Alexandre* Amblard, négociant, est décédé le 25 juin 1878, à Saintes, où il était né le 4 mars 1817. Membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement spécial au collége de Saintes, du Conseil d'administration de la Société des Travailleurs, du Bureau de bienfaisance, il entra au Conseil municipal en 1865. Aux élections municipales du 30 avril 1871, il fut élu le troisième par 1248 suffrages; le quatrième par 1756, le 22 novembre 1874, et le troisième par 1679 sur 1804 votants, le 6 janvier dernier. En 1876, il avait obtenu une médaille d'or pour divers actes de courage accomplis au péril de sa vie. Par son activité, son intelligence commerciale, sa probité, il a avec son frère créé une très importante maison de commerce. Sa bonté, son affabilité, sa générosité l'avaient rendu l'un des hommes les plus populaires de Saintes. Il aimait et cherchait à rendre service. « La ville vient de faire une grande perte, » ont dit les journaux. (*Indépendant* et *Courrier* du 27 juin.)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

UNE SAINTONGEAISE RONSARDISÉE

Vers et lettre adressés à Marguerite de Queux par Garipault, qui s'intitule son cousin. — *Originaux sur papier appartenant à M. le comte Théophile de Bremond d'Ars. Communication du même.*

A très chére, aymable et vertueuse fille,
Marguerite de Queux. (1)

Mignonne, tu resemble aux trésors d'Orient : (2)
Car tes yeux sont safirs, ton nez un diament,
Ta bouche est de rubis qui souspire un séphire,
De perles sont tes dentz, tes joues de porphire,
Ton fron est de cristal, ta tresse de fin or,
Ton sein de marbre blanc, mais qui plus est encor,
C'est comme un doux printemps quand ses fleurs sont escloses ;
Ton tein flaire les lys, les œuilletz et les roses.

A elle mesme, courroucée.

Puisque l'amour est né de l'ondeux ellément,
Il est tousjours légier, muable et inconstant,
Et si comme les vents à varier il tâche,
Ma cousine est ainssi aimant son cher cousin ;
Mais puis, comme l'amour, elle change soudin ;
Se faschant contre moy, contre elle je me fasche.

Tout ce que l'univers en son pourpris enserre
De rare et d'exellant, de doux et gratieux,
Ne se produist du ciel, de l'air ni de la terre,
Ains des graces et beautés de Marguitte de Queux.

Comme le blon Fœbus nous paroist dans les cieux
Par ses rais lumineux l'asstre de la clarté,

(1) On trouve une Marguerite de Queu, fille de Laurent Queu, écuyer, seigneur de Chastelars, conseiller au présidial de Saintes, et d'Esther de Ruchaud. Elle épousa, par contrat du 25 novembre 1627 (reçu par Mellon, notaire royal à Saintes), Nicolas Gallet, écuyer, seigneur de Fief-Gallet, Saint-Seurin-de-Palènes, La Mothe-Coutiers, Les Frégonnières et Bougnau, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment du duc d'Épernon.

(2) L'auteur avait employé pour la copie de ses vers une fort belle main ; seulement celui qui la conduisait a failli en plusieurs endroits aux règles de la prosodie ou de l'orthographe. Laissons les fautes sur le compte du scribe.

Digitized by Google

De Marguerite ainssi paroist en ses bas lieux
Par ses flairans fleurons la fleur de la beaulté.

A Dieu, aimable, cruelle et rebelle Margritte, qui me contrainctz par ta beaulté remplie de charmes et d'attraictz à demeurer, malgré tout tes rigueurs, à jamais, vostre cousin altéré de la douceur de vos grâces, par la cicité des rayons de vos yeux.

Sa mignonne cousine,

Si vostre présence n'est donnée à mes yeux, le souvenir en est donné à ma mesmoyre. Ainsy que les expériences vous le tesmoignent, par les effetz de ma promesse, vous envoyant la dantelle de discrétion, et de plus les six espingles d'or à testes oriantalles que vous mettrez dans le petit cercuil d'yvoyre, en attandant leur estuy d'eybeine duquel je demeure redevable. Mais sachant que vous n'en estes point encore pressée, vous me donnerez terme, s'il vous plaist, jusques au premier voyage de la capitalle d'Onys, et pour l'intérest de la demeure, je vous envoye des patins rouges avec mille excuses si je ne me trouve au jour assigné pour aller en Flandre, estant retenu pour quelque affayre qui ne me permet de remise sans grand préjudice à ma bource, vous assurant que la Petite Flandre (1) ne partira point d'où elle est, non plus que l'affection de mon cœur à vous y conduyre avec les belles dames de Soubize; j'entends celles que vous sçavez et aymez, que je bayse de vostre bouche en toutte sainteté et humilité de vostre cousin.

GARIPAULT (2)

Ce dimanche au soir, à Saintes.

(1) Marais desséchés près de Rochefort.

(2) On trouve noble homme Paul Garipault, sieur de La Nolerie, demeurant à Saintes avec damoiselle Jeanne Relion, son épouse, en 1621, époque à laquelle, par acte du 6 avril, reçu Robert, notaire royal audit Saintes, ils consentent obligation à honorable homme Blaise Guérin, sieur de La Ravalerie, demeurant au bourg de Montlieu, de la somme de 150 livres tournois, qu'ils lui empruntent et promettent lui payer en ladite ville de Saintes, en la maison d'Etienne Guérin, son frère, conseiller en l'élection d'icelle ville, d'aujourd'hui eu un an; ledit prêt fait sous la caution de noble homme Antoine Certany, écuyer, sieur du Breuil, conseiller du roi, contrôleur provincial des guerres en Saintonge, demeurant aussi en la ville de Saintes (Archives du Fouilloux en Arvert). Mais nous ne connaissons pas les liens de parenté qui pouvaient unir Garipault à cette Marguerite des Marguerites.

Digitized by Google

Derrière la suscription : Pardonnez à la mauvayse grâce de la lettre pour louer ma dilligense.

La suscription porte : A madamoyselle, madamoyselle Marie de Queulx, à Saint-Hillayre.

La lettre est pliée de manière à tenir le moins de place possible : c'est un veritable billet doux, facile à remettre, facile à garder.

Le cachet de cire rouge, tout fin, tout délicat, qui retient l'attache passée dans le billet, offre entre deux palmes deux G adossés, légèrement rentrés l'un dans l'autre et séparés par une flèche. C'est on ne peut plus galant.

—

L'IDOLE GAULOISE

Le *Bulletin* a publié — n° d'octobre 1877, p. 91 — une gravure sur laquelle nous avons appelé l'attention. La tête qu'elle représente soulève un problème important, dont la solution n'est pas encore complète. Plus d'un a essayé de trouver le mot de l'énigme. Dans le *Bulletin monumental* de 1875, n° 4, p. 372, M. l'abbé Laferrière, énumérant les objets antiques dont il offrait la photographie au *Bulletin :* une chaîne, un morceau de marbre, un goulot d'amphore, un débris de poterie, un buste de femme, un anneau de bronze, une clef, des poids de terre cuite, des silex, des monnaies d'Agrippa, s'exprimait ainsi :

« Le n° 4 mesure 0^{m} 70 cent. de haut. Quel peut-être ce personnage étrange avec l'appendice qui semble sortir de son œil, cette sorte de turban dont il est coiffé et le bras qui se trouve au-dessus de sa tête ! Est-ce une divinité ? je n'oserais l'affirmer. Il a été trouvé dans une fosse, près du cachot, à gauche de la voie romaine qui devait être le prolongement d'une rue de Médiolanum... Les fouilles continuent ; mais elles sont faites par un ouvrier cupide qui n'a qu'un but et qu'une pensée, découvrir un trésor. » Les objets énumérés ont été acquis pour le musée de Saintes par l'auteur qui les décrit si bien. Mais l'objet le plus curieux, cette tête barbare, a été laissée comme étant de nulle valeur au propriétaire qui, quelques temps après, l'a donnée. Elle appartient maintenant à un amateur de Saintes, qui y attache le plus grand prix.

Digitized by Google

La rouelle qui est au milieu du front, le lézard se trouvent fréquemment sur des monnaies gauloises. Le nombre **3** marqué par les dents est un chiffre religieux. Rappelons enfin que Onouava, déesse dont la tête seule était figurée sur les monuments, portait au-dessus du front deux grandes ailes où se venaient perdre les queues de deux serpents. Or, nous avons ici un serpent, et non un bras, comme l'indique M. Laferrière.

Que faut-il voir dans cette pierre ? Rien n'indique là l'art antique, grec ou romain, même dans sa décadence. Est-ce moyen-âge? Tous les savants qui ont bien voulu examiner cette œuvre n'ont pu répondre d'une façon sûre; et parmi eux sont les plus compétents dans la matière. L'un n'y veut pas voir une pierre gauloise, parceque dans nos contrées on n'a encore rien trouvé qui soit antérieur à la conquête. L'autre serait d'avis d'y voir la main d'un artiste du moyen-âge plutôt que de l'époque gallo-romaine. Quelques uns penchent pour l'ère gauloise et y reconnaissent volontiers une idole. La plupart n'osent se prononcer, tant l'objet leur paraît extraordinaire. Cette sculpture, en effet, ne ressemble à rien. Elle reste donc encore un sujet d'études et de recherches.

—

1762, 27 juillet. — Résignation de la cure de Pérignac par Héreau, curé, en faveur de Pierre Martin, curé de Mosnac. — *Copié sur un projet qui semble néanmoins avoir été réalisé et communiqué par M. Barraud.*

Aujourd'hui 27 juillet 1762, a été présent M. Michel Héreau, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Pérignac, diocèse de Saintes, demeurant au bourg dudit Pérignac, en la maison presbytérale. Lequel, étant infirme de corps, mais sain d'esprit, mémoire et entendement, ainsi qu'il a paru à nous dits notaire et témoins, a fait et constitué son procureur général et spécial M. *(nom en blanc)*... auquel il a donné et donne pouvoir de, pour lui et en son nom, résigner, céder et remettre entre les mains de notre Saint-Père le Pape, son vice-chancelier, ou autre ayant à ce pouvoir, ledit bénéfice cure de Saint-Pierre de Pérignac, avec tous ses droits, appartenances et dépendances, pour et en faveur toutefois de M. Pierre Martin, prêtre, curé de la paroisse de Monac, diocèse d'An-

Digitized by Google

goulême, et non d'autre, sous la réserve néanmoins que fait ledit sieur constituant du tiers des fruits décimaux dépendant dudit bénéfice cure de Saint-Pierre de Pérignac, pour en jouir par lui-même pendant son vivant, et de son logement dans la maison presbitérale, aussi pendant sa vie ; consentir à l'expédition de toutes lettres sur ce nécessaires ; même jurer et affirmer qu'en ce que dessus il n'est intervenu et n'interviendra aucun dol, fraude, simonie, ni autre paction illicite contraire aux dispositions canoniques. Et lecture faite audit sieur Michel Héreau du présent acte de résignation et réserve de pension, en présence de nous dits notaire et témoins, il a déclaré le bien entendre et y persévérer. Dont acte fait et passé.

—

L'AMIRAL D'ORVILLIERS

Les pièces suivantes, extraites par M. Jules Pellisson, avocat à Cognac, des registres paroissiaux de Cherves, canton de Cognac, montrent les liens qui unissaient l'amiral d'Orvilliers à la Saintonge, et ajoutent quelques particularités intéressantes à la biographie de cet illustre marin.

Tous les dictionnaires historiques, Michaud, Didot, Lalanne, font naître Louis Guillouet d'Orvilliers à Moulins en 1708. L'acte suivant, copié sur les registres de la paroisse de Saint-Pierre-des-Ménestreaux, de Moulins, et que nous devons à l'obligeance de M. Louis du Broc de Segange, le rajeunit de deux ans. Il était fils de Claude Guillouet, écuyer, seigneur d'Orvilliers, capitaine de frégate et de Marie-Claude de Vic-de-Pontgibaud, de la famille des de Vic, seigneurs de Vic, de Chevannes en la paroisse de Thiel, de la Motte-Chamaron en celle de Saint-Menoux, d'Eschelette en celle de Montoldre, et de Pontgibaud. Elle était veuve en 1736 :

Ce jourdhuy vinq sixième mars mil sept cens dix, a été baptizé Louis Guillouet, né le mesme jour, fils légitime de messire Claude Guillouet, équier, sieur d'Orvilière et de Marie-Claude Devic, sa femme; son parrin, messire Louis Guillouet, sieur de Larlate, sa marraine, Marie-Elizabeth Devic, fille de messire Gilber Devic, équier, seigneur des Chelettes, des Chevennes, qui ont signés. MARIE-ELISABET DE VIC. GUILLOUET. DECAMP, *vicaire*.

Digitized by Google

Louis Guillouet d'Orvilliers, incorporé dès l'âge de 15 ans dans les troupes de la garnison de Cayenne, dont son père était gouverneur, entré ensuite dans la marine en 1728, lieutenant de vaisseau en 1743, servit dans l'escadre de M. de Cour, et assista aux combats livrés, en vue des îles d'Hyères et de Toulon, à l'escadre anglaise de l'amiral Mattheuws. Chevalier de Saint-Louis dès 1746, il fut attaché au port de Rochefort, comme lieutenant de la compagnie des gardes de la marine. Capitaine de vaisseau en 1754, il commanda successivement la frégate *la Nymphe*, puis les vaisseaux *le Belliqueux* et *le Guerrier*, et parvint au grade de chef d'escadre peu d'années après. En 1778, lieutenant général et grand croix de l'ordre de Saint-Louis, il commandait l'armée navale qui battit l'amiral anglais Keppel, près des îles d'Ouessant, et dans laquelle se trouvaient plusieurs officiers saintongeais : MM. de Vaudreuil, d'Amblimont, de Réals, de Nieul, du Chaffault, etc.

1747, 31 août. — Mariage de Louis Guillouet d'Orvilliers et de Marie-Anne-Thérèse Chesnel.

Le trente et un aoust mille sept cent quarante sept, après la publication d'un ban de mariage pour premier et dernier au prosne de nostre messe paroissialle aussi bien qu'en celle de Saint-Louis de Rochefort, de messire Louis Guillouet, chevalier, seigneur d'Orviliers et austres places, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et lieutenant des vaisseaux du roy et de la compagnie des gardes de la marine au département de Rochefort, de laditte parroisse de Saint-Louis de Rochefort, et de demoiselle Marie-Anne-Thérèse Chesnel, dame de Montigny, de celle de Cherves, sans qu'il se soit trouvé aucunne opposition ny empeschement civil ny canonique dans l'une ny l'austre parroisse, comme il apert par le certificat du sieur Vichery, curé dudit Rochefort, en datte du vingt sixiesme dudit mois d'aoust, les parties ayant obtenu la dispense des deux austres bans de nos seigneurs les évesques de Sainte et La Rochelle, icy jointe, et ledit sieur nous ayant communiqué l'aggrément qui l'a eu de la cour pour son éta-

Digitized by Google

blissement en datte du dix neuf jeuillet de la susditte année, signée : Maurepas, et plus bas : Baraille, commendant du port de Rochefort, nous avons procédé à la bénédiction nuptiale des parties cy dessus nommées, la cérémonie des fiançailles estant préalablement observée, en présence de messire Charle-Rocq Chesnel, Louise-Marie-Jeanne Poussard, Françoise Chesnel, Marie-Elizabet Chesnel, Marie-Elizabet Chesnel, Marie-Louise-Elizabet Frétard, Jeanne Hebré de Longueval, Alexandre de Galard de Béard et de Jean-Louis de Longueval, qui ont tous signé avec nous ainsi : LOUIS GUILLOUET D'ORVILLIERS. MARIE ANNE TERESE CHESNEL. DESCOYEUX. POUSSART DESCOYEUX. DESCOYEUX DE GADEVILLE. GALARD DE BÉARN. CHESNEL DE GALARD. HEBRÉ LONGUEVAL. FRETAR DE GADEVILLE. LONGUEVAL. GUILLET, *prieur curé de Cherves.*

1766, 8 janvier. — Mariage d'Antoine de Vic de Pongibaud et d'Anne-Marie-Elisabeth Guillouet d'Orvilliers.

Le huit janvier mille sept cent soixante-six, après la publication d'un ban de mariage pour premier et dernier au prosne de nostre messe parroissialle, de messire Antoine de Vic de Pongibaud, enseigne des vaisseaux du roy, de la paroisse de Saint-Louis de Rochefort, et de demoiselle Anne-Marie-Elisabeth Guillouet d'Orvilliers, de celle de Saint-Viviain de Cherves, sans qu'il se soit trouvé aucunne opposition ny empeschement civil ny canonique dans l'une ny l'austre parroisse, comme il m'a aparu par le certificat du sieur curé de ladite parroisse de Saint-Louis de Rochefort, à l'exception cependent de celuy du deux au troisiesme degré de consanguinité dont les susdittes parties ont obtenu dispense de nostre Saint Père le pape, dument fulminée par l'official le sept du susdit mois, les susdittes parties ayant aussi obtenu de nos seigneurs les évesques de Sainte et de La Rochelle la dispense de leurs deux autres bans, la cérémonie des fiançailles estant aussi préalablement observée, nous avons procédé à la bénédiction nuptiale des susdittes parties, après touttefois que ledit sieur de Vic de Pongibaud nous a fait aparoir le consentement de la cour, ensemble celuy de dame

Digitized by Google

Anne Dubuisson (1), sa mère, et laditte demoiselle Anne-Marie-Elizabeth Guillouet d'Orvilliers, celuy de messire Louis Guillouet d'Orvilliers, chevalier, seigneur de Château-Chesnel, Laleu et austres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, son oncle et curateur aux causes, en présence du susdit seigneur Guillouet d'Orvilliers, de messire Didier-François-Honorat de Baraudin, chevalier, seigneur de Laulnay-le-Cosquier, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine des frégattes du roy, lieutenant en premier des gardes de la marine, de messire Louis-François Ignasse de Lafaye, chevalier, enseigne des vaisseaux du roy, de messire Claude Hugon, chevalier, seigneur de Givry, garde de la marine, dame Marie-Anne-Thérèse Chesnel d'Orvilliers, demoiselle Marie-Charlotte Guillouet d'Orvilliers et de messire Louis-Claude Guillouet d'Orvilliers, chevalier, garde de la marine, qui ont tous signé avec nous. Ainsi signé : DEVIC DE PONGIBAUD. D'ORVILLIERS DE PONGIBAUD. D'ORVILLIERS. D'ORVILLIERS. GUILLOUET DE CHESNEL. CHESNEL D'ORVILLIERS. HUGON DE GIVRY. BARAUDIN. LAFAYE D'AMBERAC. GUILLET, *curé de Cherves, official.*

1773, 20 juillet. — Mariage de Gilbert-Pierre-Alexandre de Chavagnac et de Marie-Charlotte Guillouet d'Orvilliers.

Le vingt juillet mille sept cent soixante et treize après la publication d'un ban de mariage pour premier et dernier en l'église de cette parroisse, ainsi qu'en celle de Saint-Louis de Rochefort, de messire Gilbert-Pierre-Alexandre de Chavagnac, seigneur de Chauffoud, de Briaigne et austres lieux, enseigne des vaisseaux du roy au département de Rochefort et de demoiselle Marie-Charlote Guillouet d'Orvilliers... *(Formules)*, nous avons procédé à la bénédiction nuptialle des susdittes parties en présence de puissante dame Harenger

(1) Anne-Euphémie du Buysson, fille d'Antoine du Buysson, chevalier, seigneur des Aix, Vielfont et Montcelat, chevalier de Saint-Louis, et de Françoise Lebègue d'Ambly, avait épousé, en 1738, Bernard de Vic de Pongibaud, chevalier, seigneur d'Echelettes, capitaine au régiment des Landes, chevalier de Saint-Louis. Anne-Marie-Elisabeth d'Orvilliers était fille du gouverneur de Cayenne. Elle eut deux filles, Félicité et Marie-Rose, qui ont épousé les deux frères Goyet de Lyvron.

Digitized by Google

Dumesnit de Chavaignac, mère de l'époux, de messire Frédéric-Joseph de Chavaignac son frère, de haut puissant seigneur Louis Guillouet d'Orvilliers et de puissante dame Marie-Thérèse Chesnel, père et mère de l'épouse, et de plusieurs autres qui ont signées avec nous : CHAVAGNAC. D'ORVILLIERS DE CHAVAGNAC. HARENGER DE CHAVAGNAC. CHAVAGNAC D'ORVILLIERS. CHESNEL D'ORVILLIERS. ÉLÉONORE CHAVAGNAC D'ORVILLIERS. LOUISE CHAVAGNAC. GUILLOUET D'ORVILLIERS. DEVIC DE PONGIBAUD. HUGON DE GIVRY. DE BRACH D'ORVILLIERS. GUILLOUET D'ORVILLIERS. GABELOTEAU. FR. IG. VERSEJAC, *souprieur*. GAUTIER, *curé de Cherves*.

1774, 9 octobre. — Mortuaire de Marie-Charlotte d'Orvilliers.

Le neuf octobre a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de dame Marie-Charlotte Guillouet d'Orvilliers, âgée de vingt cinq ans, épouse de messire Pierre-Alexandre de Chavaignac, enseigne des vaissaux du roi, de la ville de Rochefort au diocèse de La Rochelle, actuellement demeurant au Château-Chesnel de cette paroisse, en présence de messire Jacque Sabouraud, prêtre, et de messire Dabescat, choriste de Cognac. SABOURAUD. DABESCAT, *vicaire à Cognac*. GAUTIER, *curé*.

1780, 8 juillet.— Mortuaire de François-Joseph de Châteigner.

Le huit juillet a été inhumé, dans le cimetière de cette paroisse, le corps de messire François-Joseph de Châteigner, mort de la veille, chevalier, ancien major du régiment de Vermandois infanterie, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, pensionnaire de Sa Majesté, natif du château de Faure, paroisse de Saint-Fort, diocèse de Cahors, demeurant depuis quinze ans à Rochefort, diocèse de La Rochelle, âgé de soixante-douze ans, époux de dame Marguerite-Françoise de Lalain, ayant receu tous les sacrements, en présence de messire Louis Guillouet d'Orvilliers, lieutenant général des armées navalles, grand croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de messire Antoine Devic de Pongibeaud, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, qui ont signés avec nous : D'ORVILLIERS. DEVIC DE PONGIBAUD. GAUTIER, *curé de Cherve*.

Digitized by Google

1780, 29 novembre. — Mortuaire de Marie-Thérèse Chesnel.

Le vingt neuf novembre a été inhumé, dans le caveau de cette église, le corps de dame Anne-Marie-Thérèse Chesnel, âgée de soixante-dix ans, décédée de la veille à midi et demi, épouse de messire Louis Guillouet d'Orvilliers, lieutenant général des armées navalles, grand croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, ayant reçu tous les sacrements en présence de Marie Bureau, veuve Ryot, et de Pierre Lamy, qui ont signé avec nous : P. LAMY. M. BUREAU, VEUVE RYOT. GAUTIER, *curé*.

D'Orvilliers, veuf et atteint d'une maladie grave, se retira au séminaire de Saint-Magloire à Paris, en 1783. On ignore la date de sa mort ; on croit qu'il décéda en émigration après 1791. L. A.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée (*L'*) (1872), contient : Un travail de M. Delidon sur Saint-Gilles-sur-Vie : « L'exploitation des moules sur les deux rives de la Vie, dit M. Anatole de Montaiglon, (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. IV, juillet-août-septembre 1876, p. 104,) présente des détails qui ne sont pas seulement intéressants au point de vue de l'alimentation actuelle, mais qui doivent être signalés, parce qu'il y est en même temps question de leur culture au moyen-âge ; etc. » — (2e série, vol. VII, 1877) *Le Bas-Poitou* en 1788 ; — *Notice consacrée par Guillaume Colletet à Jean Besly*, de Fontenay-le-Comte, par M. Dugast-Matifeux, p. 71 ; — *La guerre en Poitou et pays voisins de 1621 à 1626.* (Extrait des lettres de Jean Besly à Pierre Dupuy, p. 98) par M. Paul Marchegay ; — *Textes originaux de la charte en langue vulgaire abolissant le rachat à merci des fiefs du Poitou*, par le même, p. 131 ; — *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame des Fontenelles*, (suite) par M. Ed. Le Grip, p. 171.

Archives du Poitou, t. VI, — Poitiers, 1877, 8°, XI-572 p. — contient : *Cartulaire de l'abbaye d'Orbestier* (Vendée), par M. Louis de La Boutetière.

Digitized by Google

Bibliothèque de l'école des chartes, t. XXXVIII, année 1877, contient : *La rançon d'Olivier de Coëtivy*, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne, 1451-1477, par P. Marchegay ; — *Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis, lettre à M. le duc de La Trémoille*, par Léopold Delisle ; — *La Bibliothèque nationale en 1876*, par Léopold Delisle.

Bulletin monumental, 5e série, t. V, n° 4, (1877), contient, p. 305 : *A travers les monuments historiques*, où M. Anthyme Saint-Paul (§ X) apprécie l'*église d'Esnandes* (Charente-Inférieure), à propos des dessins exposés par M. Albert Ballu, pour un projet de restauration de ce monument ; — et p. 388 : une note sur l'*Exposition d'Angoulême*, par M. J. L. (Jules de Laurière).

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes ; XIIIe année, numéros 27 et 28 (8 et 15 janvier 1877), p. 311 et 325 : *Les origines de la communauté des religieuses de Saint-Joseph de la Providence à La Rochelle*, par l'abbé Gendre. Les documents qui ont servi à cette étude avaient déjà paru dans le 1er volume des *Archives*, p. 330 ; — n° 29 (20 janvier), p. 334 : *Le bulletin de la Société des Archives*, (compte rendu par M. E. G.) — n° 31 (3 février), p. 362 : *L'abbé Joseph de la Croix et le séminaire de Saint-Jean-d'Angély ;* — n° 36 (10 mars), p. 420 : *Simples recherches sur l'histoire du culte des neuf sœurs vierges et martyres, en Aquitaine*, par M. H. Caudéran, curé de Saint-Pallais-de-Négrignac ; — n° 39 (31 mars), p. 462 : *Inauguration d'une chapelle à Saint-Maurice ;* — n° 41 (14 avril), p. 477 : *Monseigneur Pallu du Parc, évêque de Blois, chanoine d'honneur de la cathédrale et ancien supérieur du grand séminaire de La Rochelle* (nécrologie), par M. de Pétigny ; — n° 43 (28 avril), p. 501 : *Archives historiques de la Saintonge et l'Aunis*, (compte-rendu du 3e volume) ; — n° 44 (5 mai) p. 513 : *Une visite au tombeau de saint Eutrope*, par H. de T. ; — nos 45, 46 et 49 (12 et 19 mai, et 9 Juin), p. 525, 537 et 574 : *L'offrande du diocèse de La Rochelle au Saint Père, à l'occasion de son jubilé épiscopal. La traduction de la bulle de l'immaculée conception*, en patois saintongeais ; — nos 46 et 48 (19 mai et 3 juin), p. 540 et 563 : *L'œuvre du vénérable de La Salle à La Rochelle ; rapport de M. Codin ;* — p. 565 : *Saint-Eutrope et son prieuré*, par L. Audiat (compte-rendu.) — p.

Digitized by Google

594 : *M. de Blossac* (nécrologie), par H. de T. ; — p. 606 : *La R. M. Marie de la Grâce, ancienne supérieure de la Providence de La Rochelle* ; — n° 52 (30 juin), p. 214 : compte-rendu d'un mémoire de M. l'abbé Mongis, sur la découverte d'un cimetière gallo-romain, à Angoulins ; — XIV^e^ année, — n° 4 (28 juillet 1877), p. 39 : *Nicolas Pasquier de Balanzac*, par L. Audiat, (compte-rendu par A. L.); — n° 5 (4 août), p. 54 : *Le puits de Saint-Vivien à Saintes*, par M. Bl., reproduction d'un article du *Courrier des deux Charentes*, des 8 et 12 juillet 1877 ; — n° 7 (18 août), p. 81 : *Le pèlerinage de Courant ;* — n° 8 (25 août), p. 87 : *Le pèlerinage de sainte Radégonde en Saintonge*, par A. O. ; — n^os^ 15, 16 et 17 (13, 20 et 27 octobre), p. 172, 183 et 197 : *Saint Ausone*, premier évêque d'Angoulême et martyr, par l'abbé I. Fleury, curé de Mortagne-sur-Gironde ; — p. 179 : *Consécration de l'autel de la chapelle de Saint-Maurice*, par Maurice S. ; — n° 20 (17 novembre), p. 238, M. *l'abbé Th. Lemoal*, curé doyen de Saint-Savinien (nécrologie), extrait du *Courrier des deux Charentes ;* — p. 239 : *M. de La Sauzaye, colonel du génie,* (nécrologie) ; — n^os^ 21 et 24 (24 novembre et 15 décembre), p. 243 et 279 : *Origine du diocèse de La Rochelle*, par l'abbé H. Valleau, curé de Bourcefranc ; — p. 286 : *M. Le comte Gustave de Saint-Légier d'Orignac*, (nécrologie), par M. Manon.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente (4^e^ série, tome XI, année 1876, 593 pages in-8°) contient, de M. Gustave Babinet de Rencogne, président : *Documents historiques inédits sur l'Angoumois et table de ces documents ; Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois ;* — de M. Jules Pasquet de Laurière : *Le Théâtre romain du bois des Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux (Charente). Liste de quelques théâtres antiques pouvant être comparés par leurs dimensions à celui des Bouchauds ;* — de M. Jules Pellisson : *Registre des délibérations du consistoire de Barbezieux ; Notice sur la peste de Barbezieux ; Eloge de Charles-Paul-Emile Albert, bâtonnier de l'ordre des avocats de Cognac, chevalier de la Légion d'honneur.*

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. V, (janvier 1878), contient, p. 115 : *Notice sur quelques antiquités celtiques et romaines de la commune de Riec* (Finistère), par M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, et quelques lignes sur

Digitized by Google

une fontaine, dite la fontaine de Saint-Léger, située dans le parc de la terre de la Porte-Neuve, (Finistère), à propos de laquelle M. Anatole de Barthélemy, écrit, p. 119 : « En curant avec soin le bassin des anciennes fontaines, objets de pélerinage, on peut trouver des choses fort anciennes. C'est dans une fontaine de Saintonge que j'ai trouvé, il n'y a pas bien longtemps, un vrai trésor de monnaies gauloises. »

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des deux Sèvres, nos 1-7 (janvier-juin 1877), contient : *Actes de la Société ; — Lichens des Deux-Sèvres ; — Une quenouille de mariage*, par M. Hubert ; — *Lettre au sujet des pierres tombales de Melle*, par M. J. Doinel ; — *Étude sur les poésies de Christophe des Francs*, par M. L. B. des Francs.

Cabinet historique (*Le*), 2e série, t. I, 1re livraison (janvier 1876), p. 4. *Catalogue général des manuscrits et documents relatifs à l'histoire de l'ancienne France. — Inventaire des registres du trésor des chartes*, registre A, boite 4, n° 3, contient : Lettres de Charles V, prononçant l'union au domaine de la couronne de France d'une maison sise en la ville de La Rochelle, (Paris, janvier 1372-1373) F. 18. — Lettres du même, prononçant l'union au domaine de la couronne de l'île d'Oleron ; (Paris 17 février 1372 (1273), F. 19 verso ; — 2e livraison (février 1876), p. 21. *Inventaire des manuscrits du fonds Gaignières, histoire générale de France*, n° 290, (F. fr. 23,960), journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au siège de La Rochelle, par P. Mervault, rochelois, 1628, petit in-folio ; — p. 22, n° 295, (F. fr. 21,493), (2), discours de la bataille de Jarnac, 1569 ; — N° 300 (F. fr. 20, 24) p. 29, noms de ceux qui ont été tués, pris ou blessés à la bataille de Jarnac, 1569, F. 87, — p. 37, *Inventaire du registre du trésor des chartes*, registre B, boîte 18, n° 13, lettres du roi Philippe-le-Bel, autorisant la construction d'un port sur la Charente, près d'Angoulême, Paris, juillet 1820, F. 86, — p. 42, *La Guienne*, n° 12, union à la couronne de la Chastellenie de Taillebourg, près Bordeaux, et de la terre du Cluseau, faite par le roi Charles VI, à Paris, avril 1407, (layettes du trés. des ch. Unions et don. n° 11) ; — p. 46, id. n° 49, traité entre les commissaires du roy Charles VII et les Etats du Bordelais, relatif à la remise de ce pays sous l'autorité du roi, Saint-Jean-d'Angély, 20 juin 1451, ib. k. 69, n° 62, — p. 47, id. n° 63,

Digitized by Google

quittance donnée par Archambault de Béarn, ermite principal de la tour Notre-Dame de Cordouan, au receveur de Bordeaux, de cent soixante-seize livres deux sols pour les droits qui lui sont dûs sur les navires chargés à Bordeaux pendant la présente année, à raison de six sous tournois par chaque mois, 15 septembre 1509, Orig. ib. K. 78, n° 30. — 4e livraison (avril 1876), p. 78, *Inventaire des manuscrits du fonds Gaignières*, 302-303, (F. fr. 20,427) n° 25, ordre donné par Louis XI, de payer au comte du Perche la somme de 2,000 livres tournois, Saint-Jean-d'Angély, 8 février 1461 (1462), F. 35, — p. 84, 304 (F. fr. 20,428), n° 84, lettre du sieur de Baillon au roi, Saint-Jean-d'Angély, 13 décembre, F. 80, — p. 92, *Inventaire des registres du trésor des chartes*, registre D, boite 26, n° 13, lettres de Renoul de Culent, chevalier, et de Pierre de Saint-Palais, chevalier, confirmant l'obligation contractée par les habitants de Châteauneuf, de payer au roi annuellement 13 muids de bon vin, en reconnaissance de leur affranchissement, avril 1265, f. 15, verso, — p. 95, boite 30, n° 3, lettres comment Sédile, dame de Dampierre-sur-Boutonne, vendit à monsieur de Vendosme trente livres parisis de rente sur la prévosté de Gommez, 30 mars 1303 (1304), f. 55; — p. 96, boite 30, n° 8, lettre de trente livres de rente que Sedile, dame de Chevreuse et de Dampierre, vendit à P. de Vendosme à héritaige » f. 61 — livraison 5e, 6e, 7e et 8e, (mai août 1876), p. 141, *Catalogues du fonds Gaignières*, p. 307, t. VI, cite à l'article 10 des notes sur Taillebourg et Didonne, sans date, — p. 144, id. 308, art. 4, serment de fidélité fait au roi Charles, comte d'Angoulême, Cognac, 19 mars 1486 (1487); — fol. 9, id. même article, lettres patentes de Charles VIII, évoquant au parlement de Paris le procès formé par la dame de La Rochefoucauld touchant la possession de la baronie de Montendre en Saintonge, sans date; — minute f. 19, § 320, art, 23, lettre de M. de Burye au roy, Bayonne 15 octobre 1558, F. 39, — 9e, 10e 11e et 12e livraisons, (septembre-décembre 1876). p. 241, *Supplément à la bibliographie des Mazarinades*, n° 67, la véritable relation contenant la reprise par force de Pont en Xaintonge, par l'armée de Monseigneur le prince de Condé, commandée par Monseigneur le prince de Tarante, fils aisné de Monseigneur de la Trimouille, duc et pair de France, avec autres avantages emportez sur le comte d'Harcourt, apportez à son altesse royalle, 1652, in-4° de 6 p.; — *La Guienne*, n° 103, p. 201, Lettre de Henri II au comte de Ludde, lieutenant général en Guyenne et

Digitized by Google

gouverneur de La Rochelle, touchant les séditieux de l'Angoumois, Xaintonge etc. Pont-Doyen, 27 juillet 1548. — D. Housseau, 10, n° 4,260, n° 109, lettre de Henri II à M. de Ludde, vigile, 11 septembre 1549; — D. Housseau, 20, n° 4,261, mesures de répression contre les séditieux de Saintonge et d'Angoumois; — p. 203, n° 117, Ordonnance pour la revue de la gendarmerie estant en Guyenne, Saintonge et Angoumois, de Saint-Germain-en-Laye, le 19e jour de décembre 1548; — p. 242, *Guerre d'Irlande, extraits des archives du dépôt de la guerre*, n° 660, lettre à M. de Barbezieux, Versailles 4 août 1691, n° 102; — p. 246, *Inventaire des registres du trésor des chartes*, registre B. boîte 215, n° 7, Lettres de Raoul d'Aulnay, déclarant avoir mis en hostage envers Raoul du Sart d'une certaine rente en bled etc., février 1204 (1205), f. 79, verso. — p. 259, registre H. boîte 218, n° 74, Lettres de Jean, roi de France, portant assignation au sire d'Amboise et à sa femme, de 2,300 livres de terre à Benon, en Saintonge, en compensation de la cession faite par eux de Tenremonde au comte de Flandres, Saint-Ouen, 3 juillet 1355, f. 144. verso; — p. 273, *Inventaire des fonds de Gaignières*, 312, (f. fr. 20,436), n° 2, lettre du roi Charles VII à Colin Martin, receveur de l'aide en Saintonge, les Montils, 25 mars 1454, f. 1; — p. 276, 312, n° 44, Lettre du roi Louis XI à..... pour qu'il fasse jouir Perot du Pont de certains revenus assis en Saintonge, Montargis 12 septembre 1480, f. 29; — n° 54, Lettre de Charles VIII au receveur de La Rochelle, pour le paiement de Louis de Urtebise, Amboise, 10 avril 1489, f. 36. — 9e, 10e, 11e et 12e livraisons; Angoumois, Xaintonge etc. Pont-Doyen, 27 juillet 1548. — D. Housseau, 10, n° 4260. — n° 109, Lettre de Henri II à M. du Ludde, Vigille, 11 septembre 1548, (livraisons de janvier-avril 1877), *Inventaires sommaires des nouvelles collections de titres originaux de la Bibliothèque nationale*, par M. Ulysse Robert. Nous y trouvons signalés parmi les « Documents tirés de la Chambre des Comptes, tels que rôles d'impositions et d'amendes, fragments de comptes, mandements, quittances, etc ; » Villes : N° 25,944, Boutteville (1323-1413); n° 25,946, Mortagne; n° 25,948, Saintes; Saint-Jean-d'Angély. — Quittances ecclésiastiques, 1re série, n° 25,968, Maillezais (1440-1610); n° 25,969, La Rochelle (1668); n° 25,970, Saintes (1669); Abbayes et prieurés : n° 25,971, abbaye de N. D. d'Aunay (1423-1529); n° 25,972, N. D. du Carmel de La Rochelle (1480); Les Châteliers (1583); n° 25,973, Cormeilles (1404-1651); La Fré-

Digitized by Google

nade (1522); n° 25,978, N. D. hors les murs de Saintes (1485); n° 25,981, N. D. de l'Ile de Ré (1447-1471); Frères prêcheurs de La Rochelle, (1527); n° 25,982, N. D. de Sablonceaux (1448-1534); Maladrerie de Saintes (1338,; — n° 25,983, Saint-Eutrope de Saintes (1338-1453); — Saint-Jacques, près Taillebourg (1338); Saint-Jean-d'Angély (1421); — n° 25 983, Saint-Léonard de Chaumes (1452-1491); Saint-Léonard de La Rochelle (1425); — n° 25,984, Talmont (1696-1702); N. D. de la Tenaille (1491-1522); Tonnay-Charente (1490-1700); — Quittances ecclésiastiques, (2e série); n° 25,990, Marsac (1465); Montis (1374-1382); — Titres de dom Villevieille: n° 26,264, Avi (1408); n° 26,269, Chadenac (1290); n° 26,270, Chastre (1519-1520); n° 26,271. Cherray (1399); Cognac 1526); n° 26,272, Cormeilles (1410); Cosnac (1335); n° 26,275, Faye (1396); n° 26,280, Landes (1509). — Collection Jault: n° 26,304, Marsac (1481-1615); n° 26,306, Sainte-Catherine de N. D. du Château, en l'île d'Oleron (1545; — Collection Blondeau: n° 26,330, Saint-Martin de Saugeon (1470); Mortagne (1646); n° 26,336, Chadenac, (1595); n° 26,337, Royan (1478); n° 26,341, Surgères (1,653); n° 26,342, Saint-Jean-d'Angély et Landes (1553); n° 26,349, Aulnay en Poitou (1678); n° 26,350, Bapaume (1749); n° 26,353, Brouage (1649); n° 26,354, Champdolent (1513); n° 26,355, Les Chastelliers (1564); Chatelaillon, (1408-1539); n° 26,356, Cravant (1523); n° 26,358, N. D. de Forges (prieuré) (1692); n° 26,361, Tonnay-Boutonne (1483); n° 26,373, Prieuré de Saint-Etienne-d'Ars, en l'île de Ré (1534); Saint-Léonard-des-Chaumes (1479); n° 26,377, Taillebourg (1644); n° 26,378, Verines (1526); n° 26,379, Saintonge (1470); n° 26,386, Le Château en l'île d'Oleron (1656); n° 26,396, Châtres (1611); n° 26,418, La Rochelle (1667). Saintes (1628-1631). — Domaine du roi en Saintonge (1576), n° 26,432; volume intitulé: Meslanges pour l'histoire et la généalogie, noblesse militaire. — Potier (1635). — Comenge (1656). — Tilly (1622). — Richier (1579). — N° 26,437, Angoumois, Limousin et Saintonge (XVIe siècle 1664). N° 26,478, Le Château en l'île d'Oleron (1648); n° 26,480, copie de titres concernant l'abbaye de N. D. de Saintes, depuis l'an 1047 jusqu'à la fin du XVIIe siècle. N° 26,481, Royan, (1468-1471). — (Liv. de juillet-septembre 1877), *Inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux archives nationales*, indique p. 131 : le cartulaire du prieuré de Barbezieux, diocèse de Saintes, XIIe siècle, 81 fol. aux archives nationales, n° 44, 1419; et p. 163 : copie du cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'An-

Digitized by Google

gély, XVII[e] siècle, 188 fol. à la Bibliothèque nationale, m[s] lat. 5,451 ; et p. 162 : Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Vaux, diocèse de Saintes, XIII[e] siècle, 47 fol. à la Bibliothèque nationale, m[s] lat. 10,124. Il a été envoyé par la bibliothèque de Saintes. Il a été imprimé. — (Octobre et novembre 1877), bibliographie des cartulaires français, p. 179, cite le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne en Saintonge*, publié par l'abbé Cholet, les *Cartulaires inédits de la Saintonge*, par l'abbé Th. Grasilier. — (Décembre 1877), titres relatifs aux ducs d'Orléans, p. 271, contient : la mention d'un vidimus d'un mandement de Charles VI, du 11 août 1405, accordant aux ducs d'Orléans « dix mille frans d'or pour la composicion par nous faicte avecques lui pour la garde des forteresses et chasteaux du pays d'Angolesme qui sont en frontière de guerre, c'est assavoir des ville et chasteaux d'Angolesme, La Tour Blanche, Chasteauneuf-sur-Charente, des ville et chastel de Coignac et du chastel de Merpins... »

Délibérations du Conseil général du département de la Charente-Inférieure (La Rochelle, 1877, 8°) contient (p. 267-293) : *Rapport* de l'archiviste, inspecteur départemental (M. de Richemond) au Conseil général de la Charente-Inférieure, session de décembre 1877.

Indicateur de Cognac, n° du 12 mai 1878, contient : *Les anciennes foires de Cognac*, et, n° du 26 mai, *La famille Denfert-Rochereau à Jarnac*, par J. P. (Jules Pellisson.)

Matériaux pour l'histoire de l'homme, t. VIII, 8[e] livraison, contient : *Carte préhistorique de la Charente-Inférieure*, par M. E. Maufras, de Pons.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, année 1872, contiennent : Une notice de M. Henry Jouin sur la statue de marbre de *Bernard Palissy*, due à M. Ferdinand Taluet, et inaugurée à Saintes le 2 août 1868. Compte-rendu par M. Anatole de Montaiglon, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6[e] série, t. IV, juillet-août-septembre 1876, p. 105.

Recueil des actes administratifs (Le) de la Charente-Inférieure, (octobre 1877), annonce l'ouverture d'une souscription pour établir, dans l'Afrique centrale, des stations hospitalières. Les souscriptions sont reçues à la Rochelle, chez M. de Richemond, archiviste départementale.

Digitized by Google

Revue critique d'histoire et de littérature, (n° de février 1878), contient : *la Biographie de la Charente-Inférieure*, de MM. Feuilleret et de Richemond, par M. Tamizey de Larroque qui rectifie certains articles : Arnault du Halde où le vicomte d'*Uza* est pris pour le vicomte d'*Uzès ;* Aubigné, né en *1550*, non en *1552 ;* Jean d'Auton ; Samuel de Champlain, fils non de *pêcheurs*, mais d'un *capitaine de vaisseau ;* Jean Guiton, qui n'a menacé personne de son poignard ; Palissy qui n'a jamais eu à la Rochelle, avec Henri III, l'entrevue et la conversation imaginées par Agrippa d'Aubigné, etc.; — n° de mars 1878, un article sur les : *Lettres inédites de Benjamin Priolo* par Tamizey de Larroque.

Revue de Gascogne (*La*), t. XIX, liv. de janvier 1878, contient p. 28 : lettre, (sans date, mais de 1561), adressée à Charles de Coucy, seigneur de Burie, lieutenant général pour le roi au pays et duché de Guyenne, par l'évêque et les divers magistrats de Condom, pour protester de leur obéissance et de leur fidélité, et pour donner des explications sur la conduite des huguenots dans la ville et dans ses environs, (publiée par M. Tamizey de Larroque); — livraison d'avril, *La cloche de Trie*, par M. Louis Audiat, p. 171.

Revue des deux mondes, (15 avril 1877), p. 882 : art. de M. Henry Houssaye : *Eugène Fromentin, exposition de son œuvre à l'école des Beaux Arts.* (Voir aussi dans le *Journal officiel* du 21 mars : *Exposition des œuvres d'Eug. Fromentin*, par Arthur Baignières, et dans le *Musée pour tous*, 5e n° p. 4 : lettre autographe très curieuse de Fromentin. Le même numéro contient : *Le Retour du marché*, par Bouguereau (photographie); — (1er septembre 1877), p. 129 : *Les grands ports de commerce de la France*, par M. L. Simonin, où on lit le passage suivant : « A l'embouchure de la Gironde est Royan, sur la rive droite, Royan qui a donné son nom à une variété de sardines recherchée des gourmets, et qui est non moins connue maintenant par ses bains de mer, qui en ont fait comme une ville nouvelle. En été, c'est le rendez-vous des riches oisifs des Charentes et de la Gironde. La plage où la mer, avec le reflux, dépose une partie de ses habitants, poissons, mollusques ou rayonnés, est chère au naturaliste. Le phare élevé et grandiose de Cordouan se dresse sur un écueil au milieu des flots, et divise nettement sur l'Océan l'une et l'autre passe par où les navires peuvent entrer en

Digitized by Google

Gironde. Ces passes, qui ont jusqu'à 25 mètres de profondeur, font de ces embouchures une des plus remarquables des fleuves d'Europe »; — (1er décembre 1877), p. 756 : *Eugène Fromentin écrivain*, par M. Emile Montégut.

Revue des documents historiques, IVe année n° 42, décembre 1876 : charte d'Aliénor d'Aquitaine (6 octobre 1200) faisant une fondation dans le monastère de Saint-Maixent ; Jean Martin de Laubardemont (écrit à tort Jean-Martin) et les possédées de Loudun, où l'auteur parle du monastère des Ursulines, « fondé en 1626 à Loudun, en Poitou, par madame Jeanne de *Belciel*, fille du baron de *Cose* et aussi de Laubardemont, « parent de madame de *Belciel* ». Laubardemont, « proche parent de madame de Coze », dit l'opuscule *Remarques et considérations servant à la justification du curé de Loudun*, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. V, p. 236. « La prieure Jeanne de Belciel, fille du feu baron Cose, de la province de Xaintonge », *Archives curieuses*, v. p. 198. Alfred de Vigny, dans son roman *Cinq Mars* écrit aussi *Belciel*; — Jeanne de Belcier, dont il est ici question, était fille de Louis de Belcier, baron de Cozes, seigneur de La Ferrière, de Durfort, d'Eschillais, de Saint-Germain-du-Salembre en Périgord, et de Charlotte Goumard, dame d'Eschillais, qui s'étaient mariés, le 27 juin 1590, au château d'Eschillais. Elle était sœur de Louis de Belcier, qui fut tué à la descente des Anglais dans l'île de Ré, pendant les dernières guerres de religion, ne laissant de son mariage avec Marie de Nesmond qu'une fille, Mme d'Aidie de Ribérac. Jeanne de Belcier avait en outre deux sœurs : 1° Catherine qui, en 1614, épousa François de Beaumont, seigneur de Gibaut et de Saint-Germain, et 2° Marie, qui fut abbesse de l'abbaye de Villeneuve-le-Roy, dans le diocèse de Sens, dont son oncle, Octave de Bellegarde, était alors archevêque. Enfin Jeanne de Belcier fut elle-même ursuline à Loudun, dans le diocèse de Poitiers. Jeanne de Belcier était en outre petite fille de Pierre de Belcier, baron de Cozes, et de Charlotte de Boulainvilliers, et arrière-petite-fille de Jean de Belcier et de Catherine de Coëtivy, qui apporta la baronie de Cozes dans la famille de Belcier.

Revue des questions historiques, (1er octobre 1877), p. 657 : compte-rendu par M. Louis Audiat de la *Biographie de la Charente-Inférieure*, de MM. Henri Feuilleret et de L. de Richemond. Voir aussi *Courrier de la Gironde*, du 21 octobre, article signé : E. P.

Digitized by Google

Revue des Sociétés savantes, 6e série, t. IV, (octobre-novembre-décembre 1886), p. 537, publie : *Les anciennes forges du Périgord et du Limousin*, par M. le baron de Verneilh, où l'on trouve l'indication de contrats passés le 24 août 1679 entre M. de Muins, intendant à Rochefort, et MM. d'Hautefort d'Ars et le baron de Segonzac, pour faire, pendant cinq ans, 100 pièces de canon par an. Ils déclarent qu'une partie des canons a été donnée à faire à M. de Saint-Avit ; pour les autres chacun des contractants en fournira sa part à ses risques et périls, sans solidarité entre eux. Il est stipulé au présent pour M. de Bruzac, entremetteur du marché. L'acte est passé en présence de MM. de Feuillade, de Meymy et de la Barde de Beaufort, qui ont signé avec MM. de Segonzac et de Hautefort ; autre en 1690, pour fourniture de 80 canons, etc. « Comment ces lourdes machines étaient-elles transportées ensuite du Périgord à Bordeaux ou à Rochefort ? c'est ce que nous disent les notes prises par Villepelet, du moins pour la forge d'Ars. Les bateliers de la Vézère, quand les crues de la rivière le permettaient, se chargeaient de les charrier jusqu'à Libourne, où de plus grands bateaux les portaient à Bordeaux et à Rochefort. »

Seudre (La), de Marennes, 9 décembre 1877, contient : *Cordouan*, par M. de Toyon, article extrait de la *Volonté nationale de Saint-Jean d'Angély* et de *La Chronique charentaise* ; dans ses numéros des 10, 17, 24 et 31 mars, 21 et 28 avril 1878 : une *Notice sur la vie de M. Le Terme.*

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, année 1875, contient : *Note sur des plats attribués à Bernard Palissy*, p. 61, 65.

Souvenirs du règne de Louis XIV, par le comte de Cosnac, t. VI. (Paris, Renouard, 1878, 8°, 476 p.) contient des détails sur la *Fronde* à Saintes, à Barbezieux, Brouage, avec de nombreuses pièces inédites tirées des archives et du ministère des affaires étrangères.

Univers, 8 août 1877 : article de l'abbé J. Renaud sur l'*Histoire de Saint-Jean Chrysostôme*, par l'abbé Rochet, curé de Cozes.

Vie domestique (La), journal paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, sous la direction de Mme Nelly Lieutier, de Royan ; prix 10 fr.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

MUSSET (Georges). — *Un parlement au petit pied. Le présidial de La Rochelle.* Etude historique. — La Rochelle, Petit, 1878, in-8°, 51 pages ; portrait gravé à l'eau-forte. (Mémoire envoyé aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1877 et dont la *Revue des sociétés savantes* contient un compte-rendu, p. 444, t. v, avril 1877.)

PELLETAN (Eugène). — *Elisée, voyage d'un homme à la recherche de lui-même*, — Paris, lib. Germer Baillière, 1877, in-18, 350 p. Prix, 3 f. 50.

PELLISSON (Jules). — *Eloge de Charles-Paul-Emile Albert*, bâtonnier de l'ordre des avocats de Cognac, chevalier de la légion d'honneur. — Cognac, chez les libraires, 1878, in-8°, 41 p. (Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 1877).

PROS. — *Etudes obstétricales. Procédés opératoires et instruments nouveaux*, (dessins graphiques). — La Rochelle, 1877, imp. Siret, in-8°, 55 p. et 6 pl.

REIGNIER (Gabriel). — *Pisani.* Drame héroïque en cinq actes et en vers. — Paris, Lemerre, 1878, (imprimé à Surgères par J. Tessier), 8°, 89 p. Prix, 3 fr.

RAYMOND (Louis). — *Les prêtres déportés en* 1793. — Paris, lib. de la Société bibliographique, 1877, 2e édition, grand in-18, 36 p.

Règlement de la Société de bienfaisance mutuelle de la ville de Cognac. — Cognac, imp. Béraud, 1877, in-8°, 23 p.

RONDEAU (Philippe). — *Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest*, pour l'année 1877. — Poitiers, imp. A. Dupré, 1878, in-8°, 19 p.

ROUGET (le Dr). — *Traité de Physiognomonie*, ou art de connaître et de juger les mœurs et les caractères d'après la physionomie. — Nice (imprimé à Surgères par M. J. Tessier) 1878, in-12, 252 p. Prix, 3 francs.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du numéro d'octobre. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ; — AVIS ET NOUVELLES : Les sociétés savantes des deux Charentes ; Nos artistes au salon ; Le monument Le Terme ; Champlain ; Objets antiques trouvés, etc.; — VARIÉTÉS : Don par Louis XI de six ribaudequins aux Rochelais ; Les carmes d'Aulnay martyrisés en 1568 ; Ecole de chirurgie à Saintes en 1778 ; La grande peur de juillet 1789 ; — LIVRES ET PÉRIODIQUES ; — QUESTIONS ET RÉPONSES : Origine des mots *talbot* et *mogette ;* Le Plassac du chevalier de Méré ; Le nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud ; Fabrication d'épingles à Baignes et à Barbezieux ; Les prisons royales à Saintes ; La maison de Dominique du Bourg ; Le comte de Taillebourg ; Le canton des Forges ; — BIBLIOGRAPHIE : S.-V.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 28 *juillet* 1878.

Le Président propose de faire tirer à part, pour les distribuer, 150 exemplaires de la table chronologique des matières contenues dans les cinq premiers volumes de la Société. — Adopté.

Pour encourager les études historiques, il propose aussi d'offrir chaque année, comme livre de prix d'histoire dans la classe de rhétorique du collège de Saintes, un volume des *Archives*, qui porterait cette indication : *Offert par la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* — Adopté.

Digitized by Google

Le Trésorier expose que, parmi les Sociétaires, il en était plusieurs qui depuis l'origine de la Société n'avaient pas versé une seule cotisation. Il leur en a réclamé le paiement, et presque tous se sont empressés de l'effectuer. Un seul, M. L..., malgré son engagement écrit, s'y est refusé. — Le Bureau décide qu'une démarche de conciliation sera faite par le Président.

M. Dangibeaud, secrétaire-adjoint, rend compte de ses diverses tentatives pour terminer à l'amiable l'incident qui s'est produit entre la Société et M. de R..., dont il n'a pu obtenir une seule réponse. Le Bureau l'autorise à poursuivre le remboursement des sommes dues par M. de R...

—

Ont été admis comme membres de la Société :

M. E. Corbinaud, préposé en chef des octrois à La Rochelle, présenté par M. Saudau ;

M. Charles de La Tranchade, trésorier général à La Martinique, chevalier de la Légion d'honneur, présenté par M. Th. de Bremond d'Ars ;

M. Merveilleux du Vignau, premier président à la cour d'appel de Poitiers, chevalier de la Légion d'honneur, présenté par M. Louis Audiat ;

M. le baron Raoul de Pichon-Longueville, propriétaire au château de Longueville, par Pauillac (Gironde), présenté par M. H. de Tilly ;

M. Pinasseau, licencié en droit, notaire à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

M. l'abbé Eutrope Vallée, professeur à l'institution Saint-Pierre, à Saintes, présenté par M. H. de Tilly.

AVIS ET NOUVELLES

—

Ont rendu compte du 4e volume des *Archives : La revue des questions historiques*, 47e livraison, 1er juillet 1878, p. 307 ; article de M. Tamizey de Larroque, reproduit par l'*Indicateur de Cognac*, du 21 juillet ; *le Bulletin religieux*, de La Rochelle, du 27 ; *la Volonté nationale*, de Saint-Jean-d'Angély, du 24, et *la Chronique charentaise*, du 28.

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Au 15 Juin 1878

	Recettes		Dépenses
1874.....	3.794 »	.....	3.039 80
1875.....	3.528 »	.....	2.726 10
1876.....	3.541 50	.....	3.556 40
1877.....	4.845 15	.....	2.701 21
1878.....	1.393 50	.....	311 75
TOTAUX.....	17.102 15	.....	12.335 27
	12.335 26		
EXCÉDANT DE RECETTES.	4.766 89		

LES DÉPENSES SE RÉPARTISSENT AINSI :

	1874	1875	1876	1877	1878 Jusqu'au 15 Juin	Totaux
Impression du volume.....	2.001 90	2.183 90	2.312 25	2.294 »	»	8.692 05
Impressions diverses, circulaires, etc....	290 70	50 »	84 50	» »	»	425 20
Gravures.....	280 25	30 »	74 »	» »	64 40	448 65
Frais divers, Correspondances et autres.	466 95	462 20	554 90	407 21	132 85	2.024 11
Impression du *Bulletin*.....	»	»	530 75 (1)	»	114 50	645 25
TOTAUX.....	3.039 80	2.726 10	3.556 40	2.701 21	311 75	12.335 26

(1) Cette somme représente l'impression du *Bulletin* pour les années 1877 et 1878, qu'a soldée le précédent trésorier.

Les recettes de 1878 ne s'élèvent aujourd'hui qu'à 1393 fr. 50 ; c'est qu'il reste encore à percevoir un grand nombre de cotisations.

Le Trésorier, RICHER.

Digitized by Google

Etat des impressions : Le v[e] vol. (1878) est au brochage ; le vr[e] (1879) a 10 feuilles tirées.

—

Dès la première année et le premier volume des *Archives*, le Bureau, effrayé des frais considérables qu'entraînaient les corrections des épreuves, rappela aux collaborateurs la règle universellement suivie : que toute correction faite sur les épreuves, une fois le manuscrit livré à l'impression, est à la charge de l'auteur. Donc il est important de n'adresser à la Société pour être publiés que des textes définitifs, sur lesquels il n'y aura plus à faire de changements. Ce serait une étrange théorie de prétendre que l'auteur qui livre un texte n'en est pas responsable et que s'il y a commis des erreurs, des suppressions, des altérations qu'il désire ensuite réparer sur l'épreuve, c'est un autre qui en doit supporter les conséquences. La plus vulgaire probité exige que lorsque, même involontairement, on a causé du préjudice, on le répare. Nous continuerons donc, comme par le passé, de faire payer aux auteurs les frais des corrections d'auteur Aussi nous supplions nos collaborateurs de bien revoir leurs manuscrits avant de nous les adresser, afin d'éviter toute difficulté et tout retard. Quelquefois la suppression ou l'addition de quelques mots peut entraîner des remaniements considérables et partant des frais très grands.

—

Par arrêté du 20 juillet dernier, M le ministre de l'instruction publique a accordé à la Société des *Archives* une subvention de 400 fr.

—

Dans sa séance du 24 août dernier, le Conseil général de la Charente-Inférieure, sur le rapport de M. Guillet, a porté de 300 à 450 fr. la subvention qu'il accorde à la Société des *Archives*.

—

Dans la liste des Sociétés savantes des départements correspondant avec le ministère, publiée par la *Revue des Sociétés savantes* (n° d'avril 1877), nous trouvons, page 562 :

« CHARENTE : Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême, fondée l'an XI, autorisée le 8 juillet 1818, qui a publié 56 volumes in-8° d'*Annales* et 1 volume de *Documents* ; — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, fondée le 22 août 1844, et autorisée le 16 octobre de la même année, qui a publié 24 volumes in-8° du *Bulletin* et 2 volumes de *Documents : Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, 1 volume, et *Documents historiques sur l'Angoumois*, t. I, grand in-8°

Digitized by Google

« CHARENTE-INFÉRIEURE : Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, fondée en 1732 (fusionnée en 1854), reconnue comme établissement d'utilité publique le 4 septembre 1852, qui a publié, depuis 1854, environ 14 volumes in-8° d'*Annales*, et divers documents à part : *Cartulaire de l'abbaye de Baignes*, 1 volume grand in-4° ; *Histoire des Rochelais*, 2 volumes in-8° ; *Histoire du département de la Charente-Inférieure*, 1 volume in-12, (1) et la *Faune* du département, 3 volumes in-8° ; — Société d'agriculture et belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, fondée en 1806, qui a publié, depuis 1853, 14 volumes in-8° de *Travaux ;* — Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes, fondée en mai 1860, fusionnée avec la Société d'archéologie, qui a publié 3 volumes et 6 fascicules de Mémoires (2). On lui doit à part : *Epigraphie santone ; Journal* de l'abbé Legrix et *Monographies* ; *Saintes au XVI^e siècle ; Cartulaires* (sous presse) (4) ; — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes, fondée et autorisée en 1874, qui a publié 3 volumes in-8° de Mémoires et possède un *Bulletin* trimestriel ; — Société linéenne de la Charente-Inférieure à Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1874 et autorisée en 1875, qui s'est fusionnée avec la Société historique de la même ville, et qui publie une feuille historique hebdomadaire, la *Chronique charentaise*, et un *Bulletin* trimestriel ; — Académie des Muses santones, à Saint-Jean-d'Angély, fondée et autorisée en 1876, contribue à la publication de la *Chronique charentaise*. — Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863, a publié 5 volumes in-8° de *Bulletins*.— Société des Amis des arts, à La Rochelle, fondée et autorisée en 1876, publie des Rapports annuels. »

(1) Il y a dans cette nomenclature quelques erreurs. Ainsi le *Cartulaire de l'abbaye de Baignes*, de l'abbé Chollet, a été édité par M. Clouzot, libraire à Niort, avec les souscriptions du Conseil général de la Charente-Inférieure, de l'évêché, etc ; l'*Histoire des Rochelais* et l'*Histoire du département de la Charente-Inférieure*, de M. Léopold Delayant, ont été publiés par l'auteur.

(2) Il y a de publié 2 volumes, comprenant chacun plusieurs fascicules imprimés à Saintes, à Saint-Jean-d'Angély et à Marennes ; le 3^e volume est en distribution.

(3) L'*Épigraphie santone et aunisienne*, de M. Louis Audiat, a été éditée par l'auteur ; la Commission lui a fait une souscription de 100 exemplaires. Le *Journal*, de Legrix, et les *Monographies* — c'est-à-dire celles de Saintes, par l'abbé Lacurie, et celle de La Rochelle, qu'avait déjà publiée Gautier — font partie des volumes de la collection. Quant à *Saintes au XVI^e siècle*, M. de La Morinerie sera bien étonné d'apprendre qu'il a été édité par la Commission.

(4) En *préparation* serait peut-être plus exact.

Digitized by Google

M. Corbineau, de La Rochelle, a obtenu une médaille d'argent, prix du concours ouvert à Saint-Jean-d'Angély par la Société linéenne, pour ses photographies saintongeaises.

—

Le 11 juin dernier, M. le marquis de Dampierre a présidé au palais du Trocadéro le congrès agricole ouvert à l'occasion de l'Exposition, ayant à sa droite le prince de Galles, à sa gauche le duc d'Aumale, entourés des ambassadeurs et des délégués des états représentés à l'exposition. Son discours a été publié en partie par le *Courrier*, de Saintes, du 27 juin.

—

M. Joseph Lair, adjoint au maire de Saint-Jean-d'Angély, a été nommé officier d'académie.

—

Le 7 septembre dernier, le sieur Boismoreau, garde-champêtre de la ville de Saintes demeurant à La Garde, sur la propriété de M. Passino, a trouvé, dans le vallon des Arènes, en nettoyant un ancien puits comblé, 16 vases de terre commune intacts avec plusieurs débris. Ces pots, de diverses grandeurs et sans aucun caractère artistique, étaient couchés horizontalement. Il y avait deux monnaies romaines.

Le tout a été acquis par la ville de Saintes pour son musée des antiques, moyennant la somme de deux cents francs.

—

On vient de placer à Brouage une colonne commémorative rappelant la naissance de Samuel de Champlain. C'est le Conseil général de la Charente-Inférieure qui a voté les fonds sur la proposition de M. Omer Charlet. Voici l'inscription :

A LA MÉMOIRE DE SAMUEL CHAMPLAIN, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Le côté du piédestal faisant face à la rue est recouvert d'une plaque de marbre blanc, sur laquelle sont gravés en lettres d'or ces quelques mots :

SAMUEL CHAMPLAIN, NÉ A BROUAGE VERS 1570, FONDATEUR DE QUÉBEC 1608. — *RELATIONS DE VOYAGE* 1632. — MORT EN 1635.

—

Voici la liste des vingt artistes de la Charente-Inférieure qui ont exposé au salon de 1878 : AUGUIN (Louis-Augustin), né à Rochefort : *L'Été au port Berteau en Saintonge; Les derniers beaux jours* (campagne du Douhet, en Saintonge); BOUGUEREAU (William-Adolphe), né à La Rochelle, membre de l'Institut : *Portrait de M^me^ ****; BOUTET (Gabriel), né à La Rochelle : *Por-*

Digitized by Google

trait du maréchal Mac-Mahon; BRILLOUIN (Louis), né à Saint-Jean-d'Angély : *La maladie de Polichinelle, Le portrait;* BROSSARD (André-Guillaume-Etienne), né à La Rochelle : *Portrait de l'auteur*; BRUNEAU (Adrien-Louis), né à Marennes : *On ne les avait pas cassées pour elles* (aquarelle); CHARLET (Pierre-Louis-Omer), né au Château-d'Oleron : *Lune de miel, premier et dernier quartier;* COQUAND (Paul), né à Surgères : *Les Sables de Franchard, Forêt de Fontainebleau;* DELAVAULT (Alfred), né à Rochefort : *Portrait de M...*; DUPONT (Jules-Félix-Maximilien), né à Rochefort : *La grotte Saint-André,* près Nice (dessin), *Le Gardon,* près de Saint-Privat (Gard), (dessin); FANTY-LESCURE (M^lle^ Emma), née à La Rochelle : *Fleur des champs, Anémones* (gouache); FORAND (Jacques-Marie-Antony), né à La Rochelle : *Narcisse* (statue en plâtre); GALLARD-LÉPINAY (Emmanuel) né à Aulnay : *Escadre cuirassée de la Manche, en rade du Hâvre, pendant le congrès scientifique* (août 1877); GENTY (Emmanuel), né à Dampierre-sur-Boutonne : *Portrait du jeune Gonzalve D..., L'aumône*; GEOFFROY (Jean), né à Marennes : *Les premières leçons;* HUAS (Pierre), né à La Rochelle : *Giroflées, Portrait de M. M..., Tête d'enfant* (fusain), *Portrait de M^lle^ J. M.* (pastel); LESSIEUX (Ernest-Louis), né à La Rochelle, élève de l'école municipale de Nantes : *Les roches de Piédemont à l'embouchure de la Charente* (fusain), *Près Taillebourg* (fusain); RÉGERT (Franck), né à Saint-Pierre d'Oleron : *Portrait de ma grand-mère* (aquarelle); ROULLET (Gaston), né à Ars : *Un clair de lune à Larmoor* (Morbihan), *Le port de Pont-Aven* (Finistère); VENIER (M^me^ Laure), née à La Rochelle : *Sancho* d'après Decamps (fayence); VERDIER (Auguste), né à l'île de Ré : *Un conventionnel* (buste).

—

Le 17 octobre a eu lieu, à l'hôtel de ville de Marennes, une réunion de la commission constituée pour élever un monument à Esprit-Charles Le Terme, sous-préfet, qui a rendu de si grands services à l'arrondissement. Le président de la Société des *Archives* a été nommé membre de la Commission. Le président d'honneur est M. Jules Dufaure, et le président M. Adrien Chevalier, conseiller général, maire de Saint-Aignan. Parmi les membres de la Commission, la Société compte en outre MM. Botton, Florentin aîné, Grégoire, Jousselin, Lemercier, Lételié, Mestreau et Paul Normand. Compte-rendu dans le *Journal de Marennes,* du 20 octobre, et le *Courrier des deux Charentes,* du 24. M. Lételié a publié un important travail sur Le Terme.

Digitized by Google

Ont fait leurs déclarations de libraires : le 1er avril 1878, Mme veuve Quoniam, née La Grange, à Rochefort, en remplacement de Mme Faux ; — le 29 mai, M. Gougeaille (Claude), à Saint-Ciers-du-Taillon ; — le 17 juillet, Mme Coutant, aux Portes (île de Ré).

—

Le 21 août 1878, est mort à Paris M. François-Hubert Débrousse, né à Surgères, le 24 mai 1817, président des conseils d'administration de la compagnie des chemins de fer de Picardie-Flandre, de la compagnie franco-algérienne, de la Société des mines de Malfidano et l'un des propriétaires de la *Presse*, officier de la Légion d'honneur.

—

Un fait infiniment rare, unique même vraisemblablement, vient de se produire à la session dernière d'examens pour le baccalauréat ès-lettres, devant la commission déléguée à Limoges par la Faculté de Poitiers. M. Louis Audiat, lauréat de l'Institut, notre honorable président, a présenté à l'examen trois de ses enfants, deux garçons et une fille. Tous ont été admis le même jour, l'un avec la mention *bien* et le premier de sa série.

—

Au mois d'avril 1878, dans un terrain appartenant au sieur Moran et situé à l'extrémité de la rue de la Boule, faubourg Saint-Vivien, à Saintes, on a découvert, au milieu d'une construction gallo-romaine, une pierre grossièrement sculptée, ainsi décrite par M. l'abbé Laferrière dans le *Courrier des deux Charentes*, du 14 avril : « Le bloc de pierre représente deux personnages assis, l'un sur ses jambes croisées, l'autre sur un siége ; ce dernier, dont la tête a été retrouvée, porte à sa main une corne d'abondance. A la face postérieure, sur le socle qui sert de siége, trois petites statuettes reposant sur des têtes de bœufs. » M. le président de la *Commission des arts* a cru reconnaître « dans ces statuettes Hercule, Plutus, assis au milieu et à sa gauche une femme debout, dont les attributs ne sont pas assez caractéristiques pour permettre de la déterminer. Le tout accuse l'époque de la décadence de l'art. » Avec ces débris de sculpture ont été trouvés une médaille du règne de Marc Aurèle, des fûts de colonnes brisées et des fragments de poterie.

—

Errata du tome IV des Archives. — Page 122, note 2, il est dit que Jean-Jacques de Pons, marié en 1608, aurait vendu la seigneurie de Genouillé à la marquise de La Rochalard, vivant en 1745 (voir page 121), c'est-à-dire un siècle et demi plus tard.

Digitized by Google

Comment Jean-Jacques de Pons, marié en 1608, pouvait-il vivre encore en 1745? — Page 215, note 1, lisez *Marthe* Goussé au lieu de *Marie*. — Page 384, une pièce publiée par M. Barraud indique Catherine de Belcier comme veuve, dès 1603, de Jean Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, quand il est dit, d'après le *Journal* de Manceau (t. I, p. 274), que ce même Jean Acarie vivait en 1621. Il y a erreur typographique de date, et il faut lire *1623* au lieu de *1603*. — Page 391, note 1 : ce doit être en *1627* et non en *1637* que le pasteur Rossel succéda à Petit.

—

ERRATA DU BULLETIN. — Page 44, ligne 23, rectifier ainsi la signature : LA MORINERIE. — Page 51, ligne 28, supprimer la virgule entre *Fors* et *en* Olonne ; ligne 29, au lieu de *vie* il faut lire *Vie ;* ligne 29, avant le mot arrester, lisez (pour) ; ligne 38, au lieu de *Pay* donne, lisez *ay* donné. — Page 52, ligne 4, au lieu de *Jean* de Montmor, lisez *Jacques*. — Page 60, ligne 20, supprimer le tiret placé devant *Grand almanach de Saintes*. — Page 90, ligne 12, au lieu de *Saint François de Paule*, lisez *Saint Vincent de Paul*. — Page 106, ligne 33, *Lérignac* est un hameau de la commune de Sainte-Souline, canton de Brossac (Charente) et non une paroisse. — Page 122, ligne 8, lisez *Dodart Desbouchardières*, en un seul mot. — Page 124, ligne 18, lisez 1578, in-8°, au lieu de 1587, in-12. — Page 189, ligne 9, lisez *La Bastille*, au lieu de *La Rochelle*.

VARIÉTÉS

—

1465, 4 *avril* (1). — Don fait par Louis XI aux Rochelais de six ribaudequins et de deux canons pierriers. — *Vidimus sur papier ; Arch. nat. fonds français, 16906 f° 207. Communication de M. L. de Richemond, d'après une copie d'E. Jourdan.*

Louis, par la grace de Dieu, roy de France, à notre amé et féal conseiller et chambellain et maistre de nostre artille-

(1) La date est *4 avril 1465* (nouveau style). En effet, la quatrième année du règne de Louis XI commence au 22 juillet 1464 pour finir le 21 juillet 1465. La ligue du bien public eut lieu en 1465. Cette lettre est mentionnée : 1° par Galland, *Discours au Roy sur la naissance..... de La Rochelle* (Paris, E. Richer, petit in-4°, 1629, p. 113), sous la date du 4 avril 1464. Il dit que les lettres sont adressées

Digitized by Google

rie, Jaspard Bureau, chevalier, salut et dillection. Noz bien amez les maire, eschevins, conseillers et pers de nostre ville de La Rochelle nous ont fait exposer que japieça feu nostre très cher seigneur et père, que Dieu pardoint, pour la seureté et deffance de ladicte ville envoya en icelle deux canons pierriers *(Lacune)* de pierre ou environ, garniz chacun d'une chambre seullement, six petits ribaudequins garniz et quinze barricques de pouldre de canon *(Lacune)* d'icelles choses prinstes et receustes desdits exposans une cédulle obligatoire de les randre. Lesquelz supplians se sont depuis *(Lacune)* artillerie, tant durant les deux conquestes de Guienne que à plusieurs venues des Anglois mes anemis, *(Lacune)* lad. ville et led. pais, pour laquelle cause, lesd. canons et ribaudequins ont este fort grevez et lesd. pouldres gastées et consommées *(Lacune)* pluspart et pour ce que lesd. exposans ont *(Lacune)* pour le bien et utilité de nostre royaulme, garde et seureté de lad. ville à l'encontre de *(Lacune)* et mettre en bon estat et *(Lacune)* lesd. canons et ribaudequins et eux garnir de pouldre *(Lacune)* apartiennent *(Lacune)* ilz doubtent que nous ou nos successeurs on temps à l'advenir les voulsissions oster de lad. ville et mettre *(Lacune)* autrement en disposer (*Lacune*) plaisir et volonté; et à ceste cause nous ont suplié et requis que lesd. canons, ribaudequins et le reste desd. pouldres leur voeillons donner et *(Lacune)* pour la garde, seureté et deffance de lad. ville et sur ce leur impartir nostre grace. Pourquoy nous, ces choses considérées et ses bons et agréables services que lesd. impétrans nous ont faitz, en eux démons-

« au maistre de l'artillerie Jean Bureau ». Il s'est servi très probablement du vidimus de 1613 ; comment expliquer autrement le mot Jean ? 2° par Jourdan, *Éphémérides*, t. I, p 97, avec la date du *4 avril 1464* et le nom de *Jean* Bureau, qu'il fait CONNÉTABLE. Il y a une note assez mal rédigée qui semble faire croire que Galland a adopté, d'après Amos Barbot, la date du 14. Or, le vidimus de 1613 a très lisiblement écrit *quatrième* et non *quatorzième*. Il met en toutes lettres *Jehan Bureau*, ce qui est une faute évidente. L'original portait, sans aucun doute, *J. Bureau*; le copiste, ne connaissant que le nom de l'ancien maire de La Rochelle n'a pas hésité à écrire *J[ehan]*. Il faut lire *J[aspard]* Bureau, le frère de Jean Bureau, qui fut lui aussi grand maître de l'artillerie de 1444 à 1469. P. ANSELME, t. VIII, p. 140.

La lettre telle que nous la donne le vidimus est trop remplie de lacunes provenant du copiste de 1613, pour être publiée dans notre volume. Nous la donnons dans le *Bulletin* à titre de renseignement.

Digitized by Google

trans tousjours vraix obéissans et prestz *(Lacune)* tenuz de fayre à iceux pour ces causes et considéracions et mesmemant à ce *(Lacune)* faite sur lad. ville qui est l'une des clefz de nostre royaulme et que par *(Lacune)* elle *(Lacune)* plusieurs sureté *(Lacune)* causes à ce nous mouvans, avons donné et délaissé, donnons et délaissons les d. canons, ribeaudequins et le reste des dictes pouldres. (*Lacune*)... de lad. ville de La Rochelle, comme dict est faire à (*Lacune*)... temps advenir par nous ou nosd. (*Lacune*)... soit ou puisse estre faite aulcune question ou demande. Sy vous mandons et enjoignons que, de nostre présante grace, don et octroy. (*Lacune*)... faites, souffrez et laissez lesd. exposans jouyr et user plainement et paisiblement en leur rendant et baillant leur dite cédulle pour par eux à vous baisser comme dict est (*Lacune*)... pour ce leur mettre ou donner (*Lacune*)... Ores ne pour le temps advenir aulcun destourbier ou empeschement au contraire et par rapportant ces présantes signées (*Lacune*)... soubz scel royal que certiffient (*Lacune*)... desd. exposans (*Lacune*)... nous voullant que en demourez quitte et deschargez (*Lacune*)... *(Suivent les formules).*

Donné à Saumur le quatriesme d'avril, l'an de grace mil CCCC soixante et quatre et de nostre règne le quatriesme. Ainsy signé : L. Gien, par le roy, signé : Demoulins.

Ces présentes ont estez vidimées et collationnées à leur original par nous Jehan Bruneau, conseiller du roy, nostre sire, au présidial de cette ville, commissaire en cette partye de nosseigneurs du conseil d'estat, en présence de M^e^ Gabriel de Bourdigalle, conseiller du roy et son procureur en cette dicte ville et des partyes au nombre et sellon le contenu en nostre procès-verbal fait à La Rochelle le sabmedy seziesme jour de novembre mil six cent treize, approuvant les blancqs ponctuez et bastonnez estans ès lignes septiesme, neufiesme, douziesme, treze, quatorze, seze, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-deulx, vingt-trois, vingt-cinquiesme et les blancqs bastonnez estans à la seconde page ès lignes première, seconde, quatre, six, sept, neuf, dix, unze, quatorze, dix-huit, dix-neuf, vingt-deulx, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-sixièsme, les mots rayez estans ès lignes vingt-cinq et vingt-

Digitized by Google

six, les blancqz bastonnez estans ès lignes trois et quatriesme de la présente page. BRUNEAU. DE BOURDIGALLE (1).

—

LES CARMES D'AULNAY MARTYRISÉS EN 1568

1568. — « Nombre des religieux carmes d'Aunai qui furent tués par les hérétiques, lorsque leur couvent fut brûlé en 1568. » — *Collection de D. Fonteneau, à la bibliothèque de Poitiers*, t. I, p. 144. *Communication de M. Ph. Rondeau, conseiller à la cour d'appel de Poitiers.*

Père Louis Robin, prieur, père jubilé et profès d'Aunai, fut tué par les hérétiques dans la forêt d'Aunai, se réfugiant dans la maison des Portes.

Frère Barbotin fut tiré à coups d'arquebuze, à la porte de Saint-Jean dans la ville d'Aunai, par les hérétiques.

Item, frère Jean Brist, bachelier, lors prédicateur à Aunai.

Item, frère René Boursault.

Item, frère Pierre Morault, sacriste, fut tué avec le prieur dans ladite forêt d'Aunai.

Item, frère François Chardon.

Item, frère Etienne Jamois et frère Jean Veillon, profès d'Aunai, furent tués à La Rochelle par les hérétiques, s'y étans réfugiés dans notre couvent, et furent jetés dedans la mer par la tour du Garrot, par les hérétiques.

Frère Robert le Vieil, docteur profès de Rennes, fut aussi tué par les mêmes.

Cinq novices.

Frère Jubert se rendit hérétique, puis revint, et après mourut hérétique, ayant appris l'art de charpentier, et fut marié à Aunai.

En note : Cette pièce a été transcrite sur une autre qui est dans les archives des carmes d'Aunai, sac 2.

A cette note de dom Fonteneau joignons le passage suivant qui se rapporte particulièrement à l'un des martyrs, Etienne Jamois, que le P. Arcère nomme *Chamois :*

(1) Bruneau et Gabriel de Bourdigalle qui ont signé le vidimus des lettres de Louis XI appartiennent à d'anciennes familles municipales de La Rochelle. Bruneau a laissé un manuscrit d'annales sur l'histoire de La Rochelle. Bourdigalle prit part à la défense de La Rochelle en 1627. Ces deux familles sont depuis longtemps éteintes.

Digitized by Google

« Stephanus Jamois, natione Gallus, patria Rupellensis carmelita, doctor theologus, vir Deo plenus, meditationibus sacris jugiter intentus, regulæ suæ perfectionem integre assecutus, in hæresim calvinisticam fortiter insurrexit. Rupellensis prior creatus, dum Rupella Alnaium progreditur, ab hæreticis pressus, ad vestigia occupatus et captus, quia fidem catholicam abnegare renuit, ab illis crudelissime necatus est in aulâ conventus Alnensis, anno 1568.» *Bibliotheca carmelitana*, par le P. Cosme de Villiers, 1752, in-folio, col. 770., et *Saint-Pierre de Saintes*, page 35.

Le P. Arcère, *Histoire de La Rochelle*, dit : « Des prêtres qui avaient été renfermés dans la tour du Garrot ou de la Lanterne furent poignardés et précipités à demi-morts dans la mer, » et ne nomme qu'« Etienne *Chamois*, Rochellois, de l'ordre des Carmes... »

Enfin M. Bourcy, dans sa notice sur *L'ancien couvent des carmes d'Aulnay*, s'exprime ainsi :

« Dix frères et cinq novices périrent massacrés. Le prieur, Louis Robin, père jubilé et profès d'Aunay, fut pendu avec Pierre Morault, sacriste, au moment où ils allaient trouver un refuge dans le manoir des Portes. Un autre religieux, nommé Barbotin, fut tué à coups d'arquebuse. Les frères Etienne Jamois et Jean Veillon, envoyés à La Rochelle, y furent étranglés... Jean Brist, bachelier, alors prédicateur à Aunay, Réné Boursault, François Chardon, Robert le Vieil, docteur en théologie, périrent également, je ne sais de quel genre de mort. » L. A.

—

1786. — On a pu lire dans le IV^e^ volume des *Archives*, page 448, l'acte de fondation à Saintes d'une école de chirurgie et d'un jardin botanique en 1778. Cette école subsista jusqu'à la Révolution. Voici, à ce sujet, un article-nouvelle des *Affiches des provinces de Saintonge et d'Angoumois*, n° XXIII, p. 189 (8 juin 1786) :

« Le sieur Morisset, de Plassac, a subi publiquement, le 18 mai, dans l'amphithéâtre de chirurgie de Saintes, un examen pour sa réception à la maîtrise ; la communauté, qui a paru très satisfaite de ses connaissances, désire que tous les

Digitized by Google

sujets qui voudront se faire recevoir, aient à se conformer à cet exemple ; ce sont en outre les vues du sieur Doussin, son lieutenant, connu par les prix dont plusieurs Académies ont couronné ses travaux : il invite ceux qui auraient à se plaindre d'une infraction aux statuts du corps, de lui faire part de leurs griefs, étant particulièrement invité par M. Andouillet, au nom de l'Académie de chirurgie, de lui communiquer les différentes observations qui peuvent hâter les progrès d'un art si précieux pour l'humanité. »

Dans le n° XXIX, p. 231 (20 juillet 1786) on lit : « Le 26 juin, le sieur Hemery des Brousses, de la paroisse de Chenac en Saintonge, a été reçu maître en chirurgie, pour celle de Saint-Fort de Cosnac, dans l'amphithéâtre de Saintes ; il a donné des preuves de talent qui doivent lui mériter la confiance du public. M. Doussin, lieutenant de la communauté de MM. les maîtres en chirurgie, invite ceux qui exercent cet art dans son district sans avoir été reçus, à venir se soumettre à l'examen, sous peine d'interdiction, dans le cas d'un refus ou d'un délai trop long. » LOUIS AUDIAT.

—

1789, *29 juillet*. — Troubles en Saintonge et en Angoumois par suite d'une fausse alarme (1). — *Extrait du* Mercure de France, *n° du 22 septembre 1789. Communiqué par M. J. Pellisson.*

Le 29 juillet 1789, une fausse alarme se répand dans l'Angoumois et dans la Saintonge. On annonce l'arrivée de quarante mille brigands ; cette nouvelle s'accrédite, malgré l'invraisemblance et l'exagération. Toutes les paroisses veulent se mettre en état de défense. Une multitude de paysans armés de faulx et de fourches, de piques et de fusils, tournent ces armes prises pour leur défense contre les seigneurs tant nobles que roturiers et les commis des aides. Ils les forcent à renoncer par devant notaire à leurs droits et privi-

(1) J'ai déjà publié dans le *Bulletin*, p. 56, une pièce ayant trait à ce mouvement populaire sur lequel j'appelle l'attention de nos collaborateurs. Des recherches faites dans les archives locales et principalement dans les minutes des notaires et dans les registres paroissiaux amèneraient très probablement la découverte de documents intéressants.

Digitized by Google

lèges; ils foulent même aux pieds les cordons et les croix. A Baignes, ville du petit Angoumois, 2,000 hommes pillent la direction des aides, brûlent, déchirent les meubles et les papiers de famille du directeur, emprisonnent les commis, prennent la recette, boivent le vin, malgré tous les efforts du comte de Montauzier, injurié, forcé aux plus grands sacrifices par cette troupe de furieux et qui n'a sauvé sa vie qu'avec peine Voilà du moins ce qu'on nous écrit de Saintonge et nous désirons que ce récit soit exagéré.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

L'*Académie des poètes*, 10e volume, année 1878, contient : *Anna*, par M. Edmond Maguier.

Annuaire de la noblesse de France, par Borel d'Hauterive, année 1878, contient, p. 158-165, un article sur la famille *Perthuis de La Salle.*

Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, janvier 1877, contient : *Une mission d'Antoine de Pons à la cour de France* (1539); — mars 1877 : *Une lettre de d'Aubigné*, par M. Marchegay ; — avril 1878 : *Requête des protestants de La Tremblade.*

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes, XIVe année, nos 25 et 26 (22 et 29 décembre 1877), p. 291 et 303 : *La sœur Eugénie, des filles de la sagesse*, par E. G.; — n° 27 (5 janvier 1878 , p. 323 : *MM. les abbés P. Dutour et J.-B. Rochet* (nécrologie), par M. l'abbé Boisnard ; — n° 28 (12 janvier), p. 334 : *M. l'abbé J.-B.-T. Duret* (nécrologie), par le même; — n° 29 (19 janvier), p. 347 : *Sœur Eugénie* (nécrologie), par M. S.; — n° 32 (9 février), p. 379 : *Bénédiction du chemin de fer de Taillebourg à Saint-Jean-d'Angély;* — n° 33 (16 février), p. 388 : *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de La Rochelle et Saintes, à l'occasion de la mort du pape Pie IX;* — n° 35, (2 mars), p. 418 : *M. l'abbé Augustin Petit* (nécrologie), par M. S., chanoine; — nos 38, 39, 42, 43, 44, 48 (23, 30 mars, 20, 27 avril, 4 mai, 1er juin), p. 450, 457, 502, 505, 519, 565 : *Guillaume Ferret, ancien curé de Saint-Martin, fondateur du séminaire de Pons*, par H. Valleau, curé de Bourcefranc, biographie

Digitized by Google

développée de la note du t. IV, p. 393 des *Archives*. Malheureusement beaucoup de fautes typographiques dénaturent les noms propres : *Faillet* pour *Taillet*, *Didon* pour *Dudon*, *Hospitalet* pour *Hospitel*, *Pinard* pour *Pineau;* le nom de l'éditeur de Bossuet, dom Déforis, est écrit *Don* J. B. *Défaudis;* le chanoine Saint-Légier d'Orignac de Boisrond est appelé *Boisron de Saint-Léger;* le nom d'un des curés de Saint-Pallais de Saintes est *Arnaud* et non pas *Amand;* celui du curé de Villars-en-Pons, *Laneau*, non *Lenou;* Pierre *Pautard*, curé de Marignac, est dit « *Pontard*, curé de *Mérignac* »; *Monjou*, non *Monjon*, avait en exil avec lui ses *trois* frères, non pas *deux* seulement, les curés de Mérignac-du-Pin, d'Oriolles et de Moulons. Le revenu de la cure d'Arthenac, qui est fixé à « quelques centaines de livres, » valait 900 livres, somme assez considérable pour le temps. « L'abbé Saint-Médard » est dit « curé de Bois (Ile de Ré) »; Samuel Saint-Médard, au moment de la révolution, était curé de Nantillé.

Bulletin monumental, 5e série, t. VI, n° 4 (1878). Dans l'article de *l'époque où furent construits les murs d'enceinte des villes gallo-romaines*, M. H. Schuermans, qui les attribue à la fin du IIIe siècle, cite un passage de Tetradius, contemporain d'Ausone ou de Sidoine Apollinaire : « Cur me propinquum santonum mœnibus declinas », prouve que Saintes était déjà fortifié au IVe ou Ve siècle, et invoque comme argument cette description de Saintes à l'époque de saint Eutrope : « Cum urbem quæ Xanctona dicitur intraret, cumque videret muris antiquis optime septam, excelsis turribus decoratam... » Puis saint Eutrope est venu à Saintes au Ier siècle; donc les remparts de Saintes seraient antérieurs au IIIe siécle. Mais cette vie, pleine de légendes, de l'apôtre saintongeais a été écrite au Xe ou XIe siècle; donc elle ne prouve rien pour l'époque où furent construits les remparts de la cité gallo-romaine.

Cabinet historique (Le), janvier-février 1778, contient : *Vie de Jean-Pierre de Mesmes*, par Colletet, publiée par M. Tamizey de Larroque.

Charentais (Le), d'Angoulême, n° du 13 septembre 1878, contient : *Etude biographique* (2e partie) *sur M. Claude Gigon, docteur en médecine, officier de l'instruction publique*, par P.-C. Dérivau.

Correspondant (Le), n° du 25 juillet 1878 : *Le patriote Palloy ou les vainqueurs de la Bastille*, par M. Victor Fournel,

Digitized by Google

oublie parmi les villes qui ont reçu et conservé des Bastilles de Palloy, de mentionner Saintes, qui garde encore « la relique » dans son musée.

Ère nouvelle (*L'*), de Cognac, nos des 22 avril, 13, 27, 31 mai, 21 juin, 5, 15 juillet, 2 août 1877, contient : *Les Minimes à Châteauneuf-Charente*, par L.; — 23 août, 2 septembre 1877 : *Il y a 160 ans, droits de péage et de coutume sur les fleuves et rivières de l'élection de Cognac*, par X.; — 18, 21, 25 octobre, 4, 11 novembre 1877 : *Recherches historiques sur Burie*, par L.; — 18 novembre 1877 : *Recherches historiques sur Brizambourg*, par L.; — 25 novembre, 13 décembre 1877, 7, 17, 21 février 1878 : *Recherches historiques sur Lonzac et La Garde de Merpins*, par L.; — 3, 17, 24, 31 mars, 7, 14, 11 avril 1878 : *Recherches historiques sur Genté*, par L.; — 20 juin 1878 : *Le château de Triac*, par L.; — 28 avril, 5, 30 mai, 2, 23, 30 juin, 11, 28 juillet, 11, 18, 25 août, 5 septembre, 3 octobre 1878 : *Documents historiques sur Ars, Dompierre, Orlac, et sur les familles de Bremond et de Verdelin*, par L. (Lacroix).

Exploration (*L'*), juillet 1878, contient : *La Rochelle*, par M. B. Langlois.

Foyer (*Le*), (livraison du 15 juin 1878), contient, p. 36 : *Une Fontanges au tribunal révolutionnaire de Paris*, par Louis Audiat.

Gazette des beaux-arts (livr. des 1er mai, juin, juillet 1878), contient : *Eugène Fromentin*, par Louis Gonse.

Histoire littéraire de France, tome 27, XIVe siècle; Paris, imp. nationale, 1877, in-i°, contient, p. 420 : *Gui de Neuville, évêque de Saintes*, par M. Benjamin Hauréau.

Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de M. Benjamin Fillon, séries V à VIII : navigateurs, savants, écrivains, artistes dramatiques; (Paris, Charavay, 1878, 4°, 223 p.) on y trouve : A. d'Aubigné, Brantôme, Pierre Cabanis qui n'est pas « né à Cosnac (Charente-Inférieure) », René Caillé, Samuel de Champlain, Fromentin, François et Odet de La Noue, La Popelinière, Marguerite de Valois, etc. A la vente, une pièce portant la signature autographe de Champlain est montée à 145 fr. Cette troisième vacation a produit 36,000 fr.

Journal des savants (*Le*), mai-décembre 1877, p. 249-756, janvier 1878 et suiv., analyse *Reports of the Royal commission on historical manuscripts* (Londres, 1870-1876, 6 vol. in-f°) et cite les différentes pièces qui intéressent l'histoire de France.

Digitized by Google

Leçons nouvelles et remarques sur le texte de divers auteurs, par Reinhold Dezeimeris. — *Mathurin Regnier, André Chénier, Ausone.*—(Bordeaux, veuve Paul Chaunas, 1876, 8°, 115 pages). Détails intéressants sur les épîtres d'Ausone à Paulus et sur le lieu d'où elles sont écrites. Il en résulte (Voir page 78 et épître VIII) qu'Ausone écrivant de Noverus à Paulus, qui est à Saintes, de le venir voir et de profiter de ce voisinage momentané, ce Noverus ne pouvait pas être à Saint-Pallais, faubourg de Saintes, comme l'affirme l'abbé Lacurie.

Mémoires présentés par divers savants à l'académie des sciences de l'Institut de France, tome XXV^e^, deuxième série, in-4°, 1877, contiennent : 1° *Expériences faites à la station viticole de Cognac*, dans le but de trouver un procédé efficace pour combattre le phylloxera, par MM. Max. Cornu et Mouillefert, délégués de l'Académie des sciences ; — 2° *Etudes sur la maladie de la vigne dans les Charentes*, par M. Maurice Girard ; —3° *Etudes d'analyses comparatives sur la vigne saine et sur la vigne phylloxérée*, par M. Boutin aîné, délégué de l'Académie des sciences à la station de Cognac.

Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de Saint-Paulin, par M. Dezeimeris, (Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1874, 8°, 15 p., et extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres de Bordeaux*). L'auteur fixe l'*Ebromagus* à la villa Baptiste, commune de Moncrabeau, canton de Francescas, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne), et non à Talmont-sur-Gironde, comme le prétend fort à tort l'abbé Lacurie : car il est facile de voir que le consul, écrivant de Noverus sa XXIV^e^ épître à son ami alors retiré à Sarragosse, lui fait suivre l'itinéraire d'Antonin, Tarbes, Ebromagus, Le Langon. Dans un autre mémoire — *Compte-rendu des séances de l'académie de Bordeaux*, 12 novembre 1868 — l'auteur montre qu'il faut mettre la villula d'Ausone à Loupiac, canton de Cadillac, arrondissement de Bordeaux.

Nouvelles lettres françaises inédites de Coray, adressées à M. Prévost, de Genève, publiées par le marquis de Queux de Saint-Hilaire ; 8°, Paris, imp. Chamerot.

Revue archéologique (mars 1877), contient : *L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire*, par M. R. Kerviler.

Revue chrétienne, avril 1878, contient un article sur *Marguerite d'Orléans, Henry d'Albret, roi de Navarre, et leur chapelain Girard Roussel*, par M. de Richemond ; — septembre 1878 ; *Jean Guiton*, par le même.

Digitized by Google

Revue critique d'histoire et de littérature (6 avril 1878), contient : article de M. Tamizey de Larroque, sur l'*Histoire de Montesquieu*, par L. Vian.

Revue de Champagne et de Brie (juin 1877) : *La Champagne à l'Académie française. Nicolas Bourbon*, par René Kerviler.

Revue de Gascogne (juin-juillet 1878) contient, p. 300 : un article de M. Tamizey de Larroque sur la *Correspondaace de dom Bernard de Montfaucon;* et, p. 316 : *Jugement de maintenve de noblesse de Léon-Pierre d'Esparbès, seigneur de Coignac.*

Revue des langues romanes, 2e série, t. I, 1876, contient p. 44 : *Notice sur le patois saintongeais* (suite), par M. D. Lagarenne; — p. 261 : *Une colonie limousine en Saintonge* (Saint-Eutrope), par M. Boucherie.

Revue du Maine, t. III, 3e livr., article de R. Kerviler, *Abel Servien, marquis de Sablé.*

Revue du monde catholique (10 mars 1877), *Jean Chapelain*, par R. Kerviler. — (10 août 1878) : *Les évêques à l'Académie française*, par le même.

Revue historique nobiliaire (mai-juin 1878) contient : *Desmarets, sieur de Saint-Sorlin, de l'Académie française*, par M. René Kerviler; — *Scènes de la ligue en Bretagne*, par M. A. de Barthélemy.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° VII, p. 28 et 46. *L'origine du mot* « talbot. » — Nous avions hasardé une allusion aux souvenirs laissés par le célèbre capitaine anglais Jean Talbot, tué en 1453. Or, en traversant dernièrement la ville de Niort, je remarquai que les chiens errants y étaient tous armés, et ce en vertu d'un arrêté de M. le maire, d'un billot suspendu à leur cou. Un érudit de la cité, M. Adr. de Chât..., me demanda si je connaissais le nom de ce genre d'entraves et son étymologie? Bref, il m'expliqua que le nom du talbot venait de ce que le capitaine anglais, du XVe siècle portait suspendu à son cou, comme bijou de fantaisie, une aiguille d'or de même forme qu'un billot. MALTOUCHE.

Digitized by Google

N° VII, p. 28, 45, 78 et 103. — *Origine du mot* « mogette » *et* « mongette. » — Nous avons exprimé l'opinion que le mot saintongeais *mogette* avait été emprunté à une mesure fractionnaire du muid *(moggio)*, connue en Languedoc sous le même nom de « mogette ». Malgré les nombreuses dissertations qui se sont accrues depuis pour combattre notre système étymologique, nous ne pouvons que le maintenir en nous rappelant les paroles suivantes d'un *branle* saintongeais que nous avons souvent entendu chanter par une vieille femme, originaire de Chérac, appelée Marie Chevalier :

M. Desgranges dit qu'il faut jouer,
Joue avec *celles* sans jamais gagner.
Il joue la rase et le picotin,
Et la mogette et le sat (*sac*) au grain.

On le voit, ce terrible joueur, après avoir joué le contenu, en arrive à jouer le contenant, c'est-à-dire les mesures de capacité : le sac, le picotin, la rase et la *mogette :* car il ne faut pas oublier que le substantif *rase* est fréquemment employé dans les papiers censifs comme mesure des céréales : *une rase d'avoine*, etc. Donc, « la mogette » figure là au même titre que le sac et le picotin. MALTOUCHE.

Quelques personnes ont paru douter de l'étymologie du mot *mongette* et se sont demandé quel rapport il peut exister entre un moine et le mot vulgaire, haricot, mongette. L'*Avenir*, de Surgères, dans un article du reste fort bienveillant, a prétendu (n° du samedi 23 février 1878) qu'il était aussi plaisant de faire dériver *mongette* de *monachus* « que de le faire dériver, comme M. Jônain, de *maujhettes*, haricots, faisant *jeter-mauvais air.* » N'en déplaise au docte critique, *monge* vient directement de *monachus*, et *monge* est l'ancien nom français du moine. Le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par Ménage (1750), dit en propres termes : « *monge*, vieux mot inusité, qui signifie *moine.* » Nous avons déjà démontré que *monga* est est le féminin de *monge*, *monje* dans le languedocien. En espagnol *monja* et en portugais *monja* est le féminin de *monge* et de *monje*, qui ont la même signification, *moine*. *Mogette* et *monjette*, diminutifs de *monja*, veulent donc dire *moinesse* ou *nonnain*. Mais quel rapport entre monge, un moine, et *mogette*, un haricot ? C'est que le haricot était particulièrement la nourriture des moines et des nonnains condamnés par la règle religieuse à l'abstinence, ou plutôt que la couleur de ce légume ressemble à celle d'un moine, blanc et noir, ou gris. Et si cette

Digitized by Google

explication paraissait insuffisante, nous demanderions, comme nous le fait observer un de nos savants collègues, quel rapport il y a entre un passereau et un moine? ce qui n'empêche pas le vulgaire pierrot de s'appeler *moinet*, *moine* et *moineau*. Le *Glossaire* de du Cange donne « *Moinus*, a Gallico : *Moine*. Nostris alias *moines* pro *moineau*... *Passer*, Gall. *moinnes*, et dicitur a pluma. » Si le passereau se nomme moineau à cause de son plumage, je ne vois pas pourquoi le haricot ne s'appellerait pas mongette, à cause de la couleur des monges ou moines. Est-ce que d'ailleurs *moine* ne signifie pas encore une bassinoire, une feuille de papier, une masse, une boursouflure dans le fer, un papillon, sans qu'on voie bien de prime abord le lien de parenté de tous ces mots avec le moine, *monachus* ? Les langues étrangères offrent les mêmes analogies. En allemand, *moench* (*monachus*) désigne un cheval hongre, un vautour (*vultur monachus*), puis une mésange, un poisson (ange de mer); en anglais, *monk's head*, une plante du genre léontodon, *monk's hood* (capuchon de moine), l'aconit, *monk's rhubarb*, le rumex sativus; en hollandais, *monnikskap*, l'aconit, *monniks rabarber*, le rhapontic, rhubarbe des moines; en espagnol, *monigote*, un frère lai, homme ignorant; en italien, *monacello*, le moinillon, nonnette blanche (oiseau). Il nous paraît superflu d'insister, et la preuve est suffisante : *mongette* ou *mojette* vient de *monge*, qui signifie *moine*.

Il paraît inutile de réfuter l'étymologie de *mongette* venant de *muid*, en vertu de la figure de rhétorique qui prend le contenant pour le contenu, dût-on citer encore les vers du branle saintongeais :

Il joue la rase et le picotin
Et la mogette et le sat au grain,

qui prouvent seulement que le joueur joue la *rase* d'avoine, les haricots et le sac de farine. Tout cela n'a rien de scientifique. Le *modius* du latin a formé *mutti* (*Gloses* de Cassel) qui est devenu le *muid* français, l'italien *moggio*, l'espagnol *mojo*, le provençal *muei* : toutes formes incompatibles avec la nasale enfermée dans le mot *mongette*. L. A.

N° XIII, p. 46, 78, 104. *Le Plassac du chevalier de Méré.* — Tous les biographes racontent que le chevalier de Méré, Antoine Gombaud, porta dans sa jeunesse le nom de *Plassac*. Ils l'ont confondu avec son frère aîné, Josias Gombaud, écuyer, seigneur de Plassac, puis de Beaussay par acte du 23 août 1638, mort célibataire en 1650, qui a publié en 1648 un volume, *Lettres de*

Digitized by Google

M. de Plassac. Balzac écrit à M. de Plassac-Méré, le 1er janvier 1644, p. 513 — *Les œuures de M. de Balzac*, édit. de 1665 — le 1er octobre 1639, p. 623 ; le 3 décembre 1642, p. 624, et « à M. le chevalier de Méré », le 4 octobre 1646, p. 529, le 24 août 1646, p. 702. Sainte-Beuve, qui a publié, t. III des *Portraits littéraires*, une étude sur *Le chevalier de Méré ou l'honnête homme au XVIIe siècle*, a peine à croire, t. III de *Port-Royal*, p. 612, « que les lettres adressées par Balzac à M. de Plassac-Méré soient les mêmes que celles qui sont adressées au chevalier de Méré ; et il est bien certain que, quand Sorel parle de M. de Plassac, il entend parler du frère aîné. » Antoine Gombaud possédait Homère, Platon et Plutarque, aussi bien que les auteurs français. Comment Balzac lui écrivait-il, p. 623 : « Où prenez-vous tout ce que vous écrivez, vous, Monsieur, qui faites peu de voyages au païs Latin et qui allez rarement en Grèce ? » Si l'on s'en rapporte à Mathieu Marais, qui se trompe certainement en prenant *Plassac* pour un nom patronymique, le village du chevalier de Méré — est-ce Plassac ou Méré ? — serait situé en Poitou. Il écrit, en effet, le 22 février 1727, au président Bouhier : « Le nom de famille du chevalier est Plassac ; il est de Poitou, et parmi ses *Lettres* vous trouverez la 29e adressée à M. de Marillac, intendant de Poitou, où il lui recommande son village. Dans le *Menagiana*, t. II, vous trouverez encore bien des particularités sur lui et sur son frère, M. de Plassac-Méré, qui a fait un traité de l'*Honnêteté* et un autre de la *Délicatesse*. . M. Ménage dédia au chevalier ses *Observations sur la langue françoise...* » Il y aurait donc à lire cette lettre à M. de Marillac ; on verrait si le chevalier y parle de Méré ou de Plassac... à moins que ce ne soit de Beaussay. L. A.

Il est inutile (1), après la note de P. Paris, t. IV, p. 115 des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, — après celle de M. Ph. Tamizey de Larroque : *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac*, p. 626 — surtout après l'opuscule de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, *Le chevalier de Méré, son véritable nom patronymique, sa famille*, Niort, Clouzot, 1869, 8°, 44 p. — de montrer l'erreur de Michault, de Dijon : *Eloge historique et critique de M. le chevalier de Méré* dans les *Eloges de quelques auteurs français* (8°, 1742), de l'abbé Joly — erreur répétée par

(1) Nous résumons ici, pour qu'elle puisse paraître dans le *Bulletin*, la note de M. Eutrope Jouan sur *Le chevalier de Méré*, lue à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 23 avril dernier.

Digitized by Google

Dreux du Radier : *Bibliothèque historique du Poitou*, IV, 244, 1754 — par Moréri : *Dictionnaire*, 1759, VII, 478 — par Michaud, par Feller, par la *Biographie* Didot, par Quérard, par M. Beauchet-Filleau : *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, I, 496, 8°, 1841, et autres, et reprouver ce qu'avait déjà dit du reste Lainé, *Archives de la noblesse*, V, reproduit par l'*Armorial général* de d'Hozier (registre VII, f°, 318, édit. Didot, 1868, in-4°), que le chevalier de Méré, si connu au XVII^e^ siècle, ami de Pascal et de M^me^ de Maintenon, de la duchesse de Lesdiguière et de Balzac, de la duchesse de Clérambault et du duc de La Rochefoucauld, s'appelait non pas Georges Brossin, mais bien Antoine Gombaud, fils de Benoît Gombaud, chevalier, seigneur de Méré et de Beaussay, et de Françoise de La Tour-Landry. On sait peu de choses sur son existence. Il était criblé de dettes et resta toute sa vie avec les soucis et la gêne, au point que (*Lettre* 11^e^) il refusait d'aller saluer M^me^ de Marillac parce que, dit-il, « il y avait une foule de créanciers qui m'attendaient et que je ne pouvais satisfaire. » Aussi se résigna-t-il à vivre confiné dans sa terre de Beaussay en Poitou où il mourut célibataire, le 29 décembre 1684. Nous n'avons pas à faire sa biographie ; nous voudrions seulement éclaircir un des deux points restés jusqu'à ce jour obscurs : Quel est le lieu de naissance du chevalier de Méré ? Quel est le Plassac dont il porte le nom ?

Nous avons fait quelques recherches qui se résument en ceci :

Il existe dans la commune d'Epargnes, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, un lieu appelé *Plassac*, relevant autrefois de la principauté de Mortagne. Cette seigneurie fait partie aujourd'hui d'un assemblage de cinq villages portant des noms différents. Benoît Gombaud, père du chevalier de Méré, possédait cette terre dès 1605 : car il en rend hommage au prince de Mortagne, le 16 août de la même année (1). Le même Benoît Gombaud se fait délivrer par le notaire royal, Rossignol, des copies de dénombrements de la seigneurie de Plassac, dont le premier commence en 1330, puis divers autres de 1388, du 11 septembre 1398, 25 juillet 1455, 9 juillet 1458, tous signés par *Vidimus :* De Matignon, prince de Mortagne, et Benoît Gombaud, seigneur de Plassac (2).

(1) Inventaire des titres résumés dans la vente du Banchereau, du 10 février 1654 manuscrit appartenant à M. le baron de Saint-Surin.

(2) Inventaire déjà cité.

Digitized by Google

On ne peut douter que ce *Plassac* ne soit celui du chevalier de Méré. Rien ne s'oppose même à penser que le chevalier ne soit né à Plassac pendant les 28 ans que son père l'a possédé. Aussi formons-nous toutes réserves pour établir que notre chevalier est né Saintongeais...

On sait que Benoit Gombaud, seigneur de Plassac, avait trois fils : Charles Gombaud l'aîné, seigneur de Méré; Josias Gombaud, seigneur de Plassac; Antoine Gombaud, chevalier de Méré. Quel est donc le *Méré* du chevalier, s'est-on demandé? Les uns ont dit : c'est Méré près de Niort (1), d'autres Mairé-Lévescaut (2), et Mairé-le-Gauthier (3).

Nous laisserons parler les documents, et d'abord nous dirons : Qu'à la mort de Benoît Gombaud, vers 1632, ses enfants se partagèrent sa succession. Par l'acte reçu Tourneur, notaire à Saintes, le 29 mai 1632 (4), Charles Gombaud l'aîné, se dit seigneur de *Méré en Angoumois,* et de *Beaussay en Poitou.* Il n'y a donc point de doutes, *Méré* est situé en *Angoumois*, et *Beaussay* en *Poitou.* Ce Méré, qui fut possédé par Antoine Gombaud après la mort de ses frères, doit être le *village* dont le chevalier paraît parler dans sa lettre 29e, en le recommandant à l'intendant M. de Marillac.

Cette seigneurie n'eut pas le sort de Plassac — qui fut vendu pour payer les dettes de Benoît Gombaud et de son fils Charles, le 26 août 1637, pour la somme de 10,000 livres. Plassac était important et s'étendait sur trois paroisses, avec ses droits de justice et le patronage de l'église d'Epargnes. Nous ne savons ce qu'est devenue la seigneurie de Méré; et là s'arrêtent nos recherches.

Qu'il nous soit permis de dire ici qu'une dépendance de la seigneurie de Plassac, s'appelait aussi Méré ; que ce nom fut pris par Gabriel de Bretinauld, fils aîné de Henry de Bretinauld, baron de Saint-Surin, qui possédait le fief de Méré, nom qui est resté dans la famille depuis 1695. E. JOUAN.

Février 1878.

N° XIX, p. 81, 106 et 140.— *Le nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud.* — Ogier de Gombaud, l'un des fondateurs de l'Académie française et né à Saint-Just, s'appelait-il Ogier—s'ap-

(1) Lainé.
(2) Maltouche.
(3) Beauchet-Filleau.
(4) Mentionné dans le contrat du 26 août 1637, du même notaire, contenant vente de la seigneurie de Plassac : Manuscrit appartenant à M. le baron de Saint-Surin.

Digitized by Google

pelait-il Gombaud ? telle est la question qui a longtemps divisé les biographes. M. le baron de La Morinerie, l'un de nos érudits les plus déliés, a lui-même hésité ; mais voici qu'il se dessine et que, sur le rapport de Conrart dont il avait d'abord gardé le silence prudent, il saute le pas pour Gombaud, en sacrifiant Ogier, comme ne « sentant pas assez son homme de qualité ». Eh ! bien, franchement, Conrart avec ou sans son trait d'union, ne doit pas être une autorité dans ces matières, surtout si l'on considère qu'à 120 lieues de distance et à une époque où, faute de télégraphe et de chemins de fer, il faisait beau venir de loin, il était plus expédient et plus tôt fait de prendre les gens pour ce qu'ils se disaient que de vérifier leurs généalogies. D'ailleurs, la différence établie par M. de La Morinerie, à ce point de vue, entre les Ogier et les Gombaud, tous du présidial de Saintes, est-elle donc si bien fondée ? Voyons un peu. Pierre et Abel Gombaud étaient, de 1588 à 163?, avocats du roi, et j'ajoute qu'ils se qualifiaient peut-être écuyers ; soit, mais écoutez un peu maître Bertauld, notaire royal à Saintes, homme d'affaires et positif, qui ne devait rien aventurer de son chef. « Du 1er mars 1620, contrat de mariage entre Raymond Ogier, ÉCUYER, sieur de La Barrière en la paroisse de Sainte-Gemme, fils de feu noble homme Raymond Ogier, maire et capitaine de la ville de Saintes, et damoiselle Marie Caillon, demeurant, ledict préparlé, en la ville de Xainctes, d'une part, et damoiselle Louise de Moulinay, fille de feus Jehan de Moulinay, écuyer, sieur de Bomblair, et damoiselle Charlotte Aubert de Courcerac, d'autre part ; par le conseil et avis, ledit Ogier, de Pierre de Poullin, écuyer, seigneur de La Mau, et la dite préparlée, de Louis Aubert, écuyer, sieur de Bardon et de Courcerac ; de haut et puissant messire Seguin d'Authon, sénéchal de Xaintonge, etc. — Ce fut fait et passé en la maison noble de Bardon, etc. — signé : Ogier, Louyse de Moulinès (*sic*). » — Voilà les alliances et les qualifications des Ogier, à cette époque. N'y avait-il pas de quoi faire illusion à Conrart et à bien d'autres ? — Nous ajouterons que le domaine ou fief de La Barrière n'est distant que de 10 à 12 kilomètres de Saint-Just, où est né le poëte saintongeais. Ce rapprochement n'a-t-il pas son importance ? Quoi qu'il en soit, nous imiterons la prudence de M. de la Morinerie, c'est-à-dire que nous ne conclurons pas, si ce n'est pour constater que, s'il est dans le vrai, le poëte Gombaud et le chevalier de Méré étaient deux saintongeais sortis de la même souche et portant le même nom patronymique. Cette conclusion n'est pas pour nous déplaire.

M^is DE ROCHAVE.

Digitized by Google

N° XXII, p. 81. *Fabrication des épingles à Barbezieux et à Baignes.* — Je possède une requête présentée en 1739 au juge du sénéchal de Barbezieux, par Etienne Guérin, qui se qualifie « maistre espinglier, demeurant au bourg de Montpellier en Saintonge. » Ce Guérin était probablement originaire de Barbezieux : car il est question dans sa requête de trois journaux et demi de terre qu'il avait dans la paroisse de Saint-Hilaire, limitrophe de celle de Barbezieux. A-t-on des renseignements sur la fabrication des épingles à Montpellier, canton de Gemozac ? Il est établi par les registres de l'état-civil de Barbezieux et par d'autres documents, que les épingliers y étaient nombreux au XVIII^e^ siècle. Etienne Guérin y avait sans doute fait son apprentissage, avant d'aller se fixer à Montpellier. Sait-on s'il y avait d autres épingliers dans cette localité ? J. P.

N° XXIV, p. 82 et 142. *Où étaient situées les prisons royales de Saintes au XVII^e^ siècle ?* — Les prisons royales étaient placées dans l'intérieur de la grosse Tour bâtie à l'entrée du Pont du côté de la ville, au-devant de l'arc-de-triomphe de Germanicus. Le plan de Braun en donne une reproduction intéressante. Au XVII^e^ siècle, la Tour du Pont qui, avec le Palais-Royal et la Halle constituait le domaine royal de Saintes, avait été aliénée par Sa M. en vue de l'acquittement de différentes charges locales, suivant la déclaration de décembre 1643. En 1666, le domaine royal de Saintes était possédé par Isaac Michel, conseiller du roi en l'élection. A cette époque, la Tour était en fort mauvais état et réclamait de promptes réparations. Le corps de ville s'en occupa et prit à ce sujet la délibération suivante :

« Du troiziesme de novembre 1666. (*En marge :* « Tour du Pons. M^r^. Michel, engagiste »). Au conseil teneu en la maison commune de la ville de Xainctes par nous Laurans Gregoireau, conseiller et advocat du roy en l'élection de Xainctes, maire et cappitaine de la dite ville, où ont assisté monsieur M^e^ Abraham Le Conte, conseiller et procureur du roy au présidial et eschevin, ledit sieur maire a..... reprézanté ung acte de sommation qu'il a fait faire au sieur Michel, esleu, l'ung des engagistes du dhommaine, du octobre dernier, par lequel il luy a fait desnoncer au non du corps les réparations quy sont à faire à la Tour du pont de cette ville quy est du dhommaine de Sa Majesté, le somme d'y pourvoir avecq les prottestations requises de la cheutte, perte et ruyne d'icelle, auquel il a fait sa response. Ledit acte signé dudit sieur maire et dudit sieur Michel, et Bellou, huissier... GREGOYREAU, *maire.* LE CONTE, *eschevin.* RONDEAU, *commis du greffier.*»

Digitized by Google

Obligé d'obtempérer à la sommation du corps de ville, Isaac Michel fit exécuter les réparations les plus urgentes. La dépense montant à 419 livres 12 s. fut payée à l'entrepreneur le 30 décembre suivant par les mains de Charles de Miremond, concierge et garde des prisons de la ville. LA MORINERIE.

N° XXIV, p. 82, 108 et 141. *La maison de Dominique du bourg.* — Le contradicteur de l'emplacement de la maison de Bourg-Briauld, qui paraît avoir les yeux fixés sur l'hôtel de Bremond, a perdu de vue que l'hôtel de la rue de la Vieille-Prison n'a jamais fait partie du patrimoine de la famille de Dominique du Bourg, et que c'est par le mariage de Joachim du Bourg, fils de Dominique, avec l'héritière de cet hôtel, que ce du Bourg s'est immiscé à la possession du dit hôtel.

Les maisons qui sont adossées à l'église et couvent des Jacobins ont appartenu à la famille du Bourg. Il y avait sans doute un échange de bons procédés entre les du Bourg et le couvent ; il en était résulté des droits acquis. Ce qui le prouve, c'est que le P. prieur renonce purement et simplement à son opposition. B.

N° XXXVI, p. 149. *Le comte de Taillebourg, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne.* — A la question posée d'une manière trop bienveillante dans le *Bulletin*, M. Paul Marchegay répond n'avoir rencontré aucun document de nature *à faire savoir à quel titre le comte de Taillebourg était en même temps baron de Tonnay-Boutonne.* Dans les lettres patentes du mois de septembre 1749, qui érigent Taillebourg en duché-pairie, en faveur de Louis-Stanislas de La Trémoille, fils unique de Anne-Charles-Frédéric, et petit-fils de Frédéric-Guillaume, auquel se rapporte la susdite question, le titre de « premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne » est aussi donné au père du nouveau duc de Taillebourg. Voir page 372 du magnifique volume in-folio, publié en 1877, par le duc de La Trémoille, et intitulé : *Chartrier de Thouars, documents historiques et généalogiques.* P. M.

N° XXXVIII, p. 149. *Le canton des Forges.* — Le canton des Forges à Saintes paraît avoir été au lieu où débouche la Grand'rue, sur la rue de la Commune, appelée maintenant rue Eschasseriaux. Voici quelques documents qui le prouvent :

1° Le 4 mai 1624, les héritiers de Michel Meschinet et de Marie Devaulx, sa femme, font entr'eux le partage des biens immeubles dépendant de leur succession. A Josué Raboteau, procureur au

Digitized by Google

siége présidial de Xaintes, veuf de Marie Meschinet, et comme légal administrtaeur de leurs enfants, Michel, Josué, Pierre et Suzanne Raboteau, a été attribué entr'autres immeubles : « La maison de la présente ville où à présent ledict Raboteau fait sa demeure, confrontant d'ung costé à la maison de Pierre Goussé, l'aisné, maistre chirurgien, d'autre costé à la maison de Pierre Goussé, le jeune, aussi maistre chirurgien, d'un bout à la rhue publique par laquelle on va du canthon des Forges à Saint-Pierre, et d'autre bout à la ruhette qui est au derrière de ladicte maison, etc. »

2° Le 20 juin 1624, noble homme Charles Farnoulx, advocat en la cour, demeurant en la ville de Xaintes, vend à honneste personne Jacques Fourestier, marchand, demeurant en la même ville, « la maison audict Farnoulx appartenant en ladicte ville, consistant en trois corps de logis, escuries, bastiments, entrées et yssues tant devant que derrière, vuhes, clartés, communautés de murailles et autres appartenances et dépendances... le tout situé en la paroisse de Sainte-Colombe, tenu en renthe de Mgr l'évesque de Xaintes, au debvoir d'une fourche en pré, chacun an, et oultre de deux pains bénits, etc., confrontant d'ung bout sur le devant à la Grand'rue du canthon des Forges allant aux ponts de ladite ville, d'autre bout par le derrière aux murailles d'icelle, d'ung costé aux maisons de Michel Grelaud, Daniel Moré... et d'autre costé au jardin de Rousselet, à celui de ladicte église et à la maison des héritiers de feu Pierre Bertrand.., »

3° Le 8 avril 1630, vente par honneste femme, Anne Meschinet, veuve de Jehan Orson, demeurant au bourg Saint-Vivien de la ville de Xaintes, à noble homme Jacques Hestor, sieur de La Movinière, pair et eschevin de la maison commune de cette ville, y demeurant, « une maison couverte de tuiles à elle appartenant, située en ladicte ville, paroisse Sainte-Colombe, tenue de Mgr l'évesque de Xaintes... confrontant d'un bout par le devant à la Grand'rhue par laquelle on va du canthon des Forges à la porte Esguières, d'autre bout par le derrière à la maison du sieur Desbignetz, advocat, d'ung costé à celle des héritiers de feu sieur Huon, etc. » Ces extraits sont tirés des actes de Robert, notaire royal à Saintes. J. B.

QUESTIONS.

N° XXXIX. — M. de La Morinerie, page 145 du *Bulletin*, a répondu catégoriquement sur la date et la durée de l'institution du présidial de Marennes. Pourrait-il nous apprendre ce qu'il en

Digitized by Google

coûta aux officiers du présidial de Saintes, pour appuyer leur opposition? — M. de la Morinerie, si bien renseigné pour Marennes, voudrait-il nous dire ce qu'il sait ou peut savoir d'un présidial à Cognac? B^on^ DE SAINT-FORT.

N° XL. — Qu'entendait-on par le prévôt « des maréchaux de Saintonge », au XVII^e^ siècle? M.

N° XLI. — Quelle est l'étymologie du verbe saintongeais *choler*, pour exprimer qu'une chose est indifférente ou équivalente à une autre : *Ça ne peut choler?* Ne serait-ce pas un dérivé du verbe *chaloir*, 3^e^ conjugaison et impersonnel : « Il ne m'en *chaud*, il ne m'importe » ? R.

N° XLII. — On lit dans la *Biographie saintongeaise*. p. 608, d'après un feuilleton de l'*Union républicaine :* « L'école où Palissy se forma le goût comme artiste avait été le cabinet de de Samuel Veyrel, de Saintes. » Or, Veyrel serait né *vers* 1575 et Bernard Palissy, né *vers* 1505, fixé à Paris *vers* 1563, serait mort « à la Bastille en 1590. » On se demande comment Veyrel, né douze ans après le départ de Palissy, avait pu lui former le goût en l'attirant dans son cabinet?

N° XLIII. — D'où provenait l'usage, dans certaines provinces de l'Ouest et particulièrement en bas Poitou, de donner au baptême deux parrains et une marraine pour un garçon, et deux marraines et un parrain pour une fille? J. L.

N° XLIV. — Quelle est l'étymologie du mot saintongeais *dorne*, pour exprimer le dessus des genoux d'une femme assise? « Prendre un enfant dans sa dorne. » J. L.

N° XLV. — On rencontre encore ça et là des exemplaires imprimés de thèses que soutenaient les élèves de nos colléges sur la philosophie, la théologie et les sciences. Ces thèses, imprimées quelquefois sur soie, étaient enjolivées de dessins et de gravures. Elles étaient dédiées à des personnages importants de la contrée. L'exposé des matières, le nom des candidats, celui des examinateurs, la date et le lieu de l'impression en font de véritables petits monuments historiques. Je prie ceux qui connaîtraient des pièces de ce genre de vouloir bien me les indiquer, si elles se rapportent à l'Aunis et à la Saintonge. J.

N° XLVI. — Qu'entendait-on, au XVII^e^ siècle, par la qualification de *Philosophe*, isolée de toute autre qualification, et prise dans les actes notariés? R.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

SAINTES (de). — *Adeline et Virginie.* — Limoges, imp. E. Ardant, 1878, in-18, 108 p. et grav.

— *Grandeur et bonté de Dieu manifestées dans ses œuvres, entretiens sur les beautés de la nature.* — Limoges, imp. E. Ardant, 1878, in-12, 119 p.

— *Le Pére La Pensée, ou les guerres de l'Empire racontées par un grenadier de la vieille garde.* — Limoges, imp. E. Ardant, 1878, in-12, 144 p.

— *Les contes d'une mère ou les récits moraux.* — Limoges, imp. E. Ardant, 1878, in-8°, 119 p. et grav. p. 10 centimes.

— *Les deux orphelins vertueux, histoire dédiée à la jeunesse.* — Limoges, imp. E. Ardant, 1878, in-8°, 144 p. et grav.

— *Thérése ou la petite sœur de charité.* — Limoges, imp. et lib. E. Ardant, 1877, in-12. (L'auteur est M. Alexis Emmery, de Saintes, libraire à Paris).

SAINT-JOANNY. — *Registre des délibérations et ordonnances des marchands merciers de Paris*, 1596-1696. — Paris, Léon Willem, éditeur, 1878; Pons, imp. Noël Texier, in-8°.

[SAUDAU] (Louis-Claude). — *Mémoire sur la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély.* — Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié, 1877, in-8°, 8 p. (Extrait de *La chronique charentaise*, du 5 août 1877), contient une liste des sénéchaux de Saintonge empruntée presque entièrement à Bourignon, où l'on écrit Charles *Arnoux Ponte* marquis de Nieuil, au lieu de *Arnoul Poute*. (M. le comte Th. de Bremond d'Ars, depuis de longues années, fait une étude sur les sénéchaux).

— *Saint-Jean-d'Angély en 1612.* — Tours, imp. Paul Bouserez, 1877, in-8°, 31 p. (Extrait du IV^e^ volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*).

Semaine satirique (La), dédiée à M. Lafleur de Poisvert. — Barbezieux, imp. Ferchaud, 1876, in-8°, 21 p.

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac. Assemblée générale du 12 décembre 1877. — Cognac, imp. Bérauld, 1876, in-8°, 15 p.

Digitized by Google

Société de bienfaisance mutuelle des ouvriers tonneliers de la ville de Cognac. Règlement. — Cognac, imp, Bérauld, 1878, in-8°, 19 p.

Société orphéonique de Cognac. Règlement. — Cognac, imp. Bérauld, 1878, in-12, 30 p.

Société philarmonique d'Archiac. Règlement. — Barbezieux, imp Ferchaud, 1877, in-8°, 13 p.

Savineau (L.) — *Notice bibliographique sur la vie et les travaux de M. Le Terme dans l'arrondissement de Marennes*, suivie d'un panégyrique en vers consacré à sa mémoire. — Marennes, imp. Florentin-Blanchard, 1878, 8°, 35 p.

Sorsène (Henri). — *Feuilles vertes et feuilles sèches.* — Pons, imp. Noël Texier, 1878, in-8°, 31 p.

Statuts de la société coopérative de panification de Cognac. — Cognac, imp. Bérauld, 1878, in-8°, 26 p.

Tamizey de Larroque (Philippe). — *Antoine de Noailles à Bordeaux*, d'après des documents inédits. — Bordeaux, lib. Ch. Lefebvre, 1878, in-8°, 93 p. (Extrait des *Actes de l'académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 4e fascicule 1876.) Nombreuses lettres inédites où il est question de la Saintonge, Pons, Cosnac, d'Antoine de Pons, de Charles de Coucis (Monsieur de Burye).

— *Lettres inédites de Benjamin Priolo.* — Tours, imp. Paul Bouserez, 1878, in-8°, 28 p. (Extrait du IVe volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*) Compte-rendu dans l'*Annuaire-bulletin* de la société de l'histoire de France, 1878, p. 64; dans la *Revue critique* du 23 mars.

Thomas (Mgr). — *Lettre pastorale à l'occasion du nouvel an et des prières publiques.* — La Rochelle, imp. Deslandes, 1878, in-4°, 8 p.

— *Lettre pastorale... sur l'œuvre des petites sœur des pauvres.* — La Rochelle, imp. Dubois et Mehaignery, 1878, in-4° de 23 p.

Torné-Chavigny (H.). — *Nouvelle lettre du grand prophète.* De l'interprétation prophétique et mort de Napoléon III « en janvier 1873 »; Mort de Victor Emmanuel II « en janvier »;

Digitized by Google

Mort de Pie IX « en février » : Avènement de Léon XIII en février, d'après l'interprétation des prophéties de Nostradamus, publiées du mois d'avril 1860 au 17 juin 1871. Cette même lettre du grand prophète est suivie de l'avenir prochain de l'église et de la France. — Paris, l'auteur, 1870, in-8°, 80 p., gravures; 1 fr.

— *Influence de Nostradamus dans le gouvernement de la France depuis la publication de ses prophéties en* 1855, *jusqu'à ce jour.* — Paris, imp. Le Clère, 1878, grand in-8° à deux colonnes, 56 p. et 8 photograv , p. 4 fr.

— *Ce qui sera!* D'après le grand prophète Nostradamus, commenté par l'abbé H. Torné-Chavigny, connu comme curé de La Clotte et de Saint-Denis-du-Pin (diocèse de La Rochelle), suivi de l'*Almanach du grand prophète pour* 1878; 4e année. — Paris, imp. Roussel, chez l'auteur, rue Saint-Benoît, 30, et à Saint-Denis-du-Pin (Charente-Inférieure), 1877, in-8°, 144 p., 75 c.

— *Nostradamus écrit l'histoire prédite et jugée, comprenant toute l'histoire de France et les grands faits de l'église et des peuples.* — Paris, imp. Le Clère, 1878, in-fol. à deux col., 2 p. avec grav.

Turner (Dr). — *Le Portrait d'André Vésale au musée du Louvre. Les planches anatomiques du grand livre d'anatomie et de l'epitome* (1543). — Paris, imp. Martinet, in-8°, 19 p. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie).*

— *Etudes historiques.* Les planches anatomiques de J. Dryander et de G -H. Rytt. — Paris, imp. Martinet, 1878, in-8°, 46 p.

Vanderquand (Gabriel-Henri). — *Des fractures du col chirurgical de l'humérus.* Thèse pour le doctorat en médecine. — Paris, imp. Parent, 1878 (24 mai), 8°, 37 p.

Vaurigaud. — *La consécration au saint ministère de MM. Audoin, Charles Barthié et Samuel Boubila,* élèves de la faculté de Montauban. — Nantes, imp. Pledrant, 1878, in-8°, 30 p.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du numéro de Janvier 1879. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES; — AVIS ET NOUVELLES : Découvertes archéologiques; Sociétés savantes; Question de propriété littéraire; Nécrologie : P. Raymond, J. de Gères, A. de Meschinet, A. de Nagle, R. Gillet, A. Crété, F. Marvaud; Bibliographie des sociétés et des journaux en 1878, etc. — VARIÉTÉS : Saint Eutrope, patron des pendus; Les familles Saint-Gelais-Lusignan et La Rochefoucauld; Baptême de Françoise-Charlotte d'Aubigné; Décès de G. de La Brunetière; Ferme du prieuré de Saint-Macoul; Th. Bouget de Lisle, parrain; Naissance de G. de La Chataigneraye, évêque de Saintes; — LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Archives de la Gironde; Les faïences charentaises; Recueil de la commission des arts; La Révolution*, par M. Taine, etc. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Le Plassac du chevalier de Méré; La rue Juive; La noblesse des d'Aguesseau; La maison de D. du Bourg; Les prisons royales à Saintes; Le canton de la Pantecoste et celui des Forges; Palissy et Veyrel; Une tragédie de *Sainte Eustelle*, etc. — BIBLIOGRAPHIE : A.-E.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 24 novembre 1878.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le principal du collége de Saintes, qui remercie la Société de l'offre du volume des *Archives*, pour être donné chaque année comme prix d'histoire, dans la classe de rhétorique, et déclare l'accepter.

Le président annonce que le V^e^ volume des *Archives* est terminé et le VI^e^ fort avancé. Il demande s'il ne conviendrait

Digitized by Google

pas de livrer les deux volumes ensemble, pour éviter des frais d'envoi, double correspondance et des dérangements aux souscripteurs. Le bureau décide que le V^e^ volume sera envoyé le plus tôt possible aux sociétaires.

Le président propose, pour le VI^e^ volume, la reproduction de trois fac-simile de signatures et d'une gravure pour le *Bulletin*. — Accepté.

Lettre de M. Tamizey de Larroque qui propose de faire copier, soit aux archives, soit à la bibliothèque nationale, les pièces relatives à la Saintonge et à l'Aunis.

Le président rend compte de la démarche de conciliation, dont il avait été chargé pour terminer l'incident soulevé par M. L .. et déclare qu'il a fait d'inutiles tentatives. Le bureau décide que ce nom sera rayé d'office de la liste des membres de la Société.

M. Dangibeaud expose le résultat de sa mission dans le but de mettre fin au différend qui existe entre la Société et M. de R .. M. le juge de paix de La Rochelle a proposé de soumettre l'affaire à des arbitres. Le bureau adhère à cette décision, pourvu que les arbitres soient souverains.

Présentation et admission de nouveaux membres.

AVIS ET NOUVELLES

Etat des impressions : tome VI, feuilles tirées 2-23; en épreuves 24-29.

—

La réunion annuelle de la Société aura lieu à Saintes, fin février ou commencement de mars. Une lettre d'avis sera envoyée, quelques jours d'avance. Ceux des membres, qui auraient quelques lectures ou communications à faire pour cette séance, sont priés d'adresser leur manuscrit au président.

—

Comme les années précédentes, auront lieu à Paris, pendant la semaine de Pâques, les réunions des sociétés savantes à la Sorbonne. Ceux de nos confrères qui voudraient y assister ou y faire une lecture, auront la bonté de se conformer aux prescriptions

Digitized by Google

ministérielles, telles qu'elles se trouvent dans le *Bulletin* de janvier 1877 et janvier 1878, pages 8 et 99.

—

Quelques membres de la Société n'ont pas encore acquitté la cotisation de 1878 ni retiré leur exemplaire du IV^e^ volume.

—

Au 31 décembre 1878, la Société des *Archives* comptait 317 membres.

—

Situation de la caisse au 24 décembre 1878 : — Encaissé depuis le dernier règlement et y compris le solde de l'exercice précédent..... 7.397 69

Dépenses	730	50
Reliquat en excédant.....	6.667	19
Intérêts de fonds placés.....	48	75
TOTAL.....	6.715	94
Reste à encaisser	1.572	»

—

Avec le présent numéro du *Bulletin*, MM. les sociétaires recevront un bon pour toucher le V^e^ volume : à Saintes pour ceux de l'arrondissement ; à Jonzac, chez M. Camus, pour l'arrondissement de Jonzac ; à La Rochelle, chez M. Ernest Callot, pour l'arrondissement de La Rochelle ; à Marennes, chez M. Florentin aîné, pour l'arrondissement de Marennes ; à Rochefort, chez M. Thèze, pour l'arrondissement de Rochefort ; à Saint-Jean, chez M. Saudau, pour l'arrondissement de Saint-Jean ; à Cognac, chez M. Broussard, notaire, pour l'arrondissement de Cognac ; à Niort, chez M. Clouzot, libraire, pour les Deux-Sèvres ; à Paris, chez M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15, pour le reste de la France.

—

Le bureau croit devoir rappeler certaines prescriptions dont l'observation est nécessaire. Les membres de la Société qui veulent bien collaborer au *Bulletin* ou aux volumes sont priés d'écrire lisiblement leurs pièces et d'un seul côté de la page. Chaque pièce transmise doit être précédée, comme on le peut voir, du millésime et du quantième du mois, avec un sommaire court mais complet. Il faut avoir soin d'indiquer exactement la provenance du document, s'il est original, copie, expédition, vidimus, et le nom de l'éditeur responsable. Les notes doivent

Digitized by Google

être rares et courtes, indiquer brièvement les personnages et renvoyer aux ouvrages imprimés, avec indication très exacte du nom de l'auteur, du titre du livre, de la tomaison et de la page. Tout fait, toute assertion a besoin d'être appuyée ; autrement, ce n'est plus qu'une allégation de l'auteur, à laquelle on peut accorder ou refuser sa confiance. En citant des autorités, on dégage d'autant sa responsabilité et on donne plus de poids à ses affirmations. Quant à l'orthographe, on évitera toutes les abréviations, les signes qui dans un manuscrit indiquent des suppressions de lettres, ne pouvant être reproduits par la typographie. Pour ne pas compliquer la lecture parfois difficile d'un document, nous rétablissons l'orthographe actuelle, quant aux i pour j, *jour* non pas *iour*, et aux u pour v, *œuvre* et non pas *œuure*, *livre* et non *liure*, c'est-à-dire que nous distinguons le *v* et le *j*, consonne et voyelle. La ponctuation est souvent défectueuse dans les manuscrits ; nous la mettons exactement. On ne doit donner de lettres majuscules qu'aux noms propres, hommes et lieux. Les mots *roi*, *cour*, *parlement*, *conseil*, *chambre*, etc., sont de purs noms communs qui n'ont pas droit aux capitales. Pour tout le reste, d'ailleurs, on peut consulter et étudier les volumes parus.

—

On se rappelle qu'au mois de novembre 1871, M. Joyer, marchand épicier au faubourg Saint-Eutrope, découvrit dans son jardin, en défonçant le sol pour y planter des arbres, une sépulture gallo-romaine fort importante, qui fit du bruit dans le monde savant. Une auge de pierre, recouverte de trois blocs énormes contenait les restes d'une femme avec une foule d'objets ayant servi à son usage : vases de verre, serrure de cuivre, coffret, spatules de bronze, miroir, lampe, amulette, etc. Voir dans la *Revue archéologique* d'avril 1873 (14e année, 35e volume, p. 218) un travail explicatif de l'abbé Th. Grasilier, mémoire tiré à part, sous ce titre : *Mémoire sur un tombeau gallo-romain découvert à Saintes* (Paris, Didier, 8°, 11 pages).

Tous les objets qui avaient été recueillis dans cette sépulture et qui ont figuré avec honneur à l'exposition universelle, viennent d'être acquis pour près de quatre mille francs par le musée de Saint-Germain. Il est fort regrettable que la ville, sur le territoire de laquelle le tombeau a été découvert, n'ait pu conserver pour son musée cette collection de vases et instruments si précieux.

—

A l'extrémité du faubourg Saint-Eutrope, dans un champ situé à deux cents mètres de l'ancienne voie romaine, dite *Chemin*

Digitized by Google

ferré, une trentaine de cadavres d'adultes, quelques uns de vieillards, ont été découverts au mois de novembre dernier. Ni inscription, ni pierre tombale pour indiquer l'origine de ce lieu de sépulture; une seule médaille romaine a été recueillie, ainsi qu'un fragment de poterie rouge. Les corps ont été inhumés sans ordre, à un mètre quatre-vingt centimètres de profondeur. L'un d'eux portait au cou un énorme carcan de fer, d'autres de grosses chaines de fer, rivées aux jambes. D'après un médecin fort compétent, ces ossements ne remontent pas à plus de 150 à 200 ans.

C'est dans le même terrain, séparé seulement par une haie, qu'au mois de mars 1867, a été trouvée une sépulture gallo-romaine, vases, olla, cendres, ossements calcinés, monnaies, etc., dont M. Louis Audiat a publié une description dans les *Annales de la société des arts, sciences et belles lettres de Saintes*, t. I, p. 73, et aussi presque en face, mais de l'autre côté de la route de Marennes, que M. Joyer a découvert son fameux tombeau de la femme romaine, aujourd'hui au musée de Saint-Germain. Ce plateau semble donc avoir été destiné aux inhumations.

—

M. Camille Chabaneau, receveur des postes à Cognac, bien connu par ses travaux philologiques, vient d'être appelé à la chaire de langue romane nouvellement créée à la Faculté des lettres de Toulouse.

—

Dans sa séance du 14 novembre, la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure a constitué son bureau comme il suit, pour l'année 1878-1879 : *Président*, M. l'abbé Julien-Laferrière, chanoine à La Rochelle, qui a déclaré accepter cette présidence, de préférence à celle de l'académie de La Rochelle, que lui avait offerte M. le maire de cette ville; *vice-président*, M. H. de Tilly, propriétaire à Saintes et maire de Pessines; *secrétaire*, M. l'abbé E. Vallée, professeur à l'institution Saint-Pierre, Saintes; *secrétaire-adjoint-trésorier*, M. A. Taillasson, pharmacien de 1re classe, à Saintes; et a entendu, de M. l'abbé H. Caudéran, un compte-rendu de l'ouvrage de M. Fleury sur les monuments du département de l'Aisne.

—

L'académie des muses santones, à Royan, est constituée ainsi pour l'année 1879 : *Président d'honneur*, M. Jônain; *président*, M. Vincent; *vice-président*, M. Chaigneau; *secrétaire*, M. Billaud.

Digitized by Google

Dans sa séance du 18 décembre, la société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, a formé ainsi son bureau pour 1879 : *Président*, M. A. Jouvin; *vice-président*, M. E. Pacaud, secrétaire du comice agricole de Saint-Aignan-Marennes; *secrétaire*, M. Cassan, professeur au collége; *secrétaire-adjoint*, M. Bignonneau; *trésorier*, M. Ernest Lesueur, négociant; *archiviste*, M. Auriol-Roy-Bry.

—

Le 6 janvier, la société des antiquaires de l'ouest, à Poitiers, a nommé *président* pour 1879, M. Philippe Rondeau, conseiller en la cour, et *vice-président*, M. Arnault de La Menardière, professeur à la faculté de droit.

—

L'académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, dans sa séance publique et annuelle du 21 décembre, a décerné une mention honorable à MM. de Toyon et Lemarié, pour leurs travaux dans les sciences naturelles, et des médailles et mentions à sept instituteurs pour leurs observations météorologiques : MM. Deschamps, Thomazeau, Rouchet, Commeau, Bourdeau, Mérier, Berthelot. Ont été lus des rapports par MM. Dor, E. Vincent, Groc; *Education physique de la jeunesse*, par M. le Dr Drouineau; *La chimie et ses fondateurs*, par M. Lusson; *Dévouement*, *En hiver*, poésies, par MM. A. Vincent et E. Chatonnet, juge de paix à Versailles; *Jean Jay*, par M. de Richemond.

—

A l'exposition universelle, M. W. Bouguercau a obtenu une médaille d'honneur. Des mentions ont été décernées : à M. l'abbé Blanchard, pour ses fleurs en coquillages de mer; à M. l'abbé Richard, pour ses cartes et découvertes hydrogéologiques; à M. l'abbé Laferrière, chanoine, pour ses photographies. M. Cognacq, photographe à La Rochelle, a eu une médaille de bronze.

—

Claude Masse, né à Salles de La Jarrie, mort à Mézières en 1737, où il était ingénieur du roi, a laissé, on le sait, des mémoires fort importants et des plans relatifs à l'Aunis, la Saintonge et le Poitou, dont ont parlé la *Biographie saintongeaise* et la *Statistique du département de la Charente-Inférieure*. Son dernier descendant étant mort, il y a quelques mois, à La Rochelle, et les objets de la succession ayant été mis en vente, l'Etat a acquis la collection des plans.

—

Digitized by Google

Le conseil municipal de la ville de Paris a voté l'érection au bois de Boulogne d'une statue de Bernard Palissy. On sait que l'artiste avait décoré là le château de Madrid. Le grand émailleur en avait déjà une au Louvre, œuvre de Triqueti, presque à l'endroit où il avait eu ses fours aux Tuileries. Outre celle de Saintes, par M. Ferdinand Taluet, la *Biographie universelle* (Didot, 1862), t. XXXIX, col. 93, lui en attribue encore une à Agen : « Une statue lui a été élevée sur une des places publiques d'Agen, » statue qui n'a jamais existé que dans l'imagination du rédacteur de l'article PALISSY, M. H. Fisquet.

—

Dans sa séance du 16 décembre 1878, le conseil municipal de la ville de Saintes a adopté les conclusions suivantes d'un rapport de M. E. Fournat, secrétaire de la commission chargée du projet de révision des rues de la ville : 1° La rue Porte-Aiguière — l'ancienne *Porta aquaria, Porte Esguyère*, autrefois rue de *la Commune*, de l'*Hôtel-de-Ville*, nommée *rue Eschasseriaux*, par une délibération du conseil municipal (12 novembre 1831), recevra la dénomination de rue *Alsace-Lorraine;* à partir de la rue Saint-Pierre jusqu'à la rue Saint-Maur, la rue *Eschasseriaux* s'appellera rue de *la Mairie;* 2° la rue Sainte-Colombe, qui rappelait une ancienne paroisse de la ville, sera désignée sous le nom de rue *Urbain Loyer*, parce que M. Loyer, qui habitait la Grand'rue, a donné, en 1871, trois cent mille francs à la ville; 3° le quai des *Récollets*, ainsi appelé d'un couvent de religieux franciscains, qui existait avant la révolution et dont l'église servit de club en 1792, sera transformé en *quai de la République.*

—

Depuis longues années, l'affaire des landes de Masdion préoccupait l'opinion publique dans nos contrées. On sait que le prince de Lorraine avait assigné les maires des onze communes sur le territoire desquelles s'étendent ces landes, pour voir reconnaître le droit de propriété revendiqué par lui. Toute la question se résumait en ceci : A qui appartenaient les landes au moment de la révolution? Si elles appartenaient à l'abbaye de Masdion, il n'y avait nulle difficulté; les habitants des onze communes qui se les étaient partagées entre eux, étaient bien et dûment propriétaires. Au contraire, si elles faisaient partie du domaine des princes de Pons, dont le prince de Lorraine est héritier, comme ces landes n'avaient pas été vendues au moment de la révolution, elles rentraient dans la catégorie des biens non vendus d'émigrés, et re-

Digitized by Google

venaient à leur ancien et légitime propriétaire. De là nécessité pour les parties de trouver dans les documents originaux des titres certains de propriété. La Société des *Archives* a publié plusieurs pièces relatives à cette affaire, tome I, pages 350-373 et tome II, pages 175-248. Après une longue procédure, dont le début date de 1823, est survenu, le 8 juillet 1878, un arrêt de la cour de Poitiers, confirmant un jugement du tribunal de Saintes, qui donne gain de cause aux communes intéressées. La cour s'appuie sur le fait découvert par l'avocat des communes, Me Inquimbert, du barreau de Saintes, qu'en 1818, le prince de Lorraine avait vendu à Foucher, notaire à Paris, par acte sous-seings privé du 29 septembre et enregistré, la totalité des terrains vagues et landes situés dans la province de Saintonge, moyennant un prix de 50,000 francs, dont l'acte porte quittance. Le prince de Lorraine n'est donc plus propriétaire depuis 1818 ; il n'est donc pas fondé à réclamer ce qu'il a vendu. Quant à l'acquéreur de 1823, il y a prescription. Ainsi l'affaire est terminée, sans avoir été examinée en elle-même.

—

Une question de propriété littéraire vient d'être débattue dernièrement. Le fait, petit en lui-même, mais assez particulier, nous a paru cependant digne d'être narré, parce qu'il intéresse spécialement les auteurs et les société savantes.

Il existait dans un dépôt public un manuscrit original détruit dans les incendies de 1870-71. Un écrivain en avait transcrit et publié certaines parties. Une société savante qui en possédait d'autres extraits a publié ses propres extraits et y a ajouté en note les passages déjà imprimés. En avait-elle le droit même en indiquant la source ?

Elle prétendait : 1° que le manuscrit était dans le domaine public et qu'il était loisible au premier venu de le copier et de le publier, sans que le premier éditeur eût à se plaindre du second ; 2° que l'on a toujours le droit de citer des passages d'un livre en l'indiquant ; 3° qu'enfin une société savante ne faisant pas commerce de ses publications, l'auteur copié ne pouvait prétendre qu'on lui eût causé du tort.

M. X. répondait : Copiez dans un dépôt public un manuscrit et publiez-le autant que vous le voudrez ; mais ici c'est mon texte à moi que vous reproduisez, puisque l'original n'existe plus. Or, 1° ce texte, édité par moi, est une propriété ; vous ne pouvez le republier sans mon autorisation ; 2° Vous avez le droit de citer,

Digitized by Google

une page, deux pages; c'est une question de chiffre et d'appréciation. Mais si vos citations sont une reproduction à peu près complète de ce que j'ai publié, c'est une atteinte à mes droits d'auteur, une violation de la propriété littéraire, un préjudice que vous me causez : car un lecteur qui voudrait avoir tous les extraits de l'original n'aurait plus besoin d'avoir recours à mon livre, puisqu'il le trouverait presque en entier dans le vôtre ; 3° Que vous fassiez commerce ou non, cela ne me regarde pas. Vous vous êtes approprié mon bien, qu'importe que vous le vendiez ensuite ou que vous le gardiez? En fait, les membres de votre académie vous paient une cotisation; vous leur devez en échange vos volumes; de plus, vous livrez chacun de vos volumes au public, à 5 francs, selon qu'il est indiqué sur la couverture.

D'un commun accord, on soumit au juge de paix le litige. Le juge décida : 1° que le fait de copier un texte et de le publier constituait à l'éditeur un droit sur ce texte; que si chacun avait le droit de publier le texte original, nul n'avait le droit de reproduire ce texte édité par un autre; 2° que le droit de citations n'était pas le droit de reproduction intégrale ou presque intégrale; qu'en fait les prétendues citations reproduisant tous ou presque tous les passages déjà publiés par M. X. et formant, s'ils étaient imprimés en caractères ordinaires et non en caractères minuscules, presque la moitié du mémoire original, il y avait là reproduction illicite; 3° enfin qu'une indemnité était due à l'auteur ainsi lésé dans son droit de propriété littéraire, et il a renvoyé les parties à s'entendre sur le chiffre et la nature de l'indemnité.

—

La Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély, (secrétaire, M. Eugène Lemarié), ouvre un concours qui sera clos le 1er mai prochain et qui sera jugé le 24 juin : 1° poésie sur Buffon; 2° un sujet emprunté au règne minéral; 3° au règne végétal; 4° douze photographies charentaises (médaille et diplôme); 5° monographie d'une commune de la Charente-Inférieure ; 6° vingt vers au choix (1 volume et 1 diplôme) et 7° travaux divers (mention honorable) ; en outre, pour les élèves des écoles, carte communale ou herbier de cent plantes (tableau et diplôme). Les productions doivent être inédites (y compris les photographies et les cent plantes?) et anonymes, mais accompagnées d'une enveloppe avec épigraphe. Voir *Chronique charentaise* du 12 janvier.

—

Digitized by Google

Le *Catalogue des livres et manuscrits* composant la bibliothèque héraldique et généalogique de M. Ernest de Rozière, dont la vente aura lieu à Paris, le 3 février, (in-8°, 1878, 321 pages; H. Champion) contient, parmi ses 1,936 numéros, page 156, « *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis* par de La Morinerie. Saintes, 1863, in-8° » — lisez : par M. le comte Théophile de Bremond d'Ars ; — p. 264, « *Extrait des titres de noblesse* pour messire François Jouin, écuyer, sieur de La Tremblaye, appelant d'une ordonnance du commissaire départi en la généralité de La Rochelle, du 6 décembre 1752, contre les syndics et habitants de Taugon-la-Ronde, intimés, Paris, s. d., in-fol. de 4 p. Pièce rare, imprimée vers 1755, inconnue à M. Guigard ; » — p. 302 : « *Histoire généalogique de la maison de Surgères en Poitou*, de laquelle sont issus les sires de Surgères en Aunis, les seigneurs d'Ozay-sur-Cher... dressée sur plusieurs titres et mémoires, par messire Louis Viallart, prêtre, prieur de Montournois en Poitou. Paris, 1717, in-fol, avec table généalogique et blasons gravés. En réalité, cette généalogie des plus rares est l'œuvre de François de Granges de Surgères, marquis de Puyguyon. » On trouve encore dans ce catalogue les généalogies des maisons de Beaupoil (n° 1265), de Bremond d'Ars et de Meaux (n° 1317), de Les Porte-aux-Loups (n° 1737), de Pons, par le marquis de La Châtaigneraye, (n°s 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733), de La Trémoille (n°s 1863 et 1864), etc.

—

Un rapport de M. C. Hippeau, professeur honoraire à la faculté des lettres de Caen et secrétaire du comité des travaux historiques, sur le III° volume de la société des *Archives*, a été inséré dans la *Revue des sociétés savantes* (VI° série, tome VII, janvier-février 1878, p. 27), qui a paru en janvier 1879. Il se termine ainsi : « Ce III° volume fait beaucoup d'honneur à la société qui le publie ; et on ne peut trop l'encourager à continuer une œuvre si bien commencée. » Pages 124-126, se trouve la table du IV° volume des *Archives*.

—

M. Edouard-Jean-Tiburce Géry a fait sa déclaration de libraire à Mirambeau, le 20 novembre 1878 ; et madame veuve Eugénie Jaguenaud, née Boynard, à Jarnac-Charente, le 21.

—

M. Paul-Raymond Lechien, dit Paul Raymond, secrétaire général, depuis le commencement de 1878, de la préfecture des Hautes-Pyrénées, est décédé à Pau, au mois d'octobre dernier. Né à Bel-

Digitized by Google

leville (Seine), le 8 septembre 1833, entré en 1854 à l'école des chartes, archiviste-paléographe trois ans après, à la suite d'une thèse sur *le pillage de la maison et des biens de l'évêque*, du v^e^ au XIII^e^ siécle ; il fut admis en 1859 comme membre de l'école des chartes et nommé archiviste des Basses-Pyrénées. En 1863, il publia son *Inventaire sommaire*, instrument d'études pour le Béarn et la Navarre. Il avait envoyé à la Société des *Archives* des documents importants imprimés dans les volumes I, III, IV et VI.

—

Un autre écrivain, à qui nous devons également la communication de plusieurs pièces publiées dans notre VI^e^ volume, François-Jean-Luc-Jules, vicomte de Gères-Vacquey, est mort à Mony, près Cadillac-sur-Garonne (Gironde), le 27 octobre dernier. Né le 10 avril 1817, d'une ancienne famille de la Guienne, M. le vicomte de Gères cultiva, avec un même succès, la poésie, la littérature et l'histoire. Loué pour ses poésies par Sainte-Beuve, qui disait de lui : « C'est un maître, » il publia diverses *Notices biographiques et bibliographiques sur les principales notoriétés anciennes et modernes du pays bordelais*. Un de nos collaborateurs, M. Tamizey de Larroque, lui a consacré un article ému dans la *Revue de Gascogne*, n^o^ de novembre 1878.

—

Michel-Alexandre de Meschinet, chanoine honoraire, professeur au petit séminaire de Montlieu, depuis 1836, est décédé dans cet établissement, le 27 nocembre dernier ; il était né à Saint-Jean-d'Angély, en 1809, où il fit ses études. Il est l'auteur d'une chanson de 22 couplets en patois saintongeais, dont parle Rainguet dans ses *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 414. Il composa aussi divers portraits d'écoliers, lus dans les soirées littéraires du petit séminaire de Montlieu, et s'occupait de botanique. Le *Bulletin religieux*, dans son numéro du 7 décembre 1878, p. 267, a publié sur lui un article nécrologique. Voir aussi la *Charente-Inférieure* du 19 décembre et la *Chronique charentaise* du 22.

—

Le 17 décembre, est décédé dans sa 80^e^ année, à La Rochelle, M. le baron Auguste de Nagle, né, en 1798, du général de Nagle que l'empire créa baron, entré dans la carrière militaire où il devint capitaine-adjudant major au 7^e^ léger, député de la Charente-Inférieure en 1848, pendant longues années conseiller mu-

Digitized by Google

nicipal de la ville de La Rochelle où l'avait fixé son mariage. Voir *Bulletin religieux* des 21 et 28 décembre, et la *Charente-Inférieure* du 19 décembre.

—

Le 5 décembre est mort à Tours, dans la maison des P. de l'Oratoire, l'abbé René Gillet, né à Angers en 1813, ordonné prêtre en 1837, professeur de philosophie, puis de théologie dogmatique au grand séminaire de La Rochelle, de théologie au scholasticat de l'Oratoire, à Paris, en 1853, théologien fort distingué, que le P. Gratry appelle son maître, qui fut fort estimé de NN. SS. Mermillod, Pie et Freppel, et était l'ami et le vicaire général de Mgr Pallu du Parc.

—

Le 22 octobre, est morte, à Baignes-Sainte-Radégonde, mademoiselle Aglaé Crété, qui a publié dans les journaux des poésies estimées. Voir *Charentais* du 8 et *Ere nouvelle* du 12 janvier.

—

Le 10 janvier, est mort à Cognac, où il était bibliothécaire, François Marvaud, né en 1801, à Montbron (Charente), ancien professeur d'histoire au lycée d'Angoulême. Presque tous ses ouvrages sont consacrés à sa province natale : *Géographie physique, politique, historique de la Charente*, 1850, in-12; *Histoire politique, civile et religieuse du Bas-Limousin*, 1844; *Isabelle d'Angoulême et la comtesse reine*, 1856, in-8°; *Etudes historiques sur la ville de Cognac*, 2 vol. in-8°, 1870; *Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, 2 vol. in-8° 1873; *Répertoire archéologique* du département de la Charente, in-8°, 1863. Il publiait l'histoire de Saint-Léger de Cognac. Sur sa tombe, notre collègue, M. Jules Pellisson, sous-bibliothécaire de Cognac, dans un discours reproduit par l'*Indicateur* du 16 janvier, et l'*Ere nouvelle* du 19, a retracé sa vie et apprécié ses travaux.

—

A Puilboreau, près La Rochelle, est mort, le 12 janvier, chez son fils, directeur de la ferme-école, M. Bouscasse, âgé de 94 ans, doyen des agriculteurs de France; entré à l'école polytechnique en 1803, d'où il sortit en 1806. On lui doit de nombreux rapports lus à la société d'agriculture de La Rochelle. Il introduisit successivement dans sa contrée la pomme de terre (1810), les betteraves, etc. Voir le *Courrier de La Rochelle* du 15 janvier, et la *Charente-Inférieure* du 16.

Digitized by Google

La *Revue des societés savantes*, t. VI, 6e série, contient : la bibliographie des sociétés savantes de France. Parmi les travaux publiés par celles de notre département, on trouve :

La Rochelle. — Académie des belles lettres, sciences et arts, fondée en 1732 ; supprimée en 1791 ; reconstituée en 1803, sous le nom de *Lycée rochelais*, et en 1853 sous sa dénomination primitive : *Recueil de pièces en prose et en vers*, 1747, 1752, 1763, 3 volumes in-8° ; — *Annales de la société des sciences naturelles*, 1877, in-8° ; — *Annales*, t. I, 1854 ; t. XX, 1874, in-8° ; — *Séances publiques*, in-8°, formant 5 livraisons qui répondent aux années 1872-1876 ; — *Notices historiques sur les sociétés des lettres, sciences et arts de La Rochelle*, 1873, in-8° ; — *Eloge du maréchal de Senectère*, par P. Gervaud, (La Rochelle, 1855, in-8°) ; — *Ph. Cauriana de obsidione Rupellæ commentarius*, avec traduction et étude bibliographique,(La Rochelle, 1856, in-8°) ; — *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, 3e année, 1866, in-8°, (les autres années ont été publiées sous le concours de l'Académie) ; — Société des amis des arts, fondée en 1876, à La Rochelle.

Rochefort. — Société d'agriculture, des belles lettres, sciences et arts : *Travaux*, 13 volumes, in-8°, répondant aux années 1854-1876.

Saintes.— Commission (administrative) des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, fondée en 1860, à Saintes, et réunie à la Société d'archéologie de Saintes, fondée en 1839 : *Recueil des actes*, t. I, 1860-1866 ; t. II, 1877 ; t. III, 1878, in-8° ; *Epigraphie santone et aunisienne*, par Louis Audiat, Saintes, 1871. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fondée en 1874, à Saintes : *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, 1874 ; t. II, 1875 ; t. III, 1876 ; t. IV, 1877 ; t. V, 1878, in-8° ; — *Bulletin*, 8 livraisons in-8° ont paru en 1877-1878. — Société (défunte) des arts, sciences et belles lettres, fondée en 1867, à Saintes : *Annales*, t. I, 1870 ; t. II, 1870, in-8°.

Saint-Jean-d'Angély. — Académie des muses santones, fondée en 1876 : *Bulletin*, livraisons 1 et 2, 1876 ; livraison 3, 1877, in-4°. — Société d'agriculture de l'arrondissement, fondée en 1819 : *Bulletin*, formant 56 numéros in-8°, qui répondent aux années 1833-1869. — Société (défunte) historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863 : *Bulletin*, t. I, 1863 ; t. V, 1867, in-8°. — Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1874 : *Bulletin*, nos 1 et 2, 1877, in-18.

Digitized by Google

LA PRESSE PÉRIODIQUE

dans les deux Charentes en 1878

CHARENTE

ANGOULÊME. — *Le Charentais*, 45e année, paraît tous les jours excepté le dimanche, et a une édition semi-quotidienne; — *La Charente*, 7e année, tous les jours, le lundi excepté; — *La Semaine religieuse*, non politique, 15e année, le dimanche; — *Le Suffrage universel*, 4e année, les mercredis, vendredis et dimanches; — *L'Union vinicole des Charentes*, 1re année, le jeudi.

BARBEZIEUX. — *Le Barbezillien*, 3e année, non politique, le jeudi; — *L'Opinion des Charentes* (ancien *Narrateur*), 29e année, le samedi.

COGNAC. — *La Constitution*, 5e année, même rédaction que le *Rappel charentais*, de Saintes, sauf les nouvelles locales; les mercredis, vendredis et dimanches; — *L'Ere nouvelle*, 15e année, le jeudi et le dimanche; — *L'Indicateur*, 41e année, le jeudi et le dimanche; — *Le Patriote*, 1re année, tous les jours, excepté le lundi; paraît également à Libourne, où il est imprimé.

CONFOLENS. — *Journal de Confolens*, 7e année, le dimanche.

RUFFEC. — *L'Observateur de Ruffec*, 40e année, le dimanche.

CHARENTE-INFÉRIEURE

JONZAC. — *L'Echo de Jonzac*, non politique, 1re année, le dimanche; — *Journal de Jonzac* (ancien *Courrier de Jonzac*, et plus anciennement *Journal de Jonzac*), 2e année, les jeudis et dimanches.

LA ROCHELLE. — *L'Annonce industrielle*, hebdomadaire, 3e année; — *Apis romana*, mensuelle, non politique, 3e série, 1re année; — *Le Bulletin religieux*, 15e année, non politique, le samedi; — *La Charente-Inférieure*, 44e année, le jeudi et le dimanche; — *Le Courrier de La Rochelle*, 30e année, le jeudi et le dimanche; — *L'Echo rochelais*, journal des Charentes, 50e année, le mercredi et le samedi.

Digitized by Google

MARENNES. — *Le Conservateur*, 2e année, le dimanche ; — *Le Journal de Marennes*, 45e année, le dimanche ; — *Journal des transports maritimes*, trimestriel ; — *La Seudre*, 7e année, le dimanche.

ROCHEFORT. — *L'Intérêt public*, 8e année, les mercredis, vendredis et dimanches ; — *Les Tablettes des deux Charentes*, 71e année, le mercredi et le samedi. — *Manuel des bons écoliers*, journal des enfants studieux, 2e série, 17e année, le 15 de chaque mois ; M. Perdrigeat, directeur ; imp. Ch. Thèze ; imprimé aussi à Parthenay, chez Bourdon.

ROYAN. — *Gazette de Royan*, 1re année, hebdomadaire, non politique, paraît pendant la saison des bains ; — *Phare littéraire, Echo de Royan*, 2e année, le dimanche.

SAINTES. — *Bulletin de la Société des archives de la Saintonge et de l'Aunis*, trimestriel, 2e année ; — *Le Courrier des deux Charentes*, 17e année, le jeudi et le dimanche ; — *L'Indépendant de la Charente-Inférieure*, 31e année, les mardis, jeudis et samedis, — *Le Lièvre*, non politique, a publié un numéro ; — *Le Progrès de la Charente-Inférieure*, 9e année, les mercredis, vendredis et dimanches ; — *Le Rappel charentais*, 3e année, les mercredis, vendredis et dimanches.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — *Chronique charentaise*, 5e année, non politique, hebdomadaire ; — *L'Écho saintongeais*, 4e année, le jeudi et le dimanche ; — *L'Union conservatrice*, 5e année, le jeudi et le dimanche ; — *La Volonté nationale*, 8e année, le jeudi et le dimanche.

SAINT-MARTIN-DE-RÉ. — *L'Écho de l'île de Ré*, hebdomadaire, a publié trois numéros imprimés à la Rochelle (1er numéro, 8 septembre).

SURGÈRES. — *L'Avenir*, 3e année, le samedi.

Nous n'avons pas compris parmi les périodiques ni le *Recueil des actes administratifs*, ni le *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire*, ni les *Fariboles saintong'heaises reluquées in p'tit pr'tout p'r monsieu Ugène Lemarié*, série de dialogues en patois saintongeais qui en sont à leur 14e « li-

Digitized by Google

méro », ni le *Bulletin de l'académie des muses santones*, dont le 10e numéro vient de paraître, parce que ces publications n'ont pas une périodicité fixe.

VARIÉTÉS

« Dénombrement rendu à *Brouage*, le 27 avril 1610, par Jean de Gombaud, sieur de Dompierre-sur-Charente. *(Archives nationales*, série I, 516 et p. 773-81.) »

Prière à nos collégues et particulièrement à M. Bouyer, de consulter ce dénombrement qui peut fournir des renseignements utiles sur la filiation soit d'Antoine Gombaud de Méré (le chevalier de Méré), soit d'Ogier de Gombaud, l'académicien.

MALTOUCHE.

SAINT EUTROPE, PATRON DES PENDUS.

Il y a quelque dix ans, M. Arthur Forgeais, en fouillant dans le lit de la Seine, lors de la reconstruction du Petit-Pont, y découvrit un nombre considérable (3,000) de médailles, jetons de confréries, insignes politiques, enseignes de pèlerinages, jouets d'enfants, qu'il a cédés à l'Etat pour le musée de Cluny, et dont il a publié la plupart sous ce titre : *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine* (5 vol. in-8°, Paris). Un volume de cette collection est consacré aux *Enseignes de pèlerinages,* et parmi les pièces gravées figure, page 172, celle qui représente saint Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr, d'un côté ; de l'autre, le bourreau pendant un malfaiteur. Or, M. l'abbé Desnoyers, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, a trouvé dans la Loire, en 1873, la même médaille qu'il a fait lithographier. Dans son important mémoire qu'a publié le tome XV des *Mémoires* de la Société : *Nouveaux objets trouvés dans la Loire pendant les années* 1872, 1873 *et une partie de* 1874, il décrit ainsi, page 179, l'objet curieux qui nous intéresse et dont il a bien voulu autoriser pour nous la reproduc-

Digitized by Google

tion, à la demande de notre collègue, M. le vicomte Maxime de Beaucorps.

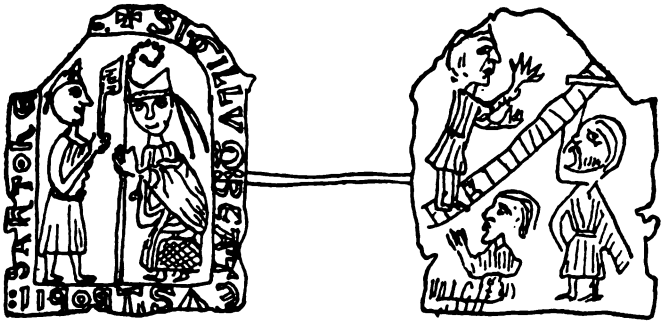

« Saint Eutrope, évêque et patron de Saintes »

† SIGILLUM BEATI EUSTROPII SANTONE[NSIS.]

« Saint Eutrope, debout, mitré et tenant sa crosse ; un homme lui assène sur la tête un coup de hache. Au revers, on voit le bourreau suspendant un criminel à un poteau ; à droite, se trouve le même criminel à genoux et priant, les mains jointes.

« Une autre enseigne du même saint, avec la même légende et les mêmes personnages, contient dans le haut une main qui bénit saint Eutrope. Le revers ne fait voir que le pendu, l'échelle et la potence.

« Grégoire de Tours écrit que Pallade, évêque de Saintes au VII^e^ siècle, ayant voulu faire la translation du corps de saint Eutrope, on remarqua sur le crâne la fracture faite par la hache du bourreau. Une légende raconte que saint Eutrope ayant irrité les infidèles de Saintes qu'il s'efforçait de convertir, sous le règne de Septime Sévère, il avait été tué par les bouchers de la ville.

» Quant au pendu qui se trouve adossé au martyre du saint évêque, cela indique assurément qu'il était le protecteur des condamnés au gibet; mais on ne sait quelle a été l'origine de la dévotion de ces criminels. »

Nous appelons l'attention des savants sur le point que signale M. l'abbé Desnoyers. L. A.

Digitized by Google

FAMILLES SAINT-GELAIS DE LUSIGNAN ET LA ROCHEFOUCAULD

Extraits des registres protestants de Barbezieux, communiqués par M. Jules Pellisson. Ces actes d'état civil de ces deux grandes familles nous ont paru intéressants à publier, parce qu'ils rectifient ou complètent les généalogies.

1614, 5 *juin*. — A esté baptisé au lieu noble du Breuillac (1) Ester, fille de Jaques de Sainct-Gellais, escuyer, (2) et damoiselle Ester Resnier, sieur et dame de Selligné et dudict lieu du Breuillac, présenté par Samuel Audebert, escuyer, sieur de La Vigerie, et damoiselle Ypolite Delaporte, ladicte fille née le vingtiesme du mois d'apvril dernier à dix heures du soir, auquel lieu du Breuillac monsieur Rossel, nostre pasteur, a esté faire le presche... (3) ledict baptesme... soubsigné, ancien, ay assisté. NADAUD.

1625, 18 *avril*. — Le dix-septiesme d'avrilh 1625, Charles de Saint-Gellays, escuier, seigneur de Monchaude, (4) est décéddé, et le lendemain, jour de lundy, enterré en l'église dudit Monchaude. PYNEAU. (5)

1628, 18 *avril*. — Ont protesté Fransois et Jehan de Saint-Gelais, seigneurs de Monchaude. (6)

1629, 15 *avril*. — A protesté Jaques de Saint-Gelais, fils de monsieur de Selligné.

(1) Commune de Reignac, canton de Baignes.

(2) M. Beauchet-Filleau, *Diction. des familles de l'ancien Poitou*, II, 331, ne donne à « Jacques de Saint-Gelais, écuyer, seigneur de Séligny, La Garenne, Le Breuillac », que deux enfants de sa femme Esther Regnier, à savoir : Jeanne et Jacques de Saint-Gelais.

(3) Il y a ici quelques mots illisibles.

(4) Le *Dictionn de l'anc. Poitou* ne cite que Charles de Saint-Gelais, écuyer, seigneur de Montchaude, qui vivait encore en 1637, marié en 1611 à Marie de Montalembert.

(5) Pyneau était le scribe du consistoire. On trouve ensuite dans l'ordre du registre un baptême où Jeanne de Saint-Gelais, fille du seigneur de Selligné, est marraine (8 mars 1626). On trouve aussi, le 28 octobre 1831, Jaquette de Saint-Gelais, marraine d'Ysabeau Méhée, fille deBenjamin Méhée, écuyer, sieur d'Estaules, et d'Ysabeau d'Aloue.

(6) Le même jour, protestation de René Méhée, seigneur de l'Etang. Le 14 février 1633, François de Saint-Gelais est parrain de Susanne Méhée, fille de Benjamin Méhée, écuyer, sieur d'Estaules et d'Ysabeau d'Aloue.

Digitized by Google

1671, 28 *septembre.* — Aujourdhuy vingt-huictiesme septembre mil six cents septante un, au chasteau du Chastellard, parroisse de Passirac, (1) a esté bény le mariage de hault et puissant messire Jean de Saint-Gellays de Luzignan, chevallier, fils de haults et puissants messire François de Saint-Gellays de Luzignan, chevallier, et de dame Anne Labbé, seigneur et dame de Monchaude, avecq demoizelle Henriette de La Rochefoucaud, fille de feus haults et puissants messire Eléonor de La Rochefoucaud, chevallier, et de dame Lidye de Lannes, vivants seigneur et dame de Roissac; auquel mariage ont assisté lesdits seigneur et dame de Monchaude et hault et puissant messire Eléonor de La Rochefoucaud, chevallier, seigneur de Roissac et dudit lieu du Chastellars, frère de ladite demoizelle espouze. JEAN DE SAINT-GELAIS DE LUSIGNAN. HENRIETTE DE LA ROCHEFOUCAULD.

1675, 10 octobre. — Aujourd'hui dixiesme octobre mil six cens septante cinq, a esté baptisé Léon, fils de messire Jean de Saint-Gelais de Lusignan, chevalier, seigneur d'Ardennes, Le Breuillac et autres lieux, et de dame Henriette de La Rochefoucauld, quy ont dit estre né le seziesme juillet dernier. A esté présenté au baptesme par messire Léon de Saint-Gelais de Lusignan, chevalier, seigneur de Seligné, Villiers et autres places, et par dame Jeanne de Saint-Gelais de Lusignan, femme de M. le marquis d'Anguitard (2). JEAN DE SAINT-GELAIS DE LUSIGNAN. HENRIETTE DE LA ROCHEFOUCAULD (3).

(1) Commune du canton de Brossac.

Le *Dictionn. de l'anc. Poitou* ne donne à Jean de Saint-Gelais, fils de François et d'Anne (*alias* Françoise) Labbé de Saint-Sorlin, qu'une femme « Françoise-Angélique Poussard du Vigean, qui était sa veuve, le 8 février 1695. » Courcelles, *Hist. des pairs*, VIII, LA ROCHEFOUCAULD, page 104, indique ce mariage sans donner la date et nomme *Anne* Labbé.

(2) Le 23 avril 1676, Jeanne de Saint-Gelais de Lusignan est marraine de Jeanne de Chièvres, fille de Jacob de Chièvres, écuyer, sieur de Challignac, et de Marie Le Mareschal.

(3) Cet acte de baptême est écrit sur un fragment de papier au timbre de la généralité de Bordeaux, appartenant à M. Crozes, pasteur à Barbezieux, qui a bien voulu me le communiquer. Il est de la même écriture que le registre conservé à la mairie de Barbezieux et qui ne présente aucune lacune entre les 6 et 13 octobre 1675. On a oublié de le transcrire sur ce registre, et c'est par un grand hasard que cette feuille volante est parvenue jusqu'à nous.

Digitized by Google

1676, 2 avril. — Le deuxiesme d'avril mil six cens septante six, messire François de Saint-Gelais de Luzignan, chevalier, seigneur de Monchaude, est décéddé ; et son corps a esté enterré audit lieu de Monchaude, âgé de soixante-trois ans, comme ont raporté ceux qui ont acisté audit enterrement, monsieur Pol Demontis, juge dudit lieu, Mathias Jabouin, sieur de Charenton, Ollivier Demontis, sieur des Fontaines, Claude Petit, apothicaire, et autres. DEMONTIS. JABOUIN. MOREAU.

1677, 18 juillet. — Le dix-huit juillet 1677, a esté baptizé Henry, fils de haut et puissant messire Jean de Saint-Gelais de Luzignan, chevalier, seigneur marquis de Monchaude, et de dame Henriette de La Rochefoucaud, né le cinquiesme d'avril dernier, présenté au batesme par Mathias Jabouin, sieur de Charenton, et demoiselle Gabrielle Crozé. SAINT-GELAIS. JABOUIN. G. CROZÉ. ROGÈRE, *ministre.*

1678, 2 octobre. — Le deuxième d'octobre mil six cens septante huit, a esté batisé Henriette, fille de messire Jean de Saint-Gelais de Lusignan, chevalier, seigneur de Monchaude, Ardenne et autres lieux, et de dame Henriette de La Rochefoucaud, née le (1) dernier, présentée au batesme par monsieur Pol Demontis, juge de Monchaude, et demoiselle Catherine Delanis. SAINT-GELAIS. DEMONTIS. P. BONYOT, *ministre à Jonzac.*

1680, 20 octobre. — Le vingtiesme d'octobre 1680, a esté baptisée Marthe-Henriette, fille de haut et puissant messire Jean de Saint-Gelais de Luzignan, chevalier, seigneur marquis de Monchaude et autres lieux, et de dame Henriette de la Rochefoucaud, née le dix-sept du présent mois, présentée au batesme par noble homme Pol Drouhet, gentilhomme de la vénerie, et par demoiselle Marthe Drilhon, sa femme. JEAN DE SAINT-GELAIS DE LUSIGNAN. DROUHET. MARTE DRILHON. JOUNEAU (2).

(1) La date est en blanc.

(2) Jouneau est le nom du pasteur de Barbezieux. Les registres protestants de cette ville, qui sont très intéressants, vont du 9 janvier 1583 au 16 mars 1684, avec des lacunes malheureusement fort nombreuses. J'ai donné ci-dessus tout ce que j'y ai trouvé sur les Saint-Gelais de Lusignan et les La Rochefoucauld. La publication de

Digitized by Google

1686, 10 *février*. — Baptême de Françoise-Charlotte d'Aubigné — *Registre de Saint-Léger de Cognac. Communication de M. Jules Pellisson.*

Le dixiesme febvrier 1686, a receu les cérémonies du baptesme auparavant receu Françoise-Charlotte-Amable, fille de haut et puissant seigneur Charles Daubigny, gouverneur de la ville et château de Cognac, et de haulte et puissante dame Philippe-Geneviefve Pièrre, sa femme, aagée de vingt à vingt à un mois; le parain Jean Maillot, petit pauvre, et la maraine Jacquette Mauphras, qui ont dict ne sçavoir signer; mais madame mère a signé. D'AUBIGNY. GENEVIEFFVE PIÈTRE. M. DE LA TOUR. TRIBALLET, *curé*. (1)

—

1702, 2 *mai*. — Décès de Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes. — *Extrait des registres de la paroisse de Saint-Michel de Saintes, non signé, mais écrit de la main de Clopin, curé de Saint-Michel.* La pièce que nous publions complètera le n° 29 de la *Notice biographique sur les évêques de Saintes*, page 175 du *Recueil de la commission des arts et monuments*, tome III.

« Le deuxième de may 1702 (il fut enterré le 3e), est mort sur les quatre heures du soir, jour de feste de l'invention de sainte Croix, monseigneur Guillaume de La Brunetière, évesque de Saintes despuis 25 ans. Il étoit docteur de Sorbonne, personnellement tout des mieux faits tant de son esprit que du corps. Il receut tous les sacremens dont il avoit réglé les moments et le temps qu'il voulut qu'on les lui administrast. Il dit des prodiges, prononça des oracles en l'exor-

ces actes permettra de compléter l'article LUSIGNAN du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, de Beauchet-Filleau, et de rectifier quelques dates inexactes données par M. Bujeaud, *Chronique protestante de l'Angoumois*, p. 218, et par M. Lacroix, *Chroniques de l'Angoumois occidental*, p. 217.

(1) Nous avons eu recours pour la transcription de cet acte intéressant aux doubles du registre de 1686 qui sont l'un et l'autre au greffe du tribunal civil de Cognac. Ils sont tous deux de la main du curé Triballet, et présentent des différences que nous croyons devoir signaler. Sur l'original on lit, en interligne : *aagée de vingt à un vin,t (sic)*... le mot suivant est rongé. C'est sur la copie que nous avons pris : *aagée de vingt à vingt à un mois*. Le prénom *Philippe*, donné à la mère, ne se trouve pas sur la copie. Le P. Anselme, IX, 253, l'appelle, en effet, Geneviève-Philippe Pièrre, fille de Simon Pièrre, procureur du roi et de la ville de

Digitized by Google

tation qu'il fit luy mesme avant de les recevoir. Il avoit fait son jubilé dont il avoit fait l'ouverture, le mercredy saint, vingt-trois jours avant sa mort. Tous les corps tant séculiers que réguliers rassemblez furent faire la levée de son corps. On le porta dans la cathédralle où on fit l'office. C'estoit monsieur de Rousselet qui le fit. On fut bieu à l'offrande, les cierges allumés à la main, mais on ne les donna point; on les porta jusque chez les jacobins qui les prirent. Après qu'on eût chanté en musique le *libera*, on l'ensépultura chez les dits religieux en la sépulture des évesques. Priez Dieu pour luy. »

Il était né au Plessis de Gesté en Anjou, le 24 novembre 1630, fut tonsuré à 8 ans et eut le bonnet de docteur en Sorbonne le 27 juillet 1656. Son testament a été publié par M. Louis Audiat, page 246, dans *Saint-Pierre de Saintes*.

TH. DE B. A.

—

1712, 20 *avril*. — Acte de naissance de Germain de La Chasteigneraye, évêque de Saintes.

Germain Chasteigner de La Chasteigneraye, comme nous l'apprend une récente publication sur les évêques de Saintes, « naquit à Agen, le... de... » La société savante qui a édité ce travail n'a pas voulu se compromettre en indiquant le jour, le mois et l'année. Moins pudibond, l'ouvrage *Saint-Pierre de Saintes*, à qui l'auteur emprunte une foule de renseignements, sans le citer une fois, avait dit, page 64, en reproduisant l'acte de décès, que l'évêque était mort l'an 1781, âgé de 62 ans. Sa naissance aurait donc eu lieu en 1719.

Paris Enfin, c'est seulement sur l'original qu'on lit : *madame mère a signé*. Il y a sur la copie : *la mère* (sic) *a signé*. La présence du père n'étant pas mentionnée, il a peut-être signé après coup.

On sait que Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné était la nièce de Mme de Maintenon. Elle épousa à Versailles, le 1er avril 1698, Adrien-Maurice, comte d'Ayen, depuis duc de Noailles, pair et maréchal de France, fils d'Anne-Jules, duc de Noailles et maréchal de France, et de Marie-Françoise de Bournonville Voir sur ce mariage le *Journal de Dangeau*, les *Mémoires de Saint-Simon* et le *Mercure* d'avril 1698.

La duchesse de Noailles était-elle née à Cognac où on trouve, dès le 2 juin 1677, la signature de son père, témoin à un acte d'abjuration ? vait-elle été seulement ondoyée, ou bien y avait-il eu un premier baptême nul pour vice de forme ? Le registre de Saint-Léger ne donne là-dessus aucune indication.

Digitized by Google

Briand dit, lui : 1710. Eh bien ! l'acte de naissance lui-même, que nous devons à l'obligeance de M. A. Magen, dira sans nulle vergogne : Le 20 avril 1712. Voilà le secret plein d'horreur qu'on dissimulait prudemment sous des points répétés. Nous verrons, en outre, qu'il n'est pas né à Agen, mais à Sainte-Foi d'Anthé, commune de Tournon-d'Agenais, canton de Tournon, arrondissement d'Agen. Le texte reproduit la vieille prononciation gasconne, encore usitée, *Balance* pour *Valence*, *Castagnier* pour *Chastaigner*, par exemple :

« Le 20 avril 1712 est né noble Germain de Castagnier, fils de noble Gaspard de Castagnier et de noble Marie de Balance, mariés, seigneur et dame de Sainte-Foy, habitants de Sainte-Foy ; et a été baptisé par moi curé soussigné, le 23, dans l'église de Sainte-Foy. Le parrain a été noble Germain de Castagnier, habé de La Chataneray et habé de Tiers ; et a pour lui tenu noble Germain de Castagnier, seigneur de Saint-Germain ; marraine noble Marie-Anne de Malaronce, marquise de Balance ; et a tenu pour elle noble Catherine de Beynac, dame doriaire de Sainte-Foy ; et c'est en présence de noble Marc de Castanier, Antoine, valet, de Sainte-Foy, Henri du Buisson, aussi valet, de Sainte-Foy, qui n'ont pas signé, pour ne savoir, mais le parrain, père et marraine avec nous. SAINT-GERMAIN DE SAINTE-FOY. DE BEYNAC. SAINTE-FOY. MERCIER, *recteur*. »

On voit que l'auteur de *Saint-Pierre de Saintes* avait exactement indiqué les parents de l'évêque de Saintes.

1748-1775. — **Quittances données pour la ferme du prieuré de Saint-Macoult, de Saintes.** — ***Originaux appartenant à M. Paul Mercier, de Cognac. Communication du même.***

Je soussigné, faisant pour M. le prieur de Saint-Macoul, ayes reçu de M. Duplais des Touches la somme de dix livres huit sols dix deniers pour sept années d'arrérage de rente et droits de cens, deües au prieuré dudit Saint-Macoul ; sçavoir, quinze sols pour chacun an pour une pièce de terre appelée Les Essertis, et treize sols pour autre pièce de terre, appelée les Champs-de-Julion, aussi pour chacun an, et finalement quatre deniers de cens pour cinq journeaux de terre, situés

Digitized by Google

dans les Petits-Champs, faisant la susdite somme de dix livres huit sols dix deniers, dont il demeure quitte, sans préjudice d'autres droits et devoirs seigneuriaux, le tout en conséquence de sa déclaration. Fait à Saintes, le 9 juillet 1747.

AUGER.

Même quittance le 16 avril 1748

Resu parelle rante que si dessus pour les années 1758, 59, 60, 61 et 62; dons quitte. A Saintes, le 15 avril 1768. BONNIFLEAU, *faisant pour ma belle-mère.*

Reçu pareille somme que cydessus pour les années 1763 jusques y compris 1774. Fait à Saintes, ce 1er d'avril 1775. DAUBOURG, *prieur de Saint-Eutrope et de Saint-Macou.*

—

1789, 6 *septembre.* — Acte de baptême où le parrain est Th. Rouget de Lisle.

En décembre 1878, est mort à Brulain (Deux-Sèvres), à l'âge de 89 ans, Jean-Baptiste-Thomas Chebrout, natif de la paroisse de Thorigné, dont voici l'acte de naissance :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le six du mois de septembre, a été baptisé par moi curé soussigné, Jean-Baptiste-Thomas, né du trois de ce mois, vers les huit heures du soir, du légitime mariage de Jean Chebrout, laboureur, et de Catherine Charles, de cette paroisse. Le parrain a été Jean-Baptiste-Thomas Rouget de Lile, étudiant en droit, de la paroisse de Celles de Poitiers, et la marraine, demoiselle Elisabeth Lorbeau-Monet de Etré, de la paroisse de Chavagné, le père présent, qui ont avec nous signé; ainsi signé : Elisabeth Lorbeau-Monet de Etré, Jean-Baptiste-Thomas Rouget de Lisle, Jean Chebrout, Guiton, prieur curé de Thorigné. — Pour extrait conforme au registre, délivré le 26 avril 1807. DUVAL. »

On se demande ce que ce Rouget de Lisle pouvait avoir de commun avec l'auteur de la *Marseillaise,* né à Lons-le-Saulnier, en 1760, et prénommé Claude Joseph? Les biographies Michaud et Didot disent que le poète-musicien avait un frère, lebaron Rouget, mort à Dijon, en 1833, maréchal de camp. Voir Beauchet-Filleau, *Diction.*, t. II, p. 640.

Digitized by Google

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Archives de la Gironde, t. XVII, in-4°, 600 p. (Bordeaux, lib. Ch. Lefebvre), contiennent : Confirmation par le parlement de l'élection faite par les jurats de Bordeaux d'Elie Vinet, comme principal du collége de Guyenne (6 mars 1555), p. 232 ; — Lettres de Guy Chabot, gouverneur de La Rochelle, à Catherine de Médicis : 1° pour l'informer que, malgré ses avertissements, les habitants de Saint-Jean-d'Angély ont continué à faire des assemblées (18 janvier 1560), p. 252 ; 2° au roi pour rendre compte des mesures qu'il a prises à La Rochelle, afin de prévenir des désordres (15 juin 1562), p. 263 ; au roi de Navarre, pour lui demander la punition des assassins de son frère sur la route de Saint-Jean-d'Angély (9 août 1562), p. 275 ; à la reine : 1° pour réclamer, en dédommagement des sommes qu'il a avancées pour le service du roi, la place de vice-sénéchal de La Rochelle pour Prévost, fils d'une bâtarde de sa maison (18 août 1564), p. 300 ; 2° pour se plaindre de la désobéissance du maire de La Rochelle (18 août 1566), p. 316 ; 3° pour demander qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'élection du maire de La Rochelle (4 avril 1572), p. 340 ; 4° pour se plaindre au roi et à la reine qu'on veuille, après plus de cinquante ans de loyaux services, lui enlever le gouvernement de La Rochelle (28 mai 1572), p. 340 ; — Lettres de M. de Burye au roi : 1° pour lui rendre compte du mouvement des troupes à La Rochelle (31 octobre 1562), p. 282 ; 2° pour se plaindre de la conduite des officiers royaux en Saintonge (15 janvier 1563), p. 285 ; 3° pour signaler à la reine deux complots tramés contre le lieutenant général de Saint-Jean-d'Angély et contre lui-même à La Rochelle (22 août 1563), p 292 ; 4° pour raconter au roi le combat naval qui vient d'avoir lieu contre les Anglais devant La Rochelle et annoncer qu'il a fait prendre les armes à la population (15 octobre 1563), p. 293 ; 5° pour informer le roi de ce qu'il faudrait faire à Saint-Jean-d'Angély (31 mars 1564), p. 297 ; 6° pour avertir le roi de ce qui se passe en Saintonge et en Périgord (30 avril 1564), p. 299 ; 7° pour annoncer au roi que les chambres criminelles sont parties pour aller en Saintonge et en Périgord (16 mai 1565), p. 311, etc. ; — Lettre de M. d'Escars au roi pour lui raconter les tentatives des huguenots sur Bordeaux et des Anglais sur La Rochelle (10 octobre 1563), p. 295 ; — Lettre de Louis

Digitized by Google

d'Estissac au roi pour le prévenir du séjour près de La Rochelle d'un gentilhomme, banni d'Angleterre, nommé Henry Stainguys, et des informations qu'il a reçues du maire de La Rochelle (25 juillet 1555), p. 255 ; — Mémoire envoyé au roi par le lieutenant général de la justice à La Rochelle (juin 1565), p. 311 ; — Remontrances du parlement de Bordeaux au roi, au sujet des lettres patentes qui chargent ce parlement de faire exécuter l'édit de pacification en Saintonge (4 juin 1563), p. 291 ; — parmi les documents relatifs *au concile provincial de Bordeaux*, publiés par M. Ducannès-Duval : Lettres de Michel Raoul, évêque de Saintes, au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux : 1° pour le prévenir des démarches que le sieur Pitard, chanoine de Saintes, fait à Paris pour indisposer la cour contre les décisions du concile de Bordeaux (11 décembre 1624), p. 485 ; 2° pour lui adresser ses compliments de bonne année et l'informer des démarches faites par le sieur Pitard, à Paris, pour indisposer contre le concile (5 janvier 1625), p. 488.

Avenir, de Surgères, n^os^ des 23 et 30 novembre 1878, contient : *Audebert*, par Paul d'Estrées, notice qui n'apprend rien que ce que fournissent la *Biographie saintongeaise*, la *Biographie* Didot et la *Biographie* Michaud.

Bulletin monumental, t. VI, n° 7 (1878), p. 623. Dans le travail *Inscriptions et devises horaires*, par M. le baron de Rivière, est citée l'inscription du cadran solaire du séminaire de Pons, que notre *Bulletin* a reproduite, page 84 (n° d'octobre 1877.)

Bulletin de l'académie des muses santones, à Royan, 10^e^ numéro (décembre 1878), annonce qu'il paraîtra désormais tous les mois, du 25 au 30, et que, « à l'heure actuelle, par toute l'Europe, l'académie des muses santones est considérée comme l'une des premières sociétés littéraires » Il contient des poésies de MM. Victor Billaud, Edmond Maguier et Chaigneau, nos compatriotes.

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes, XV^e^ année, n° 6 (10 août 1878), p. 61 : *Consécration de l'église paroissiale de Royan* ; — n° 8 (24 août), p. 81 : *Le pèlerinage de Sainte-Radégonde* ; p. 87 : *l'abbé Marot* (nécrologie) ; *l'abbé Mazières, aumônier de l'hôpital de Saintes* (nécrologie) ; — n° 22 (30 novembre), p. 253 : *Inauguration d'un hôpital à Jonzac* ; — n° 23 (7 décembre), p. 263 : *Mort et funérailles de M^me^ Saint-Xavier, supérieure générale des Ursulines, à Pons* ; — p. 267, *L'abbé de Meschinet* (nécrologie) ; — 21 décembre,

Digitized by Google

p. 200, *L'abbé Gillet* (nécrologie); — p. 289 et 301 (28 décembre), *Le baron de Nagle* (nécrologie).

Courrier des deux Charentes, n° du 14 novembre 1878, contient : *Discours sur l'historique des armes à feu*, prononcé sur le champ de tir de la garnison de Saintes, par M. le comte J. de Clervaux, premier vice-président de la Société de tir, à l'occasion du concours, le 10 novembre 1878.

Documents inédits sur les faïences charentaises d'Angoulême, L'Houmeau, Garde-Epée, Saint-Eutrope-de-Montmoreau et Cognac ; suivis de quelques notes sur les faïenceries de la Charente-Inférieure, par M. Ris-Paquot. — Evreux, imp. Hérissey ; Amiens, l'auteur ; Paris, lib. Simon, 1878, in-12, III-92, p. et 8 pl. en couleur, (15 sujets retouchés à la main). Prix : 6 fr. — Contient : origine, caractères, ordre chronologique des faïences charentaises ; fabrique (XVIII[e] siècle) de L. Sazerac, « originaire du village des Roches, près de Saintes », et autres, au faubourg Lhoumeau, à Angoulême ; de Pinguet et Jucaud, à Cognac et à Saint-Cybard (1750-1848) ; de Garive, « à Garde-Epée, près Jarnac, dans la chapelle abbatiale de Chastres, sous le patronage de M. de Jarnac de Garde-Epée » (1780-1815) ; terres cuites de Saint-Eutrope-de-Montmoreau ; Saintes « déjà vers 1500 en possession d'une fabrique courante de terres cuites sigillées recouvertes d'un vernis plombique vert de cuivre, rappelant assez certaines faïences de Nuremberg », comme le prouvent « un plat du musée de Sèvres, un plat du musée de Cluny et un autre dans la collection du baron Rothschild, portant le millésime 1511 et la signature du potier MASSÉ ». — Il y avait en 1778 une manufacture de faïence au faubourg Saint-Pallais, dont était directeur Pierre Crouzat. Voir *Archives historiques de la Saintonge*, t. IV, p. 451. — La moitié du livre (p. 37-83) reproduit en l'abrégeant la vie de Bernard Palissy, par M. Louis Audiat, que l'auteur, sans le nommer, a suivi, pas à pas, sauf un point, l'entrevue apocryphe de maître Bernard et de Henry III à la Bastille avec la fameuse phrase de Sénèque ; puis viennent quelques notes sur Brizambourg, la Chapelle-des-Pots, Marans et La Rochelle, qui répètent ce qu'on savait déjà. En résumé, il n'y a pas un seul des « documents inédits » qu'annonce l'auteur, mais quelques détails sur des faïenceries encore inconnues, que seuls connaissaient un peu les amateurs qui avaient admiré la belle collection du docteur Werner, d'Angoulême, aux expositions de Saintes, en 1868, (Voir rapport sur l'exposition céramique de Saintes, en 1868, par M. d'Armailhac, dans le t. I, p. 120 des *Annales de la Société des*

Digitized by Google

arts, sciences et belles lettres) et 1876, et au concours régional d'Angoulême, en 1877. La partie vraiment remarquable de ce petit livre, ce sont les huit planches en couleurs représentant les pièces les plus originales du docteur Werner, notamment la fameuse cloche du couvent de Montberon, à laquelle il n'a manqué qu'un Champfleury pour être aussi célèbre que le violon de faïence de Delft ou de Nevers.

Ere nouvelle, de Cognac, nos des 1er, 14, 17, 24, 28 novembre 1878, contient : *La Charente sous les états généraux et dans les assemblées législatives*, par P. F.

Gazette des beaux arts, du 1er décembre 1878, p 881, reproduit le portrait de Mme d'Orvilliers par David(1). (Voir *Bulletin* de juillet 1878, p. 176, sur les d'Orvilliers), et page 980, dans l'article de M. A. Darcel : *Le moyen âge et la renaissance au Trocadéro*, contient un passage sur les *faïences de Bernard Palissy*.

Le *Journal de l'imprimerie et de la librairie*, du 17 août 1878, annonce : *Recueil des actes, archives et mémoires de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.* (Saintes, imp. Hus, 1878, t. III, in-8° de 304 p. et pl.). — Ce fascicule contient : p. 29, *Censif* (XVIe siècle) *du prieuré de Javarzay* (Deux-Sèvres) ; — p. 43, extrait d'une *Enquête relative à la commanderie du Breuil-du-Pas*, dont le vol. II, p. 289, des *Archives*, reproduit un fragment ; — p. 57, *Aveu et dénombrement* de Jeanne de Villars, abbesse de Saintes, publié dans le t. IV des *Archives* (1877) p. 476 ; — p. 81, *Documents* historiques sur Marennes, empruntés aux pièces sur Marennes publiées dans le tome IV, p. 419, des *Archives* ; — p. 89, *Registre* de François Tabourin, extraits de l'abbé Grasilier, et reproduction des passages transcrits dans l'*Epigraphie santone*, dans *Saint-Pierre de Saintes*, et dans les *Entrées royales*, de M. Louis Audiat ; — p. 175, *Notice biographique* sur les évêques de Saintes ; — p. 253, *Quelle a été la tige des sires de Pons*, travail que l'auteur, P.-D. Rainguet, avait fait déjà paraître, t. VIII, p. 37-44 (1856) du *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest ; — p. 257, *Les Celtes et les Romains dans l'île de Ré*, par M. le docteur Kemmerer, qui fait dériver Ré de *Rhéa*, « île de la Cybèle Rhéa » ; — p. 263, *Note descriptive* des monuments historiques et des

(1) Ce ne peut être la femme de l'amiral d'Orvilliers, Marie-Thérèse Chesnel, morte âgée de 70 ans en 1780, année où David revenait de l'académie de France à Rome. L'âge et le costume s'y opposent encore.

Digitized by Google

instruments de pierre du canton de Cozes, par notre collègue M. Eutrope Jouan ; — p. 281, *Rapport* sur un souterrain-refuge de la commune de Saint-Pallais-sur-mer, publié par M. Laurent dans notre *Bulletin* de janvier 1877, page 9 ; — p. 285, *Sépultures* découvertes à Angoulins en 1875, par notre collègue M. l'abbé Mongis ; *Le trou des Fadets* en Saint-Pallais de Négrignac, par M. l'abbé Caudéran ; — p. 301, *Chronique*, qui annonce le décès de MM. « Audierne, juriste, à Châtellerault », lisez l'abbé Audierne, à Périgueux. — Voir compte-rendu dans le *Courrier des deux Charentes*, du 22 septembre 1878, par un membre du bureau, croyons-nous, qui reproche à la commission de publier le censif de Javarzay, en l'évêché de Luçon, quand il y a tant de pièces plus importantes sur la Saintonge ; d'éditer une seconde fois l'aveu de Jeanne de Villars, quand il reste tant d'inédit; de ne point annoter les noms de lieux et d'hommes; d'avoir traduit la phrase du *Gallia*, « Raimundum de Montagne, episcopum Baionensem », par « Raymond de *Mortagne*, évêque de *Bayeux*(1) » ; d'avoir, à deux reprises, fait de Pierre Frizon, né dans le diocèse de Reims, auteur du *Gallia purpurata*, et de l'espagnol Alphonse Ciacon (Ciaconus), auteur du *Vitæ Pontificum*, un seul et même personnage qui est appelé « Ciaconus Frizon ». On y pourrait ajouter : *Panvini* pour *Panvinio*, p. 220; p. 197, *Ughel* pour *Ughelli* ; p. 183, l'évêque *Enerius*, pour *Emerius* ; p. 201, *Lamé* pour *Lainé* ; p. 199, *Dompierre* pour *Dampierre* ; p, 219, *acceperat* pour *occœperat* ; p. 205, le *P. Labbe* est nommé *Labbé* ; p. 228, sur une planche représentant des blasons d'évêques, Bassompierre, Lacoré, La Rochefoucauld, Villecourt, Landriot, Mgr Thomas, avec le nom du graveur et celui du dessinateur, on lit « *G. invenit* » ; p. 192, la description des *armes* de Ramnulfe, évêque de Saintes en *1083* ; p. 195, l'annonce d'une découverte, celle des armes des sires de Pons, décrites pourtant et gravées par Courcelles, *Histoire des pairs*, t. IV, art. Pons, et ailleurs ; p. 195, Du Cange est indiqué comme l'auteur d'un *Nobiliaire de France*, et p. 231, Maichin comme ayant écrit une *Histoire de Saintes*, etc.

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 1878, février : *Grotte sépulcrale de Villehonneur* (Charente),

(1) Voir *Un neveu de Michel Montaigne, Raymond de Montaigne, président à Saintes, abbé de Sablonceaux, évêque de Bayonne* (*Bulletin* d'octobre 1877, p. 88), par M. Louis Audiat, ou bien le chapitre *Raymond de Montaigne*, dans *Nicolas Pasquier*, page 263, ou enfin *Les Montaigne en Saintonge*, dans la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, du 25 janvier 1867.

Digitized by Google

avec 18 gravures, par l'abbé Bourgeois; *Destruction d'un dolmen de la Charente-Inférieure;* — mars, note sur les dépôts quaternaires de la vallée de la Seugne, par M. E. Maufras.

Origines de la France contemporaine. La Révolution, t. I, par M. Taine (Hachette, 1878, 8°, 467 pages), citent : p. 91, l'émeute « de Baignes *en Saintonge* » contre le directeur des aides; et p. 375, *La Constitution appliquée*, la jacquerie de Saint-Thomas-de-Cosnac, dans le district de Saintes — lisez : *district de Pons* — contre « M. Dupaty, conseiller au parlement de Bordeaux » — lisez : *Paty* de Bellegarde, conseiller honoraire au parlement de Bordeaux. (1) — D'après les archives nationales, F 7, 3203, et le *Moniteur*, VI, 515, l'auteur raconte : « Les deux châteaux de Bois-Roche et de Saint-Georges-des-Agouts (2) sont saccagés, puis brûlés. Le notaire et régisseur Martin est visité de même; ses meubles et son argent sont pillés; « sa fille éprouve les outrages les plus affreux; » et un détachement poussant jusque chez le marquis de Cumont, l'oblige, sous peine d'être incendié, à donner décharge de toutes les redevances. En tête des incendiaires sont les officiers municipaux de Saint-Thomas, excepté le maire qui s'est sauvé... Six mois plus tard, dans le même département, à Aujean — lisez : *Aujac*, — Migron, Varaise, les gardes nationales et les autorités villageoises décident qu'on ne paiera plus ni dîmes, ni agriers, ni champarts, ni aucun des droits conservés. » Emeute. « En conséquence, Planche — lisez : *Laplanche* — est mis en liberté. Mais Latierce n'est pas rendu; au contraire, on le supplicie une heure durant, puis on le massacre... »

Dans le chapitre l'*anarchie spontanée*, l'auteur aurait pu mentionner l'acte incroyable (1791) que nous raconte le *Mémoire pour demoiselle Luce Chateauneuf contre les officiers municipaux de Saint-Thomas-de-Cônac et de Saint-Sorlin*, signé par « Neau, homme de loi » (à Saintes, chez M. Mareschal et V. Cappon, imprimeurs, in-4°, 29 pages) et présenté au « tribunal du district de Marennes. » On y lit : « L'an dernier, 23 mai, on

(1) Boisroche avait été vendu, le 15 juillet 1778, pour 105,000 livres, devant Richard, notaire à Paris, par Barthélemy Michel, baron de Saint-Dizant, à Michel Paty, seigneur de Bellegarde, conseiller honoraire au parlement de Bordeaux. Le château est encore tel que l'a fait l'incendie d'avril 1791, une ruine. Le logis de Saint-Georges existe encore, effacé par un tout récent castel qu'a construit M. le docteur Rigaud, de Pons.

(2) Massiou, *Hist. de la Saintonge*, VI, 41, fait ruer les paysans sur les domaines du *marquis* de Bellegarde, « ancien seigneur de Saint-Thomas-de-Cosnac. » Le seigneur de Saint-Thomas était le duc de Richelieu.

Digitized by Google

trouva devant la maison d'un particulier, dans la paroisse de Saint-Thomas-de-Cônac, un enfant nouveau-né, bien portant. Les officiers municipaux voulurent, par une curiosité déplacée, découvrir la mère de cet enfant. Après en avoir délibéré entre eux, ils arrêtèrent qu'ils feraient visiter toutes les filles de la commune pour s'assurer si quelqu'une portait les marques d'une nouvelle accouchée. Rien ne pouvait empêcher l'exécution d'un arrêté pris par des hommes qui ont à leur disposition la force publique, en sorte que toutes les filles qui ont le malheur de vivre sur le territoire de la paroisse de Saint-Thomas-de-Cônac, ont subi l'humiliation d'une visite qu'on n'oserait pas faire supporter à des Lais... »

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° XIII, p. 46, 78, 104 et 213. *Le Plassac du chevalier de Méré.* — Notre collègue, M. Jouan, a été assez heureux, dans ses intelligentes recherches, pour découvrir que le Plassac du chevalier de Méré est situé dans la commune d'Epargnes. Cette découverte confirme ce que j'avais soupçonné, page 28 de la brochure intitulée : *Le chevalier de Méré,* où je disais : « Il est permis de douter qu'il ait eu son berceau en Poitou, si l'on considère qu'il porta, dans sa jeunesse, le nom de Plassac, qui n'est pas poitevin, que nous sachions.... N'aurait-il pas conservé dans la province qui avait été le berceau des Gombaud (la Saintonge), des attaches résultant de quelque fief patrimonial du nom de Plassac ?... et nous laisserons à d'autres le soin de prouver qu'il est Poitevin, s'il n'est pas en réalité Saintongeais. » Ce qui n'était qu'un soupçon, est devenu une certitude. En attendant que M. Jouan fixe, avec la même précision géographique, le fief de Méré dont le nom a été illustré par notre chevalier, nous allons rectifier et compléter aujourd'hui sa filiation, à l'aide d'un renseignement authentique, fourni dans l'inventaire dressé le 28 mars 1697, par Louys Prestreau, licencié en droit, juge sénéchal de la baronnie d'Arvert, assisté de Pierre Baudouyn, greffier d'icelle, des biens-meubles délaissés par Isabeau Bigot, dame de la seigneurie du Fouilloux, veuve de Bernard de Comminge, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et gouverneur de la ville de Verdun. Parmi les objets inventoriés : « Une minute d'obliga-

Digitized by Google

tion, du 25 juillet 1606, signée Benoît Gombaud, Isabeau Bigot, Favre et Dupuy et Jean Beschet, notaire royal en Arvert, contenant que messire Benoît Gombaud, chevalier, sieur de Méré et Beaussay, demeurant en Angoulmois, et Laurent Favre, procureur de damoiselle Claude de Livène, dame de Monbreuil, mère dudit sieur Gombaud, doivent à ladite feu (Isabeau Bigot) la somme de 975 livres, dedans laquelle obligation est la procuration donnée par ladite de Livène audit Favre, datée du 11 juillet 1606, signée de Livène et Drivelier, notaire et tabellion royal. » Il en résulte que Benoît Gombaud, père du chevalier, avait pour mère Claude de Livène, d'une très ancienne maison d'Angoumois, et non pas Bertrande de Laumont, comme on l'avait supposé, à la page 22 de la brochure précitée, et que le chevalier n'était probablement pas petit-fils de Pierre Gombaud, seigneur de Briaigne, à moins que celui-ci se soit marié deux fois.

M. Jouan (*Bulletin* d'octobre 1878, page 214) établit que le fief de Méré, des Gombaud de Méré et de Plassac, était situé en Angoumois. Il est bien vrai que le père du chevalier, Benoît Gombaud, est cité par M. Marvaud, comme habitant cette province en 1588, ainsi que nous l'avons déjà rappelé dans le *Bulletin*, page 78. Or, nous ne connaissons en Angoumois, sous le nom de Méré, que le château depuis longtemps détruit de Poltrot, l'assassin du duc de Guise, lequel château était situé, dit-on, en la paroisse de Bouex, aujourd'hui commune du canton d'Angoulême. Cette proximité de la ville concorderait bien avec ce qui est dit, que Benoît Gombaud de Méré avait eu le temps d'être informé de l'entreprise du maire François Normand, et d'accourir pour lui prêter main-forte. Mais une difficulté se présente : d'après dom Fonteneau (*Généalogie des Gombaud*), Godefroy Gombaud, seigneur de Briaigne en Saintonge, vivant au XV^e^ siècle, aurait donné procuration à son fils Méry, qualifié dès lors seigneur de « Méré » (Voir la brochure intitulée : *Le chevalier de Méré*, p. 19). Les Poltrot et les Gombaud auraient donc possédé simultanément le fief de Méré ? C'est absolument possible ; mais encore faudrait-il en fournir la preuve.

Ajoutons que le *Dictionnaire des lieux dits* du département de la Charente ne signale aucune autre localité sous le nom de Méré.

Nous recommandons cette question aux bons soins de nos collègues de la Charente, particulièrement à ceux de M. Paul de

Digitized by Google

Fleury, et nous lui soumettrons une seconde hypothèse, bien hasardée :

Se pourrait-il que le fanatique huguenot, J. Poltrot de Méré, eût appartenu à la maison de Gombaud, et que « Poltrot » eût été simplement un de ses prénoms? Il serait plus que curieux de rattacher ainsi à la même souche Poltrot de Méré, le chevalier de Méré, voire Ogier de Gombaud! MALTOUCHE.

N° XV, p. 80. *La rue Juive à Saintes.* — Il semble que le quartier des Jacobins, avec le canton Pantecoste, la rue Juive et la maison du maire de Saintes, Dominique du Bourg, soit un labyrinthe inextricable. La rue Juive, en particulier, devenait un problème insoluble entre les deux systèmes de M. de Rochave, qui la plaçait au fond de la cour de l'hôtel du Bourg, rue Vieille-Prison, et de M. P. B. (Barraud), qui l'aurait volontiers confondue avec l'impasse de la maison Briault, débouchant sur la rue de la Marine. Mais la vérité n'est pas même entre ces deux hypothèses ; et c'est le notaire Limouzin qui va donner la solution véritable, quoique imprévue. « 29 juin 1629. Honorable homme, maistre Jehan Vivier, avocat au parlement de Bordeaux, demeurant à Xaintes, achète de noble homme Jehan Soucy, sieur de La Pallurie, une maison, sise en la paroisse Saint-Pierre, *rue Juifve, autrement la rue des Jacobins*, tout ainsi que ledit sieur Soucy l'a acquise du sieur Jolly, sieur de Chadignac, par contrat reçu Bertauld, notaire royal, en date du 9 juin 1623, et tenue à rente de monseigneur l'évêque de Xaintes, au devoir d'une fourche de pré annuellement, au tems de la fainaison ; plus, une estable, une petite basse-cour, un petit apand, le tout se joignant, que ledit sieur Soucy a faict bastir le long de la susdicte maison, l'emplassement de laquelle estable, basse-cour et apand, quy estoit en masuraud, il a eu par eschange de maître Pol de Lestre, chappellain de la chappellanie de Sochet, pour un grand jardin quy est sis près le port des Frères, en la paroisse de Saint-Vivien, lesquelles maison et ses appartenances ledit sieur Vivier a déclaré bien savoir et s'enc ontenter, sans plus amples confrontations, etc..... pour les prix et somme de 4575 livres tournois, payées comptant..... Fait et passé en la ville et cité dudict Xaintes, au tablier dudict notaire, en présence de maître Yzaac Moreau et Estienne Aigron, sergents royaux du dict Xaintes, François Limouzin, maître apotiequaire, et Jehan Limouzin, marchand, demeurantz en la ville d'Aubeterre en Angoumois, tesmoings requis, etc..... M. Limouzin, notaire royal à Xaintes. »

Digitized by Google

Ainsi, la rue Juive et celle des Jacobins, c'est une seule et même rue. Qui s'en doutait ? Personne, pas même et surtout les habitants de la rue de l'ancien Palais (1). SAINT-FORT.

N° XX, p. 81 et 140. *La noblesse des Daguesseau.* — Une pièce de 1557, qui sera publiée dans le VI[e] volume des *Archives*, et dans laquelle Jacques Aguesseau est qualifié « écuyer, seigneur de Matha, d'Aguilles et du fief Mellon », prouve contrairement à l'assertion de Lainé, que la noblesse des Daguesseau remontait plus loin que 1597. Il en résulte aussi que ce n'était pas la mairie de Saint-Jean-d'Angély qui avait anobli les Daguesseau en 1542, puisque la mairie ne conférait la noblesse que pendant l'exercice de maire, de conseiller et d'échevin. Cette noblesse viagère n'était transmissible que lorsqu'on mourait en charge. Or, Pierre Daguesseau, maire de Saint-Jean-d'Angély en 1542 et 1563, n'a pu transmettre la noblesse à son frère, Jacques Aguesseau, qui se qualifie écuyer en 1557, M. Saudau affirmant qu'il n'a pu être anobli qu'après 1550 « et peut-être seulement après sa seconde mairie de 1563, en obtenant sa nomination à l'échevinage ». Il y donc là un point à éclaircir.

N° XXIII, p. 82. *La porte Rousset à Barbezieux.* — Un auteur, — lequel ? je l'ignore — raconte que, dans les guerres du XVI[e] siècle, un Rousset, de Lérignac, fut tué en défendant le château de Barbezieux. Peut-être donna-t-on, pour l'honorer, son nom à une porte de la ville, la *porte Rousset*.

N° XXIV, p. 82, 108, 141 et 219. *La maison de D. du Bourg.* — Pour donner à la maison de Dominique du Bourg l'emplacement aujourd'hui occupé par la maison Briault, M. P.-B. B. s'appuie sur cette désignation d'un acte de 1610, « près l'église des Jacobins, la rue entre deux,... vis-à-vis l'église des Jacobins. » Et ailleurs, notre collègue ajoute que la maison louée en 1642 par Marie Berthus, et sise rue Juive, provenait des propres de cette dame du Bourg et n'appartenait pas, antérieurement, à la

(1) M. P.-B. B. admettrait-il que la rue des Jacobins fût la même que l'impasse Briault, qui, à cette époque, aurait pu se prolonger jusqu'en face de la chapelle des Jacobins ? C'est peu probable, mais enfin il ne faut jurer de rien. On peut croire, d'ailleurs, que le nom de cette rue coûtait alors beaucoup à prononcer : car nous trouvons, dans un acte de 1617, que « Louis Girard, lieutenant général en l'élection, afferme à Jean Bichon, imprimeur du roi, une maison où est un four, appartenant au dit Girard et sise sur la rue *publicque* quy va et vient de l'église des Jacobins à la porte Evesque, sur main droite, etc... » Ainsi, cette rue qui *va et vient*, n'a pas de nom dans la langue des notaires de l'époque, ce qui permettait sans doute de lui en donner plusieurs.

Digitized by Google

famille de son mari. Examinons ces différentes objections, pièces en mains.

Marie Berthus épousa, par contrat du 13 novembre 1627, Joachim du Bourg, seigneur de Porcheresse et de La Brunette. Or, dans un acte du 2 mars 1621, reçu Bertauld, notaire à Saintes, et par conséquent antérieur de cinq à six ans au mariage de ladite Berthus, nous trouvons que « honorable homme, maître Adam Brejonneau, lieutenant particulier au siége royal de Cougnac (1), afferme à maître François Sermenton, sergent royal à Xaintes, une maison tubline (ou tubliée), située *à la montée de la citadelle* de ladite ville, appartenant audit sieur Brejonneau, comme mari de *damoiselle de Bourg* (2), et en laquelle de présent demeure le sieur Jolly, esleu, moyennant la somme de six vingtz livres pour une année. » Donc, dès cette époque, la maison « de la montée de la citadelle » appartenait aux du Bourg, et ne leur fut pas apportée plus tard par Marie Berthus. Il est d'ailleurs évident que cette maison ne saurait être confondue avec la maison Briault. Si l'on examine le plan de la ville de Xaintes, en 1560, on se convaincra que l'église des Jacobins se prolongeait alors jusques « vis-à-vis la maison *de la montée de la citadelle*, la rue entre deux. » Cette désignation ne prouve donc rien en faveur du système de M. P.-B. B.

On a démontré plus haut, page 257, que la rue des *Jacobins* est la même que la *rue Juifve*. Mais est-il bien prouvé que cette rue des *Jacobins* soit la même que la rue actuellement dite du *Palais*? C'est fort douteux. Dans un acte du 16 février 1621, (Bertauld, notaire), nous voyons que « Jehan Bichon, maître imprimeur du roi, loue à André Vallet, maître guesnier à Xaintes, la boucticque la plus *proche de la Porte roiale*, de la maison appartenant audict Bichon, rue des Jacobins. » Or, la rue du Palais ne s'est jamais dirigée vers la Porte-Royale ou Porte Saint-Louis. C'était bien plutôt la rue de la Vieille-Prison. Un acte du 26 avril 1647 (Limouzin, notaire royal), nous apprend que le même Jean Bichon afferme de Louis Girard, lieutenant général en l'élection, « une maison sise en la rue *publicque* quy va et vient de l'église des Jacobins à la Porte Evesque (ou roiale) ».

(1) Voir pour Brejonneau (*aliàs* Berjonneau) *Etudes historiques sur Cognac*, par M. Marvaud, tome II, *passim*.

(2) Dans la généalogie, d'ailleurs assez complète, que nous possédons de la famille des de Bourg ou du Bourg, ne figure pas cette alliance Brejonneau. Tout porte à croire que cette dame ne possédait qu'une partie de l'hôtel, dite *le petit logis* dans l'acte de 1642.

Digitized by Google

Enfin, dans un autre acte, du 24 juin 1630, il est dit que Jean Bichon fait marché avec Vincent Bernier, charpentier, pour couvrir le logis que fait construire ledit Bichon, « entre luy et la damoiselle Aymard (1), rue *Juifve*. » Il est probable que la maison appartenant à Bichon et celle qu'il affermait de Girard, étaient sises dans la même rue, pour plus de commodité en vue de son atelier, et que par conséquent la rue Juive ou des Jacobins n'était autre que la rue *publicque* allant et venant de l'église des Jacobins à la Porte royale. On fera observer d'ailleurs que M. P.-B. B. ne démontre pas que la maison du Bourg ait confiné à la rue des Jacobins. C'est qu'en effet cette maison avait alors sa principale entrée sur la rue de *la montée de la citadelle*, tandis que le *petit logis* ouvrait sur la rue *Juive*, comme l'indique l'acte de 1642, déjà cité, p. 80 du *Bulletin*. Pour ce qui est du commentaire relatif à une sortie sur la rue de *la Marine*, il est à croire que M. P.-B. B. ne l'aura pas tiré d'un acte notarié. Il ne reste donc rien de son hypothèse, qui reposait sur une fausse donnée, à savoir que la maison du Bourg confrontait à la rue des Jacobins, et que cette rue était la même que celle du Palais. ROCHAVE.

N° XXIV, p. 106. *Canton de la Pantecoste.* — La réponse, insérée à la page 106, établit approximativement la situation du canton de la Pantecoste, sans fournir l'origine de son nom. C'était le nom d'une famille qui habitait la cité, et dont le principal établissement confrontait sans doute au carrefour en question. « Le 6 août 1621, damoiselle Esther Pantecoste, veuve de M^e^ Charles Dussaud, conseiller au présidial de Xaintes (2), vend à M^e^ Arthur de Guip, sieur du Pas, avocat au parlement de Bordeaux, demeurans lesdites parties en ladite ville de Xaintes, trois journaux de terre labourable, au lieu de la Tousche-Lambert, paroisse de Chapniers, etc... Fait et passsé à Xaintes en la maison de la dite demoiselle Pantecoste, en présence de Pierre Dexmier, clerc, etc... » Ainsi signé : *Ester Pantecoste.* (Bertauld, notaire royal.)

(1) Marie-Marguerite du Bourg, mariée, le 3 juin 1623, à Jean Aymard, écuyer, seigneur de Boisroche et du Pérou, conseiller au présidial de Saintes. Les maisons Bichon et du Bourg étaient donc contiguës, ce que l'on voit encore indiqué dans le contrat du 11 juin 1630, entre ledit Jean Bichon, et Jacques Lebrun et Jacques Héraud, maîtres-maçons, pour l'entreprise d'un « *parpin* à construire en pierres de Rétaud, à son logis, à costé et *derrière* le jardin du sieur de Bourg » (Limouzin, notaire à Saintes).

(2) Cette alliance n'est pas indiquée dans la généalogie de la famille Dussaud, donnée par O'Gilvy.

Digitized by Google

N° XXIV, p. 82, 142 et 218. *Les prisons royales à Saintes.* — Il a été donné deux solutions, l'une p. 142, pour la Grand'Rue, et l'autre p. 218, par M. de La Morinerie, pour la tour du Pont de Saintes. Cette dernière solution doit être la véritable, mais à la condition de ne pas placer cette tour en la Grand'Rue dont elle était séparée par la *rue du Pont*. Il y a donc lieu d'admettre qu'il y avait à Saintes deux prisons, l'une en la Grand'Rue, et l'autre en la tour du Pont. Cette tour, dans certains actes, est aussi appelée « le château du roy sur les Ponts de la ville de Xaintes ».

En 1621, maître Charles Duval, sieur de La Morinerie, était concierge des prisons royales. MALTOUCHE.

Il y avait à Saintes plusieurs prisons, d'abord celle du roi, puis celle de l'officialité. Le nom de *Vieille Prison*, donné à une rue de cette ville, prouve que là avait existé une prison, plus ancienne qu'une autre. Nous ignorons l'époque où la rue reçut cette dénomination : car, au commencement du XVII^e^ siècle, elle s'appelait rue des Jacobins. Etait-ce dans cette rue que se trouvaient les prisons royales? Nous le croyons. En tout état, il est facile de voir que, contrairement à l'assertion de M. de La Morinerie (Voir *Bulletin*, p. 218), les prisons royales étaient au XVII^e^ siècle, et notamment en 1666, ailleurs que dans l'intérieur de la tour du pont. En effet, un acte de 1647 nous apprend que les prisons royales étaient sur la paroisse Saint-Pierre. Or, la tour du pont dépendait ou de la paroisse Saint-Michel ou de la paroisse Sainte-Colombe.

Le 14 décembre 1647, pardevant Limouzin « notaire et tabellion royal, gardenotte et héréditaire en Xaintonge, rezidant à Xaintes... honneste femme Marie Douyneau, vefve de André Tabourin, vivant marchand et *consierge des prisons royales* de la présente ville, demeurant encore de présant en la consiergerie, audit Xaintes, *paroisse de Saint-Pierre*... dict et desclaire que le dit feu son mary, puis troys moys et demy en sa et le 27^e^ d'aoust dernier, serait déceddé et lessé Mathieu Tabourin, aagé de 35 ans, Pierre Tabourin, aagé de 26 ans passés et Françoize Tabourin, aagée de 30 ans, ses enfants et ducdict feu. »

Veut-on une autre preuve, et plus décisive? Voici un passage inédit du manuscrit original de François Tabourin, chanoine de Saintes, ce pauvre Tabourin, si mal édité par un de ses confrères : « Item une chappellenie fondée, en ladite église de Saint-Pierre de Saintes, par feu M. Hélies Martineau, dont la présentation appar-

Digitized by Google

tient aux enfans de feu Dominique Martineau, autrement Fontautive, et l'institution à M. de Xaintes. Il y a une maison en la rue des Jacobins où se tient à présent le dit Fontautive, et six livres de maroys sallans. Il y a une locassion faicte de ladite maison du XXV octobre mil V° quarante et ung, signée [P]erault, notaire royal à Xaintes, Bertauld, notaire royal... l'on y fait à présent les prisons... [sont] en ladite maison. » Et en marge : « L'on y faict à présent la prison. » Il est donc évident 1° « que la rue de la *Vieille Prison* s'appelait précédemment *rue des Jacobins;* 2° que la rue Vieille-Prison avait une prison. Il est bien évident que c'était la prison royale; autrement on n'eût pas manqué de la déterminer. Il serait à désirer qu'on publiât les fragments encore inédits de Tabourin, ce qui serait mieux que de réimprimer les parties connues. Notre vieil annaliste pourrait encore nous éclairer sur bien des points, et nous verrions peut-être si le concierge des prisons royales en 1647 était son frère ou son neveu. L. A.

N° XXVIII, p. 110 et 115. *Date de l'entrée en fonctions de Rossel, pasteur à Saintes.* — Du 20 avril 1630 (Robert, notaire à Saintes), honorable homme M° Théophile Rossel, ministre de la parole de Dieu, demeurant en la ville de Xaintes, fait offre à Gouauld, sieur du Grand-Préant, de lui payer le louage de la maison que le dit sieur Rossel occupe en la ville de Xaintes, à raison de 80 livres 10 sols par an. P.-B. B.

N° XXXVII, p. 149. *L'auteur d'une tragédie de Sainte Eustelle.* — La tragédie de *Sainte Eustelle*, publiée par M. le doyen Augustin Rainguet, n'est pas la seule. En 1857, parut à La Rochelle, chez J. Deslandes, imprimeur et libraire, un opuscule in-18 de 59 pages : « *Sainte Eustelle*, tragédie en cinq actes et en vers, par M..... B..... » Une préface, signée : M. B. commençait ainsi : « Depuis nombre d'années, le respect et la vénération qu'on rend à la mémoire du bienheureux saint Eutrope, m'ont engagée à faire connaître la foi, le courage et l'amour de Dieu que ce grand saint avait gravés dans le cœur de sainte Eustelle. J'ai pensé que je ferais un vrai plaisir au public, et que je lui rendrais un service dont il me saurait quelque gré, si je livrais à l'impression une tragédie qui fait connaître ces faits héroïques. Mon intention a donc été de conserver à la postérité une idée vraie, quoique générale, de la vie d'une sainte si vénérable et si vénérée dans toute notre province, et dont le souvenir mérite de vivre à jamais dans l'esprit et dans le cœur de tous nos descen-

Digitized by Google

dants ». Elle se terminait par cette phrase : « Pour moi, j'aurai l'avantage que mon travail imprimé sera comme un monument sensible de ma vénération pour l'illustre sainte qui fait le sujet de cette tragédie, et comme une preuve que je saisis volontiers les occasions où mes soins et mes peines peuvent-être utiles au public. »

Or, dans un petit livre, sans titre, sans date, sans lieu d'impression ni nom d'imprimeur, intitulé *Sainte Eustelle, tragédie*, in-18, de 70 pages, qui doit être du XVIII[e] siècle, car il y a quinze ans un vieillard m'en récitait des passages qu'il avait appris dans son enfance, et les caractères ne contredisent pas le fait, on lit à la fin de la préface *Au lecteur*, p. 4 : « Pour moi, j'aurai l'avantage que mon impression sera comme un monument sensible de ma vénération pour l'illustre sainte, qui fait le sujet de cette Tragédie, et comme une preuve que je saisis volontiers les occasions où mes soins et mes peines peuvent être utile au Public. »

On voit que ces deux textes sont identiques. Ce qui diffère ce sont les premières lignes de la préface : car l'ancien éditeur s'exprime ainsi : « Les approbations qu'on a données à la tragédie de *Sainte Eustelle*, l'empressement qu'on a fait paraître à la voir représenter, le nombre de copies qui se sont répandues dans cette ville m'ont persuadé que je ferois un vrai plaisir au public, et je lui rendrais un service dont il me sauroit quelque gré, si je la lui donnois imprimée. Sur le refus que l'auteur m'a fait plus d'une fois de me prêter son cahier, je n'ai pas pu l'imprimer aussitôt que je l'aurois voulu ; j'ai cru devoir attendre qu'il m'en tombât entre les mains une copie des plus fidèles; je me flatte de l'avoir rencontrée ; je tiens celle que j'ai d'une personne de confiance ; ceux qui l'ont déjà lue, et qui la liront sortie de mes mains, verront la différence qu'on doit mettre. »

Les vers sont exactement les mêmes d'un bout à l'autre des cinq actes :

> Eh bien! puisque les fers ne peuvent l'étonner,
> Ni le nombre des coups qu'on vient de lui donner,

Le seul changement est celui-ci :

> Sans sang, sans mouvement elle paroit plus belle.

En 1857, on a mis :

> Pâle et sans mouvement elle paraît plus belle.

Puis à la fin l'éditeur moderne propose, au lieu de :

> Des soldats sont venus avec haches et lances,

Digitized by Google

cette variante qui montrera son habileté en versification :

> Quelques soldats, armés de haches et de lances,
> Ardents exécuteurs de vos justes vengeances,
> Ont paru disposés, pour l'honneur de nos Dieux,
> A verser sur ce sol un sang trop odieux,
> En ôtant à l'*impie* la *vie* par les souffrances.

On ne sera donc pas étonné si l'on apprend que l'éditeur-auteur de cette tragédie de *Sainte Eustelle* était la servante de l'abbé Pierre Bompain, né à Chaniers, mort à Saintes le 25 février 1873, âgé de 65 ans. Mélanie Ridoret — c'était son nom; et les initiales M. R. de la préface ne signifient pas autre chose — était née à Ars, en l'île de Ré, de Jean Ridoret et de Thérèse Neveux. Elle avait été quelque peu institutrice; elle est décédée à Saintes, le 22 février 1873, à l'âge de 75 ans, rue du pont des Monards, dans la maison de son maître, qu'elle n'a précédé que de trois jours dans la tombe.

Quant à la tragédie originale, l'auteur en est inconnu. On croit qu'elle est d'un père jésuite du collége de Saintes et qu'elle fut jouée par les élèves. Louis-Joseph Doussin, « mort à Brizambourg, en mars 1851, raconte la *Biographie saintongeaise*, avait réédité en 1789 : *Eustelle*, tragédie; Saintes, Toussaints, in-12. (Auteur inconnu.) »

LOUIS AUDIAT.

N° XXXVIII, p. 149 et 219. *Le canton des Forges.* — On trouve dans un décret d'expropriation, rendu le 18 juillet 1588 (manuscrit appartenant à M. le baron de Saint-Surin), contre Jeanne Testart, veuve de Mathieu Berthelot, maître chirurgien de la ville de Saintes, l'indication suivante d'une maison saisie : « Une certayne maison, appartenant à ladicte Testart, en laquelle se tient la vefve de feu maistre Arnault Lebrethon, advocat au présent siége, confrontant d'ung bout à la grande ruhe par laquelle l'on va de la porte Esguyère à la porte des pons, d'aultre bout et costé à la maison de Simon Goy, et d'aultre costé à celle des héritiers feu Villemaurin. » Dans le procès-verbal de la distribution des deniers de la vente, il est rappelé que la « dicte maison est située en ceste ville en la grande ruhe par laquelle on va du canton des Forges à la porte des Pons. » Ce *canton des Forges* nous semble donc être l'emplacement occupé par le haut de la rue Porte-Aiguière, entre le Cours et la rue de la Loi.

E. J.

Le canton des Forges était situé en la paroisse Sainte-Colombe. C'est ce qui résulte d'une baillette consentie par Charles de Villedon, écuyer, seigneur de Narcejac et de Magezy près Saintes, en

Digitized by Google

date du 7 juin 1648, et passée « en la résidence dudit sieur de Villedon, *au canton des Forges, paroisse de Sainte-Coulombe.* » (Limouzin, notaire royal.) M.

« Le onziesme de janvier 1648, heures de 10, sonnées à l'orloge de Sainct-Pierre de Xainctes, estant au canthon des Forges de la présente ville dudit Xainctes, lieu acoustumé où se vandent les biens et meubles exécuttés, pardevant le notaire royal à Xainctes soubzsigné et tesmoings basnommés, c'est présenté en personne maistre François Grillet, sergent royal général, demeurant à Cognac, lequel a dict et desclairé que le jour d'hier, il exécutta un cheval de poil chastain, arnaché de colle, bride et licol, apartenant à Jehan Bascle, marchant de Gemozac, à la requeste de maistre Jehan Ygonain, notaire, à desfaut du payement de la somme de 380 livres, donné le cheval en dépost à maistre Alexandre Billaud, notaire royal, hoste du *Chapperon rouge*, au faux-bourg de Sainct-Eutroppe lais Xainctes, estant ledict Grillet exprès au présent lieu puis neuf heures et demie jusques à l'heure présente quy sont dix heures sonnées à l'orloge, et que ledict Billaud ne représente ledict cheval, c'est pourquoi a requis deffaut, etc... Fait audict canthon des Forges à Xainctes, le jour de marché, estant audevant la bouticque du sieur Fouchier, marchant, en présence de maistres Robert de Champaigne et Jehan de Castin, demeurans à la Basse Marche, près de Brillac, tesmoings requis. Limouzin, notaire royal. »

Il résulte de ce document : 1° qu'en 1648, il y avait à Saint-Pierre de Saintes une horloge qui devait pour le moins marcher aussi régulièrement que celle d'aujourd'hui ; 2° que le canton des Forges devait être un carrefour d'une certaine étendue, puisqu'il était le lieu indiqué pour les criées publiques. — Nous savions déjà, par le livre de M. Audiat (*Etudes et documents relatifs à la ville de Saintes*, p. 206), qu'en 1572, les habitants du quartier Sainte-Colombe sont convoqués en armes au canton des Forges; et page 335, il est indiqué, par le récit de l'entrée de la reine de Navarre en la ville de Saintes, que cette princesse, arrivant du côté du pont, suivit la Grand'rue « jusques au *quartier* des Forges. » On peut en conclure que ce *canton* était une petite place, à l'intersection de la rue Porte-Aiguières et de la Grand'rue, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la maison habitée naguère par l'horloger Martin-Saudemont, d'autant que le narrateur ajoute que la reine se rendit de là directement à l'église Saint-Pierre, itinéraire parfaitement correct. M. T.

Digitized by Google

Au testament de Charles de Villedon, écuyer, seigneur de Magezy et de Narcejac, reçu par Limouzin, notaire royal à Saintes, en date du 3 octobre 1650, on lit : « Faict et passé à Xainctes, en la maison du sieur Pierre Fourestier, marchand, demeurant en *la rue et paroisse de Sainte-Colombe, au canton des Forges;* présents tesmoings : Thomas Le Brethon, écuyer, sieur d'Hautmont ; monsieur maistre Etienne Soullet, conseiller en l'élection ; Jehan You, écuyer, sieur de Beauchail, demeurant paroisse de Chaniers, etc., etc. »

Il résulte de ce passage que le canton des Forges était situé dans la rue Sainte-Colombe. Or, si l'on considère le plan de la ville de Saintes, dressé en 1560, on voit qu'à cette époque l'église de Sainte-Colombe était entièrement isolée, faisant face, du côté du couchant, à une vaste rue, parallèle à la rue Porte Aiguière. C'est évidemment cette rue qui portait alors le nom de Sainte-Colombe et de canton des Forges, situation qui, en 1650, n'était pas encore, à ce qu'il paraît, sensiblement modifiée.

ROCHAVE.

N° XLII, p. 221. *Palissy et Veyrel.* — Faujas de Saint-Fond paraît être le premier qui ait fait entrer Bernard Palissy dans le cabinet de l'antiquaire et apothicaire saintongeais, Samuel Veyrel. Il dit, page 674, des *Œuvres de B. Palissy* (Paris, Ruault, 1777, in-4°) : « Je suis tenté de croire qu'il (son cabinet) était à la disposition de Palissy, ce qu'il serait facile de démontrer en comparant Veyrel avec notre auteur, à chaque page, lorsqu'il parle des marbres, des pierres, des terres, etc. » Dans son étude sur *Bernard Palissy* (Paris, Didier, 1868, in-12), p. 208, M. Audiat a montré que l'artiste potier n'avait pas pu voir à Saintes Samuel Veyrel, né en 1575, lui qui en était parti l'an 1562 ; ni étudier des antiquités, pierres, marbres, etc., réunis seulement en 1609, près de vingt ans après la mort de Palissy. L.

N° XLV, p. 221. *Anciennes thèses historiées.* — Je connais deux thèses historiées. L'une, imprimée sur soie, appartient à M^me^ veuve Pérobe, marchande épicière au faubourg Saint-Pallais, à Saintes. Elle a paru à l'exposition du Concours régional à Saintes, en 1875 ; et le *Catalogue* (Saintes, Gay, 1875) l'indique au n° 213, avec cette mention un peu naïve : « Tableau religieux, » sous laquelle il serait difficile de reconnaître une thèse imprimée. Elle est dédiée à M^me^ Françoise de Foix, abbesse de Saintes. Deux abbesses de ce nom gouvernèrent le monastère de 1606 à 1686. La thèse elle-même a disparu ; il ne reste que l'en-tête représen-

Digitized by Google

tant « un tableau religieux, » c'est-à-dire une sainte famille. L'humidité a fait disparaître la dédicace, qu'on pourrait peut-être faire revivre. La seconde, « ex universa philosophia conclusiones », est dédiée à Germain Chasteigner de La Chasteigneraye, évêque de Saintes, comte de Lyon, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, par « D. D. D. Elias Coullon, Connacus. » Elle fut soutenue le 12 juillet 1779, à trois heures de l'après-midi, dans la chapelle du collége de Saintes, sous la présidence de Joseph-Thomas Bonnerot, prêtre, bachelier en théologie et professeur de philosophie au collége. La gravure représente la descente du saint Esprit sur les apôtres. L. A.

N° XL, page 170. *Les imprimeurs à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély.* — Jean Bichon, qui imprima, notamment, le *Jubilé de tout le diocèse de Saintes*, en 1621, (Voir *Archives*, I, 288) et la *Paraphrasis ad consuetudinem Santangeliacam*, de Jacques Desvignes, en 1638, avait, pour confrère, à Saintes, aux mêmes époques, Nicolas Crespon, qui imprima : *Discours véritable de l'entreprise de Navarreins*, 1620 ; *Statuts synodaux du diocèse de Saintes, levés et publiés au synode d'aprée Pâques 1618*, 1637. Nicolas Crespon ajoutait à son nom le titre de : Imprimeur juré de la ville. E. D.

L'ouvrage qu'achève d'imprimer en ce moment, à Pons, M. Texier, *Les origines de l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, par M. Louis Audiat, donnera sur ce point quelques éclaircissements, nous l'espérons. T.

QUESTIONS.

N° XLVII. — René-Primevère Lesson a écrit, page 76, tome II, *Fastes historiques, archéologiques et biographiques du département de la Charente-Inférieure* : « Le Rocher-d'Artezet-de-la-Sauvagère, antiquaire distingué, que l'on fait naître à Strasbourg en 1707, ou à Chinon, est né à Saint-Romain-de-Benet. Il en décrit les monumens. » Où Lesson, si habile à inventer, a-t-il pris que Leroyer (et non *Le Rocher*) de La Sauvagère était né à Saint-Romain-de-Benet, canton de Saujon ? P.

N° XLVIII. — A-t-on connaissance d'une confrérie de Saint-Eutrope ayant existé à Saintes au commencement du XVII^e^ siècle ? Quels étaient les statuts de cette institution et sa composition, à son début ? M.

N° XLIX. — Quel est le nom de la femme de Cosme Béchet, l'auteur de l'*Usance* ? J. L.

Digitized by Google

N° L. — Dans presque toutes nos anciennes provinces, il y avait quatre fiefs qualifiés « les quatre premières baronnies. » Pourrait-on déterminer et préciser les quatre premiers barons de Saintonge? T.

N° LI. — Quelle est l'étymologie du participe ou adjectif *Ecatéré*, pour dire qu'une personne a eu une attaque? R.

N° LII. — D'où vient le sobriquet mal sonnant, donné aux habitants de la commune de Fontcouverte, près Saintes, que leurs voisins désignent sous le nom de *Blaireaux?* S.

N° LIII. — Quelle est l'explication de ce proverbe saintongeais: « Manger son pain blanc le premier, comme les enfants des prêtres? » V.

N° LIV. — A quelle époque remonte la fondation, au faubourg Saint-Pallais de la ville de Saintes, d'un monastère de l'ordre de Sainte-Claire?

N° LV. — Quelles étaient la mère et la femme de Jacques Martin de Laubardemont, conseiller d'état sous Louis XIII, le terrible justicier du cardinal de Richelieu? Est-ce lui qui fut premier président de la cour des aides à Agen? Se serait-il appelé Jean-Jacques et serait-il le même que Jean Martin, baron de Laubardemont, intendant de Tours et conseiller d'état en 1632? Est-il exact qu'il n'ait eu qu'un fils, mort tragiquement? Prière à notre collègue, M. le comte de Marcellus, de nous éclairer sur ces différents points, qui touchent peut-être à notre histoire locale. J. L.

N° LVI. — Où étaient situées à Saintes la salle du jeu de paume et la rue du Puits-Pissouz? M.

N° LVII. — Qu'entendait-on par les quatre seigneuries de l'évêché de Saintes, et où était situé le fief de Saint-Crespin, dépendant du domaine épiscopal? R.

N° LVIII. — Où se trouvait à Saintes, au XVII^e^ siècle, le couvent des cordeliers? B^on^ DE SAINT-FORT.

N° LIX. Où étaient à Saintes les maisons d'Allain, de Mage, de Samuel Veyrel? M.

N° LX. — A quelle époque l'*Almanach* de Saintes, publié par M. Hus, imprimeur, a-t-il été édité pour la première fois? E.

N° LXI. — Il serait intéressant et fort utile de connaître les îles, villes et rues qui ont changé de nom sous la Révolution. Saint-Jean d'Angély s'appelait *Angély-Boutonne*, Saintes, *Xantes*, etc. On prie les érudits de chaque localité de nous faire savoir les changements de noms qui ont eu lieu autour d'eux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Almanach imité de maître Jacques, pour l'année 1878. — Surgères, imp. Tessier, 1878, in-12.

Annales municipales (de la ville de Saintes) année 1877. — Saintes, imp. A. Gay et Cie, 1877, in-8°, 194-33 p. et tables.

Apis romana, sive litterarum latinarum collectanea. Tertia series, tomus I, januarius 1878. — La Rochelle, imp. Dubois et Mehaignery, 1878, in-8°, 40 p. Paraît tous les mois sous la direction de M. A. Rainguet, doyen du chapitre de La Rochelle.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, IVe volume. — Paris, H. Champion, 1877, in-8°, 528 pages et gravure.

Idem, Ve volume, 1878, 456 pages. — Saintes, Mme Z. Mortreuil, libraire; Paris, H. Champion, libraire. — Ce volume contient : *Documents inédits sur la Saintonge et l'Aunis*, 1131-1630, par M. Paul Marchegay; — *Diaire* de Jacques Merlin, pasteur protestant à La Rochelle, de 1589 à 1620, publié par M. Charles Dangibeaud; — *Registre de la confrérie de Saint-Nicolas, à Cognac*, publié par M. Théophile de Bremond d'Ars; — *Table* du volume et *Table* des cinq premiers volumes, par M. Hippolyte Le Gardeur de Tilly.

Aubigné (Théod.-Agrippa d'). — *Œuvres complètes*, publiées par MM. Eug. Réaume et de Caussade. — Paris, Alphonse Lemerre, 1877, 8°, t. II.

Audiat (Louis). — *Un petit-neveu de Châteaubriand. Edouard de Blossac,* — Agen, imp. Lamy, 1877, 8°, 35 p. — Compte-rendu dans le *Polybiblion* de janvier 1877, p. 80, par M. T. de L.

— *Fondations civiles et religieuses en Saintonge.* — Tours, imp. Paul Bouserez, 1878, in-8°, 103 p. (Extrait du IVe volume des *Archives historiques de la Saintonge.*)

Barthélemy (Anatole de). — *Une monnaie inédite de Langres.* (Extrait du bulletin de la Société historique et archéo-

Digitized by Google

ologique de Langres). — Langres, imp. et lib. Dangien, 1878, in-8°, 7 p. avec fig.

— *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine.* — Paris, imp. Chamerot, 1877, in-4°, 12 p. et 1 pl.

Barthélemy (Edouard de). — *Lettres historiques du XVI^e siècle (1560-1585).* — Paris, Henri Menu, lib., in-8°, 23 p.— (Extrait du IV^e volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*).

Baudoin (A.), pharmacien. — *Etude sur le nostoc des murs de Cognac.* — Cognac, place de la Sous-Préfecture, (Pons, imp. Texier), 1878, in-32, 15 p. (Le *nostoc* est une végétation cryptogamique qui donne aux murs des chais à eau-de-vie la teinte noire).

Bernard (Daniel). — *Correspondance inédite d'Hector Berlioz* (1819-1868), avec une notice biographique. — Paris, Calmann Lévy, 1879, in-12, 361 p.

Béraud. — *Annuaire administratif, commercial, industriel et statistique de l'arrondissement de Cognac*; 5^e année. — Cognac, chez l'auteur, au bureau de l'*Ere nouvelle* et chez les libraires; imp. Béraud, 1877, in-12, 264 p.

Bibliophile bordelais du midi de la France (octobre et novembre 1878). Catalogue de livres anciens et modernes, de Ch. Lefebvre, libraire à Bordeaux. — Pons, imp. Texier, 1878, in-8°, 84 p.

Bouquet de La Grye (A.). — *Recherches hydrographiques sur le régime des côtes. 6^e cahier. Etude hydrographique de la baie de La Rochelle et projet d'établissement d'un nouveau bassin à flot.* — Paris, Challemel aîné, 1878, in-4°, 82 p. et 15 pl. Prix : 9 fr.

Bourdier (Gabriel). — *Conférences publiques sur les vers à soie.* — Montboyer, chez l'auteur, 1878, in-8°, 67 p. Prix : 3 francs.

[Boyer (l'abbé)]. — *Essai sur le symbolisme de l'homme*, dédié à sa Gr. Mgr. de La Bouillerie, par un de ses disciples, et honoré d'une lettre de l'éminent prélat. — Poitiers, imp. et lib. Oudin, 1877, in-18, 369 p. (Compte-rendu dans la *Revue littéraire de l'Univers*, n° du 25 novembre 1877, et dans le *Contemporain*, n° du 1^er janvier 1878).

Digitized by Google

— *Jésus-Christ et son œuvre*, suivi d'un petit poème inédit de Mgr de La Bouillerie, avec un petit commentaire, par un de ses disciples. — Paris, imp. Vᵉˢ Renou, Maulde et Cock; aux bureaux du *Rosier de Marie*, 1878, in-32, 63 p.

[Bremond d'Ars (A. de)]. — *Notice sur quelques antiquités celtiques et romaines de la commune de Riec (Finistère)*. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*). — Quimper, typ. Caen, 1878, in-8°, 22 p.

Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure, 1re année, 1er vol., 4e trimestre, 1877; 2e année, 3e trimestre, 1878. — Saint-Jean-d'Angély, Eug. Lemarié, 1878, 8°, 16 p.

Burty (Ph.) — Vingt-cinq dessins d'Eugène Fromentin, reproduits à l'eau-forte par E.-L. Montefiore. Texte biographique et critique avec fac-simile d'après des croquis du maître. — Paris, lib. de *l'Art*, 1878, in-f°, 27 p. et 25 planches. Prix : 120 fr.

Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Charente-Inférieure, pour servir à l'étude de la carte botanique, dressé par Ph. David, docteur en médecine, Foucaud, instituteur, et P. Vincent, inspecteur-primaire. — La Rochelle, imp. Siret, 1878, in-8°, 87 p.

Catéchisme du diocèse de La Rochelle. — Pons, imp. Texier, 1878, in-32, 212 p. Prix : 60 cent.

Caudéran (Hippolyte), oblat bénédictin, curé de Saint-Pallais-de-Négrignac. — *Histoire de la sainte église de Bordeaux, VIe siècle. Saint Léonce*. — Toulouse, imp. Hébrail, 1878, in-18, 249 p.

Clais. — *Rapport sur les opérations de la caisse d'épargne de Saint-Jean-d'Angély, pendant l'année* 1877. — Saint-Jean-d'Angély, imp. Eugène Lemarié, 1878, in-4°, 24 p.

Commission départementale instituée pour l'étude du phylloxera. Bulletin n° 6. — Saintes, imp. Orliaguet, 1878, 38 p.

Couat (A.). — *La querelle de Callimaque et d'Appollonius de Rhodes*. — Paris, imp. Chamerot, 1878, in-8°, 36 p. (Extrait de l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1877).

Digitized by Google

COUTURIER. — *La Grammaire popularisée.* — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1878, petit in-8°, IX-56 p.

DELAYANT. — *Du présidial de La Rochelle.* — La Rochelle, imp. Siret, 1878, in-8°, 44 p. (Voir la brochure de M. Georges Musset : *Un parlement au petit pied. Le présidial de La Rochelle*, et le vol. IV des *Archives*, pages 312-368, *Documents sur le présidial de la Rochelle.*)

— *Catalogue de la bibliothèque de la ville de La Rochelle.* — La Rochelle, imp. Siret, 1878, in-8°, XXXIX-798 p.

DELÉTANT (Auguste). — *Fables et contes en vers*, nouvelle édition, revue et considérablement augmentée.— La Rochelle, imp. Siret; Paris, lib. Sandoz et Fischbacher, 1878, in-16, VII-396 p.

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure. Session d'avril 1878. — La Rochelle, typog. veuve Mareschal et Martin, 1878, 267 p.

Idem, session de décembre 1877.

DROUHET (J.). — *Les œuvres de Jean Drouhet, maître apothicaire à Saint-Maixent. La Mairie. La Mizailla. Dialogue poictevin,* avec notice et commentaires par M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne. — Poitiers, imp. Oudin, 1878, in-8°, 220 p.

DROUINEAU (Le Dr Gustave). — *Notice sur l'importance de l'hygiène scolaire.*— La Rochelle, imp. Siret, 1878, in-8°, 15 p.

— *De l'assistance aux filles-mères et aux enfants abandonnés.* — La Rochelle, imp. Siret; Paris, Masson; 1878, in-8°, 104 p. et tableaux.

DURET (Théodore). — *Histoire de quatre ans (1870-1873).* t. II, *La défense nationale.* — Paris, Charpentier, 1878, in-18, 391 p. Prix : 3 fr. 50.

EMERY (Marie). — *L'honneur d'un père.* — Paris, imp. Lefort, 1878, 8e édition, in-8°, 144 p. et grav.

— *Amitié ou fortune, intelligence et force*, 8e édition. — Lille et Paris, imp. et lib. J. Lefort, 1878, in-8°, 144 p.

— *Les Dubourg*, suivis de : *Le sourd-muet*, et de : *A quelque chose malheur est bon.* — Paris et Lille, imp. et lib. Lefort, 1878, 4e édition, in-12, 143 p.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du numéro d'avril 1879. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES; — AVIS ET NOUVELLES : Découvertes archéologiques à Saintes et à La Rochelle; Nouvelles littéraires; — LIVRES ET PÉRIODIQUES; — RÉPONSES : Maison Dubourg; Les prisons royales à Saintes; Canton de la Pantecoste; L'imprimeur Jean Bichon; Présidiaux à Marennes et à Cognac; Les thèses historiées; Château du Douhet; Taillebourg et Tonnay-Boutonne; La Sauvagère et Saint-Romain de Benet; Confrérie de Saint-Eutrope à Saintes; Les mots *dorne, choler;* Le sobriquet de *blaireau;* Le monastère de Sainte-Claire, à Saintes; Martin de Laubardemont; Le fief Saint-Crépin, à Saintes; Des noms à La Rochelle pendant la révolution, etc; — QUESTIONS; — BIBLIOGRAPHIE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 janvier 1879.

Le bureau décide que le *Bulletin* de janvier sera exceptionnellement de trois feuilles et qu'il y aura une séance dans le courant de février, si c'est possible.

M. Richer expose l'état des finances.

Lecture est faite de plusieurs lettres adressées à la Société.

M. le trésorier, qui doit quitter Saintes, demande à conserver ces fonctions, pourvu qu'il ait, au siége de la Société, un suppléant chargé de la distribution des volumes et du *Bulletin*. — Renvoyé à l'assemblée générale.

Digitized by Google

Séance du 9 février 1879.

M. le président expose que M. Richer, qui habite Marennes, a donné sa démission de trésorier, et propose la nomination de M. Détriche, directeur de l'école communale Saint-Pierre à Saintes. — Adopté, sauf ratification par l'assemblée générale. Cette assemblée générale annuelle est fixée au 12 mars, et avis en sera donné aux sociétaires.

Admission de quelques membres.

Lecture est faite de plusieurs lettres par M. le président.

Le bureau délègue M. le président à la réunion des sociétés savantes qui aura lieu à Paris, les 16, 17, 18 et 19 avril.

M. Dangibaud tient le bureau au courant d'une mission particulière qui lui a été confiée.

Le bureau décide que trois dessins seront gravés pour le *Bulletin*. Sur la demande de M. le président, la nomination d'un secrétaire-adjoint est décidée, sauf ratification par l'assemblée générale, M. l'abbé Vallée est désigné comme secrétaire-adjoint et sa nomination sera proposée à l'assemblée générale.

Désignation d'un correspondant à La Rochelle.

Le bureau traite ensuite plusieurs points de détail.

Séance générale du 12 *mars* 1879.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance générale du 27 février 1878.

M. H. de Tilly, secrétaire, lit son rapport sur l'état général de la Société.

M. Richer, trésorier, rend compte de la situation financière de la Société ; l'encaisse net est de 5,284 francs 05 centimes ; il reste encore à recouvrer la plus grande partie des cotisations de l'année courante.

Le président, par suite du départ de M. Richer, propose de voter une somme destinée à payer les frais nécessaires au recouvrement des cotisations. — Adopté.

D'après le désir témoigné par un grand nombre de membres, il demande aussi que le *Bulletin* trimestriel ait trois feuilles d'impression, quand le bureau le jugera nécessaire.

Digitized by Google

M. l'abbé Vallée est nommé secrétaire-adjoint, fonctions nécessitées par l'accroissement de la correspondance et l'extension du *Bulletin*. — Adopté.

Désignation des délégués pour la prochaine session des sociétés savantes, à la Sorbonne.

M. le docteur Phelippeaux, de Saint-Savinien, ancien médecin de la marine, donne lecture d'une notice biographique et bibliographique sur Philippe Le Goust, né à Confolens, médecin renommé dans l'ouest de la France, au XVII^e^ siècle, et pratiquant à Niort en 1650. Le Goust, bisaïeul de Cochon du Puy, qui fonda l'école de médecine navale de Rochefort, publia au XVII^e^ siècle plusieurs ouvrages ayant trait à la dispute qui s'éleva entre lui et son confrère Lussaud, de Chef-Boutonne, à l'occasion de son poëme *Humani fœtus historia et ejusdem existentis status in utero*. Cette discussion donna lieu à plusieurs dissertations sur les *fonctions principales du cœur du fœtus*. Après avoir énuméré les différentes œuvres de Le Goust, M. Phelippeaux a attiré particulièrement l'attention de la Société sur une ode en patois limousin, relative à l'état du fœtus dans le ventre de sa mère. Cette poésie, intercalée dans les œuvres de Le Goust, prouve, selon lui, qu'un de ses adversaires de l'époque, le docte Marsac, avait comparé les bruits du cœur du fœtus pendant la vie intra-utérine, au trot d'un traquet de moulin. Cette comparaison, selon M. le docteur Phelippeaux, est des plus exactes. Et il est probable que le docte Marsac et Philippe Le Goust, pour avoir parlé du rhythme du cœur dans des termes aussi précis, ont dû entendre battre ce cœur. D'où il résulterait que le fait d'avoir perçu ou entendu les bruits du cœur du fœtus pendant sa vie intra-utérine était déjà connu en 1650, époque à laquelle Philippe Le Goust eut sa dispute avec Lussaud, de Chef-Boutonne, bien que cette découverte soit attribuée dans les livres classiques à Mayor, de Genève (1818).

Diverses autres études ont été communiquées à l'assemblée : *Saint Vincent de Xaintes, 1^er^ évêque de Dax*, considéré comme originaire de la Saintonge, par M. l'abbé Vallée, qui cherche à établir que saint Vincent était parti de notre pays

Digitized by Google

pour aller prêcher l'évangile à Dax; *La commune d'Ars, en Saintonge, sous la Terreur*, de M. Eutrope Jouan, de Mortagne; Note de M. Paul Mercier, juge du tribunal de Cognac, sur *le terrier de Toulon*, où, contrairement à l'opinion de plusieurs archéologues, il affirme que le donjon de Toulon date de l'époque mérovingienne et non de la période gallo-romaine, et que ce monument était destiné à servir de base à une tour en bois ; *Fondation de l'église de Gondeville* (Charente), de M. Jules Pellisson, avocat à Cognac.

Admission de nouveaux membres.

—

Dans sa séance générale, la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, a prononcé l'admission de :

MM. François-Théodore Blanc, chevalier de la légion d'honneur, ancien sous-préfet de Saintes, à Alger et à Paris, présenté par MM. Ernest Chevalier et Legendre ;

L'abbé Camille Bourdé, missionnaire apostolique, aumônier du collége de Saintes, présenté par M. Louis Audiat ;

L'abbé Bertrand de Cugnac, vicaire à Saint-Vivien de Saintes, présenté par M. l'abbé Vallée ;

Jude Danyaud, chevalier de la légion d'honneur, pharmacien de 1re classe en retraite, présenté par M. Audiat ;

Etienne Détriche, directeur de l'école communale de Saint-Pierre, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat ;

Paul Giraudet, professeur au collége de Saintes, présenté par M. Louis Audiat ;

Le général William de Bremond d'Ars, marquis d'Ars, grand officier de la légion d'honneur, sénateur, à Saint-Brice, par Cognac, présenté par M. le baron Oudet ;

Charles Lalande, à Blaye, présenté par M. H. de Tilly ;

Albert de Massougnes, à Angoulême, présenté par M. le comte de Th. Bremond ;

D. Piet-Lataudrie, vice-président du tribunal civil, à Saintes, présenté par M. L. Audiat ;

Amédée Targé, professeur au collége de Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

M. Charles Dangibaud, à Saintes, rue Saint-Maur, 15, a été nommé trésorier de la Société. C'est à lui que doivent être désormais adressées les cotisations.

—

Les membres de la Société sont invités à payer leur cotisation le plus tôt possible.

—

Le VI[e] volume (513 pages et fac-simile de signatures) est au brochage. Il sera en distribution à partir du 30 avril, et les sociétaires, au moyen du bon à toucher que nous leur envoyons avec le présent numéro du *Bulletin*, pourront faire retirer leur exemplaire à Saintes, chez le trésorier, ou chez le président ; à La Rochelle, chez M. Hairiteau, libraire, rue du Palais ; à Cognac, chez M. Broussard, notaire ; à Jonzac, chez M. Camus, négociant ; à Saint-Jean-d'Angély, chez M. Saudau, greffier ; à Rochefort, chez M. Thèze, imprimeur ; à Marennes, chez M. Florentin ainé, libraire ; à Paris, chez M. Champion, libraire, quai Malaquais, 15.

—

A rendu compte du *Bulletin* d'octobre : le *Courrier des deux Charentes*, du 12 janvier.

—

Ont rendu compte du tome V[e] : le *Courrier de La Rochelle*, n[os] des 8 et 15 janvier, article de M. L. D. (Léopold Delayant), qui reproche à la Société de ne pas avoir encore publié le cartulaire de Saint-Jean-d'Angély, oubliant que dans sa séance du 11 novembre 1875, la Commission des arts et monuments avait décidé de le publier, et que le fascicule t. II, n° 6 (1876) l'annonce « pour paraître prochainement », ainsi que la « vie des saints de Saintonge ; — l'*Indépendant de la Charente-Inférienre*, du 6 février ; — la *Volonté nationale*, du 13 février ; — le *Rappel charentais*, du 16 février, par M. Edmond Maguier, article reproduit par la *Chronique charentaise* du 2 mars ; — le *Bulletin religieux* du diocèse de La Rochelle et Saintes, des 15 février et 15 mars, par M. A. L.

—

Ont rendu compte de la séance générale du 12 mars : le *Rappel charentais*, du 19 mars ; — le *Courrier des deux Charentes*, du 20 mars ; — le *Progrès de la Charente-Inférieure*, du 21 mars ;

Digitized by Google

— les *Tablettes*, de Rochefort ; — le *Journal de Marennes*, la *Volonté nationale* et le *Bulletin religieux*, du 23 mars ; — l'*Ere nouvelle*, de Cognac, du 27 ; — la *Chronique charentaise*, l'*Avenir*, du 29, et *La Seudre*, du 30.

—

Par arrêté du maire de Cognac, en date du 28 janvier 1879, M. Jules Pellisson, avocat à Cognac et sous-bibliothécaire, a été nommé bibliothécaire-archiviste de la ville, en remplacement de M. François Marvaud, décédé le 11 janvier et non le 10, comme nous l'avions annoncé dans le *Bulletin*, page 236.

—

Par arrêté (22 février 1879) du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, M. Jules Castagnary, critique d'art, président du conseil municipal de Paris, est nommé membre du conseil supérieur des beaux arts.

—

Dans le concours ouvert entre les instituteurs délégués à l'exposition universelle, MM. Armand, instituteur à Surgères, et Bernard, instituteur à Saint-Jean-d'Angély, ont obtenu pour leur mémoire : le premier, le prix du département, d'une valeur de 100 francs ; le second, le prix de 50 francs.

—

L'académie des muses santones, à Royan, organise deux concours poétiques, dont la clôture aura lieu le 31 mai. Sujet du premier : *Baigneuses de Royan* ; prix : une médaille d'honneur. Deuxième concours : sujet au choix. Les prix seront décernés en séance publique dans le courant du mois d'août.

—

M. Emile Delâge, directeur du journal l'*Union vinicole*, a fait, à Barbezieux, le 9 mars, une conférence publique sur les traités de commerce ; et, le 30, M. le docteur Menudier en a fait une sur le phylloxéra, à Nieul-lès-Saintes.

—

M. Eugène Réveillaud, avocat, né dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, ancien élève du petit séminaire de Pons, rédacteur de l'*Avenir républicain* de l'Aude, a donné, le jeudi 27 et le vendredi 28 février, deux conférences, l'une au théâtre de Saintes, l'autre au temple protestant de cette ville, sur le *cléricalisme et la libre pensée*. Conclusion de l'auteur : se faire protestant. A l'issue des conférences on a distribué des bibles. Mêmes conférences à Surgères, à Saint-Jean-d'Angély, à Rochefort, etc.

Digitized by Google

Dans sa séance du 31 janvier, le conseil municipal de Saintes a maintenu son vote précédent relatif à la désignation de la rue *Alsace-Lorraine*, qui doit remplacer la rue Porte-Aiguières et une partie de la rue Eschasseriaux.

—

Une subvention de 20,000 francs vient d'être accordée par M. le ministre des beaux arts à l'église de Surgères, pour travaux de restauration, et une subvention de 50,000 francs à l'église d'Esnandes, pour le même objet.

—

Une auge en pierre carrée avec un couvercle prismatique, contenant des ossements d'enfant, a été découverte, à Saint-Vivien, dans le jardin de M. Gaucherel, major en retraite.

—

Le 9 mars, dans une maison de la petite rue du Temple, faisant partie jadis de l'ancienne commanderie des Templiers, à La Rochelle, un ouvrier a mis à découvert une pierre tombale de marbre commun, cassée en deux morceaux, ayant deux mètres vingt-cinq centimètres de longueur sur soixante-quinze centimètres de largeur à la tête et cinquante-cinq centimètres aux pieds. Cette pierre plate recouvrait primitivement un cercueil de bois, ce que font supposer des cendres brunes et quelques clous trouvés en dessous, au milieu d'ossements humains. Elle n'avait aucune inscription ; « en haut, deux croix gravées au simple trait, dont les branches égales dessinent une sorte de cœur ; dans la partie centrale, un écu faiblement en relief, de forme ovoïde, rappelant le bouclier, dont le champ est coupé par deux fasces, sans autres figures héraldiques ; enfin, la partie inférieure a des moulures en méplat, représentant soit des anneaux brisés, symbole funéraire peut-être, soit un genre d'ornementation typique du roman secondaire, appelé des imbrications. » Le *Courrier de La Rochelle*, du 12 mars, où nous puisons ces détails, donne l'opinion de M. A. M., signataire de l'article, qui pense que la pierre tombale, à cause de sa simplicité, remonte au XIe siècle. Voir aussi *Echo rochelais* du 12 mars.

—

Le nouveau garde des sceaux, Philippe-Elie Le Royer, né le 27 juin 1816, à Genève, neuvième enfant de Philippe-Charles Le Royer, capitaine, descendait de Jean Le Royer, « imprimeur ordinaire du roi de France », sous Henri II, devenu protestant et retiré à Genève en 1576, dont le fils Abraham, admis à la bour-

Digitized by Google

geoisie genevoise en 1626, est qualifié « originaire de La Rochelle ». Voir *Semaine judiciaire*, de Genève, reproduit par l'*Echo saintongeais*, du 13 mars, etc.

—

M. Louis Deludin a fait sa déclaration de libraire à Matha, le 10 décembre 1878, et M. Pierre Ly à Souhe, commune du Guâ, le 3.

—

Le ministre de l'instruction publique vient de souscrire à l'ouvrage de M. Louis Audiat : *Saint Eutrope et son prieuré.*

—

L'*Avenir de Surgères*, n° du 15 février, annonce pour paraître très prochainement : *Les origines de l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, par M. Louis Audiat, lauréat de l'Institut, président de la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. L'ouvrage est imprimé à Pons et tiré sur papier de choix, à 300 exemplaires numérotés. — Le même numéro dit que la *Vie* « journal des personnes qui veulent vivre longtemps », est imprimé à Surgères, par M. Tessier.

—

Dans le t. III du *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, l'éditeur de la *Notice sur les évêques de Saintes*, M. J.-L., annonce, p. 252, la publication d' « une nouvelle édition de l'*Histoire de l'église santone et aunisienne* ou une *Histoire générale des évêques de Saintes* ».

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

Archives du Poitou, t. VII (Poitiers, imp. Oudin, 1878, VII-430 p.) contient : *Cartulaire de La Chatille*, maison-dieu de Montmorillon (1234-1339), par Alfred Richard ; — *Censif de Chizé*, état du domaine du comte de Poitou, par M. A Bardonnet, (XIII[e] siècle), où il est question de Croix-Comtesse (*Crux-Comitesse*), de Loulay (*Lolaium*), de Saint-Séverin, de Vergné (*Vergnicum*), du pont d'Angles, de Surgères, d'Aulnay (*Onaium*), de Villeneuve-la-Comtessse (*Nova-Villa*), de Saint-Martial-lès-Coivert (*Sanctus Marcellus*), de La Villedieu (*Villa Dei*), de Coivert (*Coivers*, *Coviers*), de la Boutonne (*Wulturnus*), de Jean de Mastac (*Joannes de Mastac*), de Deuil (*Deolium*, *Daolium*, *Duel*,

Digitized by Google

Duellium) ; — *Enquêtes faites en Aunis, par ordre d'Alphonse, comte de Poitou, vers 1200*, publiées par M. Apollin Briquet, et où l'on trouve mentionnées des enquêtes faites à Aytré, à Benon, à Saint-Xandre, etc. ; il y est aussi question de Pierre Bertin, tué à la bataille de la Manxore ou Massoure, d'Andilly (*Andilliacum*), de Lalaigne (*Lania*), de Savary de Mauléon, du monastère de Saint-Bibien, de Marans (*Maraanti area*), de Cram-Chaban (*Cren*), de Mille-Ecus (*Millecutum*), du Gué-d'Allairé, etc. ; — *Registre de l'amirauté de Guyenne au siége de La Rochelle* (*1259-1570*), par M. A. Bardonnet, p. 191, copié au greffe du tribunal civil de cette ville ; il y est question de lettres et actes signés Henri de Navarre, Jeanne d'Albret, qui à tous ses titres ajoute celui de vicomtesse de Marempnes, prince de Condé, etc. ; on y trouve rappelée une ordonnance des princes de Navarre et de Condé, donnée à Saintes, et cités Denis Barguenon, procureur au siége de Saintes, Arnault Le Blanc, conseiller du roi à Saintes, Jehan Guillon, conseiller et garde des sceaux dans la même ville, Richer, Jacques de Sores, Pascaud Hossard, de Saugeon ; déclaration « de boune prise en faveur de Pierre de Sainct-Victor, capitaine de la Bonnadventure, de Gironde ; de la Palme de Boursefranc, maître Guillaume Vallan ; de la Françoise de Marennes, maître Lois Baujault... barques qui ont approvisionné les ennemis de la religion, du roi et des princes » Un appendice contient lettres du cardinal de Châtillon à lord Cecill ; d'Elisabeth, reine d'Angleterre, à la reine de Navarre, et la réponse de cette dernière ; autre lettre de la reine d'Angleterre ; rapport secret sur les tentatives des protestants, 15 juin 1571, où l'on parle de MM. de Clervaut et d'Argentlieu ; — *Lettres adresssées à MM. Chasteigner d'Abain et de La Roche-Posay* (*1533-1561*), par plusieurs rois, princes, reines, cardinaux et grands personnages, publiées par M. G. de La Marque, p. 273 ; — *Miscellanées, documents concernant le prieuré de Saint-Denis, en Vaux*, p. 345 ; *l'aumônerie de Saint-Michel de Thouars*, p. 361 ; *la seigneurie d'Auzance*, p. 364, où l'on voit vente faite, en 1487, des terres d'Auzance par Thomas de Vivonne à Jean Mérichon, écuyer, seigneur d'Uré, gouverneur de La Rochelle, et lettres de Louis XI à ce dernier, etc., etc...

L'art de l'ingénieur et le clergé en Bretagne au commencement du XVII^e siècle, par M. René Kerviler, 1879, 44 p., in-8°. (Extrait du tome 1^er des *Mélanges de la société des bibliophiles bretons*, et tiré à dix exemplaires.) — Cet ouvrage traite principalement de l'*Henry-Mètre*, « de l'invention d'Henry de

Digitized by Google

Suberville, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Xaintes et advocat en la cour du parlement de Bordeaux. »

Avenir, de Surgères, nos des 4, 11, 18 janvier 1879, contient une notice biographique par M. Paul d'Estrée sur Tallemant des Réaux, sous ce titre : *Un reporter rochelais au XVIIe siècle*, où l'on dit, ce qui est vrai, que Tallemant acheta, en Touraine, la terre de Plessis-le-Rideau, dont il convertit le nom, avec l'agrément du roi, en celui de des Réaux », tandis que le *Correspondant*, du 10 janvier 1879, p. 28, prétend que ce nom vient d'une terre seigneuriale acquise par Tallemant en Touraine. P.-D. Rainguet, *Biographie saintongeaise*, p. 567, assure que « l'ancien château des Réaux, près de Jonzac, fut le berceau d'une famille qui a marqué dans les lettres, et que François Tallemant y vit le jour en 1620 » ; mais Paulin Paris, *Historiettes*, VIII, 9 (édit. de 1850), affirme que « Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, naquit à La Rochelle, en 1619 », et qu'il portait le nom de des Réaux dès son enfance, p. 26.

Bulletin monumental, 5e série, tome VI, n° 5, p. 502, contient article sur les croix hosannières, où, en réponse à une assertion de M. Jules Quicherat, qui avait déclaré très rares les pupitres en pierre, dans les cimetières, M. Léon Pallustre rappelle entre autres le monument de Moëze (Charente-Inférieure), et l'inscription qui s'y trouve. Il aurait pu ajouter les croix hosannières de Lemung, de Chermignac, de Nieul-le-Virouilh et autres dans les Charentes.

Dans le *Catalogue* de l'exposition universelle, classe XVI, géographie, cosmographie, statistique (Paris, Delalain, 1878, in-8°, 79 p.), nous relevons : *Reconnaissance hydrographique de La Rochelle*, par M. Bouquet de La Grye, ingénieur hydrographe ; *Plan-relief de la ville de La Rochelle*, d'après le même ; *Carte de l'arrondissement de Marennes*, par M. Viaud, agent-voyer ; *Carte hydrogéoscopique ou hydrogéologique de l'Europe*, par M. l'abbé Richard ; *Carte de géographie botanique du département de la Charente-Inférieure*, avec catalogue à l'appui, par MM. P. Vincent, inspecteur-primaire à La Rochelle, David, docteur-médecin, et Foucaud, instituteur.

La *Charente-Inférieure*, du 23 mars, contient sur Esnandes une notice où, après avoir rappelé la situation topographique de la commune, l'auteur parle de l'église, « dernier témoin des luttes de la féodalité », et qui « se ressent bien de l'époque où elle a été construite, avec sa grosse tour, ses flancs solides que le temps n'a pas entamés, son couronnement de machicoulis et ses guérites

Digitized by Google

de pierre encore à moitié debout. » On donne ensuite une description de cet édifice par Massiou. Comparer avec l'étude publiée dans le t. XXIII (1857) du *Bulletin monumental* par M. des Moulins *(Esnandes et Beaumont du Périgord)*. Voir aussi dans l'*Annuaire de l'archéologue français*, par M. Anthyme Saint-Paul (2e année, 1878, Paris, Dumoulin), p. 84 et suiv. notice où il est question des dessins exposés par M. Ballu fils au salon de 1877, sous le titre de « projet de reconstruction, » et mentionnés dans le *Bulletin*.

Chronique charentaise, de Saint-Jean-d'Angély, année 1878, contient : *Origine du jeu des échecs*, par M. de Toyon, n° du 6 janvier ; *Etymologie du mot la Seudre*, par M. de Toyon, n° du 17 mai ; *Les deux faucheurs ou le voltigement de l'âme, conte de veillée en Saintonge*, par M. P.-J., n° du 21 avril ; *Une arrestation à Saint-Jean-d'Angély, (1411-1412)*, par Louis-Claude (extrait des archives municipales, série FF. 110), où il est question de Jean Mège, échevin et bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, arrêté et emprisonné pour faux en écriture, n° du 28 avril ; *In'aut'bal*, par M. de Toyon, nos des 26 mai et 14 juillet ; *Charles Dandonnaud, légende saintongeaise*, par M. A. Jeanjean, n° du 2 juin ; *Le capitaine Romegoux (1562-1594)*, par M. d'Aussy, nos des 21 juillet, 4, 25 août, 15, 29 septembre, 13 octobre ; *Notice sur la ville et le port de Rochefort*, par M. Alfred Garceaux, nos des 25 août, 8 septembre, 27 octobre, 10 novembre, 15 décembre ; *Deux lettres d'E. Augier à M. de Chassiron, an II de la République ; Le bal de Saintonge*, par M. de Toyon, n° du 15 septembre ; *Les chauffeurs dans la Charente-Inférieure* (extrait du *Bulletin administratif* de Saint-Jean-d'Angély, en 1800), n° du 13 octobre ; *Lettre des barons de Poitou et de Saintonge, en 1225, au roi ; Dénombrement de la terre du Cluseau*, n° du 20 octobre ; *Liste des évêques de Poitiers et noblesse de Saintonge en 1340*, par M. P.-D. Sénemaud, n° du 27 octobre.

Correspondant, du 10 janvier 1879, contient article sur l'*avènement des couches sociales sous l'ancien régime*, où l'auteur M. le baron de Verneilh, parle de Tallemant des Réaux, p. 28 et 29, d'Etienne Pasquier, dont il veut voir la descendance dans le chancelier Etienne-Denis Pasquier, bien que M. L. Audiat, dans son livre *Nicolas Pasquier*, ait prouvé que les deux familles n'avaient rien de commun.

Dictionnaire des marques et monogrammes des faïences,

Digitized by Google

poteries, grès, terre de pipe, terre cuite, porcelaine, etc., anciennes et modernes, contenant en outre les noms des principaux peintres, décorateurs, modeleurs, tourneurs, etc., et environ 600 marques de potiers romains, plus de 6,000 marques, monogrammes et noms, par Ris-Paquot, artiste-peintre, 4e édition. (Paris, R. Simon, libraire-éditeur, 1879, 1 volume in-12, XVI-551 pages. Prix : 9 fr.) On y trouve : Angoulême, Brizambourg, La Chapelle-des-Pots, Cognac ; Dejoye, céramiste à Saintes, vers 1785 ; Enoch Dupas, faïencier à Brizambourg, p. 356, répété p. 360 ; Garive, faïencier à Angoulême et à Garde-Epée, de 1780 à 1815 ; Glaumon-Sazerac, à Angoulême ; La Rochelle, fabrique créée par Jacques Bornier au commencement du XVIIe siècle, reprise en 1743 par Jean Bréqueville, de Marans, article répété p. 413 et 480 ; Marans, faïencerie qui remonte à 1740, fondée par Pierre Roussencey, de Bordeaux, p. 432 et appelé Roussencq, p. 146, 198, 211 et 484 ; Massé, 1510, potier de la fabrique de Saintes ; Mouchard, céramiste à Angoulême en 1809 ; Nisson, faïencier à Angoulême, faubourg de la Bussatte, non *Bassalte*, 1780-1850 ; Nicolet et Veaunoir, faïenciers à Lhoumeau, 1770-1850 ; Bernard Palissy ; Pinguet, céramiste à Cognac et à Saint-Cybard (1750-1818), associé à Jucaud ; Saintes, « près La Rochelle », dont les marques sont gravées p. 24 nos 207 et 208 ; p. 30 no 263, B. B., « attribuée à Bernard Palissy, sous une figurine dite *La nourrice de François Ier* », statuette qui est de la fabrique d'Avon, postérieure à Palissy ; p. 188, no 1712, « P. P. à l'image de N. D. A SAINTES 1630 » ; et p. 222, no 2015, marque attribuée à tort à Palissy comme les nos 207 et 208 ; Sazerac, carme sécularisé à Lhoumeau, faubourg d'Angoulême, qui y fonda, au milieu du XVIIIe siècle, une faïencerie encore existante, etc. Parmi les noms de potiers romains l'auteur a oublié de citer les « sigles figulins trouvés à Poitiers » et publiés par M. Bonsergent dans les *Archives historiques du Poitou*, t. I, p. 333-378.

Echo rochelais, des 22 et 26 février, contient : *Echos rochelais, anciens et nouveaux ; le quartier Saint-Jean ; l'église*, où l'auteur, d'après Arcère, Jaillot et Jourdan, fait l'historique de la paroisse Saint-Jean (du Perrot) à La Rochelle, et de son église, ancienne chapelle des Hospitaliers, condamnée à disparaître, et propose de rendre au culte l'ancienne chapelle des Carmes, sur le cours des Dames ou Richard.

Ere nouvelle, de Cognac, nos des 5, 16, 23 janvier 1879, contient : *Recherches historiques sur l'abbaye de Bassac*, où est

Digitized by Google

publié procès-verbal de l'état de l'abbaye en 1636 par Jacques Raoul, évêque de Saintes ; autre procès-verbal de la visite faite dans l'abbaye par Robert de Gorray, « prestre et licencié en droits, résidant à Saint-Vivien-lès-Xaintes », et Mathurin Limouzin, greffier en la cour ecclésiastique de Jacques Raoul, évêque de Saintes, au nom du prélat diocésain ; — 2 janvier, notice sur les membres existants des Larochefoucauld-Bayers ; note sur le R. P. Martial Hardy, récollet, 1718-1787, qui reconstruisit le couvent des récollets, de Cognac, aujourd'hui mairie de cette ville, et dont le chiffre M. H. se trouve à la rampe d'un escalier qui conduit à l'étage supérieur. Ajoutons que le même religieux a, en 1757, réparé le couvent des récollets de Saintes, où avait été enterré Raymond de Montaigne, lieutenant général à Saintes, député du tiers de Saintonge aux états généraux de 1630, abbé de Sablonceaux, mort évêque de Bayonne à la Vallée, en Archingeay. Voir *Nicolas Pasquier*, par M. Louis Audiat.

Indicateur de Cognac, 12 janvier 1879 : *Inondation de 1561 à Cognac*, où est publiée une pièce relative aux dégâts occasionnés par le débordement de la Charente, par J. P. (Jules Pellisson).

Journal des villes et des campagnes, du 6 février, publie lettre-circulaire de Mgr Fava, évêque de Grenoble, sur Notre-Dame de La Salette, où l'on trouve ce fait ignoré, qu'à la prière de Mgr Bruillard, son prédécesseur, Mgr Villecourt, alors évêque de La Rochelle, depuis cardinal, « a tenu la plume pour la rédaction du mandement doctrinal. Le manuscrit était entièrement écrit de sa main. » On sait que l'ancien évêque de La Rochelle avait composé, en 1848, un petit ouvrage in-18, sous ce titre : *Nouveau récit de l'apparition de la Sainte Vierge sur la montagne des Alpes* (Lyon, Mothon), qui a eu plusieurs éditions.

Mémoires de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise, accompagnées de lettres relatives aux guerres d'Italie, sous Henri II, et au siége de Lyon (1562-1563), avec une préface et des notes, par Jules Bonnet (Paris, Léon Wilhem, 1879, 8°, XVI-151 p. Prix : 4 fr.). Soubise était fils de Jean Larchevêque et de Michelle de Saubonne, gouvernante de Renée de France, duchesse de Ferrare. Michelle de Saubonne « eut de son mary trois filles, l'aisnée des quelles fut mariée au sieur de Pons de Xaintonge... La troisième espousa le sieur de Surgères. » Outre l'intérêt général qu'offre ce volume, on y trouvera plusieurs passages sur Antoine de Pons, Coucis de Burie, Poltrot de Méré... Notons que la fille d'Antoine de Pons, Eusèbe de Pons, nièce de Soubise, avait

Digitized by Google

épousé, non « le sieur de Besicourt », mais le sieur de *Resicour*, Nicolas du Haultoy.

Notices bibliographiques sur les écrivains de la congrégation de la mission, par un prêtre de la même congrégation (M. S. Rosset, du grand séminaire d'Angoulême), — Angoulême, imp. J.-B. Baillarger, 1878, 8°, 330 p. — ne contient qu'un écrivain appartenant à notre région : Pierre Bucaille, né le 24 novembre 1694 à Angoulême (Saint-Cybard), fort janséniste et auteur d'un *Projet d'office* qui « est bien tout ce que l'on peut imaginer de plus singulier. »

Revue des questions historiques, 19e année, 49e livraison, numéro de janvier 1879, contient sous ce titre : *Une nouvelle source d'information historique ; Les anciens registres paroissiaux de l'état civil*, un article de M. Théodore Meignan, où on lit, p. 138 : « Voici, dans un genre différent, un quatrain *prophétique* transcrit sur un registre d'Angers, que le curé Jousselin a pris soin d'interpréter pour ses lecteurs. Il est relatif à la prise de La Rochelle, en 1628 :

L'an bissextil qu'un sept à l'autre se joindra,
Six croissants et deux croix et la tenaille close,
D'Albion bouc chassé Lucian lors rendra
La pucelle Santone, et s'y perdra sa cose.

Et, en note, on lit : « *Journal du curé Jousselin*, édité par M. Port. Deux 7 : ſ7 ; six croissants : CCCCCC ; deux croix : XX ; tenaille close : ⊼ ; le bouc d'Albion : l'Angleterre ; Lucian : Calvin, par transposition ; la pucelle Santone : La Rochelle, « portus Sanctonum » qui n'avait jamais été prise. » Or, 1628, date de la prise de La Rochelle, s'écrit ou peut s'écrire en chiffres romains et arabes : MCCCCCCXX8. C'est ce qu'indiquent sans doute les deux ſ7 représentant à peu près M, ou *mil ;* les 6 croissants CCCCCC, c'est-à-dire six cents ; les deux croix ++ ou vingt ; et cette malheureuse tenaille close ⊼ destinée à figurer le dernier chiffre 8. — De M. Auguste Longnon, article sur *les quatre fils Aymon* où, p. 186, il est question des variantes de noms au moyen âge, comme « *Ytrope* pour Eutropius, qu'on trouve dans le *Glossaire* de Du Cange au mot : Morbus Sancti Eutropii. » Voir t. III de la *Société des archives*.

Les Singularitez de la France antarctique... par F.-André Thevet, natif d'Angoulesme. Nouvelle édition avec notes et commentaires par Paul Gaffarel (Paris, Maisonneuve, 1878, petit in-8°, LXII-459 p.). André Thevet, cordelier, né à Angoulême

Digitized by Google

en 1502, qui introduisit en France, dès 1558 le tabac nommé par lui herbe angoumoisine, et dont Jean Nicot de Villemain, ambassadeur de France en Portugal, s'appropria l'invention, fut abbé de Masdion, quoique le *Gallia* ait oublié son nom. Voir l'importante notice biographique en tête du volume, par M. Paul Gaffarel. Les *Singularitez*, très curieuses en elles-mêmes, sont pourvues d'abondantes notes qui rectifient, contrôlent ou corroborent les assertions de l'auteur. On lira le chapitre LXXV et suivants sur le Canada, où sont souvent rapprochés par le savant éditeur des passages Samuel de Champlain. Très belle impression en caractères du XVI[e] siècle avec la reproduction des gravures de l'original. Le frontispice montre le blason de Jean Bertrand, cardinal et archevêque de Sens, auquel le livre est dédié : un cerf passant avec un chef. *L'Armorial* de Rietstap dit, p. 122 : « Bertrand de Frazin : *D'azur au cerf passant d'or; au chef d'argent.* Mais le *Nobiliaire toulousain* de M. Alphonse Bremond, II, p. 100, donne à l'archevêque de Sens lui-même : *D'or au taureau de sable couché au pied d'un arbre de sinople terrassé de même; au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or, accosté de deux coquilles de même.* Nous nous en rapportons à Thevet.

A.

Revue des Sociétés savantes, 6[e] série, t. VII, mars-avril 1878, contient : Rapport de M. C. Hippeau sur les lectures faites à la Sorbonne, en 1878, où l'on rend compte des travaux de MM. Georges Musset, Jules Pellisson, Eutrope Jouan, dont a déjà parlé le *Bulletin*, p. 166 et où M. Chabouillet, p. 258, à propos de *La fontaine du pilori à Saint-Jean-d'Angély*, par M. Lemarié, croit voir dans les « deux lions affrontés, appuyant sur une espèce de balustrade » qui sont gravés sur un écusson de la fontaine, les armes des Poussard, seigneurs de Brizambourg : « Je n'ai pas trouvé, dit-il, les armes des Poussard de Brizambourg dans le riche recueil de Palliot, ce qui n'est pas étonnant, cette famille paraissant n'avoir pas brillé longtemps ; mais il serait à propos de les rechercher et on y réussira sans doute plus facilement qu'ailleurs. » Or, Vertot, (édition de 1726) t. IV, p. 149, donne ces armes qui sont : « *D'azur à trois soleils d'or, à l'écu en cœur de gueules, au pal de vair.* » Voir aussi le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, par Beauchet-Filleau, qui dit, II, 546, s'être aidé des travaux de d'Hozier, lequel a publié la généalogie de cette famille, et fait remonter la filiation suivie à Jean Poussard, cité dans un acte de 1379, comme aïeul de Jacques Poussard, sénéchal de Poi-

Digitized by Google

tou ; et aussi Courcelles, t. XII, *Histoire des pairs*, p. 19, art. MONTALEMBERT, qui les montre alliés aux Desmier d'Olbreuse, d'où sont sortis l'empereur d'Allemagne et la reine d'Angleterre actuels.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° VII, p. 28, 45, 78, 103 et 212. *Origine du mot mongette.— L'histoire des Français* des divers états aux cinq derniers siècles, par Amans-Alexis Monteil, 1843, Paris, t. VIII, p. 198, parlant de la représentation théâtrale des examens de l'Université de Toulouse, donnée par les étudiants, dit de ceux qui figuraient les régents : « On les voyait ensuite, comme aux autres actes, aller au scrutin avec de petites fèves, les unes blanches, les autres noires, appelées, dans le pays, *mongets*, petits moines. »

N° XIII, p. 46, 78, 104, 213 et 255. *Le chevalier de Méré et Poltrot de Méré.* — Dans les *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, que vient de publier M. Jules Bonnet (Paris, Willem, 1879, 8°) on lit, page 70 : « Sur la fin des troubles, monseigneur de Guise fut tué de la façon que chascun sçait, par Merey, autrement dit Pautrot..... et maintint jusques à la mort qu'autre chose ne l'avoit incité à faire ce qu'il avoit faict que le désir de délivrer sa patrie d'un tel tyran, joinct l'indignité dont avoit usé le sieur de Guise sur le corps d'un de qui il estoit parent, qui estoit le sieur de la Renaudie, et aussy pour un autre sien proche parent qui, au mesme lieu d'Amboise, fut mis prisonnier, lequel le sieur de Guise fit tuer dans les cachots... Merey estoit un jeune gentilhomme d'Angoumois, de la terre d'Aubeterre, qui avait esté nourry page du feu sieur d'Aubeterre, père de la dame de Soubize et depuis suivoit le baron d'Aubeterre, qui... l'avoit laissé chez la dite dame de Soubize, sa sœur. »

N° XIX, p. 51, 166, 140 et 216. — *Le nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud.* — Tout ce qui émane de la plume si autorisée de M. de La Morinerie, a le privilége de fixer notre attention. Aussi, avons-nous pris note de ce qu'il avance, page 140 du *Bulletin*, à propos du nom patronymique de Jean Ogier de Gombaud : « Il n'existe sur la côte saintongeaise aucune famille

Digitized by Google

du nom d'Ogier, appartenant à la noblesse ou lui touchant de près par sa situation et ses alliances. » On ne saurait être plus affirmatif. Malheureusement pour l'opinion de notre érudit collègue, le IVe volume de nos *Archives* vient lui donner un cruel démenti. On y lit, pages 483, 84 et 86, au dénombrement rendu par Jeanne de Villars, abbesse de Saintes, en 1472 : « Item, nostre terre de Salles en Marempnes... qui s'en vait parmi le treuilh de Jehan Ogier... de qui en venant par la maison feu Guillaume Ogier... item, nostre village de la Chamède avec les terres qui se tiennent enclox d'un chief aux maynes de feu Jehan Ogier, *valet*... et d'autre cousté au fieu appelé le fieu aux Ogiers... item, nostre fieu appelé de Lauzellerie qui s'extant dès le grand chemin de Salles jusques au coix Ogier... ».

Eh bien ! que pense M. de La Morinerie de ce Jean Ogier, qualifié « valet » dès avant 1472, et de ce fief aux Ogiers, situé à toucher Saint-Just ? Sont-ce là des qualifications et des indications étrangères à la noblesse ? et les Ogier, qualifiés *valets*, au XVe siècle, demeurent-ils, dans son esprit, inférieurs aux Gombaud du présidial de Saintes ? Que reste-il donc de la citation de Conrart, si ce n'est un trait d'union, qui peut être une coquille ?

Les Ogier, d'ailleurs, n'étaient pas si rares en Saintonge, à cette époque ; nous trouvons, en 1407 et 1419, Gombaud Ogier, aussi qualifié *valet*, seigneur du Breuil-Bastard (*aliàs* Breuil-Valet) près Matha, rendant alors à Charles de Blois, seigneur de Thors, l'hommage et dénombrement des terres et vignes de La Charrière, près le bois Ytier. Il y avait donc de ces Ogier au nord de la province, aussi bien qu'au pays de la côte, et de plus « tenant tous à la noblesse » par leurs qualifications ; et il ne reste plus à M. de La Morinerie que l'embarras du choix.

Il est à noter que si le poète Gombaud est né vers 1570, comme l'affirment ses biographes, il n'y aurait eu entre lui et Jean Ogier, vivant vers 1472, que la distance d'un siècle, c'est-à-dire deux générations. Jean de MONTPLAISIR.

Nº XXIV, p. 82, 108, 141, 257 et 260. *Maison Dubourg*. — Dans la transaction du 27 mars 1610 (Robert, notaire), qu'on me permette ici une répétition, il est dit :

« Est demeuré, sera et demeurera à ladite demoiselle Caillot, pour sa part de la maison située en la présente ville, près l'église des Jacobins, la rue entre deulx, où les parties résident actuellement, le côté de la dite maison qui touche à celle qu'avait eue en mariage demoiselle Marguerite Debourg, joignant à la salle basse,

Digitized by Google

et oultre la salle haulte et grenier estant sur icelle avec le petit logis qui est joignant ceux des dicts Jacobins. Et au dict sieur Dubourg est aussi demeuré, sera et demeurera pour sa part et cothité en la dicte maison, la dicte salle basse d'icelle et tout le corps de logis y joignant, qu'avoit en location la dame de Saint-Seurin, avec le grenier au-dessus, ensemble la basse court partagée et divisée entre les parties du parpin qui y est basti, qui leur servira de séparation, ayant le costé de maison du sieur Dubourg sa sortie en la petite ruhe (*la ruhe Juive* ?) tirant vers celle des Ballays et sans que aulcune des parties puisse prétendre du passage les unes sur les autres ».

A quelque temps de là, Marie Caillet, veuve Debourg, et Samuel Frétard, son second mari, louèrent à Guy Manès, marchand, et à Marie Papin, sa femme « la maison aux dits sieur et demoiselle appartenant, située en cette ville de Saintes, paroisse Saint-Pierre, vis-à-vis l'église des Jacobins, etc. »

En présence d'indications aussi précises et de la position actuelle de ce qu'on appelle à Saintes l'église des Jacobins, M. P.-B. B. s'est laissé entrainer à voir la maison Debourg dans la maison Briault, qui réunit en apparence beaucoup des conditions d'identité avec sa voisine. Les explications données par les possesseurs des archives de la famille Debourg, et d'anciens souvenirs qui rappellent l'existence d'une vieille porte d'église au commencement de la rue de la citadelle, démontrent à M. P -B. B. l'erreur dans laquelle il était tombé, et l'obligent à reconnaitre comme bien fondées les allégations de ses contradicteurs. P.-B. B.

N° XXIV, p. 82, 142, 218 et 261. *Les prisons royales à Saintes.* — Nous attendions, sur cette question si controversée, une réplique de M. de La Morinerie. Ses observations nous faisant défaut, nous nous bornerons à enregistrer quelques renseignements recueillis ça et là, pour venir en aide à ceux de nos collaborateurs qui seraient tentés d'approfondir ce sujet. Et d'abord, nous nous demanderons pourquoi « les prisons royales », au pluriel, plutôt que la prison royale? car il est à remarquer que cette ancienne dénomination est restée dans le langage populaire. On dit encore dans nos campagnes : aller dans *les prisons* ; sortir *des prisons*. Serait-ce qu'en réalité il y eût eu jadis et simultanément, dans la ville de Saintes, plusieurs prisons royales, situées, suivant les époques, sur le pont, dans la Grand'rue, voire en la rue Juive ? La tour du pont n'étant pas suffisante pour loger tous les détenus, avait-on été obligé d'avoir recours à des locaux sup-

Digitized by Google

plémentaires? C'est très possible, à moins d'admettre que la tour du pont elle-même se trouvait partagée en deux édifices distincts et séparés l'un de l'autre par le petit pont de bois qui reliait la tour proprement dite à la rive gauche? Ce serait assez conforme à l'aspect des lieux reproduit par le plan de 1560, qui signale aussi une construction tout près de la tour Montrible, du côté du faubourg.

M. L. A., qui opine pour la rue *Juive* ou des Jacobins, s'appuie sur ce que Tabourin ne donne à la prison qui s'y trouvait, aucune dénomination particulière, et il en conclut que ce devait être la prison royale. A ce compte-là, toute prison non déterminée aurait été la prison royale, notamment la prison de la Grand'rue, signalée à la page 142 du *Bulletin*. Mais, pendant qu'il explorait la rue Juive, M. L. A. n'eût pas mal fait d'aller jusqu'au bout et de s'arrêter à la dernière maison, à main gauche, en descendant. Cette maison, à l'angle des deux rues de la Marine et de la Vieille-Prison, n'était autre que la maison Martineau. Il suffit d'avoir passé la cinquantaine pour se rappeler y avoir vu la pension Martineau, tenue en dernier lieu par M. Flornoy, professeur de cinquième au collége de Saintes, et gendre de M^me^ Martineau, qui avait elle-même administré cette institution privée. Les derniers prisonniers de cette maison étaient donc plus intéressants que ceux des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. En ces derniers temps, nous y trouvons en pleine liberté MM. les membres de la franc-maçonnerie. Telle est la transformation successive du personnel de la maison Martineau, si confusément indiquée par le chanoine Tabourin. On observera, en effet, que cette maison, suivant Tabourin, aurait été la prison, et en même temps la demeure du sieur de Fontautive, Martineau, ce qui ne peut guère s'entendre autrement qu'en admettant que Martineau s'était réservé une partie de la dite maison, qu'il aura transmise à ses descendants.

Une famille saintongeaise, du nom de Duval, paraît avoir occupé pendant plusieurs générations le poste de concierge des prisons royales. Le 7 décembre 1574, « le sieur Duplaix, beau-frère de Duval, *concierge des prisons*, et qui y est *de présent*, est accusé d'avoir laissé la porte des ponts ouverte, devers le faubourg des dames, afin d'introduire les ennemis (les huguenots, qui venaient du côté de Chaniers) sur les dits ponts. » (*Etudes et documents sur la ville de Saintes*, par M. L. Audiat, page 258) ; et plus loin, même page, il est dit que « Duval vuidera la ville » ; et à la page 170, « Jacques Duval est compris dans la liste des huguenots

Digitized by Google

suspects, chassés de la ville ». Ce passage indique bien que les prisons royales étaient alors dans la tour du pont : car, comment expliquer autrement que le « concierge des prisons « aurait pu disposer du passage des ponts? Il est évident que le gardien de la porte de la tour était en même temps le concierge de ces prisons. C'était un cumulard!

1613, 8 mai. — Au testament de noble homme Pierre Senné, sieur de La Forest, échevin de la ville de Saintes, est témoin Blaise Martin, garde des prisons royales dudit Saintes. Par acte du même jour, Pierre Senné résigne entre les mains du roy et de monseigneur son chancelier, son estat et charge de capitaine des ponts, tour de Montrouble, portes et forteresse d'icelle, en la faveur de Florant Guérin, escuyer, sieur du Fesnard, son couzin, en présence de maître Daniel Eschassériaux, praticien, etc. (Procuration pardevant Bertauld, notaire).

En 1616 et le 16 juin, maître Anthoine Dalvy, geôlier et gardien des prisons royales, y demeurant, fait au nom de Guillaume Dalvy, marchand, son frère, demeurant au bourg de Saint-Sauvant, sommation à Paul Saintin, maître armurier de la présente ville de Saintes, de se transporter à l'abbaye de Fontdouce, en laquelle ledit Dalvy, à cause des bruits de guerre, fit transporter de sa demeure sa récolte de vin, pour y goûter et agréer le thonneau de vin que ledit Dalvy doit donner audit Saintin, pour raison d'une petite carabine par lui vendue audit Dalvy. (Delabrousse, notaire royal à Saintes.)

1617, 19 août, Jacques Régnaud, conseiller au présidial de Saintes, nomme procureurs pour le représenter, lui et Marie Régnaud, sa fille, pardevant la cour de parlement de Bordeaux, pour y poursuivre le crime de rapt commis par Jehan de Bonnefoy, soi-disant sieur de Maumont, qu'il a fait constituer prisonnier « ès-prisons royalles de la ville de Xaintes, *comme prisons empruntées* », et desquelles il a été depuis retiré et mené en la conciergerie de ladite cour, etc. Ladite damoiselle Marie Régnaud, aussi présente en sa personne, déclare de sa pure et franche volonté qu'elle supplie instamment son père de faire ladite poursuite pour obtenir réparation du rapt commis en sa personne par ledit de Bonnefoy, lors et au temps duquel elle n'aurait pu faire renvoyer sa plainte par acte public, obstant qu'elle fut prinse et emmenée au chasteau de Clam, où elle auroist esté misérablement et retenue prisonnière par l'espace de cinq à six mois, mais que despuis estant revenue à la maison paternelle, elle a continué de

Digitized by Google

s'en plaindre et doulloyr, comme d'abondant par ces présentes, etc... et requiert être reçue partie en l'instance, etc. (Delabrousse, notaire royal à Xaintes.)

Le 24 avril 1619, inventaire des meubles de la communauté de défunt maître Anthoine Dalvy « concierge des prisons royales de Saintes, » et de Catherine Pechillon, sa femme, en présence de noble homme Jacques Dalvy, pair et échevin de la ville, etc. (Bertauld, notaire.)

1621, le 17 avril, maître Charles Duval, « concierge des prisons royalles de Saintes », parlant à la personne de Jacques Gilbert, prisonnier ès-dites prisons, lui déclare être prêt d'obéir à l'arrêt du parlement de Bordeaux et de faire conduire en la conciergerie de la cour du parlement ledit Gilbert, celui-ci fournissant argent *compétant* pour ce faire, etc. A quoy répond ledit Gilbert qu'il est prest de partir, mais qu'il n'a rien pour se faire conduire, dont acte audit Duval, ès-dites prisons, en présence de Pierre Morice, du lieu de Saint-Privat en Périgord, etc. (Bertauld, notaire.)

Le 7 mai 1621, maître Charles Duval, sieur de La Morinerie, « consierge et garde des prisons royales », tant comme mari de Catherine Senné, que comme curateur de Sara Senné, filles et héritières de feu noble homme Pierre Senné, sieur de La Forest, « consierge et garde desdites prisons royalles », fait déclaration à noble homme Jehan Pitard, pair et échevin de la ville et procureur fiscal des causes temporelles de M. l'évêque dudit Saintes et au présidial de cette ville, qu'il y a procès entre ledit Duval et Catherine Pechillon, veuve d'Anthoine Dalvy, pour raison de ce que ladite Pechillon veut et prétend entrer en ladite consiergerie et en avoir la garde et administration, sans être tenue en bailler aucune caution, etc... et pour ce que si ladite Pechillon entroit ès-dites prisons sans donner suffisante caution, et qu'il en arrivast quelque inconvénient par l'évasion de quelques prisonniers ou autrement, ledit Duval s'en pourrait trouver en peyne, il somme ledit Pitard de lui déclarer si, lorsqu'il créa ladite Pechillon tutrice de ses enfants, il a compris lui donner l'administration de ladite consiergerie et garde des prisonniers, etc... A quoi répond ledit Pitard qu'il n'a entendu que ladite geolerie appartient auxdits enfants pour tout ou partie, ains cru qu'elle appartenoit au roy, aux droits duquel ni à ceulx dudit Duval il n'a entendu préjudicier, etc..., dont le sieur Duval a requis acte. (Bertauld, notaire.)

Digitized by Google

1621, 16 août, maître Jacques Yzambert, en vertu d'un arrêt du parlement de Bordeaux, du 11 du présent mois, fait sommation à maître Charles Duval, « consierge des prisons royalles, d'avoir à luy faire l'ouverture desdites prisons, à peine de tous dommages, etc. A quoy répond ledict Duval estre prest de faire faire ouverture des dites portes au dit Yzambert, détenu prisonnier. » (Bertauld, notaire.)

1621, 15 décembre, « maître Charles Duval, consierge des prisons royalles de la ville de Xaintes, fait sommation à Pierre Morice, du lieu de Saint-Privat en Périgord, détenu prisonnier auxdictes prisons, de lui payer le giste et géolage par luy deub depuis le 15 mars 1620 jusqu'à présent, suivant la taxe contenue en l'arrest du parlement de Bordeaux, qui est de 4 sols par jour, protestant à faulte de ce faire, etc.... A quoy a répondu le sieur Morice qu'il luy est impossible de payer, n'ayant aucuns moyens pour ce faire. Dont acte. » Signé : Morisse, prisonnier. (Bertauld, notaire.)

1650, 2 janvier, Jehan Bironnaud, ci-devant concierge des prisons royales de Saintes, donne quittance à Pierre Bertrand, collecteur de la paroisse de Sainte-Lheurine, de la somme de 26 livres 2 sols 6 deniers, pour raison de gite et de géollage et dépense faite par ledit Bertrand, et consent que ledit Bertrand s'en fasse rembourser par les autres collecteurs employés en la même collecte de l'année 1647. (Limouzin, notaire.)

Voilà bien des concierges des prisons royales; mais ils ne disent pas où elles étaient situées. J. L.

N° XXIV, p. 82, 106 et 260. *Canton de la Pantecoste.* — Nous croyons que la question n° XXIV et la réponse P.-B. B., p. 108, contiennent une double erreur d'orthographe, et que le mot Pantecoste doit s'écrire avec un *a*, sans être précédé de l'article *la*, ainsi que l'écrit la réponse signée T. B. C'est, en effet, un nom de famille, comme le prouve l'acte de 1621, signé Bertauld, notaire royal à Xaintes. SAINT-FORT.

N° XXIV, p. 82 et 143. *La maison de l'imprimeur Jean Bichon.* — On a vu par la réponse, p. 143, que cette maison était située en la rue des Jacobins, et par les réponses p. 259 et 260, qu'elle était contigüe à celle des du Bourg, rue Juive. De plus, il a été prouvé p. 257-259, que les rues *Juive*, des *Jacobins* et de la *Vieille Prison* ne font qu'une seule et même rue. Il en résulte que la maison de Bichon était celle qui confronte à l'hôtel

Digitized by Google

Bremond, et qui est en face de la maison occupée de nos jours par M. le curé de Saint-Pierre. M. L.

N° XXXI, p. 145, 220. *Présidiaux à Marennes et à Cognac*, — M. de la Morinerie n'ayant pas répondu à notre double question sur l'institution d'un présidial à Cognac et sur les sacrifices faits par les officiers du présidial de Saintes pour obtenir la dissolution de ce siége et de celui de Marennes, il ne nous reste plus qu'à fournir les renseignements incomplets que nous possédons sur ce point historique.

Un édit de 1639 institua le présidial de Marennes, et un édit de 1667 le supprima. Le présidial de Cognac l'aurait devancé de 29 années au moins, si nous nous en rapportons à un passage d'une transaction reçue, le 8 juin 1610, à Saintes, par Robert, notaire royal. Cette pièce, qui nous a été communiquée par M. P.-B. Barraud, établit un accord entre Samuel Frétard, écuyer, sieur d'Anvillers, comme mari de damoiselle Catherine Caillet, veuve de M. maître Dominique de Bourg, sieur de Cruc et de Dion, et M. maître Dominique de Bourg, conseiller et maître ordinaire des requêtes de la reine Marguerite, fils et principal héritier dudit feu et de ladite damoiselle Caillet, d'une part; et Jehan Arnauld, écuyer, sieur de Boisroche, comme mari de damoiselle Marthe-Marguerite de Bourg, fille dudit feu et de damoiselle Marie Leberthon, dame du Pérou, sa première femme, d'autre part (1). Dans le corps de cet acte, le mari de Françoise de Bourg, Adam Berjonneau, est qualifié « écuyer, président au siége *présidial* de Cougnac. » On aurait pu, à la rigueur, quoique bien difficilement, supposer une distraction de la part du notaire Robert; mais un autre acte notarié vient confirmer son dire. Cet acte est du 20 août 1646 (Limouzin, aussi notaire à Saintes) : « MM. maîtres François Moine, lieutenant criminel au présidial, Nicollas Bérault, lieutenant particulier, Jehan Philippier, conseiller assesseur civil et criminel audit siége (de Saintes) et autres conseillers, dénommés au contrat, Jehan Herpin, Abraam Lecompte et Estienne Péraud, advocats et procureur du roi audit siége, tant pour eux que pour les autres officiers absents, reconnaissent que, pour passer emprunt de la somme de 30 ou 40 mille livres d'une part, et autre somme de 20 mille livres

(1) Il résulte de ce contrat, que de ce premier mariage étaient aussi issues : a. Marguerite de Bourg, mariée à Jean Almard, conseiller au présidial de Saintes; b. Françoise de Bourg, mariée à Adam Brejonneau (ou Bérionneau), lieutenant général au siége de Cognac; c. Marie de Bourg, religieuse en l'abbaye Notre-Dame hors les murs de la ville de Saintes.

Digitized by Google

de l'autre, ce dernier emprunt pour la suppression du siége présidial de Marennes, ils se sont engagés solidairement, leurs personnes et leurs biens, au payement desdites sommes. C'est pourquoi iceuxdits officiers passent le présent acte « pour leur indemnité sollidaire les ungs envers les autres », à laquelle ils obligent leurs offices... Et a été convenu entre eux que leur part se règlera sur celle qu'ils ont contribuée pour la suppression « du siége *présidial de Cognac.* » Et d'autant que M. maître Jean Marsaud, sieur de Lugeon, président et lieutenant général, est absent en la ville de Paris, comme député des habitants de la présente ville, est survenu Gilles Marsaud, sieur de Marjollane, son frère, lequel a promis de faire ratifier le présent acte, etc. Fait à Xaintes, en la chambre du conseil dudit siége présidial, en présence de maîtres Mathieu Cosson et Jean Millaud, clercs, qui ont tous signé. Ainsi signé : Moyne, etc... Badiffe, *sans déroger au privilége* de... nature, n'entendant être obligé à aucune prise de corps... Humeau, sans préjudice de son privilége, n'entendant s'obliger par corps... »

L'institution temporaire d'un présidial à Cognac est donc authentiquement démontrée. Reste à savoir quelles furent sa date et sa durée. Pour cela, nous n'avons jusqu'à présent que deux points de repère : 1610 et 1646. Ce n'est pas suffisant. Tout porte à croire cependant que le présidial de Cognac cessa d'exister en même temps que celui de Marennes. Avait-il pris naissance dès 1610, ainsi que l'indique le notaire Robert? Nous ne dissimulerons pas nos scrupules à cet endroit. En effet, Berjonneau, de son union avec Françoise de Bourg, eut une copieuse lignée : sept enfants, échelonnés de 1597 à 1615, sur les registres de la paroisse de Saint-Léger de Cognac. Or, dans leurs actes de baptême, il prend invariablement la qualification de « lieutenant particulier au siége de Cognac, » sans autre indication plus précise de siége *royal* ou *présidial*. Le second de ses fils, Michel Bérionneau, marié à damoiselle Anne Lériget, est qualifié, en 1632, écuyer, sieur des Brousses et président en l'élection de Cognac. Plus tard, en 1645, il est dit maire de cette ville, et en 1667, il fut maintenu noble par d'Aguesseau, avec la mention suivante de ses preuves de noblesse : « Michel Bérionnaud, sieur de La Brousse, lieutenant général à Cognac. Acte de la maison de ville de Coignac, par lequel ledit Bérionnaud est élu maire pour janvier 1654. » Ce ne fut pas plus difficile que cela. Ses armes, car il en avait et de très compliquées, ont été indiquées à la page

Digitized by Google

94 de la brochure intitulée : *La noblesse d'Angoumois en 1635* (Niort, Clouzot, 1866). SAINT-FORT.

N° XXXV, p. 149. *Date de la construction du château du Douhet.* — Charles de La Rochefoucauld, seigneur des Bernardières, fils de Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac et de Jeanne Bouchard d'Aubeterre, et petit-fils de Louis de La Rochefoucauld, baron de Montendre, de Montguyon, de Salles, etc., épousa Claude Vallée, dame du Douhet, fille de Jacques Vallée, écuyer, seigneur du Douhet, et de Judith de Campet. Leur fille, Judith de La Rochefoucauld, veuve de Charles Poussard, seigneur de Linières, prit pour mari Renaud de Pons, marquis de Thors, et mourut à Utrecht en mars 1723. COURCELLES, *Hist. des pairs*, VIII, art. *La Rochefoucauld*, p. 104. — C'est au marquis de Thors qu'on attribue la construction du château du Douhet ; le style, en effet, est du XVIII[e] siècle. A.

N° XXXVI, p. 149. *Taillebourg et Tonnay-Boutonne.* — Notre question sur Taillebourg et Tonnay-Boutonne n'ayant pas reçu de solution, il nous reste à compléter et à rectifier, par une note, nos annotations sur les possesseurs de cette dernière seigneurie, publiées p. 99 du IV[e] vol. des *Archives*. D'après ces annotations, Tonnay-Boutonne aurait été, au XIII[e] siècle, du domaine des comtes de la Marche. Or, en 1293, Renaud de Marconnay, « seigneur de Tonnay-Boutonne, » et mari d'Eschive Chabot, partage la succession de Geoffroy Chabot, que l'on croit l'oncle de sa femme, et il a dans sa part ladite terre de Tonnay-Boutonne. Il fut père de Guy de Marconnay, aussi qualifié seigneur de Tonnay-Boutonne en 1316. (BEAUCHET-FILLEAU, II, p. 363.) Voilà qui serait en contradiction avec ce qui est avancé par plusieurs historiens : que, dès 1242, Hugues de Lusignan aurait cédé Tonnay-Boutonne au roi saint Louis. De plus, Pierre Chabot « de Genouillé » et Agnès, sa femme, sont cités dans une charte du 17 mars 1277 *(Généalogie de Surgères)*.

Les Chabot possédaient donc en même temps et au XIII[e] siècle, les seigneuries de Tonnay-Boutonne et de Genouillé, et c'est ce qui nous fournit l'explication de cette possession si bizarre par les seigneurs de Genouillé, de la tour Béchet, sise dans la prédoture du château de Tonnay-Boutonne. Cette possession résultait évidemment d'un partage de famille entre les héritiers Chabot ; et les Béchet, qui leur succédèrent à Genouillé, auront donné plus tard leur nom à cette tour, située à Tonnay-Boutonne.

Digitized by Google

Dans la même annotation, p. 99, nous avions avancé, sur le témoignage de divers auteurs, qu'Henri Martel, comte de Marennes, était neveu de Charlotte Martel, mariée au marquis de la Cropte-Beauvais. C'est une erreur : il était son frère, comme on le voit par le contrat de mariage de celle-ci, pièce qui fait partie des archives de famille de M. le marquis de Chantérac, à l'obligeance duquel nous devons ce renseignement précis. Cette Charlotte Martel fut mariée deux fois : 1° à Pierre Acarie du Bourdet; 2° audit François-Paul de la Cropte, marquis de Beauvais, dont vient : Uranie de la Cropte de Beauvais, qualifiée « baronne de Tonnay-Boutonne, » et mariée en 1680 (mariage ratifié par le roi en 1682) au comte de Soissons, de la maison de Savoie.

On nous fait dire en note, p. 98, que les Béchet, seigneurs de Biarges et Chantemerle, étaient encore représentés en Saintonge au XVIII^e^ siècle. C'est « au XVII^e^ » qu'il faut lire. B.

N° XL, p. 170. *Imprimerie à Cognac.* — Du temps de Bichon, il n'y avait pas d'imprimerie à Cognac. C'est pendant la révolution que l'imprimerie y fonctionna pour la première fois. On lit au bas des brochures de l'époque : *A Cognac, de l'imprimerie des républicains Dupouy et Josserand.* J. P.

N° XL *bis*, p. 221. *Le prévôt des maréchaux de Saintonge.* — C'est une phrase elliptique pour « Prévôt des maréchaux de France, en Saintonge. » Elle doit donc s'écrire ainsi : « Prévôt des maréchaux, de Saintonge, » avec une virgule qui a ici son importance. J L.

N° XLI, p. 221. *Etymologie du verbe saintongeais* choler. — Le *Dictionnaire du patois saintongeais* dit seulement : *Choler*, faire différence : « O n'peut choler. » Italien : « Nulla me » ne cale, je ne m'échauffe ni de ce ci, ni de cela. » Le *Glossaire du Poitou, Saintonge et Aunis*, s'exprime ainsi : « *Choller*, v. n., se dit d'une personne qui se trouve, comme l'âne de Buridan, fort embarrassé pour faire un choix entre deux objets qui présentent les mêmes avantages. *O me cholle pas*, cela m'est indifférent, m'est égal. O ne peut choller, c'est-à-dire peu importe. Du roman *chaut*; il me chaut, il m'importe, cela m'est égal. » Or, *choler* ou *choller* n'est pas un dérivé de *chaloir*, qui conserve partout *a*, *au*, *ai*, comme calère en latin et en italien : ind. prés., *il chault* ou *chaut*; subj. prés., *qu'il chaille*, italien *caglia*; parf. défini., *il chalut*; imp., *il chalait*; futur, *il chaudra*, pas. idéf., *il a chalu*; part. prés., *chalant* (de là *non chalant*, *nonchalance*); provençal, *caler*; prés. ind., *cal* ou *caû*; imp., *cail-*

Digitized by Google

hé. Mais il pourrait venir de l'ancien *chole* (Voir Littré : *colère*) et signifier se *faire de la bile*, se *colérer*. Le *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort, I, 256, le dit : « *Chole*, *cholere*, *cole*; colère, passion bilieuse, *cholera*. » E.

N° XLIII, p. 221. *Usage de donner à un garçon deux parrains et une marraine, et à une fille deux marraines et un parrain.* — L'usage de donner à un garçon deux parrains et une marraine, et à une fille deux marraines et un parrain, procédait sans doute de cette pensée qu'à défaut du père ou de la mère, deux hommes vaudraient mieux qu'un seul pour remplacer le père auprès d'un garçon, et deux femmes mieux qu'une seule pour remplacer la mère auprès d'une fille. L'usage de donner plusieurs parrains ou marraines n'était pas d'ailleurs particulier à nos provinces de l'Ouest ; il s'était introduit dans d'autres contrées. L'auteur de la question a-t-il voulu dire qu'il en était encore ainsi dans le bas Poitou au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles? Je fais cette remarque parceque le dit usage offrant l'inconvénient de multiplier les affinités spirituelles et, par suite, les empêchements de mariage, le concile de Trente avait prescrit de ne donner à chaque enfant qu'un parrain et une marraine au plus. On trouve cette règle reproduite dans des décrets de conciles provinciaux, ainsi que dans les ordonnances synodales de divers diocèses. On peut voir, notamment, ce qui est dit à ce sujet dans la 2^e^ partie, titre 2, des *Règlements synodaux pour le diocèse de La Rochelle*, imprimés à La Rochelle, par Pierre Mesnier, en 1711. E. D.

N° XLV, p. 221 et 266. *Anciennes thèses historiées.* — Je possède un exemplaire d'une thèse de philosophie soutenue « Deo duce et auspice Dei-Parâ », au collége des Jésuites de Saintes, en 1723, par « Petrus Laplanche, Santonensis, magister laureatus, convictor Pygareus. » Hauteur de cette pièce : 1 mètre 05 centimètres ; largeur : 77 centimètres.

La thèse est dédiée « Illustrissimo ecclesiæ principi dom. dom. Leoni de Beaumon (*sic*) Episcopo et Domino Santonensi Regi a sanctioribus consiliis. » Elle comprend 21 propositions en latin : 7 ex Logica, Ethica et Metaphysica ; 14 ex Physica. Les noms des examinateurs ne sont pas mentionnés. La moitié supérieure de cette pièce est remplie par une assez bonne gravure qui représente la mort de Jacob. On voit le patriarche entouré de tous ses enfants et bénissant les deux fils de Joseph. Ce dernier a saisi la main de son père comme s'il voulait la détourner, attitude qui

Digitized by Google

s'explique par le récit de la Genèse (chapitre 48, versets 8 à 20), où nous lisons que, contrairement à la demande de Joseph, Jacob bénit de la main droite son petit-fils Ephraïm, et Manassé de la main gauche, bien que celui-ci fût l'aîné. Le texte des propositions est encadré d'ornements au milieu desquels on remarque deux têtes d'anges, avec deux ailes déployées par derrière et deux autres repliées devant le cou. Le sceau armorié de l'évêque de Saintes occupe le milieu de la bordure inférieure. La gravure et l'encadrement sont en taille-douce et portent ce certificat d'origine : « A Paris, chez I. F. Cars, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus ». Le texte de la thèse a été imprimé « Pictavii, Typis Ludovici Gillet, Regii collegii societatis Jesu Typog. » On se procurait les pièces de ce genre toutes préparées avec la gravure et l'encadrement ; et le candidat n'avait plus qu'à faire imprimer le sujet de la thèse et la dédicace dans la partie laissée en blanc à cet effet.

Je ne suis pas fixé sur la signification du mot *Pygareus*, ajouté à celui de *convictor*. S'agit-il d'un nom de lieu ou de famille?

E. D.

Je possède trois anciennes thèses latines, toutes imprimées sur papier et en placard. En voici la description :

La première, soutenue à Cognac chez les cordeliers, mesure 52 centimètres de hauteur sur 38 de largeur. Elle est ornée en tête d'une petite vignette sur cuivre qui représente la croix sans le Christ, la couronne d'épines, la lance et le roseau. Au pied de la croix se détache en gros caractères le monogramme du Christ. Sous ce monogramme, un cœur percé de clous. Voici la dédicace : *Christo Jesu Deo et homini, cui ut principio primitias, ut fini studiorum metas appendunt philosophi Cognacenses.* Le texte, imprimé sur quatre colonnes, contient vingt-huit propositions, dont huit sur la logique, seize sur la physique et quatre sur la métaphysique ; ces trois divisions sont marquées par des lettres ornées et des capitales. Des rats, « savants jusques aux dents », ont ravagé le bas de cette thèse ; une partie du texte est emportée, et l'on ne peut pas connaître les noms des candidats. Je vais mettre entre crochets les mots et les lettres qui peuvent être restitués. *De his, Deo duce et favente Deipara Virgine, respondebunt in Aula Scotica FF. Minorum C[o]nacensium ; Ludovi[cus] .....s Minor. Die Aprilis* (1) *1663, a prima ad sex[tam horam pomeridianam]. Arbiter erit F.*

(1) Date en blanc.

Digitized by Google

Ioannes G.. a. deau P..... Engolismæ, apud Matthæum [Pela]rd, Illustrissimi..... Malgré cette mutilation si regrettable, cette pièce n'en est pas moins un document intéressant et très important pour l'histoire de l'instruction publique à Cognac, où l'on voit que les cordeliers tenaient école de philosophie scotiste, du nom du célèbre théologien écossais Duns Scot, surnommé le *Docteur subtil*. Il paraît qu'il existe d'autres thèses cognaçaises. Un employé de la bibliothèque nationale m'a dit qu'il croit pouvoir affirmer en avoir vu dans ce riche dépôt ; mais je n'ai pas eu le temps de vérifier.

Voici maintenant une thèse d'une très bonne conservation, sauf quelques déchirures insignifiantes ; elle m'a été donnée par le savant Armand Doussin (1), ancien professeur de mathématiques au lycée

(1) M. Doussin m'a également donné quatre diplômes en latin, imprimés sur parchemin, délivrés à Claude Patron. Je vais les analyser : car il est intéressant de suivre notre étudiant saintongeais à Poitiers et à Reims. Les deux premiers diplômes sont au timbre de la généralité de Poitiers, douze sols. Le premier, daté du 6 décembre 1760, lui confère le grade de bachelier ès-arts. Voici l'intitulé : *Universis et singulis præsentes litteras inspecturis et audituris. Nos Ludovicus-Josephus Babinet, sacerdos, gymnasiarcha Collegii Dyælelphici, et Collegium Magistrorum Regentium dictæ Facultatis Artium Venerandæ, in præclarâ et fructiferâ studii generalis Universitate Pictaviensi, salutem in Domino sempiternam.* La pièce est signée de Babinet, doyen de la Faculté des arts, de deux professeurs et du secrétaire. La seconde pièce, qui est du 1er juillet 1761, portant les mêmes signatures, est un diplôme de licencié et maître ès-arts. Nous retrouvons Claude Patron à Reims, où il reçoit, le 15 novembre 1773, sur une feuille de douze sous au timbre de la généralité de Châlons, le diplôme de bachelier *in utroque jure*. La pièce débute ainsi : *In Christi nomine, amen. Universis præsentes litteras inspecturis vel audituris, Decanus et Collegium Antecessorum Consultissimæ Facultatis utriusque Juris, in Universitate Remensi actu regentium, salutem in eo qui est omnium salus. Cum universi fidei catholicæ cultores tam naturali æquitate quam divinæ legis præcepto astricti sint, ut fidele testimonium perhibeant veritati ; multo magis convenit ut Doctores et scientiarum professores qui veritatem in omnibus scrutantur ac in eadem alios instruunt et informant, non more, nec favore, nec aliâ quâcumque occasione devient a rectitudine veritatis. Hinc est quod nos, non amicitiâ, sed rei gestæ veritate moti, verum testimonium perhibemus quod dilectus noster Dominus Claudius Patron, Santonensis, rigore examinis probatus, et postquam textus ex tit. X De jurejurando Cod De naturalibus liberis doctè et eleganter interpretatus est,* etc... Le diplôme porte le cachet de la faculté de Reims et les signatures des professeurs. Enfin, le 11 février 1774, Claude Patron recevait de la même faculté le diplôme de licencié *in utroque jure*, après avoir été interrogé sur les testaments et sur la tutelle. Ce diplôme, dont la formule diffère de la précédente, fut visé, le 12 décembre 1774, par M. Séguier, premier avocat général au parlement de Paris, devant lequel notre licencié prêta, le même jour, le serment d'avocat. Il était juge au tribunal civil de Saintes, sa ville natale, en l'an X, et y est mort juge en 1817, le 14 décembre, âgé de 75 ans, célibataire, fils de Paul Patron et de Marie Charrier.

Digitized by Google

de La Rochelle, lettré distingué, enlevé tout récemment par une douloureuse maladie à l'affection de sa famille et de ses amis ; il était fils de Louis-Joseph Doussin, conservateur de la bibliothèque de Poitiers, et petit-fils de Jacques-Louis Doussin, fondateur de l'école de chirurgie de Saintes. Cette thèse, soutenue chez les jésuites de Saintes, a en tout 90 centimètres de hauteur sur 60 de largeur ; elle était un peu plus grande ; mais, les marges ayant été déchirées par l'humidité, j'ai été obligé de les rogner avant de la faire coller sur bristol. Elle est illustrée d'une grande et très belle gravure sur cuivre d'une hauteur de 45 centimètres, représentant l'épisode d'Eliézer et Rébecca. On lit au bas : *A Paris, chez Cars, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus.* Le texte, imprimé en trois colonnes sur une feuille collée à la suite de l'image, est entouré d'un élégant encadrement également gravé sur cuivre. En tête on voit dans un cartouche une mauvaise vignette sur bois représentant deux saints nimbés ; elle paraît avoir été ajoutée par l'imprimeur Toussaints. A droite et à gauche, près d'une trompette sont des feuilles de laurier, puis des feuilles de chêne, qui retombent en guirlande de chaque côté. L'encadrement du bas est fait de feuilles, de deux faisceaux ayant chacun une hache au centre, le tout formant un cartouche au milieu duquel on lit : *Santonis, apud Petrum Toussaints, Collegii Societatis Jesu Typographum, viâ S. Mauri. 1759.* Voici la dédicace : *Venerabilibus D. D. Decano, Canonicis et Capitulo Ecclesiæ Cathedralis S. Petri Santonensis, Se suasque ex Philosophiâ Conclusiones D.D.D.D. Claudius Patron, D. Philippus Baudry.* Les propositions, au nombre de douze, roulent sur des matières très variées, logique, morale, métaphysique, physique, astronomie. La thèse se termine par cette formule : *Has Theses (Deo Duce et Auspice Dei-parâ) tueri conabuntur in Collegio Santonensi Societatis Jesu D. Claudius Patron, Santonensis, D. Philippus Baudri, Santonensis. Die decimâ Augusti 1759 horâ tertiâ pomeridianâ.*

Voici, à propos du graveur ou de l'éditeur Cars, quelques détails que j'emprunte au très remarquable travail de M. Pouy, intitulé : *Iconographie des thèses. Notice sur les thèses, dites historiées, soutenues ou gravées notamment par des Picards* ; Amiens, Caillaux, 1869, in-8° : « Il est à remarquer qu'un grand nombre de thèses portent l'indication : chez J.-F. Cars, ce qui ne veut pas dire qu'il en ait gravé toutes les images : car ce graveur tenait boutique de sujets spéciaux pour cette destina-

Digitized by Google

tion, au choix des récipiendaires qui n'avaient plus qu'à faire imprimer le texte sur ces espèces de passe-partout. Les Cars étaient renommés comme graveurs, et Laurent Cars, le plus célèbre d'entr'eux, exécuta la thèse de l'abbé de Ventadour, une de ses œuvres les plus estimées ». M. Pouy dit aussi qu'il y avait des thèses *collectives*, dont le prix était réparti entre les candidats (c'est le cas de toutes celles que je puis décrire), que le luxe des thèses historiées fut, comme toutes les dépenses somptuaires, défendu sous Louis XV, mais que cet usage continua d'exister, qu'elles reparurent après la révolution et que Saint-Acheul les remit en vigueur, en 1815. On consultera aussi avec fruit une autre brochure de M. Pouy : *Parodies, railleries et caricatures des anciennes thèses historiées, pour faire suite à l'iconographie des thèses*; Paris, Baur, 1873, gr. in-8°. L'auteur dit que des enfants de douze ans soutenaient des thèses et que l'université tolérait ces abus, pour obtenir la protection de certains personnages. De là le discrédit dans lequel elles étaient tombées.

La troisième thèse faisant partie de ma bibliothèque a été soutenue à Poitiers au collége Sainte-Marthe; je vais la décrire, parce qu'un saintongeais figure parmi les candidats. Elle mesure 51 centimètres sur 40. Elle est illustrée en tête d'un encadrement gravé sur bois occupant le tiers de la largeur du placard. Cet encadrement, formé de deux filets, est rempli par un écusson ovale portant en chef les armes de France; au-dessous de ces armes, un encadrement qui n'occupe que le milieu de la largeur du champ représente un Christ sur fond de gueules. La partie supérieure de l'écusson est ornée au milieu d'un bouquet de fleurs, à droite et à gauche d'un ange assis tenant un livre; au bas de l'écusson est une guirlande de fleurs. La dédicace porte : *Celeberrimæ Pictaviensium Academiæ rectori magnifico, Patribus omnium Facultatum sapientisimis. Suas ex universâ philosophiâ conclusiones D.D.D. philosophi regii collegii San-Marthani Pictaviensis.* Le texte, imprimé sur trois colonnes, se compose de douze propositions intitulées: la première, *Principia cognitionum humanarum;* la seconde, *Scientia de Deo;* la troisième, *Scientia de homine;* la quatrième, *Scientia de naturâ;* les cinquième et sixième, *Mechanica;* les septième et huitième, *Astronomia*; les neuvième et dixième, *Aer;* les onzième et douzième, *Ignis*. Cette pièce est, comme la précédente, bien conservée. On lit au bas : *Has Theses (Deo duce et*

Digitized by Google

auspice Dei-parâ) propugnabunt in Regio Pictaviensi Collegio San-Marthano, Laureæ Magistralis Candidati, die 2. mensis Julii 1788 horâ 2. pom. Amatus Hervouet de la Chardonnière, Pictaviensis. Andræas Ortholant, Pictaviensis. Armandus-Joannes-Petrus Sabourain, Picto. Casimirus-Matthæus Sarget, Picto. Jacobus-Franciscus Huet, Inculismensis. Joannes Baugé, Pictaviensis. Joannes-Baptista Cabault des Nobles, Santonensis. Joannes Coudamy, Doratensis. Apud Ludovicum Braud, Collegii Typog.

M. Joseph Castaigne, président de la société archéologique de la Charente, a bien voulu m'envoyer la description d'une thèse tirée de son riche cabinet. Elle est imprimée sur soie et mesure 1 mètre de hauteur sur 67 centimètres de largeur. Elle est illustrée d'une gravure où des flammes figurent l'Esprit Saint descendant sur les docteurs assemblés; la Vierge est au milieu d'eux. Cette composition sans nom d'auteur est imitée du Poussin. La gravure repose sur un encadrement dans lequel, à la partie supérieure, se trouve un cartouche contenant ces mots : *Clarissimis viris.* On lit dans l'intérieur de l'encadrement : *iisdem quæ in Curia præsidiali Engolismensi causarum patronis facundissimis, se suasque ex Rhetoricâ et Arte poëtica conclusiones D.D.D. Rhetores collegii Engolismensis Societatis Jesu.* Le texte, imprimé sur trois colonnes, renferme quinze propositions dont les cinq premières ont pour titre : *Ex Rhetoricâ contentiosâ;* les cinq suivantes, *Ex Rhetoricâ dogmaticâ*, et les cinq dernières, *Ex Arte poeticâ.* Voici les noms des candidats et de l'imprimeur : *David Villeneuve, Picto. Honoratus Desrosiers, Engol. Joannes de Gondeville, Santo. Joannes de Lacharlonie, Santo. Joannes Mioulle, Engol. Joannes Massoulard, Bellacensis. Mauritius André, Santo. Sebastianus d'Alençon, Picto. Nicolaus Rapin, Engol. Engolismæ, apud Jacobum Rézé, Collegii Typographum et Bibliopolam, 1723.*

On lit dans un article du *Charentais*, du 21 juillet 1878, dû à la plume de M. Dérivau, avocat à Angoulême, et consacré à la thèse de doctorat en droit de M. Maurice Ganivet, fils du député : « Au château de Chalais (Charente), dans une galerie où sont rangés les vieux portraits des personnages qui ont illustré cette noble maison, on s'arrête devant un cadre oblong qui n'entoure pas une peinture, mais un bel imprimé... un imprimé en caractères minuscules, sur soie blanche et moirée, jaunie par le temps. Les bordures sont illustrées par une gravure au burin figurant des arabesques et

Digitized by Google

des dessins symboliques. Qu'est cela ? Une thèse, dans la forme usitée avant la révolution, la thèse latine qui a été soutenue en Sorbonne par un candidat au doctorat en théologie, par un abbé de la famille et, si je lis bien, par l'abbé de Talleyrand-Périgord lui-même ! A la bonne heure ! Il y a plaisir à rencontrer l'image de l'esprit à côté de l'image du corps. Par ce rapprochement de deux choses dont la réunion représente la nature humaine, on a devant les yeux la personne tout entière. »

Voilà les renseignements que j'ai pu recueillir sur les anciennes thèses se rapportant à notre circonscription historique. On voit qu'elles méritent d'être recherchées. La plupart ont été détruites ; c'est le texte surtout qui n'a point échappé à l'épicier. Les frontispices ont la vie plus dure. On trouve souvent, sur les quais de Paris et ailleurs, de belles gravures détachées des thèses qu'elles illustraient : car beaucoup de gens ont fait le même calcul que Toinette dans le *Malade imaginaire*. Angélique refusant comme un meuble inutile la grande thèse roulée que lui présente Thomas Diafoirus, Toinette dit : « Donnez, donnez ; elle sera toujours bonne à prendre pour l'image : cela servira à parer notre chambre. » Malgré ces destructions multipliées, on trouverait encore dans les archives de famille et dans les greniers un assez grand nombre de thèses saintongeaises et aunisiennes. Leur format les rendait propres à servir de couvertures de registres ; aussi les recherches devront-elles se diriger de ce côté. Il faut également recueillir avec soin les anciennes thèses de droit et surtout les thèses de médecine, particulièrement celles du dix-septième siècle, si curieuses par leur jargon prétentieux. La bibliothèque de La Rochelle possède celle de Jean Baulot, dédiée à M. de Béziers, docteur en médecine à La Rochelle. Dans une intéressante étude, qui a pour titre : *Molière et les médecins au XVII^e^ siècle* (La Rochelle, Siret, 1873, in-8°), M. le docteur Gustave Drouineau cite ce passage de la dédicace qu'il compare avec raison au fameux compliment du jeune Thomas Diafoirus, déjà nommé, à sa future Angélique : « Ne plus ne moins que cette herbe que nous appelons fleur du soleil, le petit souci, le titimale que les Grecs vulgairement nomment hélioscopius, et cette autre herbe qu'ils appellent héliotropium, regardent et contemplent toujours le soleil, se tournent vers iceluy et le suivent en tous ses mouvements autant qu'il leur est naturellement possible, semblablement je vous contemple toujours des yeux de l'âme ».

Digitized by Google

Les thèses soutenues devant les universités protestantes, par des étudiants saintongeais et aunisiens, ou par des personnages ayant occupé de grandes fonctions dans notre pays, doivent également attirer l'attention des curieux. Monteil, qui dit un mot de cette question dans le chapitre LXXVIII de son *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles*, dit à la note 119 du VIII^e^ volume, (Paris, Coquebert et Furne, 1843), qu'il avait une collection de thèses de Sédan, La Rochelle, Saumur, etc., qui a figuré à sa vente de livres rares, chap. Instruction publique. Des recherches faites chez le détenteur actuel de cette collection, pourraient amener des découvertes importantes pour nous. Il serait intéressant, par exemple, de trouver la thèse de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, et celle de son frère aîné Hector qui, comme on le sait, firent leurs études à l'école protestante de Sédan. Jules PELLISSON.

N° XLVI, p. 221. *Qualification de philosophe dans les actes publics.* — Nous estimons qu'elle doit s'appliquer à l'élève préférablement au maître, et qu'on entendait par là tout simplement un étudiant en philosophie. J. L.

N° XLVII, p. 267. *La Sauvagère est-il né à Saint-Romain-de-Benet ?* — Sur la foi de Primevère Lesson, je suis allé moi-même à Saint-Romain-de-Benet pour y chercher l'acte de naissance de La Sauvagère. Il me semblait bien extraordinaire que l'archéologue fût né dans cette paroisse parce qu'il en avait étudié les antiquités. A ce compte, il serait né à Saintes ou dans les environs, à cause de son travail : *Recherches sur les ruines romaines de Saintes et des environs*, puis à Tours, puis à Marsal en Lorraine, puis à Vannes, puis à Blaye, attendu qu'il a décrit aussi les antiquités de ces villes. Or, Félix-François Leroyer de La Sauvagère et d'Artezay, fils de François Leroyer, chevalier de Saint-Louis, qui fut ingénieur des châteaux d'Angers, Saumur et les Ponts-de-Cé (1734-1737) et ingénieur en chef de la direction des places de la Loire, naquit à Strasbourg, le 14 septembre 1707 et mourut à son château des Places, paroisse de Savigny, en Touraine, le 29 mars 1782.

Nommé, à l'âge de 5 ans, sous-lieutenant au régiment de Champagne infanterie, il y était capitaine quand, le 3 mars 1726, il entra dans le corps du génie ; il devint capitaine au corps royal d'artillerie, puis colonel et ingénieur en chef des îles d'Oleron. Il était membre de l'académie royale des belles lettres de La Rochelle. L. A.

Digitized by Google

N° XLVIII, p. 267. *Confrérie de Saint-Eutrope, à Saintes.* — Il est question de la confrérie de Saint-Eutrope dans le vol. de M. Louis Audiat, *Saint Eutrope et son prieuré*, ou dans le vol. III des *Archives*, pièces n^os^ LXV, LXVII, qui donnent les noms des confrères ; CI, qui est un procès-verbal d'assemblée pour constituer procureur à l'effet d'être déchargé de taxes ; CXVIII, qui décide que des réparations seront faites aux marais appartenant à la confrérie ; CXXXII, qui autorise l'économe à placer les fonds ; CXXXVIII, relative aux réparations à faire à l'église ; CLXX, à la ferme d'une maison qui servira de logement au vicaire perpétuel ; CLXXXI, pour le curé, etc. Dans la pièce n° XLVIII on trouve quelques indications sur les obligations des bâtonniers de la confrérie. A.

N° XLIX, p. 221. *Origine du mot saintongeais* dorne. — Le mot saintongeais *dorne* n'exprime-t-il que « le dessus des genoux d'une femme assise ? » Ne désigne-t-il pas aussi, plus spécialement, le tablier ou la partie antérieure de la robe, que la femme soit assise ou debout ? C'est en ce sens du moins que je l'ai entendu employer dans les environs de Saintes. La recherche de la signification présente cet intérêt, qu'entre deux ou plusieurs étymologies rivales, on pourra trouver rationnel d'opter pour celle qui établira un lien plus direct entre le mot proposé et l'idée exprimée par celui-là même dont on prétend qu'il dérive. En ce qui concerne *dorne*, plusieurs auteurs l'acceptent comme l'équivalent de *giron*. C'est ainsi que l'emploie d'Aubigné lorsque, faisant dans ses *Tragiques* l'éloge de la reine Elisabeth, il dit, par allusion aux armes de la couronne d'Angleterre et à l'antique tradition, d'après laquelle la licorne s'apprivoisait à la seule vue d'une vierge et allait s'endormir sur son sein :

> ..... Ton giron est la dorne
> De la vierge, à qui rend ses armes la licorne.

Mais, je le répète, le mot *dorne* ne doit-il être pris que dans le sens de *giron* ? Et puis, que signifie exactement ce dernier mot ? La plupart des lexiques le définissent « l'espace qui s'étend de la ceinture aux genoux d'une personne assise ». Littré, notamment, s'en exprime ainsi, en constatant qu'il y a là une extension du sens de « pans de vêtement », et qu'en dialecte picard *gron* signifie également *giron* et *tablier*. Quant à l'étymologie du mot *giron*, on n'est pas d'accord. Les uns le font venir du latin *gremium*, dérivé lui-même du verbe *gerere*, porter, tenir dans ses bras ; les autres, du latin *gyrus*, dérivé lui-même du grec GUROS, tour, circuit. Cela dit, je reviens à l'étymologie du mot *dorne*.

Digitized by Google

« On prétend, dit sans se prononcer autrement M. Ludovic Lalanne, dans sa note sur le passage de d'Aubigné cité plus haut (édition P. Jannet, 1857, p. 158), on prétend que *dorne* vient du mot celtique *dorn* ou *dourn*, main ». Plusieurs auteurs se rangent, en effet, à cette opinion ; mais ils se bornent à affirmer et ne démontrent pas. Or, pourquoi le mot *dorne*, pris pour *giron* ou *tablier*, viendrait-il de *dorn* signifiant *main* et pas autre chose ? Le doute est d'autant plus permis qu'on ne comprend pas pourquoi nos dialectes des provinces du sud-ouest auraient retenu du celtique le mot *dorne* pour signifier *giron*, alors que cette même langue celtique possède, pour désigner l'idée de giron, un autre mot tout différent, celui de *barlen*.

C'est bien surtout en pareille matière que la critique est aisée et l'art difficile. Néanmoins, je pencherais à croire que le mot *dorne* a une origine romaine plutôt que celtique, et qu'il dérive du verbe latin *adornare*, orner, parer. Dans son savant ouvrage, *De la formation française des anciens noms de lieu*, M. Jules Quicherat, directeur de l'école des chartes, cite un grand nombre de noms qui ont subi la suppression dite aphérèse, c'est-à-dire celle de leur première syllabe. Il remarque que le cas le plus fréquent est celui des noms commençant par un *a*, et qu'il en a été ainsi pour les mots de la langue usuelle aussi bien que pour les noms de lieu. Je livre *adornare* à la discussion, en avouant que le temps me manque pour creuser suffisamment cette hypothèse.

E. D.

— « *Dorne*, s. f., le giron, dit le *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis* par L. Favre, p. 118, espace depuis la ceinture jusqu'aux genoux quand on est assis. » Et il cite la chanson du *Lendemain des noces :*

V's aurez le cotillon cendroux,
L'devant de vot' *dorn'* pissoux.

Mais d'étymologie, néant. M. Littré, qui, lui, donne le sens de *tablier* et cite le vers d'Agrippa d'Aubigné, dans ses *Tragiques*, (page 146, t. IV des *Œuvres*, édit. Réaume et de Caussade, 1877):

Ton giron est la *dorne*,

en même temps que ce passage de la *Gazette des tribunaux* : « Je l'ai tenu une demi-heure au moins dans ma *dorne* », se garde bien d'indiquer l'origine qu'il déclare inconnue. M. Jônain est plus hardi : « *Dorne*, fém., giron, *gremium*, du celto-breton *dorn*, la main ; d'où *dorn*, poignée, dorne. » D'Aubigné, préface des *Tragiques*, cite *Aux lecteurs* ces mots du « bon homme Ronsard » :

Digitized by Google

« Mes enfans, défendez vostre mère... Il y a des vocables qui sont françois naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le françois, comme *dougé*, *tenue*, *empour*, *dorne*, *bauger*, et autres de telle sorte. Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes... » Au XVI^e^ siècle on disait *jornade*, *journade*. (Roquefort, Littré, étym. de *journée*) pour signifier une casaque : portug. *jorne*, *jornée*, *jornea*; provençal et espagnol *jornada*; italien *giorno* (prononcez *djorno*) *giornata*; de là notre *dorne* dans le sens de *giron* (*gueron*, quelquefois *gron* dans le *Comte de Poitiers*). Voyez Diez, *Lexicon etymolog.* E.-A.

N° LII, p. 268. *Origine du sobriquet de* blaireaux *donné aux habitants de Fontcouverte.* — En Saintonge, on donne aux carriers le sobriquet de *blaireaux*, parce qu'ils passent sous terre une partie de leur existence. Les habitants de Fontcouverte doivent peut-être le même surnom à la situation topographique de leur commune, remplie de bas-fonds, de fondrières et de vallons très encaissés. V.

N° LIV, p. 268. *Fondation du monastère de Sainte-Claire à Saintes.* — Le *Gallia*, t. II, 1084, dit que c'est sous l'épiscopat de Michel Raoul (1618-1631) que fut fondé à Saintes « conventus Clarissarum Recollectarum strictioris observantiæ in suburbio abbatiæ Santonensis. » Hugues du Tems, *Le clergé de France*, II, 360, s'exprime ainsi : « De son temps, les Capucins s'établirent dans l'isle de Ré, et l'on fonda, dans les fauxbourgs de Saintes, deux couvents dont l'un de récolletes et l'autre des religieuses de Notre-Dame. » C'est la traduction du *Gallia*. L'abbé Briand, *Hist. de l'église santone*, II, p. 279 et suiv., a raconté, d'après un manuscrit de la sœur Marie de l'Enfant Jésus, l'histoire de la fondation des Clarisses à Saintes, par M^me^ de Dreux, Françoise de Cerizay, en 1624. D'un autre côté, le *Catalogue des religieuses*, que nous publierons dans un prochain vol. des *Archives*, porte ceci : « 1630, la T. R. M. Françoise de Jésus de Dreux, institutrice, fit solennellement profession, le IV septembre 1630, entre les mains du T. R. P. Léon Vacquier, provincial des récollés de Guyenne. » Il y a aussi l'acte par lequel (11 mars 1629) Charles de Cerizay, grand archidiacre de Saintonge et vicaire général de Saintes, s'oppose à la prise d'habit de religieuse de sa nièce, Françoise de Dreux. Qu'est devenu l'intéressant manuscrit donné à l'abbé Briand par l'abbé Delaage de Saint-Germain, ancien curé de Saint-Pallais, décédé en janvier 1876? L. A.

Même réponse est donnée par M. E. D.

Digitized by Google

N° LV, p. 268. *Martin de Laubardemont.* — L'abbé Briand, *Hist. de l'église santone*, II, p. 310 et suiv. raconte que Louis XIII, en 1609 — lisez *1629* — donna aux religieuses carmélites de Saintes un terrain pour bâtir église et monastère — aujourd'hui La Providence — sur l'emplacement de la citadelle, et chargea Laubardemont, député du roi en Saintonge pour le renversement de la citadelle, de les y installer. Le procès-verbal, du 18 août 1629, nomme ainsi le commissaire départi : « Jean Martin de Laubardemont, seigneur et baron dudit Laubardemont, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Georges-de-Guytres et autres lieux. » Or, une fille de David Fourré, baron de Dampierre-sur-Boutonne, seigneur de Beaulieu d'Aulnay, gouverneur de Taillebourg, avait épousé Martin de Laubardemont, conseiller d'état et premier président de la cour des aides d'Agen. De plus, le fameux Laubardemont était proche parent de M^me^ de Belcier, fille du baron de Cozes, (Voir *Bulletin*, p. 190), religieuse à Loudun. La *Biographie* Michaud dit, XXIII, 333, que son prénom était Jean et non Jacques ; qu'il était le 3^e^ fils de Jean Martin, trésorier de France en Guyenne, et que, né vers 1590, il fut président des enquêtes au parlement de Bordeaux, puis premier président de la cour des aides de Guyenne. M. Tamizey de Larroque, dans le *Cabinet historique* de janvier-février 1879, a publié puis tiré à part un *Document relatif à Urbain Grandier ;* en appendice se trouve un billet de Laubardemont au chancelier Seguier ; ce qui donne occasion à notre savant collègue de citer en note ce passage de l'*Histoire de France* de Scipion Du Pleix, (t. V, in-f°, année 1630) : « Sur la fin de ceste année, la cour des aides de Guyenne, qui avoit esté supprimée et incorporée au parlement sous Henri III, fut restablie dans Agen. Messire Jean de Martin, sieur de l'Abardemont, fut pourvu de l'office de premier président ». Ainsi voilà un point établi : Jean Martin de Laubardemont, commis, le 8 juillet 1634, par le roi, pour faire le procès à Urbain Grandier, et, en 1629, pour installer les carmélites à Saintes, fut premier président à la cour des aides de Guyenne, à Agen. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, ajoute, d'après les archives de la marine, que, le 7 mai 1630, il eut les sceaux de la chancellerie d'Agen ; qu'il avait épousé Eléonore-Thérèse Fourré de Dampierre, morte à Paris, le 21 mars 1644 ; et qu'il fut lui-même enterré au cimetière Saint-Joseph, le 23 mai 1653. En outre, il était parent, probablement par sa femme, de M^me^ de Belcier de Cozes, et fils de Jean Martin, trésorier de France en Guyenne. L. A.

Digitized by Google

N° LVII, p. 268. *Où était situé à Saintes le fief de Saint-Crépin?* — La table du IV^e^ vol. des *Archives* indique p. 525 : « *Saint-Crépin*, canton de Tonnay-Boutonne, arr. de Rochefort, 99, 282, 447. » C'est une erreur. Chacune de ces pages indique un Saint-Crépin différent. Le premier, p. 99 est celui de Tonnay-Boutonne ; le deuxième, p. 282, est l'abbaye de Saint-Crépin au diocèse de Soissons ; et le troisième, p. 447, est le Saint-Crépin de Saintes. Une pièce du 22 août 1777, qui fonde un jardin botanique à Saintes, (*Archives*, t. IV, p. 447), nous parle d'Alexis Cornuaud, curé de la paroisse Saint-Vivien, qui vend une maison et un jardin « à lui appartenant, situés au faubourg Saint-Vivien, en la censive de la seigneurie de Saint-Crespin, membre dépendant de l'évêché. » Le fief de Saint-Crespin était donc situé en Saint-Vivien. A.

N° LX, p. 268. *Date du premier almanach.* — Les registres du dépôt légal de la préfecture de La Rochelle constatent, sous la date de 1812, la déclaration de l'almanach pour 1813, imprimé à Saintes par Hus et Corinthe, petit in-12, tiré à 1,000 exemplaires. Cela ne répond pas formellement à la question posée, mais l'indication peut être utile à recueillir. E. D.

Voir le volume *Origine de l'imprimerie en Saintonge* par M. Louis Audiat, p. 90, où l'on trouve que c'est en 1810 que Jean-Baptiste-François Hus, né à Rennes, fonda à Saintes l'*almanach* qui s'y publie encore sous le nom de *Grand almanach*. L.

N° LXI, p. 268. *Noms des îles, villes, rues, pendant la révolution.* — Il est facile de répondre à cette question, au moins pour La Rochelle. Un livre, publié à La Rochelle, chez P.-L. Chauvet, rue de la Victoire, an III de la République française une et indivisible (in-12, 466 p.), *Notice sur la nouvelle nomenclature des rues de La Rochelle, par plusieurs citoyens de cette ville,* nous fournit toutes les indications nécessaires. De plus, l'exemplaire qui est à la bibliothèque de Saintes contient la correspondance des anciens et des nouveaux noms, et le nom de l'auteur qui a fait la notice. Voici ce qu'avait imaginé la commission « chargée par le conseil général de substituer aux anciens noms des rues et sections de La Rochelle, la plupart insignifiants ou présentant le souvenir de la superstition et du despotisme, des noms nouveaux. »

Sections : de la Liberté, ci-devant Saint-Barthélemy ; de l'Égalité, c. d. Saint-Sauveur ; de la Fraternité, c. d. de Saint-Jean ;

Digitized by Google

de l'Unité, c. d. de Saint-Nicolas ; de la Montagne, c. d. de Notre-Dame (auteur, Barret aîné).

Portes : du Nord, c. d. de Lafond ; de l'Est, c. d. de Saint-Eloi ; de l'Ouest, c. d. Porte-Neuve ; du Sud, c. d. de Saint-Nicolas ; de la Mer, c. d. des Deux-Moulins ; de l'Avant-port, c. d. des Dames ; de la Jetée, c. d. de la Jetée.

Places : de la Montagne, c. d. des Cordeliers (idem) ; du 10 Août, c. d. du Château (auteur, Raboteau) ; Tartu, c. d. de Necker ; Manlius Torquatus, c. d. du Pont-Neuf (Barret aîné).

Quais : Franklin, c. d. du Hâvre (Seignette) ; de Philadelphie, c. d. de la Grande-Rive (idem) ; de l'Arsenal, c. d. du canal Maubec (Barret aîné) ; d'Aristide, c. d. de Sénectère (idem) ; des Thermopyles, c. d. de la Petite-Rive (idem) ; Caton, c. d. de la Grave (idem).

Cantons : de l'Héroïsme, c. d. des Voiliers (Desperoux fils) ; de la Démocratie, c. d. du Pilori (Fournial aîné) ; des Sociétés populaires, c. d. des Trois-Fuseaux (Raboteau) ; de la Surveillance, c. d. de Saint-Nicolas (Desperoux fils) ; de Marathon, c. d. entre les portes Saint-Nicolas (Guibert aîné) ; de la Philosophie, c. d. de Navarre (Barret aîné) ; du Faisceau, c. d. de la Caille (Pichon) ; des Droits de l'Homme, c. d. de la Gâte-Bourse (Lavialle) ; de l'Immortalité, c. d. de Saint-Jean (Le Roy) ; de La Fontaine, c. d. de la porte Saint-Eloy (Raboteau).

Rues : du 14 Juillet, c. d. Dauphine et Puits-Doux (idem) ; de la Force, c. d. de Bethléem (idem) ; du Courage, c. d. de Sainte-Catherine et des Trois-Cailloux (idem) ; Gasparin, c. d. de la Guillerie (idem) ; des Piques, c. d. du Collége et Sainte-Claire (Desperoux fils) ; du Salpêtre, c. d. Béarnaise (Lavilemarais) ; du Carron, c. d. des Trois-Canons (Desperoux fils) ; de la Mèche, c. d. de la Grue (idem) ; du Bonnet-Rouge, c. d. du Ménage et des Hospitalières (Raboteau) ; de la Justice, c. d. Rambeau (Le Roy) ; du 21 Septembre, c. d. de la Chaudellerie et du Palais (Raboteau) ; de la Liberté, c. d. Gargouillaud (Barret aîné) ; de l'Egalité, c. d. Dompierre (idem) ; de la Fraternité, c. d. de Bazoge (idem) ; de la Révolution, c. d. des Augustins (Raboteau) ; d'Auffrédy, c. d. de Saint-Barthélemy et de la Charité (Seignette) ; de la Constitution, c. d. des Maîtresses (Roi) ; d'Empédocle, c. d. du Temple (Barret aîné) ; Jean-Jacques Rousseau, c. d. Monconseil (Desperoux fils) ; de la Victoire, c. d. canton des Flamands et rue Chef-de-Ville (Le Roy) ; Marat, c. d. Juiverie et de l'Infirm. (Raboteau) ; Scevola, c. d. Verdière (idem) ; Lepelletier, c. d. de l'Escale (idem) ; Châlier, c. d. de Saint-Léonard (idem) ; Brutus,

Digitized by Google

c. d. de la Porte-Neuve (Garnault); de la Vigilance, c. d. Porte-Neuve (Le Roy); Platon, c. d. de l'Abreuvoir (Pichon); Fabricius, c. d. Saint-Cosme (Barret jeune); Clélie, c. d. de la Cloche (Roi); Cassius, c. d. des Saints-Pères (Pichon); Socrate, c. d. du cimetière Saint-Jean (Lavilemarais); Thénard, c. d. le tour du cimetière (Raboteau); Plutarque, c. d. Balangerie (Lavilemarais); Charondas, c. d. des Fagots (Pichon); des Assignats, c. d. de la Monnoie (idem); du Panthéon, c. d. Saint-Jean et Bourserie (Lavilemarais); Mably, c. de la Vache (Roi); Cynégire, c. d. des Carmes (Barret jeune); Régulus, c. d. des Carmes (Lavilemarais); Galerie des signaux, c. d. Sur-les-Murs (Le Roy); de l'Horloge, c. d. Grosse-Horloge (Garnault); de la République, c. d. du Temple (Desperoux fils); de la Commune, c. d. de Pierre, Saint-Yon et Pas-du-Minage (Seignette); Guiton, c. d. de la Grille (idem); de l'Adoption, c. d. des Mariettes (Lavialle); de la Vertu, c. d. Bujaud (Roi); de l'Amitié, c. d. du Beurre (Lavialle); de l'Humanité, c. d. Château-Gaillard et des Sirennes (Desperoux fils); de la Probité, c. d. du Petit-Sacre (Lavialle); du Serment civique, c. d. des Bonnes Femmes (Lavilemarais); de la Cocarde, c. d. Raisin et Cordouans (Raboteau); Voltaire, c. d. du Chariot-d'Or et de Lévescot (Lavilemarais); Zénon, c. d. Pauléon (Raboteau); des Sans-Culottes, c. d. des Prêtres et de Saint-Julien du Beurre (idem); des 5 et 6 Octobre, c. d. du Nord (idem); Çà ira, c. d. des Murailles (idem); des Ballons, c. d. Pousse-Penille (Seignette); du Jeu de paume, c. d. Saint-Dominique (Raboteau); de l'Encyclopédie, c. d. Notre-Dame (Desperoux); Calas, c. d. des Frères-Prêcheurs (Seignette); de la Prudence, c. d. Porte de Paris (Lavialle); de l'Indivisibilité, c. d. des Voiliers (Desperoux fils); du 31 Mai, c. d. de la Gerbe et Gascogne (Roi); Sophocle, c. d. de l'Echelle-la-Couronne (Pichon); de l'Unité, c. d. des Jardins et des Fonderies (Barret aîné); Flaminius, c. d. Saint-François (Raboteau); Jemmapes, c. d. Saint-Louis et Désirée (Desperoux fils); de l'Inoculation, c. d. du Prêche (idem); des Horaces, c. d de la place Habert et Ville-Neuve (Barret aîné); Buffon, c. d. de l'Arsenal (Lavilemarais); Epaminondas, c. d. du Petit-Saint-Jean (Barret jeune); de la Sévérité, c. d. du Grand-Saint-Louis (Lavialle); de l'Hymne des Français, c. d. petite rue des Cordeliers de l'Est (Raboteau); Guillaume Tell, c. d. des Bouchers, de la Brèche et du petit Saint-Louis (Seignette); Virton, c. d. l'Echelle-Chauvin (Desperoux fils); René Descartes, c. d. Buffeterie (Le Roy); Beauvais, c. d. des Parcs (Poultier jeune); Timoléon, c. d. de la Forme (Barret jeune); de l'Industrie, c. d. des Chaudronniers et des Cloutiers

Digitized by Google

(Desperoux fils); Décadaire, c. d. Beauregard (Seignette); Thionville, c. d. g. r. des Merciers (Desperoux fils); du Contrat-Social, c. d. Amelot, jusqu'à l'Hôpital-général (Raboteau); Cornélie, c. d. des Dames (idem); Phocion, c. d. des Trois-Fuseaux (idem); Lucrèce, c. d. des Ormeaux (idem); des Lillois, c. d. des Trois-Marteaux et des Dames-Blanches (Desperoux fils); de La Rochelle, c. d. de La Rochelle (Raboteau); du Jeune Barra, c. d. de la Vieille-Poulaillerie (idem); de la Vérité, c. d. Saint-Michel (Le Roy); de la Raison, c. d. de la Ferté (idem); Pélopidas, c. d. p. r. Saint-Sauveur (Raboteau); de la Morale, c. d. Bletterie (Lavialle); de la Discrétion, c. d. petite rue des Prêtres-Saint-Sauveur (idem); Granville, c. d. des Gentilshommes (Desperoux fils); de la Fidélité, c. d. petite rue du Port (Lavialle); des Bonnes Mœurs, c. d. de Castres et Saint-Sauveur (Pichon); Publicola, c. d. du Port (Barret jeune); de la Convention, c. d. Saint-Nicolas (Roi); de Labarre, c. d. des Canards (Raboteau); de l'Opinion, c. d. de la Fourche (Lavialle); Démosthènes, c. d. d'Albois (Barret aîné); de la Loi, c. d. Sardinerie (idem); Thrasybule, c. d. de la Solette (Le Roy); de l'Agriculture, c. d. du Duc (Lavilemarais); du Soc, c. d. Comtesse (Raboteau); de la Charrue, c. d. des Meuriers (idem); des Moisonneurs, c. d. de la Belette (idem); des Epis, c. d. des Maisonnettes (idem); de la Herse, c. d. du Paradis (idem); du Travail, c. d. de la Fabrique (Roi); de la Carmagnole, c. d. Saint-Claude (idem).

Cours : de l'Énergie, c. d. du Moulin (Le Roy); des Vainqueurs de la Bastille, c. d. de Grolles (Raboteau); des Douze-Mois, c. d. des Anglais (Barret aîné); de la Modestie, c. d. des Saints (Desperoux fils); de la Bienfaisance, c. d. de Pauléon (Le Roy); de l'Instruction, c. d. du Buffet (idem); des Mesures décimales, c. d. de l'Ancien-Poids (Seignette); de l'Espérance, c. d. cour entre les portes Saint-Nicolas (Lavialle); des Sans-Culotides, c. d. du Temple (Raboteau); du Niveau, c. d. de la Commanderie (idem); de l'Éloquence, c. d. du Marché (Lavialle); des Pétitions, c. d. de la Chapelle (Le Roy); allée du Printemps, c. d. des Capucins (Raboteau).

Fontaines : des Platanes, c. d. de la Maréchale (Lavilemarais); de la Régénération, c. d. du Gouvernement (Desperoux fils). — NOTA. Les autres fontaines prennent le nom des cantons et places où elles sont situées.

Casernes · quartier de la Subordination, c. d. Royal (Raboteau); de la Bravoure, c. d. Dauphin (idem).

Ponts : d'Horatius Coclès, c. d. de Saint-Sauveur (Raboteau);

Digitized by Google

de l'Ecluse, c. d. Neuf (Seignette); des Moulins, c. d. de Maubec (idem); canal d'Abondance, c. d. Maubec (idem).

Impasses : de la Balance, donnant sur la rue de la Convention (Barret aîné); du Scorpion, sur la rue de la Vérité (idem); du Sagittaire, sur la rue de la Victoire (idem); du Capricorne, sur la rue du Bonnet-Rouge (idem); du Verseau, sur la rue de Scévola (idem); des Poissons, sur la rue des Sans-Culottes (idem); du Bélier, sur la rue de la Cocarde (idem); du Taureau, sur la rue des Lillois (idem); des Gémeaux, sur la rue de la Commune (idem); de l'Ecrevisse, sur la rue du Panthéon (idem); du Lion, sur la rue de la Révolution (idem); de la Vierge, *ou de la Glaneuse*, sur la rue des Sans-Culottes (Rabotean).

Hospices : Hospice général, c. d. Hôpital général (Seignette); d'Auffrédry, c. d. hôp. Saint-Barthélemy (idem); Militaire de la Réunion, c. d. hôp. Sainte-Claire (Desperoux fils); Champ du repos, c. d. Cimetière général (idem). — Voir aussi M. Jourdan, *Ephémérides historiques de La Rochelle*,, t. II, p. 258, qui indique quelques changements de noms en 1797.

QUESTIONS

N° LXII. — On lit dans l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, par Daniel Massiou, t. III, p. 50 : « 1338. Les hostilités commencèrent au nord de la Charente, par le siége d'une forteresse appelée *Palencourt* (1) ». Dans l'*Histoire du département de la Charente-Inférieure*, par M. Delayant, p. 130 : « La guerre (1336) de cent ans, débuta en Saintonge au nord de la Charente, par la prise d'un château de Palencourt, *Paracolum*, dont je voudrais, dont je ne puis déterminer l'emplacement. » Quel est ce *Paracolum* nommé *Palencourt* par Massiou, et où serait-il situé ?

N° LXIII. — On lit dans la *Biographie saintongeaise* de P.-D. Rainguet, p. 629, note de l'art. Crazannes : « Nous croyons savoir que M. N... prépare, en ce moment, une histoire complète de la ville de Saintes, la plus intéressante de la province, et dont l'origine se perd dans l'obscurité des traditions gauloises. » De qui est-il question dans ces lignes ?

N° LXIV. — Le registre de Saint-Léger de Cognac donne, à la date du 23 mai 1772, l'inhumation dans l'église de Louise-Françoise d'Abzac de Villautrange, veuve de Jean-Henri Brunet,

(1) Angli in Santones invadunt, Paracolum opidum capiunt.
(Polydor. Vergil. *Ang. hist.* lib. XIX).

Digitized by Google

négociant. Je désirerais avoir des renseignements sur les époux Brunet, notamment sur les points suivants : Quels étaient leurs père et mère ? Où et à quelle époque se sont-ils mariés ? Jean-Henri Brunet est-il le même que Brunet, négociant d'eaux-de-vie à Cognac, qui, en 1745 et peut-être avant, était officier de la fauconnerie du roi ? Ce dernier était-il catholique ou protestant ? Est-il mort à Cognac ? A quelle époque ? A-t-il laissé des enfants !

JULES PELLISSON.

N° LXV. — Un auteur qui s'intitule « l'abbé Torné-Chavigny, connu comme curé de La Clotte et de Saint-Denis-du-Pin (diocèse de La Rochelle) », et qui a publié une foule d'ouvrages pour expliquer Nostradamus, a-t-il quelque lien de parenté avec un autre Chavigny, qui le premier classa, commenta et expliqua les *Centuries* de Michel de Nostre-Dame ? L. A.

N° LXVI. — Par qui et en quelle année fut fondé le couvent des Jacobins, à Saintes ?

N° LXVII. — Où était située, à Cognac, la maison de Nicolas Pasquier, lieutenant général au siége royal de cette ville ?

N° LXVIII. — Il était d'usage autrefois d'inviter aux enterrements par lettres de faire part imprimées en placard et ornées de vignettes appropriées au sujet. Cet usage a donné lieu à des publications intéressantes, notamment à l'*Essai historique et critique sur les billets d'enterrement orléanais* par M. l'abbé Victor Pelletier. (Orléans, Herluison, 1861, 16 p., in-8°.) L'histoire et l'iconographie des billets d'enterrement en Saintonge et en Aunis sont encore à faire. Nous faisons appel à ceux qui connaîtraient ou posséderaient quelques uns de ces vieux documents se rapportant à notre pays. Il faudrait chercher aussi les anciens billets de mariage, de naissance et d'anniversaire, dont les vignettes sont quelquefois d'une exécution remarquable J. P.

N° LXIX. — Quelle est l'origine du nom de *Jehlu* donné à une rue de la ville de Saint-Jean-d'Angély ?

N° LXX. — La gravure ci-jointe figure un cylindre plein en buis, haut de neuf centimètres et demi avec cinq centimètres et demi de diamètre, portant la date de : MIL SEPT CENT TRENTE-HUIT et le nom de : GVENON DE CHANTELOUP, et autour duquel sont gravés en creux une licorne, des oiseaux, des fleurs, des raisins, des arbres, une étoile. Sur l'une de ses bases, on voit une grande fleur de lys ; sur l'autre, une rosace. On demande l'usage de cet objet.

Digitized by Google

Digitized by Google

N° LXXI. — Quelle est à Saintes la maison où est né Guillotin ?

N° LXXII. — Quelle rue portait anciennement à Saintes le nom de « rue de la Bourse » ?

N° LXXIII. — D'où venait le nom de Port de la « Rousselle » sous les murs de cette ville ?

N° LXXIV. — En quelle rue est né le général baron Genty ?

N° LXXV. — Où était établie, au XVII[e] siècle, la fonderie d'artillerie de la ville de Saintes ? J. L.

BIBLIOGRAPHIE

EMERY (Marie). — *Une bonne réputation ou influence des souvenirs de famille.* — Lille, imp. et lib. Lefort, 1878, in-8°, 144 p. et grav.

— *La maîtresse du logis*, drame en deux actes. — Lille, Lefort, 9[e] édition, in-12, 108 p. et grav.

FENIOU (Prosper). — *Etude sur le bureau de bienfaisance de Cognac.* — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1878, in-8°, 8-4 p.

FOURNIER. — *Discussion des conclusions du rapport du deuxième bureau de la chambre des députés sur l'élection de l'arrondissement de La Rochelle.* Discours de M. Fournier à la séance du 17 mai 1878 de la chambre des députés. — Paris, imp. Wittersheim et C[ie], 1878 (28 mai), in-4°, à 3 col. 24 p.

FRIMAT (Henry). — *Chansons patriotiques.* — Pons, imp. Texier; Saint-Savinien (Charente-Inférieure), l'auteur; 1878, petit in-8°, 32 p.

FROMENTIN (Eugène). — *Dominique,* 3[e] édition. — Paris, Plon, in-18 jésus, 321 p.

— *Sahara et Sahel.* — Paris, imp. et lib. Plon et C[ie], (5 décembre), 1878, grand in-8°, XIV-404 p. avec 12 eaux-fortes, héliogravure et 45 gravures en relief.

GABORIAU (Emile). — *Le capitaine Coutanceau.* — Paris, Dentu, 1878, in-12, 305 p. Prix : 1 fr.

Digitized by Google

Gelineau (Le docteur). — *Traitement de quelques affections nerveuses par les dragées au bromure arsenical et à la picrotoxène.* — Surgères, imp. Tessier, 1877, in-12, 90 p.

Gonzalès (Emmanuel). — *Les mémoires d'un ange* (T. I. Le péché de Camille. T. II. La baigneuse). — Paris, Dentu, 1878, 2 vol. in-12, 630 p. Prix : 2 fr.

— *Les frères de la côte.* — Paris, lib. Dentu, 1878, in-16, 301 p.

— *La fiancée de la mer* (histoire vénitienne). Edition illustrée. — Paris, lib. Benoist et Cie, 1878, in-4°, 2 col., 74 p.

Grand almanach de Saintes, année 1879. — Saintes, imp. Hus, in-12, 100 p.

Grand annuaire-almanach illustré, pour toute la France et la Charente-Inférieure, pour 1879. — Paris, Quantin; La Rochelle, Petit (20 janvier) in-8°, 204 p. Prix : 1 fr,

Guide général de l'étranger à Royan et dans les environs. — Royan, imp. et lib. Billaud, 1878, in-18 jésus, 94 p. Prix : 1 fr.

Guillaud (A.). — *Recherches sur l'anatomie comparée et le développement des tissus de la tige des monocotylédones.* Propositions données par la faculté. Thèses présentées à la faculté des sciences de Paris pour obtenir le grade de docteur ès-sciences naturelles. — Paris, imp. Martinet, 1878, in-8°.

Guillon (Le docteur). — *De l'hérédité dans ses rapports avec quelques maladies spéciales de haute gravité.* — Royan, 1878, imp. Billaud, petit in-8°, 153 p. Prix : 2 fr.

Jonain (P.). — *Le martyr Cévenol Roland, poème historique en dix chants.* — Montpellier, imp. Firmin et Cabirou, 1878, in-18, VIII-157 p.

— *Centenaire du 3 juillet 1778. Décès de J. J. Rousseau. Trilogie de vivants.* — Saintes, imp. Gay, 1878, in-12 de 9 p.

Labeyrie (P.), instituteur. — *La pyrale de la vigne.* — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1878, in-8°, 16 p. Prix : 25 cent.

Lemarié (Eugène). — *Fariboles saintong'heaises reliquées in p'tit p'rtout... Liméro* 1 à 15. — Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié, 1878 et 1879, in-8°.

Digitized by Google

LEMOYNE (André). — *Légendes des bois et chansons marines.* — Paris, imp. Chamerot, 1878 (14 octobre), in-8°, 63 p.

MARCHEGAY (P.). — *Documents originaux et inédits sur l'Aunis et la Saintonge*, publiés avec des notices. — Saint-Jean-d'Angély, imp. et lib. Lemarié ; Les Roches-Baritaud (Vendée), 1878, in-8°, 123 p. (Extrait de la *Chronique charentaise*).

MARTIN (Le dr Georges). — *Appel à la philanthropie pour la création à Cognac d'un institut ophthalmique à l'usage des indigents de la région atteints de cécité curable ou d'affections graves des yeux.* — Cognac, imp. Bérauld, 1878, in-8°, 35 p.

MAZURE (l'abbé). — *La nouvelle église de Royan.* — Royan, imp. Victor Billaud, 1878, in-12, 18 p.

MENUDIER (Le docteur). — *Instructions sur les moyens pratiques de combattre le phylloxéra, de constituer des vignobles à racines résistantes et de détruire la pyrale.* — Saintes, imp. Hus, août 1878, in-8°, 16 p. (Publications de la commission départementale du phylloxéra).

MIGRENNE (Alfred). — *La républicaine du* XIXe *siècle*, hymne national. — Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié, 1878, in-8°, 4 p.

MOINET (C.). — *De l'action physiologique des eaux de Cauterets (Hautes-Pyrénées).* — La Rochelle, imp. Siret ; Paris, Masson, 1878, in-18, 144 p.

— *De l'organisation des sociétés de tir.* — Royan, imp. Billaud, 1878, petit in-8°, 77 p.

— *Des eaux thermales sulfureuses de Cauterets* (Hautes-Pyrénées). — Rochefort, imp. Triaud et Guy ; Paris, lib. G. Masson, 1878, in-18 jésus, 576 p.

— *Sur les eaux minérales.* — Paris, imp. Hennuyer, (19 novembre) 1878, in-8°, 12 p.

MORIN (Delisse). — *Aperçu descriptif des rives de la Gironde de Royan à Bordeaux, et de quelques monuments dans cette ville.* — Royan, imp. Billaud, 1878, in-18 jésus, 45 p. Prix : 50 cent.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du numéro de juillet 1879.— PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES; — AVIS ET NOUVELLES : Nouvelles littéraires et artistiques; Nécrologie; — LIVRES ET PÉRIODIQUES; — VARIÉTÉS : L'acinaces de Tesson; — RÉPONSES : Chevalier de Méré; Prisons royales à Saintes; Canton de Pentecôte; Maison de Mage à Saintes; Théophile Rossel, pasteur à Saintes; Présidial à Cognac; Château du Douhet; Anciennes thèses historiées; Ogier de Gombaud; Sébastien de Luxembourg, enterré à Saintes; Martin de Laubardemont; Noms des villes, îles, rues, pendant la révolution, etc.; — QUESTIONS; — BIBLIOGRAPHIE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 *mars* 1879.

Demande du Président relative à la nomination de M. Hairiteau, libraire à La Rochelle, comme correspondant de la Société. — Adopté.

M. le Président demande l'avis du Bureau au sujet de la situation faite par le départ de M. Richer, ancien trésorier, qui n'habite plus Saintes. Un membre propose de choisir un agent salarié chargé de faire rentrer les fonds. — Renvoyé à l'assemblée générale. (Voir le *Bulletin* d'avril, page 274).

Diverses communications sont faites par le Président au sujet du *Bulletin*. Il propose de demander à l'assemblée géné-

Digitized by Google

rale trois feuilles pour le *Bulletin*, au lieu de deux, quand besoin sera. — Adopté.

Sur le rapport de M. de Bremond, un document présenté par M. D..... sera publié, si l'auteur veut se conformer au règlement : car on ne peut entrer dans la voie des exceptions.

M. Musset, membre du Comité de publication, demande s'il ne serait pas possible de faire imprimer deux volumes simultanément et annonce l'envoi de pièces importantes qui rempliraient un volume.

Séance du 30 *mars* 1879.

Le Président fait part au Bureau des propositions de M. Texier, typographe à Pons, qui se chargerait de l'impression de nos volumes. — Le Bureau autorise le Président à passer un traité avec M. Texier, d'après les prix qu'il demande.

Est nommé trésorier : M. Dangibeaud, en remplacement de M. Détriche. M. Dangibeaud n'accepte la gestion de la caisse qu'autant qu'il sera chargé seulement du recouvrement des cotisations, sans avoir à s'occuper de la distribution du volume et du *Bulletin*. Le Président devra choisir un agent salarié auquel seront confiés ces soins divers.

Nomination de nouveaux membres.

Séance du 11 *mai* 1879.

Lecture est faite par le Président d'une lettre de l'imprimeur du *Bulletin*, qui demande une augmentation. Il est aussi question des offres de plusieurs autres imprimeurs. — Le Bureau autorise le Président à traiter.

Nomination de nouveaux membres.

—

La Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, dans ses séances des 30 mars et 11 mai, a admis comme membres :

MM. Conil (Pierre), directeur de l'*Encyclopédie populaire*, à Paris, présenté par M. Louis Audiat.

Counil (l'abbé Louis), professeur à l'institution Saint-Pierre, à Saintes, présenté par M. l'abbé Vallée.

Digitized by Google

Coyne (Abel-André), capitaine détaché à l'état-major général de l'Algérie, à Alger, présenté par MM. Ernest Chevalier et Legendre.

Giraud (Charles), procureur de la république, à Saintes, présenté par M. Audiat.

Jarnac de Garde-Epée (Maurice de), propriétaire, à Cognac, présenté par M. Broussard.

La Vicardière (Harasse de), sous-inspecteur de l'enregistrement, à Rochefort, rue des Fonderies, présenté par M. Louis Audiat.

Mollet (Antoine-Charles-Louis), ancien notaire, propriétaire, conseiller d'arrondissement, maire aux Essarts, par Saint-Porchaire, présenté par M. Durand.

Reif (Georges), professeur au collége de Saintes, présenté par M. Audiat.

Saint-Légier de La Sauzaye (Guillaume, comte de), chevalier de la légion d'honneur, capitaine de cavalerie en retraite, à Saintes, présenté par M. Audiat.

AVIS ET NOUVELLES

MM. les sociétaires qui sont en retard pour le paiement de leur cotisation sont prévenus qu'à partir du 15 juillet, il sera fait traite sur eux pour le montant des sommes dues, en y ajoutant les frais de recouvrement.

Etat des impressions : t. VII, feuilles tirées : 2-5 ; en épreuves : 6-9.

Au 1er juin, le nombre des membres de la Société s'élevait à 324.

A rendu compte du 9e *Bulletin*, janvier 1879 : le *Courrier des deux Charentes*, du 9 mai.

Ont rendu compte du 10e *Bulletin :* le *Courrier des deux Charentes*, du 11 mai ; la *Seudre*, du 18 ; l'*Avenir*, de Surgères,

Digitized by Google

du 24, article signé A. M., qui souhaite « que la partie bibliographique soit moins en retard, » oubliant qu'astreint à l'ordre alphabétique, nous assignons son tour à chaque ouvrage d'après son titre, et que c'est quelquefois longtemps après sa publication que nous connaissons un volume, inconvénient auquel on pourrait un peu remédier, si les imprimeurs envoyaient aussitôt un exemplaire de ce qui sort de leurs presses.

—

Ont rendu compte du tome V : la *Revue des questions historiques*, n° d'avril, 50e livraison, 13e année, p. 694, article de M. T. de L. (Tamizey de Larroque); le *Courrier des deux Charentes*, du 1er mai ; l'*Indicateur*, de Cognac, du 12 juin ; — et du tome VI : le *Progrès*, du 28 mai ; le *Bulletin religieux*, l'*Indépendant*, du 21 ; la *Seudre*, du 8 juin ; l'*Indicateur*, de Cognac, du 12 ; la *Charente-Inférieure*, du 18, art. de M. H. de Tilly ; le *Rappel charentais*, du 20, art. de M. Edmond Maguier.

—

La *Volonté nationale* du 22 mai et la *Chronique charentaise* du 25 ont publié le rapport fait, le 12 mars 1879, à la Société des *Archives*, par M. H. de Tilly, secrétaire.

—

Par décret rendu le 19 avril, sur le rapport du ministre de l'instruction publique et sur la proposition du comité des travaux historiques, le président de la république a nommé chevalier de la légion d'honneur, M. Philippe Tamizey de Larroque, membre du Comité de publication de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, « correspondant du ministère à Gontaud (Lot et Garonne), littérateur distingué, auteur de correspondances très estimées pour l'histoire politique et littéraire, correspondant de l'académie des inscriptions. Titres exceptionnels. » (*Journal officiel* du 21 avril 1877).

—

La première séance de la réunion annuelle des sociétés des beaux-arts des départements a été présidée, le 16 avril, à la salle Gerson à Paris, par M. Jules Castagnary, membre de la Société des *Archives*, membre de la commission de l'inventaire des richesses d'art de la France et président du conseil municipal de Paris. Son discours a été publié par le *Journal officiel* du 17.

—

A la réunion des sociétés savantes de province, à la Sorbonne, il a été lu des travaux de deux membres de la Société des

Digitized by Google

Archives : MM. Eugène Lemarié, *Un mot sur les voies romaines de la Charente-Inférieure;* Paul Mercier, *Notice sur le terrier de Toulon :* « M. Quicherat incline à penser que ce fut un fanal qui pourrait bien avoir été élevé, non par les conquérants francs, qui ravageaient et construisaient peu, mais peut-être longtemps après leurs incursions, au neuvième siècle. » (Voir *Journal officiel* du 19 avril.) M. Jules Pellisson était indiqué sur le programme de la section des beaux-arts pour lire un mémoire sur la *Fondation de l'église de Gondeville*, 1683-1703. M. Delègue, membre de l'académie de La Rochelle, était inscrit à la section des sciences : *Théorèmes nouveaux sous la décomposition des nombres* $2^n \pm$, *en leurs facteurs premiers*, et « M. Depoitier (Antonin), membre de la société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saintes (sic), » par une *Notice historique de la société linnéenne de la Charente-Inférieure.* M. Alexandre Vincent, de la même société, à Royan, avait un travail à la section d'histoire : *Entrée de Charles IX à La Rochelle en 1565.*

—

M. Eutrope Jouan a lu, à la séance semestrielle (24 avril) de la commission des arts et monuments, une monographie de la commune de Floirac, canton de Cozes. A cette réunion, on a décidé que les séances de la société auraient désormais lieu quatre fois par an, au lieu de deux fois.

—

Dans la séance publique annuelle (17 avril) de l'association pour l'encouragement des études grecques, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, secrétaire-adjoint, a lu un mémoire sur Homère pendant le moyen âge.

—

M. Lehanneur, professeur de rhétorique au lycée de La Rochelle, a soutenu, le 7 mars, devant la faculté de Paris, deux thèses : *P.-P. Statius ; — Mascaron.*

—

La société littéraire de La Rochelle a nommé, le 21 mai, président : M. Delayant; secrétaire : M. de Richemond.

—

Jeudi 1er mai, la société de géographie de Rochefort, qui compte 139 membres titulaires et 5 correspondants, a tenu une séance où ont été lus des travaux de MM. Lucien Rodanet, Delavaud père et Ardouin. Autre séance, le 30 mai, où ont été lus : *Curiosités*

Digitized by Google

littéraires annamites, par M. Bartet, capitaine de l'infanterie de marine; *Des climats équatoriaux*, par M. Féris, professeur agrégé de la marine; *La côte des esclaves*, par M. l'abbé Bouche.

—

Le samedi 31 mai, a eu lieu, à Rochefort, dans la grande salle de la bourse, la première conférence publique et gratuite de la ligue de l'enseignement. Le sujet était « le vitrier de Saintes, Bernard Palissy », et l'orateur M. Fouquier.

—

Le *Phare littéraire*, de Royan, est remplacé par la *Gazette* (illustrée) *des bains de mer de Royan*, qui avait déjà paru, l'an dernier, pendant la saison balnéaire.

—

Le 21 juin, a paru le premier numéro du *Nouvelliste des Charentes*, hebdomadaire, publié et imprimé à Pons par M. Noël Texier.

—

L'*Officiel* du 29 mai annonce qu'un crédit de 37,000 francs est accordé par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour la restauration de l'église de Surgères.

—

Le 14 avril, à Saint-Jean-d'Angély, cavalcade historique représentant l'arrivée dans cette ville du connétable Bertrand du Guesclin, en 1372.

—

D'après l'*Echo rochelais* du 21 mars, la population protestante de La Rochelle était, en 1872, époque du dernier recensement officiel des cultes, de 856 habitants; celle de la circonscription consistoriale de La Rochelle, qui comprend les arrondissements de La Rochelle et de Rochefort, de 2,181, chiffre que l'*Annuaire de la Charente-Inférieure* (années 1875-77) élève à 3,000; celle du département, de 15,804, dont 15,174 calvinistes, 584 luthériens et 46 d'autres cultes. Les 584 luthériens comptent : sexe masculin : 505 et sexe féminin : 79.

—

Dans sa séance du 24 mai, le conseil municipal de Rochefort a décidé que la rue des Trois-Maures serait changée en rue *Lesson*, la rue Saint-Hubert en rue *Clémot* et le prolongement du cours d'Ablois en cours *Roy-Bry*.

—

Digitized by Google

La *Renaissance en France* (texte par M. Léon Palustre, directeur de la société française d'archéologie, illustrations sous la direction de M. Eugène Sadoux, qui a fait quelques dessins pour les premiers volumes des *Archives*, impression de A. Quantin, à Paris), va paraître en 30 livraisons dont la 18e contiendra Poitou, Aunis et Saintonge, et formera trois volumes in-folio. On ne souscrit que pour l'ouvrage entier, chaque livraison de 15 à 30 fr., selon l'importance, est payable au moment de la livraison. La première, en vente, (25 fr.) comprend 56 pages in-folio et 18 planches à l'eau forte. On peut nous adresser les souscriptions.

—

Outre les 34 chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent, imprimées dans le tome IV des *Archives*, M. Marchegay a publié les chartes, qui sont relatives à l'Angoumois, dans le *Bulletin de la société archéologique de la Charente* (11), au Bordelais (9), à l'Ile de France (13), au Maine (17), au pays nantais (25), au Poitou (126) ; restent celles du Berry (35), du Périgord (56), de l'Angleterre (25), de Normandie (34), etc.

—

M. le docteur Moinet, de Rochefort, médecin consultant à Cauterets, a remporté à la société de médecine de Toulouse, une médaille d'or (300 fr.) et 200 fr. de gratification pour son mémoire : *Les eaux minérales des Pyrénées françaises.*

—

Le Salon de peinture, ouvert le 12 mai dernier, contient les œuvres de vingt-deux artistes de la Charente-Inférieure : 1° ALLARD (Mlle Antoinette), née à Rochefort-sur-Mer : *La fontaine aux Roches* (Saintonge) fusain ; *Montagne des Trois-Couronnes, à Irun* (Espagne), fusain ; 2° AUGUIN (Louis-Augustin), né à Rochefort-sur-Mer : *Dans le vallon* (Saintonge) ; 3° BOUGUEREAU (William-Adolphe), membre de l'institut, officier de la légion d'honneur, né à La Rochelle (hors concours) : *Naissance de Vénus* ; *Jeunes Bohémiennes* ; 4° BOUTET (Gabriel), né à La Rochelle : *Conférence diplomatique* ; 5° BRILLOUIN (Louis-Georges), né à Saint-Jean-d'Angély (hors concours) : *Matinée dans les prairies de la Boutonne* (Saintonge) ; *Orage et pluie dans les marais de La Vergne* (Saintonge) ; 6° BROSSARD (André-Guillaume-Etienne), né à La Rochelle : *Un baptême en Normandie ; Portrait du baron de Ravignan, sénateur* ; 7° BRUNEAU (Adrien-Louis), né à Marennes : *Souris et maïs*, aquarelle ; *Victoire indécise*, aqua-

Digitized by Google

relle ; 8° CAILLAUD (Alfred-Benoît), né à La Rochelle : *Objets religieux* ; 9° COQUAND (Paul), né à Surgères : *Aux environs de Dinan* (Ille-et-Villaine); *Aux environs de Douarnenez* (Finistère) ; 10° DARAS (Henri), né à Rochefort : *Le percement du cœur du Christ* ; 11° DELAVAULT (Alfred), né à Rochefort : *Portrait de M...; Portrait de M...* ;12° DUPONT (Jules-Félix-Maximilien), né à Rochefort : *Saut de la cuve, près Remiremont* (Vosges) ; 13° FANTY-LESCURE (M^lle^ Emma), née à La Rochelle : *Fleurs des champs* ; *Fleurs d'automne* ; 14° FAULOU (M^lle^ Jeanne), née à La Rochelle : *Un coin de marché* ; 15° GALLAND-LÉPINAY (Emmanuel), né à Aulnay : *Le Hâvre, marée montante, par un vent du nord* ; *La Rochelle, intérieur du pont ; Barques de Trouville, à marée basse* (peinture sur faïence) ; *Le Hâvre, entrée du port* (peinture sur faïence) ; 16° GENTY (Emmanuel), né à Dampierre-sur-Boutonne : *Après le festin* (panneau décoratif) ; *Portrait de M^me^ D...* ; 17° GEOFFROY (Jean), né à Marennes : *l'Abandonnée ; Ressemblance non garantie ; Portrait de M^lle^ Lucie T...* (aquarelle) ; *Portrait de M. G...* (aquarelle) ; 18° HUAS (Pierre), né à La Rochelle : *Portrait de M^me^ ...* ; *Fleurs et fruits ; Portrait de M^me^ ... ; Portrait de Georges M...* ; 19° LESSIEUX (Ernest-Louis), né à La Rochelle : *Un matin à La Bayne* (Saintonge), fusain ; *Le castilla de San-Servado, à Tolède*, fusain ; 20° LUCAS (Félix-Hippolyte), né à Rochefort : *Jules et ses amis ; Portrait du docteur J.-M.* ; 21° Omer CHARLET (Pierre-Louis), né au Château d'Oleron (hors concours) : *Miséricorde* ; 22° ROULLET (Gaston), né à Ars : *Un coup de vent, à Larmoor* (Morbihan) ; *Le pont d'Hennebon* (Morbihan).

Sur les vingt-deux artistes de la Charente-Inférieure, dont les œuvres sont exposées au salon de 1879, huit sont de La Rochelle, six de Rochefort, deux de Marennes, les six autres sont de Saint-Jean-d'Angély, Ars, Aulnay, le Château d'Oleron, Surgères et Dampierre-sur-Boutonne.

—

M. Philippe Fédon a fait sa déclaration de libraire, à Montendre, le 8 février, en remplacement de M. Roturier ; M. Charles-Emile Larmat, le 5 avril, à Saintes ; M. Henry Tesson, celle d'imprimeur en lettres et de libraire à Saint-Fort-sur-Gironde, le 9 mars, ainsi que M. Etienne-Charles Robert, à Saint-Jean-d'Angély, le 1^er^ mai, en remplacement de MM. Gardrat et C^ie^, imprimeurs-libraires.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

La Société des *Archives* vient de perdre trois de ses membres :

I. Le docteur L. Dussault, conseiller général pour le canton de Tonnay-Boutonne, longtemps maire de Tonnay-Boutonne, est décédé au mois d'avril. Il était parti, au début de la guerre de Crimée, comme chirurgien auxiliaire de 3e classe ; et, en récompense de son courage, on l'admit dans le corps de santé de la marine. En 1870, il laissa tout pour défendre son pays. Capitaine des mobiles de la Charente-Inférieure, blessé le 2 décembre à Terminiers, fait prisonnier à Ruillé et interné à Spandau, il contracta, dans sa captivité, les germes de la maladie dont il devait mourir. Comptant quatre années de service, trois campagnes, il fut décoré de la légion d'honneur, par décret du 13 septembre 1871. A l'ouverture de la dernière session du conseil général, M. le baron Eschasseriaux et M. le baron Vast-Vimeux ont prononcé son éloge funèbre, qu'a fait aussi entendre sur la tombe du défunt M. Roy de Loulay, sénateur. (Voir le *Progrès*, du 25 avril, et le *Bulletin religieux*, du 26.) Il était de la famille de l'auteur de l'*Usance de Saintes*, Jean Dusault, et du P. Nicolas Dusault. Le *Nobiliaire* de Guienne, t. I, 176, a donné la généalogie de cette famille.

II. Bertet, médecin à Cercoux, conseiller d'arrondissement pour le canton de Montguyon, agriculteur distingué, est décédé en avril.

III. Thomas-Boisgiraud (Jean-Pierre) est mort le 26 avril à Montplaisir, près Mirambeau, dans sa 86e année, chevalier de la légion d'honneur, doyen honoraire de la faculté des sciences de Toulouse. Il a été enterré à Gemozac. M. le docteur Page, de Bordeaux, ancien médecin à Gemozac, a prononcé au cimetière l'éloge du défunt. Il était probablement petit-fils de Pierre Thomas-Boisgiraud qui, par contrat du 14 septembre 1767, épousa Bénigne Froger de La Rigaudière.

—

Marie-Evariste Mouton, né à Restaud, le 12 octobre 1855, qui avait collaboré à plusieurs journaux du département : *Petite gazette charentaise*, *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, *Concorde*, *Seudre*, *Volonté nationale*, *Ere nouvelle*, *Journal des Charentes*, etc., sous le pseudonyme d'Edgar Monbrun, et dans certains journaux de Paris, membre de diverses sociétés

Digitized by Google

littéraires, et avait publié : *L'appel au peuple, Le livre d'or des poètes*, est décédé à Marmande, où il servait dans le 20e de ligne.

—

En janvier, est mort Louis-Auguste Grasset, né à La Rochelle le 8 février 1799, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, inspecteur des monuments historiques de la Charente-Inférieure. etc. etc., officier d'académie en 1862 et chevalier de la légion d'honneur en 1869; avait été directeur des usines à acier de La Douée de 1842 à 1859. Son père était un ancien ingénieur des ponts-et-chaussées à La Rochelle. Son grand-père, Jean-Baptiste-Etienne Grasset, écuyer, seigneur des Bruères et des Ecots, avait été conseiller général provincial des monnaies de France et subdélégué de l'intendance du Berry en la ville de La Charité.

—

Le 24 mars 1879, est mort à Tonnay-Charente l'abbé Marie-Charles-Casimir de Montalembert de Cers, fils de Nicolas-Prosper, chevau-léger de la garde de Louis XVI, émigré en 1791, devenu prêtre, et de Jeanne-Charlotte de Laulanie. Né à Saintes le 7 février 1786, ancien élève de l'école militaire de Fontainebleau, contraint par la maladie de quitter la carrière des armes, il fut ordonné en 1815, vicaire de Saint-Eutrope de Saintes, curé d'Epargnes, aumônier des ursulines de Chavagnes à Saintes et prêtre habitué à Saint-Pierre (1815-1845), à Paris (1845-1871), où il s'occupa du cercle catholique du Luxembourg et des œuvres militaires. Il a publié : *Cadran de la passion* ou *Considération sur les différentes circonstances de la passion de Jésus-Christ* (Saintes, 1838, imp. Hus, in-12, 336 p.) et le *Panégyrique de saint Maurice et de ses compagnons martyrs* (Paris, 1857, lib. de Lossy, in-12, de 31 p.) Voir *bulletin religieux* du samedi 17 mai, article signé H. de T. (Hippolyte de Tilly), le *Courrier des deux Charentes*, du jeudi 22 mai, article signé T. (le même) et la brochure publiée à Saintes (Hus, petit in-8°, 16 p.), sous ce titre : *L'abbé de Montalembert de Cers, notice biographique*, par M. Hippolyte de Tilly.

—

Le 25 mars 1879, est mort M. l'abbé Joseph Soullard, ancien curé doyen de Matha, né aux Epesses (Vendée), le 2 avril 1795, prêtre en 1818, curé de Dampierre-sur-Boutonne et directeur d'une petite école ecclésiastique à Blanzay, curé de Matha, le 19 octobre 1827, fondateur et supérieur en cette ville, le 3 octobre

Digitized by Google

1828, du petit séminaire qui, fermé le 23 octobre 1830, fut rouvert en 1850, chanoine honoraire de La Rochelle, chevalier de la légion d'honneur, du 9 août 1870, fondateur en 1838 d'une maison d'éducation pour les jeunes filles, dirigée par les dames de la Providence de Saintes. Il a publié : *Réflexions sur le livre de M. Delmas, ministre protestant* (Saint-Jean-d'Angély, imp. Durand, in-8°) ; *Nouvelles réflexions sur la brochure de M. Delmas, ministre protestant* (La Rochelle, imp. Boutet, 1847, in-8°, 168 p.) Voir *Bulletin religieux* du 3 mai, p. 520, et la *Notice sur M. Soulard*, par M. l'abbé Carot (La Rochelle, imp. Dubois et Mehaigneray).

—

Le docteur Célestin Gaudin, ancien médecin de la marine, médecin consultant à Vichy, chevalier de la légion d'honneur, né à Marennes en 1818, est décédé, le 9 avril, à Saint-Georges-de-Didonne, où était mort, il y a six ans, son frère Phédora, avocat, représentant de la Charente-Inférieure à la Constituante de 1848. Il a publié : *La chiesa della morte*, légende insérée dans l'*Album poitevin* ; Poitiers, Saurin, 1837, in-8, p. 19 à 24 ; *Carnet hyyiénique et médical du baigneur à Vichy*, in-8°, 1865, Vichy, Bougarel, 0 fr. 50 c. ; *Guide hygiénique et médical à l'usage de MM. les capitaines au long cours*, in-12, 1865, La Rochelle, Gout, 3 fr. ; *Guide hygiénique et médical aux eaux thermales alcalines de Salazie, île de la Réunion*, in-8°, 1857, Vital-Delval, 3 fr. ; *Vichy au point de vue de l'hygiène et du traitement*, mis à la portée des gens du monde, in-12, 1865, Vichy, Bougarel, 2 fr.

—

Jean-Pierre Jouvin, pharmacien en chef de la marine en retraite, à Rochefort, officier de la légion d'honneur, président de la société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de l'arrondissement de Rochefort, est mort dans cette ville, le 19 avril. Son éloge funèbre a été prononcé à l'église Saint Louis, par M. l'archiprêtre Remi Roul, et au cimetière par M. Delavaud. (Voir *Tablettes des deux Charentes* du 23 avril).

—

Au mois de mai, Antoine Dausse, ancien imprimeur et rédacteur du *Phare de La Rochelle*, est mort à La Rochelle.

—

Nous apprenons à l'instant la mort (24 juin) de Léopold Delayant, bibliothécaire et historien de La Rochelle.

—

ERRATA du V^e^ volume des *Archives* : p. 384, note 1, au lieu de : *La Mouljarie*, lire : *La Moujatrie* ; p. 401, ligne 13, au lieu

Digitized by Google

de : *XVI*e *siècle,* lire : *XVII*e ; p. 443, ligne 3, au lieu de : *Genvillé*, lire : *Genouillé* ; p. 443, ligne 21, colonne 2, au lieu de : *Guistres*, lire : *Cognac* ; p. 444, ligne 4, colonne 2, au lieu de : *arrondissement de Bergerac* (Dordogne), lire : *arrondissement de Barbezieux* (Charente). — Du VIe : p. 334, ligne 1, lire : *Louis XV.*

—

ERRATA au *Bulletin* (janvier 1879) : p. 206, le numéro du *Mercure de France* n'est pas du 22 septembre, mais du 12 ; p. 118, lignes 2 et 3, lire : *juge sénéchal* et non *juge du sénéchal;* p. 229, au lieu de : *Toulouse*, lire : *Montpellier ;* p. 236, article nécrologique, au lieu de *1842*, lire : *1844 ;* au lieu de : *et la comtesse reine*, lire : *ou la comtesse reine ;* p. 242, note 5, au lieu de *1831*, lire : *1631;* p. 246, il fallait mettre : *la mère la mère* (sic) a signé ; cette répétition se trouve sur le registre ; p. 251, au lieu de : *6*, lire : *9.*

VARIÉTÉS

L'ACINACES DE TESSON

Au mois de septembre 1876, eut lieu, à l'endroit appelé Les Bouillées, commune de Tesson, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, près du village du Maine, une découverte archéologique dont le *Bulletin*, p. 9, a dit un mot. Un propriétaire-cultivateur, en extrayant des matériaux pour sa prestation, trouva une excavation de 2 mètres 88 centimètres de long, sur 1 mètre 66 à sa base et 3 mètres 60 sur 1 mètre 10 au sommet. Dans ce trou étaient quinze amphores, aujourd'hui dispersées (deux sont à Angoulême chez Mme de Rencogne, une à Saintes chez M. de Thézac). On y a constaté dix ou douze anneaux de bronze, des débris de poterie, des ossements dont une mâchoire de sanglier, des morceaux de fer, des débris d'armes, le tout assez informe. M. l'abbé Richard, dans le *Courrier des deux Charentes*, du 5 mai 1878, a donné cette description de la pièce principale : « L'excavation contenait aussi un *glaive*, romain selon toutes les apparences. Ce glaive est en bronze et encore dans son fourreau.

Digitized by Google

La longueur totale est de 0 m. 50 cent., dont 0 m. 38 pour la lame, qui semble être à deux tranchants. On ne peut en juger d'une manière absolue, mais c'est plus que probable, le fourreau présentant des deux côtés des dimensions égales. La poignée, du même métal que l'arme, a quatre saillies et est surmontée d'une figure bien conservée. La tête porte la couronne de laurier; et la chevelure, divisée par le milieu et partagée en tresses, est relevée sur la tête. » La description est exacte, sauf en un point : le glaive est en acier, la poignée et le fourreau sont en bronze. Or ce glaive, dont nous devons le dessin exact à M. Louis Giraudeau, maître de dessin des écoles municipales de Saintes, est un acinaces, « poignard

court et droit, dit le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* d'Antony Rich, propre aux Perses, aux Mèdes et aux Scythes. On le portait suspendu à un baudrier qui entourait la ceinture; il venait pendre ainsi contre la cuisse droite... L'acinaces n'était pas une épée, mais un poignard : car on le portait en même temps que l'épée, mais du côté opposé du corps.... » D'autre part, le *Dictionnaire des antiquites grecques et romaines*, par Daremberg et Saglio, l'appelle « courte épée ou grand poignard de forme droite, dont l'usage paraît avoir été répandu dans tout l'Orient et particulièrement chez les Perses... L'acinaces était aussi une arme nationale des Scythes, qui y voyaient une image du dieu de la guerre et lui faisaient des sacrifices... » La gravure représente la poignée d'un acinaces trouvé près de l'embouchure du Dniéper, à Nicopol, dans un tombeau qui paraît être celui d'un roi ou chef indigène ; le monument est orné de deux têtes de bélier, là où notre pièce montre une tête d'homme dont le front semble ceint d'une guirlande. Le fourreau de l'acinaces était parfois recouvert d'une lame de métal. M. Saglio en reproduit un, trouvé aussi à Nicopol, qui représente des scè-

Digitized by Google

nes de bataille, d'un travail des plus délicats. Sur le nôtre on peut remarquer quelques concavités rondes en saillie sur le bronze qui ont reçu une pierre ou perle servant d'ornement. Tout porte à croire que nous avons là une arme de luxe ; l'arme destinée à un soldat n'eût pas été travaillée avec tant de soin. Je ne serais pas éloigné de croire que le fourreau avait un revêtement de métal avec ciselures, qui aura disparu.

Comment expliquer cette arme mède, perse ou scythe, au milieu d'amphores évidemment romaines ? Sa présence n'a rien d'extraordinaire ; car les soldats romains s'en servirent aussi quelquefois. Horace déjà (*Odes*, I, 27) raille des convives qui, au milieu de la joie des festins, montraient le poignard mède :

> Vino et lucernis Medus acinaces
> Immane quantum discrepat !

L'usage s'est assurément répandu ; les peuples s'empruntent réciproquent leurs modes, et les Romains ne se gênaient pas pour importer chez eux ce qui leur paraissait bon ailleurs. Nous avons donc bien là une arme romaine, quoique d'origine barbare.

Cette pièce, achetée à Tesson, appartient à M Emile de Thézac, amateur éclairé, qui a bien voulu nous permettre de la publier. Elle est fort rare. Aussi sa présence aux Bouillées nous porte à croire que l'excavation était une cachette où l'on avait enterré les objets les plus précieux, plutôt qu'une tombe. A.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Annales de la section des sciences naturelles de l'arrondissement de La Rochelle, n° 15 : Rapport de M. Savatier sur une excursion botanique dans l'île d'Oleron.

Annales de Notre-Dame de Lourdes, 12e année, 2e livraison, 30 mai 1879, p. 29 et suiv. publient une lettre adressée au supérieur des missionnaires de Lourdes par M. l'abbé Richard, hydro-

Digitized by Google

géologue, où l'auteur examine, au double point de vue de la science et de la religion, la source de Massabielle, et dit que « le miracle est dans le fait de la *découverte* de la source, au lieu d'être, comme à La Salette, dans le fait de la *continuité* de l'écoulement d'une source qui devait tarir, comme au Sinaï il est dans le fait de la *création* de la source qui jaillit du rocher.»

Annuaire de la société d'émulation de la Vendée, 25e année, 1878, 2e série, 8e vol., contient : Concession au monastère de la Trinité de Vendôme, par Godéran, abbé de Maillezais, en 1060, évêque de Saintes, vers 1068, mort le 6 août 1073 et exhumé au mois d'août 1835 à Maillezais, acte où il est question du prieuré de l'île d'Oleron, possédé par les religieux de Vendôme, p. 144; — Lettre de Louis XI au couvent de Sainte-Croix de Talmont, pour le prier d'élire, après la mort d'un vieil abbé très malade, son « cher et bien aimé frère Jehan de Balodes, aiguier,» issu d'une famille saintongeaise des environs de Pons, qui plus tard embrassa le protestantisme; — Lettre du même à Nicolas Boutaud, évêque de Luçon, pour lui recommander Jehan de Ballode, qui ne fut pas élu, p. 158 et 159; — Extrait des registres paroissiaux d'Ardelay, mentionnant célébration, dans une petite chapelle seigneuriale, du mariage simultané de deux veufs et de leurs enfants : Rolland Barrin, chevalier, seigneur marquis de La Gallissonnière, chef d'escadre, commandant au port de Rochefort, veuf de Catherine Begon, fille de l'intendant général de La Rochelle, avec dame Marie Guiraud, veuve de Charles de Lauzon, seigneur de La Gontrie et des Deffands, de Poitiers; Rolland-Michel Barrin, chevalier, seigneur marquis de La Gallissonnière, enseigne de vaisseau, aussi paroisse Saint-Louis de Rochefort, avec demoiselle Marie-Catherine-Antoinette de Lauson, aussi de Poitiers, p. 222-225; — Brevet royal de Louis XV, permettant aux descendants d'une vieille famille protestante de Cognac, les Pynyot, dont le dernier membre avait été marié à Anne-Julie de Clervault, de vendre une propriété indivise entre les six enfants dudit sieur, parmi lesquels Marie, mariée à Jacques Bernard, chevalier, seigneur de Luchet; Lucie, épouse de Gaspard Lériget, seigneur des Ronchères et autres lieux, demeurant à Cognac; Marie-Madeleine-Esther, femme de Jacques-Henri de La Porte, chevalier, major de cavalerie, demeurant sur la paroisse de Gemozac, p. 236-238.

Avenir, de Surgères : Article sur *Guillotin*, de Saintes, par Paul d'Estrée, numéros des 1, 8, 15, 22, 29 mars et 5 avril; et

Digitized by Google

dans les nos des 3, 10, 17, 24, 31 mai et suiv., article biographique sur l'acteur Mauduit, de La Rochelle, par M. Paul d'Estrée. M. Delayant a inséré une étude sur le même personnage dans la *Revue de l'Aunis*, numéros 13, 14 et 15, avril-mai 1864.

Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne, 1er trimestre 1878, t. VI, p. 29, contient, de M. Ch. Dumas de Rauly : 1° Lettre du prince de Condé à M. de La Chèze (Michel de Pressac, baron de La Chèze en Saintonge, seigneur de Puyregaud (Puyrigaud?), marié en 1561 à Isabeau Guyton de Longchamps), ladite lettre datée de La Rochelle, 28 janvier 1577. L'auteur a le tort, à propos de cette lettre, d'admettre une commune origine entre les Guiton de Longchamps et les Guiton de La Rochelle (Voir *Jean Guiton*, par Callot, La Rochelle, 1872); 2° Lettre d'Henri IV, entièrement de sa main, au même, sans date; 3° Lettre au même, par Duch d'Asnières, datée de Pons, 1589. M. Dumas de Rauly dit par erreur que Pons n'est qu' « à quelques kilomètres de Saint-Jean-d'Angély »; il en est à près de 48; 4° Lettre au même par Henri IV, datée de Mantes, 1593.

Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente, 5e série, t. 1er, 1877, in-8°, 369 p., contient : Notices sur G. Babinet de Rencogne, par M. J. Castaigne; — sur Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, par M. l'abbé Maratu; Le timbre de Boixe; La période néolithique dans la Charente; Habitation souterraine à Augeac-Champagne, par M. Paul Mercier; Chartes de Saint-Florent de Saumur, concernant l'Angoumois, par M. Marchegay.

Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest, 2e trimestre de 1878, p. 296, dit que M. Eutrope Jouan, dans son étude sur le chevalier de Méré « a cru reconnaître, comme étant le véritable lieu de naissance du chevalier, le château de Plassac, près Saint-Genis, en Saintonge, tandis qu'il est établi par des actes authentiques qu'il est né et mort à Beaussais, canton de La Mothe-Saint-Heraye (Deux-Sèvres), et que son nom patronymique est Gombaud. » Ceux qui ont lu le mémoire de M. Jouan (*Bulletin* d'octobre 1878, p. 215) ont vu que l'auteur n'a pas dit un mot des opinions qu'on lui prête.

Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (1re livraison, janvier 1879) contient de M. J. Clément-Simon, p. 32-47 : *Pierre Jarrige*, né à Tulle en 1605, jésuite à La Rochelle, converti au protestantisme en 1647 par le ministre

Digitized by Google

Vincent, retourné au catholicisme en 1649. La *Revue d'Aunis*, octobre 1863, a publié l'acte d'abjuration de 1647.

Bulletin de la société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, nos 3-4, mars-avril 1879, contient, p. 43 : *Essai de mythologie locale; les arbres phalliques; le noyer et le pommier*, par M. Léo Desaivre, où, p. 51, on lit : « En Saintonge, la rosée de la nuit qui précède le 1er mai est favorable aux amants malheureux. Ils vont, au matin, se rouler tout nus dans l'herbe mouillée et croient ainsi calmer les rigueurs de leur inhumaine. Cela s'appelle prendre l'aigail de mai. » Et en note : « V. Bujeaud, *Chansons populaires de l'ouest*. »

Bulletin de la société héraldique et généalogique de France, 1re année, no 4, 25 février 1879, (Paris, place du Danube, 2) publie : *Les nobles, les gens qui se croient nobles, les gens qui passent pour nobles*, où nous trouvons cités parmi les huit charges qui conféraient la noblesse héréditaire au premier degré, dès le jour de leur entrée en fonctions : « 8o Les prévôts des marchands, maires, échevins, consuls, pairs, jurats, administrateurs ou capitouls des villes suivantes : La Rochelle (édit du 8 janvier 1372; révoqué en 1628, rétabli en 1691); Poitiers (édit de décembre 1372; révoqué en 1667, rétabli en 1686 pour le maire seulement, lorsqu'il aurait été élu deux fois et aurait servi quatre années); Angoulême (édit de 1373; révoqué en 1667, rétabli le 4 février 1673); Saint-Jean-d'Angély (édit de Charles V; révoqué en 1667, rétabli en 1691; Niort (édit de 1461; révoqué en 1691).. ; Cognac (origine inconnue. Ce privilége est mentionné pour la première fois dans l'édit qui le supprime en 1667. Il fut rétabli en 1691)... » L'auteur a oublié Saintes qui, après bien des sollicitations de ses échevins, obtint, en novembre 1597, d'Henri IV, des lettres patentes lui accordant les mêmes priviléges qu'aux villes de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély. Ces lettres, transcrites par Massiou, *Hist. de la Saintonge*, V, 558, disent que le roi veut « que lesdits maire, conseillers, pairs et échevins... soient et demeurent, eux et leur postérité, nobles et jouissent de tous priviléges et marques de noblesse. » Il est vrai, ajoute M. de La Morinerie, *Saintes au* xvie *siècle*, que « ce droit, toujours contesté, ne reçut jamais qu'une application précaire... Louis XIV (1644) trancha la question par la négative. »

Bulletin général de thérapeutique médicale et chirurgicale, dans sa 5e livraison, no du 15 mars 1879, 48e année, t. XCVI,

Digitized by Google

p. 214, contient : « Considérations sur l'exérèse des hameçons et des aiguilles, à propos d'un cas pathologique fort curieux qui s'est présenté dans le canton de Saint-Savinien, sur la personne d'un enfant de sept ans, par M. le docteur Phelippeaux, ancien médecin de la marine. »

Bulletin historique et littéraire de la société de l'histoire du protestantisme français, 15 avril, publie, p. 164 : *Lettres et relations des deux Court (1749-1756)*, extraites du livre de copie de l'église wallonne, où l'on trouve plusieurs habitants de la Saintonge, nommément désignés, condamnés à diverses peines pour hérésie; — p. 165, plusieurs protestants saintongeais, arrêtés par ordre du parlement de Bordeaux; — p. 171, trois arrêts de l'intendant de La Rochelle, qui ordonne que les temples, en certains lieux de la Saintonge, seront démolis, et qui porte diverses peines contre les protestants, telles que bannissement, confiscation de biens, amendes, pendaison de ministre, marque à l'épaule droite avec un fer chaud, galères, emprisonnement de femmes à la Providence de La Rochelle, où elles seront rasées. Court fils assure que ces arrêts, datés du mois de juillet, n'ont pas été exécutés en novembre et qu'on a demandé grâce à la cour.

Bulletin monumental, n° 3 de 1879, p. 224, à propos d'un tombeau découvert, en mai 1878, dans la crypte de l'abbaye de Saint-Séverin, canton de Loulay, contient de M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, un article, p. 224-241, où l'auteur donne le dessin du tombeau et le nom d'un abbé du XII^e^ siècle, Guillaume, inconnu au *Gallia*; parle d'un abbé Renaud ou Arnaldus, à la même époque; fait l'historique abrégé de cette abbaye.

Canada (Le) et les Basques, par M. Faucher de Saint-Mauris, etc., (Québec, imp. A. Côté, 1879, in-8°, 28 p.), constate qu'en 1534, Jacques Cartier écrivait : « Nous avisâmes une grande nave qui estoit de La Rochelle », et que « les gens de La Rochelle connoissoient depuis un temps immémorial les côtes du Labrador, ainsi que celles de Terre-Neuve, où les attiroient les avantages de la pêche à la morue ».

Célébrités de l'atelier. Ouvriers inventeurs (Paris, Victor Sarlit, 1878, in-12, 275 pages; 1 fr. 50 c.) Le chapitre II (24-31), est consacré à Bernard Palissy.

Champlain's (on) astrolabe, lost on the 7 th june 1613, and found in august, 1867... by A. J. Russell (*Montreal*, 1879, in-8°,

Digitized by Google

24 p.), décrit et dessine l'astrolabe de Samuel de Champlain (ou cru tel), perdu depuis 1613 et retrouvé en 1878.

Chroniques de J. Froissart, publiées pour la société de l'histoire de France, par Siméon Luce, t. VII (1367-1370) Paris, 1878. Au chapitre XCIV, *Levée d'un fouage en Aquitaine*, p. XXXV, l'éditeur met cette note : « Un troisième parlement réuni à Saintes, au mois d'août suivant (1368), vota un impôt sur les dîmes inféodées, c'est-à-dire aliénées par l'église et possédées par des laïques, et Guillaume de Seris fut envoyé à Rome pour obtenir l'adhésion du pape Urbain V à cet impôt. Par conséquent, les parlements de Niort, de Poitiers, de Bordeaux et de Bergerac, dont parle Froissart, ne purent être que des assemblées préparatoires où l'on fit choix des députés chargés de représenter ces villes aux états généraux de Saint-Emilion, d'Angoulême et de Saintes. Voyez l'ouvrage solide et judicieux de M. l'abbé Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, p. 100 à 108 » ; — p. LXVI : « Par acte daté de Paris, en juin 1369, Charles V assigna à son amé et féal cousin Louis, vicomte de Rochechouart, 2,000 livres de rente assises sur le château et châtellenie de Rochefort-sur-Charente, au diocèse de Saintes, et au besoin sur l'île d'Oleron, audit diocèse (*Arch. nat.* 100, n° 137) » ; — p. LXXXV : « 30 décembre 1369, Jean Chandos, sénéchal de Poitou, et Thomas Percy, sénéchal de La Rochelle. Thomas Percy ou de Percy, fils puîné de Henri Percy et de Marie de Lancastre-Plantagenet, fille de Henri, comte de Lancastre et de Leicester, avait par sa mère du sang royal dans les veines, puisque le comte de Lancastre, son grand-père, était le petit-fils de Henri III, roi d'Angleterre. Shakespeare a immortalisé Thomas Percy et son neveu Henri Percy, surnommé Hotspur, en les faisant figurer dans ses drames de Richard II et de Henri IV ; » — p. LXXXIX, note I : « La lettre adressée par Edouard III, le 30 décembre 1369, aux seigneurs de Guyenne, et l'ordonnance, en date du 1er janvier suivant, par laquelle ce prince établit sur le continent une juridiction d'appel, de suzeraineté et de ressort, dont il fixa le siége à Saintes; ces deux actes visaient également à donner satisfaction aux légitimes réclamations des vassaux de la principauté d'Aquitaine (RYMER, III, 883 à 885) ; » — p. XLIV : « Guillaume de Seris, que La Rochelle avait député vers le roi de France, à Calais, avec quatre autres bourgeois, le 15 août 1360 (*Chroniques de J. Froissart*, VI, XVII, note 6), institué avec Jean Chandos, le 20 juillet 1366, gardien des terres et seigneuries situées

Digitized by Google

en Poitou et en Saintonge, et cédées par le duc d'Orléans à Thomas de Wodestok, l'un des fils d'Edouard III (RYMER, III, 794), encore fidèle au parti anglais, à la date du 14 juin 1367 (DELPIT, *Documents français en Angleterre*, p. 127), fut gratifié par Charles V, en mai 1371, de 1,000 livrées de terre ou de 1,000 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle, pour s'être rallié au parti français, « cum dilectus et fidelis miles et consiliarius noster Guillelmus de Seris, primus presidens in parlamento nostro Parisiensi, habita noticia nostri juris et justicie in guerra quam Eduardus Anglie et princeps Walhie primogenitus suus, cujus erat consiliarius, nobis noviter suscitarunt, spretis honoribus quibus se gaudebat attolli et commodis omnibus, et dimissis possessionibus et bonis suis quibuscumque, mobilibus et immobilibus, que sub dictorum hostium nostrorum dominio possidebat, ad nos accedens, nostre se submiserit obediencie, nobis et nostris se offerens serviturum... » (*Arch. nat.*, sect. hist., JJ 102, n° 272). — Douze jours avant la reddition de La Rochelle, par acte daté de son château du bois de Vincennes, le 27 août 1372, le roi de France donna à Guillaume de Seris, chevalier, son conseiller, premier président en son parlement « pour ce que libéralement s'est soulmis à notre obéissance, en cognoissant le droit qui nous appartient en la duché de Guienne », une maison appelée la maison de Fessac, sise à La Rochelle et confisquée sur Jean de Ludent, prêtre anglais et receveur en Saintonge. JJ 103, n° 237 »; — p. XCVI, note : « Au moment de sa délivrance (août 1372) opérée par le duc de Bourbon, son fils, Bertrand du Guesclin et le duc d'Anjou (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 244), la duchesse (Isabelle de Valois, duchesse douairière de Bourbon) était enfermée dans la tour de Brou, canton de Marennes, commune de Saint-Sornin. Dès le 29 juillet précédent, Simon Burleigh et Nicolas Dagworth s'étaient engagés à mettre en liberté la duchesse et à la ramener à Tours ou à Chinon, à la Toussaint suivante (*Arch. nat.*, P 1358, n° 504; HUILLARD-BRÉHOLLES, *Invent. des titres de la maison de Bourbon*, I, 565 et 566). Mais on avait prévu et excepté le cas où, « par force d'armes de la part des François ou autrement, il adviendroit que madite dame seroit délivrée ». Ce cas se produisit sans doute ; car Simon Burleigh, par acte daté de Saintes, le 24 septembre 1372, reconnut devoir à Louis, duc de Bourbon, 1,000 fr. d'or dont le duc avait sans doute fait l'avance à ce chevalier anglais, comme à-compte sur la rançon de sa mère (*Arch. nat.*, P 1358, n° 567 ; HUILLARD-BRÉHOLLES, *Invent.*, I, 567). »

Digitized by Google

Ere nouvelle, de Cognac, nos des 13 avril, 18 mai, 8 et 15 juin, contient : *Les maires de Cognac depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, avec diverses particularités historiques peu connues, concernant ladite ville*, par L[acroix]. Le même journal publie dans chaque numéro des « Ephémérides locales et régionales, » par M. Béraud.

Etude sur Bernard Palissy (Amiens, imp. Delattre-Lenoel, 1879, in-8°, 34 p.) par M. O Murray, président du tribunal civil de Loudun (Extrait de la revue l'*Investigateur*, n° de janvier 1879), ne contient que ce qu'on connaît déjà ; on y trouve aussi l'apocryphe récit d'Agrippa d'Aubigné sur l'entrevue de Henri III et de Palissy à la Bastille.

Histoire de la sainte église de Bordeaux (VIe siècle). *Saint-Léonce*, par M. Hippolyte Caudéran, curé de Saint-Pallais-de-Négrignac (Toulouse, Hébrail, 1878, in-12). L'auteur nous semble abandonner trop facilement, sans preuves certaines, la tradition de l'église de Bordeaux, qui assigne à Léonce une origine saintongeaise. Il pense aussi que ce fut Héraclius lui-même élu évêque, au premier concile de Saintes, par Léonce et ses suffragants, qui fut envoyé à Charibert pour notifier au roi sa propre élection. Nous croyons que ce fut un prêtre du nom de « Nuncupatus. » Il y a des auteurs pour et contre. Lecointe, Sirmond, Moréri opinent pour Héraclius. Dom Ruinard, Briand, Fisquet, Guizot, Massiou, Rainguet distinguent Héraclius et Nuncupatus. Une simple remarque nous semble favoriser l'opinion des écrivains qui font la distinction : c'est que le concile de Saintes venait d'élire évêque Héraclius ; par conséquent, si ce dernier avait été envoyé comme député au roi Caribert, Grégoire de Tours, qui raconte les faits, n'eût pas manqué de spécifier et de lui donner le titre qui lui appartenait, en vertu de la décision conciliaire.

Journal de la Vienne, 15 mai, contient un article de M. Ph. R. (Philippe Rondeau) sur un hypogée chrétien de quatorze sépultures, qu'a récemment découvert, près de Poitiers, au lieu dit le *Chiron-Martyr* et le *Champ des Martyrs*, le R. P. de La Croix, jésuite ; article reproduit en analyse par le *Courrier*, de Saintes, du 22 mai.

Journal officiel, du 15 mai, publie un deuxième article sur le livre de M. Léon Aubineau : *De la révocation de l'édit de Nantes*, où le critique, M. Auguste Dide, cite une pièce conservée aux archives nationales, requête adressée au parlement, dans laquelle on constate « quelques-unes des scènes de violence et de

Digitized by Google

désespoir » qui accompagnèrent « l'enlèvement et la séquestration des enfants, » par ordre de la dame de Marsan, à Pons, en 1684.

Reliques des trois tombeaux saints de Clervaux, saint Bernard, saint Malachie, saint Eutrope et autres martyrs,... par M. l'abbé Charles Lalore (Troyes, 1877, 8°, 80-LXXX p. prix : 2 fr.), ouvrage plein de documents, où il est parlé beaucoup de saint Eutrope, martyr, qu'on fête le 15 juillet. M. l'abbé Lalore ne nous apprend pas quel rapport avait le saint Eutrope de Clairvaux avec le saint Eutrope de Saintes, dont la légende est représentée dans les vitraux de la cathédrale de Sens.

Revue de Bretagne et de Vendée, 23e année, 5e série, tome V, (tome XLV de la collection), 4e et 5e livraisons, avril et mai 1879, contient, de M. Paul Marchegay, vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de Thouars (1282-1635), parmi lesquelles : Lettre de Pierre de Rohan, le maréchal de Gié, à Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, écrite à Saint-Jean-d'Angély, p. 337; Lettre de mademoiselle du Fouilloux, damoiselle de Charlotte de La Trémoille, princesse de Condé, à M. Rouhet, chef du conseil de la maison de M. de La Trémoille, où il est question de la mort de Jean de Vivonne, marquis de Pisany, p. 345; Lettre d'Anne de Valsergues, Mme de Saint-Germain Polignac, p. 352; Lettre d'Anne de Polignac, Mme de Chatillon, la jeune, à Mlle de Schelandre, « damoiselle de la duchesse de La Trémoille, » p. 348. Voir, pour ces dernières lettres, *Origines de la maison de Bremond d'Ars*, où, p. 63-67, 182 et suiv.; l'on voit que les deux demoiselles du Fouilloux n'étaient pas, comme paraît le croire M. Marchegay, p. 345, « petites nièces du célèbre auteur de la *Vènerie* », mais bien filles de Charles de Meaux, seigneur du Fouilloux, et n'avaient rien de commun avec Jacques du Fouilloux, l'auteur de la *Vènerie;* erreur déjà réfutée par M. de La Morinerie : *Charles de Meaux, seigneur du Fouilloux.*

Revue de Gascogne (t. XX, 4e livraison, avril 1879) contient publication, par M. le marquis de Galard-Magnas, d'une relation inédite de la réception au parlement, le 6 février 1655, de François-Emmanuel, duc de Crussol d'Uzès, lieutenant général pour sa majesté, dans les provinces de Xaintonge et Angoumois. Dans cette pièce, son père, « Charles-Emanuel de Crussol d'Uzès, duc d'Uzès, premier pair de France, gouverneur pour sa majesté dans les provinces de Xaintonge et Angoumois, » est qualifié de « baron d'Augainville en Vexin et de Tonnay-Boutonne, en la coutume de Saint-Jean-d'Angély. »

Digitized by Google

Revue des bibliophiles, mars et avril 1879 (Sauveterre-de-Guyenne, Jean Chollet, in-8°, mensuel), publie, de M. Marchegay, sous ce titre : *Treizain de lettres-missives originales et inédites*, des lettres dont la première est adressée à Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, par les « jurés, eschevins et pers de Xainctes, » vers 1490, le 13 juin, p. 118 ; la deuxième, de Cognac, vers 1490, par « Jeanne d'Orléans-Angoulême, comtesse de Taillebourg, » à Roullet, receveur dudit lieu, sur les frais de voyage de sa fille unique, Louise de Coëtivy, laquelle épousa, le 7 février 1501, l'unique héritier de la maison de La Trémoille, p. 117 ; la troisième, écrite de La Garde, 23 juin, vers 1453, par madame de Lévis-Mirepoix, à son frère Charles de La Trémoille, seigneur de Mauléon, en Poitou, et de Marans, en Aunis, protonotaire apostolique, abbé de Saint-Laon de Thouars, etc., p. 151.

— On trouve, p. 144, une lettre inédite de Sainte-Beuve, publiée par M. Philippe Tamizey de Larroque, à qui elle avait été adressée, au sujet d'une erreur commise par le célèbre critique dans son *Port-Royal*, où il accueillait trop facilement ce qu'ont dit de Jean Guiton, maire de La Rochelle, les *Mémoires* de Pontis.

Revue des deux mondes, 1er mai et 1er juin 1879, contient, de M. Auguste Laugel, *La famille et la jeunesse d'Henri de Rohan*, où on lit des détails concernant les guerres religieuses en Angoumois et en Saintonge ; les efforts de Jeanne d'Albret, de Pontivy, cadet des Rohan, pour reprendre « Saintes et toute la Saintonge, autrefois très affectionnées aux idées nouvelles ; » la prise de Saintes ; la conduite peu loyale des soldats huguenots, vis-à-vis de la garnison catholique qui avait obtenu permission de garder ses armes et ses bagages, etc., et p. 615, l'histoire si curieuse de l'élection du maire de Saint-Jean, en 1612, dont le t. IV des *Archives* a publié les pièces, y compris les lettres de la régente.

Semaine religieuse d'Angoulême, nos des 30 mars et 5 avril, publie article de M. l'abbé Courivault de La Villatte, curé de Rouillac (Charente), sur l' « œuvre des séminaires, » où l'auteur fait l'historique et signale la situation actuelle des séminaires de son diocèse ; — n° du 8 juin, testament (18 septembre 1689) de François de Péricard, évêque d'Angoulême, publié avec notice par M. Albert de Massougnes.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° XIII, p. 46, 78, 104, 213, 255 et 288. *Le chevalier de Méré.* — Des diverses questions posées à l'endroit du chevalier de Méré, une seule est restée sans solution : c'est celle relative au surnom de *Méré*. Nous croyons aujourd'hui pouvoir y répondre. Les points acquis à la discussion sont ceux-ci : 1° Benoît Gombaud, père du chevalier, habitait l'Angoumois et son fief de Méré était situé dans cette province (p. 214 et 256); 2° ce même Benoît Gombaud avait pour mère Claude de Livenne, vivant en 1606 (p. 256). Voici maintenant de nouveaux renseignements propres à nous éclairer : « Du 7 octobre 1563, sur le procès mu entre haute et puissante dame Catherine de Clermont, dame de Pranzac, demanderesse, pour raison des villages de Ronsac, la Pipaudie (1), etc., d'une part, et haut et puissant seigneur messire Hubert de La Rochefoucauld, baron de Marthon, défendeur, d'autre part, et encore ladite dame demanderesse pour raison de divertissement par elle prétendu du fleuve de Bandiat, à l'endroit du Got-Chaillat, contre ledit défendeur, lesdites parties ont promis d'en ester au dire et ordonnance des arbitres et amiables compositeurs ci-dessous nommés et élus, sçavoir est, de la part de ladite dame demanderesse, etc .. et de la part dudit seigneur de Marthon, défendeur, Jean Gombaud, écuyer, sieur de *Meyré*, etc... et iceux arbitres s'assembleront au lieu et bourg de Chazelles, le vendredy, douziesme jour de novembre prochain venant... En témoing de ce, lesdites parties ont signé les présentes au chastel de Pranzac, le jeudi septième jour, etc... Signé : J.-B. Dettermont (2) ».

Or, si nous consultons la carte de Cassini, nous y constatons les distances suivantes, à partir du château de Méré, en la paroisse de Bouex : Chazelles, 4,500 mètres ; Pranzac, 6,400 mètres ; Marthon, 8,000. Il est donc évident que Jean Gombaud de Méré est appelé à cet accord, en qualité d'ami et de proche voisin des parties et que c'est bien le château de Méré en Bouex, qu'il habitait alors. En veut-on une preuve plus décisive encore ? « 26 juin 1604, monitoire de l'auditeur de la cour commune des évêque, doyen, chapitre et archidiacre d'Angoulême, publié à la requête de demoiselle Claude de Livenne, dame de Méré et de Bouex, en

(1) *La Pipaudie*, en la commune de Chazelles.

(2) *Archives de la Charente*, série E, liasse 71. Communication de M. Albert d Massougnes.

Digitized by Google

partie, au sujet des vols commis à son préjudice, tant par des particuliers à elle inconnus, que par les gens de guerre en garnison dans la ville d'Angoulême ». (*Archives de la Charente*, inventaire, p. 215, série E. liasse 653). Nous retrouvons donc ici, dans la paroisse de Bouex, la même Claude de Livenne qui nous est déjà connue comme mère de Benoît de Gombaud de Méré, et par conséquent comme aïeule du chevalier. Tout porte à croire qu'elle était des Livenne, de Vouzan, paroisse limitrophe de celle de Bouex ; et qu'elle était veuve de Jean de Gombaud, l'amiable compositeur de l'an 1563.

Conclusion : le Méré dont le nom a été illustré par Antoine Gombaud, est celui de la paroissse de Bouex, et nous sommes heureux de faire à la province d'Angoumois la restitution d'une gloire biographique qui lui était inconnue.

Le chevalier de Méré appartient donc au Poitou, par sa résidence et sa mort à Beaussay, terre qui lui provenait sans doute de sa mère, Elisabeth de Maillé-La-Tour-Landry ; à la Saintonge, par le berceau de sa famille et le nom de Plassac, porté avec quelque renommée par l'un de ses frères ; et enfin, à l'Angoumois par le nom qu'il a légué à la postérité. Plus tard, et nous ne savons comment, le fief de Méré est passé à la famille des Arnault, de Bouex. En 1700, le 12 février, demoiselle Anne Arnault de Méré, fille de feu Jean Arnault, écuyer, seigneur de Méré et de Bouex, et de Jeanne Desmier, épouse Bertrand de La Laurencie, marquis de Charras. Elle signe au contrat : Anne Arnault de Méré. Mais que deviendra la légende de Poltrot de Méré qui, lui aussi, aurait possédé ou habité le Méré de la paroisse de Bouex ? Elle aura le sort de tant d'autres légendes, démenties et disparues ; à moins d'admettre cependant que les Poltrot et les Gombaud ont pu posséder le fief de Méré en co-seigneurie, par suite d'une alliance entre eux, ce qui se produisait jadis assez souvent et ce qui ne serait pas en désaccord avec la qualification prise par Claude de Livenne, dans l'acte de 1603, de « dame de Méré et de Bouex en partie ».

La question de Poltrot n'est pas, du reste, de notre ressort, et nous ne voulons point empiéter sur le domaine de nos collègues de l'Angoumois. MALTOUCHE.

Dans les recherches relatives à Antoine de Gombaud, chevalier de Méré, nous avons été conduit à nous demander s'il n'aurait pas une commune origine avec le trop célèbre Poltrot, surnommé aussi « de Méré ». Nous y étions un peu autorisé par cette circonstance

Digitized by Google

impérieuse, qu'on ne signale dans la province d'Angoumois qu'une seule localité sous le nom de Méré, à savoir l'ancien château de la paroisse de Bouex, que la tradition indique comme ayant appartenu au meurtrier du duc de Guise. La réponse anonyme qui nous est faite, p. 288, tout en nous ramenant vers Aubeterre, ne nous éloigne peut-être pas de Bouex. En effet, il est dit dans cette réponse que « Merey estoit un jeune gentilhomme d'Angoumois, de la terre d'Aubeterre, qui avait esté nourry page du feu sieur d'Aubeterre, père de la dame de Soubize (1), et depuis suivoit le baron d'Aubeterre ». De plus, le *Dictionnaire des communes de la Charente* nous fournit l'indication suivante : « Poltrop, en la commune de Nabinaud, une maison, huit habitants ». Or, Nabinaud touche Aubeterre. De plus encore, la *réponse* désigne ainsi le meurtrier huguenot : « Mérey, *autrement dit* Pautrot ». Rien n'indique donc que *Poltrot* ou *Pautrot* ait été un nom patronymique ; il semble plutôt en résulter que c'était un surnom comme Méré, et tout porte à croire que ces deux surnoms cachaient un nom de famille qu'il s'agit de découvrir. Etait-ce Gombaud ? Poltrot était-il un cadet des Gombaud de Méré, qui, suivant l'usage de ces temps-là, aurait pris et porté le nom d'un petit fief de la famille, lequel n'aurait été autre que le domaine de Poltrop, en Nabinaud, et mouvant par conséquent « de la terre d'Aubeterre » ? Question que nous livrons à de plus compétents que nous, c'est-à-dire à nos collègues du département de la Charente (2).

N° XXIV, p. 82, 142, 218, 261 et 290. *Les prisons royales à Saintes.* — Il ne faut pas perdre de vue que cette question est spéciale au XVII[e] siècle. S'il s'agissait du siècle précédent, la ré-

(1) Il s'agit ici de François Bouchard, vicomte d'Aubeterre, et d'Antoinette, sa fille, mariée à Jean Parthenay-Larchevêque, seigneur de Soubise.

(2) Ne pas perdre de vue que, suivant les biographes du chevalier de Méré, il appartenait, comme Poltrot, à une famille protestante. Il est vrai que son père, Benoît Gombaud, fait acte de ligueur en secondant le maire d'Angoulême, François Normand, dans son entreprise contre le duc d'Epernon (1588) ; mais ce Benoît avait pu retourner au catholicisme, et l'on sait que les convertis vont souvent aux extrêmes.

Une branche des Livenne, qui doit être la même que celle de Vouzan, a possédé, au XVI[e] siècle, la seigneurie de Bouex, où était situé le château de Méré, et nous avons vu que Claude de Livenne était la mère de Benoît Gombaud de Méré. D'après M. Sénémaud, *Fiefs relevant de l'évêché d'Angoulême*, François de Livenne, le dernier de la branche de Bouex, aurait laissé une fille unique, Esther de Livenne, qui épousa (20 mai 1629) Isaac d'Abzac, seigneur de Mayac, dont François d'Abzac, qualifié seigneur de Bouex en 1661, date de son mariage à Paris. Des d'Abzac Bouex passa aux Arnaud, on ne sait comment.

Digitized by Google

ponse serait rendue facile à l'aide du plan de la ville dressé en 1560. Nous parlons du plan original et non des copies singulièrement erronées qui en ont été faites à notre époque. Ce plan primitif donne deux tours sur le pont de Saintes : l'une à l'entrée du pont, sur le rempart, et l'autre, la tour Montrible, séparée de la précédente par un petit pont de bois. De plus, la légende qui accompagne cette précieuse gravure indique *les prisons royales* dans la tour Montrible. Il ne saurait donc y avoir de doute, quant au XVI^e^ siècle : les prisons royales étaient certainement situées alors dans la tour ou dans les tours du pont. Mais plus tard ? Nous avons vu, p. 182, que la porte de la conciergerie, en 1630, ouvrait sur la Grand'rue. Or, si l'on considère attentivement le plan de 1560, on verra que la Grand'rue se prolongeait effectivement jusqu'au rempart, et, par conséquent, jusqu'à la première des deux tours, du côté de la ville. On a donc le droit d'en conclure qu'à cette date, les prisons royales étaient encore comprises dans les tours, ce qui pourrait fournir l'explication de la pluralité de ces prisons, bien que pour les autres villes, La Rochelle et Niort, par exemple, cette même locution de « prisons royales » se trouve reproduite dans les pièces officielles et historiques. D'ailleurs, pour ce qui concerne le XVII^e^ siècle, il reste toujours l'objection si sérieuse de M. L. A., p. 261, tirée de ce qu'en 1647, les prisons royales étaient situées en la paroisse de Saint-Pierre, désignation incompatible avec les ponts de la ville. Dira-t-on que de 1630 à 1647, il peut y avoir eu déplacement de ces prisons ? C'est possible ; mais ce n'est qu'une hypothèse, qui cadre du reste assez mal avec la constatation, par Tabourin, d'une ancienne ou vieille prison dans la rue des Jacobins. Conclusion : les prisons royales sont un labyrinthe dont M. L. A. aura bien de la peine à nous tirer. ROCHAVE.

N° XXIV, p. 82, 106, 260, 294 et 310. *Le canton de Pentecote. La maison de Mage.* — Par contrat de mariage reçu Robert, notaire à Saintes, et passé au lieu de Diconche, sur les dix heures du matin, le premier jour de juin 1616, entre M. Simon Marchays, juge sénéchal de Rioulx, fils de Jehan Marchays, et de Sara de La Combe, d'une part ; et Marye Mage, fille d'Izaac Mage, sieur de Fiefmelin et de Marguerite Farnoux, d'autre part, M. Mage de Fiefmelin a constitué en dot à Marye Mage, sa fille : La grand'maison couverte d'ardoises à lui appartenant en ladite ville de Xaintes avec ses dépendances de bâtiment..... estable et aultre petite maison acquise de Richard, y joignant, le tout situé

Digitized by Google

paroisses de Saint-Pierre et Sainte-Colombe, tenu à rente de M. l'évesque de Xaintes, au debvoir d'une fourche en pré chascun an pour le tout, confrontant icelle maison d'ung costé à celle des hoirs de feu M. Michel Meschinet, d'autre costé aux maisons de M. Henry Viollet, huissier, et de M. Jehan Bruneteau, procureur, et à la ruhette par laquelle on va de la halle au temple Saint-Michel, d'ung bout sur le devant à la grande ruhe par laquelle on va du temple dudit Saint-Pierre à ladite halle, et d'autre bout sur le derrière à ladite ruhette et à celle qui descend dudit Saint-Michel à la grand'rue et canthon de Pentecoste(1) de ladite ville ; et ladite estable tient sur le derrière à ladite ruhette par laquelle on va à la halle et d'ung costé à l'estable des hoirs de feu M. Samuel Sanxay, médecin. La susdicte maison a été vendue par les époux Marchays à Pierre Goussé, maître chirurgien à Xaintes, par acte du même notaire, le 24 avril 1623, pour 3,000 livres. P.-B. B.

XXVIII, p. 110 et 145. *Théophile Rossel, pasteur à Saintes,* et autres habitants de la rue du Palais. — Par acte de Robert, notaire, du 22 mars 1624, Jehan Decumont, écuyer, sieur de Pansacre, comme mari de demoiselle Renée Gouault, demeurant au lieu de La Fragnée, paroisse de Loyré, ressort de Saint-Jean-d'Angély, a loué et affermé pour cinq ans, moyennant 75 livres tournois par an, à M. Me Théophile Rossel, ministre de la parole de Dieu(2) en l'église de cette ville de Saintes, y demeurant, « la moitié lui appartenant en une maison et ses appartenances de jardin, estable, puy, et autres despendances sans en rien réserver, estant par indivis avec l'autre moitié, appartenant à noble homme Me Izaye Gouault, advocat en la cour, son beau-père, située en cette ville, paroisse Saint-Pierre, ruhe du Pallays, joignant d'ung costé à la maison et jardin du sieur Grelaud, conseiller, etc. ». Par avenant mis en marge de l'acte ci-dessus et portant la même date, Me Gouault, avocat, a loué audit sieur Rossel l'autre moitié de la susdite maison, pour le même temps, moyennant 82 livres 10 sols par an. P.-B. B.

N° XXXI, p. 145, 220 et 295. *Présidial à Cognac.* — Il est à remarquer que l'acte du 20 août 1646, passé entre les officiers du présidial de Saintes, ne donne pas la date réelle de la suppression

(1) Le titre dit : le canthon *de* Pentecoste et non *de la* Pentecoste.

(2) C'était Rossel père ; il avait pour femme Marie Loquet.

Digitized by Google

du siége de Marennes, qui n'eut lieu, suivant M. de La Morinerie, qu'en 1667. Les offres et les démarches du présidial de Saintes auraient donc mis plus de vingt années à aboutir. Il doit en avoir été de même pour le siége de Cognac, d'après la pièce suivante, qui nous est communiquée par notre obligeant collègue, M. de Massougnes, et qui semble rappeler la suppression du présidial de cette ville, comme un fait encore récent : « 27 juin 1671, pardevant le notaire royal, etc... messire Pierre Thomas, écuyer, sieur de Saint-Simon, conseiller du roy en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, d'une part, et Jean Dubois, sieur de La Vergne, advocat ès parlement de Paris, et damoiselle Anne Bareau, sa femme, demeurant lesdites parties en ceste ville d'Angoulême, d'autre part ; lequel sieur de Saint-Simon a, par ces présentes, vendu audit Dubois son état et office de conseiller en la sénéchaussée et siége présidial civil et criminel d'Angoumois, avec tous les droits, gages et prérogatives attribués audit office, ensemble le droit de 2 sols pour livre des épices, etc... et autres droits qui lui peuvent appartenir tant à cause de *la suppresion du présidial de Cognac* que autrement..... ladite vendition, moyennant le prix de 10,500 livres, etc.. » (Grosse sur parchemin, signée Sicard, notaire royal. *Archives de la Charente*, série E, liasse 181). Mais comment expliquer qu'en 1621, Adam Berjonneau se qualifiait lieutenant particulier au « siége *royal* » de Cognac ; si l'on admet que le siége *présidial* y avait été institué dès 1610 ? C'est une question du ressort et de la compétence de nos collègues, MM. P. Mercier et J. Pellisson, mieux placés que nous pour la résoudre. S. F.

N° XXXV, p. 149 et 297. *Date de la construction du château du Douhet.* — En 1841, le *Guide du voyageur à Saintes et dans ses environs* (V. Vallein), in-12, publié à La Rochelle, chez G. Mareschal, et à Saintes, chez Adolphe Charrier, dit, p. 149 : « A peu de distance (de l'église) est le château du Douhet, construit, il y a environ cent ans, par le marquis de Thors, et où est décédé, le 23 mai 1832, M. Mathieu Faure, ancien député. Ce noble édifice doit être considéré par sa solidité et sa belle architecture, comme un monument digne du goût des temps modernes ». Faure a été inhumé dans le parc du château, qui appartient aujourd'hui à M. Beau-Delince. E. de S.

N° XLV, p. 221, 266 et 299. *Anciennes thèses historiées.* — Voici une autre thèse saintongeaise : elle mesure, encadrement

Digitized by Google

compris, 92 centimètres sur 44. Elle est ornée, en tête, d'une gravure représentant le sacrifice de la fille de Jephté ; au-dessous les armes de l'évêque : chapeau à 10 glands, mitre, couronne de comte, crosse, lion ou léopard. Ce sont celles de Germain Chasteigner de La Chasteigneraye, à qui la thèse est dédiée en ces termes : *Illustrissimo ac reverendissimo DD. Germano de Chasteigner de La Chasteigneraye, Santonensium episcopo, comiti Lugdunensi, regi ab omnibus consiliis, se suasque ex universa philosophia conclusiones D.D.D. philosophiæ alumni collegii regii Santonensis.* Le texte est imprimé sur trois colonnes et se compose de douze propositions qui traitent : de la philosophie, des idées, de la métaphysique, de la morale, de la physique, etc. Au bas de cette pièce, on lit : *Has theses (Deo duce et auspice Dei Parâ) tueri conabuntur in sacello regii collegii Santonensis, die 13 mensis Julii anno Domini 1772, horâ tertiâ pomeridianâ : D. Augustinus Denechaud, Santonensis. D. Gabriel Mallet, Santonus. D. Petrus Pain, Santonus.* Au milieu de l'encadrement, partie inférieure, le nom de l'imprimeur est indiqué : « *Santonis apud Petrum Toussaints regis collegiique typographum et bibliopolam MDCCLXXII* ». T.

N° XIX, p. 81, 106, 140, 216 et 288. *Le nom patronymique d'Ogier de Gombaud.* — Nous recevons de notre érudit collègue, M. Ph. Rondeau, conseiller à la cour de Poitiers, une note qui jettera un peu de jour sur cette interminable question, et fera certainement pencher la balance du côté des partisans du patronymique *Ogier*. Voici ce petit mémoire non signé et tiré du XLV^e^ volume des registres de dom Léonard Fonteneau *(Généalogies*, lettres M. N. O.) :

« Les Ogier ou Augier — ce nom s'étant écrit tantôt d'une façon, tantôt de l'autre — étaient originaires de Marennes. Ils en étaient co-seigneurs et avaient une portion de cette terre avec les comtes de Poitou. Ogier eut, de quatre femmes, huit garçons. Le plus jeune, Jean Ogier de Gombaud, un des premiers académiciens de Paris, fut célèbre dans les lettres. Il eut une pension de 1200 écus de la reine, mère de Louis XIII, et une autre de M. le chancelier Séguier. Il était malheureusement, ainsi que ses père et frères, de la religion protestante. Je descends d'un de ces Ogier qui, forcé par la persécution et les tourments d'une marâtre, s'était sauvé de la maison paternelle, et vint faire le prédicant sur les confins de la Saintonge. Il séduisit un particulier

Digitized by Google

nommé Janques (1), qui, plein d'enthousiasme, lui donna sa fille unique en mariage. Il mourut peu de temps après et laissa sa femme enceinte, laquelle eut un fils nommé Lucas Ogier, duquel je descends. Les protestants étant alors poursuivis et persécutés de toutes parts, six des frères de Jean Ogier de Gombaud et de mon trisaïeul passèrent dans les pays étrangers, desquels je n'ai jamais eu de nouvelles, quelques recherches que j'en aie faites. Les papiers de cette maison furent emportés par les fugitifs et l'on n'a pu même trouver aucuns registres baptistaires, ayant tous été enlevés, dit-on, par MM. les intendants. Je n'ai d'actes que de mon grand-père, Jean Ogier, fils de Lucas, qui rentra heureusement dans le giron de l'église. Il eut de son mariage trois garçons, qui furent tous au service. L'un y fut tué ; l'aîné fut aide de camp de M. le marquis d'Asfeld en Espagne; mon père avait été officier de cavalerie et réformé avec le régiment, au commencement du XVIII[e] siècle. Il épousa Jeanne Faure, demoiselle alliée aux premières maisons de l'Angoumois, et de leur mariage sont issus mon frère et moi. »

La question n'est pas de savoir si cet exposé généalogique est parfaitement exact dans toutes ses circonstances et prétentions, ni même si son auteur descendait réellement d'un frère de notre académicien. Mais tel qu'il est conçu, ce mémoire démontre qu'à l'époque où il a été rédigé (sans doute sur la demande de dom Fonteneau), personne ne doutait que le nom de famille du poëte fût Ogier et non pas Gombaud. Cette conclusion suffit à notre thèse, et renverse le système de M. de La Morinerie, en effaçant le trait d'union de Conrart. MALTOUCHE.

— M. René Kerviler, notre savant collègue, dans son étude sur *J. Ogier de Gombauld*, a soupçonné, p. 6, que *Ogier* pouvait être un nom patronymique : « Pellisson, dit-il, écrit Ogier de Gombauld comme un nom de famille. *Ogier* ne serait-il pas aussi bien un simple nom propre? » Et plus loin, p. 98, il cite ce passage du *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, t. I, p. 141 : « La famille Augier, originaire de Marennes, prétendait que ses auteurs étaient seigneurs d'une portion de cette terre conjoinctement avec les comtes de Poitou...(?) Augier ou Ogier (Jean) de Gombauld, un des premiers académiciens de Paris, se rendit célèbre dans les lettres et obtint de la reine, mère de Louis XIII, une pension de 1,200 écus. Comme il était de la religion protestante, *ses enfants*, ayant suivi son exemple, furent

(1) Ne serait-ce pas pour *Yonques* qui aurait été mal lu ou mal écrit?

Digitized by Google

obligés de s'expatrier à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. *Six d'entre eux* passèrent alors en pays étranger, emportant avec eux tous les titres de leur famille. Le septième ayant abjuré demeura en France; mais ses descendants ne connurent leur famille que par tradition. Augier (Lucas), c'était son nom, eut un fils, Jean, lequel fut père de trois garçons qui embrassèrent tous les trois la profession des armes. Un d'eux fut tué à l'armée. L'aîné fut aide de camp du marquis d'Asfeld (écrit par erreur : *du Misdetesfeld)* en Espagne. L'autre servit dans la cavalerie et fut réformé, ainsi que son régiment, vers le commencement du XVIII^e^ siècle. Il épousa Jeanne Faure, alliée aux premières maisons de l'Angoumois. De ce mariage sont issus deux garçons. » M. Kerviler fait observer fort justement que personne n'a jamais entendu parler des sept enfants du poëte Gombauld et que M. Beauchet-Filleau aura confondu. Il n'en est pas moins acquis que le *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou* croit que *Ogier* ou *Augier* est le nom de famille; *et Gombauld*, un nom de fief. A.

N° XXIII, p. 81. *Sébastien de Luxembourg enterré à Saintes.* — On lit dans l'*Histoire de l'église santone*, par l'abbé Briand, II, 192 : « En 1768, un chanoine de la cathédrale étant mort, on voulut fixer dans cette chapelle la sépulture du défunt. On y ouvrit une fosse et, à quelques pieds de profondeur, on trouva un cercueil renfermant le corps de messire Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues, duc de Ponthieu et gouverneur de Bretagne, mort en 1569. Le peuple s'y porta en foule pour voir ce corps parfaitement conservé. Le preux chevalier était armé de pied en cap et avait encore sa longue barbe. Messieurs du chapitre, afin d'arrêter le concours, firent refermer le cercueil dans la fosse. » Ce passage est indiqué comme provenant d'une « note manuscrite trouvée dans les archives de dom Menpontet, ancien curé de Saint-Pallais de Saintes. » L'auteur ajoute, p 193 : « En 1793, d'autres profanateurs des tombeaux violèrent la sépulture de ce héros chrétien. Ils enlevèrent la châsse en plomb dans laquelle il était déposé depuis deux cents ans; ils brisèrent ses restes. Une partie de sa tête fut emportée, avec une espèce de vénération, par quelques personnes qui avaient eu connaissance des faits de 1768. La blessure de la tête était recouverte d'une petite plaque en argent. Ses ossements sont encore dans la chapelle, » celle de Saint-André et Saint-Jacques, aujourd'hui chapelle des morts.

Digitized by Google

Tout cela est fort clair. Comment, au XVII^e siècle, aurait-on su que le corps que l'on venait de découvrir, par hasard, était celui de Sébastien de Luxembourg, enterré là deux siècles auparavant, si quelque inscription ne l'avait indiqué? Evidemment l'on a attribué ce cadavre au duc de Martigues, parce que l'on avait des preuves que c'était bien le sien. Les deux récits, celui de la note de M. Barraud, p. 81 du *Bulletin*, et celui de l'*Histoire de l'église santone*, sont identiques, sauf toutefois le 15 avril *1764* et le 15 avril *1768*, qui sont des erreurs de transcription. Mais je ne crois pas qu'aucune de ces dates soit véritable. D'abord le 15 avril, en 1764, était un dimanche, non un lundi. Puis les registres paroissiaux de Saint-Pierre de Saintes, de 1762 à 1772, sauf l'année 1767 qui manque, n'indiquent au 15 avril nul enterrement de chanoine. L'inhumation qui se rapproche un peu de ces dates est celle du chanoine Lajaunie, official et vicaire général, mort à 85 ans et enterré le 24 avril 1765, dans la chapelle Sainte-Eustelle. Quant aux époques, on ne peut donc rien affirmer; mais les détails sont précis. Ainsi, La Popelinière, *Histoire de France*, livre XX^e, t. I, p. 152 verso (édit. de 1581), écrit : « Comme Sébastian de Luxembourg, comte de Martigues, ordonnoit la baterie et s'employoit à loger, derrière les terriers et gabions, nombre d'arquebuziers pour endommager ceux qui se présenteroyent aux murailles, le dix-neuvième de novembre, fut atteint d'une harquebuzade par la teste, dont le coup fut violent, qui peu d'heures après le trépassa, qui fut une grande perte à la France.» De son côté, Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. V, ch. XIX (année 1569), racontant le siége de Saint-Jean-d'Angély, ajoute : « Martigues couché sur le flasque d'un canon pour contreroller le pointeur, sans fronteau, une balle d'arquebuse bricola sur la pièce et lui perça la teste, dont mourut promptement celui qui entamoit tous les combats difficiles... » Les *Mémoires* de Castelnau (1731), t. I, p. 259, livre VII, parlent aussi « du vicomte de Martigues, qui fut atteint d'une arquebuzade en la teste, de laquelle il mourut. » De Thou, liv. XLVI, *Histoire universelle*, t. V, p. 656 (édit. de 1734), confirme le fait : « Ce fut là que Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues,... reçut un coup de mousquet à la teste, dont il mourut. » Il serait bien étrange que le mort découvert à Saintes, au XVII^e siècle, eût à la tête la même blessure que Sébastien de Luxembourg. Aussi, malgré l'affirmation du P. Anselme qui dit : « Son corps fut porté en l'église des cordeliers de Guingamp, en Bretagne, où il est

Digitized by Google

enterré ; » malgré Moreri, VI, p. 521, copiant le P. Anselme et ajoutant que Marie de Beaucaire, femme du comte de Martigues, fut enterrée l'an 1613, près de son mari, « dans l'église des cordeliers de Guingamp, » nous croirons que Sébastien de Luxembourg, tué d'une arquebuse à la tête, le 19 novembre 1569, au siége de Saint Jean-d'Angély, est bien celui qu'on découvrit, deux siècles plus tard, enterré dans une chapelle de l'église de Saint-Pierre de Saintes, ayant une blessure à la tête.

N° LIV, p. 268 et 309. *Fondation du monastère de Sainte-Claire à Saintes.* — MM. E. D. et L. A. nous répondent par des dates incertaines, de 1624 à 1630, fournies par le *Gallia* et l'*Histoire de l'église santone*. Bien que Mme de Dreux-Cerizay ait, en effet, commencé, dès 1624, à acquérir et à reconstruire une habitation, au faubourg Saint-Pallais, en vue de la fondation d'un couvent, il n'est guère permis de considérer ce couvent comme régulièrement fondé avant l'année 1629. Mais là n'est pas la question : il s'agit de savoir comment le monastère des Sainte-Claire, fondé à Saintes en 1624, si l'on veut, a pu être figuré sur le plan de cette ville, dressé par Braun en 1560, et au même emplacement qu'il a occupé depuis la fondation de madame de Dreux? Cette indication est fournie par la réédition du plan de Braun, placée en tête du 1er vol. de l'*Histoire de l'église santone* elle-même, de telle sorte que l'abbé Briand, sans y prendre garde, nous représentait un monument 60 ans avant sa construction! Cet anachronisme trouverait-il son explication dans une inadvertance du rééditeur du plan? C'est assez peu probable, d'autant que la même difficulté se présente pour le couvent des cordeliers, indiqué également par le plan de 1560, quand l'*Histoire de l'église santone* et M. Audiat disent ce couvent renversé par les huguenots, dès 1557. (Voir *réponse* à la question n° LVIII.) Avant tout, il conviendrait de collationner le plan lithographié de l'*Histoire de l'église santone* avec la gravure originale, ce que nous ne saurions faire quant à nous, depuis qu'ayant prêté l'exemplaire original que nous avions dans nos archives, l'emprunteur a trouvé commode de le retenir, en vertu de ce principe, que ce qui est bon à emprunter est encore meilleur à garder. En attendant, MM. L. A. et E. D. doivent comprendre que la question du monastère de Sainte-Claire n'est pas entièrement résolue par leur réponse. ROCHAVE.

D'une statistique du monastère des religieuses de Sainte-Claire à Saintes, dressée en 1723 par l'abbesse, Marie Chevreuil, il résulte

Digitized by Google

que « le monastère de Sainte-Claire de Saintes fut établi, l'année 1628, par madame Dreux, qui donna l'emplassement... L'année 1635, le roi Louys XIII approuva l'établissement et ordonna, par un arrêt datté du 18 juillet, que le restant des revenus de l'ancien monastère des religieuses de Sainte-Claire de La Rochelle, appartiendrait aux religieuses de Sainte-Claire de Saintes. » On peut se fier à cette date. L. A.

N° LV, p. 268 et 310. *Martin de Laubardemont.* — On lit dans l'*Histoire du parlement de Bordeaux*, par Boscheron des Portes (Bordeaux, 2 vol. in-8°, 1878, VI, p. 439), à propos de Jean Martin de Laubardemont : « Originaire d'une famille de Guyenne qui s'appelait *Martin*, il prit d'abord la particule, en entrant au parlement de Bordeaux, où il fut conseiller, puis président aux enquêtes. Plus tard, il obtenait par lettres patentes l'autorisation de changer la dénomination d'une terre qu'il avait, en celle de *Laubardemont*, qu'il porta lui-même depuis. Doué de beaucoup d'habileté et de souplesse, il dut à ces qualités d'être chargé plusieurs fois d'aller défendre, à la cour, les intérêts de sa compagnie. Ces missions le firent connaître sans doute du cardinal de Richelieu, dont la faveur lui valut la première présidence de la cour des aides de Guyenne après son rétablissement à Bordeaux, et, dans la suite, l'intendance de la généralité de Touraine, Anjou et Maine, etc. » Il est donc bien établi que le fameux Laubardemont de Loudun, de Bordeaux et d'Agen était un seul personnage, et qu'il avait épousé une saintongeaise, Eléonore-Thérèse Fourré de Dampierre-sur-Boutonne. T. de L.

N° LVI, p. 268. *Où était le jeu de paume en la ville de Saintes?* — Il a dû changer de place suivant les temps. En 1629, nous le trouvons situé tout près de la Grand'rue. « Le 1er décembre, Pierre de Chemeraud, conseiller en l'élection, afferme de Marie Sorcellière, veuve de Jehan Joguet, armurier, un apand appartenant à ladite Sorcellière, qui est derrière le logis d'icelle, près le jeu de paume. Pour aller et venir, il passera par le courroir qui va de la Grand'rue audit apand et pourra aussi entrer et sortir par le portal dudit jeu de paume où ladite Sorcellière a le droit de passage, etc... ladite location faite au prix de 13 livres 10 sols. » (Limouzin, notaire).

Vers cette époque, nous trouvons comme « maître paulmier à Xaintes » Jérôme Pradelle, qui se sera marié deux fois; car, en 1610, il est dit époux de Marie Comte, et en 1617, de Marie

Digitized by Google

Néraud. A cette dernière date, il demeurait au faubourg Saint-Eutrope. En 1648, Jérôme Pradelle, sans autre qualification, est dit posséder une maison, rue des Balais. « En 1621, le 7 novembre, Jérôme Pradelle, maître paulmier, fait marché pour faire et parfaire, avant un mois, le pavé du jeu de paulme du sieur de Saint-Lauc, en la ville de Xaintes, et raccommoder les *fantes* qui sont dans le *parpin*, à raison de 81 livres, somme que ledit Pradelle sera tenu payer, sauf celle de 15 livres qu'il retiendra jusqu'à ce que le sieur de Saint-Lauc ait agréé la besogne. A Saintes, en la maison dudit jeu de paulme, en présence de Jean Levasle, compagnon paulmier, Isaac Rousseau, savetier, etc., demeurans à Saint-Eutroppe ». (Bertauld, notaire). Le domicile des témoins donne à penser que le jeu de paume était alors à Saint-Eutrope. Enfin, le 30 du mois de septembre de la même année 1621, Jérôme Pradelle, maître paulmier, afferme une petite maison, à lui appartenant, située « à la montée de la citadelle », contiguë à une autre petite maison où demeure Marguerite Néraud, sans doute sa belle-sœur. Il était aussi propriétaire du domaine de La Cour, au bourg de la paroisse de Vénérand. En 1667, Daniel Pradelle, son fils, était greffier de la seigneurie de cette paroisse. J. L.

Le 10 mars 1612, devant Robert, notaire, Marthe Gentils, veuve de Jean Rousset, marchand, et alors épouse de Benoist de Villards, fait son testament par lequel elle distribue sa succession entre son mari, Jehanne de Villards, sa fille de son second mariage, et Suzanne Rousset, sa fille de son premier mariage, épouse d'Izaac Moreau, sergent royal. Parmi les immeubles composant cette succession, on remarque : « Une maison où la testataire fait sa continuelle résidence, avec le jeu de paulme y contigu, bastiment, jardins et mothes estant de ses dépendances le tout joignant, situé au bourg de Saint-Eutroppe, tenu à rente du prieuré dudit Saint-Eutrope, fors lesdites mothes qui tiennent de la seigneurie des Rabainières, confrontant d'ung bout par le devant à la ruhe par laquelle on va du canthon de la Croix-Blanche à Saint-Macoul, d'ung costé à la maison et aux escuries de la Croix-Blanche et à la mothe des hoirs feu Jehan Duplaix et au petit chemin ou ruhette (1) qui va dudit canthon de la Croix-Blanche au lieu appellé les Arcs. »

Par son testament du 5 octobre 1610, retenu par Journauld, notaire royal, demoiselle Jeanne Dusault, femme de noble homme Etienne Soulet, sieur du Port-d'Arclou, a institué son mari son

(1) L'entrée de cette ruette existe encore; elle est fermée par une porte.

Digitized by Google

légataire universel, à la charge de payer une somme de 500 livres tournois à Etienne Dupoursoy, son filleul, boutonnier, demeurant en la ville de Saintes. Etienne Soulet, pour se libérer envers Dupoursoy, lui a cédé et transporté « une maison couverte de tuiles, lui appartenant, appelée la Grand-Estable, située en ladite ville de Xaintes, paroisse de Saint-Michel, tenue à rente du roy notre sire, au droit d'anguillage qui est quatre deniers, confrontant d'ung costé aux mazureaux du jeu de paulme appelé de (Fouqueville, Fougeril?), d'autre costé à la maison de Jehanne Testaud, vefve (Minuit?), d'ung bout aux murailles de ladite ville, et d'aultre bout à la ruhette par laquelle on va dudit jeu de paulme au port appelé le port des bûches ». (Acte de Robert, notaire, du 25 février 1612).

C'est à l'extrémité de la rue des Iles, dans la rue de l'Anguille, à gauche, c'est-à-dire au côté opposé aux récollets, qu'il faut chercher le jeu de paume. Celui-ci paraissait être un jeu public. Il en existait un autre à la Berthonnière, dans une maison voisine de l'hôtel de la Croix-Blanche. P.-B. B.

N° LVII, p. 268 et 311. *Le fief de Saint-Crespin, à Saintes.* — Dans une pièce de 1700, requête de l'évêque de Saintes au roi, (à la bibliothèque de Saintes), je lis : « Tant le port des Frères que autres lieux situés au-delà de la porte Esguière dudit Xaintes, lesquels de notre authorité publique sont de tous temps du fief de Saint-Crespin dépendant pareillement dudit évesché. » A.

N° LVIII, p. 268. *Où se trouvait le couvent des cordeliers au XVII^e siècle, à Saintes?* — L'auteur de *Saint-Eutrope et son prieuré,* tome II des *Archives*, p. 374, se demande par une note si le couvent des franciscains, ruiné par les calvinistes, en 1557, et rétabli, en 1666, par Anne d'Autriche sur la place des Cordeliers, n'aurait pas été situé jusqu'à ladite année 1557, dans la rue Saint-François, qui aurait emprunté son nom à cette circonstance? C'est aussi l'opinion de l'abbé Briand, en son *Histoire de l'église santone*, p. 395. Mais si cet auteur avait consulté le plan de la ville de Saintes, dressé en 1560 et placé en tête de son 1^er volume, il y aurait vu que, dès cette époque, le couvent des cordeliers se trouve figuré en la place qu'il a occupée jusqu'à la construction du Palais de justice. Donc, avant la reconstruction de 1666, les cordeliers n'habitaient pas la rue Saint-François, du moins à une époque immédiate. Il est bien vrai que la mention du couvent sur le plan de 1560 ne s'accorde guère avec sa destruc-

Digitized by Google

tion antérieure (1557); mais qui sait si la date de 1560 est celle du dessin de Braun ou de la publication de son plan? Qui sait encore si la destruction par les huguenots avait été complète ou seulement intérieure? Toujours est-il que le couvent est figuré sur le plan de 1560. Cependant, les cordeliers furent réellement et momentanément chassés de leur domicile. Combien de temps dura cet exil? Nous n'en savons rien. Mais, en 1629, nous les trouvons établis ou recueillis en l'église Saint-Maur, ainsi que le démontre l'acte suivant de prise de possession, passé par Limouzin, notaire royal à Saintes. « Le 19 septembre, maître Michel Cosnier, prêtre du diocèse d'Angers, chapelain de la chapellanie fondée par feu Emery (*aliàs* appelée des Renaudets), en l'église paroissiale Saint-Maur de cette ville, *où de présent est le couvent des cordeliers de l'ordre de Saint-François*; lequel étant devant la porte de l'église paroissiale et *couvent* dudit Saint-Maur, m'a requis (moi ledit notaire) le vouloir mettre et installer en la possession de ladite chapellanie, etc... A quoi obtempérant, etc .. en présence de honorable homme Pierre Blanchon, avocat en parlement, et de maître Jacques Mauchen, bachelier en théologie, demeurants audit Xaintes... »

Les cordeliers ont-ils demeuré en l'église Saint-Maur, jusqu'en 1666? C'est une autre question, à la suite d'une réponse.

ROCHAVE.

N° LIX, p. 268. *La maison d'Alain.* — 1629, 13 novembre. « Sommation faite à Jehan Odet, maistre orphaivre de la ville de Xaintes, d'avoir à déclairer si le 3 novembre 1628, il serait allé avec maître Jacques Sauxay, procureur, et Boisson, sergent royal, en la maison de feu maistre Jehan Allain, advocat, située en la paroisse Saint-Michel de ladite ville, en laquelle maison réside présentement maistre Arthus Mage, aussi advocat, etc .. (offre de retrait lignager pour certains lieux acquis par ledit Mage, de maître Hillaire Regnaud, sieur de Bontirand), et s'il vit présenter les escus et douzains, etc. ». (Limouzin, notaire à Xaintes). Il s'agit évidemment de la maison de Jean Allain, fils de Nicolas et son éditeur, laquelle maison devait avoir été la demeure paternelle. Mais cette indication peu précise ne donne même pas le nom de la rue qu'habitaient les Alain. ROCHAVE.

N° LIX bis, p. 268. *La maison de Samuël Veyrel.* — 1648, 19 juin. « Izaac Veyrel, maistre apothicaire de la présente ville de Xaintes, parlant à la personne de Jacques Poussard, maître ma-

Digitized by Google

çon, trouvé à faire démolir certaine muraille à lui appartenant et renfermant son jardin, pour y appuyer certaine construction que prétendent faire les P. jacobins de ladite ville, a déclaré audit Poussard s'opposer à la démolition de ladicte muraille pour luy appartenir en propre, protestant, etc... A l'instant, est survenu Charles de La Porte, prieur des R. P. jacobins, qui déclare prendre la cause dudit Poussard et que c'est par son commandement qu'il a rompu ladite muraille, protestant qu'il ne désire s'en servir que pour porter la voûte du portail qu'il fait construire pour faire « entrer et sortir de la Grand'Rue dans le jardin dudit couvent, et n'y prétendre autre chose, ce que ledit Veyrel lui permet par ces présentes, sans déroger aux droits des parties, etc... Fait dans le jardin dudit couvent, etc... ». (Limouzin, notaire).

Voilà bien le jardin des Veyrel. Mais où était leur maison ? En 1620, et le 30 du mois d'août, Jean Tercinier, maître chirurgien, demeurant au faubourg Saint-Pallais, constitue procureur pour le représenter pardevant le conseil du roi et répondre à la signification à lui donnée à la requête de Pierre Goussé, Samuël de Vallée et Pierre Verrel, maîtres chirurgiens de ladite ville de Xaintes (la cause du procès non stipulée). Bertauld, notaire.

Ce chirurgien devait appartenir à la famille de nos apothicaires. Dans tous cas, il est assez remarquable que son collègue, Jean Tercinier, soit, à une distance de près de trois siècles, représenté de nos jours dans les mêmes fonctions par l'un de ses descendants.

Ce Pierre Verrel ne vivait plus au 1er décembre 1627, que « honneste femme, Jehanne Guenon », est qualifiée veuve de honorable homme maître Pierre Vérel, docteur en médecine. (Minutes de Corbineau, notaire). J. L.

N° LXI, p. 268, 311. *Noms des villes, îles, rues, pendant la révolution* — Voici quelques noms de communes qui ont été changés pendant la révolution. Je les prends sur les documents officiels. Saint-Porchaire s'appelait L'Espine ; Pont-Labbé, Pont-Libre ; Saint-Sulpice-d'Arnoul, Arnoul ; Sainte-Radegonde, Valençay ; Sainte-Gemme, Gemme-les-Landes ; Saint-Romain-de-Benet, Romain-la-Tour ; Saint-Georges-des-Coteaux, Georges-du-Coteau ; Corme-Royal, Corme-La-Forêt ; Saint-Hippolyte-de Biard, Biard ; Saint-Michel-l'Annuel (près Pont-Labbé), Michel-l'Annuel ; Saint-Vivien-de-Saintes, Arcejac ; Saint-Germain-du-Seudre, Germain-du-Seudre ; Nieuil-lès-Saintes, Nieuil.

A. DURAND.

Digitized by Google

N° LXII, p. 315. *Paracolum, Palencourt.* — Il n'est pas difficile de déterminer l'emplacement du château de *Paracolum*, parce que *Paracolum* n'est autre lieu que Parcoul. En effet, un sceau de la sénéchaussée de Saintonge appendu à un acte de 1292 porte : AP[ud] PAR(collum), comme l'indique la pièce : « Hellyas Clovelli, tenens sigillum senescallie Xanctonensis apud Parcollum. » La même légende se trouve sur un autre sceau d'un acte de 1343 (*Archives nationales*, J 181, n° 82; et pour celui de 1292 : J 274, n° 24). On peut consulter, n°s 4694 et 4695, t. II, p. 221, *Collection de sceaux*, par M. Douët d'Arcq. Dans le t. II des *Archives*, une pièce de 1337, p. 177 et 178, dit « sigilli regii sancti Johannis Angeliacensis et de Paracollo », et p. 295, des lettres patentes de Louis XI (1479, nouveau style) parlent de « la ferme du scel aux contratz établie en notre dite ville et citté de Xaintes et Paracoul. » Il est clair que *Paracolum* a été mal traduit par *Palencourt*; il faut lire *Parcoul*. Parcoul est encore mentionné p. 377, t. I^er^ des *Archives*, sur un mémoire des réparations (1342) de la maison et du four « de Parcol ». Mais quel est ce Parcoul ? Le *Dictionnaire universel de la France*, de Saugrain (1726, in-f°), dit X. III, col. 937 : « Parcoul, bourg dans la Saintonge, Diocèse de Saintes, Parlement de Bordeaux, Intendance de La Rochelle, Election de Saintes, a 515 habitants. » Et le *Grand dictionnaire géographique*, de Bruzen de La Martinière (1768, in-f°) qui répète ce qui précède, donne un 2^e^ Parcoul, dont il parle ainsi : « Parcoul, ou Parcoux, bourg de France, dans le Périgord, sur la rive gauche de la Drone ». Il n'y a qu'un Parcoul qui ait été du diocèse de Saintes et qui soit du département de la Dordogne, c'est Parcoul, commune de 712 habitants, canton de Sainte-Aulaye, arrondissement de Ribérac, dont le chef-lieu s'élève sur une colline dominant la Drone, nommé *Paracollam* et *Paracol* au moyen-âge. Les Green de Saint Marsault sont qualifiés baron de Parcoul : car, le 31 décembre 1523, François Green de Saint-Marsault, sénéchal et gouverneur de Périgord, échangea avec le roi les terres de Millançay, Villefranche, etc., au pays de Sologne, contre les terres de Peudry en Angoumois et de Parcoul en Saintonge. L. A.

N° LXIII, p. 315. *L'auteur d'une « histoire complète de la ville de Saintes ».* — L'histoire de la ville de Saintes, dont parle Rainguet, en sa *Biographie saintongeaise*, doit être la *Monographie de la ville de Saintes*, publiée en 160 pages, l'an 1863, par l'abbé Lacuric, à Saintes, chez M^lle^ Rose Scheffler, in-8°, et

Digitized by Google

faisant partie du *Recueil* des actes de la Commission des arts, tome I. Mais le livre n'a pas répondu, ce me semble, au vaste programme de la *Biographie*, et l'histoire de Saintes est encore à faire. A.

N° LXIV, p. 315. *L.-F. d'Abzac de Villautrange, veuve de J.-H. Brunet.*— D'Hozier, *Armorial général*, reg. II, 1re partie, et Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, I, 190, ont donné la généalogie de la famille d'Abzac. On n'y trouve pas l'alliance indiquée par M. Pellisson. Même silence de la part de Courcelles, t. IX, *Hist. des pairs*. C.

— Je vais donner en partie satisfaction à la demande de M. Jules Pellisson. François d'Abzac, chevalier, seigneur de Villautrange, figure dans la généalogie de sa famille donnée par La Chenaye-Desbois et autres, comme fils de Jacques d'Abzac, seigneur de Mayac et de Limerac, maréchal de camp, et de Louise de Bremond d'Ars, dame de Migré. Le généalogiste n'indique pas le nom de sa femme. Je comble ici cette lacune : Il avait épousé Marie-Catherine Bonnet, qui appartenait à une famille de Cognac. De son temps je puis citer : Louis Bonnet, bourgeois de Cognac ; Pierre Bonnet, sieur de Fontmorte ; Pierre Bonnet, avocat en parlement ; Julienne Bonnet et Françoise Bonnet. Ces trois derniers, frère et sœurs, se firent un testament mutuel, le 25 avril 1696, devant Petit et Roux, notaires à Cognac. Après le décès de Julienne, Pierre et Françoise Bonnet partagèrent les biens de leur sœur, suivant acte du 16 mars 1699, conjointement avec Marie Vitet, veuve de Denis Bonnet, mère tutrice de ses enfants, chargée aussi de la tutelle des enfants de M. de Villautrange et de Mlle Bonnet. Au nombre de ceux-ci était Louise-Françoise d'Abzac, qui fait l'objet de la question. Sur les anciens registres, malheureusement incendiés, de la paroisse Saint-Vivien de Saintes, à la date du 29 novembre 1741, on trouvait la mention du mariage de « Louise d'Absac, fille de M. François d'Absac et de demoiselle Catherine Bonnet, avec M. Henry-Isaac Brunet, fils de M. Henry Brunet, de la paroisse Saint-Léger, diocèse de Saintonge. » Au bas de l'acte, on relevait les signatures suivantes : Dabzac de Villautrange, Perreau, Duchaisne-Brejon, etc.

Ma copie, de la main de M. des Salles, porte *Isaac* au lieu de *Jean*, indiqué dans l'acte produit par M. Pellisson. La M.

La copie du registre de Saint-Vivien, à la mairie de Saintes, porte l'acte suivant. On s'apercevra aisément que le copiste a pris

Digitized by Google

toutes les libertés possibles avec le texte : « Le 29 novembre 1741 ont épousé Henry-Jean Brunet, fils légitime de Henri Brunet, avec Louyse Dabsac, fille légitime de François Dabzac et de Catherine Bonnet, de la paroisse de Saint-Léger, diocèse de Saintonge, après les deux bans publiés sans empêchement. DUFAUR, *curé*. J. HEN. BRUNET. THOMAS. DABZAC DE VILLAUTRANGE. DUCHAINE. DEBREMOND. » A.

N° LXV, p. 316. *L'abbé Torné-Chavigny.* — L'ancien curé de La Clotte et de Saint-Denis-du-Pin, M. l'abbé Torné, a ajouté à son nom celui de sa mère, M^lle^ Chavigny. Il déclare lui-même ignorer s'il y a autre chose de commun que le nom entre elle et Jean de Chavigny, interprète et biographe de Michel de Nostre-Dame. Son admiration de leur commun maître, pour lequel « il professe le plus grand respect, une sorte de vénération et la foi en son don prophétique », — c'est M. Torné qui parle ainsi de Chavigny, — ne lui permet pas d'affirmer une parenté dont il serait peut-être bien aise. L.

— Une réponse de M. l'abbé Torné-Chavigny, qui confirme la note précédente, nous arrive trop tard et trop longue pour être insérée dans le présent n° du *Bulletin*.

N° LXVI, p. 316. *Fondation du couvent des jacobins à Saintes.* — C'est en 1292 que le couvent des dominicains, appelés communément jacobins, fut fondé à Saintes par « Fulcandus », qui leur donna les maisons et dépendances situées « prope puteum Moisset ». Leur chapelle montre encore sa belle fenêtre absidale ; le jardin autour duquel régnait le cloître existe encore ; et il ne serait pas difficile de retrouver le puits « Moysset ». L. A.

N° LXVIII, p. 316. *Les billets d'enterrement.* — J'ai un billet d'enterrement, ou plutôt une lettre d'invitation à un service. C'est une simple feuille de papier de 27 centimètres de longueur sur 21 de hauteur. L'M de *monsieur* est entouré de toutes parts de rameaux. Ce qui suit, en italiques, est écrit à la main. Le v est placé dans un carré gravé, qui représente un tombeau surmonté d'une tête sur des tibias, avec une faux et une torche. Le champ noir est semé de larmes :

Monsieur et Madame Garnier, arpenteur juré,

Vous êtes prié de la part du Corps de Ville d'assister au SERVICE qu'il fera célébrer pour le repos de l'âme du feu ROI, Mer-

Digitized by Google

credi premier de Juin 1774, sur les neuf heures du matin, dans l'Église du Séminaire de cette Ville. MARESCHAL, Sre Greffier.

Ce billet doit sortir des presses de Toussaints, imprimeur du roi à Saintes. L. A.

N° LXX, p. 316. *Le cylindre gravé en creux.* — Ce cylindre de bois plein avec oiseaux, animaux et feuillages gravés en creux et assez grossièrement, me paraît être un rouleau qu'on passait sur la pâte. On avait ainsi en relief sur des pâtisseries tout ce que le cylindre portait en creux. L'ouvrier assez malhabile devait copier quelques sujets plus anciens : la licorne est fort usitée dans les motifs d'ornement du XVIe siècle, sous Henri II. Le millésime 1738 est la date de l'année où fut ciselé le rouleau ; GUENON DE CHANTELOUP est le nom du propriétaire, qui était un membre de la famille Guenon, des Guenon des Mesnards, de Brives, etc. L.

N° LXXIII, p. 318. *Port de la Rousselle à Saintes.* — Dans un fragment du mémoire historique sur la ville de Saintes, adressé à M. Filleau, de Poitiers, par le chanoine Adam (Voir *Biographie saintongeaise*, article *Adam*), il me souvient d'avoir lu que ce nom provenait de la couleur rouge d'une porte de la ville, s'ouvrant dans la direction de ce port. En admettant cette hypothèse, qui n'est d'ailleurs présentée que comme une simple tradition, « Port de la Rousselle » aurait donc été une abréviation de « Port de la porte Rousselle. » Quoi qu'il en soit, cette locution n'aurait pas été spéciale à la ville de Saintes : car, à un kilomètre en aval de la ville de Niort et sur la Sèvre, on voit encore une écluse appelée la « Porte de la Roussille ou Rousselle. » Il se peut que les écluses ou *portes* aient été jadis peintes en rouge pour apparaître plus facilement aux bateliers, et qu'il y ait eu aussi dans la Charente, un peu en aval de la ville de Saintes, une écluse peinte de cette couleur réglementaire, qui aura donné son nom, plus tard, au port qui l'avoisinait.

Jean DE MONTPLAISIR.

N° LXXV, p. 318. *La fonderie d'artillerie à Saintes.* — C'est maître Bertauld, notaire royal à Saintes, qui va répondre : « 1615-29 septembre. Claude de Guyneau, écuyer, sieur de La Bramoir et de La Tour de Tigery, commissaire ordinaire de l'artillerie, de présent logé en la ville de Xaintes, agissant au nom de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, grand maître de

Digitized by Google

l'artillerie de France, au nom de sa majesté, passe marché avec Vivien Guyot et Pierre Gautier, forgerons, demeurans, le premier en la paroisse des Essards, et le second en la paroisse de Nieulles-Xaintes, pour qu'ils s'obligent à venir avant trois jours et s'établir en « la citadelle de ladite ville de Xaintes », avec leurs enclumes, soufflets, marteaux et outils nécessaires à la forge, et y travailler sans discontinuation aux ouvrages de bandages, grilles, cercles, cages, etc., et autres pièces servant au fourneau de la fonderie des pièces d'artillerie, en la longueur, grosseur et épaisseur qui leur seront montrées et désignées par le maître fondeur qui a entrepris la fonte de ladite artillerie « en ladite citadelle »; ils forgeront lesdits ouvrages à leurs frais, fourniront le fer neuf, bon, loyal et marchand, charbon, etc., moyennant quatre sols pour chaque livre de fer neuf, poids de marc à seize onces à la livre, qu'ils mettront en œuvre. » Nous pourrons montrer une autre fois comme quoi et sous la direction de qui fonctionnait encore cette fonderie, en l'année 1629. MALTOUCHE.

— Louis XIII, à la demande de l'évêque de Saintes, Michel Raoul, ayant, par lettres patentes du 13 août 1629, accordé aux religieuses du Carmel, alors fort étroitement logées dans la rue Eschasseriaux, maison actuelle de M. de La Sauzaie, un emplacement plus vaste et mieux aéré avec les « matériaux provenant de la démolition de la citadelle de Xainctes, ensemble la place où était le donjon d'icelle, maisons restantes, fossez et places vuides, » Jean Martin de Laubardemont, « commissaire député au razement de la citadelle de Xainctes et d'autres fortifications en ce royaulme, » vint à Saintes où il arriva, « le mardi vingt-huitiesme dudit mois » d'août 1629, étant parti de Paris le 18, et le lendemain même de son arrivée, il mit les carmélites en possession ; et d'après le procès-verbal du 31, rapporté par Briand, *Hist. de l'église santone*, II, 318, il les mena « dans l'ancienne fonderie qui auroit esté ouverte par Claude Gargasse, ayant charge du sieur de Pernes, gouverneur de ladite citadelle ; en laquelle fonderie il y avoit quantité de bois de charpenterie... Comme aussi aurions mené lesdittes religieuses dans l'arsenal, lequel auroit pareillement esté ouvert par ledit Gargasse... » La chapelle des carmélites installées à la citadelle, en 1629, par le fameux Laubardemont, est aujourd'hui un bâtiment des dames de la Providence. Donc, la fonderie de canons au XVII^e^ siècle, y compris l'arsenal de la ville de Saintes, était dans le jardin actuel de l'établissement de la Providence. LOUIS A.

Digitized by Google

QUESTIONS

N° LXXVI. — Dans quelles rues et dans quelles maisons sont nés, à Saintes, Vanderbourg, membre de l'institut, et le comte Louis-Nicolas Lemercier, président du sénat?

N° LXXVII. — Où demeurait, à Saintes, pendant qu'il y tenait garnison, le célèbre Mirabeau?

N° LXXVIII. — Dans quelle maison est née, à Cognac, la marquise de Verdelin, cette protectrice de J.-J. Rousseau, dont Sainte-Beuve a tracé le portrait dans un volume de ses *Lundis?* Connaît-on des lettres inédites de et à cette femme remarquable?

N° LXXIX. — D'où venait l'usage, dans nos provinces de l'ouest, de payer, pour droit d'hommage et pour devoir féodal, « un bonnet rouge » ? Etait-ce une importation des contrées de l'Asie mineure par les croisés?

N° LXXX. — Quelle est l'étymologie du nom de Genouillé, commun à plusieurs paroisses de la Saintonge et du Poitou?

N°LXXXI. — Où était, à Cognac, le « Port Saunier » ? J. L.

N° LXXXII. — Dans ses *Essais historiques* (traduction de G. Guizot), lord Macaulay, étudiant et appréciant Barère, dit : « Les prisonniers (Barrère était du nombre), une fois à La Rochelle, furent dirigés sur Oleron... Ils furent enfermés dans le château, chacun dans une chambre, à la porte de laquelle on plaça une sentinelle ; et l'on ne leur accorda que la ration d'un simple soldat... On reçut de Paris l'ordre de faire comparaître Barrère devant la cour criminelle du département de la Haute-Charente. Il fut donc ramené sur le continent et enfermé à Saintes, pendant quelques mois, dans un ancien couvent qu'on avait récemment transformé en prison. » Où trouve-t-on le dossier de cette affaire qui ne suivit pas son cours, Barrère ayant pu s'évader? CH. D.

N° LXXXIII. — Une variété du lilas porte le nom scientifique de « Syringa rupellensis ou gloria Rupellæ. » Quel est l'inventeur du nom et de la variété, ou du moins l'époque à laquelle cette variété s'est produite? *Un curieux.*

N° LXXXIV. — Nous lisons, à la page 87 du n° 296 (6 avril 1879) de la *Chronique charentaise*, FARIBOLES SAINTONGEAISES, l'expression « le pain bénit de La Rochelle, » employée pour désigner une préparation de la cuisine du cochon. On désigne en effet, sous ce nom, à La Rochelle, le foie du cochon salé et cuit avec les grattons ou grillons dans la graisse fondue. Pourrait-on

Digitized by Google

fournir des explications sur l'origine de cette expression? Pourrait-on dire si, dans toute la Saintonge, cette locution se rapporte à la même préparation? *Un curieux.*

N° LXXXV. — Sur un exemplaire du *Breviarium romanum*, partie d'été (Lyon, MDCXCI), on lit la note manuscrite suivante : « La porte de l'église de Sainte-Colombe, sur la Grande-Rue, a été bâtie en 1631 ; tous les habitants paroissiens ont droit de puiser au puits qui est à côté de cette église. » Ce puits existe encore dans une petite cour dépendant du Carmel de Saintes. Nos collaborateurs J. L., Saint-Fort, Maltouche, Rochave, si familiarisés avec les minutes des Limouzin, Bertauld et autres, pourraient-ils nous dire si, dans les actes notariés de l'époque, il y a trace de ce droit de puisage? E. V.

N° LXXXVI. — On lit dans l'*Art de prêcher*, par l'abbé de Villiers, né à Cognac, édition collective de ses poésies, sous le titre de *Poésies de D* V****, Paris, Collombat, 1728, in-12, p. 33 :

« Plus exact qu'autrefois, notre siècle condamne
Ce mélange brillant du saint et du prophane,
Si chéri, si commun au siècle de Coton,
Quand par un *Cambisès* commençoit le sermon ».

Quelle est la signification du mot *Cambisès ?* J. P.

N° LXXXVII. — On lit dans *La Comédie des proverbes, pièce comique*, cinquième édition, à Troyes et se vend à Paris, chez la veuve Nicolas Oudot, 1715, in-8°, p. 86 : « Ils payent souvent le monde de cette monnoye-là : car tous tant qu'ils sont ils ressemblent aux albaletriers de Cognac, ils sont de dure deserre ; c'est justement comme les compagnons bahutiers ; ils font plus de bruit que de besogne ». Connaît-on l'origine de ce proverbe sur les arbalétriers de Cognac? Sait on s'il est cité dans des livres antérieurs à cette comédie? J. P.

N° LXXXVIII. — On lit dans l'*Almanach de la vieillesse, ou notice de tous ceux qui ont vécu cent ans et plus*, (Paris, Lottin, 1761, in-12), p. 40 : « Michel de Gourgues, seigneur de La Buge, meurt à Xaintes, âgé de cent cinq ans et 8 mois. Il avoit encore été à la chasse six jours avant sa mort ». Ce décès aurait eu lieu le 8 janvier 1710, d'après Harcouet de Longeville, qui publia, en 1715, l'*Histoire des personnes qui ont vécu plus d'un siècle.* Le même *Almanach*, p. 50, cite, d'après le même auteur, Louis Amiot, de Geny, près Charente, en Aunis, mort le 7 octobre 1710, âgé de cent sept ans, 3 mois, veuf de six femmes, cherchant à se marier en septièmes noces, et Rachel N., femme de N. du Bichois,

Digitized by Google

morte à La Rochelle le 12 octobre 1710, à cent sept ans, trois mois, huit jours. « Elle avoit eu 22 enfants. Elle fut ramenée à la religion catholique par le cardinal de Richelieu, pendant le siège de cette ville en 1628. Louis XIII lui avoit fait l'honneur de manger deux fois chez elle dans une maison de plaisance qu'elle avoit à deux lieues de cette ville ». A-t-on d'autres renseignements intéressants sur la vieillesse de ces personnages ? J. P.

N° LXXXIX. — Je désirerais savoir quelle est l'organisation actuelle de l'académie de La Rochelle, et si comme je l'ai lu dans le *Bulletin*, c'est le maire de la ville qui en nomme le président.

Paris, 7 avril 1879. P. C.

N° XC. — Pourrait-on me confirmer, par une mention d'acte quelconque, comme je le conjecture, que le ministre du temple d'Arvert, en 1669, était Pierre Bonnin ? La M.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveaux (Les) chemins de fer; système des plateaux; unité de taxe; unité de transport, par un chef de gare. — Pons, imp. Noël Texier, 1879, in-8°, 16 p.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi a clero Rupellensi, editus pro anno Domini 1879. — Pons, imp. Noël Texier, 1878, in-18, 148 p. Prix : 1 fr. 25.

Pelletan (E.). — *Un roi philosophe, le grand Frédéric*. Nouvelle édition. — Paris, Germer Baillière, 1878, in-18, 384 p.

Pellisson (Jules). — *Berneuil et Condéon (1685-1778)*. — Tours, imp. Paul Bouserez, 1878, in-8°, 53 p. (Extrait du tome VI[e] des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

Phelippeaux (Docteur). — *Histoire clinique d'un fibrone utérin du poids de 150 grammes*, opération et guérison. — Paris. V.-Adrien Delahaye et C[ie], 1878, in-8°, 75 pages. (Extrait des *Archives de tocologie*, février et mars 1878).

P. (M[lle] de). — *Notice sur la vie de M[me] Le Gardeur de Tilly, née de Turpin de Jouhé. Pieux souvenirs!* — Bordeaux, Féret et fils, 1879, in-12, 72 p.

Digitized by Google

PERRINEAU (Dr Lucien). — *Contribution à l'étude de la dyspnée urémique.* — Paris, imp. Parent, 5 mars 1879, in-8°, 109 p.

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (Marquis de). — *Des syllogues grecs en Orient et en Europe et du progrès des études littéraires dans la Grèce de nos jours.* — Paris, imp. Chamerot, 8 novembre 1878, in-8°, 40 p. (Extrait de l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France.* 1877).

Réponse du cagouillard républicain Vindex au bonapartiste Traditore. — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1878, in-8°, 15 p.

RICHARD (L'abbé). — *Les instruments de pierre, les couteaux en silex du tombeau de Josué et autres découvertes en Egypte, dans le Sahara, en Palestine.* — Paris, imp. Parent, 1878, in-8°, 24 p. Prix : 60 centimes.

RICHEMOND (L. de). — *Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, reine de Navarre; Henry d'Albret, roi de Navarre et leur chapelain Girard Roussel à La Rochelle; Jean Guitton (1585-1654); Mme de La Fite, lectrice de la reine Charlotte et gouvernante des princesses d'Angleterre (1737-91)*, sa vie et ses écrits d'après des documents inédits. — Paris, Sandoz et Fischbacher, 1878, in-8°, 31 p. (Extrait de la *Revue chrétienne*).

— *La Rochelle au temps de Charles VII, à propos d'une relation rochelaise sur Jeanne d'Arc.* — La Rochelle, 1878, imp. Siret, 8°, 11 p.

RIS-PAQUOT. — *Faïences charentaises.* Voir *Bulletin*, p. 251.

RONDELAUD (Diogène). — *Rapport fait au conseil municipal (de Saintes) sur les comptes et budgets,* 1877, 1878 et 1879. — Saintes, imp. Loychon et Ribéraud, 1878, in-8°, 41 p.

ROUYER (Emile). — *Almanach de maître Jacques*, qui a remporté le prix de 1200 francs, (deux années cumulées) fondé par Jacques Bujault. Année 1879. — Niort, imp. Desprez, in-12, 48 p.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

SOMMAIRE du numéro d'octobre 1879. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES; Admission de nouveaux membres; — AVIS ET NOUVELLES : Nouvelles littéraires et artistiques; — NÉCROLOGIE; — LIVRES ET PÉRIODIQUES; — RÉPONSES : Nom patronymique d'Ogier de Gombaud; Noblesse des d'Aguesseau; Sébastien de Luxembourg, enterré à Saintes; Prisons royales à Saintes; Présidial de Marennes; Anciennes thèses historiées; Les quatre premiers barons de Saintonge; Martin de Laubardemont; Jeu de paume à Saintes; Noms de lieux de la période révolutionnaire; — QUESTIONS; — BIBLIOGRAPHIE; — VARIÉTÉS : Lieu de naissance du duc de Montausier; Les du Bourg en Saintonge; Rouget de Lisle; Insurrection de Saint-Thomas-de-Cosnac; Les Acarie du Bourdet de Crazannes; Mobilier d'une grande famille saintongeaise au XVII^e siècle; Saint-Saturnin de Seschaud; Armand Maichin; etc.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 13 *juillet* 1879

M. le secrétaire-adjoint est chargé par le Président de rédiger le procès-verbal de la présente séance, en l'absence de M. H. de Tilly, secrétaire.

M. le Président lit une lettre de M. le recteur de l'Académie de Poitiers, acceptant le don d'un volume de la Société pour être décerné, comme prix d'histoire, à la classe de rhétorique du collége de Saintes. Le Bureau décide qu'il donnera, cette année, deux volumes au lieu d'un.

Nomination de nouveaux membres.

Digitized by Google

Appelé à statuer sur une demande de M. B..., membre de la Société, le Bureau décide qu'on publiera, dans le *Bulletin*, les documents d'une certaine étendue qui lui sont offerts, à condition que l'auteur participe à la moitié des frais. Cette mesure sera générale pour tous les travaux qui dépasseront les limites du *Bulletin* et exigeront un supplément.

M. le Président propose de terminer, avec la livraison d'octobre, le tome I du *Bulletin*, qui aura 29 feuilles, avec table, titre, faux-titre. — Adopté.

Le Bureau accepte l'échange du *Bulletin* avec la *Revue historique du Maine*.

Autorisation est accordée à M. le Président de faire graver le dessin d'un groupe sculpté et reproduire par l'héliogravure des lettres d'indulgences relatives à Saint-Pierre de Saintes.

M. le Président lit un projet de circulaire. — Adopté.

Le Bureau donne ensuite pleins pouvoirs à M. le Président pour terminer certaines questions avec M. Bouserez, imprimeur de la Société, à Tours.

Après le règlement de quelques détails d'organisation, M. le Président annonce le décès de Gabriel-Léopold Delayant, dont il vante les nombreux travaux et la profonde érudition en histoire locale.

—

Ont été admis comme membres de la Société :

MM. Andrault, procureur de la république à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat.

William Augereau, sous-lieutenant de réserve au 8e chasseurs, aux Egretaux, par Pons, présenté par M. Louis Audiat.

L'abbé Octave Carot, aumônier du lycée, à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat.

Georges Charropin, pharmacien à Pons, présenté par M. Noël Texier.

Charles Constantin, chef d'orchestre à Royan, présenté par M. Charles Dangibaud.

Digitized by Google

Charles - Henry - Auguste de Saulces de Freycinet, contre-amiral, major général de la flotte à Rochefort, présenté par M. Louis Audiat.

Louis Juin, capitaine de vaisseau, à Rochefort, présenté par M. Anatole de Bonsonge.

Lefebvre, rue Saint-Claude, 36, à La Rochelle, présenté par M. Louis Audiat.

Joseph Marchat, entrepreneur de travaux publics, juge au tribunal de commerce, à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Pierre Orliaguet, imprimeur à Saintes, présenté par M. Louis Audiat.

Louis Perrier, supérieur de l'institution Saint-Louis de Gonzague à Saujon, présenté par M. Rullier.

Lucien Perrineau, docteur - médecin à Saint - Xandre, présenté par M. Louis Audiat.

Edmond Poitevin, avocat à Saint-Jean-d'Angély, présenté par M. Denys d'Aussy.

Henri Renaud, vérificateur de l'enregistrement et des domaines à Troyes, présenté M. Louis Audiat.

L'abbé Pierre Richard, chanoine honoraire, vicaire général d'Alger, hydrogéologue, à Montlieu, présenté par M. l'abbé Vallée.

Fernand Rigabert, docteur-médecin à Taillebourg, présenté par M. Denys d'Aussy.

AVIS ET NOUVELLES

Le trésorier a encaissé jusqu'ici 3,506 fr. 08 c., y compris 185 cotisations de 1879. Il a payé 1,126 fr. Nous prions nos correspondants et nos confrères en retard de vouloir bien régler le plus tôt possible. Le volume VII[e] va être livré et la cotisation annuelle de 1880 sera exigible dès le 1[er] janvier prochain. Il importe que l'année courante soit à jour.

Digitized by Google

Etat des impressions : t. VII, feuilles tirées, 2-24; en épreuves, 25-28.

—

La séance générale annuelle pour le renouvellement du Bureau et du Comité de publication aura probablement lieu en décembre. Les membres de la Société qui auraient des lectures ou des communications à faire sont priés d'en donner avis. Une circulaire indiquera le jour et l'heure de la réunion.

—

Par arrêté du 17 juillet, M. le ministre de l'instruction publique a attribué une allocation de 500 fr. à la Société des *Archives*, qui ne recevait que 400 fr.

—

Dans sa séance du 22 août, le conseil général, sur le rapport de M. d'Aussy et d'après le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Saintes, a alloué pour 1880 une somme de 450 fr. à la Société des *Archives*.

—

Ont rendu compte du 11e *Bulletin* (juillet 1879) : le *Nouvelliste des Charentes*, du 5; l'*Avenir*, de Surgères, à la même date, lequel s'applaudit de voir « que la Société vient de traiter avec un typographe de la Charente-Inférieure pour l'impression du prochain volume, détermination qu'on eût pu prendre dès le début », oubliant qu'il n'avait pas tenu à la Société qu'il en fût ainsi, dès le commencement, comme en pourrait témoigner l'imprimeur de l'*Avenir* lui-même; le *Courrier des deux Charentes*, du 24 article répété par la *Chronique charentaise* du 3 août et par le *Bulletin religieux* du 23.

—

Ont rendu compte du tome VI : le *Journal de Marennes*, du 20 juillet, article signé A. L.; la *Revue des questions historiques*, octobre 1879, article signé T. de L. (M. Tamizey de Larroque), qui dit : « Si grand est le zèle de M. Louis Audiat et de ses collaborateurs que les volumes de 500 pages publiés par la Société des *Archives* se succèdent avec une admirable régularité. On ne saurait trop donner d'éloges à l'activité du petit groupe d'érudits qui, en si peu d'années, a mis à la disposition du public plusieurs centaines de documents d'une valeur considérable, et qui, si l'on juge de l'avenir par le passé, ne laissera rien à faire aux paléographes saintongeais de la génération suivante... »

Digitized by Google

La *Revue des sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique, contient (t. VII, 1re livraison, p. 49-51, parue en octobre 1879), un compte-rendu des t. IV et V des *Archives*, par M. C. Hippeau, secrétaire du comité des travaux historiques, qui s'exprime ainsi : « L'importance des documents contenus dans ces deux volumes justifie pleinement les éloges déjà donnés à la Société qui les publie. Fondée en 1874, elle a publié chaque année un volume, prouvant ainsi que des hommes actifs et laborieux peuvent, malgré l'exiguité des ressources dont ils disposent, donner une grande et réelle valeur à l'œuvre accomplie par leurs communs efforts... Il se termine (le 6e volume) par une table chronologique de tous les documents publiés dans les cinq premiers volumes des *Archives*, travail excellent qui, en facilitant les recherches, atteste le nombre et l'importance des matières recueillies par les membres pleins d'ardeur et de zèle d'une Société qui se rend de plus en plus digne des éloges et des encouragements qui lui ont été donnés par le comité des travaux historiques et des sociétés savantes ».

—

Par décret du 26 juillet, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. le baron Charles-Léon Michel de La Morinerie, membre du Comité de publication de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, « chef de division à la préfecture de la Seine, 37 ans de services, dont 9 comme chef de division », a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

—

Au concours des antiquités de la France pour 1879, l'académie des inscriptions et belles-lettres a décerné à M. Paul de Fleury, archiviste de la Charente et membre du Comité de publication de la Société des *Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, la quatrième mention honorable, pour son mémoire intitulé : *Notes additionnelles et rectificative au* Gallia christiana *tirées des archives de Loir-et-Cher et de la Charente*. C'est de ce travail qu'est extraite la liste des archidiacres de Saintonge et d'Aunis que l'on trouvera, p. 18-21, au tome VII des *Archives*.

—

Par arrêté du maire de La Rochelle, en date du 29 juillet, M. Georges Musset, membre du Comité de publication de la Société des *Archives*, licencié en droit, ancien élève de l'école des chartes et archiviste-paléographe, notaire à Thairé et membre du conseil

Digitized by Google

d'arrondissement pour le canton d'Aigrefeuille, a été nommé conservateur de la bibliothèque de La Rochelle, en remplacement de M. Delayant, décédé.

—

M. le docteur Lucien Papillaud, de Saujon, a eu un mémoire couronné au concours de la société de médecine d'Anvers, année 1878 (médaille de vermeil, titre de membre correspondant, etc).

—

Les membres de la Société souscripteurs à l'ouvrage de M. Louis Audiat : *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, sont prévenus que ce volume vient de paraître chez M. Noël Texier, imprimeur à Pons.

—

Conférence de la ligue de l'enseignement, à Rochefort, le 28 juin. Orateur, M. Ardouin, « enfant de Rochefort » ; sujet, Lesson, cet « enfant de Rochefort, qui, d'après l'*Intérêt public* (2 juillet), donnant le compte-rendu de la conférence, est arrivé du fond des couches sociales les plus humbles au sommet lumineux de la société et de la science ». Ensuite, M. Roche père a parlé. « Ce citoyen, dit le même journal, a fait à tous un appel pour l'aide à donner à l'instruction de la jeune fille ». Voir *Intérêt public* des 4 et 7 juillet, contenant discours de M. Ardouin, où nous lisons que « René Lesson reçut le jour le premier germinal an II », et que « le gracieux nom de *Primevère* lui fut donné par l'officier municipal ».

—

Le 1er juillet, à Cognac, conférence sur la *Graphologie* par M. l'abbé Michon, et le 26 août, par M. Roux, ingénieur hydroscope, sur l'art de découvrir les sources ; le 16 septembre, à Saintes, par M. Galand, ingénieur, sur le transport par eau de Saintes à Rochefort ; le 5 octobre, au Plaud-Chermignac, par M. le docteur A. Menudier, sur le phylloxera. Le 24 septembre, M. Collin, l'improvisateur, a donné une séance littéraire au café Ruby, à Cognac.

—

A la séance de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure (24 juillet), qu'a présidée M. H. de Tilly, vice-président, M. Louis Audiat a lu une notice sur *Pierre Cuppé*, curé de Bois, près Saint-Genis, au XVIIIe siècle, bachelier en théologie, auteur du livre : *Le ciel ouvert à tous les hommes*, imprimé à Londres, en 1768.

Digitized by Google

Au concours de l'académie des muses santones, 1879, pour le sujet : *Les baigneuses de Royan*, ont été décernées : Une médaille d'or à M. Alfred Dufour ; une médaille de vermeil à M. Auguste Fourès ; une médaille d'argent à M. Emmanuel Bresson. Pour le sujet libre : Médaille d'or à M. Francis Melvil ; d'argent à M. L. Fabre des Essarts et à M. Henry Mériot ; de bronze à M. Alfred Dufour.

—

Le portrait de la comtesse Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, par Gérard, légué par M. Sampuyo au musée du Louvre, vient d'être placé dans la galerie française du XVIII^e siècle, en face du portrait de M^me^ Récamier.

—

A la vente (31 mai 1879) de la bibliothèque A. Firmin-Didot (2^e^ partie) le n° 95, livre d'*Heures à l'usage de Saintes*, petit in-8°, exemplaire sur vélin, relié en maroquin, a été vendu 1,300 fr. Il est ainsi décrit, p. 124 du *Catalogue des livres rares et précieux manuscrits et imprimés* de la bibliothèque A. Firmin-Didot (Paris, A. Labitte, 1879, in-8°, 276 p.) : « Ces presêtes heures à lusaige de Xaintes (Saintes) au long sans requerir *ont este faictes pour Simon Vostre, Libraire*... s. d. (alman. de 1507 à 1527). Petit in-8°, goth. ; mar. rouge, fil, tr. dor. Cette édition contient dix-huit grandes figures, dont plusieurs sont différentes de celles qui se trouvent ordinairement, comme par exemple l'avant-dernière, qui nous paraît être une miniature faite exprés pour l'exemplaire, et qui porte une inscription, et au-dessous le chiffre A. P. en or sur fond d'azur. Ce chiffre se voit aussi sur le titre où il remplace le nom de Vostre, de même que l'inscription : M. AMATEUR : BLANDI, peinte en or, remplace le nom de l'imprimeur. Dans les bordures il y a 165 sujets de la danse des morts, et, à la fin, les *miracles de Nostre Dame*, avec les quatrains français. (Didot, *Cat. rais.*, n° 787). Très bel exemplaire sur vélin ; les figures sont enluminées avec beaucoup d'art ».

—

A La Rochelle, dans les travaux de démolition du bastion Saint-Nicolas (fortifications antérieures au siége de 1573), on vient de découvrir une large plaque de marbre blanc brisée en deux morceaux et chargée de dessins ou d'arabesques grossièrement tracés autour de trois croix inégales, d'un losange et d'un cercle placés sans symétrie. Quelques monnaies de cuivre de

Digitized by Google

l'époque du siége de 1573 et un squelette de femme ont été aussi trouvés. Dans la couche de bris de la prée Maubec, on a recueilli des épées déposées au musée d'artillerie. Voir *Charente-Inférieure* du 9 juillet.

—

Depuis le mois de juin 1879 paraît, tous les deux mois, (à Angoulême), imp. Baillarger, le *Bulletin de l'apostolat diocésain d'Angoulême, revue de charité,* sous le patronage de N.-D. de Richemont. Le directeur est M. l'abbé Chaumet, supérieur du petit séminaire de Richemont.

—

Mme Céline Berthelot, née Sallaud, a fait sa déclaration de libraire, à Saujon, le 14 juin 1879, en remplacement de Mlle Mounier.

—

A la faculté de Poitiers, session d'août, trois enfants du Président de la Société des *Archives*, Mlle Madeleine Audiat et ses deux frères, ont subi le même jour avec succès les examens du baccalauréat ès-lettres (2e partie). Le plus jeune, M. Gabriel Audiat, a été en outre reçu à la même session bachelier ès-sciences. — Mlle Elise Mesnard, de Saint-Pallais-de-Phiolin, a été reçue au baccalauréat ès-lettres (1re partie) avec mention honorable.

—

Errata au *Bulletin* (juillet 1879) : P. 336, ligne 22, lire : *Les tumulus de la Boixe*, au lieu de : *Le timbre de Boixe ;* — ligne 24, lire : *Angeac-Champagne*, au lieu de : *Augeac-Champagne.*

NÉCROLOGIE.

—

I. — Elisée Chevallier, membre de la société des *Archives*, ancien maire d'Arvert, ancien conseiller général de La Tremblade, est décédé, le mercredi 27 août, à l'âge de 69 ans.

II. — Gabriel-Léopold Delayant, bibliothécaire à La Rochelle depuis 46 ans, professeur de rhétorique, puis de philosophie, au lycée de cette ville pendant 37 ans, fondateur de cours industriels, est, comme nous l'avons dit, décédé le 24 juin, à La Rochelle, où il était né le 16 janvier 1806. Petit-fils de Pierre-Léon Chauvet

Digitized by Google

imprimeur du roi à La Rochelle (1782-1818), il avait succédé à son oncle Louis Chauvet (1818-1830), et avait été libraire dans sa ville natale de 1830 à 1835. Personne plus que lui n'était versé dans l'histoire de la cité rochelaise. « Aucun auteur, a dit l'*Echo rochelais* du 25 juin, n'a peut-être été plus scrupuleux et plus assidu dans la recherche des dates, des circonstances et des causes, des faits de l'histoire locale... Il doutait souvent et cherchait la vérité partout ». Peu ambitieux, il n'allait pas au-devant des honneurs qui sont pourtant venus le trouver dans sa vie modeste et occupée. Président de plusieurs commissions administratives, officier d'académie le 26 juillet 1856 et de l'instruction publique le 30 décembre 1869, il fut décoré de la légion d'honneur, le 14 août 1870. Poète à ses heures, il a dû laisser quelques fables en vers. Littérateur et critique, on a de lui une foule d'articles épars dans la *Charente-Inférieure*, le *Courrier de La Rochelle*, la *Revue d'Aunis et de Saintonge*, etc. Historien érudit, il a publié bon nombre d'ouvrages et de travaux intéressant le pays. Nous voudrions pouvoir en publier la liste entière. Voici les principaux : *Histoire du siége de La Rochelle*, 1573, traduite du latin de Philippe Cauriana (La Rochelle, A. Siret, avec plan, in-8°, 160 p.); *Historiens de La Rochelle*, études lues à la société littéraire de La Rochelle, de 1853 à 1860 (La Rochelle, imp. Maréchal, 1864, in-8°); *Histoire des Rochelais* racontée à Julien Méneau, par son grand'père (La Rochelle, A. Siret, 2 vol. grand in-8°, 1870, 404-408 p.); *Histoire du département de la Charente-Inférieure* (La Rochelle, Petit, 1873, in-8°, 400 p.); *Catalogue de la bibliothèque de La Rochelle* (La Rochelle, imp. A. Siret. 1878, in-8°, 798 p.); *Notice sur la divine épopée d'Alexandre Soumet; Du présidial de La Rochelle* (La Rochelle, imp. Siret, in-8°, 44 p.); Voir *Charente-Inférieure* du 23 juin, qui publie le récit de ses obsèques et deux discours prononcés sur sa tombe, l'un par M. Paul Romieux, l'autre par M. Meschinet de Richemond; et une notice dans la *Chronique charentaise* du 28 juin. Lépold Delayant avait été un des fondateurs de la Société des *Archives*.

Le 8 juillet est mort à Saintes, où il était né, le 19 mai 1804, Charles Magné, un des fondateurs de la société des gens de lettres avec Louis Desnoyers, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Honoré de Balzac, président d'honneur de l'académie des muses santones, collaborateur de plusieurs journaux dont pas un n'a même annoncé sa mort, et il s'en est allé en terre avec ses por-

Digitized by Google

teurs et deux personnes. Elève du collége de Saintes, du petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, du grand séminaire de La Rochelle, il jeta le froc aux orties, épousa en 1831 à Rochefort, Marie-Rosalie-Hortense Ayraud, et attiré par le désir de la gloire littéraire s'en fut à Paris où il resta jusqu'en 1869, exerçant la profession de courtier en vins. Il a raconté lui-même sa biographie : « Une avalanche de missionnaires catholiques s'abattit sur sa piteuse ville de Saintes. Les prédicateurs, les cérémonies multipliées produisirent bientôt leur effet sur les imaginations naïves de la population à peu près inculte de ces temps-là. Il y avait sermon sans solution de continuité. A midi, à cinq heures, à trois heures tous les matins, ce qui est l'exacte vérité. (Des sermons à trois heures du matin !!!). Les confessionnaux fonctionnaient nuit et jour, ce qui est encore scrupuleusement vrai... Tous les hommes voulaient être capucins. Toutes les démoiselles aspiraient au cloître immaculé des visitandines... Plus tard, avec une persévérance digne d'un meilleur résultat, il consacra, pendant trente ans, le peu de loisirs que lui laissait le souci des affaires, à réunir les éléments d'un livre qu'il réussit enfin à faire éditer en 1870 par la librairie internationale A. Lacroix, Verboeckhoven. Ce volume a pour titre *Salmigondis.* » Charles Magné a publié « *Salmigondis*, fables, chansons, romances, chansonnettes, théâtres, poésies diverses, nouvelles, réflexions ; » (Paris, A. Lacroix, 1870 ; Saintes, typ. de M^me^ Amaudry ; in-12, 473 pages) ; *Les femmes*, « petit poème mentionné au dernier concours de Bordeaux » ; Saintes, imp. Hus, in-18, 21 p., où on lit :

> De son côté l'aiguille est là, sur sa pelotte,
> Prête à suivre ta main habile à l'agiter,
> Prête à soigner l'étoffe, ou bien à rajuster
> Le bouton échappé d'une vieille culotte.

Il est reproduit dans le suivant : *Fables*, Paris, Lucien Lechevalier, 1874, in-12, XVI-194 p.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes (20 septembre) p. 134 et suiv., contient de M. Hippolyte Caudéran, oblat bénédictin, curé de Saint-Pallais de Négrignac, une réponse à un passage du *Bulletin des Archives* (juillet 1879) p. 341. Il s'agit, on se le rappelle, de l'élection à Saintes d'Héra-

Digitized by Google

clius pour évêque de cette ville, à la place d'Émérius, nommé évêque par Clotaire Ier, sans le consentement du métropolitain et déposé, l'an 563, dans un concile provincial. Nous avons reproché à l'auteur de l'*Histoire de la sainte église de Bordeaux* et *Vie de saint Léonce* d'avoir fait notifier au roi Charibert la déposition d'Émérius et l'élection d'Héraclius par Héraclius lui-même. M. Caudéran veut que ce soit l'évêque élu par le concile qui s'en va lui-même se présenter au roi et lui dire : « Vous savez, ce n'est plus Émérius, nommé par votre père, qui est évêque de Saintes ; mais c'est moi. » Le point litigieux est là : Est-ce Héraclius qui est envoyé à Caribert ? Est-ce un prêtre nommé Nuncupatus ? Examinons les faits :

Le concile a député quelqu'un auprès du roi pour lui raconter les décisions prises. Pouvant légitimement craindre le courroux du roi — et la suite le prouva bien — il n'avait garde d'exposer à un mouvement de colère son élu, le successeur d'Émérius, cher au prince. Je vois d'ici la mine assez piteuse de ce pauvre Héraclius notifiant au roi sa nomination : « Sire, c'est moi qui suis évêque et non plus Émérius », et le roi se plaignant fort qu'on eût dépossédé l'élu de son père pour le remplacer par Héraclius. Un simple envoyé pouvait être mal reçu ; la dignité épiscopale était sauvegardée. Je sais bien que dom Ruinart dit que : « Celui qui avait été désigné par les suffrages » pouvait être choisi pour soumettre au roi les actes de l'élection ; mais, dans la circonstance, mieux valait y envoyer un autre.

A défaut de convenance, il y a le texte. Or c'est ce texte qui fait la difficulté. Grégoire de Tours, de qui nous tenons l'histoire, expose que le concile fit connaître au roi sa décision « Per Nuncupatum presbyterum. » Le texte est clair : « Par le prêtre Nuncupatus. » Mais comme dans une phrase précédente Héraclius est nommé, comme l'orthographe de cette époque ignore les majuscules, M. Caudéran a fait de *nuncupatum* un participe au lieu d'un nom propre, et il traduit : « Le prêtre nommé. » Tout se réduit donc à la discussion de ces mots : « Nuncupatum presbyterum ». Notre contradicteur fournit seulement *trois* manières d'expliquer ces *deux* mots : « 1° le prêtre nommé ; 2° le nommé Prêtre ; 3° le prêtre Nommé ». Puisqu'il était en si bon chemin, il aurait pu en ajouter une quatrième : 4° le prêtre élu ; ou bien 5° l'élu prêtre ; 6° le prêtre désigné ; 7° le désigné prêtre ; 8° le prêtre Désigné ; 9° le nommé Elu, prêtre. Si nous allions à dix, nous ferions la croix. La deuxième interprétation, d'après l'inventeur lui-même,

Digitized by Google

étant inacceptable; restent la première et la troisième, et c'est assez. Croire que le concile de Saintes « aurait envoyé un autre prêtre nommé Nommé, en latin *Nuncupatus* », paraît « singulier » au docte écrivain, qui, après avoir raconté une histoire où figure le poëte Sidoine et le « défunt chanoine de Bordeaux, M. Sabathier, » conclut, en confirmant la réalité du message d'Héraclius auprès du roi Caribert. Or ce qui paraît « singulier » à l'auteur de la *Vie de saint Léonce* a semblé tout naturel et seul possible à l'abbé Briand, *Histoire de l'Eglise santone et aunisienne*, t. I, p. 98, 99; à Daniel Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, p. 304; à P.-D. Rainguet, *Biographie saintongeaise et aunisienne*, art. Léonce, p. 351; à H. Fisquet, *La France pontificale* (métropole de Bordeaux), p. 42. C'est déjà quelque chose. Mais à ces auteurs nous ajouterons Guizot qui, *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. II, p. 179, traduit ainsi : « Emeri ayant été renvoyé, ils nommèrent Héraclius, alors prêtre de Bordeaux, et envoyèrent au roi Caribert, par le prêtre Nuncupatus l'acte de la nomination signé de leur main, pour que Caribert y donnât son approbation. Nuncupatus vint à Tours et exposa au bienheureux Euphronius ce qui s'était fait, le priant de vouloir bien souscrire cet acte, ce que l'homme de Dieu refusa hautement. Le prêtre étant donc entré dans Paris, se rendit en présence du roi et lui parla ainsi : « Salut, roi très glorieux. Le siége apostolique envoie à ton éminence un très-ample salut. » A quoi le roi répondit : « Quoi donc! Viens-tu de la ville de Rome (et non pas de Tours, comme l'écrit M. Caudéran) pour nous apporter ainsi les salutations du pape?... »; puis dom Ruinart, éditeur de Grégoire de Tours, qui, col. 156, dit : « Per *Nuncupatum* presbyterum »; puis dom Martin Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, édit. de M. Léopold Delisle, p. 215, qui écrit : « Per *Nuncupatum* presbyterum; puis la Société de l'histoire de France qui, publiant et traduisant, t. II, liv. IV, ch. 26, le texte de Grégoire de Tours, imprime bien *nuncupatum* sans majuscule, mais qui, se rectifiant à la table des noms propres, met le prêtre *Nuncupat*; enfin le *Gallia*, col. 1058, t. II, que l'auteur cite à l'appui de son opinion, dit au contraire : « Per *Nuncupatum* presbyterum », considérant ce prêtre *Nuncupatus* comme un personnage en chair et en os. Est-ce clair?

Voilà le « cher critique » du *Bulletin des Archives* en bonne compagnie. L'honneur d'être, pour l'interprétation d'un texte historique, avec Guizot, avec le *Gallia*, avec les bénédictins, autorités qui doivent être particulièrement chères au bénédic-

Digitized by Google

tin de Saint-Pallais, vaut bien un peu la peine de ne pas partager tout à fait l'avis de M. Hte Caudéran, eût-il même avec lui Moréri, Lecointe, Valois et Sirmond.

Reste le sens de *Nuncupatus* que notre adversaire traduit par « nommé », *dont on a déjà parlé*. Or jamais *nuncupatus*, en le supposant un participe, n'a signifié *susdit*. *Nuncupare presbyterum, episcopum*, veut dire : désigner quelqu'un comme prêtre, comme évêque, nommer un prêtre, un évêque ; *nuncupare hæredem*, désigner son héritier. C'est faire un contre-sens que traduire comme le fait M. le curé de Saint-Pallais. *Nuncupatus* est un nom propre, comme *Restitutus*, *Reparatus*, *Prætextatus*, *Fortunatus* et tant d'autres usités au moyen âge.

En outre, supposons, pour un instant, Héraclius auprès du roi. Evidemment, il va plaider les circonstances atténuantes en sa faveur, tâcher d'adoucir le prince par des formules élogieuses, mais en même temps revendiquer hautement son droit et dire : « C'est moi que le concile a nommé. » Nous avons déjà vu ce que cette situation avait d'étrange, étant donnée la décision du concile. Mais même le texte de Grégoire de Tours semble exclure Héraclius. Nous citons la traduction de M. Caudéran : « Votre père Léonce et ses provinciaux... vous font savoir qu'Emule... a été rejeté de l'épiscopat... Voilà pour quelle raison ils vous envoient leur décision, afin qu'*un autre* soit mis à sa place. » De lui-même, Héraclius ne dit pas un mot. Est-ce possible ? Donc, il n'a pu tenir ce langage ; donc un autre a été député par le concile, et cet autre, c'est le prêtre Nuncupatus ou Nuncupat.

En résumé, Héraclius, nommé évêque par le concile n'a pas été le messager de ce concile auprès de Caribert ; parce que cela ne pouvait pas se faire, parce que le texte, outre les convenances, s'y oppose. Les meilleures éditions de Grégoire de Tours, donnent *Nuncupatus* comme nom propre ; et Guizot, dom Ruinart, dom Bouquet, les Sainte-Marthe, sans compter les autres, se sont bien gardés de supposer que l'évêque de Tours a pris *nuncupatum* pour *prædictum* ou *præfatum*, et ils ont traduit correctement, sans contre sens, « le prêtre Nuncupat. » Enfin, le langage que l'on place dans la bouche d'Héraclius est inadmissible. Héraclius eut la mitre ; et Nuncupat, que M. Caudéran a bien tort de vouloir supprimer, reçut bel et bien les coups, sans compter son exil après, une promenade sentimentale sur le légendaire chariot d'épines.

Délibérations du conseil général du département de la Charente-Inférieure, session d'août 1878, contiennent : p. 263, le

Digitized by Google

contrat (en analyse) de mariage (2 mai 1711) de Louis-Charles-Auguste Foucquet de Belle-Isle avec Françoise-Henriette de Durfort de Civrac ; p. 269, une charte (1157) de l'abbaye de Saintes ; p. 270, une bulle du pape Lucien III concernant l'abbaye de Saintes ; p. 274, la « liste des curés de Chérac de 1604 à 1792 » contenant 12 noms ; l'histoire d'un procès intenté (1772) par Delaroche, curé de Chérac, au chapitre de Saintes ; p. 267, une charte « inédite » de Charles V, qui se trouve dans les *Ordonnances des rois de France*, XV, 405 ; et page 271, l'éloge de la *Revue historique* qui, « à côté des travaux des maîtres de la science contemporaine, fournit à tous ceux qui font de l'histoire leur étude spéciale une foule de renseignements indispensables. Le bulletin historique rédigé par des correspondants bien qualifiés tient au courant de tout le mouvement des travaux publics à l'étranger... Le prix d'abonnement est de trente-trois francs. »

Ere nouvelle, de Cognac, continue à publier : *Ephémérides locales et régionales*. Celles du mois de septembre, n° du 18, contiennent au 7 de ce mois 1780 : MM. de Plis et Barré, auteurs nés à Saintes (*lisez* : nés à Paris), font représenter sur le théâtre de l'Opéra-Comique, à Paris, leur divertissement en un acte avec ariettes intitulé : *Les vendangeurs* » ; et au 16 de ce mois, en 1614, n° du 25, la composition de la sénéchaussée de Guienne (il faudrait peut-être *de Saintonge*) à cette époque : « Nicolas Cornu (*lisez* : Lecornu) de la Courbe, évêque de Saintes ; Michel Raoul, doyen de l'église de Saintes ; François de Saint-More, sieur de Monal (*lisez* : de Sainte-Maure, sieur de Mosnac) ; Raymond de Mortagne, (*lisez* : de Montaigne) lieutenant (*lisez* : lieutenant général civil et criminel) de ladite sénéchaussée. » Or ce que l'*Ere nouvelle* nous donne comme les membres de la sénéchaussée de Saintonge et siége présidial de Saintes en 1614, d'après la *Chronique charentaise* qui avait déjà fait la bévue dans ses éphémérides, n'est autre chose que la liste des députés de la Saintonge aux états généraux de 1614. Voir dans la *Revue de Gascogne*, mai 1877, *Raymond de Montaigne, président à Saintes, évêque de Bayonne*, par M. Louis Audiat qui dit, p. 207 : « Il fut nommé député du tiers état de Saintonge avec François de Sainte-Maure, baron de Mosnac, pour la noblesse, Nicolas Lecornu de La Courbe de Brée, évêque de Saintes, et Michel Raoul, doyen du chapitre pour le clergé. » Décidément ce neveu de l'auteur des *Essais* n'a pas de chance. L'an dernier, M. le président de la commission des arts de la Charente-Inférieure l'appelait aussi Raymond de *Mortagne* et en faisait un évêque de *Bayeux* parce

Digitized by Google

que le *Gallia* avait dit : « Raymundum de Montagne, episcopum Baïonensem ». Le n° du 2 octobre mentionne, sans citer les *Archives*, t. VI, qui l'ont publiée, la lettre de Raymond de Richier à César Joly d'Aussy sur l'élevage des huîtres.

Musée des archives départementales, recueil de fac-simile héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices, (Paris, imprimerie nationale, MDCCCLXXVIII, in-4° avec atlas), publie : p. 69, de M. Paul de Fleury, une charte relative à l'abbaye de La Couronne et reproduite en héliogravure, planche XXIII, sous la date erronée de 1126, que l'on trouvera sous sa vraie date de 1140 au tome VII des *Archives*, p. 114; p. 110, pl. XXVII, une charte des archives de la Charente-Inférieure (mars 1120) par laquelle Pierre Ymbert et Florence, sa femme, donnent à l'hôpital Saint-Lazare, de La Rochelle, les droits qu'ils avaient sur quatorze quartiers de vigne sis au fief de Rochefort, près La Rochelle ; p. 347, le serment prêté, le 20 août 1570, par Henri de Navarre, Henri de Bourbon, l'amiral de Coligny, Léonor Chabot, seigneur de Montlieu, et autres chefs protestants, entre les mains du maréchal de Biron, de garder fidèlement les quatre places de La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité ». Voir compte-rendu du *Journal des savants*, septembre 1879, p. 531, qui parle en outre, p. 533, d'une charte de 1208, « la plus ancienne en idiome poitevin qui se trouve aux archives de la Vienne et qui provient de la Saintonge », et d'une des chartes françaises « rochelloises des archives du Maine-et-Loire » remontant à l'année 1225 ; p. 535, de la visite faite en 1240, dans l'ouest et le midi de la France, depuis Lodève et Narbonne jusqu'à Bordeaux et La Rochelle, par Hugues, abbé de Solignac, et mentionnée dans son *Rouleau mortuaire* faisant partie du *Musée des archives départementales*.

Revue de l'Agenais, (mai-août 1879), publie, de M. A. Gazier, sous ce titre : *Documents inédits pour servir à l'histoire du département de Lot-et-Garonne pendant la révolution française* plusieurs lettres d'André Constant, ancien frère prêcheur, ancien professeur de théologie à l'université de Bordeaux, né en 1736, dans le diocèse de Saintes, évêque constitutionnel de Lot-et-Garonne, démissionnaire en 1801, mort en 1811 appelant de la bulle *Unigenitus*. Son éloge fut prononcé par son confrère Mauviel, ancien évêque constitutionnel de Saint-Domingue ; n° d'août, p. 365, M. Adolphe Magen, parlant de l'*Exposition des beaux arts d'Agen*, cite les faïences de Palissy.

Digitized by Google

Revue des bibliophiles, publiée par M. Jean Chollet à Sauveterre-de-Guyenne (juillet 1879) contient : *Cantique sur le tremblement de terre de Cette*, reproduction d'après une pièce isolée trouvée dans une vieille *Vie des Saints*, p. 236, par M. J. P. (Jules Pellisson) qui demande la date de ce tremblement de terre ; par M. R. Tamizey de Larroque, *Une lettre inédite de Grille à Quérard*, p. 239 ; septembre, fin du *Treizain de lettres missives*, par M. Marchegay.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux ; années 1877-1878 ; Rochefort, imp. Ch. Thèze, 1879, in-8°, 266 p. ; contient : *Compte-rendu du concours agricole de 1877 ; Exposition universelle de Vienne*, par A. Jouvin ; *Essai sur la théorie de l'impôt*, par M. E. Decante ; *Le livre* et *Du plagiat* par M. Alexandre Piedagnel.

QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSES

N° XIX, p. 81, 106, 140. 216, 288 et 350. *Le nom patronymique d'Ogier de Gombaud.* — J'ai très curieusement suivi la discussion qui s'est appesantie sur le nom d'Ogier de Gombaud, le poète académicien. Ce revenant du XVI^e^ siècle est-il Ogier, est-il Gombaud ? Dans l'histoire de l'île de Ré, je trouve ce qui suit : La Davière, qui était le siége d'un fief important, le fief de La Davière, avait dans le XV^e^ siècle des Ogier pour seigneurs. En 1563, Guy Chabot, sieur de Jarnac, donne permission aux protestants rhétais de se réunir dans une maison appartenant à dame Henrye de La Davière, veuve du seigneur François Ogier de La Davière. En 1578, René Ogier, seigneur de la Davière, obtient des lettres patentes pour le libre exercice du culte protestant. En 1627, Marie Augier de La Davière est poursuivie pour avoir aidé les Anglais, lors de leur descente dans l'île de Ré ; ses biens sont confisqués. Des Ogier existaient donc dans l'île de Ré avant la naissance de notre académicien. Ces seigneurs signent Ogier ou Augier. Ils sont protestants, et ils ajoutent à leur nom patronimique, le nom de leur fief Ogier de La Davière. N'est-ce pas l'histoire d'Ogier de Gombaud ?

Docteur KEMMERER.

N° XX, p. 81, 140 et 258. *La noblesse des Daguesseau.* — Nous ferons observer avant tout, que la question n° XX ne vise pas

Digitized by Google

précisément l'anoblissement de la famille d'Aguesseau, mais bien plutôt le berceau de son origine. Les d'Aguesseau sont-ils originaires de Saintonge ou de la ville d'Amiens? Tel est le point à disputer. On sait que l'historien Maichin tient pour la première opinion et qu'il fournit la filiation à partir d'Olivier d'Aguesseau, écuyer, seigneur de Rabaine et de La Cailletière, qu'il donne comme le bisaïeul d'Antoine d'Aguesseau, président du parlement de Bordeaux, et comme le père de Pierre d'Aguesseau, lieutenant général de Saint-Jean-d'Angély et maire de cette ville en 1542 et 1563. Le P. Anselme (ancienne édition) dit, en parlant du chancelier d'Aguesseau : « Comme il est fait mention de sa famille dans plusieurs auteurs, on se dispensera d'en donner ici le détail généalogique ». Mais le P. Anselme réédité par M. Pol de Courcy (t. IX, paru en 1879) ne garde pas la même réserve. Cette réédition fait sortir les d'Aguesseau du Beauvoisis, et leur donne pour premier auteur connu Christophe Daguesseau, seigneur de Puiseux-Le-Hauberger audit pays de Beauvoisis, marié en 1552, à Antoinette d'Estampes, par contrat passé à Beaumont-sur-Oise, et père de François Daguesseau, échevin d'Amiens, anobli en 1597. Cette filiation contrarie quelque peu celle de Maichin et supprime quatre degrés de la filiation fournie par Moréri et Badier, qui donnent pour premier auteur connu du chancelier Jacques d'Aguesseau, seigneur de la terre de Mastas en Oleron, vivant en 1495, ce qui suppose encore l'origine saintongeaise. Mais on se demande pourquoi M. Pol de Courcy, qui se garde bien d'indiquer ses sources, a supprimé, dans la généalogie fournie par Moréri, les quatre degrés qui établissent l'origine dont il est question. Il nous semble que si cet auteur a eu des scrupules, il était tenu de nous en faire part et de nous dire pourquoi il a ainsi mutilé Moréri.

ROCHAVE.

N° XXIII, p. 81 et 352. *Sébastien de Luxembourg enterré à Saintes.* — Le compte-rendu de la société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 8, p. 3-5, séance du 19 juin, donne une réponse de M. Huguet, membre de ladite société, sur le lieu d'inhumation de Sébastien de Luxembourg tué en 1569. Après avoir résumé les détails fournis déjà par le *Bulletin* qui semblent prouver que ce capitaine a été enterré à Saintes, M. Huguet « s'appuyant sur les récits du géographe Ogée et de MM. Jollivet, Joanne, Kermoalquin, Ropartz, sur des plans municipaux de 1776 et surtout sur les annales des frères minenrs cordeliers, pense que la version de ces auteurs s seule admissible » et que

Digitized by Google

le corps de Sébastien de Luxembourg devenu duc de Penthièvre un mois avant sa mort, a bien certainement été inhumé aux cordeliers de Guingamp. » M. Gaultier du Mottay ajoute que « le père du Paz *(Histoire généalogique des maisons de Penthèvre* (sic) *et d'Avangour,* p. 120 et 121), avait puisé des renseignements dans les archives de Penthièvre, mises à sa disposition par Marie de Beaucaire, et qu'il y a tout lieu de regarder comme certains des renseignements écrits à une époque où le souvenir de Bastien et sa fin valeureuse étaient présents à la mémoire de tous... D'ailleurs, aucun titre, aucune incidence ne confirment l'authenticité des ossements découverts à Saintes en 1764, et l'on doit croire, jusqu'à preuve suffisante, que Sébastien de Luxembourg a été, suivant le désir exprimé par son testament, inhumé aux cordeliers de Guingamp, et que sa veuve, décédée quarante-quatre ans après lui, en 1613, a été, au témoignage du même du Paz, qui écrivait en 1617, inhumée elle-même près des restes de son mari, non loin des restes vénérés du B. Charles de Blois... » Il y a bien une difficulté. Le couvent ayant été ruiné en 1591, les reliques de Charles de Blois furent transportées à la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces-les-Guingamp qui fut donnée aux cordeliers. On peut penser, dit M. Gaultier du Mottay, que les restes mortels de Sébastien de Luxembourg y furent aussi transportés et que Marie de Beaucaire fut inhumée près d'eux en 1613; autrement on ne pourrait s'expliquer pourquoi la duchesse de Penthièvre aurait choisi pour sa sépulture la chapelle des cordeliers de Guingamp, plutôt que tout autre oratoire.

N° XXIV, p. 82, 142, 218, 261, 290 et 346. *Les prisons royales à Saintes.* — Dans un acte du 7 février 1771 reçu par Bigot, notaire, on lit : « En présence des témoins bas-nommés, ont comparu en personne : Jeanne Lacroix, veuve de François Vrignaud, bonnetier, et Eutrope Vrignaud, concierge des prisons royalles de cette ville, y demeurant l'un et l'autre paroisse de Saint-Pierre ». Les prisons royales étaient donc en 1771 sur la paroisse Saint-Pierre.

N° XXXI, p. 111, 145 et 220. *Le présidial de Marennes.* — On a demandé quels ont été les sacrifices faits par les officiers du présidial de Saintes et du siége royal de Saint-Jean-d'Angély pour obtenir la dissolution du présidial de Marennes. L'extrait de l'acte suivant, « procuration donnée par messieurs les officiers du présent siége » (15 mars 1645), répond à la question en ce qui concerne les officiers du siége de Saint-Jean-d'Angély :

Digitized by Google

« Furent présents en personne messieurs maistres Charles Razin, écuyer, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée de Xainctonge au siége de la ville de Saint-Jean-d'Angély ; Armand Maichin, écuyer, conseiller du roy, lieutenant particulier ; Jacques de Meschinet, aussy escuyer ; Claude-Philippe-Sébastien Pépin, et Jean Pépin, conseillers audit siége ; Louis Estourneau, écuyer, advocat du roy ; Jean Lambert, procureur du roy audit siége, et M. Jean Allenet, greffier en chef dudit siége ; lesquels de leur grez et volontez ont constitué et estably leur procureur général et spécial M *(nom en blanc)* auquel ils ont donné pouvoir et mandement d'ester et comparoir pour eux et leurs personnes pardevant tous juges et commissaires quelconques et spéciallement de s'opposer formellement et par exprès, pour et au nom desdits sieurs constituants, tant au grand conseil que partout ailleurs où sera de besoing, à la vériffication, establissement et installation d'un siége présidial au bourg de Marennes, que premièrement et au préalable lesdits sieurs constituants ne soient effectivement dédommagés et désinthéressés des juridictions qu'on voudroit esnerver du ressort dudit siége de Saint-Jean-d'Angély ; considéré mesme que lesdits sieurs constituants sont, dès lors et dès à présent, esmouvés en pluzieurs procès, à rayson *d'un présidial qu'on voulloit establir et installer cy-devant en la ville royale de Cougnac*, auxquelles instances les juges présidiaux d'Angoulesme, ceulx des siéges royaulx de Nyort, Civray sont pareillement instanciés, ce quy menasse lesdits sieurs constituants de leur totale ruyne ; promettant lesdits sieurs constituants avoir ce tout pour agréable... (*Formules*). Fait audit Saint-Jean avant mydy, le quinziesme jour de may mil six cent quarante-cinq, en présence de M. Paul Legendre, l'un des maîtres clercs du greffe dudit siége, et Jean Coullon, clerc, demeurant audit Saint-Jehan, qui ont tous signé. RAZIN, *lieutenant général.* MAICHIN, *lieutenant particulier.* MESCHINET. PHILIPPE. S. PÉPIN. J. PÉPIN. ESTOURNEAU, *advocat du roy.* LAMBERT, *procureur du roy.* ALLENET. LEGENDRE. COULLON. DUGROT, *notaire royal.* »

Une seconde pièce est l' « indempnité donnée entre messieurs les officiers du siége royal de cette ville de Saint-Jehan » (7 juin 1650) : « Comme ainsy soit que ce jourd'huy par devant mesme notaire que ces présentes, messieurs Maichin, lieutenant particulier, Meschinet, Pépin, Estourneau, conseillers du roy, et Lambert son procureur audit siége de Saint-Jehan, se seraient obligés tant pour eux que pour M. Philippe, aussy conseiller audit siége,

Digitized by Google

sollidairement envers noble homme René Pépin, en la somme de treize cent quatre-vingt livres, payable dans un an prochain, *pour employer à la suppression du siége présidial de Marennes avecque messieurs du présidial de Xainctes*, appréhendant que, lorsqu'il faudra faire le payement d'icelle cette somme, il se meuve entre eux quelques contestations, ont arresté que, au cas qu'aucun d'eux fît advance de ladite somme, que les cy-dessus nommés seroient contraincts de leur rembourser chacun les quote-part inthérets et despends, à proportion de ce qu'ils doibvent supporter à rayson de leurs dites charges et offices. Et pour l'accomplissement de tout ce que dessus... MAICHIN. MESCHINET. ESTOURNEAU. J. PÉPIN. LAMBERT. DUGROT, *notaire*. »

N° XLV, p. 241, 266, 299 et 349. *Anciennes thèses historiées*. — La soutenance des thèses avait lieu en grande pompe à Saintes. Ainsi, en 1756, les pères jésuites qui dirigeaient le collége, vont à l'hôtel de ville pour offrir au maire et aux échevins la dédicace d'une thèse que les écoliers de philosophie vont soutenir. Le 12 août, le P. Hersant, professeur de philosophie, se rend à l'échevinage avec les soutenants. L'un d'eux fait un compliment au corps assemblé et vêtu de l'habit de cérémonie. On présente la thèse au maire. A trois heures les officiers municipaux se rendent à l'église des jésuites. Héard, avocat, premier conseiller de la ville, ouvre la thèse. La séance terminée, professeurs et soutenants offrent la thèse en latin « à cadre doré, représentant l'adoration des rois mages ». Il est délibéré que la thèse sera placée dans l'hôtel de ville En reconnaissance, le lendemain, messieurs de la ville donnent un repas au révérend père recteur, et y invitent le lieutenant général et les principaux magistrats. L. A.

N° L, p. 208. — *Les quatre premiers barons de Saintonge*. — M. Louis Audiat, *Saint-Pierre de Saintes*, p. 67, indique les seigneurs de Taillebourg, de Tonnay-Charente, de Matha et de Barbezieux. Ces deux dernières seigneuries sont à revoir. Quant aux deux premières, elles sont très contestables. Pour ce qui est de Taillebourg, il a déjà été prouvé dans le *Bulletin* que c'est comme seigneurs de Tonnay-Boutonne, que les seigneurs dudit lieu de Taillebourg se qualifiaient premiers barons de Saintonge. D'autre part, Tonnay-Charente aura été confondu avec Tonnay-Boutonne : car il faut bien trouver place pour Frontenay, qui est positivement qualifié « première baronnie de Saintonge », dans les lettres d'érection du duché de Rohan en faveur de Henri Chabot, seigneur de Sainte-Aulaye, datées du mois de décembre

Digitized by Google

1648. (Anselme, t. IV, p. 551). Il est à noter ici que certains écrivains commettent une erreur, en indiquant particulièrement un fief comme la première baronnie de telle ou telle province : cette qualification était commune aux quatre premières baronnies.

J. DE M. P.

N° LV, p. 268, 310 et 355. *Martin de Laubardemont.* — D'après notre savant confrère, M. Tamisey de Larroque, Jean Demartin aurait fait donner à l'une de ses terres le nom de Laubardemont. Mais une note qui nous est communiquée par M. T., démontre que les Tustal, du parlement de Bordeaux, possessionnés en Saintonge, notamment en Saint-Saturnin-de-Seschaux, se qualifiaient seigneurs de Laubardemont. Ne serait-ce pas une alliance avec ces Tustal qui aurait apporté aux Demartin cette terre de Laubardemont? et Jean Demartin dont il s'agit, n'aurait-il pas eu précisément pour mère une demoiselle de Tustal?

MALTOUCHE.

N° LVI, p. 268 et 355. *Le jeu de paume en la ville de Saintes.* — Dans un manuscrit de 1675, faisant partie des archives de l'hospice de la charité de Saintes (ancien Vaux-Hall, où sont actuellement les magasins de la mairie) et cité par Briand, *Histoire de l'église santone*, II, 496, on lit : « Les religieux de la charité remonstrent que l'hospital de Xainctes, dict autrefois l'hostel-dieu ou aumosnerie de Saint-Pierre, de fondation roialle, de fort petite estendue maintenant, estoit antérieurement fort spacieux en son jardin et cimetière, qui contenaient la rue Neuve, despuis le collége des pères jésuites, et les maisons, jardins et places qui sont des deux costez de ladite rue; sçavoir despuis ledit collége, jusqu'au jardin qui est de présent audit hospital, confrontant au jardin du doienné, (1) et le *jeu de paulme* (l'abbé Briand a mis ici entre parenthèses : aujourd'hui chapelle du collége), iceluy et ses jardins et appartenances comprises, qui vont jusqu'à la maison, rue Saint-Maur, appartenant à la damoizelle de La Charlotrie, plus les derrières des maisons des veuves Bruslé, du nommé Bernier et des sieurs Geoffroy, Gauthier, Peys, Arnaud, Bonnaud et autres, le nom de la rue Neuve jusqu'audit jeu de paulme... » Donc, vers 1675, le jeu de paume se trouvait sur la rue Neuve, aujourd'hui rue du Collége, où est la chapelle de cet établissement. D'un autre côté, nous lisons dans une pièce manuscrite, copie d'un acte dont nous n'avons pas l'original, que : « Aujourd'hui

(1) C'est aujourd'hui l'hôtel de ville.

Digitized by Google

6 juillet 1727... ont comparu monsieur maître André Charbonnier, sieur Dessalles, ancien prévôt provincial de Saintonge... ; sieur Pierre Le Dru, *paumier de la ville de Saintes*, y demeurant, paroisse de Saint-Maur, d'autre part, et sieur Mathieu Le Blanc, bourgeois et marchand de la ville de Saintes, y demeurant, paroisse Sainte-Colombe... » Le sieur Le Dru devait avoir sa maison près du jeu de paume ; ce qui confirme les renseignements tirés par l'abbé Briand du manuscrit de l'hôpital de la charité et vient à l'appui de l'opinion exprimée par un collaborateur du *Bulletin*, M. J.-L., qui dit, p. 355, que le jeu de paume « a dû changer de place suivant les temps. » Il y avait sans doute plusieurs jeux de paume à Saintes. E. V.

— D'après ce qui a été dit, page 355, il est facile de voir qu'il y avait, en effet, à Saintes plusieurs jeux de paume. Au XVIII^e^ siècle, le vrai jeu de paume, le seul peut-être, et assurément le principal était dans la rue du Collége ou plutôt est : car le jeu de paume existe encore, c'est la chapelle du collége. Au style, il est aisé de reconnaître que le monument n'a pas été construit pour un édifice sacré. C'est un grand parallélogramme percé de fenêtres, sans aucun ornement ; la façade seule montre des colonnes engagées supportant un tympan où s'épanouissent des trophées militaires, tambours, clairons, canons. Les jésuites qui tenaient le collége de Saintes étaient seigneurs du jeu de paume. Tout joueur payait un droit. Les jésuites affermaient le jeu. Le paumier en 1748 était Pierre Le Dru ; en 1756 c'était Jean Bouillon. Et Jean Moisnard, cordonnier, Catherine Négrier, sa femme, et Marie Le Dru, héritiers de Pierre Le Dru, paient 600 livres pour le transport de leur droit, sur le jeu de paume et la succession de feu Pierre Le Dru, en faveur du collége.

Le 5 mars 1763, les bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, qui succédaient aux jésuites, prennent possession du jeu de paume dépendant dudit collége, par accommodement fait, le 13 novembre 1650, entre les jésuites et le paumier. La pièce qui est aux archives de la Charente-Inférieure donne l'état des lieux, brasserie, salle de billard, etc.

N° LVII, p. 268 et 311. *Où était situé le fief Saint-Crépin à Saintes?* — Ce fief est situé en la paroisse Saint-Vivien, sur le chemin rural n° 58, au-delà du cimetière actuel. L'agrandissement qui a été fait, il y a quelques années, a envahi une portion du fief Saint-Crépin. Plusieurs habitants du faubourg Saint-Vivien ont possédé des vignes dans ce fief; il serait fa-

Digitized by Google

cile de trouver chez des notaires plusieurs titres qui en font mention. P.-B. B.

N° LXI, p. 268, 311 et 359. *Noms de lieux, de la période révolutionnaire.* — Il a été établi, dans le *Bulletin*, que les rues Juive, des Jacobins et de la Vieille-Prison ne faisaient qu'une seule et même rue. On sait de plus, par M. Audiat *(Documents sur la ville de Saintes,* pages 44-85), que la rue Vieille-Prison s'appelait, en 1793, rue Samson. Pourquoi? C'est ce qui n'est pas expliqué. On ignore aussi à quelle époque disparurent ces noms de circonstance. Ce qui est positif, c'est que la rue Samson ne redevint pas pour tout le monde la rue Vieille-Prison. Sur une lettre datée du 16 février 1830, nous trouvons l'adresse suivante : « Monsieur le comte P. de B. d'A., en son hôtel, rue des Jacobins, à Saintes. » Cette lettre est signée d'Antoine-Pierre-Augustin de Piis, le célèbre littérateur (Voir *Biographie saintongeaise*, article *de Piis*) qui avait passé une partie de sa jeunesse en Saintonge. Etait-ce chez lui une réminiscence des temps antérieurs à 1793, ou bien le nom des jacobins aurait-il succédé pour quelque temps à celui de Samson, pour faire place plus tard au nom de Vieille-Prison? Dans tous les cas, cette réminiscence de d'Antoine de Piis prouverait qu'en 1789 la rue en question portait bien le nom de rue des Jacobins, et que celui de Vieille-Prison qu'elle porte aujourd'hui, serait tout bonnement un nom moderne, qui n'existait pas antérieurement à l'ère de la révolution; car nous ne l'avons rencontré dans aucun document écrit, avant 1793. Mais alors, à quelle circonstance se rapporterait ce nom de Vieille-Prison? Il est plus que douteux qu'on ait pensé à rappeler l'ancienne prison indiquée par le manuscrit connu du chanoine Tabourin? J. ·.

— Saintes s'appelait Xante; la rue des Ballets, rue de Varennes; la place Blair, place de la Liberté; le quai des Récollets (aujourd'hui de la République), quai des Patriotes; la Grand'Rue, même nom; la place du Synode, place du Centre; la rue Eschasseriaux (Hôtel de Ville), rue de la Commune : « Le cortége, dit un arrêt du préfet Guillemardet (an IX, 22 thermidor) prenant à gauche (en sortant de la chapelle du collége) et passant par la rue Varennes, se rend sur la place de la Liberté, fait halte autour de la colonne; ensuite il défile le long de la Charente jusqu'à l'extrémité du quai des Patriotes; de là se rend sur la place du Centre, d'où il arrive au palais de la préfecture. » La rue de l'Evêché (autrefois de la Marine) s'appelait rue Samson; la prairie, Champ de la Fédération; l'île d'Oleron, île de la Liberté;

Digitized by Google

Saint-André de Dolus, commune des Sans-Culottes; la commune du Bois (île de Ré) commune de la Vérité; Saint-Fort-sur-Gironde, Fort-Maubert ou Fort-sur-Gironde; Soubise, Régénération. Voici, en outre, quelques variantes aux noms déjà donnés, p. 350 : Saint-Porchaire, Porchaire-l'Espine; Saint-Georges-des-Coteaux, les Coteaux.

N° LXIII, p. 315 et 360. *L'auteur d'une « Histoire complète de la ville de Saintes »*. — P.-D. Rainguet, ayant vu chez M. le comte Anatole de Bremond d'Ars quelques pièces relatives à Saintes et dignes, disait celui-ci, d'être publiées, conclut que ce collectionneur faisait une « histoire complète de la ville de Saintes » et l'écrivit. M. de Bremond se récria. Mais la note était imprimée; tout ce que put faire Rainguet, ce fut de remplacer le nom « Anatole de Bremond » par un « N. ». Et voilà comment la *Biographie saintongeaise* désigne comme auteur d'une histoire de Saintes, un écrivain fort savant, il est vrai, mais qui n'a jamais songé à écrire une histoire même incomplète de sa ville natale. L. A.

N° LVI, p. 316 et 362. *Fondation du couvent des jacobins à Saintes*. — La réponse de M. L. A. donne pour date 1292, et pour fondateur « *Fulcaudus* ». Une note, recueillie dans les archives du château de Geay, fournit les indications suivantes : « Les jacobins fondés à Saintes par Ballodes, en 1282; le séminaire, par Raoul, évêque, en 1644; les Saintes-Claires, par M^me^ de Dreux, nièce de Raoul, en 1623; les Notre-Dame, par Jeanne de Lestonnac, veuve du marquis de Montferrand; les moines de Saint-Eutrope, fondés en 1055 ». Il va sans dire que nous reproduisons cette note pour ce qu'elle vaut. En ce qui concerne les jacobins, on voit que Fulcaudus est remplacé par Ballodes, ce qui n'est pas du reste une contradiction, l'un étant un prénom, et l'autre, un nom de famille. Les Ballodes, fort anciens en Saintonge, se trouvent mêlés, par leurs alliances, à toutes les familles nobles de cette province; ils sont éteints depuis longtemps.

MALTOUCHE.

N° LXX, p. 316 et 363. *Le cylindre gravé en creux*. — Ce cylindre devait servir à imprimer en relief sur la pâtisserie les figures qui y étaient gravées. La ferrure présentait cet avantage de reproduire le relief sans solution de continuité. D. A.

N° LXXVI, p. 365. *Maison où est né à Saintes Ch. de Vanderbourg, membre de l'institut*. — Martin-Marie-Charles

Digitized by Google

de Boudens de Vanderbourg, fils de Charles-Benoît de Boudens de Vanderbourg, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Hainaut, infanterie, et de Marie-Madeleine Berry, est né le 8 juillet 1765 et a été baptisé, le 9, sur les fonts de Saint-Pierre de Saintes. Sa maison natale est rue des Ballets, n° 11, ou plutôt était où se trouve la remise de la maison n° 11, appartenant dernièrement à Mlle Euphémie de Saint-Légier.

L'occasion m'est bonne pour rectifier une erreur (*Documents relatifs à la ville de Saintes*, p. 58) que m'a fait commettre M. de La Morinerie. La *Noblesse de Saintonge aux états-généraux de 1789*, dit en effet, p. 26, que Charles-Benoît de Boudens eut deux fils : Marie-Martin-Charles et N. de Boudens, c'est-à-dire Louis-Auguste. Le premier, traducteur d'Horace, auteur des poésies de Clotilde de Surville, « de son mariage avec Mlle Compagnon de Thézac eut une fille, Iza, actuellement vivante ; elle habite Gaillac ». Or Vanderbourg marié à Mlle de Ravel, fille du comte de Ravel, n'en eut pas d'enfant. Son héritière fut une fille naturelle. C'est son frère Louis-Auguste, lieutenant au régiment de Vivarais infanterie, émigré en 1792 à Copenhague, où il vécut de son talent pour la peinture, qui épousa Mlle Compagnon de Thézac, dont il eut trois filles : Louise-Edwige, Louise-Annette-Joséphine, décédée, et Isabelle-Jacqueline-Alexandrine, qui habite Saintes, la dernière du nom de Vanderbourg.

N° LXXVIII, p. 365. *La maison de Mme de Verdelin à Cognac.* — Il faut savoir que la marquise de Verdelin était fille du comte d'Ars. Or, si nous nous en rapportons à une note des *Rôles saintongeais*, par M. Th. de B. A., p. 50, article du comte d'Ars, nous voyons que la maison que possédait ce dernier, en la ville de Cognac, l'an 1745, était la même que celle qu'habite de nos jours le maire de cette cité, M. Planat de La Faye, et sise à l'entrée de la petite rue Verdelin. C'est un fait qui doit être facile à vérifier, à l'aide du contrat d'acquisition de cette maison par la famille Planat, et en remontant, par cet acte, à l'origine de la propriété. Nous recommandons cette recherche au zèle et aux bons soins de notre obligeant confrère, M. Broussard, notaire à Cognac.

Nous possédons quelques lettres adressées à Mme de Verdelin ou écrites par elle. Mais il serait assez difficile de faire un choix dans cette correspondance d'un intérêt tout privé, qui d'ailleurs n'aurait pas chance de trouver à se caser dans les colonnes du *Bulletin*, où la moindre place devient, de jour en jour, de plus en plus ambitionnée. J. de M. P.

Digitized by Google

N° LXXXIII, p. 365. *L'inventeur du nom et de la variété du lilas « Gloire de La Rochelle », et époque où cette variété s'est-elle produite ?* — Il me paraît bien difficile de préciser la triple réponse que réclame cette question. Le lilas dont il s'agit est une variété du *Syringa vulgaris ;* elle figure pour la première fois sur le catalogue de l'importante maison André Leroy, d'Angers, pour l'année 1858 ; et le célèbre horticulteur belge, M. Louis Van Houtte, de Gand, l'a inscrite sur le sien, à dater de 1870 (Catalogue n° 136), sans aucune indication de provenance. J'incline à croire que le *Syringa gloria Rupellæ* a été obtenu par M. Cadoret de Beaupréau, botaniste, membre de l'académie locale, et grand amateur d'horticulture, qui habitait La Rochelle, où il est mort vers 1853, et qui aura dédié cette variété de lilas à la ville objet de ses prédilections. A. L.

N° LXXXVI, p. 366. *Le* cambisès *de l'exorde des sermons.* — J'avais cherché partout l'étymologie et l'origine de ce mot *cambisès.* Aussi ma joie fut grande quand, lisant « *L'art de prêcher*, poème en quatre chants, par l'abbé de Villiers, de la compagnie de Jésus, 31e édition, (Paris, Sarlit, 1858, in-12, 70 p., 50 centimes) », je vis le fameux vers :

Quand par un cambisès commençait le sermon,

marqué d'un chiffre de renvoi (11). Vite je courus aux notes, p. 67, et c'est avec le plus vif désappointement que j'épelai cette ligne de l'éditeur, M. G. Sandré : « Nous n'avons pu trouver, malgré toutes nos recherches, l'explication précise de ce mot, dont le sens est d'ailleurs à peu près indiqué dans les vers qui précèdent ». Au moins, j'ai vu quelque chose de nouveau, c'est une variante du vers précédent :

Si chéri, si commun au temps de Duperron.

Au lieu de :

Si chéri, si commun au siècle de Coton. L.

N° LXXXVII, p. 366. *Les arbalétriers de Cognac.* — Le *Livre des proverbes français*, de M. Leroux de Lincy (Paris, 1859), t. 1er, p. 338, dit : « *Cognac.* Il ressemble les arbalestes de Coignac ; il est de dure desserre. Se dit d'un avare (Oudin, *Curiosités françaises*, p. 16) ». Il cite en outre la *Comédie des proverbes*, acte III, scène VIII : « Ils ressemblent les arbalestriers de Cognac, ils sont de dure desserre ». La *Comédie des proverbes* est de 1654, et les *Curiositez françoises*, d'Antoine Oudin, de 1640. Le proverbe est donc cité dans la première moitié du XVIIe siècle. Mais quelle en est l'origine ?

Digitized by Google

QUESTIONS

N° XCI. — Quelle est l'étymologie du substantif saintongeais *moque*, pour désigner une tasse cylindrique, en grossière faïence, qui sert de verre à boire dans nos campagnes ? A.

N° XCII. — Le dernier seigneur de Gondeville, Philippe Saulnier de Pierre-Levée, époux de Marie-Françoise-Charlotte de Maynaud, était-il fils ou neveu de Louis Saulnier de Pierre-Levée, aussi seigneur de Gondeville, époux d'Anne de Rocquart ? Sait-on le lieu et la date du décès de Philippe Saulnier de Pierre-Levée ? Avait-il émigré ? J. P.

N° XCIII. — On lit dans les *Etrennes mignonnes* de 1729 (Paris, Jouenne, in-32) : « En 1683, en Saintonge, une femme accoucha de 11 enfants et de 9 en 1684. » Sait-on si ces faits sont exacts et dans quelle paroisse ils se sont produits ? J. P.

N° XCIV. — Quel est le faubourg de la « commune de Xantes » qui, en l'an III de la république, s'appelait « le faubourg des Sans-Culottes ? » B.

N° XCV. — De quel pays était Andrée Lignaige, la nourrice du roi François Ier ? B.

N° XCVI. — Quel est l'écrivain qui a signé : « Le vicomte de Marennes », (l'opuscule *Manuel de l'homme et de la femme comme il faut*, Paris, 1852) ?

N° XCVIII. — On lit sur la couverture de l'*Histoire et statistique des églises réformées de la Charente*, par G. Goguel, C. (Cognac, Dedé et Péronneau, 1836) : « Paraîtra à la demande de plusieurs personnes : *Ouverture de l'oratoire protestant de Barbezieux, 13 avril 1836*, paroles prononcées par le pasteur Goguel. Appendice à l'histoire des églises réformées de la Charente. » Sait-on si cette brochure a paru ? J. P.

N° XCVIII. — Connaîtrait-on ou pourrait-on donner des détails sur le procès dans lequel le procureur général du parlement de Bordeaux dénonce, en 1533, à la cour qu'en Saintonge « il y a les abbayes de la Fescaille, Sablonaux et Pleineubre (1), ou les religieux d'icelles sont gens mal vivants, vagabonds, dissolus, qui ne vaquent aucunement au service divin; au lieu d'en faire, vont nuit et jour piller, vagabonder, paillarder, par les lieux circonvoisins de leurs abbayes, portant armes, comme arbalètes, occobits et autres arnoys; et que certains religieux de l'abbaye de

(1) Noms mal lus ou mal écrits, pour *La Tenaille, Sablonceaux* (Charente-Inférieure), et *Pleineselve* (Gironde).

Digitized by Google

Saint-Jean-d'Angély avaient vendu les reliques et images sacrées de ladite église sans aucune nécessité, inquisition ni autres solennités requises? » D.

XCIX. — On demande en quelle année : « A Xaintes, Hélye de la Garde, faux monnoyeur, fut boilli. »

N° C. — Pourquoi en 1469 une ordonnance du parlement de Bordeaux enjoignait-elle, « sous peine de cinq marques d'argent, aux clercs de ville de Bordeaux de faire nettoyer et laver les rues, avec défense de laisser entrer en ville pendant ce travail les gens de la sénéchaussée de Saintonge? » B.

N° CI. — Pourquoi avaient été jugés par le parlement de Paris et non par la juridiction locale : 1° Jacques Prenault, âgé de 42 ans, vigneron à Saint-Martin de Rhé, accusé de bestialité avec une chèvre noire, qui fut condamné, le 7 août 1551, par arrêt du parlement de Paris, à être étranglé et brûlé avec ladite chèvre noire? 2° Berthin, de La Rochelle, qui, convaincu d'avoir commis un inceste avec sa sœur, fut condamné à être brûlé, et sa sœur condamnée à une réclusion perpétuelle, au pain et à l'eau, par arrêt rendu au parlement, le 8 février 1621? D.

N° CII. — Quelle est la portée de cette phrase extraite d'un arrêt du parlement de Bordeaux (mai 1561) : « Ordonne que..... et que sur ses biens (procès fait au cadavre de Jacques Menalde, convaincu de séditieux et de fauteur d'hérésie) il sera pris 500 livres pour estre employées à la poursuite des hérésies qui pullulent en Saintonge? » D.

N° CIII.— On lit dans le *Dictionnaire historique de la France*, par M. Ludovic Lalanne (1872), p. 331 : « Bordeaux a vu naître le poète Ausone, les hommes d'état Lainé, Peyronnet, Martignac et Dufaure. » Le *Dictionnaire de la France*, par Girault de Saint-Fargeau, t. I, p. 355, dit aussi que « Bordeaux est le lieu de naissance de... M. Dufaure, ancien ministre, membre de la chambre des députés. » D'autre part, le *Dictionnaire des contemporains* (1870), par M. Vapereau, fait naître « Jules-Armand-Stanislas Dufaure à Saujon (Charente-Inférieure), le 4 décembre 1798. » Je désirerais savoir qui de ces auteurs a raison. G.

N° CIV. — — Le *Journal des arts, des sciences et de littérature,* n° 273, 15 floréal, an XI, page 20, écrit ceci : « Les citoyens dont les noms suivent viennent d'obtenir des brevets d'invention..... Benoist Demberte, rue des Postes, n° 46, pour les procédés qu'il emploie à l'effet de conserver les huîtres de Ma-

Digitized by Google

rennes et les amener fraîches à Paris, ainsi que le saumon. » A-t-on des renseignements sur l'entreprise de Demberte et sur les procédés qu'il employait ? J. P.

N° CV. — Il a été établi, p. 259, 261 et 294 du *Bulletin*, que la rue Juive ou des Jacobins n'était autre que la rue Vieille-Prison. Or, dans le livre de M. Audiat, intitulé *Etudes et documents relatifs à la ville de Saintes*, p. 73, on lit parmi les noms des échevins et assesseurs du corps de ville pour l'année 1786 : « Moufflet, avocat, rue des Jacobins; Cosme Senné, procureur. rue des Jacobins. » Quelle était alors cette rue? Etait-ce toujours la rue de la Vieille-Prison? Si non, était-ce la rue du Palais ? A quelle époque le nom de rue des Jacobins aurait-il été transporté de la rue *Vieille-Prison* à la rue du Palais? et quel nom aurait porté cette dernière rue avant ce nouveau baptême? Décidément, la rue des Jacobins devient embarrassante pour nos érudits.

QUŒRENS.

N° CVI. — Quelle est la véritable signification de cette formule, souvent reproduite dans les titres saintongeais relatifs aux droits d'usage dans les bois et forêts : « exploit du mort bois et du bois mort ? » Nous avons bien lu quelque part que le *mort bois* doit s'entendre du « *maus bois*, mauvais bois ou d'essence non susceptible de monter à futaie. » Mais comment concilier cette interprétation si ingénieuse avec la citation suivante : « 1551. Procédure à la requête de Seguin de Livenne, écuyer, seigneur de Vouzan, contre Hubert de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon, pour droit d'exploit dans les forêts d'Horte et de Grosbost, *du bois mort et mort bois*, pour sa maison de Vouzan, et *du bois vif* pour ses constructions? » Cette dernière mention du « bois vif » n'est-elle pas en opposition avec le « bois mort et mort bois? » QUŒRENS.

N° CVII. — On trouve fréquemment cité dans le *Bulletin*, et particulièrement sous la signature de M. P.-B. Barraud, des indications empruntées aux minutes de Robert, notaire royal à Saintes, pendant la première moitié du XVII^e^ siècle (1600 à 1640). Je désirerais savoir si ces minutes existent encore, soit en totalité, soit en partie, de telle année à telle année, et quel en est le détenteur actuel ? Jehan Robert, avocat en la cour et notaire royal, de son mariage avec Anne Duplessis, a eu pour fils Samuel Robert, le lieutenant criminel en l'élection, un curieux, dont la correspondance offre tant d'intérêt. LA M.

Digitized by Google

N° CVIII. — Dans les *Adages ou proverbes françois* de Jean Lebon, imprimés à Paris au milieu du XVI^e^ siècle, on lit :

Dieu a fait faire le voyage
A celuy qui a prins Brouage.

D'où vient ce dicton?

N° CIX. —Connaît-on le plan exact de l'ancienne église des jacobins à Saintes?

N° CX. — Au bas d'un parchemin imprimé en 1685, diplôme par lequel Adrien de Saint-Savinien, « de bonne vie et capable », a obtenu la permission « d'exercer l'estat de marchandise et mercerie dans tout le royaume, » à condition « d'user justement et loyaument dudit estat, vendre et distribuer bonne et loyale marchandise, au poids et aune de l'ordonnance, savoir le poids de marc et aune de Paris », se trouve un cachet de cire rouge portant un écu : *d'argent à une main brisant un poignard, surmonté d'un casque.* De qui sont ces armes?

N° CXI. — Sur une lettre, adressée vers 1748 à Arbouin, possesseur du château d'Usson, conseiller de la cour des aides de Bordeaux, est apposé un cachet assez mal conservé, portant, ce me semble, un écu : *d'argent à un semis de fleur de lys.* Qui posséda ce blason?

N° CXII. — Je serais heureux de savoir si le Fleurian d'Armenonville, garde des sceaux (1668-1728), dont je possède les armoiries sur des bandes de tapisseries reconnues des Gobelins, n'a pas eu occasion de venir à La Rochelle et s'il n'avait pas, dans la province, des relations de famille? A.-F. D'ECHEBRUNE.

BIBLIOGRAPHIE

SAINTES (A.-E. de). — *Amélie ou les petites études de la nature.* — Limoges, 1878, imp. Ardant, in-12, 71 p. et grav.

— *Les délassements de ma fille.* — Limoges, 1878, imp. Ardant, in-12, 144 p.

— *La nécessité du travail.* — Limoges, 1878, imp. et lib. F. Ardant frères, in-8°, 143 p. avec grav.

— *Léon ou le petit joueur.* — Limoges, F. Ardant, 1878, in-12, 72 p. et grav.

Digitized by Google

— *Les contes d'une mère ou récits moraux.* — Limoges, Ardant, 1879, in-12, 119 p. et grav.

— *Les amis du jeune âge.* — Limoges, Ardant, 1879, in-12, 143 p. et grav.

— *Le pauvre Jacques.* — Limoges, Ardant, 72 p. et grav.

— *Les enfants de la Savoie ou les quatre petits savoyards.* — Limoges, Ardant, 1879, in-8°, 136 p. et grav.

— *Martial et Victor.* — Limoges, Ardant, 1879, in-12, 72 p. et grav.

— *Michaël, le jeune chevalier du Mont-Perdu.* — Limoges, Ardant, 1879, in-8°, 152 p. et grav.

Société de Saint-Vincent-de-Paul, conférence de Cognac, assemblée générale du 11 décembre 1878, avec rapport. — Cognac, imp. Gustave Béraud, 1879, in-8°, 16 p.

Sorin de Besson (P.). — *Le grand chansonnier de l'Aunis et Saintonge,* suivi de poésies diverses. — La Rochelle, Deslandes, tome I, in-8°, 184 p.

Statuts de la section civile. Société de tir de Saintes. — Saintes, Hus, 1878, in-4°, 4. p.

Tableau des notaires de l'arrondissement de Saintes (1879-1880). — Imp. Hus, placard.

Tamizey de Larroque (P.). — *Antoine de Noailles à Bordeaux,* d'après des documents inédits. — Bordeaux, 1878, imp. Gounouilhou, in-8°, 94 p.

— *De la correspondance inédite de dom B. de Montfaucon.* — Auch, imp. Foix ; Paris, Champion, in-8°, 32 p.

— *Document relatif à Urbain Grandier.* — Paris, Alphonse Picard, 1879, in-8°, 16 p. (Extrait du *Cabinet historique* de janvier et février 1879).

— *Mazarinades inconnues,* publiées avec avertissement, notes et appendice. — Paris, Champion, 1879, in-18 jésus, 143 p. Prix : 4 fr.

Torné-Chavigny (L'abbé H). — *Oui ou non. Nostradamus a-t-il existé ? Les centuries publiées sous son nom sont-elles authentiques, etc.* Calendrier pour 1879. — Paris, imp. Le Clère et C^ie^, (31 décembre), 1878, in-8°, 32 p.

Digitized by Google

— *Nostradamus illustré par Marie de Médicis*, extrait de l'ouvrage : *Influence de Nostradamus dans le gouvernement de la France depuis la publication de ses prophéties en 1555 jusqu'à ce jour.* — Paris, imp. Le Clère, 1878, grand in-4° à 2 colonnes, 12 p. et 6 grav.

— *Almanach du grand prophète pour 1879, ou ce qui sera d'après le grand prophète Nostradamus.* — Paris, imp. Le Clère, 5e année, in-8°, 160 p. Prix : 75 centimes.

THOMAS (Mgr.). — *Lettre pastorale et mandement de monseigneur l'évêque de La Rochelle et Saintes, à l'occasion des prières publiques.* — La Rochelle, imp. P. Dubois et L. Mehaignery, 1879, in-4°, 6 p.

— *Lettre au pape Léon XIII; lettre du clergé diocésain au même; réponse du pape ; ordonnance épiscopale et bref pontifical concernant le costume de chœur à porter par les doyens, etc.; lettre au cardinal-archevêque de Bordeaux.* — La Rochelle, 1879, in-4°, 12 p.

TURNER (Le docteur E.) — *Ambroise Paré (1510-1590) ; la date de sa naissance, sa famille, sa demeure, sa religion. ses œuvres.* — Paris, Martinet, 1879, in-8°, 33 p. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*).

VASSELOT DE RÉGNÉ (de). — *Notice sur les dunes de la Coubre* (Charente-Inférieure). — Paris, imprimerie nationale, 1878, in-4°, 78 p., 1 pl. (Voir compte-rendu de M. A. Lételié dans le *Journal de l'agriculture*, 1879, t. I, 29 mars, n° 520, p. 503; article reproduit par le *Journal de Marennes*, des 13 et 20 avril; le *Courrier de la Vienne*, du 20 avril; l'*Echo rochelais*, du 23 avril; la *Seudre*, des 4 et 11 mai; le *Courrier de La Rochelle*, du 7 mai; et compte-rendu du *Polybiblion*, par Saltus, juin 1879, p. 485).

Vie (La) journal (mensuel) des personnes qui veulent vivre longtemps ; 1er n°, janvier 1879. — Paris, Marpon et Flammarion ; (Surgères, imp. J. Tessier), in-8°, 16 p. Prix : 6 fr.

VINCENT (Alexandre). — *Comment on se marie*, comédie en deux actes et en vers.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

DU LIEU DE NAISSANCE
DE CHARLES DE SAINTE-MAURE, DUC DE MONTAUSIER

Par M. Jules PELLISSON

Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, pair de France, maréchal de camp, gouverneur du dauphin fils de Louis XIV, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, est sans contredit une des grandes figures du dix-septième siècle. On sait que cet homme, « d'une vertu hérissée et de mœurs antiques », comme dit Saint-Simon, était le second fils de Léon de Sainte-Maure, baron de Montausier, et de Marguerite de Châteaubriand ; qu'il naquit dans la religion réformée, et que la date de sa naissance doit être fixée au 6 octobre 1610 et non 1620, erreur évidente du P. Anselme (V, 20) et de Lachenaye-des-Bois (XII, 473) puisqu'il se distingua en 1630 au siége de Casal, et que les biographies le font mourir, le 17 mai 1690, à l'âge de quatre-vingts ans moins cinq mois. Voilà des faits bien établis ; reste maintenant à savoir où il est né.

Ce dernier point n'a été traité par aucun de ses biographes ; ils ne paraissent même pas y avoir songé. A l'exception de ceux qui sans preuve ont voulu préciser et dont je discuterai tout à l'heure l'opinion, tous ceux qui ont écrit sur cet homme illustre, et en particulier les dictionnaires, disent d'une manière générale qu'il était issu d'une ancienne famille de Touraine. C'est ce qu'on lit notamment dans la *Biographie* Michaud et dans la *Nouvelle biographie* Didot. Dans son oraison funèbre prononcée par Fléchier, il n'y a aucune indication. Je n'ai pu consulter son panégyrique écrit par le père Anselme, célèbre prédicateur surnommé *le petit prophète*, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme le généalogiste. Un autre panégyrique écrit par notre compatriote, l'abbé Juillard du Jarry, ne m'est pas non plus tombé sous la main ; la suite de ce travail établira qu'on y trouverait peut-être des indications. Indépendamment de ces trois éloges publiés par les contemporains du duc de Montausier, il y a les éloges de Garat et de

Digitized by Google

Lacretelle aîné; je n'ai pu me procurer que ce dernier (Paris, Demonville, 1781, in-8°), et je n'ai pas été surpris de n'y rien trouver sur la question, puisque ses devanciers ne lui avaient pas donné de renseignements. (1)

En 1729 il parut sous ce titre : *La vie de M. le duc de Montausier*, une biographie en deux volumes (Paris, Rollin et Genneau, in-12) sans nom d'auteur, mais qu'on sait être l'œuvre du jésuite Nicolas Petit.

Le livre est dédié au duc d'Uzès, petit-fils de Montausier; et l'auteur dit dans son épître dédicatoire que c'est sur les précieux mémoires tracés de la main de sa propre fille qu'il a été chargé d'écrire la vie de ce grand homme. Il ajoute dans la préface qu'il a parcouru les meilleurs mémoires que nous ayons sur le règne de Louis XIV, les nouvelles ou les gazettes du temps, et qu'il a eu recours aux lumières des personnes vivantes. Malgré l'abondance de ces informations, il n'a pas su où est né Montausier, ou bien s'il l'a su, il a négligé de le dire. En 1784, Puget de Saint-Pierre publiait une biographie devenue tellement rare que M. Amédée Roux, le dernier qui ait écrit sur Montausier, n'a pu la trouver dans aucune des bibliothèques de Paris. Plus heureux que M. Roux, j'ai pu en faire consulter un exemplaire et m'assurer que Puget de Saint-Pierre est aussi muet que le P. Petit sur le lieu de naissance de Montausier. Même silence enfin de la part de M. Roux qui a publié en 1860 : *Un misanthrope à la cour de Louis XIV. Montausier, sa vie et son temps.* (Paris, Didier et Durand, in-8°).

Ce silence général n'a point empêché la *Biographie portative universelle* (Paris, Dubochet, 1844, in-12) et le *Dictionnaire de la conversation* de faire naître Montausier en Touraine. Bien plus, un annotateur anonyme des *Oraisons funèbres* de Fléchier (Paris, Napoléon Chaix, 1865, in-8°) dit formellement : « Né en 1610, au château de Sainte-Maure, en Touraine. »

(1) Je n'ai rien vu non plus au cabinet des titres dans le dossier Sainte-Maure. Je n'ai pas pu consulter à la bibliothèque de Poitiers le t. XLVIII du recueil de dom Fonteneau, qui donne l'histoire généalogique et chronologique de la première et de la deuxième maison de Sainte-Maure, par le comte de Sainte-Maure.

Digitized by Google

On se demande où cette affirmation a pu être puisée. Il est bon de constater tout d'abord que les Tourangeaux n'ont jamais considéré Montausier comme leur compatriote. Pour n'en citer qu'une preuve, je rappellerai que Jules Taschereau, le savant conservateur de la bibliothèque nationale, avait collectionné avec le plus grand soin les livres sur la Touraine et les œuvres des écrivains tourangeaux. Or, le catalogue de sa bibliothèque (Paris, Labitte, 1875, in-8°) constate qu'à la division : *Vies des Tourangeaux célèbres,* il n'y a pas une seule biographie de Montausier. A la série des poètes, on chercherait inutilement une édition de la *Guirlande de Julie.* L'éminent bibliographe n'aurait pas commis un pareil oubli s'il avait eu la certitude que Montausier était né en Touraine.

Il est très vrai que Charles de Sainte-Maure était issu de l'ancienne famille de ce nom, une des plus illustres du royaume, qui possédait la baronnie de Sainte-Maure en Touraine ; mais il ne faut pas perdre de vue que, lorsqu'il naquit, il y avait déjà des siècles que les Sainte-Maure n'habitaient plus le berceau de leur famille. La branche aînée s'était éteinte dans la personne d'Isabelle, dame de Sainte-Maure et de Marsillac, Montbazon, Moncontour, Jarnac, etc., épouse d'Amaury II, seigneur de Craon, mort le 16 décembre 1310. Après les Craon, Sainte-Maure passa successivement aux La Rochefoucauld, aux d'Estouteville, aux du Fou et aux Rohan, qui en étaient encore possesseurs au XVII^e^ siècle et même après. On ne voit donc pas comment, en 1610, Charles de Sainte-Maure aurait pu naître dans un château qui depuis le XIV^e^ siècle avait cessé d'appartenir à sa famille. Voyons maintenant quels étaient ses ancêtres et quel pays ils habitaient.

La baronnie de Montausier entra dans la maison de Sainte-Maure en 1325 par l'alliance de Marguerite, dame de Montausier et de Jonzac, avec Gui de Sainte-Maure qui fut le septième aïeul de Charles. Ce fut un des seigneurs de Montausier qui fit construire, au XV^e^ siècle, le beau château de ce nom dont il n'existe aujourd'hui que des ruines. Il était donc bien naturel de penser que Charles de Sainte-Maure n'était pas né en Touraine au château de Sainte-Maure, mais bien en Angou-

Digitized by Google

mois dans le château de ses pères, à Montausier qui est aujourd'hui dans la commune de Baignes-Sainte-Radégonde (1).

Cependant, on ne paraît pas s'en être aperçu. Il n'en est fait mention à ma connaissance dans aucune histoire ou géographie locale. En 1829, Eusèbe Castaigne, qui débutait dans la carrière littéraire par un petit volume de vers intitulé : *Lyre d'amour, suivie d'une biographie des poëtes nés dans le département de la Charente*, (Angoulême, Laroche, in-8°), ne mentionne pas celui qui eut la plus grande part à la *Guirlande de Julie*. Personne n'a consacré une notice au brave soldat de Casal et de Montanceix, parmi les vaillants hommes de guerre nés dans notre circonscription historique. Nous avons applaudi aux emportements d'Alceste, sans nous douter que l'homme qui a eu la gloire d'inspirer à Molière un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, était notre compatriote.

Et pourtant, on ne saurait trop y insister, le duc de Montausier est une des illustrations de la France, et il n'y a aucune exagération dans ce jugement de M. Amédée Roux : « Plus j'ai étudié la vie du duc de Montausier, plus elle m'est apparue comme une magnifique synthèse du grand siècle pris dans son ensemble et considéré sous ses aspects les plus saillants, la guerre de Trente ans, la Fronde, l'épanouissement littéraire et la persécution religieuse. »

Il me reste à dire comment j'ai acquis la preuve que Charles de Sainte-Maure, l'époux de Julie-Lucie d'Angennes, fille de la marquise de Pisany, est né au château de Montausier.

Parmi les manuscrits de la belle bibliothèque que M. Albert a léguée à la ville de Cognac, il en est un, taché, mouillé et piqué des vers, dont la conservation est due à je ne sais quel hasard. J'ai le projet d'en publier une partie, celle qui contient les harangues de Rossel, pasteur à Barbezieux et à Saintes, et de son fils, pasteur à Montausier et à Cognac. Les harangues de Rossel père ajouteront une page curieuse à l'histoire des entrées dans la ville de Saintes (2) ; celles de son fils

(1) Voir Lahenaye-des-Bois, articles Sainte-Maure, Craon, La Rochefoucauld, d'Estouteville, du Fou, Rohan et Montausier.

(2) *Entrées royales* et *Entrées épiscopales à Saintes*, par M. Louis Audiat.

Digitized by Google

au nombre de deux seulement sont loin d'offrir le même intérêt ; la première a cependant le mérite de trancher d'une façon décisive la question que je traite. En voici l'intitulé : « Harangue faite par moy à monseigneur le marquis de Montauzier (1), quand il prit possession de son gouvernement et vint à Montauzier où j'étois alors pasteur ; *c'étoit le lieu de sa naissance* ». Je relève aussi ce passage significatif : « Nous vous appellerons hautement le protecteur, l'amour et les délices de votre patrie. Elle ne vous a donné qu'un berceau et vous luy tendez les bras pour son azyle et luy voulez aujourd'huy servir de père ».

Une découverte imprévue pourrait seule amener la production de l'acte de baptême de Charles de Sainte-Maure. Nous savons qu'il est né en 1610, et le plus ancien registre de la mairie de Baignes ne remonte qu'à 1620. Mais si un homme a pu être renseigné exactement, c'est assurément Rossel. Pasteur à Montausier, n'était-il pas dépositaire des registres aujourd'hui perdus ? A défaut de ces registres, la notoriété publique ne l'aurait-elle pas instruit ? Remarquons au surplus qu'à l'époque où il souhaitait la bienvenue au nouveau gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, les relations entre la famille de Sainte-Maure et la famille Rossel étaient déjà anciennes. Je lis sur le registre protestant de Barbezieux, à la date du 25 mai 1617 : « A esté baptisé Marguerite, fille d'honorable homme maistre Théophile Rossel, pasteur du saint évangile, et honneste femme Marie Loquet, née le 22e dudit mois, présentée par honorable homme M. André Roze, docteur en médecine, et damoiselle Sarra de La Porte, *au lieu et place de madame de Montausier* ». Ainsi, la sœur du pasteur de Montausier avait eu pour marraine Marguerite de Châteaubriand.

Le témoignage de Rossel déjà si grave et qui suffirait à lui seul n'est pas isolé. En consultant çà et là les œuvres des contemporains du duc de Montausier, j'y ai vu qu'ils le considéraient comme né dans notre pays.

(1) C'est en faveur de Charles de Sainte-Maure que la baronnie de Montausier fut érigée en marquisat par lettres du mois de mai 1644, puis en duché-pairie par d'autres du mois d'août 1664, enregistrées le 2 décembre 1665. ANSELME, V, I.

Digitized by Google

Tallemant des Réaux (édition Techener 1854, II, 519), raconte qu'en arrivant à la cour, la première connaissance que fit notre illustre compatriote fut celle de Mme Aubry; et il ajoute : « Un jour qu'elle luy parloit de Mme et de Mlle de Rambouillet : « Hé ! madame, luy dit-il, menez-m'y » — « Menez-m'y ! » respondit-elle. Allez, *Xaintongeois* (1), apprenez à parler et puis je vous mènerai. »

Voyons maintenant les *Lettres inédites de Balzac à Chapelain*, publiées en 1873 par M. Tamizey de Larroque dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, et nous penserons qu'il est difficile de ne pas trouver un hommage rendu à un compatriote dans des vers tels que ceux-ci (p. 655, lettre du 15 mai 1645) :

Si chartas tibi non mitto de more loquaces,
Montoside, in tacito gaudeo nempe sinu.
Nempe pudor siluit, dubiæque modestia mentis.
Cautus opes volui dissimulare novas :
Felix sorte tuâ factus, cœpi invida fata
Et nimium ultricis jura timere Deæ..
Dic modo, Montoside, *nostrum decus*, inclita bello
Dextera, Phœbeæ nec minus apta lyræ,
Credulus an fallar, tibi sint si sceptra, coronæque
Ipse meos populos et mea regna putem.

« Vous voyez par là, monsieur, la part que je prétends d'avoir aux bonnes grâces du marquis de Lacédémone; c'est-à-dire que je croirois estre roy s'il avoit une couronne. »

Dès que Balzac apprend la naissance de la première fille de Montausier, celle qui sera la duchesse d'Uzès, il écrit à Chapelain, le 31 juillet 1646, p. 769 : qu'il souhaite un fils à Montausier pour l'année suivante, et qu'il espère pouvoir dire alors :

Jam fatis promissus Olympo mittitur alto,
Montosidesque alter terris datur. O tibi quantum
Præsidium, Engolea, et quales sperare triumphos.
Dis genite et geniture Deos, *tu, gloria nostra,*
Montoside, sic semper eris : sic postera sæcla
Extremosque tuâ recreabis luce nepotes.

(1) Montausier était dans l'enclave de Saintonge appelée le petit Angoumois ; c'est ce qui explique cette qualification de saintongeais, bien qu'il fût angoumoisin.

Digitized by Google

Ecoutons enfin l'abbé du Jarry, né au Jarry, près Bussac de Saintes. J'ai dit que je n'ai pu me procurer son panégyrique du duc de Montausier, mais voici un petit livre rare intitulé : *Recueil de divers ouvrages de piété* par M. l'abbé du Jarry (Paris, in-12, Daniel Horthemels, 1688). Je lis ce qui suit dans l'épître dédicatoire adressée au duc de Montausier : « Non-seulement, Monseigneur, je dois le jour à une province qui prend plus de part que toute autre à l'honneur que vous faites à toute la France *par la gloire qu'elle a de vous avoir veu naistre*, mais on m'a inspiré dès le berceau les sentiments de vénération qu'a pour vous une famille qui vous fut toujours dévouée. »

Il est donc établi que Charles de Sainte-Maure n'est pas né en Touraine au château de Sainte-Maure, mais bien en Angoumois au château de Montausier, diocèse de Saintes, et que le département de la Charente — et un peu celui de la Charente-Inférieure, — est en droit d'ajouter à la liste de ses illustrations cet homme intègre par excellence, ce grand caractère qui a fourni à Molière le type du *Misanthrope*.

—

LE MOBILIER D'UNE FAMILLE SAINTONGEAISE AU XVII[e] SIÈCLE

1637, *28 janvier*. — Extrait de l'inventaire dressé après le décès de Jean de Puyrigaud(1), écuyer, seigneur du Bois-de-Chermant (2), mort le 24 janvier 1637. — *Original sur papier. Communication de M. Denys d'Aussy.*

A la requête de haute et puissante dame Suzanne Gombaud, sa veuve, et en présence de haut et puissant Pons de Pons, chevalier, seigneur baron de Bourg, comme mari d'Elisabeth (3)

(1) Jehan de Puyrigaud, marié à Suzanne Gombaud, fille de Benjamin Gombaud, seigneur de Champfleury, portait : *D'azur posées à la croix d'or cantonnée de vingt mouchetures d'hermine d'argent, posées 2, 1 et 2.*

(2) *Boischarmant*, commune des Nouillers, canton de Saint-Savinien.

(3) Elisabeth de Puyrigaud mariée, suivant contrat du 30 janvier 1627, à Pons de Pons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, baron de Bourg-Charente, fils de Charles de Pons, seigneur des Brousses et de Bonne de Martel sa deuxième femme. Devenue veuve, elle se qualifiait dame de Bourg-Charente, veuve de haut et puissant Pierre Pons de Pons, vivant chevalier, seigneur baron dudit Bourg et autres places, « chef des armes de l'illustre mayson de Pons. » (Procuration du 1[er] août 1612; Serureau, notaire à Bourg).

Digitized by Google

de Puyrigaud ; Marguerite (1) et Léa de Puyrigaud ; Charles Razin (2), écuyer, seigneur du Fié, conseiller du roi, lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge, siége et ressort de Saint-Jean-d'Angély, cousin germain du côté paternel ; Jacques de Robillard, écuyer, seigneur de La Blanchardière ; Isaïe d'Augeard (3), écuyer, sieur de Mosnac, aussi cousin au deuxième degré.

Chambre jaulne, chambre haute dudit logis : Deux lits de cerisier à quenouilles pleines (4), garnyes de sarge jaulne avec passementerie noire et jaulne, une table avec tapis de sarge même couleur, trois grandes chaizes et trois petites couvertes de tapisserie au gros points, trois petits tabourets de mesme, un vieulx bahut fasson de Flandres (5), tentures de sarge jaulne avec bordure de drap noir.

Chambre rouge : Chaslit de nouhier à quenouilles pleines, garnyture d'escarlat, housse de sarge rouge, table avec tapis de sarge rouge, deux siéges garnys de tapisserie, un garny de sarge rouge, six chaizes garnyes de sarge verte, deux petits tabourets, un grand vieux coffre de boys de chêne, fermant à clef, dans lequel il n'y a que les robbes et hardes des filles dudit feu.

Autre chambre : Grand vieux chaslit à quenouille fait à l'antique ; garnyture et courtines faites en broderie verte ; table, siéges en tapisserie ; sept pièces de tapisserie à paysage.

Salle basse : Neuf pièces de tapisserie à personnages formant tenture ; table ronde avec tapis de Turquie ; deux grandes chaizes garnies de sarges vertes avec cloux jaulnes ; deux chaizes basses ; cinq petits tabourets, le tout de mesme garnyture ; une paire de landiers bas, de cuivre, avec une grosse

(1) Marguerite, mariée, suivant contrat du 20 août 1652, à Charles Legrand, écuyer, seigneur de Courpéteau, fils de feu haut et puissant Henry Legrand et de damoiselle Jacquette Aymer.

(2) Charles Razin, cousin germain du côté paternel, comme fils d'Hélie Razin, seigneur du Fié en Genouillé, et de Marguerite de Puyrigaud. Il épousa Léa de Puyrigaud.

(3) D'Augeard, père de Charles d'Augeard, chevalier, « conseiller du roy en tous ses conseils d'estat et privé, premier président au parlement de Bordeaux. »

(4) Colonnes pleines, sans doute par opposition aux colonnes torses qui caractérisaient alors les lits faits à l'antique.

(5) Bahut de Flandres à deux corps probablement sculptés ou taillés à facettes.

Digitized by Google

pomme fassonnés au bas par le devant d'une fasce de personnage; un vieux buffet, et sur iceluy un tapiz de sarge verte garny d'une frange de soye; une table qui se rallonge couverte d'un tapiz de drap vert.

Chambre où est décédé le sieur de Puyrigaud : Un vieux chaslit de bois de nouhier garny de rideaux de sarge verte; table, chaizes et tabourets garnys de tapisserie; six arquebuzes à mesches; un mousquet; un pistollet avec son fourreau; une espée ayant la poignée rompue.

Dans la cuisine : Quatre arquebuzes à rouhet; un fuzil; un pistollet; le tout en fort mauvais estat en partye crevé avec une arquebuze à rouhet assez bonne.

Vaisselle : Plats et assiettes en étain.

Argenterie : Un bassin, une aiguière, un salier, un vinaigrier, onze cuillères, quatre fourchettes, une douzaine d'assiettes, une petite escuelle à oreille.

Audevant de ladite maison, quatre petites pièces, l'une appelée fauconneau.

Chevaux : 1 jumant noire de 15 ans et son poulain de 6 mois; 1 *id.* bai de 9 à 10 ans et son poulain noir; 1 *id.* bai de 9 ans et pouliche de poil estourneau; 1 *id.* de 6 ans, poil bai; 1 *id.* de 5 à 6 ans, poil gris; 1 petite jument aussi poil gris, ayant le pied rond avec pouliche de 5 mois; 2 pouliches de poil alezan de 2 à 3 ans; 1 pouliche alezan d'un an et demi.

Dans la mestayrie dite du *grand fief*, et de compte à demy avec le mestayer : Une paire de bœufs de 9 ans, *id.* de 6 ans; *id.* de 2 ans; trois vaches, une vache de 9 ans, une de 7 ans; trente brebis. Le mestayer déclare qu'il doibt moitié de la somme de 66 livres, prix de vente de deux bœufs.

Deux autres mestayries à La Motte et à Lespine.

Dans le chai s'est trouvé quatre-vingt-deux thonneaulx de vin blanc.

Titres : 11 décembre 1634, obligation de 10,037 livres dues par Jean-Hélie Razin, escuyer, seigneur du Fié; 12 septembre 1628; obligation de 2133 liv. due par Marie Estourneau, veuve de Jehan Gadouyn, vivant escuyer, seigneur de La Bertinière; 4 février 1631, vente par Jacques Isle, seigneur de

Digitized by Google

La Matassière, du cinquième de la terre de La Matassière, à Jehan de Puyrigaud, (Dupont, notaire à Taillebourg) ; 8 mai 1617, quittance générale par le sieur de Puyrigaud à Jehan Gendraud, escuyer, sieur de Charmant ; 1615, vente audit Puyrigaud par David Moreau, escuyer, sieur de Saint-Sorlin. (Dupont, notaire à Taillebourg.)— *Extraits des minutes de Chouët, notaire à Saint-Jean-d'Angély.*

—

LES DU BOURG DE SAINTONGE

Dans son livre *Documents et extraits relatifs à la ville de Saintes* (Saintes, Mortreuil, 1876, in-8°) M. Louis Audiat a publié une généalogie de la famille du Bourg, de Saintes. Des renseignements nouveaux nous permettent d'y rectifier bon nombre d'erreurs. En même temps cette note servira pour les trois pièces sur Dominique du Bourg, conseiller médecin ordinaire du roi, maire de Saintes, publiées dans le tome VII[e] des *Archives*, page 453, par M. Albert de Massougnes.

D'après une généalogie de la famille du Bourg, déposée aux archives de la Charente, série E, liasse 601, et dressée en 1742, à l'usage de la famille de La Romagère, pour liquidation de succession, Dominique du Bourg, seigneur de Cruq et de Dion, maire de Saintes, aurait été fils de Denis du Bourg, neveu du chancelier Antoine du Bourg. Denis, passant par Cognac pour aller en Languedoc, y serait tombé dangereusement malade, et aurait été sauvé par les soins d'un habile médecin de cette ville, nommé Bernier, dont il aurait épousé la sœur, Perrine Bernier, qui le fixa à Cognac où il finit ses jours, après avoir acquis la terre de Dion sur la rivière de Charente.

Dominique se maria deux fois : 1° à Marie Lebrethon, de Saintes ; 2° à Catherine Caillect, de la maison de Clavières en Poitou, et vint habiter ladite ville de Saintes où il serait décédé en 1607, laissant de son premier mariage cinq filles : *a*. Françoise, mariée à Adam Berjonneau, lieutenant particulier et assesseur criminel à Cognac, dont nombreuse postérité ; *b*. Madeleine, mariée à Jean du Bouchey (ou du Boucheis), célèbre avocat au parlement de Bordeaux, dont pos-

Digitized by Google

térité ; *c.* Marthe, mariée deux fois, 1° à Jean Arnaud, écuyer, sieur de Boisroche, près Cognac ; 2° à David de Pontlevin, écuyer, capitaine au régiment de Brézé et sergent-major de la ville d'Arras ; elle est morte sans postérité ; *d.* Marie, religieuse en l'abbaye Notre-Dame de Saintes ; *e.* Marguerite, mariée à Jean Aymard, ou Aymar, conseiller garde des sceaux au siége présidial de Saintes, dont un fils qui a succédé à son père. De son second mariage, Dominique laissa sept enfants : *f.* Dominique, qui suivra ; *g.* Louise, religieuse au couvent de l'annonciade à Bordeaux ; *h.* Hélène, mariée à Jean Sasseton, receveur des tailles à Périgueux, dont trois fils et deux filles ; *i.* Joachim, marié à Marie Berthus, dont sont descendus les du Bourg de Saintes ; *j.* Françoise, mariée à Galéas Frétard, écuyer, sieur de Gadeville, dont postérité, *k.* Moïse, jésuite ; *l.* Pierre, ecclésiastique.

Dominique du Bourg, fils aîné, conseiller au parlement de Bordeaux depuis l'an 1613, seigneur de Cruq et de Dion, épousa Catherine Farnoulx, fille de Pierre *(alias* Daniel*)*, conseiller au parlement de Bordeaux, seigneur de La Béraudière. Il est qualifié, dès 1610, maître des requêtes de la reine Marguerite, et laissa du susdit mariage deux fils et deux filles : 1° Joseph, qui suivra ; 2° François du Bourg-Farnoux, écuyer, seigneur de Dion, marié (1668) à Marie-Madeleine Mauchen, fille de Mathieu, conseiller au présidial de Saintes, lieutenant criminel de robe courte, dont un fils et deux filles : *a.* N. religieuse au couvent de Sainte-Claire de Saintes ; *b.* N. mariée à N. Lambert, écuyer, près de Saint-Jean-d'Angély ; *c.* Joseph du Bourg-Farnoux, écuyer, seigneur de Dion, officier au régiment de Bourbon en 1693, marié, le 3 avril de ladite année, à Jeanne Bibard, fille de Louis, seigneur de La Touche, président en l'élection de Saintes, dont un fils mort jeune ; 3° Marie du Bourg, morte à Saintes, en 1694, à l'âge de 70 ans, mariée en 1644, à François Le Brethon, seigneur de Panloy, de Faye et des Romades, trésorier de France à Limoges ; 4° Izabeau du Bourg, religieuse aux grandes carmélites.

Joseph du Bourg, écuyer, seigneur de Cruq, de La Béraudière, de Sainte-Lheurine et de Fontaines, avait succédé à

Digitized by Google

son père, dès 1655, en sa charge de conseiller au parlement de Bordeaux, et mourut en 1684, laissant trois fils de son mariage contracté, le 1er octobre 1651, avec Marie du Hamel, fille de Nicolas du Hamel, receveur des décimes du diocèse de Saintonge, et de sa seconde femme, Jeanne Toussaint, qu'il avait épousée à Saintes, le 30 janvier 1630, alors veuve de Jehan Bruneteau, (1) procureur au présidial de cette ville, et fille de Odet Toussaint, sergent royal, et de Sébastienne Gobeau : 1° François-Joseph du Bourg, seigneur de Fontaines, Sainte-Lheurine (2) et La Béraudière, succéda à son père en sa charge de conseiller au parlement de Bordeaux, et mourut célibataire en 1710 ; 2° Charles du Bourg, chanoine, chantre et grand vicaire de Saintes ; 3° Etienne-François, qui suit.

Etienne-François du Bourg, chevalier, baron de Fontaines, seigneur de La Béraudière et de Saint-Lheurine en partie, capitaine au régiment de champagne infanterie, doit être le même que du Bourg qualifié chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Picardie dont il commandait le troisième bataillon à la bataille de Guastalla, où il fut tué glorieusement (1734); marié à Etiennette-Françoise de Nort, fille de Gabriel, écuyer, et de Marie-Françoise de Bellot, il en eut un fils et une fille : 1° Antoine-Joseph qui suivra ; 2° Marie-Françoise-Elisabeth, mariée à Pierre-François de La Romagère, comte de Rousecy, dont un fils vivant en 1742, Antoine-Joseph de La Romagère.

Antoine-Joseph du Bourg, seigneur baron de Fontaines, Les Roys, La Béraudière, Sainte-Lheurine, Saint-Germain-de-Vibrac, conseiller au parlement de Bordeaux, avec dispense d'alliance, marié (1741) à Hélène-Marie d'Espens d'Estignols de Lancré, fille de Pierre-François, conseiller en la grand'chambre dudit parlement de Bordeaux, n'en a pas eu de postérité.

« Armes du sieur du Bourg, conseiller au parlement de Bordeaux : « *trois tiges d'aubépine en champ d'azur, avec le nom de Jhésus en chef*, que son père y avait adjousté pour

(1) Ceci et autres documents démontrent la fantaisie de la généalogie du Hamel par Lainé. L. M.

(2) Il y a écrit dans les copies, « Sainte-Hermine »; mais nous estimons que c'est une erreur pour « Sainte-Lheurine ».

Digitized by Google

faire voir qu'il n'était pas de la créance erronée de ses oncles. » Sa devise est : IN SPINA ROSA.

Cette filiation des du Bourg donne lieu à quelques observations : 1° Le P. Anselme et les différents auteurs qui ont parlé de la maison du chancelier Antoine du Bourg, ne mentionnent pas comme son neveu ce Denis du Bourg dont il est ici question. 2° Les du Bourg de Saintonge se sont longtemps appelés *de* Bourg et non pas *du* Bourg. 3° Il existe une filiation dressée par le comte Pierre de Bremond d'Ars, qui donne pour père à Dominique du Bourg, médecin du roi et maire de Saintes, un autre Dominique *de* Bourg et non pas Denis du Bourg, lequel Dominique vivait en 1526 et se qualifiait docteur en droit, ce qui chronologiquement ne permet guère de le faire descendre d'un *neveu* du chancelier. 4° Il existait en Saintonge, dès le XV^e^ siècle, une famille de Bourg dont était Pierre de Bourg, rappelé dans un dénombrement rendu en 1433 à la dame de Thors, de la seigneurie du Bourg-Chareau. Or, les de Bourg, de Saintes, ont possédé Le Breuil-aux-Moines et Gadeville, terres voisines de Thors et de Matha, ce qui permet de supposer qu'ils étaient issus de ce Pierre de Bourg, vivant avant 1433, et que par conséquent l'histoire de Denis *du* Bourg, vivant à Cognac, est de pure invention, quoique assez habile pour expliquer la profession de médecin de Dominique, soi-disant fils de ce Denis.

Cependant, le P. Anselme mentionne ainsi Etienne du Bourg, neveu du chancelier et fils d'autre Etienne, son frère : « Etienne du Bourg, contrôleur des tailles à Clermont (1555), puis conseiller au parlement de Bordeaux, duquel descendoit le baron de Fontaines, conseiller au même parlement en 1690 ». Le P. Anselme lui-même aurait-il donc accepté sans preuves des traditions et prétentions mal fondées ? On remarquera d'ailleurs que son système d'ensouchement des du Bourg de Saintonge ou de Fontaines, avec les du Bourg d'Auvergne, est en contradiction avec le système de la présente généalogie, puisque le P. Anselme ne donne à Etienne, frère du chancelier, que dix enfants au lieu de onze que lui attribue notre généalogie, parmi lesquels Denis que ne men-

Digitized by Google

tionne pas le P. Anselme, et que d'ailleurs ce dernier auteur fait descendre les du Bourg de Saintonge d'Etienne, frère de Denis supposé. Ce désaccord tendrait à prouver la fausseté des allégations réciproques. Mais le P. Anselme date de 1730, et notre généalogie est de 1742. Les auteurs inconnus de celle-ci n'auraient donc pas été les premiers faussaires, si faussaires il y a.

Enfin, si l'histoire de ce Denis est fabuleuse, l'histoire des on mariage avec Perrine Bernier peut être véridique, en substituant au prénom de Denis celui de Dominique, premier du nom, par lequel commence la filiation dressée par le comte P. de B. A.: car il se peut, à la rigueur, qu'on ait mal lu *Denis* dans un titre, au lieu de *Dominique*. T. DE B.

—

TH. ROUGET DE LISLE

Dans le n° de janvier 1879 du *Bulletin*, page 248, on se demande ce que peut avoir de commun avec l'auteur de la *Marseillaise*, né à Lons-le-Saulnier en 1760 et prénommé Claude-Joseph, Jean-Baptiste-Thomas Rouget de Lile, étudiant en droit, de la paroisse de Celles de Poitiers, qui présente au baptême en l'église de Thorigné, le 6 septembre 1789, Jean-Baptiste-Thomas Chebrout.

On répond que c'était le cousin au 3me degré de l'auteur de la *Marseillaise*. Il n'y a pas lieu d'être surpris de sa présence à Thorigné; la famille Rouget sort de l'échevinage de Niort. Si l'on désire quelques renseignements de plus sur le parrain du jeune Chebrout, nous donnerons in-extenso la note qui le concerne dans la publication, ordonnée en l'an II par la convention, des états de services des officiers des armées de la république.

« Dragons de la République Françoise. Services des officiers de tous grades. — Dix-septième régiment. — Détachement de ce régiment à Sarrebourg : — Jean-Baptiste-Thomas Rouget de Lille, sous-lieutenant, né le 24 juin 1771, à François, district de Saint-Maixent, département des Deux-Sèvres, demeurant à Niort : étudiant en droit dans l'université de Poitiers ; sergent-major dans le premier bataillon des Deux-Sèvres, de la formation du 6 octobre 1791 : nommé sous-

Digitized by Google

lieutenant dans le dix-septième régiment de dragons, le 30 mars ; a fait la campagne de 1792, à l'armée du nord. »

Nous ajouterons qu'en réalité Jean-Baptiste-Thomas Rouget de l'Isle était né le 23, et non le 24 juin 1771, du mariage de Thomas Rouget de l'Isle, avec Marie-Thérèse Simon. Pour compléter notre réponse à la question du *Bulletin*, nous dirons que Claude-Joseph Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, chef de bataillon du génie, avait effectivement pour frère Pierre Rouget, général de brigade. LA M.

—

1741, *13 octobre.* — Ondoiement de mademoiselle de Saint-Simon. — *Extrait des registres paroissiaux de Villexavier. Communication de M. Edmond Camus.*

Le traize octobre de cette présente ennée, avec permission de monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque Léon de Beaumon, seigneur évesque de ce diocèse, a été ondoyée mademoiselle de Saint-Simon, née du mesme jour, fille légitime de haut et puissant seigneur messire Louis-Gabriel, marquis de Saint-Simon (1), chevallier, seigneur onbar de La Faye, Les Doussets et autres plasses, et de haute et puissante dame madame Marguerite-Catherine-Jacquette Pineau de Viennay, ses père et mère, en présence des soubsignés. DEMAY. PILON. BELLOT. MARGUERITE DE FER. BEAUVAIS, *curé*.

—

1715-1747. — Quittances diverses des R. P. cordeliers de Saintes. — *Originaux sur papier, appartenant à M. Paul Mercier, de Cognac. Communication du même.*

Je, religieux supérieur du couvent de Saint-François de Saintes sousigné, reconnois avoir receu de Jean Chasseriau, marchand bonnetier, pour une année de rente qu'il doit à notre couvent sur une maison située dans la paroisse de Saint-Palais, achetée des demoiselles Billaud, à la charge de nous payer à l'avenir ladite rente annuelle et perpétuelle, la somme de deux livres, terme échu à la feste de la toussaint dernière, dont je le quitte sans préjudice de l'année courante

(1) Louis-Gabriel de Saint-Simon, né en 1717, mort en 1775, fils de Louis-Claude de Saint-Simon, et de Jeanne Souchet, dame des Doussets, de la branche de Montbléru.

Digitized by Google

et d'une nouvelle reconnaissance. Fait à Saintes, le troisième avril mil sept cent quinze. F.-L. Guyot, *supérieur*.

Je soussigné, gardien des frères mineurs de la ville de Saintes, reconnais avoir reçu de Jean Chasseriau, maistre bonnetier, la somme de quatre livres pour deux années de la fondation de M. de Monbuisson, la dernière échеüe le premier octobre dernier, donc je le tiens quitte sans préjudice de l'année courante. A Saintes, le second janvier de l'an mil sept cent vingt-sept. F. de Bonsonge (1), *comme cy dessus*.

Même quittance le 9 mars 1730, signée : F. Gourgue, *guardien*.

Je soussigné, gardien des frères mineurs de la ville de Saintes, reconnois avoir reçu de maistre Chassériau, maistre bonnetier, quarante sols pour la fondation de Saint-Palais, les quatre festes annuéles, échue à noël, 24 décembre 1733. F.-S.-M. Martin de Bonsonge, *comme cy dessus*.

Reçu de M. Bernard, à la place de maistre Chassériaux, la somme de deux livres pour une année des messes que nous acquittons à Saint-Palais les quatre festes annuelles. A Saintes, le 26 décembre 1737. F. Perruchon, *guardien*.

Même quittance, le 28 janvier 1737, signée : F.-C. Galliot, *gardien*.

Même quittance de M. Boissonneau, boulanger, dans la place de maistre Chaserieau, 10 livres pour 5 années. Le 17 novembre 1742. F. Martin de Guissalle, *guardien*.

Je soussigné, sacriste des pères cordeliers de Xaintes, reconnois avoir receu de messieurs les maistres boulangers la somme de quinze livres pour avoir chanté solennellement dans notre église les vespres et la grand'messe à l'honneur de saint Honoré, leur patron, et le lendemain un servisse pour leurs défunts confrères. A Xaintes, ce 15 juillet 1743. F.-André Vallereau, *sacriste*.

Recu de 8 livres au nom de maistre Boissonneau, boulanger, pour 1743, 1744, 1745, et 1746, en vertu d'une fondation de quatre messes que nous allons dire tous les ans à Saint-Palais. Le 15 mars 1747. F.-F. de Pindray, *guardien*.

(1) Pour Jean Martin de Bonsonge, gardien des cordeliers de Saintes, voir t. IV, p. 409, des *Archives*.

Digitized by Google

SAINT-SATURNIN-DE-SESCHAUX (1)

Par M. Gaston TORTAT, juge suppléant au tribunal de La Rochelle.

2 février 1620-29 novembre 1792. — Notes extraites des registres de baptêmes, mariages, inhumations de la paroisse de Saint-Saturnin-de-Seschaux.

Le plus ancien registre de baptêmes conservé à la mairie de Crazannes, (1586-1593), avec quelques actes de 1594, 98 et 1600, est signé : Porlin, et porte la mention suivante en partie rongée : « Pappier baptistoyre pour la parroisse Notre-Dame d. ..... et aultres parroisses circonvoysines pour l'injure de ce misérable temps. » Ce registre contient un grand nombre d'actes de baptêmes d'enfants des paroisses de Saint-Saturnin-de-Seschaux, Plassay, Crazannes, Fenioux, Grandjean, Lemung, Geay, Archingeay, Lhoumée, Romegoux, Saint-Porchaire, La Vallée, Beurlay, Taillebourg, Agonnay, Saint-Savinien, etc. Il porte, en janvier et février 1591, la signature : « Bachelier, prieur de Saint-Jasmes. »

—

« Le dimanche, cinquiesme jour de novembre 1628, resjouissance publicque a esté faicte en ceste paroisse, pour actions de grâces à Dieu de la prinse et réduction de la ville de La Rochelle en l'obéissance de sa majesté; où, après vespres, procession fut faicte, et au-devant de la porte de l'église un buscher dressé, dans lequel Pierre de Tustal, escuyer, sieur de La Motte, mit le feu ; et le *Te Deum* fut chanté par M. Pierre Teste, curé de ladicte paroisse, et le *Vive le roy* fut entonné par les soubssignés : De Tustal. Bourdet. J. Micheau. Baudouyn, *notaire royal*. Hardy. Nérault. Teste.

» Le septiesme novembre 1639, a esté faict la quarantaine pour l'âme de Michel Raoul, vivant évesque de Xaintes, décédé audit Xaintes, le 21 septembre.

» 1710 : nombre des feux de la paroisse : 330.

(1) Les extraits, notes et documents qui suivent complètent les pièces publiées dans le VII[e] volume des *Archives*, p. 386-432, sous ce titre : *Saint-Saturnin-de-Seschaux, Panloy, Saint-James et Gibran.*

Digitized by Google

» 1782, 15 décembre. Messieurs les officiers du régiment suisse d'Eptingen, en garnison dans la paroisse de Saint-Sorlin-de-Séchaux, ont fait faire un service dans ladite église, pour monseigneur l'évesque de Bâle, leur souverain. La grand messe célébrée par M. Lorne, chanoine de Taillebourg ; diacre M. Mesnard, vicaire, et sous-diacre M. Levescot. MARÉCHAL, *curé de Saint-Sorlin.* »

—

Curés (dates des premières et dernières signatures) : Martial Vaslet, 2 février 1620-28 avril 1624 ; Pierre Teste, 5 novembre 1628-22 septembre 1652 ; Jérosme-François Rousseau, 1 juin 1653-22 septembre 1685 ; Pierre-Raphaël Mareschal, 11 janvier 1686-20 janvier 1704, enterré le 2 novembre 1708 ; Bichon, 12 septembre 1709, prieur de Saint-Georges-de-Didonne en 1718, de Saint-Vaize en août 1720-15 juillet 1732 ; Louis Hardy, prend possession le 4 mars 1734 ; Jean-Louis Guesmand, 21 décembre 1734, chanoine de Taillebourg, 14 juillet 1735 ; Pierre Fradin, 22 octobre 1737, enterré le 30 janvier 1747 près du grand autel, côté de l'évangile ; Jean Larue prend possession le 24 octobre 1748-11 juin 1755 ; Mareschal, 22 juin 1755-8 octobre 1788 ; Joseph Levesquot, 9 août 1789-16 avril 1791 ; il émigra en Espagne et mourut vicaire de Saint-Pierre de Saintes ; Ouvrard, 17 avril 1791-29 novembre 1792.

—

Vicaires (dates des premières signatures) : Michel d'Albigès (ou d'Albigeois), prêtre du diocèse d'Auch, 21 novembre 1621 ; Pierre d'Amboyras, 24 janvier 1627 ; Fanuel, 30 septembre 1627 ; Jérosme Rousseau, 11 avril 1694 ; Cornil, 9 juillet 1652 ; Lejeune, 25 janvier 1709 ; Menanceau, 1er février 1712 ; Duguè, 1er septembre 1712 ; Guesmand, 3 février 1721 ; Maillet, 6 janvier 1727 ; Moret, 15 juillet 1732 ; Charron, 16 février 1750 ; Laneau, 17 novembre 1754 ; Drouet, 14 janvier 1756 ; Chevalier, 26 avril 1756 ; Magistel, 9 novembre 1756 ; Favreau, 22 décembre 1765 ; Boutet, 20 décembre 1775 ; Jarreteau, 26 janvier 1778 ; Mesnard, 22 janvier 1783 ; Boschatel de La Martinière, 21 juin 1786 ; Berry, 19 octobre 1788 ; Perne, 10 août 1789.

Digitized by Google

Religieux du prieuré de Saint-James, ordre de la Trinité, (dates des premières signatures) : François Barbin, prieur, 29 janvier 1667 ; Laurent Guignet, 11 avril 1677 ; S. J Brunet, 2 septembre 1685 ; de La Faye, prieur, 26 novembre 1715 ; Contereau, prieur, 13 février 1721 ; S.-F. Venant, prieur ; 1er août 1740 ; Duval, prieur et sieur de Saint-James, 29 mars 1756.

—

Autres ecclésiastiques signant des actes, ou mentionnés : Jules-Pierre de Salafranque, curé de Saint-Laurent de La Prée, 22 novembre 1626 ; Léonard de La Grange, curé de Saint Laurent-de-La Barrière, 21 mars 1627 ; Amyot, curé de Crazannes, 27 février 1629 ; Jean, dominicain, 29 novembre 1632 ; Mathurin Garnier, chanoine de Taillebourg, 5 juillet 1635 ; Adrien Esnault, cordelier de Saintes, 25 octobre 1637 ; François Ducourret, *id.* 4 mai 1641 ; Nicolas Monneux, docteur en théologie, dominicain, 2 février 1643 ; Jean Merceron, cordelier de Saintes, 31 mars 1643 ; Louis Duval, *id.* 3 janvier 1644 ; Pierre Garnier, chanoine de Taillebourg, 20 janvier 1644 ; Charles Collet, cordelier de Saintes, 6 août 1645 ; Jean de La Fuye, chanoine de Taillebourg, 19 avril 1645 ; Joachim de Cerisay, doyen de Saintes, 12 novembre 1645 ; Charrier, chanoine de Taillebourg, 29 mai 1653 ; François Salmon, cordelier, 17 août 1653 ; Donatus Hanan, prêtre à Taillebourg, 25 octobre 1655 ; Rabier, gardien des cordeliers de Saintes, 5 décembre 1655 ; Bonaventure Grouteteau, cordelier de Saintes, 5 juin 1656 ; Grégoire Renou, augustin, de Saint-Savinien, 19 août 1656 ; frère des Jardins, 15 août 1661 ; frère Prothais d'Escayrac, récollet, 5 juin 1663 ; Dupuy, desservant la paroisse, 17 septembre 1661 ; Maignand, cordelier, 4 octobre 1665 ; Chevalier, *id.* 17 janvier 1672 ; Billaud, curé de Plassay, 26 octobre 1676 ; Bonaventure Gentil, cordelier, 25 juillet 1677 ; Géraud, curé de Crazannes, 23 août 1677 ; Philippe Pérault, cordelier, 25 août 1677 ; Cazin, *id.*, 29 décembre 1681 ; frère Dorothée Savy, 2 septembre 1686 ; Thomas Meusnier, 23 mai 1686 ; Jordain, augustin, 1 février 1687 ; Fiboleau, *id.*, 25 septembre 1689 ; Marchand, *id.*, 28 octobre 1708 ; Laforest, prieur

Digitized by Google

des augustins, 15 juillet 1732 ; Limousin, curé de Plassay, 19 avril 1734 ; Gadaud, prieur de Saint-Savinien, 15 avril 1738 ; Damascène, récollet, 8 septembre 1737 ; Martial Rozant, *id.*, 2 octobre 1737 ; Philippe Gibaud, *id.*, 15 avril 1738 ; Fraisse, augustin, docteur en théologie, 27 avril 1738 ; Leriche, augustin, 20 novembre 1738 ; Douneau, prieur de Saint-Savinien, Maselhier, augustin, David, chanoine de Taillebourg, 30 janvier 1737.

—

Mentions de parrains et marraines : Estienne Demenour, sieur de La Grèze, 25 février 1629 ; noble Pierre Acarie, fils de feu M. de Crazannes, Diane Joubert *(alias* Jaubert), fille de Louis Joubert, écuyer, sieur de Chaillonay, et de Marie de Mongaillard ; signatures : P. Acarie et René Acarie , 23 décembre 1629 ; Henri Bauldouin, sieur de Boisclair, avocat au parlement, juge assesseur des seigneuries de La Tour et Panloy, 14 mai 1631 ; Françoise Pichon, fille de noble homme Jehan Pichon, maire et capitaine de la ville de Saintes, 26 mars 1641 ; Claude Dreux, escholier, Dreux, 12 novembre 1645 ; Henri Dupin, écuyer, sieur de Savigny, cornette au régiment de Lilebonne, 17 mars 1652 ; Claude Baudouin, sieur de La Pommeraye, juge de Crazannes, 20 mai 1654 ; Arthus de La Vallade, écuyer, sieur des Mauviers, 19 août 1653 ; Angélique du Breuil, 15 avril 1664 ; Louis Guibert, chevalier, seigneur de Landes, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, Louise de Beauchamps, Françoise de Beauchamps, 15 juillet 1694 ; Izaac Moreau, sieur de La Rodière, 10 février 1697 ; Louis d'Agès, Sara de La Blachière, Leberthon de Faye, 18 octobre 1711 ; Louis Le François, conseiller au présidial de Saintes, 29 août 1716 ; Thomas-Joseph Leberton, seigneur de Faye, Anne-Nimphe Bournillaud, 26 septembre 1717 ; Jean-Louis-Etienne Berton, sieur de Coutiers; signatures : Marie-Anne de Faye, Marie de Coutiers, Jean-Louis-Estienne de Faye, 10 octobre 1728 ; Palaprat-Duval de Saint-Eugène, 2 mai 1756.

—

Baptêmes : 22 avril 1620, Jehan, fils de Jacques de Guimbail, notaire, et de Gabrielle Loste, tenu par Barthélemy

Digitized by Google

Martineau et Charlotte-Marguerite Acarie ; Michel, frère du précédent, tenu par Michel de Guimbail, huissier en la prévôté royale de Saintonge ; 21 juillet 1620, François, fils de Pierre de Tustal, écuyer, sieur de La Motte, et de Marie Baudouin, tenu par François Dubreuil, prieur de Saint-Saturnin, et Marie de Mongaillard; signatures : Dubreuil, du Breuil ; 27 décembre 1620, Marie, fille de Henry Bauldouin, notaire, procureur d'office du prieuré de Saint-Saturnin, et de Françoise Festy, tenue par Pierre Festy, substitut du procureur du roi à Saint-Jean-d'Angély, et Catherine Bauldouin pour Marie Arnaudeau, femme d'Olivier Dupont, écuyer, sieur de Vimour, conseiller et élu pour le roi en l'élection de Saintes ; 9 mai 1621, Jehan, fils de Jacques de Guimbail et de Gabrielle Loste, tenu par Brandelin, chirurgien à Taillebourg, et Marie de Mongaillard, veuve de Charles Desmontis, écuyer, sieur de l'Isle ; 19 décembre 1622, François, fils de Henry Bauldouin et de Françoise Festy, tenu par Jehan Baudouin, praticien, son oncle, et Claude Baudouin : signature de Claude de Ferrières ; 17 octobre 1623, Jehanne, fille de Pierre de Tustal et de Marie Bauldouyn, tenue par Regné Desmontis, sieur de l'Isle, et Jehanne Février ; 4 août 1624, Jehanne, fille de Mathurin Raoul et de Marguerite de Guimbail, tenue par Michel de Guimbail et Jeanne Tremureau, femme de Jehan Ragueneau, sieur de Maison-Blanche ; 13 janvier 1625, Claude, fille de Pierre de Tustal et de Marie Bauldouyn, tenue par Louys Artus, sieur de Tenguerolles, chevalier de l'ordre du roi, enseigne des gardes du corps, commandant pour son service au château et ville de Taillebourg, et Claude Bauldouin ; signature: de Mosnac ; 3 novembre 1630, Louise, fille de Michel Bourdet, notaire, et de Jehanne Hardy, tenue par Hugues de Tisseraud, écuyer, sieur de Courchant, et Catherine Baudouin ; 23 mars 1631, Françoise, fille de Henry Baudouin et de Françoise Festy, tenue par Bartholomé Martineau, avocat au parlement de Bordeaux, demeurant à Romegoux, et Jehanne Razin, veuve de Pierre Festy ; 3 novembre 1644, François, fils de René de Tustal, écuyer, sieur de La Prévôté, et de Jehanne Pascaud,

Digitized by Google

tenu par François de Farnoux, écuyer, sieur de La Braudière, conseiller au parlement de Bordeaux, et haute et puissante dame Marie Saguier, femme de Pierre Dreux, conseiller au parlement de Rennes; ledit François né le 2 mars; signatures: Guyet, La Charloterie, Marie Saguier, Dreux, François de Pollignac; 29 août 1647, René, frère du précédent, tenu par Claude Bauldouyn, et Claude de Tustal, baptisé par nécessité le 3 juin 1645; 17 décembre 1649, Pierre, frère du précédent, tenu par François de Tustal, écuyer, sieur de La Motte, son oncle, et Claude de Tustal, sa tante; Marie-Anne, sœur des précédents, tenue par Jacques de Tustal, écuyer, sieur du Fief-le-Roy, son frère aîné, et Angélique, sa sœur, (Pierre né le 12 janvier 1647, Marie-Anne le 8 décembre 1648); 9 septembre 1653, Luce, sœur des précédents, tenue par Louis Boisseau, écuyer, sieur du Renclos, et Angélique de Tustal, née le 13 juillet 1650; 25 novembre 1660 (les 15 mots suivants sont raturés: Marie-Anne de Guinot, fille de messire Jouachim, écuyer, sieur de Tesson, et de Angélique), « damoiselle Angélique de Saint-Mathieu, ont esté pairin et mairine messire François Guynot et noble dame Marie Guynot, en présence des soussignés: Fransois Guynot, Jouachim Guynot, Marie Tison, René de Saint-Légier, Hardy, Rousseau, curé »; 9 mai 1670, Angélique, fille de Joachim Guinot, écuyer, seigneur de Tesson, et de Angélique de Saint-Mathieu, âgée de cinq jours; 28 janvier 1671, Antoine Guinot, frère de la précédente, âgé de six ans et quelques mois, tenu par Louis-Jacques Guinot, prieur d'Espargnes, et Hippolyte Dexmier; Luc Guinot, frère des précédents, âgé de quatre ans et quelques mois, tenu par Antoine Guinot, chevalier, seigneur de Boisron, et Marie-Anne Guinot; signatures: H. Desmier, L. Guinot, prieur d'Espargne, Jouachim Guinot, Antoine Guinot, Boisron, Marie-Anne Guinot, Louis Desmier, Beaurepaire; 21 août 1671, Françoise, fille de François Le Meusnier, écuyer, sieur de l'Auvergnié, conseiller au présidial de Saintes, et de Michelle Philippeau, âgée de seize mois; 9 juillet 1686, Angélique, âgée de trois jours, fille de M. de Saint-Mathieu, écuyer, seigneur de Gibran et de Marie

Digitized by Google

de Resnié, tenue par Joachim Guinot de Tesson et Marie de Villedon, de la paroisse de Saint-Sulpice; signatures : Tesson, Vaujompe, A. de Saint-Mathieu, Gibran, Thomas Maynier, servant le bénéfice ; 3 février 1689, Louis, fils d'Antoine Guinot, écuyer, seigneur de Soulignac, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et d'Elizabeth Guinot, tenu par Joachim Guinot de Tesson et Angélique de Saint-Mathieu ; signatures : Marie de Tesson, Tesson, A. de Saint-Mathieu, Angélique de Tesson ; 2 février 1690, Jeanne, âgée de trois jours, fille de Bernard Galocheau, notaire, et de Claire Dubreuilh, tenue par Guillaume Galocheau, marchand, et Marguerite Dubreuilh ; 10 août 1691, Françoise, sœur de la précédente, tenue par Jean Lestellier, procureur en l'élection de Saintes et Françoise Barbreau ; 9 novembre 1692, Alexandre, âgé de sept semaines, fils d'Antoine Guinot de Soulignac, et d'Elizabeth Guinot, tenu par Luc Guinot, officier de marine, et Marie Guinot; signatures de François de France, sieur de *(illisible)*, Angélique et Luc Guinot, Catherine de Provières ; 26 septembre 1694, Marie-Claire, fille de Bernard Gallochaud et de Claire du Breuilh; tenue par Pierre Gallocheau et Marianne Dubreuilh, 28 octobre 1696, Jean, frère de la précédente, tenu par Jean Dubreuilh, praticien, et Anne Mareschal ; 6 mars 1699, Guillaume, frère du précédent, tenu par Guillaume et Louise du Breuilh ; 4 janvier 1711, Eustelle, sœur des précédents, tenue par Jean et Jeanne ses frère et sœur ; 4 septembre 1703, Bernard, frère des précédents ; 21 septembre 1706, Marie-Anne, sœur des précédents ; 23 janvier 1715, Mathieu, fils de Roland-Antoine Le Marchand, écuyer, sieur des Moustiers et de Poussy, capitaine au régiment de Piémont, et de Catherine Cavelié, tenu par Mathieu du Poy, chirurgien, et Jeanne Texier, femme de Pierre Lesné ; 3 février 1718, Bernard-Blaise, fils de Bernard Gallocheau et de Marie Dufourt, tenu par Bernard et Françoise Gallocheau ; 16 février 1721, Marie-Denise, née à Saintes le 13, fille de Louis Guinot de Soulignac, lieutenant de dragons au régiment de Belasbre, et de Marguerite d'Averhoult, tenue par Denis de Saint-Martin, écuyer, lieutenant

Digitized by Google

de cavalerie au régiment de Noailles, et Marie de Saint-Mathieu ; 26 mars 1722, Aimée-Marguerite, ondoyée le 12 septembre 1719, sœur de la précédente, tenue par Fouine et Aymée Guinot, religieuse des filles de Notre-Dame de Saintes ; 26 août 1722, Jacques-Louis, frère des précédents, né ce jour, tenu par Jacques de La Porte et Marie de Saint-Mathieu, femme de René de Saint-Légier ; 6 janvier 1727, Charles-Antoine, âgé d'un jour, frère des précédents, tenu par Jacques-Louis, son frère, et Marie Garnier ; 3 mars 1728, Catherine-Françoise, fille de Bernard Gallocheau et de Catherine Dufourt ; 3 mai 1728, baptême et décès de Catherine, fille de Louis Guinot de Soulignac et de Marguerite d'Averhoult, ondoyée le 10 juillet 1725 ; 19 septembre 1729, Félicité-Sara, née le 14, sœur de la précédente, tenue par Bertrand-Pierre du Cérier, lieutenant-colonel au régiment de Nicolaï, et Sara de La Blachière ; 15 janvier 1739, Catherine-Geneviève, fille de Bernard Gallocheau et de Catherine Dufourt ; 12 juillet 1742, Marie-Geneviève, née le 10, fille d'Etienne-Philippe de Cairon, chevalier, châtelain et patron de Merville, Gibran et autres lieux, aide-major des armées navales au port de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, et de Marie de Goumiers, tenue par Pierre de Goumiers, écuyer, sieur des Oulières, son oncle, et par Elizabeth Gros pour Anne-Geneviève de Cairon, grand'mère de l'enfant ; juillet 1763 (acte déchiré) marraine Marie-Geneviève de Cairon de Merville ; signatures : Poitevin de La Morinière, Beauchesne de Merville, Cairon de Merville ; 28 novembre 1783, Jeanne-Théodorine-Rose-Olive-Marie, fille de Jean-Marie Rivoal, ingénieur de la marine, seigneur de Mouillepied, et de Thérèze-Olive Moyne, née le 26, tenue par Théodore-Louis Moyne du Vivier, conseiller au présidial de La Rochelle et premier échevin de ladite ville, et Jeanne-Françoise Duramier, représentée par Rose-Marie ; 5 juillet 1786, Louise-Augustine-Olive, née le 2, sœur de la précédente, tenue par Pierre-Joseph et Louise-Marie Rivoal ; 18 septembre 1787, Anne-Joseph-Françoise, fille de Jacques Chaudruc, chevalier, seigneur de Crazannes, capitaine de canonniers garde-côtes de

Digitized by Google

la division de Soubise, chevalier d'honneur au bureau des finances de La Rochelle, et de Suzanne-Paule-Joseph-Victoire-Anne Dumas, tenue par Joseph-Hippolite, comte de Malartic, maréchal de camp, et Françoise-Eugénie de Claëssen, vicomtesse de Malartic, sa grande tante ; 18 juillet 1788, Perrine-Magdelaine-Alexandrine, fille de Jean-Marie Rivoal et de Thérèze-Olive Moyne, née le 17, tenue par Pierre-Marie de Rivoal, procureur du roi *(illisible)* ; 21 août 1792, Théodore-Louis-Henri, né le 18, frère du précédent, tenu par Théodore-Louis Moine du Vivier et Louise-Geneviève Moine, femme Niou ; signatures : Rivoal, Moyne, Niou, Moyne du Vivier, Loyer Maria.

—

Mariages : 5 juin 1653, Jean Durousseau, écuyer, sieur de Grange, épouse Claude de Tustal ; signature de Benjamin Méhée, écuyer ; 15 juillet 1675, Charles de Bournillaud, sieur de La Villette, fils de feu Jean et de Gabrielle Maray, habitant Ecoyeux, épouse Marie Sicard, veuve de Jacob Baudouin, sieur de La Grèze ; 4 juillet 1677, François de Tustal, écuyer, sieur de Fresne, épouse Anne-Henrye Boisseau, de Saint-Jullien ; 20 février 1680, Joseph de Laigle, chevalier, seigneur du Brandar, Granges et Coulonges, demeurant à Granges, paroisse de Berneuil, épouse Marie de Saint-Mathieu ; signatures : J. de Laygle, M. de Saint-Mathieu, Tesson, Chillac, Delezart, Lonzai, Luc Guinot, d'Angoulesme, A. Guinot ; 22 décembre 1703, Jacques de La Porte, écuyer, seigneur de Jasenne, épouse Marianne Guinot (consanguinité au troisième degré, dispenses fulminées par J. Adam, official du diocèse) ; 29 janvier 1704, Charles de Riveron, écuyer, seigneur de La Malvau, de la paroisse de Tesson, épouse Angélique Guinot de Tesson ; 3 mars 1710, François Mareschal, procureur au présidial, épouse Jeanne Gallocheau ; 6 août 1714, René de Saint-Légier, écuyer, seigneur de Boisrond, et Marie de Saint-Mathieu de Gibran « ont promis en face de l'église de vouloir vivre et mourir dans la créance de la religion catholique... ont reçeu la bénédiction nuptiale » ; signatures : M. Saint-Mathieu, René de Saint-

Digitized by Google

Légier, Auguste de Saint-Légier, Marie et Angélique de Saint-Mathieu, La Blachière de Faye, Le Brethon de Faye ; 15 juillet 1732, Pierre-Henri Sarit, écuyer, seigneur de La Chaume et des bailliages de Champagne et Naucras, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial et sénéchaussée de Saintes, fils de messire Pierre Sarit, écuyer, seigneur de La Chaume, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de Suzanne Larqué, épouse Anne-Marie Lebrethon de Faye, fille de Joseph Lebrethon, chevalier, seigneur de Faye, Panloy, Saint-Sorlin, La Tour, et de Sara de La Blanchière (*sic*) ; signatures : Anne-Marie Lebrethon de Faye, Lebrethon de Faye, La Blachière de Faye, de Gomiès, Poncharral de Pouliac, Sarry de La Chaume, Catherine Larigaudière, Laforest, prieur des augustins ; 16 mai 1741, Etienne-Philippe de Cairon de Merville, écuyer, enseigne des vaisseaux du roi au port de Rochefort, fils de Nicolas de Cairon, chevalier, seigneur châtelain et patron de Merville, épouse Marie de Goumiers, dame de Villeneuve et de Gibran, veuve du seigneur de Boisrond, fille de Pierre de Goumiers, écuyer, seigneur de Villeneuve, et de Marie Renetaud ; signatures : Estienne-Philippe de Cairon Merville, Marie de Goumiès, Pierre de Goumié, Elizabeth Gros.

—

Inhumations : 14 août 1622, Jacques de Guimbail, notaire ; 22 juin 1653, Jacques de Tustal, écuyer, sieur du Fief-le-Roy ; 6 avril 1674, René de Tustal, âgé de 62 ans ; 15 juillet 1681, Jean Moreau, écuyer, seigneur de Panloy et La Tour ; 24 juillet 1693, Alexandre, âgé de 7 mois, fils d'Elizabeth Guinot, enterré dans la chapelle Saint-Luc ; 12 avril 1694, Guillaume Gallocheau, marchand, 50 ans ; 13 juin 1694, Anne, fille de Bernard Gallocheau et de Claire du Breuilh ; 12 septembre 1703, Joachim Guinot, écuyer, seigneur de Tesson, 72 ans ; présents : Louis Guinot, son petit-fils, de La Porte, de Geay, de La Gaschetière et autres ; 2 décembre 1717 ; Angélique de Saint-Mathieu, 83 ans, veuve du précédent, inhumée dans la chapelle Saint-Luc ; 30 septembre 1729, Angélique de Saint-Mathieu, 41 ans, épouse de Jean de Bel-

Digitized by Google

leville ; 27 août 1739, René de Saint-Légier, chevalier, seigneur de Gibran, lieutenant des vaisseaux du roi au port de Rochefort, capitaine d'une compagnie d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, 55 ans ; signatures : chevalier de Boisrout, Sivrac, Orignac, Alexandre de Ponthieu, Brilhac de Nousière, Louis Guinot de Soulignac, de La Tour de Geay ; 27 octobre 1739, Justin Sary, un mois, enterré sous le grand ballet de l'église, fils de Henry Sary de La Chaume et de Marie-Anne Brethon ; 2 novembre 1749, Marie de Goumiers, dame de Villeneuve, épouse de vivant Etienne-Philippe de Cairon de Merville, lieutenant de vaisseaux, chevalier de Saint-Louis, aide-major des armées navales, décédée hier ; 16 mars 1753, Bernard Gallocheau, 20 ans, fils de Bernard et de Catherine Dufourt ; 8 mars 1783 (1), Nicolas-Estienne Cairon, comte de Merville, décédé le 7, à 40 ans, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Gibran, des Oulières, et autres lieux, époux de Marie-Catherine-Geneviève de Calvimont, inhumé dans l'église en présence des officiers du régiment d'Eptingen et des soussignés : Platron, curé des Essards, Réveillaud, curé de Plassay, Mesnard, vicaire de Saint-Sorlin, Depain, vicaire de Saint-Porchaire ; 6 juillet 1783, Marguerite, 32 mois, fille du précédent.

—

Abjurations de protestants : du 2 septembre 1685 au 11 janvier 1686, 66 dont 45 femmes et 21 hommes, parmi lesquels : 10 septembre 1685, Moïse Fonteneau ; 13 septembre 1685, Claude Devalée, Izaac Moreau ; 25 septembre 1685, Paul de Saint-Mathieu, seigneur de Gibran.

—

1487, 20 mars. — « Partage entre... Georges de Châteauneuf, écuyer, seigneur de Lombarde, et damoiselle Marie Demontils, sa femme, d'une part, et noble homme Guillaume Demontils, écuyer, seigneur de La Tour en la parroisse de Saint-Sornin-de-Seschaux : luy est demeuré l'aquest cy devant fait par le dit Guillaume Desmontils et Maturine Rigaude, sa mère, de Prégent Prévost, cousin dudit de Montils, avec tous

(1) Et non *1782*, comme il est dit par erreur au t. VII des *Archives*, p. 394.

Digitized by Google

les droits et la succession à lui échue de Marie Demontils, sa sœur, et d'autres parans, situés dans ladite parroisse de Saint-Sornin-de-Seschaut et de Lonzac ou ailleurs ; et à ladite Marie Demontils est demeuré ce qui leur était échu de la succession de François Rigaud, tant en l'hôtel de La Chamaille que ailleurs, quelque part qu'elles soient situées etc... passé devant Roy, clerc garde du séel...à Frontenay, signé : Allard, notaire juré de ladite court. » *Note sur papier aux archives du château de Geay ; manuscrit intitulé :* Notes générales.

—

1576, 7 avril. — Contrat de mariage entre Martial de La Tour, écuyer, seigneur de Gorce, fils de feu Antoine, et d'Anne Foubert, et Bonaventure Desmontils, fille de Jean Desmontils écuyer, sieur de La Brossardière, et d'Anne Isle, scel royal d'Aulnay, signé Bernard. Ils eurent pour fils Jean de La Tour de Gorce.

En 1586, après le décès de Martial de La Tour et d'Anne Foubert, parmi les parents du mineur Jean de La Tour assemblés, sont convoqués : Antoine Desmontils, écuyer, sieur de La Vigerie, Anne Desmontils, veuve de Guichart Foubert. Bonaventure Desmontils épouse en secondes noces, l'an 1583, Nacord Pellard, écuyer, sieur de Montigny. *(Ibidem. Notes sur les La Tour de Gorce).*

—

1595 à 1605. — Pièce de procédure. Qualités d'un arrêt. — *Fragment de parchemin, couverture d'un registre de minutes de Gaillard, notaire, en l'étude de Me Bévin, à Saint-Porchaire.*

« Entre Xhristophfle Desmontilz, escuier, seigneur de Bouquessu, demandeur en criées et adjudications par décret de la maison, terre et seigneurie d'Orlac, saisie sur damoiselle Anthoinette Desmontilz, femme de [Daniel] Moreau, escuier, seigneur de Panlois, fille et héritière par bénéfice...] de deffunct Claude Desmontilz, escuier, sieur dudict Orlac... d'une part, et ladicte damoiselle Anthoinette Desmontilz auctorisée par la court au refluz dudict Moreau et icelluy Moreau saisiz et encore les dictz Moreau et Desmontilz et maistre Arthus... con-

Digitized by Google

seiller et maistre des requestes de l'hostel du roy, comme ayant les droictz ceddez de deffuncte damoiselle. Renée Dubois, veufve dudict sieur d'Orlac, maistre Charles Guynaudeau, escuier, sieur de Migronneau et des Fougères, aussy soy disant cessionnaire de ladicte veufve, de maistre Guillaume Blanc, conseiller du roy au parlement de Bourdeaulx, ayant les droictz ceddéz de damoiselle Anthoinette Arnoul, femme de Pierre Guynodeau, escuier, sieur de Mont[igny], Georges Thibaudeau, sieur de Voureilles, comme fermier et recepveur général des abbayes Sainct-Michel en l'air et Nostre-Dame des Chastelliers, maistre Macé Gaudin, abbé commandataire de ladicte abbaye des Chastelliers en l'isle de Ré,(1) Charles [Desmontilz,] escuier, seigneur de Lisle, maistre Jacques Repin, notaire royal en Xaintonge... sa femme, maistre Jehan de Guip, advocat en la court de parlement de Bourdeaulx, sieur de La Parée, et damoizelle Renée Baudouyn sa femme, comme fille et héritière de deffunct Jehan Baudouyn, sieur de Porcheresse, damoiselle Marie Calluau, dame de R... tault, femme de maistre Bernard de Pichon, conseiller audict parlement de Bourdeaulx, damoiselle Catherine Moreau, femme de Jehan Boisseau, escuier, sieur de Pouzou, maistre Jehan Guilbon, conseiller au siége présidial de Xainctes, maistre Ithier Guenon, recepveur en la générallité de Guyenne, maistre Anthoine Barguenon, sieur de Montignac, Jouachim de Vallée, escuier, sieur de Montsenson et Gibran, maistre Foucques Demontilz, prieur d'Oriou; maistre François Badife, advocat au parlement de Bourdeaulx, Michel (Ba)dife eschevin de Xainctes, tant pour luy que pour Anne Gadollet, et Marguerite Viault, vefve de deffunct Jehan Badife, Charles Arnoul, maistre chirurgien, et Charles Farnoux, escuier, sieur de La Braudière, opposants ausdictes criées d'aultre, sans que les quallitez puissent préjudicier Gallant, pour le poursuivant criées, a dict que les procureurs de tous les opposans et les saisis ont signé et accordé ung expédient [à ce] procès de criées évocqué en parlement de Bourdeaulx, et... »

(1) Cet abbé manque à la liste du *Gallia*, t. II, col. 1403.

Digitized by Google

1620-1623. — LES ACARIE DU BOURDET DE CRAZANNES (1).

1° Aujourd'huy vingt-sixiesme de mays mil six cent vingt-trois, en la ville de Xainctes, de l'advis et consentement de hault et puissant Louys de La Rochefoucaud, chevallier seigneur de La Bergerie et aultres lieux, lieutenant dans la compagnie d'hommes d'armes de monsieur le conte de La Rochefoucaud, ayeul maternel des enfans pupilz de feu messire René Acarie, chevalier seigneur du Bourdet et de Crazannes, capitayne d'une compagnie infenterie au régiment de Navarre et d'une autre en la ville de Broage; haulte et puissante Caterine de Belcyer, vefve de hault et puissant messire Jehan Acarie, chevalier, seigneur du Bourdet quand vivoyt, et capitaine au régiment des gardes du roy, ayeulle paternelle desdits pupilz; hault et puissant messire Loys de Belcyer, chevallier seigneur baron de Cozes, La Ferrière, Echillay et autres lieux; et messire René de La Rochefoucaud, chevallier seigneur de Loumée, oncles des dicts pupilz au nombre de cinq, a esté convenu et accordé : Qu'ilz seront et demeureront durant cinq années, à commencer le quinziesme jour de mars et finir à semblable jour, les dictes cinq années finies et révollues, en la garde de dame Angélique de La Rochefoucaud, vefve du dit seigneur René, leur mère et tutrice pour les élever, nourrir et entretenir durant ledict temps convenablement sellon leur aage, condition et calité, moyennant et pour la somme de sept cent cinquante livres tournois par chascun an, de laquelle somme ladicte dame de Belcyer a promis et sera tenue, en exécution du contract de mariage desdicts René et Angélique, payer par chascun an à ladicte dame tutrice, à chasque feste de saint Jehan-Baptiste et Noël par moitié, la somme de trois cent cinquante livres; et le par sus desdicts sept cent cinquante livres sera prins par ladicte dame tutrice du bien et revenu

(1) Le numéro d'octobre 1878 du *Bulletin*, p. 201, a rectifié l'erreur typographique du t. IV des *Archives*, p. 384, qui datait de *1603* au lieu de *1623* une pièce où la femme de Jean Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, Catherine de Belcier, était dite veuve. Les pièces que nous publions confirment bien la rectification. Elles sont extraites des minutes de Robert, notaire royal à Saintes, et communiquées par M. P.-B. Barraud, de Cognac.

Digitized by Google

de la terre et seigneurie du Bourdet. Et attant elle a promis et sera tenue de s'acquitter bien et fidellement de ladicte éducation, nourriture et entretien de sesdicts enfans lesdictes cinq années. En tesmoing de quoy et pour en faire foy partout où il appartiendra, lesdicts seigneurs et dames ont signé de leurs mains ces présentes qui sont demeurées vers le notayre royal soubsigné à leur requeste. Faict au dict Xainctes, en la demeure de ladicte dame du Bourdet, les jour et an susdicts en présence de Guy Martineau, sieur de La , procureur fiscal de Crazannes, demeurant à Romegoux, et Abraham Guyon, clerc, demeurant à Xainctes. (*Suit la quittance d'un terme de pension payé par madame de Belcyer à sa nore*)... Louys de la Rocheffoucault. de Belcier. dc. de Belcier. René de la Rocheffoucault. Angélique de la Rocheffoucault. Martineau. Guyon et Robert, *notaire royal à Saintes.*

2° Le 9e jour de mai 1623, Angélique de La Rochefoucault, vefve de René Acarie, a affermé à Pierre Godineau, demeurant au château du Bourdet, ressort de Saint-Jehan-d'Angély, la terre et seigneurie du Bourdet, pour cinq années, moyennant la somme annuelle de 3,200 livres.

3° Le 17 mai 1623, Catherine de Belcier, dame du Bourdet et de Crazannes, et Angélique de La Rochefoucault, sa nore, veuve de René Acarie, ont procédé à la division des meubles leur appartenant suivant leurs contrats de mariage, après le décès de leurs marys.

4° Le 30 mars 1623, madame de Belcier afferme à Jean Raguenaud, sieur de Maison-Blanche, sergent d'une compagnie entretenue pour le service du roi en la ville de Brouage, et à Pierre Aubouin, marchand de ladicte ville de Brouage, la terre et seigneurie de Crazannes pour cinq années, moyennant 3,700 livres tournois par an

5° Le 28 juillet 1620, obligation de 600 livres, par Jehan Acarie, chevalier seigneur du Bourdet, à Marie de La Farge, veuve de Jehan Dulac.

On doit conclure de ces notes que Jehan Acarie vivait le 28 juillet 1620, jour où il donne une obligation à la veuve

Digitized by Google

Dulac, et qu'il était mort en mars 1623, où sa *veuve* afferme la terre de Crazannes (1). Plusieurs arrangements de famille ayant eu lieu dans cette année, son décès devait être récent.

—

1790, 1er mai. — L'insurrection de Saint Thomas-de-Cosnac. — *Extrait du* Moniteur universel, *n° 143, dimanche 23 mai 1790.* (Cette note pourra compléter ce qui a été dit, p. 234 dans le *Bulletin*, à propos du livre de M. Taine, *La Révolution*, t. 1er).

De Saintes, le 3 mai.

Une insurrection vient d'éclater à Saint-Thomas de Cosnac. Des paysans armés et furieux se sont jetés sur les terres de M. de Bellegarde. Le château a été pillé et incendié. On dit même que ces bandits ont tiré sur le propriétaire qui fuyait, et dont le cheval a été abattu du coup. D'autres maisons ont été attaquées. Celle d'un notaire, M. Martin, a été pillée. A peine cette triste nouvelle fut-elle arrivée à Saintes, que la municipalité fit prendre les armes à sa garde nationale, et qu'elle demanda du secours aux troupes réglées et aux autres gardes nationales tant à Pons qu'à Saint-Genis. Quand ces divers détachements ont été réunis, ils ont marché vers les brigands. Le 1er mai de grand matin, les scélérats se sont donc trouvés investis à Cosnac dans l'église Saint-Thomas. On ne peut concevoir ce qui a pu exciter au pillage et au meurtre des vieillards et des enfants, et même un officier municipal qui se trouvent de la bande. Les séditieux faits prisonniers ont été amenés ici, attachés deux à deux, en marchant dans les lignes des gardes nationales. Le peuple de Saintes s'est porté en foule à la rencontre de cette heureuse et déplorable expédition.

—

1746, 24 février. — J'ai receu de M. Boissonneau, en l'acquit de M. Chasseriaux, cinq sols pour la rente qu'il doit à l'hôpital de la Charité, échue à Noël 1745. A Saintes, le vingt-quatre février 1746. F. Augustin Pellier, *prieur dudit hôpital. — Original sur papier. Communication de M. P. Mercier.*

(1) Jean Acarie est mort de la dyssenterie au siége de Montauban en 1621.

Digitized by Google

ARMAND MAICHIN

NOTICE SUR SA FAMILLE, SA VIE ET SES OUVRAGES

Par M. Denys Joly d'Aussy

Au commencement du XVII^e^ siècle, Saint-Jean-d'Angély vit naître deux écrivains dont les destinées furent bien différentes : l'un, Benjamin Priolo, poursuivant la fortune et les honneurs, parcourut la Hollande et l'Italie, se mêla aux événements politiques de son temps, devint le confident du duc de Rohan, et mourut au moment où il accomplissait une mission diplomatique au nom du roi de France (1) ; l'autre, Armand Maichin, bornant ses désirs et son ambition, passa son existence au milieu de ses concitoyens, partageant son temps entre ses devoirs de magistrat et son goût pour les études sérieuses. Alors que le premier, peu soucieux de ses convictions passées, vendait, à beaux deniers comptants, sa plume au cardinal de Mazarin, le second, étranger à tout sentiment intéressé, à tout calcul égoïste, s'efforçait d'élever, en l'honneur de sa province, un monument durable. Leurs ouvrages à tous les deux sont aujourd'hui presque tombés dans l'oubli, mais leur pays natal a su rendre à leur mémoire la justice qui lui était due. Tandis que Priolo, le descendant des doges, n'est connu que d'un petit nombre de curieux et d'érudits; il n'est pas un habitant de Saint-Jean-d'Angély, un peu lettré, qui ne cite avec un légitime orgueil le nom d'Armand Maichin. La modeste réputation du savant de province a été plus solide et plus durable que la gloire si bruyamment cherchée par l'historien courtisan.

Il existe plusieurs notices biographiques sur Armand Maichin (2), mais quelques-unes présentent de grandes inexacti-

(1) Voir *Archives historiques de la Saintonge*, t. IV, p. 261-289.

(2) La *Nouvelle biographie générale* de Didot, XXXII, col. 861, consacre à Armand Maichin un article qui reproduit, à peu de choses près, ce qu'en a dit Guillonnet-Merville dans ses *Recherches sur Saint-Jean-d'Angély*. Voir aussi la *Biographie saintongeaise* de P.-D. Rainguet; la *Biographie de la Charente-Inférieure* de MM. de Richemond et Feuilleret ; *Notice sur Armand Maichin et ses ouvrages* dans les *Chroniques saintongeaises et aunisienne* de M. H d'Aussy page 231. L'*Histoire de la Saintonge* d'Armand Maichin est encore mentionnée dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, dans la *Méthode historique* de Lenglet-Dufresnoy, le *Gallia christiana*, t. II, col. 1053, 1096 et 1117, le *Dictionnaire historique* de Lalanne, etc.

Digitized by Google

tudes, et toutes sont fort incomplètes. Les pages qu'on va lire, ont surtout pour but de rectifier ces erreurs, et, à l'aide de documents puisés à des sources certaines, de restituer au vieil historien de la Saintonge et à son œuvre leur véritable physionomie.

I

Armand Maichin assigne lui-même à sa famille une origine saintongeaise ; invoquant l'autorité de Besly, l'historien des comtes du Poitou, il cite au nombre de ses ancêtres, Mesnard Meschin, gentilhomme saintongeais, vivant en l'an 1096, et un autre Meschin, abbé de Moreilles en 1179 ; mais bien qu'il ajoute : « Il faut estre très-modéré lorsqu'on parle de soy-même et qu'on s'explique sur sa propre louange », il est certain que, s'il eut eu entre les mains la preuve de ce qu'il avançait, il n'eut certainement pas manqué d'entrer sur sa propre famille dans les détails généalogiques qu'il donne sur celles de Cumont et d'Aguesseau, dont il descendait par les femmes ; le nom de Meschin est trop communément porté dans nos provinces de l'ouest, pour que cette allégation soit ainsi admise. Quant à la noblesse de sa famille, les pièces que nous publions ci-après établissent qu'elle n'était pas antérieure aux charges municipales dont son père fut revêtu. (Voir *Pièces justificatives* n° XVIII.)

C'est à Arnaud Meschin, sieur de Séchaux, vivant en 1514, que nous commençons la filiation suivie de la famille (1). Il était, dit son arrière-petit-fils, fort proche parent d'Olivier d'Aguesseau, sieur de Rabaine en l'île d'Oleron. Nous voyons, en effet, que les descendants de ce d'Aguesseau possédaient, en cette île, des biens contigus à ceux d'une Françoise Meschin ; ils lui payaient même certaines redevances, comme nous l'apprend un bail de l'année 1557 (2). La famille de Maichin serait-elle originaire de l'île d'Oleron ? Ce n'est pas sur d'aussi faibles indices que nous oserions l'affirmer. Le titre de « sieur de Séchaux », que portait

(1) Hugues Meschin était en l'année 1491 garde du scel établi pour le roi sur les ponts de Saintes.

(2) *Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VII. p. 257.

Digitized by Google

Arnaud Meschin, se rapportait peut-être à quelque fief de la parroisse de Saint-Saturnin-de-Seschaux près de Saintes De son ancienne importance pendant la domination anglaise, cette petite parroisse avait conservé une juridiction spéciale, la prévôté royale. Il y avait là un officier s'intitulant « substitut du procureur du roy en la prévôté royale de Saint-Saturnin-de-Seschaux »(1); il joignait en général à ce titre la charge plus lucrative de notaire royal. Le petit-fils d'Arnaud Meschin épousa la sœur d'un de ces prévôts. Cette coïncidence du titre de « sieur de Séchaux » porté par son grand'père, et de son mariage contracté dans la parroisse de Saint-Saturnin-de-Seschaux, permettrait de supposer que la famille Meschin avait pu posséder des biens dans cette parroisse et y conserver des relations.

Arnaud Meschin eut pour fils Noël Meschin, qui se maria à Isabelle Lucas. Daniel, leur fils, docteur en médecine, se fixa à Saint-Jean-d'Angély à la fin du XVI[e] siècle. La date précise de son établissement dans cette ville nous est donnée par la requête qu'il présenta au corps de ville, le 9 juin 1600, pour être autorisé à exercer sa profession (*Pièces justificatives* n[os] I et II). Vers cette époque, Daniel Meschin épousa Anne Bauldouyn, fille de Jacques Bauldouyn, sieur de La Pommeraye en Saint-Saturnin-de-Seschaux, et de Catherine Gadouyn. Elle appartenait à une famille protestante. Peu de temps, après elle mourait en donnant le jour à un fils, Daniel, qui ne vécut pas. La succession de cet enfant fut, entre Henry Bauldouyn et son beau-frère, l'occasion d'un procès qui se termina par un arrêt du parlement de Bordeaux, séant à Nérac, du 13 décembre 1611 : « Il paroissoit au procès que le testament de la demoiselle Bauldouyn, par lequel elle avoit substitué son frère à l'enfant dont elle estoit enceinte, estoit capté, frauduleux et suggéré par son dit frère, qui avoit surpris sa conscience et deceu sa bonne foy »(2).

(1) Voir dans le *Bulletin*, t. I, p. 417, et dans le VII[e] volume des *Archives*, les pièces : *Saint-Saturnin-de-Seschaux, Panloy, Gibran*, par M. Gaston Tortat.

(2) Voir A. Maichin *Coutume de Saint-Jean-d'Angély*, p. 348. Cet arrêt est également rapporté par Desvignes dans sa *Paraphrase*.

Digitized by Google

Daniel Meschin aspirait à faire partie du corps de ville ; quoiqu'il fût catholique, la puissante influence de ses parents devait lui faciliter l'accès d'une assemblée où les protestants tenaient cependant à conserver leur prépondérance. Le 23 avril 1608, Jehan Desaulnay déclare résigner en sa faveur son titre de *pair*, « en reconnaissance des bons offices et assistance qu'il a receus et qu'il reçoit journellement dudit sieur Meschin, son parent et allié, pour avoir veu et visité sa femme et son fils en diverses maladies, sans avoyr esté récompensé de ses labeurs » (1). Parmi les témoins qui signent cette déclaration se trouve un ministre, alors très influent, Zacharie Delaunay. En vertu de cette résignation, Daniel Meschin fut admis en qualité de pair, le 2 mai 1608.

La bienveillance que lui témoignait le parti protestant devait s'accroître encore à la suite de son second mariage. Anne de Madronnet, qu'il épousa, suivant contrat du 25 octobre 1612, appartenait à une famille des plus considérées : elle était fille de Raymond de Madronnet (2), écuyer, commissaire de l'artillerie, et de Catherine de Cumont ; son oncle était ce René de Cumont qui avait été chargé de l'instruction du procès criminel de la princesse de Condé, et à qui son intégrité et ses talents valurent, en 1616, le titre de « conseiller du roy en son conseil d'estat et privé ». Cette même année 1612, Daniel Meschin fut nommé conseiller. Nous le voyons, en 1613, chargé, en qualité d'échevin, concurremment avec Sébastien Griffon et Ligourre, d'escorter, jusqu'au carrosse qui devait l'emporter à Vallery, dans la Champagne, le corps du prince de Condé, mort à Saint-Jean-d'Angély en 1588; l'an-

(1) *Pièces justificatives*, n° III.

(2) La famille de Madronnet était originaire de la Guyenne. Raymond de Madronnet, que ses fonctions avaient probablement appelé à Saint-Jean-d'Angély, laissa un fils et quatre filles : 1° Armand de Madronnet, avocat au parlement, qui épousa, suivant contrat du 18 avril 1611, à Nérac, où il s'était fixé, Jeanne de Masparaut ; 2° Renée, mariée à Pierre Martin, avocat, qui jouissait d'une grande célébrité dans le ressort de la sénéchaussée de Saintonge ; 3° Catherine, femme de Daniel Meschin ; 4° Léonor, que nous voyons, à la date du 14 octobre 1610, donner mission de poursuivre « en cassation de son mariage » le sieur Guillaume Lambert, président en l'élection d'Angoulême, à raison de la promesse de mariage qu'il lui avait donnée, ce qui ne l'empêcha pas de demeurer fille, aussi bien qu'Anne, sa sœur.

Digitized by Google

née suivante, il a mission de percevoir les revenus appartenant aux pauvres de l'aumônerie de Lussaut : enfin, le 1er avril 1618, il fut revêtu de la charge de maire (*Pièces justificatives* n° IV). L'année de sa mairie fut signalée par une tentative des exaltés du parti protestant, que le pasteur Merlin rapporte en ces termes : « Au mois de juin, sur la fin, a esté découverte une entreprise contre Saint-Jean-d'Angély, de laquelle on tenait que Berthomer (1) estoyt le conducteur soubs l'autorité de M. de La Rochefoucaud (2), et devoit estre exécutée le jour de la Saint-Jehan, le 24 juin, mesme on fut jusques au rendez-vous ; mais on fut adverti, et se tint ladite ville sur ses gardes ; et partant furent contremandés ceux qui estoient destinés pour ladite expédition (3) ».

La vigilance de son maire épargna ainsi à la ville de Saint-Jeau-d'Angély les malheurs qui, trois ans plus tard, devaient amener sa ruine.

Meschin perdit sa belle-mère, Catherine de Cumont, en l'année 1619. Peu de temps avant sa mort, elle avait abandonné ses biens à ses enfants : la maison, où elle demeurait avec son gendre, fut attribuée à ce dernier, à la charge d'acquitter diverses dettes. Cette maison, où naquit et habita Armand Maichin, existe encore ; malgré les modifications qu'elle a subies, la partie ancienne est facilement reconnaissable ; elle forme l'angle de la rue de Niort et de celle qui a reçu le nom de l'historien saintongeais; elle appartient actuellement à M. Joseph Lair (4).

Daniel Meschin paraît avoir joué un rôle modérateur au milieu des intrigues qui agitèrent Saint-Jean-d'Angély

(1) Probablement Barthomé, sieur du Château, ancien maire de Saint-Jean-d'Angély.

(2) François de La Rochefoucaud, seigneur du Parc d'Archiac et de La Rigaudière, lieutenant du gouverneur.

(3) Voir *Archives de Saintonge et d'Aunis*, t. V. p. 395.

(4) Voici les confrontations indiquées pour cette maison dans l'acte d'abandon du notaire Dugrot, du 12 novembre 1618 : « Confrontant du bout de devant à la Grand'Rue par laquelle on va du canton et place des Bancs à la porte de Niort à main dextre, d'autre aux étables et jardins de Thimothée Pinaud, sieur de La Sablière, d'ung costé à la rue par laquelle on va de ladite Grand'Rue à la place anciennement appelée des Halles, à présent de l'Hommeau », appelée plus tard de

Digitized by Google

avant la rébellion de 1621. Nous le voyons chargé, l'an 1620, en qualité de conseiller, conjointement avec Brochard et le protestant d'Abillon, lieutenant général, de rédiger les instructions destinées aux députés envoyés auprès du Roi pour le rassurer sur les dispositions des habitants de Saint-Jean-d'Angély et déjouer les manœuvres des chefs de parti qui les poussaient à la révolte.

A partir de l'abolition des priviléges du corps de ville, après le siége de 1621, nous ne trouvons plus le nom de Daniel Meschin que dans quelques actes sans importance. Pendant le siège de La Rochelle (1628-1629), l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély reçut les blessés et les malades de l'armée du roi. Bientôt cet établissement devint insuffisant ; il fallut construire des baraquements ; des maladies contagieuses, probablement le typhus, se déclarèrent et firent parmi les soldats et la population de nombreuses victimes. Daniel Meschin paraît avoir été chargé de la direction des soins à donner ; il reçoit comme rétribution, en 1633, une somme de deux cent cinquante livres restant de plus forte somme qui lui était due. C'est le dernier acte intéressant les affaires de la ville, où nous ayons trouvé sa signature (*Pièces justificatives* n° V). La date de sa mort ne m'est pas connue : il vivait encore à la fin de l'année 1634 ; au mois de novembre, il vend des marais salants situés dans le marquisat de Royan. Mais son fils déclarant avoir été mineur lors de la mort de son père, il n'est pas possible de reporter le décès de Daniel Meschin plus loin que les premiers mois de l'année 1635 (1).

l'Orme-Vert. Vers 1840, sous l'administration de M. de Gaalon, la municipalité de Saint-Jean donna à plusieurs rues le nom des hommes qui, à divers titres, appartenaient à l'histoire locale, Gallerand, Priolo, d'Aguesseau, Regnaud, etc. C'est ainsi que l'ancienne rue des Babouins devint la rue Maichin ; et par une coïncidence heureuse, c'est précisément dans cette rue que sa maison se trouvait située. Je ne crois pas cependant qu'on eut alors connaissance de ce fait ; l'honorable président Duret, si versé dans l'histoire locale, et qui a fourni à mon père les renseignements utilisés par lui, dans sa notice sur Armand Maichin, l'ignorait également. Cette même maison est indiquée comme étant la demeure d'Armand Maichin dans un inventaire dressé à la date du 20 décembre 1663.

(1) La date précise de la naissance d'Armand Maichin n'est pas connue. On sait seulement qu'à son décès, en 1681, il avait 68 ans ; il serait né par conséquent en

Digitized by Google

Des deux enfants de Daniel Meschin, l'aîné, Armand, né en 1613, avait pour parrain son oncle Armand de Madronnet ; Benjamin, son frère, était plus jeune de quelques années. Tous les deux, dit Merville, firent leurs premières études au collège tenu par les bénédictins. Il y avait, en effet, anciennement à l'abbaye une école destinée à l'instruction des novices, où étaient admis les jeunes gens de la ville ; mais, lorsque les bénédictins furent contraints de quitter leur monastère, vers 1568, cette école fut sécularisée ; et, au commencement du XVII^e^ siècle, elle était sous la direction de Jean de Bonnet, qui portait le titre d'économe et principal régent du collége de la ville. (1) Il y avait une prébende spéciale attachée à ce titre ; elle était prise sur les revenus de l'abbaye. L'abbé n'avait que le droit de donner provision.

Armand Maichin termina ses études à l'université de Bordeaux. De puissantes raisons l'attiraient dans cette ville : Son parent d'Aguesseau y était premier président ; Armand de Madronnet, son cousin, avocat en la chambre de l'édit : ce dernier était fils d'Armand de Madronnet, « qui a relevé, dit l'auteur de l'*Histoire de Saintonge*, la dignité de sa naissance par le lustre et l'éclat de son mérite et de sa capacité ». Le commerce d'hommes aussi distingués ne fut certainement pas sans influence sur la direction de ses idées, et c'est, nous dit Maichin, d'après les conseils du président d'Aguesseau, qu'il résolut de consacrer à l'étude tous les loisirs que lui laisseraient les occupations de sa charge.

A vingt-deux ans, Maichin revint à Saint-Jean-d'Angély avec le grade de docteur, alors assez peu répandu parmi les gens de robe, et le titre d'avocat au parlement. Il avait en outre pris ses grades en philosophie et en théologie.

1613, ce qui concorde parfaitement avec la date du mariage de son père, contracté en 1612. Quoique l'acte de décès porte « 68 ans », Maichin pouvait bien n'en avoir que 67, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1614 et sa majorité à 1635. Dans tous les cas, en sa qualité de gentilhomme, il était bien majeur à 21 ans, puisqu'il signe, comme témoin, au testament de Paul Roland, seigneur de Monroland, en 1635.

(1) Jean de Bonnet testa en 1618. Daniel Meschin, alors maire, assista à cet acte en qualité de témoin.

Digitized by Google

Quelques années après il épousait, suivant contrat du 11 septembre 1639, Anne Legendre, fille de Jacques Legendre, sieur de La Vauguion, et d'Anne Prévost de Sourdis. Il s'alliait, comme son père, à une famille protestante. Les dissidences religieuses que les événements auraient dû, ce semble, raviver, n'avaient à cette époque, à Saint-Jean-d'Angély, aucune influence sur les relations sociales : « La diversité dans les créances, dit Maichin, n'y cause pas l'antipathie dans les cœurs ». Son frère Benjamin, élevé dans la religion protestante, s'allia à la même famille en épousant, l'an 1646, Louise Legendre, veuve de Daniel Prévost de Sourdis.

Ce fut vers cette époque et antérieurement à leur mariage, qu'Armand Maichin et son frère changèrent l'orthographe de leur nom, et signèrent *Maichin* au lieu d'écrire *Meschin*, comme le faisait leur père. L'adjectif *mesquin* et le nom propre *Meschin* ont la même étymologie arabe : ils devraient avoir la même prononciation ; mais en Saintonge *Meschin*, *Mesnard*, *Meschinet*, se prononcent comme s'ils s'écrivaient par *ai* : les deux frères voulurent probablement suivre, dans l'orthographe de leur nom, la consonnance établie par l'usage, et peut être aussi se distinguer par ce changement d'autres familles portant le même nom qu'eux. Ils prirent également, dans les actes publics, la qualification « d'écuyers ». Leur droit à la noblesse héréditaire était basée sur ce fait que leur père, étant premier échevin au moment de l'abolition des priviléges du corps de ville, était par cela même, mort en charge. Ce droit fut à diverses reprises confirmé en leur faveur.

Le 1er juillet 1640, Armand Maichin, à peine âgé de 27 ans, recevait de ses concitoyens une preuve éclatante de leur confiance. La ville de Saint-Jean-d'Angély avait été soumise à une imposition extraordinaire de vingt mille livres, sur laquelle quatre mille restaient encore à payer. Les habitants, assemblés devant la porte de l'église paroissiale, (car alors, la ville, privée de ses priviléges, s'administrait comme une simple paroisse rurale), délèguèrent auprès de monseigneur de

Digitized by Google

Villemontée, Armand Maichin, avocat au parlement, et Gabriel Guillot, marchand, avec mission de présenter à l'intendant « requeste narrative de la pauvreté des habitants, auxquels il est à présent impossible de payer ladite somme ». Mais les démarches d'Armand Maichin demeurèrent sans résultat, comme le constatent les assemblées tenues à la date des 15 et 22 juillet suivants. (*Pièces justificatives* nos VI, VII et VIII).

Le 17 novembre de cette même année, Armand Maichin acquérait des héritiers de Pierre Roland de Montmouton l'office de lieutenant particulier ; l'arrêt de réception rendu en sa faveur par le parlement de Bordeaux est daté du 4 mai de l'année suivante.

Le lieutenant particulier était un magistrat chargé de remplacer, en cas d'absence ou d'empêchement, le lieutenant général de la sénéchaussée. Il tenait, en outre, une audience particulière appelée l'ordinaire. Le siége royal de Saint-Jean-d'Angély, qui s'étendait anciennement sur une grande partie de la Saintonge, était, à cette époque, circonscrit dans les mêmes limites que l'élection, c'est-à-dire qu'il comprenait 124 paroisses, dont 89 de l'arrondissement actuel, 16 de celui de Rochefort, 15 du département des Deux-Sèvres, avec 12 enclaves dans le même département, et 4 du département de la Charente. Les officiers du siége étaient au nombre d'onze : un lieutenant général du sénéchal de Saintonge, faisant fontions de président, un lieutenant particulier, un lieutenant criminel, quatre assesseurs civils et criminels, un procureur du roi, un avocat du roi, un substitut, un greffier en chef et ses clercs. On voit que les magistrats étaient en nombre plus que suffisant pour assurer la bonne expédition des affaires. Aussi pouvaient-ils facilement consacrer à l'étude une partie de leurs loisirs.

Armand Maichin et son frère partagèrent, le 28 août 1643, les biens de la succession de leur père ; ces biens étaient peu considérables : aussi prétendent-ils que, pendent leur minorité, « par la faulte de ceux qui avoient entrepris leur gouvernement, ils avoient esprouvé de grandes pertes et dissipa-

Digitized by Google

tions de leur patrimoine (1) ». Cette allégation est assez difficile à concilier avec les faits : car Armand Maichin, né en 1613, arrivait à sa majorité en 1635, et, en ce qui le concerne, la tutelle n'avait pu durer que quelques mois. La maison paternelle lui fut attribuée, mais sans dévolution de droit d'aînesse, ce qui prouve que leur père n'avait fait aucune disposition testamentaire. Dans cet acte il n'est point question de la veuve de Daniel Maichin, Anne de Madronnet, qui vraisemblablement n'existait plus à cette époque.

En 1659, Armand Maichin, publia à Saint-Jean-d'Angély, chez Dangycourt, son premier ouvrage, Le *Commentaire sur la coutume*. Nous aurons plus loin occasion d'apprécier la valeur de cette œuvre, qui plaça son auteur au rang des magistrats les plus distingués du ressort du parlement de Bordeaux. (*Pièces justificatives* n° IX).

Les dissensions politiques et le tumulte de la guerre civile n'avaient pas le pouvoir, en ce temps-là, de détourner les hommes d'étude des travaux qui les absorbaient. Cosme Béchet, nous dit son fils, composait son livre pendant que le canon battait les murailles de Saintes ; de même, les orages de la fronde passèrent sur notre province, sans qu'Armand Maichin s'y mêlât autrement que pour répondre encore une fois à l'appel de ses concitoyens. Au mois de septembre 1651, les états généraux furent convoqués à Tours (2) ; mais les événements, ou plutôt l'opposition du prince de Condé, qui les redoutait, ne leur permit pas de se réunir. Armand Maichin fut nommé député par le tiers état. Une nouvelle convocation fut faite en 1653, et les députés déjà nommés, invités à se rendre dans la ville de Sens. En cette occasion Maichin déclara « avoir toujours esté dans l'obéissance et avoir

(1) Acte devant Carrière, notaire royal, du 28 août 1643.

(2) Cette convocation des états généraux est passée inaperçue. Les chroniqueurs de la fronde disent bien que la reine mère eut quelques velléités de les convoquer ; mais ils ne mentionnent aucune mesure de mise à exécution de ce projet. Il résulte cependant des termes de l'acte que nous publions parmi nos pièces justificatives, qu'à Saint-Jean-d'Angély, et très probablement dans toute la Saintonge, les trois ordres se sont assemblés, ont tenu séance, nommé des députés et rédigé des cahiers.

Digitized by Google

donné des preuves de son affection à sa majesté, jusqu'à la mesure que les habitans de la présente ville luy ont fait l'honneur de le depputer, despuys peu de jours pardevant le roy, pour représenter leurs services et leur fidélité ». Il somme en conséquence Pierre Dorlu, l'un des syndics, de lui remettre « les mesmoyres et cayers des gens du tiers estat de Xaintonge pour les porter aux dits estats qui se tiendront en la ville de Sens ». Il affirme en outre « qu'il est prest à partir à la fin de la semaine prochaine pour solliciter les affaires des habitans auprès de sa majesté et nosseigneurs du conseil, et demander pour lesdits habitans descharge et soullagement des maux qui les oppressent. (*Pièces justificatives* n° X). Pierre Dorlu répond que sa nomination comme syndic ne lui ayant pas été signifiée, il n'a aucune qualité pour s'occuper des affaires des manants et habitants de Saint-Jean-d'Angély. Je n'ai pu trouver aucune pièce faisant connaître la suite donnée à cette demande ; mais il est probable que les événements s'opposèrent à l'accomplissement de cette mission. Le dévouement d'Armand Maichin aux intérêts de ses concitoyens avait sa source dans son profond attachement aux anciennes franchises municipales : « Je crois, dit-il, dans la préface de son *Commentaire sur la coutume*, que je suis obligé de rendre ce debvoir à la ville de Saint-Jean-d'Angély, ma chère patrie, de dire que, bien qu'à présent elle soit réduite en un estat déplorable, elle a esté néanmoins une des plus nobles et principales villes du royaume. Ces beaux priviléges, acquis par nos pères au prix de leur sang, demeurent anéantis et ensevelis ; mais toujours nous aurons cette consolation que la vie de nos ayeux a esté illustre, que leurs services ont mérité de glorieuses récompenses, et qu'il ne nous faut lire autre chose pour apprendre la vertu que l'histoire de nos devanciers (1) ».

Il ne se contentait pas seulement d'exprimer dans ses écrits ces sentiments bien dignes d'un descendant de ce Patrice de Cumont, mort l'an 1372 en combattant les Anglais oppresseurs de sa cité et de sa patrie ; il chercha à réveiller et

(1) Préface du *Commentaire sur la coutume de Saint-Jean-d'Angély*, p. 11.

Digitized by Google

à ranimer cet amour pour les libertés locales qui, dans quelques nobles cœurs, avaient survécu au désastre de 1621. Au commencement de l'année 1656, des démarches furent tentées pour obtenir la restitution des anciens priviléges de la ville. Armand Maichin fut l'âme de ces négociations ; mais elles se heurtèrent aux intérêts privés, pour venir échouer misérablement contre l'indifférence générale ! (*Pièces justificatives* nos XII et XIII).

C'est encore à son amour pour sa province que nous devons le *Commentaire sur la coutume* « parceque ma patrie m'a toujours été beaucoup chère, dit-il, j'ay cru que je luy devois consacrer mes premières veilles, et que j'estois obligé d'employer ce que j'ay d'esprit et d'estude pour donner la vraye intelligence des loix qui l'ont conservée et pour ainsi dire animée et vivifiée depuis si longtemps ». L'effusion de ce patriotisme local fera peut-être sourire ; d'autres le critiqueront comme l'indice d'un jugement enclin à la partialité. (1) Pour nous, nous n'avons pas le courage de le condamner. Ce pieux attachement au sol natal, à ses institutions, à ses mœurs, n'est-ce pas là la racine la plus profonde de l'amour de la Patrie ? Quand ces sentiments perdent leur force et qu'on en cherche vainement la trace, le patriotisme lui-même est bien près d'être ébranlé.

En 1655, Maichin fit paraître la première partie d'un grand ouvrage sur le droit, *Summa juris civilis* (*Pièces justificatives* n° XI), et en 1657, un livre intitulé la *Théologie payenne*. Ces deux ouvrages furent publiés à Saint-Jean-d'Angély, chez Dangycourt ; le dernier est extrêmement rare, le premier presque introuvable.

Le 8 novembre 1662, Armand Maichin acquit la seigneurie de La Maisonneuve en la paroisse de Saint-Pardoult ; il était alors le seul des officiers du siége qui n'ajoutât pas à son nom celui d'un fief, ce qui, à cette époque, était le corollaire obligé d'une situation un peu en vue (2). Il prit à partir de ce

(1) *Biographie saintongeaise*, article MAICHIN.

(2) Charles Razin, lieutenant général, était seigneur du Fié, en la paroisse de Genouillé. Les assesseurs : Philippe, sieur des Varennes ; Meschinet, sieur du Beugnon ; Sébastien Pépin, sieur de La Crestinière ; Jean Pépin, sieur des Filot,

Digitized by Google

moment le titre de seigneur de La Maisonneuve, et prêta hommage au seigneur des Brandes et de Lonzay, de qui relevait sa terre, le 15 novembre 1662 (1). Quatre jours après avoir acquis La Maisonneuve, Armand Maichin fit, en la forme authentique, son testament, par lequel il lègue à Anne Legendre, sa femme, le tiers en propriété et l'usufruit de la totalité de ses biens. Il déclare que son office de lieutenant particulier sera transmis à son fils aîné, ou, à son défaut, à son puîné. « Au regard de ses manuscrits, il en défend et prohibe la vente, et entend qu'ils ne soient communiqués qu'à son fils aîné qui s'en rende dépositaire pour les conserver à sa famille ». Il institue pour ses héritiers ses neuf enfants : Claude-Armand, Louis, Suzanne-Bénigne, Jean-Armand, Benjamin, Charles-Auguste, Henry, Daniel, et une « petite fille qui n'est encore baptisée, de l'âge d'environ quatre ans (2).

Anne Legendre ne devait pas survivre à son mari ; elle mourut l'an 1662, en donnant le jour à son dixième enfant. (3) Armand Maichin se remaria, le 10 janvier 1664, avec Louise Roy, veuve de Jehan Pepin, sieur des Fillottières, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au siége de Saint-Jean-d'Angély. Elle apportait à son mari la terre de La Cigogne qui lui avait été attribuée dans un partage du 4 mai 1663, et d'autres immeubles situés en Poitou. Louise Roy avait, de son premier mariage une fille, Marguerite Pepin, mariée en 1665, à Claude-Armand Maichin, qui, d'après les indications de son contrat de mariage, avait alors 25 ans et portait le titre d'avocat au parlement.

Cette même année 1665, de graves difficultés surgirent entre le seigneur de La Maisonneuve et son suzerain. Nous

tières ; Estourneau, avocat du roi, sieur de La Touche ; Lambert, procureur du roi, sieur de La Chaussée.

(1) J'ai en ma possession un mémoire écrit en entier de la main d'Armand Maichin et relatif à un procès qu'il eut à soutenir contre Jeanne et Charles de Thury, précédents propriétaires de la seigneurie de La Maisonneuve.

(2) Elle fut baptisée sous le nom d'Anne. Voir *pièces justificatives* n° XX. — Indépendamment de cette nombreuse famille, Armand Maichin avait encore une fille naturelle qui portait son nom. Voir aux *Pièces justificatives* n° XIV.

(3) Amador-Barthélemy.

Digitized by Google

ne savons rien du fond de l'affaire ; mais Armand Maichin avait à se plaindre des voies de fait du seigneur de Lonzay ; et, pour prévenir ses violences, il établit à La Maisonneuve, Jean Pascaud, l'un des gardes de monseigneur le comte de Jonzac, dont le régiment tenait alors garnison à Saint-Jean-d'Angély. Il intenta une action civile et criminelle contre Anthoine Guynot de Lonzay ; l'affaire, portée au parlement de Bordeaux, fut soumise à l'arbitrage de MM. de Mizac, de La Roche, conseillers au parlement, et du duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires* ; par sentence du 17 avril 1666, Anthoine Guynot fut condamné à payer deux mille livres à titre de dommages-intérêts. (*Pièces justificatives* n° XVI.)

Le 9 août 1667, Armand Maichin fit marché avec Henry Boysset pour l'impression de son grand ouvrage l'*Histoire de la Saintonge*. Ce livre qui, d'après les conventions arrêtées, devrait être imprimé dans l'espace de dix-huit mois, ne parut cependant qu'en l'année 1671. (*Pièces justificatives* n° XVII.)

Pendant les dix années qui suivent nous n'avons rien recueilli d'intéressant sur notre historien ; en 1676, il marie son troisième fils, Charles-Auguste, avec Marie Macé de La Chaine ; en 1678, « pour la descharge de sa conscience, pour mettre la paix dans sa famille et rendre hommage à la vérité », il déclare qu'il n'a reçu sur la succession d'Anne Legendre, sa première femme, « que vingt-trois mille livres et non plus. »

Armand Maichin mourut à Saint-Jean-d'Angély, à l'âge de 68 ans, le 7 juin 1681 ; il fut inhumé dans la chapelle des jacobins qui s'élevait entre la rue et la place portant actuellement ce nom.

Six seulement des enfants d'Armand Maichin lui survécurent. Claude-Armand, l'aîné, malgré l'intention formellement exprimée par son père dans son testament, ne lui succéda point comme lieutenant particulier. Après la mort de Suzanne Hotman, veuve de Benjamin de Cumont, sa grand'tante, il acquit la seigneurie de Voissay ; il y mourut avant l'année

(2) Notamment dans la parroisse Notre-Dame de la ville de Niort. Arrentement du 9 mai 1666.

Digitized by Google

1695, ne laissant qu'une fille Louise-Armande. Amador-Barthélemy, entra dans les ordres et mourut curé de Chambon. Louis épousa, en 1684, Marie de Cumont, sa cousine, et se fixa au château du Tillou, en la parroisse de Loubillé; il est la souche de la famille de Maichin, encore représentée aujourd'hui en Poitou et dans le département des Landes. Henry, qui portait le titre de seigneur de La Maisonneuve et y habitait, y mourut célibataire en l'année 1695. Anne, se maria à Henry Rochier, écuyer, seigneur des Vallées en Néré, et sa sœur, Bénigne, épousa, dans la parroisse de Nuaillé, Henry Groussard, écuyer, seigneur d'Anglars. Charles-Auguste laissa deux garçons et une fille; l'aîné, Auguste, porta, comme son père, le titre de sieur des Places, le second, Louis-Armand, servit quelque temps, en qualité de cadet, dans le régiment des dragons de la reine; ils ne laissèrent point de postérité, et leur sœur Marguerite mourut également célibataire. Ainsi s'éteignit à Saint-Jean-d'Angély, vers l'année 1760, la descendance directe d'Armand Maichin.

La famille de son frère Benjamin eut pour dernier représentation mâle Henry-Armand Maichin, sous-lieutenant de cuirassiers, mort à Tongres en 1746; la sœur de ce dernier, Madeleine-Henriette, veuve d'Alexandre du Bois de Landes, seigneur de La Prade et de Pellouaille est morte à Pellouaille le 27 novembre 1808.

II

La jurisprudence, la philosophie et l'histoire, ont tour à tour fait l'objet des études d'Armand Maichin et servi de but à ses travaux. Ses œuvres, nous le reconnaissons sans peine, ne sont point de celles qui s'imposent à l'admiration; mais, pour les apprécier à leur juste valeur, il est nécessaire de se dégager des idées préconçues que nous tenons de notre éducation moderne, et de se placer, autant que possible, dans le milieu même où vivait l'auteur. Alors se réduisent à leurs justes proportions, tous les défauts qu'on lui a reprochés : la prolixité, l'érudition déplacée, la crédulité naïve etc... Maichin pensait et s'exprimait comme les Saintongeais ses contemporains. Parmi les écrivains, l'homme de génie a seul l'heureux

Digitized by Google

privilége d'éclairer, comme le soleil, par sa propre lumière ; tous les autres, astres secondaires, reflètent des rayons empruntés ; mais pour celui qui cherche, avant tout, à reconstituer par la pensée l'esprit des siècles passés, ces reflets sont d'autant plus précieux qu'ils font sortir de l'ombre et révèlent dans leurs plus intimes détails les sentiments et les idées des sociétés disparues.

Le *Commentaire sur la coutume de Saint-Jean-d'Angély* est le premier ouvrage publié par Armand Maichin ; il parut en 1650, et non pas en 1660, comme l'avancent généralement les biographes : (1) c'était douze ans après l'impression de la *Paraphrase* latine de Jacques Desvignes ; cette *Paraphrase* avait été composée bien avant 1638 ; elle était, à proprement parler, moins un commentaire qu'un spicilége destiné à faciliter les études de l'homme de loi ; c'est ce que nous apprend au reste Cosme Béchet, l'auteur du *Commentaire sur l'usance de Saintes* : « Desvignes, dit-il, n'avait travaillé que pour sa propre instruction et satisfaction, et non pour mettre son œuvre au jour », toutefois, le jugement de Béchet n'est pas exempt d'une pointe de jalousie : car au moment où parut la *Paraphrase*, il s'occupait d'un travail analogue qui ne devait être publié qu'en 1689, plus de trente ans après sa mort. Malgré ses imperfections, l'œuvre de Desvigne n'est pas sans mérites et elle a dû aider puissamment les commentateurs qui l'ont suivi dans la voie qu'il avait le premier explorée.

On s'accorde généralement à séparer les pays de droit écrit des pays de coutumes par une ligne oblique tracée depuis les bords de la Charente jusqu'au territoire Messin. La Saintonge touchait immédiatement aux provinces régies par la loi romaine. Ses jurisconsultes, ses avocats, ses magistrats, prenaient leurs grades à Toulouse ou à Bordeaux; et c'est tout imbus des théories du droit romain qu'ils interprétaient la législation coutumière. Si, quelquefois, dans les pays du nord, l'assimilation forcée du vassal au client, et du mainmortable au colon serf du droit romain, vint aggraver les

(1) Une seconde édition du *Commentaire sur la coutume* parut à Saintes, en 1708, chez le libraire Delpech. Voir *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, par M. Louis Audiat, 1879, p. 75.

Digitized by Google

dispositions de la coutume, dans nos contrées où depuis le commencement du XIII^e^ siècle avait disparu toute trace de servitude personnelle, on y gagna de voir appliquer une jurisprudence basée sur les principes supérieurs d'humanité et d'équité, plutôt que sur le texte strict de la loi. « C'est une maxime indubitable, dit en termes excellents Armand Maichin, que nos coustumes, lesquelles à proprement parler sont nostre droit escrit et françois, doivent estre interprétées largement, qu'elles reçoivent de l'amplitude à mesure que leurs décisions sont justes, et que leur autorité est moins bornée par leur territoire que par la raison. » (1) « Les coutumes, ajoute-t-il, nous ont obligation de leur origine et de leur naissance, et, en ce sens, on peut dire qu'elles sont filles du peuple. » (2) Rien n'est plus vrai ; la législation civile, au moyen âge, découlait d'un petit nombre de principes en harmonie avec les rapports sociaux les plus élémentaires ; à mesure que ces rapports devinrent plus complexes et plus étendus, les principes de la législation trouvèrent une application plus large ; et, par une lente évolution, la coutume suivit ainsi le mouvement du corps social. La codification de nos coutumes, à laquelle poussèrent les légistes, fut, ce nous semble, une grande erreur : elle immobilisa la loi qui, immuable dans son essence, est cependant variable à l'infini dans ses applications. On vit ainsi cette étrange anomalie d'une société, comme celle du XVIII^e^ siecle, soumise à une législation civile datant de trois cents ans, et complettement en désaccord avec son esprit et ses mœurs. Ce grave inconvénient, ou plutôt ce danger, ne se fut pas produit si, en France, comme dans d'autres pays, et, notamment en Angleterre, on avait laissé la législation coutumière suivre insensiblement, et, pour ainsi dire pas à pas, le progrès des lumières et de la civilisation.

En expliquant par les dispositions du droit romain certains articles de notre coutume, Maichin, comme du reste tous les autres commentateurs, commettait une véritable erreur historique ; il affublait « ces filles du peuple » des ornements

(1) *Commentaires sur la coutume*, p. 224 — *Ibidem*, p. 225.

Digitized by Google

plus ou moins brillants empruntés à la cour des Césars. Pour en donner un exemple, nous demanderons la permission de rappeler ici la disposition qui est un caractère distinctif et véritablement original de la coutume de Saint-Jean-d'Angély, celle de l'article 1er, d'après lequel, sous certaines conditions, l'associé ou affilié succède à l'associant concurremment avec les enfants légitimes. Cet article établit le principe développé plus loin (art. 58, titre VII); il résulte du rapprochement de ces deux articles que l'association était ou conventionnelle ou légale. La première s'établissait ordinairement par contrat de mariage, la seconde, par le seul fait de la co-demeurance de deux ou de plusieurs personnes « au mesme feu, despense et bourse », pendant un an et un jour. L'une était permise entre nobles, l'autre n'avait lieu qu'entre roturiers. Au temps de la rédaction de la coutume, (1520), l'affiliation n'était guères en usage que chez les villageois. Un enfant abandonnait ses droits dans la succession paternelle pour être subrogé au lieu et place de son co-permutant. « Nos paysans, dit Béchet, appellent cela le mariage par eschange. » A l'époque où écrivait Dusault (1720), cette pratique était encore en vigueur. Desvignes, Béchet et Maichin s'efforcent de trouver dans l'adoption et l'arrogation du droit romain l'origine et la raison d'être de cette singulière disposition de la coutume. « La jurisprudence romaine, dit Maichin, réduite à son plus haut point par Justinien s'estoit maintenue jusqu'à nous; mais depuis nous avons retranché comme inutile la pompe de ces actes légitimes, et nous nous sommes contentés de faire les adoptions devant des notaires et témoings. » Si l'on veut découvrir dans la législation romaine la trace de cette antique coutume de l'affiliation, ce n'est pas dans le code Justinien qu'il faudrait aller la chercher, mais bien dans les formules de l'ancien droit romain, alors que ne pouvaient succéder au père de famille que les héritiers siens, et que la veuve survivante et la bru, aussi bien que les enfants, étaient admis au partage du patrimoine commun. C'est à l'origine même des sociétés qu'il nous faut remontrer pour y découvrir ce principe d'association, nécessité par le

Digitized by Google

mode de culture adopté, et que l'on retrouve chez toutes les familles primitives, dans l'Europe occidentale ; nous venons d'en constater l'existence dans l'ancien droit romain ; nous la retrouvons dans la cella du moyen âge qui exclut du partage tous les enfants établis en dehors de la maison paternelle. De toutes les coutumes, celle du Nivernais a le mieux conservé le type de cette ancienne association, qui, en reconnaissant le seigneur féodal comme propriétaire direct du sol exploité, a donné naissance au servage. Nous trouvons donc dans les dispositions de l'article premier de notre coutume et dans le « mariage par eschange », l'ancienne obligation de conserver dans une même famille l'intégralité des biens, transformée en un droit facultatif. De même la société par co-demeurance d'un an et jour est évidemment une réminiscence lointaine de l'association main-mortable.

Au XVII^e^ siècle, l'état des connaissances historiques ne permettait pas sans doute d'aller étudier, comme nous pouvons le faire aujourd'hui, jusque dans leur germe, les principes de la législation coutumière ; aussi ne reprocherons-nous point à Armand Maichin son parti pris de tout ramener au droit romain ; d'ailleurs, comme nous l'avons fait remarquer, ce mode de procéder, essentiellement faux si l'on se place au point de vue historique, avait dans la pratique les plus heureux résultats. Bien qu'il suive l'ordre assez peu logique des articles de la coutume, le commentaire d'Armand Maichin est bien supérieur, comme doctrine et comme érudition, à ceux de ses devanciers ; il ne se contente pas de simples annotations, comme Desvignes et Béchet ; toutes les fois que la matière l'exige, il la divise en plusieurs chapitres et n'abandonne son sujet que quand il l'a complètement épuisé. Son travail est aussi consciencieux que complet, et tel que pouvait le comporter la jurisprudence de l'époque ; aussi, même après les travaux plus modernes de Dusault, le commentaire de Maichin a toujours fait autorité auprès des tribunaux chargés d'appliquer notre législation coutumière. Il ne s'en tint pas à ce premier ouvrage et méditait un vaste travail sur le droit civil, dont la première partie parut en 1655 sous le titre

Digitized by Google

de *Summa juris civilis*. Ce titre, choisi par l'auteur saintongeais, était singulièrement ambitieux pour ne pas dire téméraire : car il n'avait pas sans doute la prétention de laisser sur le droit une œuvre qui rappelât la somme théologique de saint Thomas d'Aquin. Quoiqu'il en soit, il nous est impossible de nous prononcer sur le mérite de cet ouvrage. Le volume *Summa juris civilis* est devenu si rare qu'on a même refusé de reconnaître Maichin pour son auteur. (1) Il ne saurait cependant y avoir aucun doute à cet égard.

Dans la préface de la *Théologie payenne*, écrite en latin par Benjamin Maichin, ce dernier dit que son frère publie cet ouvrage après deux autres volumes sur le droit, *l'un français*, *l'autre latin ;* Merville affirme avoir vu un exemplaire de la *Summa juris civilis* dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, avant 1789 ; enfin on trouvera, parmi les pièces justificatives, la preuve incontestable que cet ouvrage a dû être imprimé en 1654 ; et l'exemplaire de la bibliothèque de Bordeaux porte la date de 1655. L'oubli dans lequel ce livre est tombé autorise à supposer que Maichin n'avait dû produire une œuvre ni bien nouvelle ni bien originale ; il faut cependant lui accorder cet honneur d'avoir, un des premiers, entrepris une exposition synthétique du droit civil, tâche immense, que plus tard l'illustre Domat devait accomplir.

En 1657, Maichin fit paraître la *Théologie payenne*. Bien que publié après ses travaux sur le droit, ce livre avait été écrit avant eux. « Il doit sa naissance, dit-il, à monseigneur d'Aguesseau, qui a ci-devant et si glorieusement exercé la charge de premier président : car, comme j'avois l'honneur d'estre fort proche parent de ce grand homme, il me fit la grâce de s'enquérir soigneusement de mes estudes, et me dit qu'estant intéressé en tout ce qui me touchoit, il estoit obligé

(1) Voir *Biographie saintongeaise*, art. MAICHIN. La *Summa juris civilis* n'existe pas à la bibliothèque nationale ; on ne la trouve pas non plus à celle de l'arsenal, si riche cependant en éditions rares et curieuses. On m'avait indiqué la bibliothèque de la cour de cassation comme possédant un exemplaire de cet ouvrage de Maichin ; recherche faite, on n'a trouvé que la première édition de son commentaire sur la coutume. Peut-être la bibliothèque de Saintes qui avait hérité d'une partie de celle des bénédictins possédait-elle l'exemplaire que Merville dit avoir vu avant 1789 ; il aura disparu dans l'incendie de 1871.

Digitized by Google

de m'advertir que la théologie et la jurisprudence estoient sœurs germaines qui se tenoient par la main, et qu'il estoit bien difficile d'avoir une parfaite connoissance de l'une sans avoir quelque idée et quelque notion de l'autre... Ces paroles m'enflammèrent le cœur, et je puis dire que ça esté le véritable motif de mes attachements à la théologie (1). » La *Théologie payenne* est donc la première production, et on peut ajouter, la seule production vraiment originale d'Armand Maichin; la seule, dont le fonds, ainsi bien que la forme, lui appartiennent en entier; elle mérite à ce titre un examen particulier. Cet ouvrage a été édité, non en deux volumes in-8°, comme on l'indique généralement, mais en un seul volume in-12 de près de 500 pages, divisé en trente-six chapitres. L'auteur explique en ces termes le plan qu'il a suivi et le but qu'il s'est proposé : « Il y a beaucoup de plaisir et d'utilité à pénétrer les sentiments des payens sur les points de la religion, de tirer ces rideaux et ces voiles mystérieux, qui couvroient leurs sanctuaires, d'examiner leurs créances, de sapper les fondements de leurs erreurs, et de faire voir que, dans les ténèbres du paganisme, il y avoit encore quelques lueurs et quelques faux jours qui avoient une espèce d'analogie et de rapport avec ce grand et admirable soleil de justice qui luit dans les âmes des fidèles... c'est la fin que je me suis proposée dans cet ouvrage... J'ai cru que je pouvois, avec raison, partager ce traité en deux rameaux, dans le premier desquels je descouvrirois les sentiments des payens, touchant la nature et les attributs de la divinité, et dans l'autre, je parlerois du culte et des cérémonies dont ils se sont servis pour apaiser son courroux et lui rendre grâce de ses bienfaits (2) ».

Ces lueurs confuses entrevues par Maichin, sont les vestiges évidents d'un culte primitif identique et antérieur au polythéisme, chez les peuples de l'antiquité ; elles ont frappé

(1) Cette bienveillance du président d'Agnesseau envers Armand Maichin se transmit comme un héritage de famille. Ce fut le chancelier d'Aguesseau qui voulait faire les frais de l'équipement militaire d'Henry-Armand Maichin de La Prade, son arrière-cousin, en 1745.

(2) *Théologie payenne* p. 23 et 27.

Digitized by Google

avant lui bien des écrivains, mais personne, jusqu'à ce jour, n'a mis en relief cette grande vérité avec une autorité suffisante. On a bien rattaché à une souche unique les rameaux épars de la famille Hindo-Européenne ; on a retrouvé dans la langue, les mœurs, la législation, les caractères de cette communauté d'origine. M. Fustel de Coulanges la faisait naguères ressortir dans l'établissement du culte domestique et l'organisation des sociétés politiques ; un pas de plus, et nous verrons expliquée la cause de « ces lueurs et de ces faux jours » que le bon sens de notre auteur lui faisait considérer, avec raison, comme des réminiscences altérées de la tradition primitive. Maichin ne connaissait probablement ni les écrits de Vossius, ni ceux de Bochart, qui prétendent retrouver dans la Bible le type de tous les dieux du paganisme ; aussi va-t-il beaucoup moins loin qu'eux ; il se contente de montrer l'idée de Dieu et de ses attributs, révélée par la raison, et se maintenant dans les intelligences d'élite, tandis qu'au-dessous d'elles, les esprits grossiers superposaient au naturalisme matérialiste d'Hésiode, l'anthropomorphisme développé, sinon créé, par les chants des poètes.

En même temps qu'il recherche l'opinion des anciens sur l'essence de Dieu, la providence, l'immortalité de l'âme, etc..., Maichin croit devoir traiter le même sujet au point de vue de l'orthodoxie chrétienne ; il y a là une véritable superfétation, et l'ouvrage gagnerait à être débarrassé de ces dissertations inutiles. A part cela, la *Théologie payenne* n'est pas sans mérites : elle indique une vaste érudition et a exigé des recherches étonnantes, impossibles même à celui qui n'eût pas eu à sa disposition la riche bibliothèque des bénédictins.

La seconde partie traite des cérémonies du culte ; ce n'est pas la moins intéressante ; il va sans dire que Maichin adopte toutes les idées de son siècle en ce qui concerne les sortilèges, les enchantements, les incantations magiques ; il ne faut pas oublier que, vingt et quelques années avant la publication de la *Théologie payenne*, Loudun avait vu s'allumer le bûcher d'Urbain Grandier.

Le style de ce livre est plus ferme et plus châtié que celui

Digitized by Google

des autres ouvrages de Maichin, soit qu'on doive l'attribuer à la jeunesse de l'auteur, ou au soin qu'il avait mis à l'écrire, ainsi que son frère nous l'apprend dans la préface latine mise en tête de la *Théologie payenne* (1). Merville dit que cette préface annonce un esprit « consommé dans les lettres ». Il est certain que le latin de B. Maichin ne rappelle en rien celui des docteurs du malade imaginaire; on pourrait au contraire reprocher à son style d'être légèrement alambiqué et fort éloigné de la simplicité et de la clarté cicéronniennes. Cette préface comprend neuf pages, dans lesquelles le plan de l'ouvrage est exposé; elle se termine par l'éloge de l'auteur, que Benjamin Maichin exalte avec les sentiments de la plus vive affection fraternelle.

C'est encore son profond attachement pour son pays natal, qui engagea Maichin à écrire l'histoire de la Saintonge : « Il y a, dit-il, une obligation bien étroite et bien précise de ma part, d'escrire l'histoire de la province de Xaintonge, où j'ai pris ma naissance, puisque cette grande et noble province qui a esté comme un théâtre glorieux où tant de choses sont arrivées, a esté presque oubliée par les historiens qui l'ont regardée comme un point dans la carte du monde... Certainement il n'y a pas peu de peines à tirer tant de choses du sépulchre où elles ont été ensevelies depuis si longtemps, et j'avoue que j'ai esté surpris dans le milieu de mon dessein, de voir qu'il me falloit percer tant de volumes pour acquérir la connoissance des affaires de mon pays, et j'ay la confiance de ce que ces lumières-là estoient presque esteintes, comme si les enfans de ce siècle n'estoient plus intéressés dans la gloire de leurs pères. » Pourquoi Maichin n'a-t-il pas su restreindre le cadre de ses recherches? Il avait le goût des études historiques, il pouvait consulter de précieux documents et nous conserver de nombreux titres aujourd'hui disparus; malheureusement le reproche que nous avons formulé à propos de son livre sur le droit civil, peut lui être adressé avec bien plus de raison encore, au sujet de son *Histoire de*

(1) « Frugiferum huncce partum, elegantem, rotundum, ac lima severiore perpolitum ». *Préface*, p. 7.

Digitized by Google

Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre, avec des observations particulières sur l'estat de la religion et sur l'origine des plus nobles et des plus illustres familles d'Europe, comme aussi ce qui s'est passé de plus considérable depuis la création du monde jusqu'à la naissance de N. S. J.-C. Ensemble l'estat des Juifs despuis leur retour de Babylonne jusqu'à la naissance du fils de Dieu, soit pour la Religion, soit pour le gouvernement politique. Tel était le titre, ou plutôt le thème que Maichin se proposait de développer dans un volume in-f° d'environ 400 pages. Encore n'était-ce là que la première partie de son œuvre; la seconde devait embrasser une période de seize cents ans, *de la naissance de J. C. au temps présent.* Cette seconde partie n'a jamais été imprimée, et, très probablement, jamais écrite. Bien que, dans son épître dédicatoire au duc de Montausier, Maichin n'ait annoncé son livre que comme « un faible commencement d'un fort grand dessein, » il était alors âgé de cinquante-huit ans, et les dix années qu'il avait encore à vivre auraient à peine suffi pour mener cette œuvre à bonne fin.

Après un avant-propos sur la *Beauté du monde et l'utilité de l'histoire,* l'auteur nous donne une description de l'ancienne Gaule, qui paraît empruntée à l'ouvrage de Scipion Dupleix : *Mémoire des Gaules,* publié en 1619; douze chapitres sont consacrés à la Saintonge, treize au Poitou, sept à l'Aunis, six à l'Angoumois. C'est une revue rapide des villes et des lieux les plus remarquables de ces provinces; beaucoup de ces notices sont fort sommaires, quelques unes cependant présentent des détails curieux, et elles seront toujours consultées avec fruit par celui qui s'occupera des chroniques locales.

Au second livre, nous tombons en plein dans le domaine de la fantaisie; c'est à la création du monde que Maichin commence son histoire. Après une réédition des premiers chapitres de la Genèse, il nous donne, d'après Annius de Viterbe et Bérose, la liste des rois descendus de Gomer, qui ont régné sur la Gaule, et par conséquent en Saintonge, depuis Samothès qui vivait dans le III^e^ siècle

Digitized by Google

après le déluge, jusqu'à Ambigat, contemporain de Tarquin l'ancien. En reproduisant ces fables ridicules, Maichin, comme on l'a cru, ne se laissait pas entraîner par son amour pour le merveilleux ; il reproduisait simplement les données historiques ayant cours parmi ses contemporains. C'est à l'histoire générale de Scipion Dupleix, dont la dernière édition parut en 1661, qu'il a emprunté les noms des anciens rois de la Gaule. A cette époque Mézeray était à peine connu en Saintonge, et Mézeray est le premier qui ait rejeté ces récits mensongers et commencé l'histoire de France à Pharamond. Tous ceux qui avant lui nous ont laissé des histoires générales, ne manquaient jamais d'accorder une place d'honneur aux inventions d'Hunibaud, d'Annius de Viterbe et de l'abbé Trithême. On doit même remarquer, à la louange de Maichin, qu'il prend soin d'éveiller la défiance de son lecteur : « Je sçais assez, dit-il, que toutes les narrations qu'on fait de ces temps-là, qui sont si éloignés du nôtre, sont grandement suspectes et ordinairement meslées d'un grand nombre de fables... Mais je sçais aussi qu'elles contiennent des choses véritables, et il n'est pas judicieux ni de bonne grâce de rejeter absolument tout ce que l'on nous dit de l'antiquité sous prétexte qu'on ne fournit pas toujours des preuves solides, ni des tesmoignages convaincants ». Ailleurs il traite Hunibaud de « hardy menteur », de « contes faits à plaisir » l'établissement des Troyens dans la Gaule, et Francus, fils d'Hector, « de prince imaginaire ». On voit par là que, loin d'accepter avec une aveugle crédulité toutes les erreurs historiques admises de son temps, Maichin faisait preuve d'un certain esprit de critique. Cette nomenclature des rois de la Gaule est précédée de recherches sur la religion, les lois, les mœurs des Gaulois, ou, comme le veut l'auteur, des « anciens Saintongeois », dans lesquelles il montre une grande érudition. Ce travail m'a tout l'air d'une intercallation ; il ne se rattache que très accessoirement au sujet traité, et il rentre, au contraire, tout-à-fait dans le cercle des études que Maichin avait dû entreprendre en écrivant sa *Théologie payenne*, pour laquelle il n'aura pas sans doute jugé à propos de l'utiliser.

Digitized by Google

La même remarque pourrait s'appliquer au chapitre intitulé *De l'estat des Juifs*; il ne contient pas moins de cinquante-deux pages in-folio et n'est qu'une compilation tirée de Josèphe et des commentateurs de la Bible.

On aura pu juger, par les nombreuses citations que j'ai cru devoir faire, de la manière d'écrire d'Armand Maichin ; ce n'est plus le style vif, hardi, coloré, des auteurs du XVI^e^ siècle, ce n'est pas encore la langue ferme, élégante et précise de ceux du XVII^e^ ; c'est une diction lourde et légèrement emphatique, où quelques tours heureux sont perdus, et comme noyés dans un flot de phrases à longues périodes que déparent souvent des images de mauvais goût. Cependant, au temps où écrivait Maichin, Bossuet, Molière et Racine avaient mis au jour leurs chefs-d'œuvre ; mais il y a bien loin de Paris à Saint-Jean-d'Angély, et, dans le monde intellectuel, bien plus grande encore était la distance qui séparait les beaux esprits de province des grands esprits vivant à la cour. Imiter la façon d'écrire de ces jeunes auteurs, en admettant que leurs œuvres fussent arrivées jusqu'à lui, eût été, aux yeux du vieux magistrat, aussi ridicule que de s'affubler de leur « rhingrave » ou de leur « perruque à canon ». Il écrivait comme au temps du roi Henry, et, parmi ses compatriotes, nul ne se serait avisé de critiquer son tour de phrase vieilli ou ses expressions surannées. Son frère, dans sa naïve admiration, nous a transmis l'écho de la considération et de l'estime dont l'entouraient ses concitoyens ; il nous le montre « à peine parvenu au midi de la vie, et brillant cependant parmi les hommes de son âge comme la lune au milieu des astres dont elle fait pâlir la lumière (1) ». Toute la vie d'Armand Maichin fut consacré au travail : « Jamais, ajoute son frère, jamais un jour ne s'écoula sans qu'il ait acquis une connaissance nouvelle; et on pouvait lui appliquer ce mot attribué au sage Solon : « Plus je vieillis et plus j'apprends. » Pendant quarante années, Maichin conserva ses modestes fonctions de lieutenant particulier, sans ambitionner, à Bordeaux ou ailleurs, une situation que

(1) *Théol. pay.*, préf., p. 8. — *Ibid.* p. 9.

Digitized by Google

ses talents et le crédit des d'Aguesseau lui eussent facilement obtenue. Tout entier aux devoirs de sa charge et aux travaux qui absorbaient ses loisirs, il ne voulut quitter, ni sa province, qu'il appelle avec orgueil « la moëlle de tout ce qu'il y a de meilleur dans le Royaume », ni sa ville natale, dont il aimait à retracer l'ancienne grandeur. Il semble n'avoir eu qu'un mobile dans sa vie, et il nous le révèle dans cette belle et noble pensée : « Les hommes ne sont pas nez pour eux-mesmes mais pour le bien et pour la gloire de leur pays » (1).

—

1760-1661. — **Extraits des registres de la paroisse de Lonzac.** — ***Communication de M. Dussauze, instituteur à Lonzac.***

I. — Le 12 janvier 1761 a esté baptisé dans l'église de Notre-Dame de Lonzac Jeanne Julie, née fille naturelle et légitime de sieur Pierre-François Dugros de Boisseguin et de Marie-Anne-Elisabeth Berruchon. Ont estés parrain haut et puissant seigneur Charles de Bresmond, comte d'Ars et dame Jeanne-Julie de Bresmond, née comtesse d'Ars, par moy soussigné. J. Julie de Bremond d'Ars. L.-C. d'Ars. F. Gein, *religieux de l'ordre de Cyteaux.* Dugros de Boisseguin. Roy, *curé de Lonzac.*

II. — Entre Michel Bertaud, laboureur de la paroisse d'Echebrune, et Marie Baudry, de celle de Lonzac, au diocèse de Saintes, anciens catholiques, demandeurs en requeste, et de l'exécution d'un bref par eux obtenu de la cour de Rome, portant dispanse en leur faveur d'un empeschement canonique de parenté du second degré auquel ils sont conjoints par consanguinité d'une part, et le promoteur de l'officialité et cour ecclésiastique dudit diocèse de Saintes, deffendeur d'autre part; vu un bref obtenu par les demandeurs de la cour de Rome, par lequel sa sainteté Clément treize, les dispenses d'un empeschement canoniqne de parenté au second degré datté à Rome à Sainte-Marie-Majeure, du 30 avril 1760, année seconde du pontificat, duement signé, certifié, et vériffié, par les sieurs Rausnay et Marchand, conseillers du

(2) *Hist. de Saint.*, p. 11.

Digitized by Google

roy; banquiers expédiotionnaires de cour de Rome, demeurant à Paris, le 30 de may de la dite année; requeste à nous présentée par les demandeurs, aux fins de la fulmination du dit bref avec notre ordonnance au bas portant acceptation de la commission à nous adressée par sa sainteté, et avant faire droit, que tout sera communiqué au promoteur, du 13 du mois de juin de la présente année; conclusion dudit promoteur portant qu'avant faire droit les demandeurs seront ouy par sermant sur la vérité des faits par ceux exposés à notre saint père le pape, et que, pour plus grande preuve, il s'en est fait enqueste, du même jour, notre ordonnance au bas, par laquelle nous aurions commis le sieur Roy, prestre et curé de la parroisse de Lonzac, pour faire ladite enqueste et prendre l'interrogatoire des parties, du même jour; enqueste faite par ledit sieur Roy, justification des faits contenus audit bref et interrogatoires desdits Michel Bertaud et Marie Baudry, aussy pris par ledit sieur Roy, le tout datté du présent mois, de luy signé et Archambaud, greffier; notre appointement au bas, portant acte du rapport de la procédure à notre greffe, et qu'elle sera communiquée au promoteur, de cejourd'huy; conclusions deffinitives dudit promoteur, aussy de cejourd'huy, signé : De Mon lauplin, et tout considéré; nous, faisant droit aux parties, avons de l'authorité de notre saint père le pape Clément treize, et du consentement du promoteur, fulminé et fulminons en faveur desdits Michel Bertaud et Marie Baudry, le bref à eux accordé par sa sainteté; et en conséquence d'icelluy et de la procédure faite, les avons dispensés, comme nous les dispensons, par ces présentes, de l'empeschement canonique de parenté du second degré, auquel ils sont conjoints par consanguinité provenant de ce que Pierre Baudry, père de ladite Marie Baudry impétrante, est frère germain de Jeanne Baudry, mère dudit Michel Bertaud impétrant; en conséquence ordonnons que le mariage entre eux commencé sera incessament parachevé suivant les formes ordinaires de l'église et prescrites par le saint concile de Trente, et que la bénédiction nuptiale leur sera impartie par le sieur curé de ladite Marie Baudry, pourvu toutefois qu'au-

Digitized by Google

dit mariage il n'y ait point d'opposition ny d'autre empeschement, et que d'ailleurs lesdits impétrants se soient par préallablement confessés et communiés et entièrement acquittés de tous leurs devoirs de catholiques et non autrement; et pour l'expiation de l'inceste par eux commis, leur avons imposé de donner à l'église de leur paroisse une livre de cierges de cire blanche, les renvoyant à leur confesseur ordinaire pour recevoir une plus ample pénitence. Fait à Saintes, au prétoire de l'officialité, le 18 de juillet 1760, par nous, Pierre Lajaunye, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Saintes, vicaire général et official du diocèse de Saintes. Ainssi signé en la minute : Lajaunye, official. Et en marge est écrit : Reçu par nous dix livres, les trois quarts au promoteur et la moitié au greffier. GEORGET, *greffier*.

—

LES REGISTRES PAROISSIAUX DE LA TREMBLADE

Les archives municipales de La Tremblade se réduisent à bien peu de choses. Les termites, *Termes lucifugum* des savants, qui font aux habitations des ravages très grands, ont dévoré tous les vieux papiers, précisément les plus intéressants ; il n'en reste aucun vestige. Les plus anciens registres de l'état civil ne remontent qu'au 1er juillet 1670 ; et encore ne possède-t-on que ceux qui sont relatifs au culte catholique : car les consistoires ont dû garder dans leurs archives privées l'état civil du culte protestant qui était, on ne l'ignore pas, prédominant dans cette contrée de la Saintonge.

Nous avons compulsé rapidement ces registres ; et nous y avons trouvé, à la date du 20 juin 1680, c'est-à-dire antérieurement à la venue des missionnaires envoyés par Louis XIV, un acte d'abjuration de 19 personnes dressé par Jean de La Fargue, archiprêtre, curé d'Arvert. Nous le reproduisons plus loin. Il y a très peu d'actes d'abjuration datant de la mission.

La signature d'Anne Gombauld, à partir d'un acte de baptême du 9 juillet 1687, se rencontre souvent, de même que la signature de Gombauld du Maine. Ils figurent l'un et

Digitized by Google

l'autre comme témoins. On sait que la famille Gombauld, *les Gombaudes*, ainsi que les appelaient ironiquement les réformés, ont donné l'hospitalité à Fénelon, Narce et Cordemoy durant leur séjour à La Tremblade. (1)

L'abbé de Cordemoy a signé souvent de 1686 jusqu'en 1695, quelquefois avec cette formule : « représentant le curé ». C'est lui qui a reçu, le 25 février de cette dernière année, l'abjuration de Cosme Béchet, officier de marine, qui devait être un des collatéraux de l'auteur de l'*Usance de Saintonge*. A ce même acte ont signé : un autre de Cordemoy de Lassaudaye ; un troisième de Cordemoy ; un de Narce qui signait : de Narcé, avec un accent aigu sur l'*é* final ; Marie Forant, qu'on rencontre souvent ; Gombauld du Maine (Le Maine est une propriété qui existe encore sous cette dénomination, et qui est près du bourg des Mathes) ; Jeanne Rancien, et Marguerite de Langle, « indigne fille de la charité. »

Indépendamment du Cosme Béchet dont nous venons de parler, un autre Béchet, Elisée, signait souvent en qualité de témoin ; et un troisième Béchet, prêtre, a signé comme officiant de 1699 jusqu'en 1705. Ensuite vient le prêtre Lachambre, en 1706. On rencontre aussi la signature du chevalier de Nogaret ; et celle de « Fournier, prêtre, prieur de Clairvaux », figure au bas d'un acte de baptême du 15 août 1686. Le nom de Fénelon brille par son absence.

Les Richier, dont le seigneur de La Rochelonchamp, de même que Marguerite Couyer, sa femme, Louis Mauzé, religieux de la compagnie de Jésus, Cotard, Esther et Marie Forant, ont signé l'acte de baptême d'Isaac-Louis Forant, né le 27 novembre 1688, fils de Job Forant, chef d'escadre des armées du roi, et de Marguerite Richier. Job Forant lui-même a signé quelquefois comme témoin.

A la suite du cahier de 1696 on a annexé une liste barrée des personnes qui ont fait leurs pâques en 1701 ; le nombre des communiants s'élève à 172. Les intéressés ont signé eux-

(1) Voir *La mission et la chaire de Fénelon à La Tremblade*, par MM. Louis Audiat et J.-A. Letelié. La Rochelle, 1874, in-8°.

Digitized by Google

mêmes cette liste, soit en leurs noms, soit pour leurs amis ; l'ecclésiastique chargé du service religieux inscrivait le nom des illettrés. Et au bas on lit cette mention : « N. Couyer, officier dans la marine, a fait sa première communion dans cette année 1701. »

De 1678 à 1706, les actes sont signés par Dufresne, vicaire de La Tremblade ; Hemery, prêtre ; J. de Lafargue, déjà nommé ; Prévost, prêtre ; Maichin, prêtre ; Béchet, prêtre.

Avec l'acte d'abjuration collectif de 1680, nous allons reproduire, ci-après, en suivant l'ordre des dates, l'acte de réhabilitation du mariage des époux Popin ; l'acte de naissance du fils de Job Forant et l'acte d'abjuration de Cosme Béchet. A. L.

I.— L'an de grâce 1680, ce 20 juin, ont fait abjuration de l'hérésie de Calvin, dans une chapelle érigée sous la hale de La Tremblade, à l'honneur de la feste du saint Sacrement, et par la considération du grand peuple qui étoit venu pour assister à la procession, la chapelle ordinaire n'ayant pas esté suffisante pour les recevoir, entre les mains de Jean de La Fargue, archiprêtre, curé d'Arvert ; présens les témoins soussignés, savoir : Jeanne Bernar, âgée de 17 ans, fille de Jean Bernar, de Fouilloux, au village du Maine-Geay ; Pierre Boesson, de Fouilloux, tailleur de pierre au village du Maine-Martin, âgé de 75 ans ; Charlotte Aubier, femme dudit Boesson ; Isabel Boesson, fille desdits Boesson et Aubier, âgée de 17 ans ; Jean Renau, de Fouilloux, paroisse d'Arvert, laboureur, âgé de 37 ans ; Estel Tendron, de La Tremblade, femme de Pierre Bouniot, ticerant, âgé de 37 ans, qui a trois enfants ; Suzanne et Estel Bazin, fille de ladite Estel Tendron, âgées l'une de 14 ans et l'autre de 9 ; Marianne Reat, âgée de 16 ans, fille d'Hélie Reat, maistre voelier, de La Tremblade ; Jean Guibert, de Riou, demeurant chez André Cariau, saunier, âgé de 15 ans ; Marguerite Rousseau, femme de Jean Touillet, laboureur à bœufs, de la paroisse des Mates ; Magdelaine Touillet, sa fille, âgée de 18 ans ; Denise Denis, femme de Nicolas Brun, de la paroisse des Mattes ; Marie Brun, âgée de 15 ans, fille de laditte Denis ; Anne Brun, aussi fille de

Digitized by Google

laditte Denis, âgée de 14 ans; autre Anne Brun, fille de laditte Denis, âgée de 12 ans; Suzanne Brun, fille de laditte Denis, âgée de 10 ans; Jeanne Robert, femme de Denis Renau, laboureur, de la paroisse des Mattes; Jeanne Rabillar, fille de deffunt Jean Rabillar, de la paroisse de Breuillet, âgée de 14 ans. GIRARDEAU. G. FERRAN. COTARD. HEMERY, *prêtre*. GRADILLER. J. DE LA FARGUE, *archiprestre*.

II. — Le premier jour de mai 1686, a esté réhabilité le mariage entre Jacques Popin, charpentier de navire, et Jeanne Heurtain ; lesquels l'avoient contracté, il y a environ vingt ans, faisans profession de la religion prétendue réformée, et s'estoit trouvé nul au sujet du degré d'affinité qui s'estoit trouvé entreux, dont ils ont obtenu dispense de monseigneur l'évesque de Saintes, qu'ils ont présentée, et ce entre les mains de M. l'abbé de Cordemoy, missionnaire de La Tremblade, représentant le curé, et en présence des soussignés. L'ABBÉ DE CORDEMOY. HEMERY, *prêtre*. PRÉVOST, *prêtre*.

III. — L'an de grâce 1689, ce 6me de janvier, fut baptisé dans l'église de La Tremblade Isac-Louis Foran, né le 27 novembre 1688, fils naturel et légitime de monsieur Job Foran, chef d'escadre des armées de sa magesté, et de madame Marguerite Richier. Fut parrain monsieur Isac Richier, équier, seigneur de La Rochelongchan, commandant le régiment de cavalerie de Florensac, et la marainne madame Estel Foran, en présence des soussignés. RICHIER DE ROCHELONCHAMP. M. COUYER. ESTER FORANT. M. RICHIER. MARIE FORANT. LOUIS MAUZÉ, *religieux de la compagnie de Jésus*. BOYENVAL DE SAVIGNE. COTARD. HEMERY, *prêtre*.

IV. — Ce 25 février 1695, le sieur Cosme Béchet a fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre mes mains et en présence des soussignés. L'ABBÉ DE CORDEMOY. COTARD. BÉCHET. DE CORDEMOY. DE NARCE. MARIE FORANT. MARGUERITE DE LANGLE, *indigne fille de la charité*. GOMBAULD DU MAINE. JANNE RANCIEN.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

EST EN RELATION

AIX.	Académie des sciences, agriculture, arts, et belles-lettres.
AMIENS	Académie des sciences, des lettres et des arts.
BAR-LE-DUC. . . .	Société des lettres, sciences et arts.
BELFORT.	Société Belfortaine d'émulation.
BOURG.	Société littéraire historique.
BOURGES.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
CAMBRAI.	Société d'émulation.
CARCASSONNE . . .	Société des arts et sciences.
GRENOBLE	Académie delphinale.
LE MANS.	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
—	Société historique du Maine.
LA ROCHE-SUR-YON	Société d'émulation de la Vendée.
MOULINS-SUR-ALLIER	Société d'émulation de l'Allier.
MONTAUBAN. . . .	Société archéologique.
MONTBÉLIARD . . .	Société d'émulation.
MOUTIERS.	Académie de la val d'Isère.
MONTBRISON . . .	Société la Diana.
NANCY.	Académie de Stanislas.
NIORT.	Société de statistique.
ORLÉANS.	Société historique et archéologique de l'Orléanais.
PARIS.	Société des études historiques.
—	Société de l'histoire du protestantisme.

Digitized by Google

PÉRIGUEUX. . . .	Société historique.
ROCHEFORT. . . .	Société de géographie.
—	Société d'agriculture, des belles-lettres et des sciences et arts.
ROYAN.	Académie des muses santones.
ST-JEAN-D'ANGÉLY .	Société linnéenne de la Charente-Inférieure.
SAINT-OMER. . . .	Société des antiquaires de la Morinie.
TOULOUSE	Académie de législation.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
TULLE.	Société des lettres, sciences et arts.
VENDÔME.	Société archéologique, scientifique et littéraire.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. l'abbé EUTROPE VALLÉE

ACTES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES : Admission de membres, 7, 37, 66, 98, 164, 194, 276, 322; Composition du Bureau, 5, 18, 35, 164; — du Comité de publication, 35, 64; Procès-verbaux des séances, 3-6, 17-19, 36, 37, 65, 97, 129, 130, 161-163, 193, 225, 273, 274, 321-323, 369; Programme du *Bulletin*, 1; Règlement de la Société, 33; Situation financière de la Société, 20, 195, 227, 371.

ARCHÉOLOGIE. Découvertes : à La Rochelle, 375; — de sépultures, près Tesson, 9, 167; — de souterrains refuges à Saint-Pallais-de-Négrignac, à Saint-Pallais-sur-Mer, aux Chailloux, à Brie-sous-Archiac, 9; — de vases de terre dans un puits, près les arènes de Saintes, 198; Dolmen de Civrac, 67; Le Martrais, 167; Puits du pilori de Saint-Jean-d'Angély, 166; Sépultures anciennes à Saintes, 228, 229; Subventions à Esnandes, à Surgères, pour la restauration de l'église, 279, 326; Terrier de Toulon, 276, 325; Tombeaux antiques à Saintes, à La Rochelle, 279; Voies romaines de la Charente-Inférieure, 325.

AVIS ET NOUVELLES, 8, 21, 38, 66, 98, 133, 165, 194, 226, 277, 323, 371. Voir ARCHÉOLOGIE, etc.

BIBLIOGRAPHIE. Aubigné (Agrippa d'), 127, 269; Audiat (Louis), 16, 29, 127, 269; Aussy (Denys d'), 31.

Babinet de Rencogne, 31; Bardonnet, 31; Barthélemy (Anatole de), 269; Barthélemy (Edouard de), 270; Baudoin (A.), 270; Bérauld, 127, 270; Bernard (Daniel), 270; Bertall, 127; Billaud, 60; Boucherie, 31; Bouguereau (William), 31, 127; Bouquet de La Grye, 127, 270; Bourdier (Gabriel), 270; Boyer (l'abbé Eugène), 270; Bremond d'Ars (comte Anatole de), 31, 271; Brochard (le docteur), 31, 127, 128; Burty (Ph.), 271.

Castagnary (Jules), 32; Castex, 158; Caudéran (l'abbé Hippolyte), 271; Chagneau, 32; Champlain (Samuel), 138; Château-Renauld (Mme de), 32; Clais, 271; Couat (A.), 271; Couturier, 32, 272; Craon (princesse de), 32.

Digitized by Google

Dasque (Auguste), 128; Daudin-Clavaud, 58; Delayant (Léopold), 59, 272; Delétant (Auguste), 272; Devers (Dr A.), 58; Drouhet (J.), 272; Drouineau (docteur Gustave), 59, 272; Duchassaing (l'abbé J.), 128; Ducos de La Haille (J.-F.-G.), 58; Duret (Théodore), 59, 272; Dutouquet (Ernest), 59; Duverger, 59.

Emery (Marie), 272, 318.

Feniou (Prosper), 318; Feuilleret, 59; Fleury, 59; Fonssagrives, 159; Fournat, 59; Frimat (Henry), 318; Fromentin (Eugène), 59, 158, 318.

Gaboriau (Emile), 60, 318; Garceaud, 60; Gaudin (Paul), 60; Gaudois (Achille), 60; Gaulle (Mme de), 158; Gautier, 60; Gelineau (docteur), 60, 158, 319; Giraudias (Louis), 60; Gonzalès (Emmanuel), 60, 158, 319; Groc (Alcide), 60; Guérin (P.), 159; Guillaud (A.), 319; Guillon (docteur), 319.

Jean (Eugène), 159; Joanne, 159; Jônain (Pierre-Abraham), 60, 159, 319; Julliot (Lucien), 60.

Kerviler (René), 60, 159.

Labeyrie (P.), 319; Lacroix (P.), 61; La Trémoille (duc Louis de), 61; Lebourroux (l'abbé), 62; Lecoq de Boisbaudran, 62; Lemarié (Eugène), 319; Lemoyne (André), 62, 320; Léridon, 62; Lesson, 62; Lételié (André), 62; Levray (Alph.), 159; Lieutier (Mme Nelly), 159.

Marchegay (Paul), 62, 160, 320; Martin, 320; Mazure (l'abbé), 320; Mélinge (l'abbé Calixte), 63; Menudier (docteur Arthur), 320; Mercier, 63; Meschinet. Voir Richemond (de); Migrenne (Alfred), 320; Moinet (docteur E.), 160, 320; Montbrun (Edgard), 63; Moreau (Marcellin), 63; Morin (Delisse), 320; Morissonneau, 64; Mouillefert, 64, 160; Musset (Georges), 64, 160, 192.

P. (Mlle de), 367; Papillaud (docteur Lucien), 64; Paquier, 64; Pelletan (Eugène), 192, 367; Pellisson (Jules), 64, 92,367; Perdrigeat (F.), 92; Perrineau (docteur Lucien), 368; Perthuis de La Salle, 93; Phelippeaux (docteur), 367; Piolin (dom), 93; Pros (docteur), 93, 192.

Queux de Saint-Hilaire (marquis de), 368.

Raymond (Louis), 93; Reignier (docteur Gabriel), 93, 192; Reiset (comte de), 93; Reynaud, 94; Richard (Alfred), 94; Richard (l'abbé Pierre), 368; Richemond (de), 59, 63, 368; Ris-Paquot, 368; Rivière, 94; Rondeau (Philippe), 192; Rondeleau (Diogène), 368; Rouget (docteur), 192; Rouyer (Emile), 368.

Saintes (A.-E. de), 94, 222, 398; Saint-Joanny, 222; Saudau (Louis), 222; Savineau (L.), 223; Sebilleau, 94; Sorin de Besson (P.), 399; Sorsène (Henri), 223; Sylvestre du Four, 195.

Tamizey de Larroque (Philippe), 95, 223, 399; Tanon, 95; Thèze (Ch.), 95; — Thomas (Mgr), 95, 223, 400; Torné-Chavigny (l'abbé Henri), 95, 223, 399; Turner (E.), 96, 224, 400.

Vanderquand (Gabriel-Henri), 224; Vasselot de Régné (de), 400; Vaurigaud, 224; Verdier, 96; Vincent, 96; Vincent (Alexandre), 400; Vinet (Elie), 96, 400; Voyé (l'abbé Antonin), 96.

OUVRAGES ANONYMES. *Académie de La Rochelle*, 15; *Actes de la*

Digitized by Google

commission des arts, 15; *Almanach de l'Aunis*, *1877*, 127, — *de maître Jacques*, 269, — *paroissial*, *1877*, 127, — *rural*, 15; *Annales des sciences de La Rochelle*, 16, — *du Saint-Viatique*.16; *Apis romana*, 269; *Archives municipales de Saintes*, *1876*, 127, — *Idem*, *1877*, 269; *Archives historiques de la Saintonge*, IIe vol., 16; — *Idem*, III, 127; — *Idem*, IV et V, 269.

Bibliophile bordelais, 31, 270; *Bulletin des muses santones*, 31; — *de la commission du phylloxéra*, 31, 128, 271; — *de la société linnéenne*, 128, 271.

Catalogue des plantes vasculaires de la Charente-Inférieure, 271; *Catéchisme de La Rochelle*, 271; *Chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély*, 32; *Compte-rendu de la boulangerie de Nieul-sur-Mer*, 32, — *société Aunis-Saintonge*, 32, — *conseil d'arrondissement de Cognac*, 128; *Création d'un refuge (île d'Aix)*, 58.

Délibérations du conseil général de la Charente-Inférieure, 272.

Exposition des œuvres d'Eugène Fromentin, 59.

Fête de l'association de Pons, 59.

Grand almanach de Saintes, *1879*, 319; *Grand annuaire*, 319; *Guide à Royan*, 319.

Instruction relative à l'harmonium à rubans, 159.

Laboratoire de chimie agricole, 159.

Médecine des ferments, 160; *Mémoires de propriétaires exploités par la compagnie de la Seudre*, 63; *Monuments et vues*, 160; *Musée de Rochefort*, 64.

Noces d'or de M. l'abbé Pierre Renault, 64; *Nouveau chemin de fer*, 367.

Observations météorologiques de la commission départementale, 64; *Ordo divini officii, pro 1879*, 367; *Organisation d'observations météorologiques*, 64.

Pétition des habitants de Saint-Hippolyte, 93; — *au Sénat*, 93.

Rayonnement de la vie spirituelle, 93; *Règlement de la société de bienfaisance de Cognac*, 192, — *de secours mutuels de Rochefort*, 93; — *et tarifs des médicaments des ouvriers laboureurs de Rochefort*, 93; *Réponse du cagouillard Vindex*, 368.

Semaine satirique, 222; *Société des tonneliers de Cognac*, 223; — *de Saint-Vincent-de-Paul, Cognac*, 222, 399; — *orphéonique de Cognac*, 223; — *philanthropique de Pons*, 94; — *philarmonique d'Archiac*, 223; — *pour favoriser le développement de Royan*, 94; — *protectrice des animaux*, 94; *Statuts de la société de tir, à Saintes*, 399; — *de panification de Cognac*, 223; — *de gymnastique de La Rochelle*, 94; — *des ouvriers de Saujon*, 95; — *de l'union de Marans*, 94.

Tableau des notaires de l'arrondissement de Saintes, *1879-1880*, 399; *Translation des reliques de saint Fauste*, 95; *Travaux de la société d'agriculture de Rochefort*, 96.

Vie (la), 400; *Vœux présentés au corps législatif*, 96.

LIVRES ET PÉRIODIQUES. *Académie des poëtes*, 207; *Actes de la commission des arts*, 22; *Ami de la maison*, 49; *Annales* (sciences naturelles) *de l'académie de La Rochelle*, 334; — *de la société*

Digitized by Google

d'agriculture d'Indre-et-Loire, 28 ; — *de Notre-Dame de Lourdes*, 331 ; — *de la noblesse de France*, 207 ; *Annuaire de la société d'émulation de la Vendée*, 181, 335 ; *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 11 ; — *historiques de la Gironde*. 50, 249 ; — *du Poitou*, 49, 83, 181, 280 ; *Art de l'ingénieur et le clergé en Bretagne*, 281 ; *Avenir, de Surgères*, 84, 250, 335.

Bibliothèque de l'école des chartes, 24, 83, 182 ; *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, 336 ; — *de l'académie des muses santones*, 250 ; — *de la société archéologique du Finistère*, 11, 183 ; — *de la Charente*, 24, 183, 336 ; — *de l'Ouest*, 336 ; — *de statistique des Deux-Sèvres*, 184, 337 ; — *de l'histoire du protestantisme français*, 267, 338 ; — *des lettres, sciences de la Corrèze*, 336 ; — *de la société héraldique et généalogique de France*, 387 ; — *archéologique du Périgord*, 84 ; — *général de thérapeutique*, 337 ; — *monumental*, 50, 84, 182, 208, 250, 338 ; — *religieux de La Rochelle*, 24, 182, 207, 250, 278.

Cabinet historique, 84, 184, 20 ; *Canada* (le) *et les Basques*, 338 ; *Célébrités de l'atelier*, 338 ; *Champlain's* (on) *astrolabe*, 338 ; *Charentais*, 84, 208 ; *Chronique charentaise*, 90 ; — *de Jean Le Fèvre*, 25 ; — *de Froissart*, 339 ; *Comptes-rendus de l'académie des sciences morales*, 85 ; *Correspondant*, 85, 208 ; *Courrier des deux Charentes*, 251.

Débris de Quiberon, 85 ; *Délibérations du conseil général de la Charente-Inférieure*, 188, 381 ; *Documents sur les fuiences charentaises*, 251.

Echo rochelais, 284 ; *Ere nouvelle, de Cognac*, 11, 25, 85, 209, 252, 284, 341, 382 ; — *Etude sur Bernard Palissy*, 341 ; *Exploration*, 209.

Foyer, 209.

Gazette des beaux-arts, 209 ; *Géographie de la Gaule romaine*, 86.

Histoire de la sainte église de Bordeaux, 341 ; — *littéraire de France*, 209.

Indicateur, de Cognac, 11, 86, 138, 188, 285 ; *Inventaire des autographes*, 209.

Journal de la Vienne, 341 ; — *de l'imprimerie*, 252 ; — *des savants*, 209 ; — *des villes et des campagnes*, 285 ; — *officiel*, 12, 25, 86, 341.

Leçons nouvelles sur le texte de divers auteurs, 210.

Magasin pittoresque, 138 ; *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 188, 253 ; *Mémoires de Jean de Parthenay-Larchevêque*, 285 ; — *de la société d'agriculture d'Angers*, 188 ; — *nationale d'agriculture*, 87 ; — *présentés à l'académie des sciences*, 210 ; *Musée des archives départ mentales*, 383 ; *Musique à Bordeaux*, 87.

Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de saint Paulin, 210 ; *Notices sur les écrivains de la congrégation de la mission*, 286 ; *Nouveau journal*, 138 ; *Nouvelle géographie*, 25, 87 ; *Nouvelles lettres inédites de Coray*, 210.

Origines de l'histoire contemporaine, par M. Taine, 254.

Phare littéraire de Royan, 25 ; *Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon*, 138 ; *Polybiblion*, 87 ; *Protée*, 26.

Digitized by Google

Recueil des actes administratifs de la Charente-Inférieure, 188; *Reliques des trois tombeaux saints de Clervaux*, 342; *Revue archéologique*, 210; — *chrétienne*, 210; — *critique d'histoire et de littérature*, 189, 211; — *de Bretagne et de Vendée*, 342; — *de Champagne*, 26, 211; — *de Gascogne*, 88, 189, 211, 342; — *d'Agenais*, 138, 383; — *des bibliophiles*, 343, 383; — *des deux mondes*, 26, 189, 343; — *des documents historiques*, 12, 190; — *des langues romanes*, 211; — *des questions historiques*, 89, 190, 286, — *des sociétés savantes des départements*, 12, 88, 138, 190, 287; — *du Maine*, 211; — *du monde catholique*, 211; — *historique et nobiliaire*, 89, 211; — *politique et littéraire*, 12.

Semaine religieuse d'Angoulême, 343; *Seudre* (la), 191; *Singularitez de la France antarctique*, par A. Thevet, 286; *Société archéologique de Soissons*, 191; — *d'agriculture à Rochefort*, 384; — *de la Sarthe*, 12; *Souvenirs du règne de Louis XIV*, 171.

Tablettes des bibliophiles de Guyenne, 139; — *des Charentes*, 139.

Univers, 12, 191.

Vie domestique (la), 191; *Volonté nationale*, 90.

NÉCROLOGIE: Albert (Charles-Paul-Emile), 10; Amblard (Jean-Alexandre), 171; Babinet de Rencogne (Gustave), 68; Bertet (docteur), 329; Bouscasse, 236; Callot (Pierre-Simon), 170; Chevalier (Elisée), 376; Crété (Aglaé), 236; Dausse (Antoine), 331; Débrousse (François-Hubert), 200; Delayant (Léopold), 331, 376; Desaulces de Freycinet (Louis), 101; Drouineau (Gustave), 169; Dupuy (Henri), 138; Dussault (docteur L.), 329; Gaudin (docteur Célestin), 331; Gères-Vacquey (François-Jean Luc-Jules, vicomte de), 235; Gigon (docteur Claude), 73; Gillet (l'abbé René), 236; Grailly (marquis de), 10; Grasset (Louis-Auguste), 330; Jouvin (Jean-Pierre), 331; Lacurie (l'abbé), 168; Lechien (Paul-Raymond), 235; Locquet de Blossac (Michel-Edouard-Marie), 42; Magné (Charles), 377; Marvaud (François), 230; Masson de La Sauzaye (Marie-Henri-Auguste), 100; Meschinet (l'abbé Michel-Alexandre de), 235; Montalembert de Cers (l'abbé Marie-Charles-Casimir de), 320; Mouton (Evariste), 329; Nagle (Auguste, baron de), 235; Soullard (l'abbé Joseph), 330; Thomas-Boisgiraud (Jean-Pierre), 329.

QUESTIONS ET RÉPONSES: Arbalétriers de Cognac, 366, 394; Armes placées au bas d'un diplôme imprimé en 1685; de qui sont-elles? 398; Armes sur une lettre à Arboin, propriétaire d'Usson; de qui sont-elles? 398; Auteur d'une histoire complète de la ville de Saintes, 315, 360, 392; Auteur d'une tragédie de *Sainte Eustelle*, 149, 262.

Baril de cuivre à Loix, 47, 79; Barrère, enfermé à Saintes, 365; Bichon fut-il de son temps le seul imprimeur à Saintes? 170, 267; Billets d'enterrement, 316, 362; Bragny, peintre saintongeais, 13, 26; *Bronzer*, mot saintongeais, 28, 45.

Cambisès de l'exorde des sermons, 366, 394; Campanes de la commission des arts, 111, 146; Canton: des Forges, 149, 219,

Digitized by Google

264; — de la Pentecoste ou Pentecôte, 82, 106, 260, 294, 347; *Cayen*, mot saintongeais, 82, 109, 144; Château du Douhet, 149, 297, 349; Chevalier de Méré, 46, 78, 104, 213, 255, 288, 344; *Choler*, étymologie, 221, 298; Comte de Taillebourg, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, 149, 219; Confrérie de Saint-Eutrope, au XVII^e^ siècle, à Saintes, 267, 307; Cordeliers à Saintes, 268, 357; Couronne murale ajoutée aux écussons des villes, 111, 146; Cylindre gravé en creux, 316, 363, 392.

Date du premier almanach de Saintes, 268, 311; Dicton sur Brouage, 398; *Dorne*, étymologie, 221, 307; Droit de puisage au puits de Sainte-Colombe, 366.

Ecatêré, mot saintongeais, 268; Ecriteaux à Archiac, relatifs aux Bohémiens, 28, 46; Épingliers à Barbezieux et à Baignes, 81, 218; Faubourg des Sans-Culottes, à Saintes, 395; Femme accouchée de 11 enfants en 1683 et de 9 en 1684, 395; Fleuriau d'Armenonville est-il venu à La Rochelle et y avait-il une parenté? 398; Fief Saint-Crépin, 268, 311, 357, 290; Fondation à Saintes du monastère des Sainte-Claire, 268, 309, 354; Fonderie d'artillerie, à Saintes, 318, 363.

Genouillé, étymologie, 365.

Histoire de la botanique de la Charente-Inférieure, 28; Hôpital de Chalais, desservi par les religieuses dominicaines, 83, 109; Huîtres de Marennes conservées, par Benoist Demberte, 396.

Imprimerie à Cognac, 170, 298; Imprimeurs à Saint-Jean-d'Angély, 170, 267; Inventeur du *Syringa rupellensis* ou *Gloria Rupellæ*, 365, 394.

Jacobins, à Saintes, 316, 362, 392; Je m'en moque comme de l'an quarante, 13, 26, 27, 44, 45; Je te mènerai, s'il le faut, jusqu'à la cour des évêques d'Agen, 46, 78; Jeu de paume, à Saintes, 268, 355, 389.

L'abbé Torné-Chavigny, 316, 362; La Garde (Hélie de), faux monnayeur, à Saintes, 396; La Sauvagère est-il né à Saint-Romain de Benet? 267, 306; L.-F. d'Abzac de Villautrange, veuve de J.-H. Brunet, 316, 361; Lieu de naissance d'Andrée Lignaige, 395; — de M. Jules Dufaure, 396; Lieu et date du décès de Philippe Saulnier de Pierre-Levée, 395.

Maison, à Cognac, de la marquise de Verdelin, 365, 393; — de Nicolas Pasquier, 316; — à Saintes, d'Alain, 268, 358; — de Dominique du Bourg, 82, 106, 108, 141, 258, 288; — de Guillotin, 318; — de Jean Bichon, 82, 106, 143, 294; — de Mage, 268, 347; — de Mirabeau, 365; — de Samuel Veyrel, 268, 358; — de Vanderbourg, 365, 392; — du comte Louis-Nicolas Lemercier, 365; Marguerite de Queux, 169; Manger son pain blanc le premier, comme les enfants des prêtres, 268; Martin de Laubardemont, 268, 310, 355, 389; Minutes de Robert, notaire, 1600-1640, 365; *Mongette*, étymologie de ce mot, 28, 45, 78, 103, 212, 288; *Moque*, étymologie, 395; Mort bois et bois mort, signification, 397.

Natre, mot saintongeais, 81, 105; Noblesse de Daguesseau, 81, 140, 258, 384; Nom de la femme de Cosme Béchet, 267; — de

Digitized by Google

Vieille-Prison donné à la rue des Jacobins, 397; Noms de lieux de la période révolutionnaire, 268, 311, 359, 391; Nom patronymique et prénoms de d'Argence, 27, 75, 102; Nom patronymique d'Ogier de Gombaud, 81, 106, 148, 216, 288, 350, 384.

Opposition des officiers du présidial de Saintes, 221; Origine du mot attribué à Henri IV et à François Ier : « La Charente est le plus beau fossé de mon royaume, » 82; Ouverture de l'oratoire protestant à Barbezieux, 13 avril 1836, 395.

Pain bénit à La Rochelle, 365; Palissy et Veyrel, 221, 266; Paracolum, Palencourt, 315, 360; *Paraphrasis* de Gombauld, poëte saintongeais, 13, 44; Personnes qui ont vécu plus d'un siècle, 366; Pierre Bonnin était-il, en 1669, ministre à Arvert? 367; Plan de l'ancienne église des jacobins, à Saintes, 398; *Plassac* du chevalier de Méré, 46, 78, 104, 213, 255; Poésies sur la prise de La Rochelle, 110; Poésies de P. Arquesson, saintongeais, 81; Poltrot de Méré, 288; Pont Bremond, à Châteauneuf, 111; Pont des Monards, à Saintes, 111; Port de La Rousselle, à Saintes, 318, 363; Porte Rousset, à Barbezieux, 82, 106, 258; Port Saunier, à Cognac, 365; Pourquoi avaient été jugés par le parlement de Paris plusieurs criminels en 1551 et 1621 ? 396; Président de l'académie de La Rochelle, 367; Présidial à Marennes, 111, 145, 220, 295, 386; Présidial de Cognac, 221, 295, 348; Prévot des maréchaux de Saintonge, 221, 298; Prisons royales, à Saintes, 82, 106, 142, 218, 261, 290, 346, 386; Procès fait au cadavre de Jacques Menalde, 396. Procès relatif à plusieurs abbayes en 1533, 395; Qualification de *philosophe* dans les actes notariés, 221, 306; Quatre premiers barons de Saintonge, 268, 388; Quatre seigneuries de l'évêché de Saintes, 268.

Rues de Saintes, leur origine; Bertonnière, 28, 45; — Blanc-l'œil, 13, 27; — de la Bourse, 318; — des Iles, 49, 80, 104; — des Jacobins, 258; — des Juifs, de la Juiverie, 49, 80, 258; — des Menuts, 49; — du Puits Pissouz, 263; — à Saint-Jean-d'Angély, rue Jehlu, 316.

Scandales commis dans l'église de Saint-Léger, à Cognac, 28; Sébastien de Luxembourg enterré à Saintes, 81, 352, 385; — Seigneurs de la famille Martel qui partageaient avec l'abbesse de Saintes le bailliage de Marennes, 46; Sobriquet de *Blaireaux*, donné aux habitants de Fontcouverte, 268, 309.

Taillebourg et Tonnay-Boutonne, 149, 297; *Talbot*, mot saintongeais, 28, 46, 211; Théophile Rossel, pasteur à Saintes, 110, 145, 262, 348; Thèses historiées, 221, 266, 299, 349, 388.

Usage de donner deux parrains et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille, 221, 289; Usage de payer pour droit d'hommage et devoir féodal « un bonnet rouge, » 365.

Vicomte de Marennes, 395.

Zire, mot saintongeais, 81, 105, 106.

SOCIÉTÉS SAVANTES : Voir LIVRES ET PÉRIODIQUES. Académie de La Rochelle, 15, 16, 38, 137, 158, 197, 367; — des muses santo-

Digitized by Google

nes, 67, 168, 197, 278, 375, 377; Association médicale de la Charente, 73, 74; Commission française des monuments historiques, 68, 330; — pour la statue de Leterme, 199; Institut des provinces, 168; Ligue de l'enseignement, 42, 374; Société archéologique de la Charente, 67-75, 196, — d'agriculture de Rochefort, 197, 331, — sciences et arts de la Charente, 74, 196; — d'archéologie de Saintes, 169, 197 (Voir ARCHÉOLOGIE); — de bienfaisance de Cognac, 138; — de géographie de Rochefort, 325; — de l'histoire de France, 339; — de panification de Cognac, 138; — des agriculteurs de France, 137; — des amis des arts, à la Rochelle, 197; — des antiquaires de France, 167; — de l'ouest, 192; — des fêtes de charité à La Rochelle, 38, 168; — française d'archéologie, 137, 168, 327; — historique de Saint-Jean-d'Angély, 197; — linnéenne, 197, 198; — littéraire de La Rochelle (Voir académie de La Rochelle); — savantes des départements, 8, 166, 324.

VARIÉTÉS : Acinaces de Tesson, 332-334; Actes de décès de Jean-Charles de Talleyrand (1757), 119; de Marie-Françoise de Mortemart (1771), 120; d'Antoine-Henri de Guérin (1790), 121; de Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes (1702), 245; Amiral d'Orvilliers et sa famille, 176-181; Armand Maichin, par M. d'Aussy, 433-459; Artistes de la Charente-Inférieure au salon, 198, 327; Autorisation pour être parrain, donnée à son petit-fils par le maréchal de Senneterre (1775), 122.

Baptême de Françoise-Charlotte d'Aubigné (1686), 245; — où le parrain est Rouget de Lisle, 248; Bénédiction du cimetière et des cloches de Pisany, 30 août 1657, 14; — d'une cloche que les protestants avaient enlevée à Saint-Savinien, 114; — d'une cloche à Barbezieux (1711), 150; Bulle indiquée du pape Clément (1674), 58.

Carmes martyrisés à Aulnay, en 1568, 204, 205; Certificat du bailli du bailliage d'Aunis, contenant certains articles de recette du compte de Hugues Sauvestre, receveur ordinaire du roi (1448), 92; Chartes indiquées sur une promesse de mariage (1284), 57; — sur les droits et privilèges des habitants de Saintes (1407), 58.

Délibération du corps de ville de Saint-Jean-d'Angély, 6 mai 1384, pour emprunt destiné à payer la rançon d'Olivier du Guesclin, frère du connétable, 13; Dénombrement à Brouage, en 1610, par Jean de Gombaud, 240; Don fait par Louis XI aux Rochelais de six ribaudequins et de deux canons pierriers (1465), 201-204.

Ecole de chirurgie à Saintes (1786), 205, 206; Estourneau, Xainctongeois (1573), 157; Etat, en 1727, de la communauté de Notre-Dame de Saintes, 58.

Familles de Saint-Gelais de Lusignan et La Rochefoucauld (1614-1685), 242-244.

Idole gauloise trouvée à Saintes, 91, 174, 175; Insurrection de Saint-Thomas-de-Cosnac (1790), 432.

Digitized by Google

La Chalotais à Saintes (1769), 56, 57; La Roche (Pierre de), sainctongeois, ses ouvrages (1570), 124; Les Acarie du Bourdet de Crazannes (1620-1623), 430-432; Les du Bourg, de Saintonge, 410-414; Les du Paty, à Bussac, 125; 1731; Lettres de Randot à Clairambault (1731), 54; — du baron de Montmorency à d'Aussy (1780), 55; — d'un avocat saintongeais à sa femme (1618), 112-114; — du comte de Saint-Simon à Joly d'Aussy (1784); — de Simon-Pierre de Lacoré, évêque de Saintes (1763), au comte Pierre de Bremond d'Ars, 154; Lieu de naissance de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, 401.

Mandement de Léon de Beaumont, évêque de Saintes (1739), 115; Mariages de Jean-Gédéon de Toyon (1729), 119; — de Pierre-Michel Méhée de L'Etang (1774), 120; — de Henry de Guérin (1784), 121; Mobilier d'une famille saintongeaise au XVIIe siècle (1637), 407; Mouvement populaire à Angeduc (1789), 56.

Naissance de Germain de La Chasteigneraye, évêque de Saintes (1712), 246.

Ondoiement de mademoiselle de Saint-Simon, 415.

Pallet (J.), sainctongeois, ses ouvrages (1587), 124; Passage à Barbezieux (1734) de l'ambassade de France en Espagne, 151; Presse périodique dans les deux Charentes en 1878, 238; Poésie inédite sur la couverture des registres de Perraud, notaire à Saintes (1544-1547), 149; Proclamation du comte Antoine Français, de Nantes, préfet de la Charente-Inférieure, sur la conservation de ; monuments romains (1800), 123.

Quittances de Jean de Chabanais, gouverneur de Cognac, 52; — de Geoffroy de Mareuil (1428) à Thomas d'Arondel, 112; — pour la ferme du prieuré de Saint-Macoult (1748-1775), 247; — des cordeliers de Saintes (1745-1747), 415, 416; — du prieur de l'hôpital de la Charité à Saintes (1746), 432.

Rassemblement de la flotte destinée à opérer une descente en Angleterre en 1387, 51; Registres paroissiaux de La Tremblade, 461; — de Lonzac, 459; Réjouissances publiques à Barbezieux (1781), 151; Réparations à l'église de Saint-Maigrin, (1736), 14; Résignation de la cure de Pérignac (1762), 175; Rouget de Lisle (Th.), 414.

Saint Eutrope, patron des pendus, 240, 241; Saint-Saturnin-de-Seschaud, 417; Sermon du révérend père Rendouble, capucin, à l'île d'Oleron (1717), 157; Services à Barbezieux (1781), pour M. de la Porte, 152; — pour l'abbé de Louvois, 152; à Saintes, pour Louis XVI (1814), 156.

Troubles en Saintonge, en Angoumois (1789), 206.

Un bénédictin de Baignes, peintre de portraits, (1761), 28; Une abjuration (1786) à Barbezieux, 153; Une brouille de ménage (1618), 112; Une promesse de mariage en 1680, 53; Une saintongeaise ronsardisée (Marguerite de Queux), 172.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

Par M. HIPPOLYTE DE TILLY.

A

Abillon (d'), 438.
Abzac de Villautrange (d'), 315, 361. — (François d'), 361, 362. — (Izaac d'), de Mayac, 346. — (Louise d'), 361, 362.
Acarie (Jean), 431, 432. — (Marguerite), 421. — (Pierre), 420. — (René), 430.
Achard-Joumard (François), 77, 103.
Agen (Lot-et-Garonne), 246, 247.
Agès (Louis d'), 420.
Agonnay, 417.
Aguesseau (Antoine d'), 385. — (Christophe d'), 385. — (François d'), 81, 141, 385. — (Pierre d'), 81, 140, 141, 258, 385, 453. — (Olivier d'), 385, 434.
Aidie (de Ribérac d'), 190.
Aigre (Charente), 12.
Aix (île d'), 49.
Alain, 268, 358.
Albert (Charles-Paul-Emile), 10.
Albret (Henri d'), 23. — (Jeanne d'), 281, 343.
Allard (M^lle^), 327.
Allenet (Jean), 387.
Aloue (Isabeau d'), 242.
Amblard (Jean-Alexandre), 171.
Ambleville (Charente), 56.
Amblimont d'), 177.
Amboise (le sire d'), 186.
Andilly, cant. de Marans, 281.
Angeduc, cant. de Barbezieux, 56.
Angennes (Catherine d'), 9. — (Julie), duchesse de Montausier, 8, 404.
Angibaud (François), sieur de La Potinière, 142, 143.
Anglars (d'), 85.
Angoulême, 27, 50, 57, 70, 77, 103, 174, 184, 188, 238, 251, 284, 286, 339.
Angoulême (Charles, comte d'), 185.
Angoulins, cant. de La Rochelle, 9, 253.
Angoumois, 24, 50, 77, 78.
Anguitard (le marquis d'), 243.
Anjou (le duc d'), 75, 76, 102, 157, 340.
Apert de La Rue, 32.
Aquitaine (Aliénor d'), 50, 190.
Archiac, 11, 28, 46, 84.
Archingeay, cant. de Saint-Savinien, 114, 417.
Argence (d'). Voir Tizon et Achard-Joumard.
Argence, 76, 77.
Argens (d'). Voir Boyer.
Argentlieu (d'), 281.
Armentières (le maréchal d'), 122.
Arnaud (Jean), 411.
Arnault de Méré (Jean), 345.
Arondel (Thomas d'), 112.
Ars en Ré, 25, 41, 187.
Arvert, cant. de La Tremblade, 122, 461.
Asnières. Voir Duch.
Aubert de Courcerac (Charlotte), 217. — (Louis), 217.
Aubeterre. Voir Bouchard.

Digitized by Google

Aubigné (Agrippa d'), 46, 189, 209. — (Charles d'), 245. — (Françoise d'), 245. — duchesse de Maintenon, 9, 215, 246. — (Jean d'), 84, 106.
Aubin, 50.
Auch (Gers), 115.
Audebert (François), 81. — Samuel), de La Vigerie, 242.
Audoin (Anne), 113.
Augeard (Charles d'), 408. — (Isaie d'), 408.
Auguin (Louis), 40, 198, 327.
Aulnay, 12, 13, 40, 187, 204, 205. — (Notre-Dame d'), 186.
Aulnay (Raoul d'), 186.
Aumale (le duc d'), 75, 77.
Aunis, 12, 50, 87, 92.
Ausone, 210.
Aussy (d'). Voir Joly.
Authon (Claire d'), 107, 189.
Autriche (Anne d'), 357. — (Marie-Antoinette d'), 156.
Auzanne, 281.
Averhoult (Marguerite d'), 423.
Avy, cant. de Pons, 187.
Ayen (Adrien-Maurice d'), duc de Noailles, 246.
Aymard (Jean), 260, 295, 411.
Ayrault, 114,
Aytré, cant. de La Rochelle, 281.

B

Babinet de Rencogne (Gustave), 68, 39, 72, 73.
Badiffe (François), 107, 142. — (Jean), 429.
Baignes-Sainte-Radégonde (Charente), 27, 28, 81, 111, 119, 207, 254, 402, 404.
Balanzac, cant. de Saujon, 16.
Ballodes (Jean de), 335, 392.
Ballu (Albert), 41.
Baraille (de), 178.
Baraudin (François-Honorat de), 179.
Barbalières (Mlle des), 154.
Barbezieux, chef-lieu d'arrond. (Charente), 39, 49, 50, 56, 81, 82, 106, 111, 119, 145, 150. — 153, 187, 191, 218, 238, 242, 258, 404, 405.
Barbot (Amos), 52.
Barbotin, carme, 204, 205.
Barguenon (Denis), 281.
Barrère, 365.
Barrin de La Galissonnière (Rolland), 335.
Bassac (Charente), 142.
Baudéan de Parabère (Gabrielle-Anne de), 151.
Baudrit, 41. — (Anne), 435. — (Jacques), 435.
Bauldoyn (Jean), sieur de Porcheresse, 429.
Bayonne (Basses-Pyrénées), 185. 285.
Bazas, chef-lieu d'arrond., 50.
Beaucaire (Marie de), 82, 386.
Beaucorps de L'Espineuil (de), 85.
Beaumont (François de), 50, 190. — (Léon de), évêque de Saintes, 115, 118.
Beaupoil de Saint-Aulaire, 85.
Beaussay, 345.
Béchet, 114, 297, 298. — (Cosme), 267, 448, 450, 451, 463.
Bégon (Catherine), 335. — (Michel), 54, 55.
Belcier (de), 310. — (Catherine de), 190, 430, 431. — (Jean de), 190. — (Jeanne de), 190. — (Louis de), 190, 430. — (Marie de), 190. — (Pierre de), 190.
Bellegarde (Octave de), archevêque de Sens, 190.
Bellegarde (de). Voir Paty.
Belleville (Mme de), 50.
Belnet (l'abbé), 24.
Belot (de), 119. — (Antoine de), 119. — (François de), 119.
Belzunce (de), 55.
Benon, cant. de Courçon, 49, 186, 281.
Bérault (Nicolas), 295.
Berjonneau (Adam), 295, 296, 349, 410. — (Michel), 296.
Bernard (Eudes), 57. — (Isabelle), 57. — (Sibille), 57.

Digitized by Google

Bernier (Perrine), 414.
Berri (le duc de), 51.
Bertet, 329.
Berthault, notaire, 107.
Berthomer, sieur du Château, 437.
Berthus (Marie), 80, 258, 259.
Bertin (Pierre), 281.
Bertrand (Jean), archevêque de Sens, 287.
Béthune (Maximilien de), marquis de Rosny, 363.
Beurlay, 417.
Beynac (Catherine de), 247.
Bibard de La Touche (Jeanne), 411. — (Louis), 411.
Bichon, imprimeur, 12, 44, 82, 106, 143, 170, 258, 259, 294, 298.
Bidé de Maurville, 85.
Bignay, 114.
Biron, cant. de Pons, 104.
Biron (le maréchal de), 383.
Blanchard, 142.
Blanquefort, chef-lieu de canton (Gironde), 126.
Blanzac, chef-lieu de canton (Charente), 39, 56, 57.
Blaye (Gironde), 28. — (Saint-Sauveur de), 28.
Blois (Charles de), 289, 386.
Blossac (de). Voir Locquet.
Bobène (Antoine de), 149.
Boisroche, comm. de Saint-Bonnet, 254.
Boissard (de), 57.
Boisseguin (de). Voir Dugros.
Bongiraud, 114.
Bonlieu (Jacques de), 121.
Bonnefoy (Jean de), 292.
Bonnemie, comm. de Saint-Pierre d'Oleron, 107.
Bonnerot (Joseph-Thomas), 267.
Bonnet (Catherine), 361. — (Françoise), 361. — (Julienne), 361. — (Louis), 361. — (Pierre), 361.
Bonnet (Jean de), 439.
Bonnin (Pierre), 367.
Bonsonge (de). Voir Martin.
Bonyot, pasteur, 244.
Bordeaux, 29, 50, 90, 191, 249.
Bords, cant. de Saint-Savinien, 114.
Bornier (Jacques), 284.
Bouchard d'Aubeterre (François), 346. — (Jeanne), 297.
Bouchet (Jacques), 52.
Boudens de Vanderbourg (Charles de), 365, 392.
Boufflers. Voir Campet de Saujon.
Bouguereau (Adolphe), 40, 198.
Bouillé (le marquis de), 105.
Boulainvilliers (Jeanne de), 190.
Bonnelès, 114.
Bourbon (le duc de), 25, 340.
Bourdeille (Arnaud de), 50. — (Pierre de), 75.
Bourdeille-Matha (de), 86.
Bourdigalle (Gabriel de), 203, 204.
Bournonville (Marie-Françoise de), 246.
Boursault (René), carme, 204, 205.
Boutet (Gabriel), 198, 327.
Bouteville, cant. de Châteauneuf, (Charente), 24, 57, 186.
Boutonne, rivière, 280.
Bouvet (Nicolas), 40.
Boyenval de Savigné, 164.
Boyer, marquis d'Argens, 77, 102.
Boysset, imprimeur, 446.
Bragny, peintre, 12. — (Angélique), 26. — (Françoise), 26.
Brantôme, 209.
Brelaye, 142.
Bremond d'Ars (la marquise de), 79. — (Charles de), 459. — (d'Orlac), 154. — (Juliette de), 459. — (Louise de), 361.
Bréqueville (Jean), 284.
Brésillas, comm. d'Arces, 122.
Breteuil (de). Voir Le Tonnelier.
Breuillet, cant. de Royan, 49.
Briaigne, 256.
Brie-sous-Archiac, 9.
Brilhac (de), 427.

Digitized by Google

Brillouin (Louis), 40, 199, 327.
Brinbœuf-Dulary (Joseph), 122.
Brisambourg, cant. de Saint-Hilaire, 251, 284, 287.
Brist (Jean), 204, 205.
Brives, cant. de Pons, 23.
Brochard, 438.
Brossard (André-Guillaume), 40, 199, 327.
Brosse (Charlotte de), 82.
Brouage, cant. de Marennes, 85, 86, 187, 191, 198, 240.
Broue, comm. de Saint-Sornin de Marennes, 23, 340.
Bruneau (Adrien-Louis), 40, 199, 327. — (Jean), 203, 204.
Brunswick-Zell. Voir Desmier.
Bruzac (de), 191.
Bucaille (Pierre), janséniste, 286.
Bureau (Jaspard), 202. — (Jean), 202.
Burie, chef-lieu de cant., 25.
Burie (de). Voir Coucis.
Burleigh (Simon), 340.
Bussac, cant. de Saintes, 125, 126.

C

Cabanis (Pierrre), 209.
Caillaud (Alfred), 328.
Caillé (René), 209.
Caillet (Catherine), 108, 289, 290, 295, 410.
Cairon de Merville (Etienne de), 421.
Callot (Pierre-Simon), 170.
Cambray (Adenete de), 92.
Campet de Saujon (Charlotte), 8. — (François), 155, 281. — — (Jeanne-Esther), 155. — (Judith), 297.
Cany (de). Voir Chamillart.
Caradeuc de La Chalotais (Anne-Raoul), 55-57. — (Louis-René), 57. — (Marie-Gabrielle), 57. — (Marie-Louise), 57. — (Raoul-Victor), 57.
Carrier, 50.
Cartier (Jacques), 338.
Castegens, 10.
Castillon (Gironde), 46.
Castin de Guérin de La Madeleine, 85.
Cathelinaux, 41.
Certany (Antoine), sieur du Breuil, 173.
Chabanais (Jean de), 52, 53.
Chabot (Eschive), 297. — (Geoffroy), 297. — (Guy), 384. — (Henri), 388. — (Léonor), 383. — (Pierre), 297.
Chabrignac (Charente), 56.
Chadeau de La Clocheterie, 85.
Chadenac, cant. de Pons, 187.
Chadenne, 114.
Chalais (Charente), 109, 119, 120, 304.
Chalais. Voir Montluc.
Challignac, cant. (Charente), 243.
Chamillart (Michel), marquis de Cany, 120.
Champagne, cant. de Saint-Aignan, 23.
Champdolent, cant. de Saint-Savinien, 114, 187.
Champlain (Samuel), 189, 198, 209, 287, 330.
Champniers, cant. d'Angoulême, 77.
Chaniers, cant. de Saintes, 26.
Chanterenne (de). Voir Charpentier.
Chapelain (Jean), 142.
Chardon (François), carme, 204, 205.
Charibert, roi de France, 341, 379-381.
Charles V, 184, 339, 340. — (VI), 51, 184, 188. — (VII), 88, 184, 186. — (VIII), 185, 186. — (IX), 81.
Charlet (Omer), 41, 199, 328.
Charpentier de Chanterenne, 119, 150. — (Camille), 151.
Chasteigner de La Chasteigneraye (Germain), évêque de

Digitized by Google

Saintes, 246, 267. — (Gaspard), 247. — (Marc), 247.
Chastenet de Puységur (Pierre-Louis de), 155.
Chastres, comm. de Saint-Brice, 187, 251.
Chataignier (François-Joseph de), 180.
Châteaubriand (Marguerite de), 401, 405.
Chasteauchesnel, comm. de Cherves, 179, 180.
Châteauneuf, chef-lieu de cant. (Charente), 111, 185, 188.
Châteauneuf (Georges de), 427.
Châteauneuf, archiprêtre de Barbezieux, 121, 122, 152. — (Luce), 254.
Châtelaillon, 187.
Châtillon (le cardinal de), 281.
Chaudruc de Crazannes (Jacques) 424.
Chauvet (François), sieur de La Chassagne, 14.
Chavagnac (Gilbert - Pierre - Alexandre de), 179, 180. — (Joseph de), 180.
Chemeraud (de), 355.
Chenac, cant. de Cozes, 25.
Chenon (de). Voir Desmier.
Chéray, comm. de Saint-Georges d'Oleron, 187.
Chermignac, cant. de Saintes, 282.
Chertemps (Pierre), 146.
Cherves, cant. de Cognac, 176, 177, 178.
Chesnel (Marie-Anne-Thérèze), 177, 179, 180, 181. — (Marie-Elisabeth), 178. — (Roch), 178.
Chevallier (Elisée), 376.
Chez-les-Longs, comm. de Saint-André-des-Combes, 24.
Chez-les-Moines, comm. de Mirambeau, 12.
Chièvres (Jacob de), 243.
Chizé (Deux-Sèvres), 279.
Chocquier (Geneviève), 109.
Civrac, comm. de Geay, 67.
Clairambault, 55.
Clam, cant. de Saint-Genis, 292.
Clermont (Puy-de-Dôme, 31.
Clermont (Catherine de), 344.
Clervaux (de), 281.
Clisson (Olivier de), 51.
Closmorin (de). Voir Marquantin.
Coëtivy (Catherine), 190. — (Charles de), 342, 343. — (Louise de), 343.
Coetmen (Marie de), 57.
Cognac (Charente), 10, 11, 24-26, 28, 49, 50, 52, 53, 110, 113, 185, 187, 188, 238, 246, 251, 284, 285, 295, 296. — (Saint-Léger de), 28, 111, 245.
Coivert, cant. de Loulay, 280.
Coligny (l'amiral de), 383.
Colombe (Michel), 50.
Commenge (Henri de), 104.
Comminge (Bernard de), 255.
Comminges. Voir Amalby.
Compagnon de Thezac, 15.
Comporté-sur-Charente (Charente), 53.
Condé (le prince de), 27, 75, 76, 185, 336, 436.
Confolens (Charente), 238.
Conrart, 140, 217, 289.
Constant (André), 383.
Contré, 12.
Coquand (Paul), 30, 199, 328.
Cordemoy de Lassaudaye, 462, 464.
Cordouan, 86, 185, 189.
Cormeille, comm. de Saint-Germain-du-Seudre, 186.
Cosnac, comm. de Saint-Thomas-de-Cosnac, 187.
Cotard, 464.
Coucis de Burie (de), 185, 285. — (Charles de), 189, 249.
Coudreau, 107.
Cour (de), chef d'escadre, 177.
Courcerac (de). Voir Aubert.
Courçon, 42.
Coutelier (André), 14.
Cozes, chef-lieu de canton, 190, 253.

Digitized by Google

Cram-Chaban, cant. de Courçon, 281.
Cravans, cant. de Gemozac, 50, 187.
Crazannes, 417.
Crespon (Nicolas), 267.
Cressac cant. de Blanzac (Charente, 57.
Croix-Chapeau, cant. de la Jarrie, 49.
Croix-Comtesse, cant. de Loulay, 280.
Crussol d'Uzès (Charles-Emmanuel de), 342. — (Louise de), 122.
Culant (Renoul de), 185.
Cumont (Benjamin de), 446. — (Cathérine de), 436, 437. — (Hugues de), 443. — (Marie de), 447. — (René de), 436, 437.
Cuppé (Pierre), 374.

D

Daillon (de), 135, 186.
Dampierre-sur-Boutonne, cant. d'Aulnay, 40, 185, 310.
Dampierre (le comte Aymar de), 24.
Dangibeaud, 57.
Daine (dom), bénédictin, 29.
Dalvy (Jacques), 293.
Dangycourt, imprimeur, 442, 444.
Daras (Henry), 328.
Dauphiné, 52.
Delany (Cathérine), 244.
Delaunay (Zacharie), 436.
Débrousse (François - Hubert), 200.
Dejoye, 284.
Delavault (Alfred), 109, 328.
Delayant (Léopold), 374.
Demontis (Paul), 244, 427. — (René), 421.
Demoulins, 203.
Desaulces de Freycinet, 101.
Desbordes (Pierre), curé de Barbezieux, 151.
Desilles (Marc), 105.
Desmier de Chenon, 85. — d'Olbreuse, 49, 287. — (Hippolyte) 422. — (Jeanne), 345.
Desvignes, 44, 267, 448, 451.
Deuil, 280.
Diconche, 347.
Didonne, comm. de Saint-Georges de Didonne, 122, 185.
Dières-Montplaisir (l'abbé), 24.
Dion, comm. de Chérac, 109, 410.
Dorlu (Pierre), 443.
Doussin, chirurgien, 206. — (Armand), 300. — (Jacques), 301, (Louis), 301.
Dreux-Cerisay (François de), 309, 354, 392. — (Joachim de), 419.
Drilhon (Paul), 152. — (Marthe), 244.
Drouhet (Paul), 244.
Du Bouchey (Jean), 410.
Du Bois de Landes (Alexandre), 447.
Du Bourg (Antoine), 410, 412, 413, — (Charles), 412. — (Denis), 410, 413. — (Dominique), 82, 106, 108, 109, 141, 219, 257, 258, 290, 295, 410, 413. — (Etienne), 412, 414. — (François), 411, 412. — (Françoise), 295, 296, 410, 411. — (Hélène), 411. — (Isabeau), 411. — (Joachim), 80, 141. 219. — (Joseph). 411. — (Louise), 411. — (Marguerite), 108, 289, 295, 411. — (Marie), 295, 411. — (Marie-Françoise), 412. — (Marthe), 295, 411. — (Moïse), 411. — (Pierre), 411, 413.
Du Breuilh (Guillaume), 423.
Du Buysson (Antoine), 179. — (Euphémie-Anne), 179.
Du Cambout (Marie), 9.
Duch d'Asnières, 336.
Du Chaffault, 177.
Du Fouilloux (Jacques), 342.
Dugros de Boisseguin, 459.
Du Guesclin (Bertrand), 340. — (Olivier), 13, 14.

Digitized by Google

Du Hamel (Marie), 412. — (Nicolas), 412.
Du Haultfoy (Nicolas), sieur de Résicour, 286.
Du Landreau (Charlotte), 104.
Du Lude. Voir Daillon.
Dumergue, curé de Barbezieux, 150.
Dupas (Enoch), 284.
Du Paty. Voir Mercier.
Dupeyré, curé de Chalais, 120.
Duplaix, 290. — (Jean), 357.
Dupont (Maximilien), 199, 328.
Du Pont (Pérot), 186.
Dupuy (Henri), 138.
Du Roullet. Voir Green de Saint-Marsault.
Du Sart (Raoul), 186.
Dussault, 329, 450.
Duval (Charles), sieur de La Morinerie, 261, 293, 294. — (Jacques), 290.

E

Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, 25.
Ebromagus, 210.
Ecoyeux, cant. de Burie, 76.
Edouard III, roi d'Angleterre, 340.
Elisabeth de France (Madame), 156.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 11, 281.
Enghien (le duc d'), 156.
Epargnes, cant. de Cozes, 215, 255.
Epernon (le duc d'), 78, 346.
Escars (duc d'), 249.
Eschassériaux, 157. — (Daniel), 292.
Eschillais, cant. de Saint-Aignan, 190.
Esnandes, 41, 282.
Espons d'Estignols (Hélène d'), 412.
Estissac (Louis d'), 250.
Estourneau, 445. — (Jacques), 157, 158. — (Louis), 387.
Estrées (d'), 54.
Etaules, cant. de La Tremblade, 242.
Eu (Marie, comtesse d'), 88.

F

Fanty-Lescure (Ursule-Emma), 40, 199, 328.
Farnoulx (Charles), avocat, 220, 229. — (François), 422. — (Marguerite), 347. — (Pierre), 411.
Faulou (Jeanne), 328.
Favereau (Jacques), 16.
Faye, comm. de Saintes, 187.
Fé de Ségeville (Jean), 20. — (Philippe), 28.
Fénelon, 125, 462.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, 25, 417.
Ferrare (duchesse de), 285.
Ferrières (Michel-Guy de), 122.
Feuillade (de), 191.
Filhon, carme, 15.
Foix (Françoise de), abbesse de Saintes, 266.
Fontcouverte, cant. de Saintes, 268, 309.
Forand (Antony), 199. — (Esther), 464. — (Job), 462, 463. — (Marie), 462, 464.
Forges, 187.
Fors, 51.
Fouqueure (Charente), 12.
Fournet (Elisabeth), 150, 151.
Fourré (David), 310. — (Eléonore), 310, 355.
Français (comte Antoine), 123, 124.
François 1er, 82, 171.
Frédéric, roi de Prusse, 102.
Frétard d'Anvillers, 109, 290. — (Galéas), 411. — (Marie-Elisabeth), 178. — seigneur de Gadeville, 178.
Fréteau de Peny (Marie-Louise), 126.
Freycinet (de). Voir Desaulces.
Froger de La Clisse, 85.
Fromentin (Eugène), 24, 209.
Frontenay (Deux-Sèvres), 388.

Digitized by Google

G

Gadoin (Cathérine), 435.— (Jean), 409.
Galard de Béarn (de), 178. — (Archambault de), 185.
Gallard-Lépinay (Emmanuel), 40, 199, 328.
Gallet de Fief-Gallet (Nicolas), 172.
Gallocheau (Pierre), 423.
Galz de Malvirade (de), 86.
Garat, curé de Barbezieux, 151.
Garipault (Jeanne), 170, 172, 173.
Garive, 284.
Garreau (Guillaume), 89.
Gassowski (Arthur de), 41.
Gatuel (Henri), 141, 142.
Gautier, curé de Cherves, 180, 181.
Geay, cant. de Saint-Porchaire, 67, 417.
Gellé (l'abbé Alexandre), 24.
Genouillé, cant. de Tonnay-Boutonne, 297.
Genty (Emmanuel), 40, 199, 328.
Geoffroy (Jean), 199, 328.
Gères-Vacquey (de), 235.
Gibran, comm. du Port-d'Envaux 422-429.
Gien, 203..
Gigon (Claude), 73.
Gillet (l'abbé René), 236.
Glaumon-Sazerac, 284.
Gobeau (Jean), 107. — (Michel), 107.
Godéran, évêque, 335.
Goffré, 114.
Gombaud (Antoine), chevalier de Méré, 47, 78, 104, 213, 214, 240, 336, 344, 345. — (Benoît), 78, 215, 216, 256, 344-346. — (Charles), 216. — du Maine, 461, 464. — (Godefroi), 256. — (Jean), sieur de Dompierre, 240, 344. — (Josias), 78, 213.— (Pierre), 217, 256. — (Suzanne), 407.
Gombauld (Abel de), 145, 217. — (Anne de), 145, 461. — (Ogier de), 13, 44, 81, 106, 140, 216, 217, 240, 257, 288, 350, 384.
Gorray (Robert de), 285.
Goumard (Charlotte), 190.
Goumiers (Marie de), 424.
Gourgues (de), 416. — (Michel de), 366.
Gourmel (Victor-Jean), 40.
Goussé, 50.
Goyet de Lyvron, 179.
Grailly (Jacques-Michel-Théodore, marquis de), 10. — (Henri de), 10. — (Mme de), 11.
Grandgent, cant. de Saint-Savinien, 114, 417.
Granges de Surgères (François de), marquis de Puyguyon, 234.
Granville (de). Voir Locquet.
Green de Saint-Marsault, sieur de Chatelaillon, 50. — du Roullet, 50.
Grégoyreau (Laurent), 218.
Griffon (Sébastien), 436.
Groussard d'Anglars (Henri), 447.
Guenon de Chanteloup, 316, 363.
Guérin (Antoine de), 121. — (Etienne de), 218, — (Henry de), 121.
Guerre (Jeanne-Henriette-Armande de), 10.
Guillon (Jean), 281,
Guillouet d'Orvilliers (Claude), 176, — (Elisabeth), 178, 179. — (Louis), amiral, 176, 177, 179, 180, 181, 251. — (Marie-Charlotte), 179, 180.
Guimbails (de), 149. — (Jacques de), 420.
Guingamp (Côtes-du-Nord), 82.
Guinot (Antoine), 422. — (Charles), 53. — (Fouine-Aimée), 424. — (François), 422. — (Gilles), 53. — (Jean), 53. — (Jeanne), 53, 54. — (Joachim), 422. — (Louis), 422. — (Luc), 422, (Marie), 53, 422. — sieur de Lonzay, 446.
Guip (Arthur de), 260. — (Jean de), 429.

Digitized by Google

Guise (le duc de), 288.
Guiton (Jean), 189, 210, 343.
Guiton de Longchamps (Isabeau), 336.
Guyenne (Charles, duc de), 89.
Guynaudeau (Pierre), 429.
Guyneau (Claude), 363.

H

Harcourt (le comte d'), 185.
Hardy, le père Martial, 120, 285. — vicaire de Montboyer, 120.
Hautefort d'Ars (d'), 191.
Hé, comm. de Blanquefort (Gironde), 126.
Héard, 388.
Hebré de Longueval (Jean-Louis), 178. — (Jeanne), 178.
Hemery des Brousses, chirurgien, 206.
Henri II, 185, 186, 279, 285. — III, 49, 189, 251, 341. — IV, 22, 82, 281, 336.
Heraclius, 341, 379, 381.
Héreau, curé de Pérignac, 175, 176.
Herpin (Jean), 295.
Hesse (Emilie de), 9.
Hestor (Jacques), sieur de la Movinière, 220.
Hotman (Suzanne), 446.
Houlettes, cant. de Jarnac (Charente), 24, 31.
Huas (Pierre), 40, 199, 328.
Hugon (Claude), 179, 180.
Hus (Jean-Baptiste), 311.
Hyères (îles d'), 177.

I

Ile-Madame, comm. de Saint-Nazaire, 86.
Imbert, 148.
Innocent (Jean), 51.
Isle (Jacques), 409.
Isle de Beauchêne, 105. — (Paul), sieur de Quincé, 114.

J

Jaboin (Mathias), 244.
Jamois (Etienne), carme, 204, 205.
Jarnac (Charente), 27, 75, 77, 82, 84, 102, 184, 251.
Jarnac de Garde-Epée (de), 251.
Javerzac (Bernard de), 24.
Jean II, 186.
Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, 50.
Joly d'Aussy, 55, 122, 123, 155. — de Chadignac, 257.
Jonzac, 28, 238.
Josselin (Morbihan), 87.
Joubert de Chaillonnay, 420.
Jouin (François), sieur de La Tremblaye, 234.
Joumard-Achard (Gaspard), 77.
Jouneau, 50. — pasteur, 244.
Jousselin, 286. — (Marie), 145.
Jubert, carme, 204.
Jucaud, céramiste, 284.
Juillard du Jarry, 401, 407.
Jun (Jean), 114.
Jumillac (Mr de), 32.
Jurignac (Charente), 56.

K

Keppel, amiral, 177.

L

La Barde de Beaufort (de), 191.
Labbé (Anne), 243.
La Béraudière, comm. de Saint-Georges-des-Côteaux, 411.
La Bertonnière. Voir *Saintes*.
La Blachière (Sara de), 420.
La Bourdonnaye-Blossac (le vicomte de), 43.
La Brunetière (Guillaume de), évêque de Saintes, 245.
La Canarde, 107.
La Chalotais. Voir Caradeuc.
La Chapelle, cant. de Saintes, 26, 107, 251, 284.

Digitized by Google

La Chaume, comm. de Pont-l'Abbé, 10.
La Chèze (de). Voir Pressac.
La Clocheterie (de). Voir Chadeau.
La Combe (Sara de), 347.
Lacoré (Simon de), évêque de Saintes, 151, 154, 155.
La Courbe de Brée. Voir Le Cornu.
La Croix-Maron (de), 50.
La Cropte de Beauvais (de), 298. — (François de), 298. — (Uranie de), 298.
Lacurie (Joseph-Louis), 168.
La Desvinière (Indre-et-Loire), 83.
La Fargue (Jean), 461, 464.
La Faye d'Ambérac (Ignace de), 179.
La Ferrière (le comte de), 10.
La Ferrière, 104.
La Flotte (île de Ré), 89.
La Frénade, comm. de Merpins (Charente), 187.
La Galissonnière. Voir Barrin.
Lage de Volude (de), 85.
La Gombaudière, 53.
La Gord, cant. de la Rochelle, 42.
La Grange, comm. de Fontcouverte, 107.
La Guarigue (de), 85. — (Antoinette de), 42.
Laigle (de), 112. — (Joseph de), 125.
La Laigne, cant. de Courçon, 42, 281.
La Lain (Françoise de), 180.
La Lande (Guillaume de), 88.
La Laurencie (de), 85. — (Bertrand de), 345.
La Magdeleine. Voir Castin de Guérin.
La Maisonneuve, comm. de Saint-Pardoult, 444, 445, 446.
Lambert, 445.
La Monnoye (Dauphine de), 76.
Lamothe (Guillaume de), 50.
La Moure, comm. de Fontcouverte, 107.
La Movinière, comm. de Saint-Sorlin de Marennes, 146.
Landes, cant. de Saint-Jean-d'Angély, 187.
Langle (Marguerite de), 462, 464.
Languillier, 11.
Lannes (Lydie de), 243.
La Noue (François de), 209. — (Odet de), 209.
La Palme (de), 281.
La Pommeraye, comm. du Port-d'Envaux, 143.
La Popelinière, 209.
La Porte (de), 152. — (Charles de), 359. — (Hippolyte de), 242. — (Jacques de), 425.
La Prade, 447.
Larchevêque. Voir Parthenay.
La Roche (Pierre de), 124.
La Rochebeaucourt (Françoise de), 77.
La Roche-Courbon, 12. — (Charles-Angélique), comte de Blénac, 12.
La Rochefoucauld (Angélique de), 434. — (Charles de), 297. — (Eléonor de), 297. — (Henriette de), 243, 244. — (Hubert de), 344. — (Judith de), 297. — (Louis de), 185, 297, 430.
La Rochelle, 11, 14, 24, 25, 31, 38-40, 51, 52, 54, 55, 85, 87, 88, 90, 92, 110, 170, 171, 184, 186, 187, 189, 197, 201, 202-205, 236-238, 249-251, 279, 281, 284, 286, 311, 338, 383. — (Saint-Nicolas de), 89. — (Saint-Sauveur de), 50, 88, 89.
La Romagère (Pierre-François de), 412.
La Roque (Bernard), 14.
La Sauvagère. Voir Le Royer d'Artezet.
La Sauzaye (de), 100.
La Tenaille, comm. de Saint-Sigismond de Clermont, 187.
La Tour, comm. du Port-d'Envaux, 10.
La Tour (comte de), 107. — (Martial de), 428.

Digitized by Google

La Tour d'Auvergne (Henriette de), 9. — (Marie de), 9.
La Tournerie. Voir La Guarrigue.
La Tremblade, chef-lieu de cant., 25, 461, 463, 464.
La Trémoille (Catherine de), 49. — (Charles de), 343. — (Charles-Frédéric de), 219. — (Frédéric-Guillaume de), 149, 185. — (Gilbert de), 49. — (Louis de), 9, 219. — princesse des Ursins, 9.
Laubardemont. Voir Martin.
Laugerat-Largentrie (Elisabeth), 120, 122. — (Jean), 120. — (Jeanne), 121.
Laurent, 9.
Lauson (Catherine de), 335. — (Charles de), 335.
Lavagnac, 10.
La Vallade (Arthur de), 420.
La Vallée, comm. d'Archingeay, 285, 417.
La Vallette d'Epernon (Bernard de), 9. Voir Epernon.
La Vauguyon (de), 75.
Lavaur. comm. de Chillac, 122.
La Villedieu, 280.
Leberthon (Marie), 295.
Le Blanc (Arnault), 281.
Le Bois, (île de Ré), 42.
Le Boursier (Jean), 88.
Le Brethon (Joseph), 411, 420.— (Marie), 410. — (Thomas), sieur d'Hautmont, 266.
Le Breuillac, comm. de Reignac (Charente), 242.
Le Chastellard, comm. de Passirac (Charente), 243.
Le Château (île d'Oleron), 10, 41, 187.
L'Ecluse, port, 51.
Lecompte (Abraham), 295.
Le Conte, 218.
Le Cornu de La Courbe de Brée (Nicolas), 382.
Le Douhet, cant. de Saintes, 50, 149, 154, 198, 297, 349.
Le Dru (Pierre), 390.
Le Fié, comm. de Genouillé, 444.
Le Fouilloux, comm. d'Arvert, 255.
Le François (Louis), 420.
Le Fresne, 79.
Le Gendre (Anne), 440. — (Jacques, 440. — (Louise), 440.
Le Grand (Charles), 408. — (Henri), 408.
Le Grand Saint-Bibien, comm. de Vouhé, 25.
Le Gué-d'Alleré, cant. de Courçon, 281.
Le Maine, comm. de Tesson, 9.
Le Maréchal (Marie), 243.
Le Meusnier de l'Auvergnié (François). 422.
Lemung, cant. de Saint-Porchaire, 282, 417.
Le Plessis de Gesté (Maine-et-Loire), 246.
Le Port-d'Envaux, 10.
Lériget (Gaspard), 335.
Lérignac, cant. de Barbezieux (Charente), 109, 252.
Le Roc, comm. de Montlieu, 121.
Le Rogier, 75.
Le Royer (Jean), 279.
Le Royet d'Artezet de La Sauvagère, 267, 306.
Les Chailloux, comm. de Tanzac, 9.
Les Châtelliers, ancienne abbaye, 186, 187, 429.
Les Essards, cant. de Saint-Porchaire, 364.
Les Mathes, cant. de La Tremblade, 463, 464.
Les Oulières, 427.
Lessieux (Ernest-Louis), 199, 328.
Lestang (de). Voir Méhée.
L'Estang. comm. de Barbezieux, 120.
Lestonnac (Jeanne de), 392.
Le Tellier (Camille), marquis de Barbezieux, 159, 186.
Le Terme (Esprit-Charles), 199.
Le Tillou, 447.
Le Tonnelier de Breteuil (Louis-Auguste), 156.

Digitized by Google

Le Verdon (Gironde), 25.
Le Vergeroux, cant. de Rochefort, 49.
Levesquot (Joseph), 418. — (Madeleine), 120.
Lhoumée, 417.
Libourne (Gironde), 191.
Ligourre, 436.
Limoges (Haute-Vienne), 109.
Lioncel (de), 122. Voir Pressac.
Livène (Claude de), 256, 344, 345.
Locquet de Blossac, 42. — de Châteaudacy, 43. — de Granville, 43.
Loix (île de Ré), 47, 79.
Londres (Angleterre), 39.
Longueval (de). Voir Hebré.
Lonzac, cant. d'Archiac, 459.
Lorraine (le prince de), 231.
Loudun (Vienne), 84, 190.
Louis XI, 185, 186, 201, 281, 355. — XIII, 38. — XV, 12, 109. — XVI, 156. — XVII, 156.
Loulay, 280.
Lucas (Isabelle), 435. — (Marie-Félix-Hippolyte), 41, 328.
Lusignan (Hugues de), 297. Voir Saint-Gelais.
Luxembourg (François de), 82. — (Sébastien de), duc de Martigues, 81, 352-354, 385, 386.
Lyon (Rhône), 285.
Lyvron (de). Voir Goyet.

M

Macé de La Chaîne (Marie), 446.
Macé-Gaudin, abbé des Châtelliers, 429.
Mac-Mahon, 25.
Madronnet (Anne de), 436, 442. — (Armand de), 436, 439.
Mage, 268, 358.
Mage de Fiefmelin (Isaac), 346. — (Marie), 347.
Mageloup-en-Floirac, 53.
Magnac, 109.
Maichin (Anne), 447. — (Armand) 387, 433, 437, 439-442, 444, 446-449, 452, 455, 456, 458. — (Arnaud), 434, 435, 445. — (Barthélemy), 447. — (Bénigne), 447. — (Benjamin), 439, 440, 442, 445. — (Charles), 445, 446. — (Claude), 445. — (Daniel), 435, 436, 438, 439, 445. — (Henri), 445, 447, 453. — (Henriette), 447. — (Jean-Armand), 445. — (Louis), 445. — (Louise), 447. — (Noël), 435. — (Suzanne), 445.
Maillé-La-Tour-Landry (Elisabeth de), 345.
Maillezais (Vendée), 186.
Mainard (de), 85.
Maintenon. Voir Aubigné.
Mainxe, cant. de Jarnac (Charente), 16.
Malaronce (Marie-Anne de), 247.
Mallet (François de), 122.
Marans, chef-lieu de cant., 251, 281.
Marciac (Gers), 115, 116, 118.
Marchays (Simon), 347.
Marconnay (Guy de), 297. — (Renaud de), 297.
Marennes, 25, 40, 85, 106, 111, 145, 146, 199, 220, 239, 289, 295, 296, 386.
Mareuil (Dordogne), 119.
Mareuil (Geoffroy de), 112.
Marillac (de), 214,
Marmande (Lot-et-Garonne), 43.
Marquantin de Closmorin (Gaspard), 109.
Marsan (Mme de), 342.
Marsaud (Gilles), 296. — (Jean), 296.
Marteaux (Bernard de), 14.
Martel (Charlotte), 298. — (Henri), 298.
Martigues (duc de). Voir Luxembourg.
Martin (Colin), 186. — (Pierre), 174.
Martin de Bonsonge, 416. — de Guissale, 416.

Digitized by Google

Martin de Laubardemont (Jean), 190, 268, 310, 355, 364, 389.
Marvaud (François), 236.
Masdion, ancienne abbaye, 231, 287.
Massé, 284.
Matha (Ambroise de), 14. — (Jean de), 280.
Matha, chef-lieu de cant., 84, 258.
Matignon (de), prince de Mortagne, 215.
Matthews, amiral, 177.
Mauchen (Hélène), 114. — (Marie-Madeleine), 411. — (Mathieu), 411.
Maurepas (de), 178.
Maurville (de). Voir Bidé.
Meaux (Charles de), 342.
Mège (Jean), 283.
Méhée (Benjamin), 242, 425. — (Etienne), 120. — (Henri), 120. (Isabeau), 242. — (Pierre-Michel), 120, 121. — (René), 242.
Melon (Jérémie), sieur du Cluseau, 114.
Mercier du Paty (Emmanuel), 126. — (Fanny), 126. — (Louis-Emmanuel-Félicité), 126.
Méré. Voir Arnault.
Méré-en-Bouex, 344.
Méré, comm. d'Epargnes, 216, 256.
Méré, comm. de Périgné (Deux-Sèvres), 104, 244.
Méré-Levescaut, près Baussay, (Deux-Sèvres), 104.
Méré (le chevalier de). Voir Gombaud.
Mérichon (Jean), 281.
Mérignac, 82.
Merpins, cant. de Cognac (Charente, 49, 188.
Meschers, cant. de Cozes, 24.
Meschinet (Anne de), 220. — (Jacques), 387. — (Michel de), 219. — (Michel-Alexandre de), 235, 444.
Meymy (de), 119.
Michel de Saint-Dizant (Marie-Anne), 10. — (Barthélemy). 254. — (Isaac), 218, 219.
Migron, cant. de Burie, 254.
Mille-Ecus, comm. du Gué d'Alleré, 281.
Mirambeau (le marquis de), 50.
Mirande (Louise de), 121.
Miremond (Charles de), 219.
Moëze, cant. de Saint-Aignan, 282.
Moine (François), 295.
Monbuisson (de), 416.
Monchaude (Charente), 242-244.
Moncrabeau, cant. de Francescos (Lot-et-Garonne), 210.
Montaigne (Nicolas de), 58. — (Raymond de), 16, 285, 382.
Montalembert de Cers (Casimir de), 330.
Montauban (Tarn-et-Garonne), 87, 90.
Montausier. Voir Angennes et Sainte-Maure.
Montausier, comm. de Baignes (Charente), 402, 404, 405, 407.
Montauzon (dom de), bénédictin, 28.
Montberon, chef-lieu de cant. (Charente), 252
Montbourcher (Mlle de), 57.
Montboyer, 120.
Montbron (Jacquette de), dame d'Archiac, 84.
Moncontour, 82.
Montendre, chef-lieu de cant., 185.
Montendre (de), 50.
Montesquiou (de), 27. — (Anne de), 102. — baron de, 75, 76, 102.
Montfort (Jean de), 52.
Montgeon (Jean de), sieur du Haut-Puy, 31.
Montguyon, chef-lieu de cant., 46.
Montluc (Blaise de), 102. — (Fabien de), 102. — (Jeanne-Françoise de), 9.
Montmor (Jacques de), 51. —

Digitized by Google

(Jean de), 51. — (Michelet de), 52.
Montmorency (Anne de), connétable de France, 32. — baron de, 55.
Montpellier, cant. de Gemozac, 218.
Montsanson, comm. du Gua, 429.
Moras (Mlle de), 12.
Morault (Pierre), carme, 204, 205.
Moreau (David), 410. — (Jean), sieur de Panloy, 426.
Morisset, chirurgien, 205.
Mornac, cant. de Royan, 25.
Mortagne, 186, 187.
Mosnac (Charente), 174.
Mouchard, céramiste, 284.
Moucheteau (Ursule), 28.
Moulinay (Jean de), 217. — (Louise de), 217.
Moulins (Allier), 176.
Moyne du Vivier, 424.
Moyraut, 114.
Muin (de), intendant, 191.

N

Nachamps, cant. de Tonnay-Boutonne, 85.
Nagle (baron de), 235.
Nancras, 10.
Nancy (Meurthe-et-Moselle), 105.
Nantes (Loire-Inférieure), 123.
Narcé (de), 462, 464.
Nassau (Charlotte-Flandrine de), 49.
Nesmond (Marie de), 190.
Nicolet, faïencer, 284.
Nicot de Villemain (Jean), 287.
Nieul-lès-Saintes, cant. de Saintes, 26, 364.
Nieuil-le-Virouil, cant. de Mirambeau, 282.
Nieul-sur-mer, cant. de La Rochelle, 32.
Nieul (de), 177.
Niort, 31, 32.
Nisson, faïencier, 284.
Noailles (de). Voir Ayen.
Nohaly (Jean), 107.
Nonac, 110.
Normand, 78.
Nort (Etiennette de), 412. — (Gabriel), 412.
Notre-Dame-de-la-Croix, 115, 116, 117.
Noverus, 210.
Nuncupatus, 341, 379, 380.

O

Ocoy (François d'), 145. — (Jean-Casimir d'), 145.
Ogier (Jean), 289, 351. — (Jeanne), 107. (Marguerite), 107. — (Raymond), 217, 350. — sieur de La Davière, 385. Voir Gombaud.
Oleron (île d'), 23, 25, 31, 52, 86, 157, 184, 335, 339.
Olonne (Vendée), 51,
Orillard, 50.
Orlac, comm. de Dompierre-sur-Charente, 428.
Orléans (Jean), comte d'Angoulême, 12. — (Jeanne d'), 343 — (le duc d'), 52.
Orvilliers, (d'). Voir Guillouet.
Ornezan (Catherine d'), 102.
Ouessant (îles d'), 177.
Ozillac, cant. de Jonzac, 50.

P

Pacaud (Mathieu), 109.
Palissy (Bernard), 25, 39, 49, 188, 221, 251, 266, 284, 338, 341.
Pallade. (Saint Pallais), 241.
Pallet d'Antraize, 85.
Panloy, comm. du Port-d'Envaux, 10, 11.
Pantecoste (Ester), 260.
Parabère (de). Voir Baudéan.
Parcoul (Dordogne), 360.
Paris, 41, 55, 92, 181, 184.
Parthenay (Catherine de), duchesse de Rohan, 9.
Parthenay-Larchevêque (Jean),

Digitized by Google

seigneur de Soubise, 285, 345.
Pascal, 215.
Pasquier (Etienne), 16, 283. — (Louis), 16. — (Marguerite), 16. — (Nicolas), 12.
Paty de Bellegarde (Michel), 254.
Paulus, 210.
Pellouaille, comm. de Courcelles, 447.
Pény (de). Voir Fréteau.
Pepin (Jean), 387, 444, 445. — (Marguerite), 445. — (René), 388. — (Sébastien), 387, 444.
Péraud (Etienne), 295.
Percy (Thomas), 339.
Péricard (François de), évêque d'Angoulême, 343.
Pérignac, cant. de Pons, 84, 175, 176.
Pernes (de), 364.
Perraud, notaire, 149.
Perruchon (Marie), 14.
Peys (Michel), chanoine de Saintes, 14.
Philippe, 387. — sieur des Varennes, 444.
Philippe IV le Bel, 184. — VI, 147.
Philippe-le-Bon, 83.
Philippier (Jean), 295. — (Pierre), sieur de Colombiers, 112-114,
Pichon, 107.
Piégut (de). Voir Pot, 109.
Piètre (Geneviève), 245.
Pindray (de), 416. — (Jean-Gédéon de), 119. — (Marguerite de), 119.
Pineau de Viennay (Marguerite), 415.
Pinguet, céramiste, 284.
Pisany, cant. de Saujon, 14, 122.
Pisany (de). Voir Angennes.
Pitard, 122, 250. — (Jean), 293.
Plassac, comm. de Verrières, 78, 79, 103.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 9.
Plassac, comm. d'Epargnes, 214, 215, 216, 255, 336.
Plassay, 417.
Poitiers, 32, 49, 284. — (Sainte-Croix de), 49.
Poitou, 49.
Polhestor, 107.
Polignac (de), archevêque d'Auch, 118.
Polignac-Escoyeux (Léon de), 76,
Poltrot de Méré, 256, 257, 285, 288, 345.
Poncharral de Pouliac (de), 426.
Pons, chef-lieu de cant., 23, 41, 84, 185, 250.
Pons (Antoine de), 285. — Eusèbe de), 285. — (Pons de), 407. — (Renaud de), marquis de Thors. 297, 349.
Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire, 23.
Ponthieu (Alexandre de), 427.
Pontlevin (David de), 411,
Pot de Piégut (de), 109.
Pouliac (de). Voir Poncharral.
Poullin (Pierre de), 217.
Poussart du Vigean (Anne), duchesse de Richelieu, 9. — (Angélique), 243, — (Charles), 297. — (Jacques), 287. — (Jean), 287.
Poute des Forges, 109.
Pradelle, 41. — (Jérôme), 355, 356.
Pressac (de), 50, 452,
Pressac de La Chèze (Michel), 336.
Pressac de Lioncel (de), 122.
Prévost de Sourdis, 440. — (Daniel), 440.
Prévost de Sansac (Marie-Suzanne), 86.
Priolo (Benjamin), 433.
Puyguyon (de). Voir Granges.
Puyrigaud (Elisabeth de), 407, 408. — (Jean de), 407, 410. — (Léa de), 408. — (Marguerite de), 408.
Puységur (de). Voir Chastenet.

Q

Queux (Laurent de), 170. — (Marguerite de), 169, 170, 172. — (Marie de), 174.
Quiberon (Morbihan), 42.

Digitized by Google

R

Rabaine en Oleron, 434.
Raboteau (Josué), 219. — (Michel), 220. — (Pierre), 220. — (Suzanne), 220.
Ranville, religieux cordelier, 151.
Raoul (Jacques), évêque de Saintes, 285. — (Michel), évêque de Saintes, 250. 309, 361, 382, 392, 417.
Raudot, 54, 55.
Razin (Charles), 387, 408, 444. — (Jean-Hélie), 409.
Ré, 25, 40, 47, 86, 187, 190.
Réals (de), 177.
Regert (Franck), 41, 199.
Regnaud (Hilaire), 358. — (Jacques), 292. — (Marie), 292.
Relion (Jeanne), 173.
Rendouble, capucin, 157.
Resnier (Esther), 242.
Richard (l'abbé), 9.
Richelieu (Indre-et-Loire), 90.
Richelieu. Voir Poussart du Vigean.
Richelieu (le cardinal de), 268. — (le duc de), 254.
Richier (de), 146. — (Isaac de), 464. — (Jacques-Raymond de), 85. — (Marguerite de), 462, 464.
Rioux, cant. de Gemozac, 53.
Riveron (Charles de), 425.
Rivière, prieur des jacobins, 154.
Rivoal (Pierre de), 424.
Robert, avocat, 107, 108. — notaire, 108, 295.
Robert le vieil, carme, 204, 205.
Robillard (Jacques de), 408.
Robin (Louis), 204, 205.
Rochechouart de Mortemart (Louis de), 339. — (Marie-Françoise de), 120.
Rochefort, chef-lieu d'arrond., 41, 55, 85, 86, 144, 147, 148, 177-179, 191, 197, 237, 239, 339.
Rogère, pasteur, 244.
Rohan (Henri de), 343. — (le vicomte de), 87.
Roilhe (Guillaume), 14.
Roland de Montmouton (Pierre), 441.
Rome, 58.
Romegoux, 11, 417.
Rondeau, 218.
Rosny. Voir Béthune.
Rossel (Théodore de), 110. — (Théophile de), 110, 145, 242, 262, 348, 404, 405.
Rottembourg (Frédéric-Rodolphe, comte de), 151.
Rouget de Lisle (Thomas), 248, 414, 415.
Roullet (Gaston), 41, 199, 328.
Rousselet (de), 246.
Roussencey (Pierre), 284.
Rousset, 258.
Routier (Jean), 15.
Roy (Louise), 445.
Royan, chef-lieu de cant., 25, 39, 41, 49, 67, 87, 122, 187, 189. 239.
Ruchaud (Esther de), 172.
Ruffec, chef-lieu d'arrond., 56, 238.

S

Sablonceaux, cant. de Saujon, 187.
Saint-André-des-Combes (Charente), 24.
Saint-Aulaire. Voir Beaupoil.
Saint-Avit (de), 191.
Saint-Bibien, comm. de Vouhé, 281.
Saint-Bonnet, cant. de Mirambeau, 12, 119.
Saint-Christophe, cant. de La Jarrie, 42.
Saint-Crépin, 286, 311, 357, 390.
Saint-Dizant. Voir Michel.
Saint-Emilion (Gironde), 339.
Saint-Etienne (de), 50.
Saint Eutrope, 25, 241, 342.
Saint-Eutrope-de-Montmoreau (Charente), 251.
Saint-Fort-sur-Brouage, comm. de Saint-Jean-d'Angle, 23, 149

Digitized by Google

Saint-Fort-sur-Né, 79.
Saint François de Paule, 90.
Saint-Gelais (Charles de), 242. — (Esther de), 242. — (François de), 242-244. — (Henri de), 244. — (Jacques de), sieur de Selligné, 242 — Jacquette de), 242. — (Jean de), 242-244. — (Jeanne de), 242, 243. — (Léon de), 243. — (Marthe-Henriette de), 244.
Saint-Georges-de Didonne, cant. de Saujon, 41, 49.
Saint-Georges-des-Agouts, cant. de Mirambeau, 254.
Saint-Georges-des-Côteaux, 122.
Saint-Gilles, chef-lieu de cant. (Vendée), 51.
Saint-Hilaire, comm. de Soubise, 174.
Saint-James, 417.
Saint-Jean (Marguerite de), 77.
Saint-Jean-d'Angély, 8, 13, 14, 32, 40, 44, 49, 50, 55, 81, 82, 85, 90, 140, 141, 145, 146, 147, 184-186, 187, 188, 197, 198, 237, 239, 249, 258, 268, 283.
Saint-Jean-d'Angle, cant. de St-Aignan, 23.
Saint-Just, cant. de Marennes, 216, 289.
Saint-Légier (René de), 424.
Saint-Léonard-de-Chaumes, 187.
Saint Léonce, 341, 379.
Saint-Maigrin, cant. d'Archiac, 14, 39.
Saint-Mandé, cant. d'Aulnay, 12.
Saint-Martial-lès-Coivert, 280.
Saint-Martin-de-Ré, 239.
Saint-Martin (Denis de), 423.
Saint-Martin-de-Villeneuve, 32.
Saint-Mathieu (Angélique de), 422. — (Jacques de), 146.
Saint-Mesme, cant. de Segonzac (Charente), 26.
Saint-Pallais (Pierre de), 185.
Saint-Pallais de Saintes. Voir *Saintes*.
Saint-Pallais-de-Négrignac, 9, 253.
Saint-Pallais-sur-mer, 9, 252.
Saint Paulin, 210.
Saint-Pierre (de), 55. — (Marthe de), 122.
Saint-Pierre-d'Oleron, chef-lieu de cant., 41.
Saint-Porchaire, 12, 417.
Saint-Romain-de-Benet, 306.
Saint-Saturnin-de-Seschaux, 417, 418, 435.
Saint-Sauveur de Blaye. Voir *Blaye*.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant. 114, 417.
Saint-Séverin, cant. de Loulay, 280, 338.
Saint-Simon (le comte de). 55, 122, 123, 155, 156. — (Gabriel de), 415. — (Louis-François de), marquis de Sandricourt, 156.
Saint-Sorlin-de-Cosnac, cant. de Mirambeau, 254.
Saint-Sorlin-de-Marennes, 107.
Saint-Symphorien, cant. de Saint-Aignan, 23.
Saint-Thomas-de-Cosnac, cant. de Mirambeau, 254, 255, 432.
Saint-Victor (Pierre de), 281.
Saint-Xandre, cant. de La Rochelle, 281.
Sainte-Colombe. Voir *Saintes*.
Sainte-Foi-d'Anthé, comm. de Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne), 247.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, 217.
Sainte-Lheurine, 411.
Sainte-Maure, comte de Montausier, 227. — (Charles de), 306, 401, 402, 405, 407, 456. — (Hector de), 306. — (Jean de), 57 — (Léon de), 401.
Sainte-Radégonde, comm. de Baignes (Charente), 15.
Saintes, 8-10, 13, 16, 24-28, 49, 57, 58, 67, 82, 85, 91, 107, 112, 113, 115, 118, 123, 124, 141, 142-146, 153, 154, 157, 171, 173, 174, 186, 187, 191, 197, 198, 205, 208, 218, 221, 237.

Digitized by Google

239, 248, 261, 268, 284, 295, 339, 360. — (Canton des Forges de), 149, 219, 220. — (Canton de la Pantecoste de), 257, 260, 264, 265. — (La Bertonnière de), 28, 4 . — (Les Roches de), 250. — (Port de la Rousselle de), 363. — (Saint-Eutrope de), 49, 267, 392. — (Saint-Macoult de), 247. — (Saint-Michel de), 57. — (Saint-Pallais de), 27, 210-268. — (Saint-Pierre de), 57, 81, 84, 109, 149, 156, 228. — (Saint-Vivien de), 26, 45, 143, 285, 362. — (Sainte-Colombe de), 45, 220, 265, 366.
Sainte-Terre, 10.
Saintonge, 49, 50, 92.
Salles, 119.
Sarît de La Chaume (Henri), 426.
Saubonne (Michelle de), 285.
Saugeron (Fiacre-Hilaire de), 119.
Saujon, chef-lieu de cant., 122, 187.
Saumur (Maine-et-Loire), 203.
Saumur (Jean de), 14.
Sauvestre (Hugues), 92.
Sauxay (Jacques), 358.
Savary de Mauléon, 281.
Sedile, dame de Dampierre-sur-Boutonne, 185,
Ségeville (de). Voir Fé.
Segonzac, chef-lieu de cant., 50, 79.
Segonzac (le baron de), 191.
Seguin d'Authon, 217.
Senamaud (Marie-Anne), 109.
Senné (Catherine), 93. — (Pierre), 292. — (Sara), 293.
Sennectère (Charles-Emmanuel de), 122. — (Charlotte de), 122. — (Henri de) 122. — (Jean-Charles de), maréchal de France, 122.
Sens (Yonne), 190, 442, 443.
Seris (Guillaume de), 339, 340.
Seuillet (Jean), 14.
Sores (Jacques de), 281.
Soubise, cant. de Saint-Aignan, 25.
Soullard (Joseph), 330.
Soullet (Étienne), 356.
Sourdis (de). Voir Prévost.
Suberville (Henri de), 282.
Surgères, chef-lieu de cant., 40, 49, 188, 239, 279.
Surgères (le sire de), 234.
Surius (Laurent), chartreux, 158.

T

Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, 63, 114, 182, 184, 185, 187, 219, 297, 417.
Talbot (Jean), maréchal de France, 46.
Tallemant des Réaux, 282, 283.
Talleyrand (Jean-Charles de), prince de Chalais, 119, 120.
Talmont, cant. de Cozes, 187, 210, 335.
Tarante (de). Voir La Trémouille.
Taugon-la-Ronde, cant. de Courçon, 234.
Taumur, 107.
Tercinier (Jean), 359.
Tesson, cant. de Gemozac, 331.
Thévet (André), cordelier, 286.
Thomas-Boisgiraud, 329.
Thors, cant. de Matha, 289.
Thors (le marquis de), 50, 297. Voir Pons.
Tisseraud (Hugues de), 421.
Tizon (Benoît), 76. — (Catherine), 75, 76. — (Cibar), 76, 77, 102. — (François), 77. — (Gabrielle), 77. — (Hélie), 76.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean-d'Angély, 49, 149, 187, 219, 297, 342, 388.
Tonnay-Charente, arr. de Rochefort, 49, 187, 388.
Torné-Chavigny, 362.
Toulon (Var), 177.
Tours (Indre-et-Loire), 442.
Toyon (Claude de), 119. — (Gédéon de), 119. — (Michel de), 122.
Triballet, curé de Cognac, 245.
Turgot, 44.
Tustal (de), 389, 417. — (François

Digitized by Google

de), 422, 425. — (Jacques de), 426. — (Pierre de), 421. — (Rémi de), 421, 426.

U

Urbain, pape, 339.
Urtebise (Louis d'), 186.
Uza (le vicomte d'), 189.

V

Vallée (Claude de), 297. — (Joachim de), 429. — (Samuel de), 359.
Vallereau (André), 416.
Valois (Isabelle de), douairière de Bourbon, 340. — (Marguerite de), 26, 209.
Vanderbourg. Voir Boudens.
Varaize, cant. de Saint-d'Angély, 254.
Varzay, cant. de Saintes, 12.
Vaudreuil (de), 177.
Vaux, cant. de Royan, 188.
Veaunoir, faïencier, 284.
Veillon (Jean), carme, 204, 205.
Vendôme (Eure-et-Loire), 50.
Vendôme (duc de), 185.
Vénérand, cant. de Saintes, 76, 356.
Venier (Laure), 199.
Verdelin (de), 393.
Verdier (Auguste), 199.
Veryné, 280.
Vérines, cant de Courçon, 187.
Versailles (Seine-et-Oise), 54.
Veyrel (Samuel), 221, 266, 268, 358.
Vic (de), archevêque d'Auch, 115.
Vic de Pontgibaud (Antoine de), 173, 180. — (Claude de), 176.
Vielbourg (René de), 90.
Viennay (de). Voir Pineau.
Vienne (Jean de), 51, 52.
Vigier (Jeanne de), 53.
Villars (Jeanne de), 252, 288.
Villebresme (Catherine de), 76.
Villedon (Charles de), sieur de Narcejac, 264, 266.
Villefagnan, 12.
Villemur (Gabrielle de), 102.
Villemontée (de), 441.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, 85, 280.
Villeneuve-le-Roy (Yonne), 190.
Vivonne (Jean de), 342. — (Thomas de), 281.
Voisin (Anne de), 121.
Voissay, 446.
Vouhé, cant. de Courçon, 25.

W

Warq (Meuse), 41.

X

Xaintes. Voir *Saintes*.

Y

Yongues (Françoise), 104.
Yviers, 119.

Digitized by Google

GRAVURES

I. Objet en cuivre avec inscriptions. . . . Pages 47 et 48
II. Tête d'idole gauloise. 91
III. Saint Eutrope, patron des pendus 241
IV. Rouleau de buis pour la pâtisserie 317
V. Un acinaces. . . . . 333.

Imprimerie de Pons (Charente-Inférieure).— Noël Texier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google